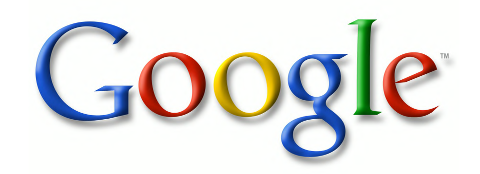
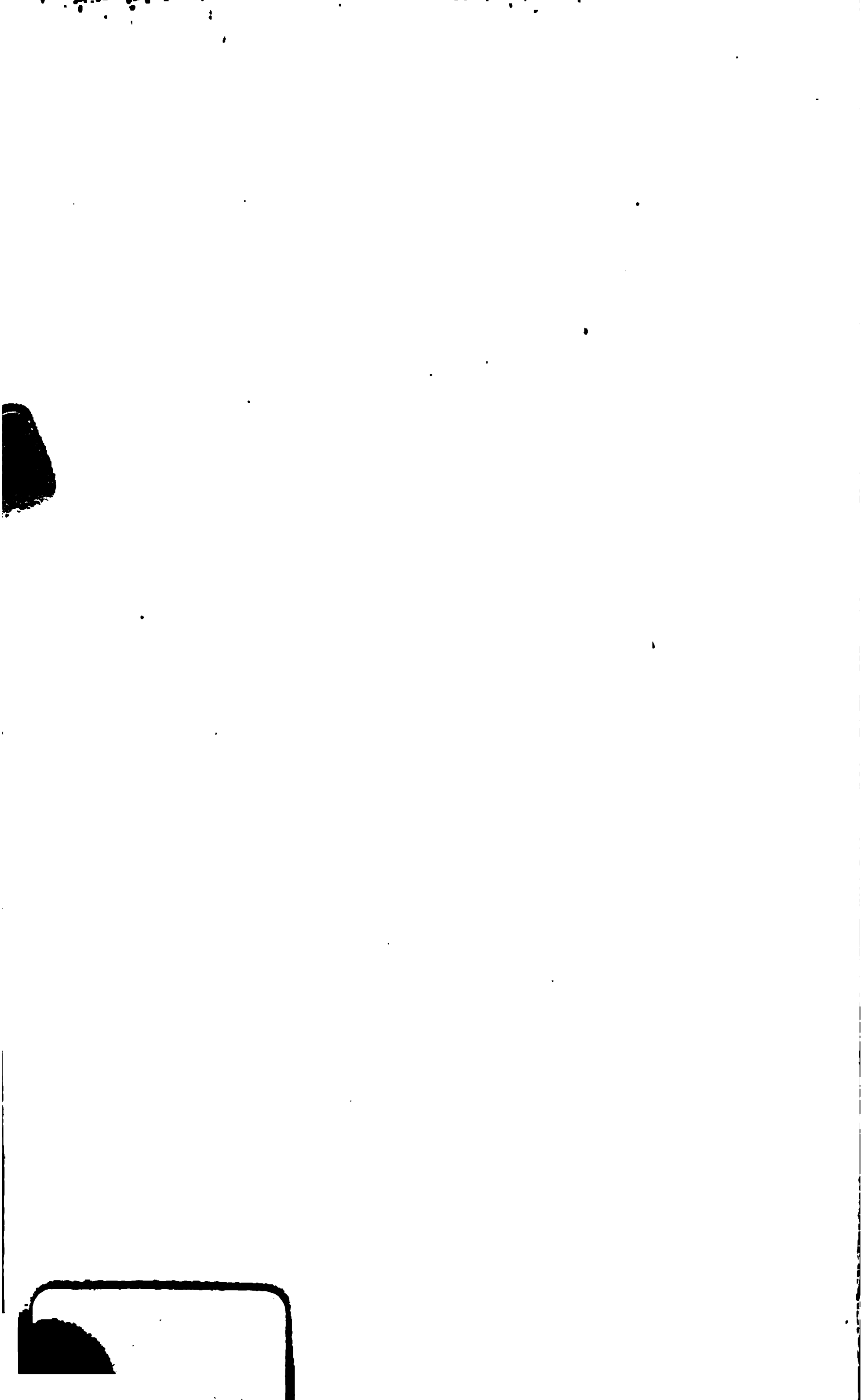
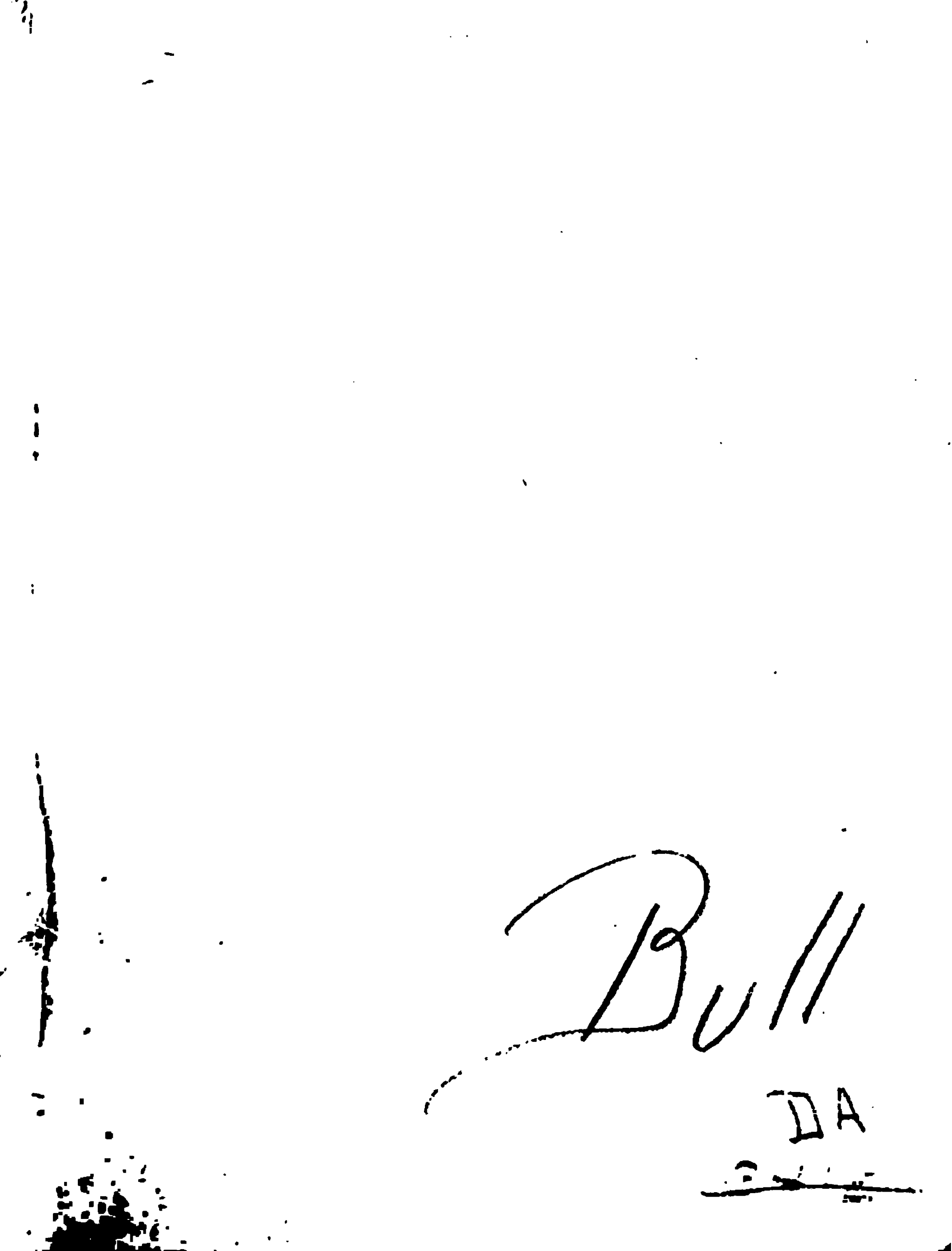





Bull

BULLETIN

MONUMENTAL

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

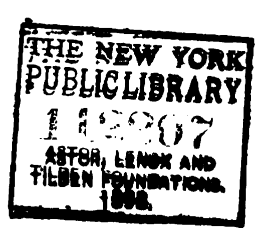
5e Série, Tome 12e, 50e de la Collection.

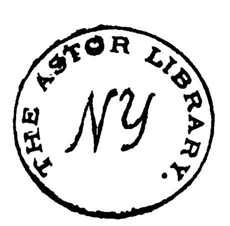


PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1884


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.


THE ASTOR LIBRARY.
NY

EXCURSION

DE

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

A L'ILE DE JERSEY

Les membres du Congrès archéologique ont employé les deux journées suivantes à parcourir, sous la conduite de leurs savants et complaisants guides, l'île de Jersey presque tout entière. Nous ne pouvons, dans ces notes exclusivement historiques et archéologiques, donner une description de toutes les curiosités qui couvrent le sol de l'île. Nous avons dû en retrancher systématiquement la partie pittoresque, qui offre pourtant un si réel intérêt et attire pendant la belle saison un grand nombre de touristes de France et d'Angleterre.

Dans notre excursion du mardi 23 juillet, nous avons visité : 1° Le monument mégalithique du Mont-Cochon ; — 2° L'église de Saint-Brelade et la chapelle ès Pêcheurs ; — 3° Le dolmen de Beauport ; — 4° L'église de Saint-Pierre ; — 5° Le manoir de La Hague ; —6° L'église de Saint-Ouen ; — 7° Le château de Grosnez ; — 8° L'église de Sainte-Marie ;— 9° L'église de Saint-Laurent.

La route que nous suivons, en quittant la capitale de l'île, longe presque continuellement le petit chemin de fer de Saint-Hélier à Saint-Aubin, établi sur le bord même de la mer, et que les flots viennent éclabousser dans les gros temps. Nous remarquons le long de la baie, comme sur toutes les côtes de Jersey, des tours, désignées sous le nom de *Martello-Towers*, à cause du tocsin que l'on y sonnait à l'aide d'un marteau, en cas d'alerte. Bâtis dans le courant du XVIII[e] siècle, ces petits édifices servaient de postes fortifiés, étaient armés de pierriers et destinés à empêcher le débarquement des Français. Ils rappellent à quelques-uns d'entre nous les constructions du même genre qui défendent, en Angleterre et en Écosse, tous les points où l'on pourrait attérir, et où Walter Scott a, dans plusieurs de ses romans, placé la scène d'évènements dramatiques. En Italie, on remarque encore des tours analogues ; elles donnaient des signaux d'alarme et au besoin offraient un refuge aux habitants du littoral, lors des descentes que les pirates barbaresques n'ont cessé de faire sur les côtes de la Méditerranée qu'après la conquête de l'Algérie.

DOLMEN DU MONT-COCHON. — Le dolmen du Mont-Cochon (1) ou de la Ville ès Nouaux se trouve à droite de la route, sur le flanc d'une colline en pente et à environ trois quarts de mille du rivage. Il se compose d'une chambre circulaire et d'une allée couverte de 15 à 16 mètres de longueur. Cette construction est formée

(1) Selon De La Croix, t. I, p. 215, le nom du Mont-Cochon serait dérivé des mots *où nous couchons*. Cette étymologie fantaisiste ne mérite pas d'être discutée.

de blocs de granit rose pris à peu de distance sur le bord de la mer.

M. l'ingénieur Edwin K. Cable a entrepris, au printemps dernier, l'exploration de ce monument mégalithique. Il a retrouvé quelques urnes et des fragments de poterie en terre rouge. Notre savant compagnon a bien voulu nous donner sur le terrain de fort intéressantes explications, puis, dans la séance tenue le lendemain par la Société jersiaise en l'honneur du Congrès, il nous a lu un mémoire détaillé sur le dolmen du Mont-Cochon.

A cette occasion nos guides nous ont rappelé une autre construction mégalithique, retrouvée à la fin du siècle dernier, et sur laquelle ils nous ont fourni les renseignements qui suivent.

En 1785, les travaux de nivellement exécutés sur le Mont-de-la-Ville, pour la construction du Fort-Régent, amenèrent la découverte, au centre d'un tumulus, d'une crypte funéraire de dimensions très importantes. Les États en firent don au général Conway, alors lieutenant-gouverneur de Jersey, qui fit transporter ce monument en Angleterre, dans sa résidence de Park-Place, Berkshire, en le rétablissant dans sa disposition primitive. On eut soin toutefois d'en conserver un plan en relief qui figure aujourd'hui dans la Galerie des Arts, à Saint-Hélier. Les pierres, disposées en un cercle de soixante pieds de circonférence, formaient six petites cellules, dont la largeur et la hauteur variaient de trois à cinq pieds. Ces cellules étaient séparées les unes des autres par des piliers triangulaires et de hauteur inégale ; les plus élevés avaient environ six pieds.

En reprenant la route de Saint-Aubin, nous trouvons à peu de distance, sur la colline de Millbrook, l'habi-

tation de Messire Robert-Pipon Marett, chevalier, bailli de Jersey, auquel les membres du bureau de la Société française d'archéologie ont eu l'honneur d'être présentés par M. Le Cornu. Ce haut fonctionnaire, chef de la Cour royale et président des États de l'île (1), leur a fait l'accueil le plus flatteur et les a chargés d'exprimer à leurs confrères le regret qu'il éprouvait de ne pouvoir, à cause de sa santé, les recevoir tous ainsi qu'il l'eût vivement désiré.

ÉGLISE DE SAINT-BRELADE — Après avoir traversé la jolie petite ville de Saint-Aubin et suivi une route pittoresque entrecoupée de côtes rapides, nous mettons pied à terre près de la baie de Saint-Brelade, dont les rochers sauvages, l'eau limpide et les bois ombreux offriraient à l'artiste le sujet d'un intéressant paysage, et nous nous dirigeons vers l'église de cette paroisse.

L'église de Saint-Brelade est la plus ancienne de l'île. Elle aurait été consacrée, dit-on, le 27 mai 1111. L'abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte nommait à la cure, et les abbesses de la Trinité de Caen et de Villers-Canivet percevaient la moitié des dîmes.

Saint-Brelade n'a guère l'aspect d'un édifice paroissial (2). La construction, dans son ensemble, est

(1) Messire R. P. Marett, que la Société des Antiquaires de Normandie s'honore de compter au nombre de ses membres, est un érudit des plus distingués et auquel on doit notamment la biographie de Philippe Le Geyt, placée en tête des œuvres de ce jurisconsulte. Il possède une riche bibliothèque ainsi qu'une précieuse collection de monnaies gauloises et romaines découvertes dans l'île de Jersey.

(2) Une description de cette église, accompagnée d'une vue, a été publié dans le *Church Bells*, du 27 janvier 1883. Le Révé-

extrêmement petite, lourde, massive, comme celle de certaines églises de la Hague.

On ne trouve aucune trace d'ornementation ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, et il n'y a ni tour ni flèche, mais seulement à l'un des angles une tourelle ronde qui s'élève du sol et est couronnée par un petit beffroi. L'aspect général est celui d'une maison solidement bâtie, dont chaque extrémité offre un gable de maçonnerie pleine. Il ne nous reste plus qu'à signaler, à l'extérieur, quelques contre-forts simples, une énorme gargouille et une croisée sommée d'une fleur de lis, et, à l'intérieur, un autel orienté à l'est et des arcades de communication retombant sur des colonnes de style gothique et qui peuvent dater de la seconde moitié du XII[e] siècle.

Quoiqu'il y ait des raisons de croire que, dans le principe, toutes les églises de Jersey ont affecté la disposition cruciforme, il est bien difficile de reconnaître aujourd'hui ce type dans l'édifice rudimentaire que nous venons de décrire et qui fut probablement élevé à une époque où les habitants de cette partie de l'île ne disposaient que de ressources fort restreintes.

Comme toutes les églises de Jersey, celle de Saint-Brelade renferme de nombreux monuments funéraires. L'un des plus intéressants est celui consacré à la mémoire du général Le Couteur et de sa femme, fille aînée de Sir John Dumaresq. L'épitaphe du général rappelle les principales phases de sa glorieuse carrière, et fait un brillant éloge de ses qualités publiques et privées (1).

rend Le Sueur, recteur de Saint-Brelade, a gracieusement offert un numéro de ce journal à chacun des visiteurs.

(1) La famille Le Couteur, à laquelle appartient un de nos aimables « cicerone », est probablement originaire de Gisors

D'après une légende relative à cette église, on aurait voulu d'abord la bâtir de l'autre côté de la baie. Déjà les matériaux pour la construction étaient rassemblés au lieu désigné, lorsqu'une main invisible les transporta avec les outils des ouvriers à l'endroit où s'élève maintenant l'édifice. Ce fait se renouvela à plusieurs reprises, dit toujours la légende, et l'on y vit un miracle par lequel Dieu choisissait lui-même l'emplacement de l'église. Ce récit fabuleux, qui existe au sujet de plusieurs autres monuments religieux, tire probablement son origine de ce fait que des chapelles avaient été bâties avant les églises et qu'une d'elles était située de l'autre côté de la baie.

Le christianisme avait été, en effet, introduit dans les îles anglo-normandes bien avant le XII[e] siècle, et il existait certainement des édifices consacrés au culte trois ou quatre cents ans avant la construction des églises.

CHAPELLE ÈS PÊCHEURS. — Dans le cimetière de Saint-Brelade, et à quelques pas de l'église, on trouve la chapelle ès Pêcheurs, qui est, sans doute, un édifice religieux de l'époque primitive, ou qui du moins occupe l'emplacement de l'un d'eux.

Les historiens jersiais pensent, avec raison croyons-nous, que cette chapelle tire son nom des nombreux pêcheurs, qui résidaient dans le voisinage.

Les anciennes constructions de ce genre qui existent encore, et la chapelle ès Pêcheurs en est le spécimen le

en Normandie. Dès le XIV[e] siècle, elle était établie à Jersey, où elle s'est divisée en plusieurs branches. Celle de Bellevue, à Saint-Brelade, porte : *d'argent à trois bandes d'azur;* celle de Saint-John, La Hougue Boëte, porte : *d'argent à trois chouettes de sable.*

plus intéressant, sont bâties en pierre, simplement reliées par un ciment grossier, sans que l'on se soit beaucoup préoccupé de leur taille et de leur forme. Le mortier est mélangé de sable de mer, dans lequel on distingue encore des restes de lépas et d'autres coquilles. Comme les murs, les toits sont entièrement formés de pierres.

Telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui la chapelle ès Pêcheurs est un petit édifice sans caractère, dont la construction peut remonter soit au XIV[e], soit peut-être au XIII[e] siècle, et qui se compose simplement d'une nef surmontée d'une voûte en arc brisé. Pour toute ornementation architecturale, un large pilier forme, vers le milieu de la nef et de chaque côté, une saillie qui se continue comme un bandeau jusqu'à l'arête de la voûte.

A l'intérieur, le tympan et les voûtes ont été jadis recouverts de peintures sur enduit de plâtre et actuellement en fort mauvais état. On peut toutefois distinguer encore quelques-uns des sujets qui sont empruntés au Nouveau Testament.

La décoration des voûtes comprend deux rangs de compositions superposées.

Du côté droit, on voit l'Annonciation : un ange a dans les mains une banderolle, chargée d'une inscription fruste en caractères gothiques, et la présente à la Vierge, qui se tient dans l'attitude de la prière et les mains jointes. On remarque à la suite : la Nativité, avec la Vierge, l'enfant Jésus et saint Joseph, dont le nom est écrit en lettres gothiques ; puis l'Adoration des Mages, compositions dans lesquelles on ne distingue plus que les couronnes des rois de l'Orient ainsi qu'une légende placée au-dessus d'eux et indiquant leurs noms.

A gauche, dans la partie supérieure, est représenté Hérode, assis sur un trône, couronné, vêtu d'un costume mi-parti de bleu et de rouge, chaussé de souliers à la poulaine, tenant à la main une épée nue, et accompagné d'une banderolle qui porte les mots : « Herod le Roy. » Plus loin, le Massacre des Innocents et, dans la partie inférieure, la Flagellation et le Christ nimbé, portant sa croix, sont les seuls sujets que l'on puisse distinguer avec quelque certitude.

Le tympan est occupé en entier par une grande composition dans laquelle on a souvent voulu voir une Résurrection. Notre confrère M. Levé y a reconnu, — et la plupart d'entre nous se sont ralliés à cette opinion, — Jésus-Christ descendu aux Limbes pour en tirer les âmes des justes. Le divin Sauveur est assis et montre de la main droite les portes du Paradis aux élus qui, dans la posture de suppliants, se lèvent vers lui du fond de leurs tombes entr'ouvertes.

Le défaut de lumière, malgré de vains efforts pour éclairer le fond de la chapelle avec une torche, ne nous a pas permis d'étudier le sujet peint au-dessus de l'emplacement de l'autel. Cette dernière composition est du reste presque entièrement effacée (1).

A en juger par leur caractère général et par le costume du roi Hérode, nous sommes tentés d'attribuer ces peintures au milieu du XV[e] siècle ; peut-être même sont-elles plus modernes. Il ne faut pas oublier, en effet,

(1) Pour la description de la chapelle ès Pêcheurs, comme pour celle de plusieurs autres édifices religieux de Jersey, nous avons pu compléter nos notes par des détails empruntés au Guide de J. W. Still, intitulé : *Historical directory of the Channel islands* et publié à Guernesey. Nous ne saurions trop recommander cet ouvrage aux touristes et aux archéologues.

comme nous l'avons déjà dit et comme nous aurons encore l'occasion de le rappeler, qu'à Jersey, de même qu'en Bretagne et dans les contrées éloignées des centres où se sont développés les arts, la décoration des édifices et les procédés de construction employés dans ceux-ci ont été souvent en retard de plusieurs siècles (1).

MONUMENT MÉGALITHIQUE DE BEAUPORT. — Sur le sommet de falaises taillées à pic qui entourent plusieurs havres pittoresques, à l'extrémité d'une lande sauvage et sans cesse battue par les vents d'ouest, nous visitons un monument mégalithique connu sous le nom de dolmen de Beauport ou de Pierre aux Oiseaux. Il a été anciennement exploré, puis en partie recouvert. Les pierres bouleversées ne permettent plus de reconnaître les dimensions ni la disposition de ce monument.

MM. le Rév. Richard Bellis et Edwin K. Cable ont fait des fouilles sur ce point et pensent avoir retrouvé les traces d'une avenue de pierres levées qui se serait prolongée de la Pierre aux Oiseaux à la Table des Marthes, éloignée d'environ quatre cents mètres.

TABLES DES MARTHES ET PIERRE DES QUENVAIS. — Le temps nous a manqué pour visiter les deux monuments mégalithiques de la Table des Marthes et de la Pierre des Quenvais, qui figuraient sur le programme

(1) Falle, dans son Guide, qui se trouve dans toutes les mains, dit hardiment qu'on ne peut plus rien distinguer des peintures de la chapelle ès Pêcheurs, mais que cela n'a rien d'étonnant puisqu'elles ont plus de douze siècles ! De La Croix leur donne mille ans ! Il faut assurément en rabattre plus de la moitié.

de nos excursions. Nous en emprunterons la description aux ouvrages de MM. le Héricher et Le Cerf.

La Table des Marthes a été découverte dans les landes de la Moye, au-dessus de la pointe de la Corbière, par M. Ahier. Selon cet archéologue, cette pierre d'un volume considérable reposait primitivement sur deux pivots coniques et dans un équilibre si parfait qu'elle oscillait au moindre effort. Ce serait donc une pierre branlante ou *Rocking-Stone*.

Plees signale encore, dans la même direction, un amas de pierres qui rentre également dans la famille des monuments mégalithiques.

« Près de la station des signaux, dit-il, en Saint-Brelade, dans un champ, est une pierre isolée de siénite à gros grain, d'environ douze pieds de hauteur et quinze de circonférence. Près d'elle sont plusieurs autres pierres de même dimension et de même nature ; les unes font partie du monument, les autres sont étendues par terre. Ces blocs peuvent par conséquent être considérés comme formant un assemblage artificiel et justement revendiquer une origine celtique. »

M. Édouard le Héricher pense que le monolithe de la Moye, qui est plus haut que ne le dit Plees, peut n'être qu'un menhir naturel (1). Telle n'est pas l'opinion de M. Le Cerf (2) et de ceux de nos aimables et savants guides qui ont visité le menhir de la Quesnellerie, autre nom sous lequel il est connu. De l'ensemble des renseignements fournis par Plees et par les membres de la Société jersiaise nous n'hésitons pas à conclure que c'est bien là un monument élevé par la main des plus anciens habitants de la contrée.

(1) *Jersey monumental et historique*, Jersey, 1862, in-12, p. 24.
(2) *L'Archipel des îles normandes*, p. 18, 19.

La pierre des Quennevais, Quenvais ou Cainvais est un menhir de quatre mètres de hauteur environ, entouré de quelques pierres paraissant former une enceinte triangulaire.

Ce monument mégalithique est situé dans une des parties de l'île les moins fertiles, constamment battue par les vents d'ouest qui accumulent sur le sol les sables de la mer et nuisent au développement de la végétation. Cette contrée n'a pas toujours été aussi déshéritée, et le vieux chroniqueur Philippe de Carteret, seigneur de Saint-Ouen, nous rapporte à ce sujet une légende, qui manque peut-être d'authenticité, mais qui nous prouve que les habitants de Jersey, comme toutes les populations maritimes, exerçaient le droit de bris et naufrages (1).

« Dans l'île de Jersey, dit-il, le sol étoit très fécond dans cet endroit qu'on appelle Cainvais, dans la paroisse de Saint-Brelade. Aucun habitant ne s'estimoit suffisamment riche, s'il n'y possédoit une métairie. Il arriva, vers l'an 1495, que cinq vaisseaux espagnols y firent naufrage au milieu de l'hiver, à la fête de Sainte-Catherine. Quatre périrent sous les eaux avec leur équipage. Le cinquième, poussé au rivage, sauva tout son monde, excepté un seul homme. Les insulaires les pillèrent,

(1) Le Geyt entre, à l'occasion des droits de bris et de varech, dans de curieux détails sur la manière dont les habitants de l'île cherchaient à s'approprier les épaves des naufragés, que la coutume réservait à la couronne et aux seigneurs. Le savant bailli de Jersey déplore cet usage, blâme plus sévèrement encore ceux qui, par des feux trompeurs, attirent les navires sur les récifs, où ils les attendent, la hache à la main, ainsi que ceux qui n'assistent les naufragés que sous condition, ce qui pourtant, dit-il, se fait à toute heure. *Op. cit.*, *t. I.*, *p.* 334 — 383; *du Varech.*

s'emparèrent de leurs figues, de leurs vins, de leurs marchandises, de toute leur cargaison ; et sans écouter aucun conseil, ni craindre les anathèmes lancés contre eux, ces barbares impies ne voulurent jamais restituer aux Espagnols les effets qu'ils leur avoient pris. Il arriva enfin, par une vengeance divine, qu'un vent impétueux ravagea les campagnes, et traînant avec lui une immense quantité de sable, les en couvrit entièrement et les changea en un désert aride et improductif, que depuis ce temps-là on nomme Cainvais (1). »

Église de Saint-Pierre. — La paroisse de Saint-Pierre est la résidence d'un grand nombre de familles fort distinguées qui y possèdent de charmantes demeures. Le territoire est d'une fertilité remarquable, très boisé et très accidenté, et la vallée qui le traverse est une des plus pittoresques de Jersey.

L'église de Saint-Pierre, dont la cure était à la nomination de l'abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte, comprend aujourd'hui une nef, un chœur, deux transepts et un collatéral sud. Le clocher, qui est le plus élevé de tous ceux de l'île, se compose d'une tour carrée et unie, surmontée d'une flèche également en forme de pyramide à quatre faces, et à la naissance de laquelle se trouve une petite lucarne. Quatre arcades, retombant sur des colonnes circulaires en granit, séparent la nef du collatéral; elles sont en tiers-point ainsi que celles qui supportent la tour. Les fenêtres, de style gothique, sont ornées d'assez bons vitraux modernes ;

(1) *Chroniques des îles de Jersey, Guernesey, Auregny et Sark auquel* (sic) *on a ajouté un abrégé historique desdites îles*, par George Syvret ; Guernesey, T. J. Mauger, 1832, in-8°, p. 191.

celle du chœur est à trois compartiments et celle du transept sud à deux seulement.

Dans un des contre-forts occidentaux on a utilisé, lors d'une réparation de date assez peu ancienne, une pierre sur laquelle est gravée une croix recroisetée flanquée de deux fers à cheval, d'une tenaille et d'un marteau. C'était évidemment la dalle funéraire d'un maréchal ferrant et la tradition rapporte, dit De La Croix, que cette pierre recouvrait la sépulture d'un paroissien nommé Le Brun, bienfaiteur de l'église de Saint-Pierre, qui avait fait construire à ses frais la chapelle qui existe encore au sud de l'édifice. C'est le seul spécimen que nous ayons trouvé à Jersey de tombeaux portant les attributs professionnels, dont l'ouest de l'Angleterre fournit beaucoup d'exemples (1), et dont le type s'est conservé jusqu'à nos jours dans un certain nombre de cimetières de la Bretagne.

Deux autres dalles, l'une encastrée dans un contre-fort du sud et l'autre qui sert de sol au portail situé du même côté de l'église, portent des croix. On a prétendu qu'elles provenaient de la tombe d'anciens recteurs de la paroisse. Rien ne l'établit et nous croyons qu'elles ont recouvert des sépultures ordinaires, ornées d'emblèmes chrétiens et que l'on ne peut faire remonter au-delà du XVI[e] siècle. Une pierre analogue, mais brisée en deux, se trouve aussi dans un des contre-forts de l'église de Saint-Sauveur.

MANOIR DE LA HAGUE. — En arrivant à l'entrée des ave-

(1) A Chesterfield, Derbyshire, on a trouvé, d'après De La Croix, une pierre portant les mêmes emblèmes. L'un de nous a vu également plusieurs pierres analogues avec des attributs de métiers ou de professions dans l'église Saint-John, à Chester.

nues du manoir de la Hague, M. le colonel Le Cornu voulut bien dire aux membres du Congrès : « Messieurs, vous êtes chez vous ! »

Quelques minutes après, les voitures s'arrêtaient au au perron de la belle résidence de notre hôte, qui nous présentait à Mme Le Cornu et à sa famille. Un *lunch* splendide était préparé et chacun ne tarda pas à y faire honneur. Sur la table chargée de mets délicats et d'élégants flacons de cristal renfermant les vins les plus recherchés de France et d'Espagne, figuraient des coupes et des pièces d'argenterie rappelant les succès obtenus, dans de nombreux concours, par le propriétaire du manoir de la Hague, l'un des agriculteurs les plus éminents de l'île.

Après ce lunch, à la fin duquel M. Palustre remercia en termes chaleureux nos gracieux hôtes de la réception qui nous était faite, nous parcourûmes, trop rapidement, hélas ! le parc, où des centaines de lapins se livraient à des courses folles, les jardins, les serres, les écuries, les étables, en un mot, tout ce qui forme les dépendances d'une splendide demeure seigneuriale et d'une importante exploitation rurale où les innovations les plus intelligentes et les meilleurs procédés de culture sont mis en pratique. Nous y avons admiré ces mignonnes et charmantes vaches jersiaises, qui donnent des quantités si considérables de lait et dont les habitants de l'île conservent la pureté de race avec un soin attentif. M. Le Cornu nous a montré, entre autres, deux de ces animaux qui présentent le type le plus accompli de cette variété de l'espèce bovine et dont il a refusé un prix énorme (1).

(1) Ne pouvant entrer ici dans des développements sur l'état

Le manoir de la Hague est tout moderne ; il a été bâti, il y a quelques années, par le propriétaire actuel sur l'emplacement d'un ancien fief, qui avait une certaine importance et dont il n'existe plus que quelques pans de murailles. Il est à remarquer, d'ailleurs, que la plupart des habitations, élévées au moyen-âge par la noblesse féodale d'origine normande, ont été réédifiées dans les temps modernes et n'ont conservé que bien rarement des restes de leur construction primitive. Une des dépendances des demeures seigneuriales est cependant restée debout dans quelques domaines : c'est le colombier. Celui du manoir de la Hague est une tour ronde, isolée, qui présente encore la trace des boulins.

Qu'on nous permette ici une digression. On sait quelle importance avait jadis le droit de chasse, presque exclusivement réservé aux classes privilégiées. Il serait intéressant de faire l'histoire de ce droit dans les îles du Canal, en le rapprochant de ce qu'il était en France et principalement dans la province de Normandie. Peut-être étudierons-nous quelque jour ce sujet, sur lequel Le Geyt (1) a écrit un traité et que De La Croix (2) a effleuré en parlant des anciennes habitations de la noblesse de l'île.

de l'agriculture à Jersey, nous renverrons le lecteur à l'article publié dans le *Figaro*, du 29 août 1883, sous la signature « Saint-Foin, » et consacré au Concours agricole dont nous avons vu les préparatifs. C'est une étude complète et intéressante sur la race bovine de Jersey, la culture des pommes de terre, principale richesse de l'île, et sur celle du raisin qui est pratiquée sur une très large échelle dans des serres immenses et se développe de jour en jour.

(1) *Traité de la Chasse à Jersey*, inséré dans ses Œuvres, t. III, p. 559 et suiv.

(2) T. I, p. 388 — 391.

« Si, à Jersey, dit ce dernier auteur, la féodalité n'avait pas érigé de châteaux, elle avait eu recours à ses vassaux de Normandie pour se construire des manoirs. Ceux de Saint-Ouen, de la Trinité, de Rosel, de Samarez, de Diélament, de Longueville, de Vinchelez et autres, très humbles édifices dans l'origine en comparaison des châteaux de la noblesse de Normandie, furent remarquables cependant par leur architecture romane distinguée par le plein ceintre de ses portes et de ses fenêtres. La plupart de ces édifices rebâtis depuis ne conservent rien, ou presque rien, de leur forme primitive. Les colombiers seuls, marques distinctives du droit de chasse, sont restés. C'était un privilège attaché aux fiefs nobles. Quand ensuite, par le partage des terres et la division des familles, les branches cadettes jugèrent à propos de se construire des logements, la féodalité leur imposa des restrictions auxquelles elles durent se soumettre. C'est ainsi que, par la suite des temps, et même encore aujourd'hui, on peut distinguer le rang qu'a tenu une famille par le mode de construction de son habitation.Ainsi le manoir féodal ou fief noble en haubert se faisait distinguer, ainsi que nous le disions tout à l'heure, par son colombier, tour ronde isolée, ou du moins détachée du manoir, marque distinctive du premier rang féodal. Nul autre que le seigneur noble, répétons-nous, n'avait droit d'ériger sur son domaine un colombier ; mais par une concession qu'aujourd'hui on a peine à apprécier, on permit à la gentilhommerie, aux francs tenants, d'ériger une tourelle, mais à la condition qu'elle fît partie de l'édifice principal, et y adhérât. Les gentilshommes, ainsi qu'on les qualifiait, obtenaient par là le droit de chasser sur leurs terres, et autres, sans per-

mission du seigneur (1). Puis enfin, quand par des alliances plus ou moins rapprochées avec les branches principales, les maisons des bonnes familles se multiplièrent, on établit un troisième rang dans la hiérarchie, féodale. On défendit de construire soit colombier détaché soit tourelle, mais on leur permit le privilége de pratiquer soit dans la façade de leurs maisons, soit dans les pignons, des pigeonnières, c'est-à-dire des cavités ou des trous carrés, dans lesquels les pigeons pouvaient se réfugier, vivre, croître et multiplier. Tout le monde a vu, et peut encore voir, les colombiers des fiefs nobles ; mais il en est peu qui aient remarqué les édifices à tourelles. Ils sont en petit nombre à Jersey..... »

« En parcourant les campagnes, ajoute plus loin De La Croix, on pourra facilement remarquer les maisons dont les pignons sont percés à jour et juger, non du rang et de la fortune des personnes qui habitent ces demeures, mais de celles qui les firent élever ; car ces distinctions aristocratiques ont cessé d'exister, ou pour

(1) En France, le colombier n'était pas une marque du privilège de chasse. Ce droit avait pour but de limiter les dégâts des pigeons dans les champs ensemencés, en ne permettant de construire des colombiers ou des pigeonniers et même d'avoir des volets pour mettre des bizets qu'aux propriétaires d'une certaine étendue de terres. « La Révolution, disait M. Fourtier, dans un article inséré dans la *Revue Nobiliaire*, détruisit le droit de colombier et chaque paysan se construisit des colombiers, dont les habitants s'abattirent par bandes nombreuses sur les terres d'autrui jusqu'au jour où les économistes obtinrent du pouvoir des dispositions réglementaires, interdisant la divagation des pigeons, au temps de l'ensemencement et de la maturité des moissons. »

Nous citons volontiers les passages de De La Croix relatifs au droit de colombier à Jersey, parce que Le Geyt n'en parle pas dans sa volumineuse compilation.

parler plus logiquement, sont tombées en désuétude. Les colombiers et les garennes étaient défendus. Il fallait un titre pour pouvoir les posséder.

« Au regard des pertuis à colombs », dit un Règlement de 1526, « qui sont faits ès maisons, ainsi que plusieurs en font pour le temps présent, pareillement des estancqs et viviers et autres prérogatives seigneuriaux que gens de commun entreprennent sur eux, le Vicomte leur fera charge d'abattre et abolir tels ouvrages et, à son rapport et testifiement, ils seront mis en amende. »

« Avant l'usage de la poudre à canon, on distinguait plusieurs genres de chasse. Il y avait la chasse aux rêts et filets ; celle à courre, c'est-à-dire qui se faisait avec des chiens dressés à cet effet ; la chasse au vol, au moyen d'oiseaux de proie appelés faucons ; celle au tir de l'arbalète. Les propriétaires de fiefs jouissaient seuls du droit de chasse (1). Afin de conserver le gibier et sauvegarder les intérêts des fiefs royaux et autres dans l'île, on avait établi des maîtres de chasse qui étaient désignés sous le titre pompeux de *Venator Regius*. En 1531, cette charge était occupée par un nommé Jean Morel. Plus tard, chaque paroisse eut le sien. Ceux qui exerçaient ces charges avaient pour mission de veiller à ce que le peuple ne possédât ni ne fît usage d'armes, d'engins, de filets ni de chiens de chasse (2) ; de s'en

(1) D'après Le Geyt, la chasse était permise à Jersey aux seigneurs de fiefs et aux officiers du Roi. Elle était tolérée aux simples gentilshommes sous certaines conditions, et le commun peuple pouvait même s'y livrer avec diverses restrictions. Les délits de chasse ne pouvaient jamais être punis que d'amendes pécuniaires et de la confiscation des engins servant à la chasse.

(2) En Normandie la législation n'était pas aussi rigoureuse à

emparer s'ils en trouvaient, de saisir les délinquants et de les traduire en justice. En 1568, il fut commandé à tous ceux qui avaient des furets de les délivrer dans dix jours de la date de l'Ordonnance, qui était du 21 janvier. En 1590, il fut ordonné à Jersey qu'on ne pourrait garder qu'un chien et encore y mettait-on la condition qu'une fois parvenu à sa grandeur naturelle, on lui couperait une jambe, sans doute pour l'empêcher de courir après le gibier.

« Il y avait aussi des Fauconniers qui étaient chargés de dresser, d'élever et d'instruire les faucons pour l'usage de la chasse au vol. Ces oiseaux de proie étaient fort estimés, et malheur à celui ou ceux qui en auraient possédé ou retenu sans droit ni licence. On sévissait

l'égard des roturiers. « De bonne heure la chasse ne fut pas exclusivement réservée à la noblesse. Au commencement du xv[e] siècle, les bourgeois de Beaumont-le-Roger, d'Évreux et de Lions pouvaient se livrer à cet exercice dans les forêts qui avoisinaient leurs villes. Bien plus, dans quelques localités, les simples paysans jouissaient même à cet égard d'une certaine liberté. Nous n'avons pas en vue le droit qu'ils avaient d'emporter les restes de la proie des loups, ni celui que les bergers avaient de lancer leurs chiens sur les loups qu'ils sentaient dans le voisinage de leur troupeau. Mais nous ne pouvons nous empêcher de signaler, comme droit de chasse, la liberté reconnue aux habitants d'Épinai de prendre de petits oiseaux avec des filets traînants dans les clairières de la forêt du Trait; ceux de quelques paroisses voisines de la forêt de Rouvrai pouvaient, dans les clairières, tendre aux videcocs et aux mauvis ; dans celle de Roumare, on permettait aux habitants de Montigni, de Saint-Thomas-la-Chaussée et de Sahurs de « tendre leurs rais aux videcocs et piper en la forêt, hors deffens, pour paier chacun rais quatre deniers. » Léopold Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole et l'agriculture en Normandie, au moyen-âge ;* Evreux, 1851, in-80, p. 380, 381.

contre eux d'après toute la rigueur des lois, fort sévères à cet égard. Celui qui aurait trouvé un faucon était obligé de le rendre, ou sans cela il était passible d'une amende de 100 francs, ou faute de moyens de payer cette amende, condamné à la flagellation, c'est-à-dire à être fouetté publiquement.

« Parmi l'aristocratie insulaire, il y avait des seigneurs qui possédaient des garennes et des mares, lieux privilégiés (1). Tels étaient les seigneurs de Saint-Ouen, de Rozel de Noirmont, de Saumarez. Les garennes recélaient des lapins qu'à Jersey on appelait des conils. On leur donnait la chasse au moyen des furets. Nous avons vu qu'il était défendu au peuple d'en garder. Le fait est que la chasse était un monopole, un privilège seigneurial, auquel il était défendu de participer........

« On classait le gibier en plusieurs catégories. Ainsi, il y avait le gibier de terre et de mer, le gibier passager et le gibier ordinaire, le gibier enclos et le gibier libre, le gibier permis et le gibier défendu. La cour de Jersey, composée pour la plupart de seigneurs-juges, était, sous le rapport de la chasse, d'une sévérité outrée. Ainsi, elle faisait des ordonnances qui prouvent le peu d'égards qu'on avait pour le reste des habitants qui, dociles et peu riches, se soumettaient sans murmure. Elle en avait fait une pour le gibier passager dont on concevra le but par sa forme. Cette ordonnance disait que : « Pour ce que l'affluence de plusieurs espèces d'oyseaulx dernièrement icy convolez à cause de la froidure, à mins en

(1) Il y avait en Normandie beaucoup de garennes «jurées», servitudes qui pesaient sur les terres comme sur eaux, sur les bois comme sur les champs cultivés et les herbages. Elles avaient été créées pour assurer la conservation du gibier. Léopold Delisle, *op. cit.*, p. 380.

main les arquebuses à plusieurs personnes pour y tirer, sans distinguer les prohibez d'avec les autres, comme sont les pigeons, cignes, et autres contenus en la défence, c'est pourquoi il est derechef défendu qu'aucun n'ait à tirer ni à dresser aucuns engins auxdits cignes, pigeons, connils, lieuvres, perdrix, ni semblables à ce, sur peine de dix francs et de double amende, selon qu'elle est privilégiée pour lesdits cignes..... »

« Les rigueurs de ces amendes arbitraires étaient excessives. On les appliquait tantôt moitié au roi, moitié à l'accusateur; tantôt la moitié allait au maître de chasse. Si le délit avait été commis sur un fief subalterne, une moitié appartenait au seigneur féodal.

« Il n'était pas permis de tirer un lapin sur ses propres terres. Aussi tard qu'en 1640, un nommé Elie Chevalier fut mis à l'amende à Jersey pour avoir tué un pigeon, sans savoir si ce pigeon était le sien ou appartenait à un autre.

« Bien antérieurement à cette époque, les sénéchaux des bas fiefs avaient connaissance des délits de chasse, le prévôt dénonçait les délits de chasse et le sénéchal prononçait la sentence. Hâtons-nous de le dire cependant, dans ces temps-là, le délit de chasse n'était que de 18 sous. Au XVIe siècle, la moindre amende était de 10 livres, la plus haute de 100 francs. L'introduction d'un furet dans l'île était punie d'une amende de 50 livres. »

ÉGLISE DE SAINT-OUEN. — Après avoir pris congé des hôtes qui nous avaient si bien reçus dans leur manoir, nous remontons en voiture et nous gagnons l'église de Saint-Ouen. C'était l'abbé du Mont-Saint-Michel qui nommait jadis à la cure de cette paroisse.

L'église se compose de trois nefs. Une tour centrale offre la même disposition que la plupart des clochers de l'île, c'est-à-dire une pyramide à quatre faces percées de lucarnes à la base de chaque côté.

La nef du milieu est surmontée d'une voûte remarquablement aiguë.

Le chœur est séparé des collatéraux par des piliers octogones; ceux du côté sud supportent des arcades demi-circulaires à deux rangs de cannelures, lesquelles sont très probablement de l'époque romane, et ceux du côté nord, des arcades en tiers-point sans moulures et sans ornements.

Les collatéraux du chœur sont de beaucoup plus anciens que ceux de la nef; ces derniers sont des additions qui ont fait complètement disparaître la disposition cruciforme que la construction présentait à l'origine.

A l'extérieur, plusieurs points intéressants attirent l'attention des membres du Congrès. C'est d'abord, à droite, dans un porche latéral, une arcade gothique reposant sur deux corbeaux décorés de têtes grossièrement sculptées; mais on ne peut tirer une présomption de haute antiquité de l'art rudimentaire de ces figures, car on en rencontre de semblables sur des pierres tombales avec inscriptions en caractères romains et dont une, qui se trouve derrière le chœur, porte la date de 1681. A gauche, l'encadrement extérieur d'une fenêtre est orné de deux animaux, chien ou renard et lapin, paraissant s'observer et offrant une analogie remarquable avec ceux qui décorent l'une des portes du château de Mont-Orgueil et dont on peut fixer la date vers le milieu du XVIe siècle. De La Croix parle de ces sculptures et, comme il ne craint jamais de se lancer dans le champ des hypothèses, il y voit le souvenir de

quelque évènement cynégétique dont un membre de la famille de Carteret aurait voulu immortaliser le souvenir. Nous avons la conviction qu'on ne doit y reconnaître qu'un motif d'ornementation que, du reste, on retrouve ailleurs. Dans la décoration de la fenêtre dont nous venons de parler, on remarque encore, en caractères gothiques, le monogramme I H S et la lettre M, ou peut-être trois ossements entrelacés. Nous signalerons encore, parmi les motifs sculptés qui terminent les encadrements gothiques de Saint-Ouen et de plusieurs églises de Jersey, une fleur de lis au lieu du fleuron qui est le type le plus ordinaire. Parfois cette fleur de lis surmonte le fleuron et semble en sortir. Le même fait se remarque dans quelques édifices religieux de l'Avranchin et des environs de Coutances.

A l'une des extrémités de la construction, au sud-est, on voit aussi une pierre de deux pieds et demi de longueur, sur laquelle sont sculptés un calice et un livre orné d'un fermoir et provenant sans doute de la sépulture d'un prêtre catholique. Un peu plus loin, sur un contre-fort, se trouve une croix patriarcale, ornement très fréquent dans les anciens monuments religieux d'Angleterre.

Décoré avec le luxe caractéristique des édifices où sont établies les traditions de la haute-église, Saint-Ouen est orné de beaux vitraux placés en 1881, et renferme en outre divers monuments des familles Le Cornu, d'Auvergne, etc. Un mémorial en cuivre portant une effigie chevaleresque y a été placé, en 1872, en souvenir de la branche des Carteret, qui possédait la seigneurie de la paroisse.

A peu de distance de l'église s'élève le vieux manoir féodal de Saint-Ouen, qui a si longtemps appartenu à

la famille normande de Carteret, dont l'un des membres, Sir Philippe de Carteret, baronnet, le fit en partie reconstruire vers 1676.

Chateau de Grosnez.—Après être remontés en voiture, nous parcourons des chemins admirablement entretenus et ombragés d'arbres magnifiques qui forment au-dessus de nos têtes comme une voûte de verdure (1). Il faut toute l'habileté des cochers jersiais pour éviter, dans ces sentiers étroits, la rencontre soit des chars d'excursionnistes qui nous croisent, soit des nombreux tombereaux chargés de pommes de terre que nous rencontrons à chaque instant.

L'accès du château de Grosnez n'est pas facile pour les équipages. Nous mettons pied à terre à quelque distance, nous traversons une lande dénudée et nous parvenons à la pointe nord-ouest de Jersey, que les habitants de l'île appellent *Grosnez* et les Anglais *Land's End*, et dont les falaises à pic dominent les flots à une hauteur vertigineuse. De ce point, on jouit d'une vue admirable et l'on aperçoit les îles de Serk et de Guernesey, cette dernière en partie cachée par les îlots d'Herms et de Jethou, puis les côtes du département de la Manche et le cap de la Hague.

La vieille forteresse de Grosnez, dont M. le colonel

(1) C'est le Vicomte qui est chargé de veiller à l'entretien des routes et à l'élagage des arbres qui les bordent. Pour remplir cette dernière mission, il se promène avec une verge de dix pieds de haut, fait abattre tout ce qui dépasse et prononce en outre des amendes contre les riverains coupables de négligence. Le Geyt, (t. IV, p. 117,) examine différentes questions spéciales que soulève l'exercice de ces attributions du Vicomte.

Le Cornu se propose d'écrire la monographie, ne présente plus que des ruines informes, dans lesquelles on voit encore les restes d'une porte du XIVe siècle avec des culées et des traces de pont-levis et de herse, çà et là quelques fragments des murs d'une enceinte assez considérable et, au centre, les fondations d'un petit édifice carré. Des fouilles, qui ont été pratiquées il y a peu d'années, ont amené la trouvaille de deux têtes sculptées analogues à celles qui décorent le porche latéral de l'église de Saint-Ouen.

Les renseignements historiques sur cette forteresse font presque complètement défaut. On sait seulement que Sir Philippe de Carteret s'y renferma pendant la guerre des Deux-Roses et y résista victorieusement, pendant près de trois ans, aux troupes de Pierre de Brézé, comte de Maulevrier. Toustain de Billy fait une simple mention de cette forteresse, en disant qu'il existe dans l'île, indépendamment de Mont-Orgueil, un autre point fortifié, appelé le « Vieux-Château, » situé près d'un village nommé « Gresnoit. »

On ignore l'époque de la construction du château de Grosnez, mais, dans une enquête ouverte en 1607, les plus anciens habitants du pays déclarèrent l'avoir toujours connu en ruines. Dans la première édition de son livre, qui date de 1694, l'historien Falle, en parle aussi comme d'une vieille fortification inutile, dont il reste peu de chose.

La nouvelle exploration de ces ruines que projette M. Le Cornu éclaircira sans doute plusieurs points obscurs et permettra, tout au moins, de relever exactement le plan de l'enceinte de la vieille citadelle.

ÉGLISE DE SAINTE-MARIE. — L'église de Sainte-Marie est

une des trois plus récentes de Jersey. Elle n'aurait été consacrée que le 5 octobre 1320. L'abbé de Cherbourg avait le droit de nommer à la cure de cette paroisse.

L'édifice comprend aujourd'hui une nef, un chœur et un collatéral sud, lequel a la même longueur que la nef, un porche situé au nord et une tour carrée, flanquée aux angles de clochetons d'un style fort médiocre. La tour présente une surface délabrée et est surmontée d'une flèche octogonale dont la base est percée de petites lucarnes. Le tout a été recouvert, il y a un demi-siècle, d'un enduit qui résiste mal aux injures de l'air.

La séparation du collatéral et de la nef est formée de cinq arcades, y compris celle qui soutient la tour. L'arcade du chœur est beaucoup plus large que les autres. Toutes retombent sur des colonnes circulaires de granit en partie noyées dans les murs de la tour et dans le mur occidental de l'église et dont les chapiteaux ne présentent aucun ornement.

Une ancienne piscine surmontée d'une arcature gothique et placée dans l'extrémité orientale de la muraille sud est ce que Sainte-Marie offre de plus intéressant aux archéologues.

La fenêtre orientale du bas-côté et celle du chœur sont à trois compartiments et décorées, ainsi que les autres baies de cette église, de bons vitraux modernes.

On ne remarque à Sainte-Marie que trois monuments funéraires, dont le plus important porte une inscription latine consacrée à la mémoire de Daniel de Gruchy, maître ès arts de l'Université d'Oxford, successivement recteur de Saint-Pierre et de Sainte-Marie, et mort en 1677, à l'âge de 79 ans (1).

(1) La famille de Gruchy, très nombreuse à Jersey, a une ori-

Les visiteurs examinent ensuite avec intérêt une singulière sculpture qui se trouve, à l'extérieur de l'église, dans un contre-fort de l'ouest. Elle représente probablement un prêtre en vêtements sacerdotaux. Cette figure est accompagnée d'un calice, d'un poisson et d'un triangle, symboles de l'Eucharistie, du Christ et de la Trinité. Le travail en est très grossier, mais les sculptures analogues que nous avons eu l'occasion d'observer à Jersey et en Bretagne, ne permettent pas de la faire remonter à une époque reculée. Tout au plus date-t-elle du XVIe siècle et de quelques années seulement avant l'introduction de la Réforme dans les îles anglo-normandes.

L'église de Sainte-Marie a été réparée en 1864 et sa restauration a coûté 1700 livres.

ÉGLISE DE SAINT-LAURENT. — La cure de Saint-Laurent était à la collation de l'abbé de Blanche-Lande (1).

Cette église consiste en une nef, un collatéral nord, un chœur et une masse carrée avec pignons et toit en bâtière, à l'intersection des arcades, au centre de la nef, reste d'une tour anciennement effondrée.

Le plan primitif a été profondément altéré. A plusieurs reprises on y a fait des remaniements considérables, sans qu'on puisse aujourd'hui en déterminer les causes.

gine commune avec la maison de Grouchy, en Normandie. Une tradition constante et la similitude des armoiries viennent confirmer cette assertion.

(1) M. L. Doucet, dans l'intéressant compte rendu qu'il a rédigé de notre excursion pour la Société littéraire de Bayeux, cite, d'après les *Magni Rotuli scaccarii Normanniæ sub regibus Angliæ*, publiés par Thomas Stapleton, une charte de 1198, par laquelle

L'intérieur présente un singulier mélange d'arcades en plein cintre et en tiers-point et de motifs de décoration simples ou compliqués. Les fenêtres de l'est sont de grande dimension et leurs meneaux sont d'un beau gothique flamboyant; mais les vitraux qui les décoraient dans le principe, ont été brisés et ont subi des réparations faites sans le moindre soin.

Dans le bas-côté du chœur, les piliers ont une forme exceptionnelle; ils sont octogonaux ainsi que les moulures des arcades. Dans cette même partie de l'édifice, de même que dans la nef, il y a, au lieu d'une simple voûte, un plafond de pierre à compartiments; quant à la voûte du chœur, elle a été remplacée par une charpente à la suite de la chute de la flèche.

A l'intérieur, on remarque près du transept une tourelle, qui donnait accès à la tour, et de très solides contre-forts surmontés de pinacles à crochets. Dans l'un de ceux du chœur est encastrée une pierre évidemment rapportée, car elle n'est pas analogue aux matériaux du pays, et ornée des armes du vice-doyen T. Hamptonne, avec la date de MV^{c} XXIV. Nous trouvons aussi, dans d'autres contre-forts, d'anciennes dalles tumulaires chargées d'emblèmes (croix et triangles entrelacés.)

Mentionnons encore, à l'intérieur, une clé de voûte armoriée et plusieurs écussons sculptés sur bois,

Jean-Sans-Terre, alors comte de Mortain, concède l'église Saint-Laurent *in insulâ* avec ses dépendances à l'abbaye de Blanche-Lande, « afin, dit le donateur, que dans la susdite abbaye ma mémoire soit conservée aussi longtemps que je vivrai, et qu'après mon décès, mon anniversaire soit célébré solennellement et perpétuellement. »

appliqués le long des murs ou fixés dans les bancs, et portant les armes des Lemprière, des Carteret, des Marett, des Bisson et des Le Maistre (1).

Dans le cimetière de Saint-Laurent, le tombeau qui offre le plus d'intérêt est celui du dernier membre d'une famille noble de Jersey appelée Chevalier (2). Un bas-relief très fin d'exécution représente un chevalier armé de toutes pièces, assis et appuyé, dans l'attitude de la douleur, sur un écusson écartelé de seize quartiers. Une inscription disposée sur les faces de ce petit monument donne la généalogie des Chevalier, à partir de la fin du XVe siècle.

La visite de l'église de Saint-Laurent termine notre seconde journée d'excursions, favorisée, comme la suivante, par un temps splendide.

COMTE DE MARSY ET ÉMILE TRAVERS.

(*A suivre.*)

(1) Qu'il nous soit permis d'insister près de nos collègues de la Société jersiaise sur l'utilité qu'il y aurait à dresser un armorial de l'île de Jersey. Grâce à ce travail on pourrait, dans un grand nombre de cas, préciser la date ou l'origine de monuments que l'absence des documents et le manque de caractères archéologiques ne permet pas de déterminer. En attendant que cette lacune soit comblée, nous renverrons les érudits au *General Armory of England, Scotland, Ireland and Wales*, publié en 1878, à Londres, par Sir Bernard Burke, Ulster King of Arms ; ils trouveront dans ce précieux ouvrage les blasons d'un grand nombre des vieilles familles de Jersey.

(2) Chevalier portait : *d'azur à la tête de licorne arrachée d'argent ; au chef du second chargé de trois demi-vols de sable.* Cimier : *un chevalier naissant armé de toutes pièces et brandissant un cimeterre, le tout au naturel.*

LES SIGNES DE TACHERONS

SUR LES REMPARTS D'AVIGNON

Nous ne croyons pas qu'il existe de travaux spéciaux sur les signes de tâcherons qu'on trouve gravés sur un grand nombre d'anciens monuments en France.

M. de Caumont en dit quelques mots dans son *Abécédaire archéologique* et reproduit même quatre figures (1). Quelques archéologues ont dû certainement en parler, mais aucun de leurs travaux sur cette matière ne nous est connu.

M. le chanoine Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, a abordé cette question et a pu la traiter, quoique nous ignorions si ses notes ont été imprimées.

Nous citerons encore M. Mallay, architecte, qui a publié un travail sur les églises romanes du département du Puy-de-Dôme ; ce qu'il dit de ces signes est

(1). Ce qu'en dit M. de Caumont est bien peu de chose. On trouve à la page 143 du volume consacré à l'architecture, un paragraphe de 7 lignes avec les dessins suivants :



peu important pour un ouvrage aussi étendu que le sien. Nommons enfin M. G. Rey, qui, dans son *Étude sur les monuments de l'architecture militaire des Croisés en Syrie et dans l'île de Chypre*, donne quelques dessins de ces appareils.

Il nous est donc impossible de nous guider, pour rédiger cette notice, sur des travaux antérieurs traitant le même sujet ; aussi avons-nous cru devoir adopter un plan spécial pour coordonner ces notes.

Après quelques mots sur les remparts d'Avignon, nous comparons les signes de la période romane avec ceux de l'époque gothique ; nous cherchons ensuite à les grouper autour d'un type uniforme, soit un objet matériel, outil, marteau, objet du culte, comme la croix, soit une représentation graphique, lettre alphabétique, etc., ou des lignes géométriques, et enfin nous nous demandons quels ont pu être les usages de ces signes.

Les planches qui accompagnent cette note ont été exécutées sur des dessins faits par mon frère. Ils sont aussi exacts que possible, car il a apporté à la collaboration de ce travail tout son zèle de futur archéologue et tout son talent de dessinateur.

Les remparts d'Avignon sont, parmi les monuments militaires du midi, remontant entre les XIII et XV[e] siècles, des plus curieux.

Les archéologues et les étrangers les ont toujours visités et les visitent encore avec beaucoup d'intérêt. Ils ont donné lieu à plusieurs travaux sérieux et bien compris ; nous ne nommerons que la notice de M. P. Achard, la plus complète au point de vue historique et documentaire, mais un peu faible pour la

partie archéologique. La réparation de ces beaux remparts a fourni à Viollet-le-Duc l'occasion d'en dire quelques mots dans le projet de restauration qu'il a exécuté en partie d'une façon si habile; mais il n'a fait qu'effleurer la question.

Qu'il nous soit donc permis de joindre à ces deux études cette modeste notice, qui les complétera et en rendra la lecture plus attrayante.

D'abord résumons en quelques lignes l'historique de la construction de ce monument archéologique si intéressant, afin de familiariser les lecteurs avec la suite du travail. La rareté relative de la notice de M. P. Achard, nous a engagé à analyser la première partie de son œuvre; nous nous sommes aidé encore du *Dictionnaire géographique, historique et archéologique, etc., des communes du département de Vaucluse, par M. J. Courtet*, ouvrage qui contient d'utiles renseignements sur la construction des remparts.

Ce n'est pas en une fois qu'on a bâti l'enceinte d'Avignon avec le développement qu'elle présente aujourd'hui. Il a fallu s'y prendre à plusieurs reprises.

Le premier système de fortifications qui aient entouré Avignon est dû aux Romains; il fut détruit à la suite des invasions barbares vers le v[e] siècle, pour être réparé et refait ensuite dans les mêmes conditions.

La forme de cette enceinte était un quadrilatère qui partait, au couchant, du Rocher des Doms, englobait les paroisses de Saint-Agricol, Saint-Didier, Saint-Pierre, et devait se rattacher très-probablement aux flancs du même Rocher.

Au XII[e] siècle les remparts furent démolis et rem-

placés par une nouvelle enceinte beaucoup plus étendue, plus solide et flanquée de tours nombreuses. Elle partait de la porte du Rhône et suivait la rue Limas, la Grande Calade, la rue des Lices, les rues Philonarde et Campane, celle des Trois Colombes pour aller se rattacher au Rocher. Sur cette troisième enceinte s'ouvraient dix portes dont voici les noms : *Ferruce*, *Aquaria*, *Bianson*, *Évêque*, *Pont-Rompu*, *Porte-Mayanen*, *Portail-Peint*, *Porte-Matheron*, *Porte-Aurouze* et *Porte de la Ligne ou du Bois* (1).

Mais cette nouvelle muraille ne subsista pas longtemps à cause de la révolte d'Avignon. Cette ville s'était déclarée pour Raymond, comte de Toulouse et avait embrassé la cause des Albigeois. Aussi Louis VIII qui s'en empara le 13 septembre 1226, fit abattre une partie de ses remparts et combler ses fossés. Le cardinal de Saint-Ange, qui avait à se prononcer sur la rébellion des Avignonais, ordonna le 9 janvier 1227 que les remparts de la ville seraient détruits, les tours ainsi que trois cents maisons rasées ; de plus, toutes les machines de guerre furent remises au nouveau roi de France, Louis IX. Les révoltés, soumis par la force, virent ainsi leur murailles abattues, leur ville ouverte à tout vent et livrée entièrement aux bandes armées dont les pillages et les désordres désolaient cette belle région méridionale pendant cette période d'indécision et de troubles.

Depuis cette époque jusqu'en 1349, la ville d'Avignon resta avec ses remparts ruinés. Après l'acquisition d'Avignon faite par Clément VI, ce pape songea à protéger la ville contre les incursions et les attaques des gens

(1) Courtet : *Dictionnaire historique, archéologique et topographique du département de Vaucluse*. Article Avignon.

armés. Il fit donc construire la partie des remparts qui s'étend du Rocher à la porte Ferruce. A la suite de l'invasion du duc de Savoie, Innocent VI fit reprendre la construction des remparts sous la direction de Jean Fernandez Heredia, alors gouverneur d'Avignon. Cette deuxième construction fut poussée très activement, car dans l'espace de deux ans, les nouveaux remparts s'étendaient depuis le couvent des Dominicains, — près la porte Saint-Dominique actuellement, — jusqu'à la porte Saint-Lazare. Afin de payer ces lourdes dépenses, deux nouveaux impôts furent levés : celui du souquet sur le vin, celui de la gabelle sur le sel.

Le pape avait hâte de voir l'achèvement des remparts, car la ville ouverte était exposée à toutes les bandes de pillards qui désolaient alors le midi et elles étaient nombreuses. Pour épargner la ville il fallait chaque fois traiter avec leurs chefs. Aussi en 1358, la muraille s'étendait tout autour de la ville.

La manière rapide dont on avait construit ces remparts fut cause de leur peu de solidité ; la même année (1358) une inondation de la Durance emporta une grande portion de mur du côté de Saint-Lazare. Enfin en 1364, Urbain V acheva l'œuvre de ses prédécesseurs et relia les unes aux autres les différentes murailles (1);

(1) Monsieur Achard, dans son travail sur les remparts d'Avignon, met au bas de la page 10, la note suivante:

« Fransoy, *Hist. ms. d'Avignon*, f. 1er, et après lui M. Joudou, ont dit que les travaux faits aux remparts sous le pontificat d'Urbain V avaient été dirigés par Pierre Obreri. N'ayant pas encore vu les comptes sur lesquels ils appuyent cette assertion et qu'ils disent exister dans les archives municipales, nous suspendons toute affirmation à cet égard. »

On ne peut plus révoquer en doute l'existence de Pierre

mais un débordement simultané du Rhône et de la Durance en enleva encore une certaine partie entre la porte Saint-Michel et la porte Limbert.

C'est donc l'année 1364, qu'il faut considérer comme date d'achèvement des remparts. De grandes réparations furent nécessitées plus tard par leur état de dégradation. Le Rhône et la Durance étaient leurs ennemis les plus dangereux, et dans les nombreuses crues de ces deux cours d'eau, la base des remparts était toujours exposée à leurs atteintes.

Aujourd'hui encore on reconnait parfaitement le niveau des eaux atteint dans les diverses inondations par l'affouillement du parement extérieur de la muraille. Si bien qu'en 1474, un peu plus de cent ans après leur entier achèvement, le Conseil de Ville adopta le projet d'une réparation générale de cette enceinte. Plusieurs autres restaurations d'une nécessité urgente furent exécutées par la suite, mais nous n'avons pas à nous en occuper[1]. Elles n'influèrent en rien sur les signes d'appareils qui se trouvaient gravés sur les revêtements extérieur et intérieur des remparts, excepté peut-être sur celles du Nord, donnant sur le Rhône.

Comme nous l'avons dit, les traces des eaux subsistent et il est impossible de recueillir des signes à la partie basse des murailles ; les pierres sont trop érodées.

Obreri. M. Duhamel a découvert dans les archives départementales un certain nombre de bulles et de pièces où Obreri est cité comme étant l'architecte du palais des Papes. Nous renvoyons à ce curieux et intéressant travail : *Les Architectes du Palais des Papes*, par L. Duhamel. Obreri est-il aussi l'architecte des remparts comme le pensent Joudou et Fransoy ? Cette question n'est pas encore éclaircie.

A. M.

Un pâté de maisons de 2 à 300 mètres de long, adossé au rempart, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur nous a aussi empêché de relever les marques de tâcherons.

Tout ce qui se rapporte à l'histoire de ces remparts après la période de 1474 ne nous est d'aucune utilité, nous renvoyons donc les lecteurs curieux à la notice de M. P. Achard.

Passons maintenant à l'étude des signes de tâcherons de ces remparts, sans nous arrêter à d'autres considérations.

L'étude de ces signes présente-t-elle quelque utilité et quelque intérêt?

Peut-on, au moyen de ces signes, déterminer la date de construction d'un monument?

A ces questions, nous répondrons : oui. Il est toujours intéressant de jeter une clarté sur une chose ignorée.

On peut, en agissant avec prudence et en appelant à son secours les indices fournis par l'ensemble du monument, sa facture, on peut, disons-nous, se servir de ces signes, qui à première vue paraissent étranges, pour déterminer une des deux grandes périodes : romane ou gothique.

Il est certain que ces signes d'appareils ont été trouvés sur un grand nombre d'édifices romans et gothiques en France et à l'étranger. Nous ignorons si les monuments romains et gallo-romains en portent gravés sur leurs appareils.

Les marques de tâcherons que nous avons étudiées sont trop spéciales à la région méridionale pour que nous nous permettions de traiter cette question en général; nous nous en tiendrons, dans cette notice, aux signes des monuments de cette région.

Selon nous, aucune région n'en fournit plus que le Midi. Vers quelle époque ont-ils commencé à apparaître? Nous l'ignorons et ne savons pas si cette question est bien résolue, mais on les trouve sur les églises et les monuments les plus anciens de la région : à Arles, au Thor, à Vaison, à Avignon, etc...

Ces signes ne sont pas les mêmes pour toutes les époques. Les motifs sont très variés et l'exécution change.

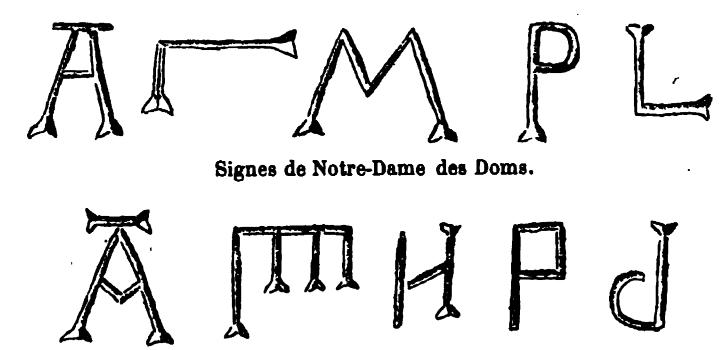
Ceux de l'ère romane représentent, la plupart, des caractères alphabétiques. Ces lettres ont une certaine analogie de forme avec les caractères de l'écriture onciale. On remarque encore, gravés sur les monuments de cette époque, des traits simples ou accolés, des croix, etc...

Comme l'a si bien démontré M. Revoil au Congrès archéologique d'Avignon, ces marques de la période romane qu'on observe dans la vallée du Rhône sont tout à fait spéciales à cette région et appartiennent toutes à une des écoles d'architecture méridionales, soit à l'école d'Arles, soit à celle d'Avignon.

Ces signes présentent cette particularité remarquable, que leur extrémité est toujours terminée par un creux plus large, se divisant en deux branches assez obtuses, c'est ce qu'on appelle des signes terminés en queue de poisson, leur extrémité rappellant un peu l'appareil caudal du poisson.

En effet, ceux que nous avons pu relever dans l'antique église de Vaison se distinguent par leurs formes grêles, longues et leurs extrémités pattées, partagées en deux traits qui s'échappent en sens contraire. La même remarque a lieu pour ceux de Notre-Dame des Doms à Avignon et de Notre-Dame du Belvezet à Villeneuve-

lès-Avignon. Nous croyons devoir donner, comme terme de comparaison avec les signes de l'époque gothique, ceux de la période romane (1).



Signes de Notre-Dame des Doms.

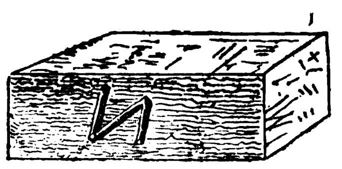
Signes de Notre-Dame du Belvezet.

Les signes de la période gothique ne ressemblent en rien à ceux des monuments romans. Leur forme est lourde, épaisse et dure. Ils sont gravés peut-être plus profondément que les premiers, mais avec beaucoup moins de goût. L'ouvrier ne paraît plus avoir apporté à ce travail le soin qu'il y mettait précédemment. C'est le dernier coup de ciseau qu'il donnait à la pierre et qui, pour lui, était plutôt une marque qu'un finissage. L'entaille produite dans la pierre est sèche, longue, faite, pour ainsi dire, d'un seul coup, et l'ouvrier avait soin d'arrêter sur le bord opposé l'éclat du choc. Aussi

(1) Ces signes ont été observés par M. Mallay, architecte, qui les a reconnus sur beaucoup d'églises romanes dans le département du Puy-de-Dôme. Ils représentent aussi des lettres de l'alphabet, des croix, etc. Je viens d'apprendre que l'église d'Issoire en est couverte. — M. le chanoine Pottier a dû également les relever dans le département de Tarn-et-Garonne.

forme-t-il une sorte de canal angulaire dont le fond est représenté par une arête vive et les bords supérieurs par les contours du signe. Le dessin que nous joignons ici en montre parfaitement la coupe et le plan :





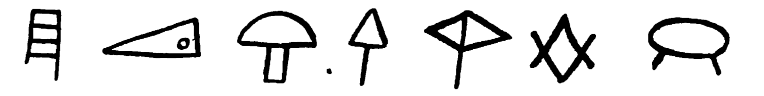
On peut juger d'après ces dessins combien les signes des monuments gothiques s'éloignent de ceux du roman. Et cette différence n'existe pas seulement sur un monument, mais sur tous ceux qu'il nous a été possible de voir sans aucune exception. Ainsi les signes que mon frère a relevés sur les remparts d'Avignon sont en tout semblables, comme forme, mais non comme type, à ceux des différents édifices de la même période. On pourra en juger par la copie de quelques signes du fort Saint-André que nous avons ajoutés à la suite des signes des remparts d'Avignon.

Les caractères alphabétiques sont rares dans cette série de signes, nous pourrions dire absents, car il est assez difficile de classer les signes suivants parmi les lettres :

Sauf les lettres A, H, K, M, O, R, V, Y, il faut une

certaine bonne volonté pour reconnaître dans les autres signes des caractères alphabétiques.

On peut plus facilement reconnaître, parmi cette collection de marques, certains types qui représentent assez vaguement des outils et des instruments utilisés par les maçons et les tailleurs de pierres, tels que compas, équerre, pioche, pelle, échelle, appareil à porter le mortier; en voici quelques dessins :



Mais l'image qui y abonde le plus est le marteau ; toutes les formes connues encore de nos jours s'y trouvent depuis le petit marteau à main ordinaire jusqu'au maillet et au marteau de tailleur de pierres, large, aplati et taillé en arête à ses deux extrémités :

La croix se trouve aussi fréquemment représentée, soit seule et isolée, variant de forme, soit surmontant d'autres signes ou même au centre d'un carré :

Nous allions omettre un des types les plus curieux que nous ayons relevés ; on dirait une clé :



Ces divers types nous ayant frappé, nous avons cru utile de les grouper dans un certain ordre afin de les faire remarquer.

On ne peut reconnaître dans les autres signes l'image d'un objet quelconque, ce sont des traits, des figures géométriques, des étoiles, mais rien de plus ; ils semblent avoir été faits selon le caprice ou le goût de l'ouvrier.

La plupart de ces signes ne sont pas gravés profondément ; le creux central peut atteindre de cinq à six millimètres, leur longueur est d'environ sept centimètres, rarement moins, souvent plus.

Il est, du reste, assez difficile de se rendre un compte bien exact de ces mesures et d'adopter une moyenne invariable ; les signes se trouvent presque tous à une hauteur que la main ne peut atteindre, et il n'est pas assez prudent de se fier à ceux qui existent sur les appareils du bas.

C'est toujours sur le parement extérieur de l'appareil que se trouvent les signes, cependant quelques-uns ont dû être gravés sur une des faces engagées dans le mur, car certaines pierres n'en portent aucun indice.

Le nombre de ces signes gravés sur les pierres d'appareil des remparts est énorme ; mon frère a dressé un tableau qui en contient plus de 4,500. Sur ce nombre les mêmes signes se répètent plus de 10 fois au moins, ce qui réduit le total des types à 450 à peu

près. Ceux-là seuls seront reproduits à la suite de cette notice.

Il nous reste à parler de l'utilité et de l'usage de ces signes.

D'utilité réelle et de valeur quelconque, nous ne leur en accordons aucune actuellement. Ils pouvaient être de quelque nécessité à une époque plus éloignée, et cette question a donné lieu à diverses opinions que nous résumerons.

Certains voient dans ces signes un simple ornement qui devait servir à relever l'ensemble de la construction et l'embellir. Ceci n'est pas probable, ces signes se trouvent gravés au milieu de l'appareil d'une manière si vague et si petite, qu'ils échappent facilement aux yeux. Ils n'enlèvent rien au mur de la froideur et de sa nudité première.

Quelques personnes veulent y reconnaître des signes conventionnels d'une association maçonnique qui aurait rattaché entre eux tous les individus d'un même corps de métier. Ils se basent, pour soutenir cette opinion, sur la représentation des outils, des compas, des équerres. Cette hypothèse vaut mieux que la précédente, mais jusqu'à plus ample preuve, elle doit être écartée.

Enfin le plus grand nombre des archéologues, et parmi eux les architectes, croient que ces signes étaient une marque de convention, adoptée par les tâcherons ou ouvriers qui travaillaient à la pièce, et servaient de la sorte à contrôler l'ouvrage qu'ils avaient fait (1).

(1). M. Revoil a aussi émis cette idée au congrès d'Avignon. M. de Caumont partage la même opinion. (Voir à la page 143 de l'archéologie religieuse, tome IIe de l'*Abécédaire archéologique*.)

En un mot, *chaque ouvrier tailleur de pierres, travaillant à ses pièces avait une marque, un signe qu'il gravait sur la pierre, et qui permettait à un contre-maître de contrôler le travail.* Nous partageons complètement cette opinion parce qu'elle nous semble la plus juste et la plus exacte.

Nous aurions dû démontrer que le nombre des signes équivalait au nombre d'ouvriers ou de tâcherons employés. Il s'en trouve 434 dans les planches ci-après, mais en comptant ceux qui ont pu être effacés, il faudrait en porter le chiffre à 500.

Peut-on admettre qu'une construction comme celle des remparts d'Avigon ait pu occuper, pendant un laps de deux ans, cinq cents ouvriers? Voilà où la question se complique.

Nous croyons plutôt que les ouvriers travaillant à leurs pièces ne devaient être, pour la plupart, que des ouvriers de passage, comme cela existe encore de nos

Enfin, M. Mallay s'énonce clairement à ce sujet, et nous croyons utile de rapporter ce qu'il dit dans la préface de son ouvrage sur les églises romanes du département du Puy-de-Dôme :

« Il paraît que l'on employait, dans les constructions de cette époque, de même qu'aujourd'hui, des ouvriers à la journée et des tâcherons ; on voit en effet que les pierres de revêtements et des jambages n'ont aucun signe, tandis que celles des arceaux qui demandaient plus de soins ont été taillées par des ouvriers habiles qui travaillaient à leur tâche, et prenaient pour marque distinctive une des lettres de l'alphabet, une croix ou une barre pointée. Cette opinion résulte pour moi d'un grand nombre d'observations sur différents édifices. »

Essai sur les églises romanes et romano-byzantines du département du Puy-de-Dôme, par M. Mallay, architecte. Moulins, impr. Desrosiers. 1843, in-f°, 51 pl. (Introduction, p. IX.)

jours. Le chiffre de 500 pour la variété des types n'aurait ainsi rien d'extraordinaire, les ouvriers passant par petits groupes de cinquante, ou cent.

Enfin, pour compléter cette notice et ne laisser passer aucune objection, nous ferons observer que ces murailles ne présentent pas partout la même facture architecturale. On voit encore, dans la partie nord de la ville, des tours rondes, des corbeaux et des mâchicoulis qui varient de forme, de hauteur avec la suite ; on peut même distinguer plusieurs raccords dans les constructions. Il est donc certain que toute cette partie est antérieure au reste de l'enceinte ; c'est celle qui fut commencée par Clément VI en 1349. Il existe aussi quelques différences dans les signes ; ces différences sont légères, de peu de valeur, mais manifestes néanmoins pour une personne un peu exercée. Ils paraissent en général plus grossièrement gravés et moins compliqués comme dessins. Selon nous, ils se rapprochent beaucoup de ceux qui sont gravés sur la tour de Philippe-le-Bel. M. Duhamel a fait la monographie de ce dernier monument et donne la reproduction d'une vingtaine de signes que nous avons dessinés tout spécialement pour ce travail.

Nous avons cru qu'il ne serait pas inutile de donner, à la suite des types des signes des remparts, ceux du fort Saint-André ; on pourra, de la sorte, s'assurer de leur analogie de forme avec les autres. Les réparations qu'ont subies ces remparts ont transformé en plus d'une place les parements de ces murs, mais aucune restauration importante n'a été faite après la fin du xv[e] siècle (1) ; les signes sont donc essentiellement de

(1) Nous n'entendons pas parler des restaurations modernes.

la période gothique. En somme ces signes ont été gravés entre les années 1349 et 1474 ou 1486, dernière date de réparations générales.

Nous souhaitons sincèrement que ce travail puisse être utile aux archéologues, bien que nous ne nous flattions pas d'avoir résolu entièrement cette question. Plus d'un point de l'étude et de la connaissance des signes de tâcherons est encore obscur.

Tout en essayant de nous rendre utile par l'étude plus approfondie de nos monuments nationaux au point de vue archéologique, nous convenons qu'il est presque prudent de publier cette notice, car les remparts d'Avignon, par une regrettable négligence, sont menacés de ruine à plus d'un endroit.

Clermont, 8 novembre 1883.

ALBERT MAIRE,
bibliothécaire universitaire.

AUGUSTE MAIRE.

SIGNES DE TACHERONS DES REMPARTS D'AVIGNON

SIGNES DE TACHERONS DU FORT SAINT-ANDRÉ

LE TRÉSOR
DE
LA BASILIQUE ROYALE
DE MONZA

(*Suite.*)

V

STATUETTES DE MÉTAL

XIIIe, XVe *et* XVIIe *siècles.*

1. Toute église, le jour de sa bénédiction ou consécration, reçoit un titulaire, c'est-à-dire qu'elle est placée sous la protection spéciale d'un saint dont elle portera désormais le vocable. Pour que les fidèles le sachent et le retiennent, l'image du titulaire est exposée à la façade et répétée au retable du maître-autel. Quelquefois même, surtout en Italie, on y ajoute une grande statue, assise au côté de l'évangile, qui est le plus noble, et dont on baise dévotement le pied : je citerai, entre autres exemples, Saint-Pierre de Rome et San-Germano, à la racine du Mont-Cassin. Mais là ne s'arrête pas le culte public dû au *saint tutélaire,* comme on dit à Bari : le jour de sa fête, on l'expose de nouveau, et sous une autre forme, à la porte de l'église (1) et au maître-autel,

(1) « Si igitur festivitas erit præcipua et de solemnioribus illius ecclesiæ....., supra vero portæ superliminare imago sancti

pendant que sa statue est parée de riches ornements. Au dehors, le tableau est entouré de draperies et de guirlandes ; à l'intérieur, une statuette de métal prend place au-dessous du crucifix, en face du prêtre célébrant (1) : presque toujours dans cette statue est incluse une relique, qui appelle à ses flancs un luminaire particulier d'au moins deux cierges de cire, allumés pendant tout le temps de l'ostension (2).

Quand l'autel n'avait encore ni retable, ni ornements d'aucune sorte, et que les chandeliers étaient relégués sur le tref, la statue pouvait attirer tous les regards, parce que, en dehors de la messe, le crucifix lui-même ne demeurait pas à poste fixe. Dès la fin du XVI[e] siècle,

vel sanctorum, quorum dies festus agitur, pariter ornata. » (*Cær. Episc.*, lib. I, cap. XII, n° 3.)

(1) La basilique vaticane possédait, d'après l'inventaire de 1489, trois statues de l'apôtre saint Pierre en argent doré. (Voir Muntz et Frothingham, *il tesoro della basilica di S. Pietro*, p. 104.)

(2) Ce que je dis ici du titulaire s'applique à plus forte raison au patron du lieu. Paul Diacre rapporte la formule par laquelle les Lombards, en 595, choisirent saint Jean pour patron: « Ut ipse Joannes Baptista sit pro nobis interpellator ad D. N. J. C., nos omnes unanimiter pollicemur illi, omni anno, in die nativitatis suæ, hoc est VIII Kal. julii, de nostris facultatibus transmissuros honorifice ad oraculum ejus, ut per illius interpellationem habeamus juvamen D. N. J. C. tam in bello quam in aliis locis omnibus, quocumque ituri sumus. »

Morigia, lib. I, cap. II, rapporte la formule en termes identiques. Il y ajoute en tête : « Beatissima Theodolinda regina cum rege unanimiter et cum majoribus natu Lombardorum voverunt inter se atque dixerunt : Si... » Et à la fin : « Ab ergo illo die in omnibus actibus eorum cæperunt invocare Sanctum Joannem, ut illis præberet auxilium in virtute D. N. J. C. Et illi omnes permanebant illæsi victoresque extiterunt super cunctos adversarios suos. »

le cérémonial prescrit une croix et six chandeliers en permanence ; aux fêtes, ce n'est plus une seule statue qui orne l'autel. Si l'on expose celle du titulaire, on lui fait un cortège d'autres statues (1). Il en était ainsi à Monza, où, au siècle dernier, on comptait jusqu'à sept bustes d'argent, répartis symétriquement entre les chandeliers, comme il se pratique toujours à Milan.

Telle fut, à l'origine, la destination des trois statuettes de métal que je vais décrire.

2. On ne connait ni l'auteur, ni la date de la statue de saint Jean placée au-dessus du porche. La tradition rapporte qu'elle était jadis sur l'*autel majeur* (c'est-à-dire au sommet du ciborium) qui, avant l'allongement de l'église, vers 1300, se dressait au milieu de la coupole actuelle, à l'intertranssept. Des quatre colonnes du ciborium, deux, en serpentin vert, soutiennent l'arcade du porche, et les deux autres, en marbre rouge, supportent une croix sur un des côtés de la place, depuis son érection par saint Charles, à l'époque de la peste. La statue est en bois, recouvert de plaques de cuivre doré. Les jambes, les parties nues des bras, la tête et l'agneau, qui est très petit, sont d'une seule pièce ; le vêtement se compose de plusieurs plaques grossièrement unies derrière, et les mèches de la laine sont rendues par autant de plaquettes distinctes clouées sur le fond. La hauteur est à peu près de 2 mètres. Saint Jean est debout, la main droite levée comme pour montrer le ciel avec l'index ; dans la main gauche, il tient

(1) « Si haberentur.... imagines argenteæ, seu ex alia materia, staturæ competentis, congrue exponi possent ; quæ quidem sacræ reliquiæ et imagines, cum sex tantum candelabra super altari erunt, disponi poterunt alternatim inter ipsa candelabra. » (*Cærem. Episc.*, lib. I, cap. XII, nº 12.)

un petit agneau qui n'en dépasse guère la paume. La peau dont il est vêtu ne descend pas au-dessous du genou ; par-dessus il porte un manteau court, à larges plis, qui, comme la chlamyde antique, s'agrafe sur l'épaule gauche et passe sous le bras droit (1). Sa figure annonce de l'énergie et sa barbe est inculte. Sur sa tête nue est appliqué un nimbe circulaire, disque plein sur

(1) Voir sur *les vêtements de saint Jean-Baptiste*, dans *la Revue de l'art chrétien*, t. XXIX, p. 468-476, un article de M. Pardiac, qui déclare que le vêtement ou cilice en poil grossier était porté en signe de deuil ou de pénitence, surtout par les prophètes, et que la ceinture symbolisait la continence.

Les chevaliers de saint Jean de Jérusalem, qui avaient le Précurseur pour patron, se faisaient enterrer « avec un habit en poil de chameau, en mémoire de la pénitence de saint Jean-Baptiste. » (*Les habillements de tous les ordres militaires*, t. I, p. 230.)

C'est à cause de ce vêtement que les pelletiers avaient pris saint Jean pour patron de leur corporation. Dans l'*Obituarium Lugdunensis ecclesiæ*, on les voit, en 1208, le 24 juin, reçus par le chapitre à la porte de la cathédrale : » Ab antiquo et a tempore cujus contrarii non existit memoria, magistri pelleterii civitatis Lugduni sint in possessione et sayaina privilegii processionaliter incedendi cum facibus accensis et accedendi singulis annis, in festo sancti Joannis Baptistæ, ad ecclesiam sancti Joannis de Lugduno et quod ibidem existentes in quadam platea quæ est ante fores ecclesiæ, duo ex antiquis de arte pelleteriorum dictæ civitatis cavalcantes super mulas albas, in signum munificentiæ et donationis fundi ecclesiæ amore Dei factæ ab antiquo per quemdam pelleterium amore divino impulsum, recipi debeant cum cerimonia, et vestibus sacerdotalibus et cum cruce per dominos canonicos et comites Lugdunenses et introduci, post cavalcadam factam in platea, in ecclesiam sancti Joannis in ordine decoro, ubi dicti magistri pelleterii offerunt et recipiunt panem benedictum per manus unius canonici et comitis Lugdunensis, qui tunc per capitulum mittitur, in recompensam et commemorationem donationis de fundo ecclesiæ antiquitus factæ. » (Bégule, *Monogr. de la cath. de Lyon*, p. 2.)

lequel sont tracés des rayons flamboyants. Je ne crois pas le nimbe antérieur à la fin du XVe siècle, mais la statue elle-même pourrait remonter au moyen âge, vers le XIIIe siècle (1).

3. La seconde statuette, qui est un des joyaux du trésor, fut, dès le principe, destinée à l'ornementation de l'autel, aux jours de fêtes, dans la pensée du donateur et aussi du chapitre, qui a droit d'en être fier. La photographie de Rossi la rend bien telle qu'elle est, avec sa rudesse sauvage et son réalisme saisissant. Œuvre magistrale et malheureusement non signée, cette pièce d'orfèvrerie marque dans l'histoire de l'art : elle rompt complètement avec la tradition gothique et le conventionnel pour se lancer résolûment dans la voie du naturel et de l'anatomie. L'artiste qui l'a modelée avait étudié le corps humain, et il s'était attaché à le reproduire aussi fidèlement que possible, avec les rides du visage, les traces de la pénitence sur la chair amaigrie, et presque la rigidité imposée par des habitudes qui n'étaient pas celles de la mollesse (2). Cependant la critique trouvera à reprendre à la tête qui est trop forte pour les épaules (3), et à celles-ci pour le reste du corps qui est trop étriqué.

(1) A la cathédrale de Lodi (Lombardie), la porte majeure est également surmontée d'une statue, en cuivre doré, du titulaire saint Bassiano, qui fut exécutée vers le même temps que celle de Monza.

(2) « Cœpit Jesus dicere ad turbas de Joanne : Quid existis in desertum videre?..... Hominem mollibus vestitum? Ecce qui mollibus vestiuntur, in domibus regum sunt. » (S. Matth., XI, 7, 8). — « Quid existis videre, hominem mollibus vestimentis indutum? Ecce qui in veste pretiosa sunt et deliciis, in domibus regum sunt. » (S. Luc., VII, 25.)

(3) M. Helbig fait cette judicieuse remarque au sujet d'une

La statuette, haute de 0m,29, y compris le socle qui la supporte, est entièrement en argent, doré seulement par endroits; ce qui produit un contraste aimé et recherché des Italiens, tant au moyen âge qu'à la Renaissance. La dorure n'a été appliquée qu'aux cheveux, aux vêtements et au nimbe, c'est-à-dire aux parties saillantes. Elle était nécessaire au nimbe, imposée même par la tradition, qui veut que cet ornement exprime la gloire du triomphe et le rayonnement de la lumière céleste, récompense de la sainteté.

« Corona aurea super caput ejus, expressa signo sanctitatis, gloria honoris » (7e *rép. du comm. d'un martyr à matines*). « Gloria et honore coronasti eum Domine » (*Verset du commun d'un martyr à vêpres et à matines*). De plus, le Bréviaire romain dit que les vêtements des apôtres resplendissent « Habentes splendidas vestes » (4e *répons des matines, au commun des apôtres*); que ceux des évangélistes ont été lavés dans le sang de l'Agneau : « Laverunt stolas suas in sanguine Agni » (6e *répons des matines, au commun des évangélistes*); que la robe du martyr est un signe de joie : « Stola jucunditatis induit eum Dominus » (6e *rép. aux mat. du comm. d'un martyr*), et celle des confesseurs une marque de gloire « Amavit eum Domi-

pièce d'orfèvrerie du XVe siècle : « Il est à regretter pour cette pièce d'orfèvrerie, exécutée avec une grande habileté et un soin si consciencieux, que les proportions des statuettes soient si mauvaises. Celles-ci ont à peine six longueurs de tête, et ni la dimension des torses, ni le développement des membres ne correspondent à la grosseur des têtes. On dirait que l'artiste, préoccupé du désir de faire des portraits, ait voulu donner de l'importance à celles-ci aux dépens des corps. » (*Rev. de l'art chrét.*, t. XXXIV, p. 274.)

num et ornavit eum, stolam gloriæ induit eum » (*Verset aux vêpres d'un confesseur*).

M. Darcel a dit avec raison que « la couche d'or réchauffe le froid de l'argent », et qu'il s'établit ainsi « une variété résultant de l'opposition des colorations des deux métaux », car « l'inaltérabilité de l'un, toujours brillant », s'ajoute « à l'altérabilité de l'autre qui noircit avec le temps ». (*Gaz. des Beaux-Arts*, 2e pér., t. XXVII, p. 30, 34.)

Le soubassement, remarquable par son décor particulier, se découpe en quatre lobes, avec des angles saillants aux points de jonction, adoucis encore par de petits cylindres unis qui reposent l'œil. Ce pied pose à plat sur une bordure entourée d'un grénetis et formant empattement à la tranche, sur laquelle saillissent, entre deux torsades, deux rangs de quatre-feuilles à lobes arrondis. Le fond émaillé est d'un brun couleur chocolat et les quatre-feuilles alternent ainsi : brun pointillé de blanc ou vert pointillé de rouge. De tous ces émaux, les verts seuls sont translucides. La partie supérieure de ce soubassement est plate et contournée de plusieurs moulures ainsi que d'une torsade. Là encore sont semés, dans un ordre régulier et côte à côte, des quatre-feuilles où alternent successivement le vert, le violacé et le blanc, avec un petit point rouge au milieu. Une torsade circonscrit chaque quadrilobe, comme pour imiter un travail en filigrane.

Saint Jean est debout, les pieds écartés. Il a pour tout vêtement une tunique qui lui descend aux genoux et qui semble collée sur son corps, tellement elle est étroite, laissant à découvert le haut de la poitrine, les bras et les jambes. C'est bien ainsi que l'on se figure le pénitent du désert. Les pieds sont nus, comme il

convient à un héraut de la parole divine (1); il compte, en effet, parmi les prophètes, à qui cette distinction est souvent accordée à l'égal des apôtres.

L'artiste a interprété le texte de l'Évangile qui porte que saint Jean était couvert d'un tissu fait avec du poil de chameau (2), suivant l'usage de l'Orient (3). Mais comme il n'avait probablement jamais vu ni un chameau vivant, ni une étoffe de cette espèce, il a supposé un vêtement découpé dans la peau même du quadrupède, et, au lieu des poils lisses et collés les uns contre les autres, il a formé des mèches distinctes, tantôt droites, tantôt bouclées à l'extrémité. On dirait plutôt une peau de mouton, comme la représentaient les peintres et les sculpteurs du moyen âge, c'est-à-dire avec

(1) Un ancien auteur, cité par les Bollandistes, p. 738, dit : « Pedes, divinum in modum gradientes, quibus Domini semitas præparavit. » La nudité des pieds constitue précisément le *mode divin*, car elle est propre à la divinité.

(2) Et erat Joannes vestitus pilis cameli et zona pellicea circa lumbos ejus. » (S. Marc., I, 6) — « Ipse autem Joannes habebat vestimentum de pilis camelorum et zonam pelliceam circa lumbos suos. » (S. Matth., III, 4.)

(3) La bienheureuse Véronique de Binasco, religieuse au couvent de Sainte-Marthe, à Milan, morte en 1497, dans une de ses visions, vit saint Jean-Baptiste avec un vêtement blanc et or : « Baptista atque Joannes evangelista, albis induti vestibus, quæ aureos radios emittebant, manibus lilia sole magis radiantia detinebant.» Le Christ avait sur la tête un ornement glorieux, qui devait être son nimbe : « Capite ornamentum gestabat, cujus gloriam nunquam attingere satis potuit. Nullus inter supernos cives eo capitis ornatu fulgebat. » (Bolland., *Acta SS.*, t. II, janv. p. 197.)

Je ne connais pas un seul exemple du Précurseur tenant un lis à la main. Cette vision n'eut donc aucune influence sur l'iconographie. Le vêtement blanc s'explique par ce verset du *Te Deum* : Te martyrum *candidatus* laudat exercitus.

ces ondulations qui sont restées dans notre langue sous le nom de *moutonnées*, et qui produisent un jeu de lumière très heureux dans les œuvres plastiques. Cette tunique, qui manque intentionnellement d'ampleur, est serrée à la taille par une courroie souple, une lanière de peau grosssièrement nouée et dont les bouts retombent en avant : une pareille ceinture est trop réaliste pour n'avoir pas été copiée d'après nature.

La figure se distingue par la sévérité et l'austérité. La barbe, qui se bifurque au menton, est négligée et partagée en mèches comme les cheveux, qui bouclent sur les épaules. Les yeux sont larges et fixes : saint Jean regarde la multitude que sa bouche entr'ouverte appelle aux pieds du Messie, dont elle dit : Voici l'agneau de Dieu qui efface les péchés du monde (1). Or, cet agneau, il le montre avec l'index de sa droite (2) pen-

(1) « Vidit Joannes Jesum venientem ad se et ait : Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi. » (S. Joann., I, 29.)

(2) « Nam propheta fuit, quando dixit : Qui post me venturus est, etc.; plus quam propheta, quando Christum digito demonstravit. » (*Legenda aurea*, édit. Grævsse, p. 362.)

On trouve ces deux strophes dans la prose de la fête de saint Jean-Baptiste au XIVe siècle :

« Camelorum tectus pilis
In deserto quam exilis
Quam bonus apparuit.......
Quem vates ceteri
Sub lege veteri
Canunt in tenebris,
In carne Dominum,
Figuris terminum,
Propheta celebris
Ostendit digito. »

(Frisi, t. III. p. 51.)

Dans le sacramentaire grégorien, on lisait à la *Bénédiction*, dès



Héliog Dujardin — Imp Eudes

TRESOR DE MONZA (LOMBARDIE)
Saint Jean Baptiste.
Statuette en argent doré (XVe Siècle)

dant que le paisible et symbolique animal, debout, se retourne vers lui, comme pour lui rendre grâce d'avoir si fidèlement accompli sa mission.

L'agneau est un peu trop petit : il tient dans la paume de la main gauche. Nous sommes habitués à lui voir donner plus d'importance. Son poil est frisé, sa bouche bêlante, ses oreilles timidement baissées; il s'appuie sur les pattes de derrière comme pour s'accroupir. C'est la victime du sacrifice, presque lasse déjà (1). Sur sa tête paraissent encore les traces d'un nimbe qui le qualifiait l'*Agneau de Dieu*. Le nimbe est posé à la façon italienne, ce que Didron avait pittoresquement appelé *le nimbe en coiffure* (2), c'est-à-dire qu'il est fixé à la nuque et obliquement. Il a la forme d'un disque plat et mince (3), dont toute la surface intérieure est gravée au pointillé de rinceaux et de fleurons, symbole de la joie qu'éprouvent les élus dans les jardins du ciel, *celeste nemus paradisi*.

M. Burges dit de cette statuette : « Elle est peut-être du XIII[e] ou XIV[e] siècle. La figure est très vivante et placée sur un piédestal orné d'émaux champlevés. La tradition affirme qu'elle fut donnée par les Vénitiens en à-compte de quelque paiement. » (*Notices*, p. 21.)

Ce serait donc un travail vénitien, *de opere venetico*, comme s'exprime l'inventaire de Boniface VIII. J'en

le VI[e] siècle : « Quatenus ipsius Agni, quem ille digito ostendit, cujus immolatione estis redempti, ita virtutum lanis vestiti et innocentiam valeatis imitari. »

(1) « Quærens me sedisti lassus, » dit le *Dies iræ*.

(2) *Annal. arch.*, t. I, p. 379.

(3) Item ung diadesme d'argent doré au bord, qui se met sur le chef sainct Maurice, lequel diadesme a esté puis naguère donné par monsieur Boyvin, chanoine, pesant demi-marc. » (*Inv. de la cath. d'Angers*, 1599.)

doute toutefois, car ces émaux ont trop d'analogie avec ceux du calice Visconti, qui paraissent plutôt milanais. Or, ce calice est à date certaine, puisqu'on connaît son donateur. Il y a donc toute probabilité que des œuvres, aussi semblables par les procédés d'exécution et le style, sortent du même atelier, sinon des mêmes mains, et sont d'une date identique. Ces émaux ne sont pas *champlevés,* dans le sens ordinaire du mot, car la matière vitrifiée n'affleure pas la partie supérieure des cloisons réservées dans le métal : ils sont seulement peints ou plutôt consistent en une simple glaçure d'émail. Quant à la date, ce ne peut être le XIIIe siècle, tout au plus la fin du XIVe, et encore est-ce difficile à admettre, en raison du réalisme de la figure, qui est réellement *vivante*, c'est-à-dire expressive et parlante.

Voici un fait qu'il importe de mettre en lumière pour bien faire connaître la physionomie propre de saint Jean et, partant, son iconographie.

Bonincontro Morigia, lib. III, cap. 28, rapporte qu'en 1324, Henri de Flandre, s'étant égaré dans les bois, près de Monza, vit saint Jean, sous la forme d'un vieillard barbu, qui le remit dans son chemin : « Facto die heri prælio, derelictus a meis, volui fugere et fugi nescio quo. Sed in quodam boschetto per totam noctem eundo territus nesciebam exire. Invocando Deum et sanctum Joannem Baptistam, apparuit mihi quidam homo senex cum magna barba, totus maceratus, qui dixit : Quomodo est tibi? Dixi : Male, nescio ubi sim nec quo possim ire. Et ipse : Bonum est quod eamus Modoetiam. Et ego : Credo quod Mediolanenses sint ibi. Et ipse : Noli dubitare, non sunt, scio tibi dicere quod sanctus Joannes nondum vult derelinquere terram illam, propter suum oraculum quod in illa terra cus-

tuditur. Ibamus semper sic loquendo, quousque fuimus prope terram istam, cum invenimus duos istos qui mecum venerant huc. Cogitans eundo, quando fui ad introitum istius terræ, vidi me aliquantulum esse securum et retro respexi et dixi istis : Ubi est homo ille senex? Dixerunt : Recessit, sine quod videremus. Pro certo gratias Deo ago et sancto Joanni Baptistæ quia fuit ipse sanctus Joannes qui mihi tali modo apparuit et huc me reduxit. Hæc quæ de prædicto Henrico narravi, a religiosis et a fidelibus tam a forasteriis quam de Modoëtia viris qui aderant, quando suprascripta referebat, relatione audivi. »

Ce type de vieillard est resté étranger à l'iconographie du moyen âge, qui a toujours représenté saint Jean dans la force de l'âge, puisqu'il est mort avant le Christ.

5. La statuette de Monza avait, en France (1), ses pareilles au moyen âge, comme l'attestent les inventaires.

« Une autre ymage de saint Jehan Baptiste, d'argent doré, estant sur un tel pié sans différence, et en main senestre tient un *Agnus Dei* qui (qu'il) monstre de la main destre, et a vestu une cote en manière de poil et

(1) La statue en métal de S. Jean, qui orne son autel au baptistère de Florence, a été exécutée, en 1451, par Michelozzo Michelozzi. La *Gazette des Beaux-Arts*, t. XXVII, 2e pér., p. 83, en donne une gravure sur bois. Le précurseur est debout dans une niche, jambes et pieds nus. Sa courte tunique en peau est attachée par une ceinture d'étoffe nouée en avant. Son manteau s'agrafe sur la poitrine. L'index tendu montre, et de la gauche il tient une grande croix de procession. Ses cheveux sont longs et sa barbe pointue. Sur sa tête est appliqué horizontalement un nimbe strié.

un mantel par dessus et derrière sa teste un dyadème (nimbe), doré par dehors et devers sa teste esmaillié d'azur et poise en tout VI^{m}, II onces VI d. » (*Invent. de Louis, duc d'Anjou*, 1360, n° 39.)

« Item, un ymaige de saint Jehan Baptiste, qui tient un petit vaissel, où il a un *Agnus Dei* ouvrant par derrière à mettre des reliques et encore un autre vaissel à ij cristaux à porter *Corpus Domini* le jour du Saint Sacrement, lequel on peut mettre en la main de l'ymaige comme le vaissel à metre reliques ; et est ledit ymaige estant sus un pié soubtenuz à vj lions et est ledit pié armorié aux armes de Jherusalem, de Rodes et aux armes de Jehan Hanon, lequel a donné ledit ymage ; et poise tout ensemble iiij mars, ij onces et demie. » (*Inv. du Saint-Sépulcre de Paris*, 1379, n° 89.)

« Item, une image de saint Jean Baptiste, tenant un reliquaire de cristal garni d'or. Ledit image séant sur un entablement d'argent doré, où il y a une reine dessus (la donatrice) et en tour ledit entablement sont les armes de France et d'Aragon et est ledit entablement soutenu de quatre leonceaux d'argent doré. » (*Inv. de la Sainte-Chapelle de Bourges*, 1405, n° 13.)

« Item, un ymage d'or de saint Jehan Baptiste, qui tient en sa main dextre un reliquaire de cristal, garni de quatre balaiz, trois esmeraudes, trois saphirs et sept perles, le pié dudit reliquaire garni de deux petitz balisseaulx, un saphir et quatre perles, et en la main senestre un *Agnus Dei* garny de dix balisseaulx et cinq esmeraudes et vint perles, et a ledit ymage en sa poictrine un fermail garni de quatre balisseaulx, quatre perles et une esmeraude ou milieu et le dyadesme dudit ymage garny de cinq balisseaulx , six saphirs, unze troches chacune de quatre perles et une petite esme-

raude ou milieu, et est ledit dyadesme pourfillé de douze perles plus grosses pesans environ quatorze mars deux onces et le pié dudit ymage qui est d'argent doré quarré esmaillé aux armes dudit Daulphin, pesant environ huit mars trois onces. » (*Invent. du duc de Guienne*, 1411, n° 2.)

« Statue de S. Jean Baptiste. Elle fut donnée avec plusieurs autres joyaux par Hardouin de Bueil en 1434. Elle avait 1 pied de haut et pesait 3 marcs 1 once. Les reliques étaient renfermées dans un petit vase de forme ronde ; le piédestal était soutenu par trois griffons et trois lions. » (*L'ancien trésor de la cath. d'Angers*, apud *Rev. de l'art chrét.*, t. XXXI, p. 354.)

« Quedam ymago beati Johannis Baptiste de argento deaurata cum suo pede et sunt arma D. cardinalis Saluciarum, qui eam dedit ecclesie. » (*Inv. de la cath. de Lyon*, 1448, n° 197.)

« Figura B. Johannis Baptiste argentea et deaurata, demonstrantis agnum. » (*Inv. de Saint-Pierre de Rome*, 1489.)

« Item le relique d'argent de sainct Jehan Baptiste, où il y a l'image dudit sainct eslevé. » (*Inv. de N.-D. de Lens*, xv° siècle.)

« Item, l'image de S. Jean Baptiste, tenant en sa main un agneau, le tout d'argent doré, pesant dix marcs, six onces (1). » (*Inv. de Saint-Georges de Vendôme*, 1562, n° 25.)

(1) Il existe, à la Trinité de Vendôme, une statue en marbre de S. Jean, qui date du xiv° siècle. M. Métais la décrit pages 41-50 de sa brochure intitulée *Jeanne d'Albret et la spoliation de l'église Saint-Georges de Vendôme*, en rapportant, bien à tort, sur la signification du livre, employé comme attribut, une opinion qui n'a aucune valeur iconographique.

« Une statue de saint Jean Baptiste d'argent, aux armes de Groesbeck. » (*Inv. de la cath. de Liège*, 1713.) Gérard de Groesbeck fut évêque de Liège de 1563 à 1580.

« Ung autre reliquaire d'un saint Jean Baptiste, esmaillé de blanc. » (*Inv. du cabinet du roi*, 1560, apud E. Plon, *Benvenuto Cellini*, p. 392.)

« Item une image de saint Jean Baptiste, toute d'argent doré, de deux piedz et peu plus de hauteur, compris son pied d'estal aussy d'argent doré, laquelle image porte une croix d'argent doré, haulte d'un pied deux pouces, dans le milieu de laquelle est un rond servant à exposer la saincte hostie..... Le susd. pied d'estal porté sur quatre pates d'argent, est émaillé tout autour et sur le devant est un ossement de saint Jean Baptiste, couvert d'un cristal attaché à un châssis d'argent, et au bas dud. où est un escripteau d'antienne escripture contenant ces mots : *De chenvilla beati Johannis Bapt.* Dans le creux du susd. pied sont trois grosses vices d'argent qui attachent lad. image aud. pied et y a place d'une aultre vice qui est perdue.

« Item une image de saint Jean Baptiste, d'argent doré, haulte de dix poulces et demy peu moins, y compris son pied, aussy d'argent doré, soustenu de quatre petits lions d'argent doré, led. pied long de cinq poulces, large de quatre; laquelle image monstre de la main droite un reliquaire qu'il tient en la main gaulche......, dedans le reliquaire est renfermée une dent de sainct Jean Baptiste, enchâssée dans un petit tuyau d'argent doré, hault d'un demi-poulce et la petite clavette qui le fermoit par le bas est perdue. » (Julliot, *Inv. du trésor de Sens*, 1653, nos 10, 16.)

6. La troisième statuette, qui est en argent, n'a pas une grande valeur artistique. Haute de 0m,35, elle ne

remonte pas au-delà du XVIIe siècle. Le Précurseur tient dans la main droite une croix portant ces mots mal orthographiés : EGGE AGNVS DEI · EGGE QVI TOLIS · PECATA MONDI, et dans la gauche un livre ouvert, double attribut qui indique qu'il a prêché la pénitence. L'Agneau divin qu'il annonce est couché à ses pieds. Sa sainteté s'atteste par le nimbe circulaire, à rayons droits et flamboyants alternativement, qui est fixé au sommet de la tête.

Sur le piédestal est gravé le nom du donateur : *Dono fatto a S. Giō-Batīa dal M. R.* (*molto reverendo*) *Prete, Prete Benedetto Barzanorio di Monza Capellano Titolare in dita Chiesa sotto al titolo de' SS. Carlo e Gregorio.* Cet italien est aussi mauvais de rédaction que l'orthographe de la légende de la croix, qui suppose une prononciation vicieuse.

7. Le catalogue résume ce qu'il faut retenir de ces trois œuvres d'un mérite si inégal : « Statuettes de saint Jean Baptiste : 1° statuette en cuivre doré, provenant de l'ancien ciborium et placée au-dessus de la grande porte à l'extérieur (XIIIe siècle) ; 2° statuette d'argent doré, vivante d'expression, avec un socle émaillé (XVe siècle) : 3° statuette d'argent, donnée par un des chapelains de la basilique (XVIIe siècle). »

VI

PANNEAUX PEINTS

(XVe *siècle*)

1. La sacristie renferme trois intéressants panneaux, à fond d'or, peints au XVe siècle : on voit, aux angles, qu'ils furent, dans le principe, taillés en ogive, de ma-

nière à former peut-être un triptyque, probablement pour servir de retable au maître-autel. Dans cette hypothèse, la crucifixion aurait occupé le centre.

Décollation de saint Jean. Vêtu d'une peau de chameau, il est agenouillé à la porte de sa prison et joint les mains. Le soldat qui vient de le décapiter remet tranquillement son épée dans le fourreau, pendant qu'un autre soldat ramasse la tête, nimbée, qui avait roulé à terre.

Saint Pierre et saint Paul. Le chef du collège apostolique a les pieds nus, un livre fermé dans la main gauche, et dans la droite les deux clefs symboliques, liées ensemble, pour attester que le pouvoir d'ouvrir et de fermer est un dans son essence, quoique doublé dans sa manifestation. L'Apôtre des nations brandit le glaive de sa décapitation, et de la gauche tient ouvert le livre de ses épîtres : son front n'est pas chauve, comme on l'a fait depuis.

Crucifixion. Le Christ est couronné d'épines vertes, son côté percé saigne ; le crâne d'Adam gît sur le Calvaire, la Vierge et saint Jean témoignent leur profonde douleur par l'expression un peu forcée de leurs physionomies.

2. *Saint Jean et saint Etienne.* Ce tableau, à fond d'or, haut de 0m,52 c. large de 0m,56, avait été transporté dans la salle du chapitre : je l'ai fait descendre dans la sacristie. Il méritait cet honneur, car il a été peint, au xve siècle, par un artiste de talent, qui a particulièrement soigné les têtes.

Le Précurseur porte, sur sa tunique en poil de chameau, un manteau, bordé et fleuronné d'or. De l'index il montre, couché sur un livre qu'il tient de la main gauche, l'Agneau divin qui se reconnaît à son nimbe

crucifère. Son phylactère déployé rappelle, en majuscules romaines, le texte scriptural : ECCE AGN(us)DEI QVI. TOLIT PE(ccatum mundi).

Saint Etienne, premier diacre, est représenté en buste, comme saint Jean, auquel il fait pendant : leurs nimbes d'or sont élégamment gravés de rinceaux. Deux pierres de la lapidation sont restées sur sa tête ensanglantée. Ses attributs sont l'évangéliaire dans la main droite, par allusion à ses fonctions, et la palme dans la gauche, en signe de martyre. La dalmatique est accompagnée d'un collier rouge brodé d'or, et, par-dessus, suivant le rit milanais, d'une étole blanche semée de croix noires ; sa couleur est le vert, avec fleurons et étoiles d'or, des galons de même matière aux manches et un *pectoral* aussi en étoffe d'or sur la poitrine.

3. Sur le catalogue, ces panneaux sont ainsi décrits : « Panneaux à fond d'or : 1° la décollation de saint Jean-Baptiste ; 2° les apôtres saint Pierre et saint Paul ; 3° la crucifixion ; 4° saint Jean-Baptiste et saint Etienne, diacre (XVe siècle). »

VII

VOLETS DE L'ORGUE

(XVe *siècle*)

1. Les Italiens, qui sont plus conservateurs que nous, ont gardé une coutume du moyen âge et de la Renaissance que nous avons eu tort de répudier. Elle consistait jadis à fermer avec des volets la devanture de l'orgue, de manière à éviter l'introduction de la pous-

sière dans les tuyaux, sage et utile précaution (1). Ces volets de bois, montés à charnières, étaient couverts de peintures, afin qu'un panneau uni n'offusquât pas les yeux. On peut voir un notable spécimen de ce genre de décoration dans les deux orgues du chœur, au dôme de Milan (2). Maintenant, malheureusement, on procède avec plus d'économie, et l'on se contente d'une simple toile jaune ou grise que l'on met en mouvement à l'aide d'une manivelle.

L'orgue de Monza avait donc, comme les autres orgues de la péninsule, ses volets, historiés en dedans et en dehors; à l'extérieur, pour le temps ordinaire; à l'intérieur, pour le cas où on les ouvrait. L'artiste ne s'était pas mis en frais de composition, et la peinture n'avait aucun rapport avec l'instrument qu'elle protégeait et embellissait. En choisissant pour thème iconographique les principaux traits de la vie du patron, il voulait dire simplement que, dans l'office liturgique, l'orgue était appelé à célébrer ses louanges.

Cet orgue n'existe plus : il a été non seulement dé-

(1) Voir sur les volets d'orgue peints la *Revue de l'art chrétien*, 1883, p. 419.

(2) « Les orgues du dôme de Milan ont leurs portes décorées de peintures (du XVIe siècle.) Giuseppe Meda y a représenté la Naissance et l'Assomption de la Vierge ; Ambrogio Figini a figuré la Nativité et l'Ascension du Sauveur, et Camillo Procaccini a peint plusieurs traits de la vie du roi David. » (Millin, *Voyage dans le Milanais*, t. I, p. 40.) — « Les orgues (de Sainte-Marie-de-la-Passion, à Milan) sont dignes aussi de curiosité ; sur l'un, Daniele Crespi a peint Jésus-Christ lavant les pieds à ses disciples, et les Juifs marchandant ses vêtements ; sur l'autre, Carlo Urbini, de Crema, a représenté divers sujets de la Passion, pour lesquels Celso Duguani, prêtre milanais, a composé des inscriptions dont la bizarrerie fait tout le mérite. » (*Ibid.*, p. 83.)

placé, mais encore renouvelé, sans doute pour le mettre mieux en harmonie avec les préoccupations de la facture moderne. Ainsi que les volets, il devait dater de la première renaissance, c'est-à-dire de la fin du xve siècle, belle époque de l'art qui se retrempe aux sources vives de l'antiquité.

Lors de cette rénovation, au siècle dernier, l'archiprêtre, homme de goût, ne voulut pas que les peintures des volets fussent perdues; aussi s'empressa-t-il de les faire transporter sur toile. Ces toiles garnissent actuellement les parois de la salle des archives, au-dessus de la sacristie (1).

Les panneaux, de grande dimension, sont au nombre de quatre : pour l'extérieur, la restitution du trésor de la basilique, et, pour l'intérieur, le baptême du Christ et la descente aux limbes.

2. Je ne reviendrai pas sur le premier tableau, double en largeur des autres, parce qu'il ne se trouvait complet que lorsque l'orgue était fermé, le sujet exigeant un développement particulier; ce qui l'avait fait fractionner en deux. Je l'ai suffisamment décrit à propos des inventaires de la basilique (2) : il n'est pas nécessaire de dire autre chose, sinon qu'on y voit le déballage des objets revenus d'Avignon, leur exposition sur un autel et leur offrande à saint Jean-Baptiste par Jean Visconti agenouillé.

L'iconographie du baptême ne présente pas de particularités bien saillantes. Cependant il importe de noter que, par humilité, le Christ est à genoux, les reins ceints d'un linge blanc, ce qui est plus pudique que la

(1) *Bullet. monum.*, t. XLVII, p. 752.
(2) *Ibid.*, p. 751-768.

nudité absolue qui se remarque, au VI[e] siècle, dans les mosaïques de Ravenne. Saint Jean se tient sur la rive, la croix de la pénitence à la main : il verse l'eau sur la tête du Sauveur, qu'assistent deux anges d'une beauté céleste. L'un porte le vase avec lequel a été puisée l'eau dans le Jourdain, et l'autre la tunique bleue dont la possession est attestée par cette inscription écrite en lettres d'or à la bordure : IEXVS NĀ (*zarenus*).

La descente aux limbes nous est déjà connue, comme iconographie, par une des scènes du *paliotto*. Saint Jean dissimule sa nudité sous un double vêtement, courte tunique en poil de chameau et manteau blanc jeté sur les épaules. De la main droite, il soutient la croix qui est son attribut ordinaire, et de la gauche fait le geste de l'allocution. A sa voix, les patriarches s'agenouillent, joignent les mains dans l'attitude de la supplication et l'écoutent attentivement. Adam est au premier rang ; Ève, à sa gauche, porte un corsage décolleté.

Les limbes ressemblent à un amphithéâtre, haut de deux étages et prolongé par une courtine que termine une corniche crénelée. Les flammes jaillissent par les baies cintrées (1). Les démons fuient épouvantés. Leur

(1) Ces limbes ressemblent beaucoup au purgatoire tel qu'il est décrit dans la vie de saint Odilon :

« Un religieux français, revenant du pèlerinage de Terre Sainte, fut assailli près de la Sicile par une tempête effroyable, et obligé de s'arrêter dans une île déserte. Au milieu des rochers affreux et nus qui la couvraient, il eut la joie de rencontrer un ermite, qui passait là ses jours dans une austère pénitence, retiré dans une caverne. Le saint homme eut plusieurs entretiens spirituels avec le religieux ; quand il apprit que celui-ci était Français, il lui demanda s'il connaissait le célèbre monastère de Cluny et s'il avait entendu parler du vénérable abbé Odilon. Sur sa réponse affirmative, l'ermite lui dit : « Il y a près d'ici un lieu où j'ai vu

aspect est des plus bizarres : leur corps hybride emprunte au chat, au chien ou à l'éléphant un visage monstrueux ; à la femme, ses mamelles ; à la chauve-souris, ses ailes, et au serpent, sa longue queue.

Ces tableaux se font remarquer par leur coloris sobre, leur cachet sincèrement religieux, et surtout l'expres-

« souvent de grandes flammes capables de dévorer tout ce pays : « au milieu de ces abîmes, j'apercevais des millions d'âmes qui « endurent des tourments insupportables, proportionnés à la « diversité et à la quantité de fautes qu'elles ont à expier. Des « légions de démons sont chargées par la justice divine d'augmenter les supplices et de les renouveler sans cesse. Ces âmes « poussent des cris lamentables, au milieu desquels j'ai distingué « des hurlements terribles de diables, et je les ai vus sous des « figures affreuses se plaindre avec rage de ce que plusieurs de « ces âmes leur sont ravies avant le temps et sont conduites au « ciel en triomphe par les prières et les aumônes des fidèles, « surtout par les oraisons et les pénitences d'Odilon, abbé de « Cluny, et de ses religieux. C'est pourquoi, ajouta l'ermite, je « vous conjure, au nom de Dieu, de raconter fidèlement tout ce « que je viens de vous dire à ces pieux et saints religieux, et au « vénérable Odilon, afin qu'ils continuent avec plus d'ardeur « leurs prières et leurs aumônes, pour accroître de plus en plus « la joie des bienheureux au ciel et la tristesse des démons en « enfer. »

« Le religieux, de retour en France, raconta fidèlement à saint Odilon, en présence d'un grand nombre de religieux, ce qu'il avait appris du pieux ermite. Le vénérable abbé institua alors un décret général pour tous les monastères de l'Ordre de Cluny, où il ordonne que tous les ans, après avoir célébré, selon la règle de l'Église, le 1er novembre, la solennité de la Toussaint, le jour suivant soit consacré à la commémoraison de tous les fidèles défunts. Les religieux doivent prier, offrir le saint sacrifice de la messe et faire des aumônes pour ces âmes malheureuses. Bientôt cet usage de Cluny se répandit au dehors, les papes l'ont étendu à toute l'Église, et de grands miracles ont marqué l'importance de la prière pou les morts. » (*Le Pèlerin.*)

sion des physionomies, certainement étudiées d'après nature.

3. J'ai inséré dans le catalogue cette courte notice : « Anciens volets de l'orgue, peints au xv[e] siècle et transportés sur toile au xviii[e]. Les sujets sont le baptême du Christ, la descente de saint Jean-Baptiste aux limbes, et la restitution du trésor de la basilique, emporté au xiv[e] siècle à la cour d'Avignon. »

VIII

AMPOULE DU SANG DE SAINT JEAN-BAPTISTE

(xvi[e] *siècle*)

1. Les cryptes n'ont été établies que pour conserver les corps saints, soit en entier, soit seulement en partie. Il faut donc, quand on voit une crypte dans une église, se demander pour quelle relique insigne elle a pu être construite. Ce lieu souterrain, creusé dans le sol même, rappelle, par son obscurité et sa profondeur, les sépultures ténébreuses des premiers martyrs, dérobées aux regards profanes et soustraites aux déprédations des infidèles dans les corridors ou les chambres des catacombes.

2. Sous le chœur de l'église de Monza s'étend une crypte spacieuse, modernisée, il est vrai, mais qui peut, sinon comme dimensions, au moins comme emplacement, remonter à l'époque de la fondation. Son autel ne date que du xviii[e] siècle (1) ; c'est une de ces mer-

(1) Cet autel est un don du chanoine Melchior Soani, qui mourut en 1744 et se fit inhumer devant ; son épitaphe est encastrée dans le pavé. Il en existe une gravure que le chapitre a fait exé-

veilles artistiques que l'on ne peut se dispenser d'admirer et de citer. En arrière, s'élève, en manière de retable, une grande châsse de marbre, d'un aspect vraiment monumental : elle est supportée par les symboles des quatre Évangélistes, magistralement modelés et coulés en bronze. Sur le devant et dans un cartouche oblong, entouré de fleurs et surmonté de guirlandes de laurier, est sculptée la décollation du Précurseur. Deux angelots, présentant des couronnes, sont assis à la base du couvercle que domine l'Agneau pascal, couché sur le livre aux sept sceaux que lui seul, selon la vision de saint Jean, est digne d'ouvrir.

Six chandeliers, de hauteur inégale, s'alignent en avant de ce coffre, comme pour lui faire honneur. Ils datent du XVIIe siècle, et sont en argent repoussé, avec un nœud rehaussé de têtes d'anges et de fruits. La tige est fuselée et recouverte de feuillages : au pied triangulaire est figurée la Vierge du Rosaire dans un médaillon ; à la bobèche saillissent des godrons. C'est un des plus beaux et plus élégants spécimens du genre.

3. La châsse s'ouvre pour donner asile à un grand buste d'argent, de la fin du XVIIe siècle, que l'inventaire de 1769 décrit en ces termes : « Un busto d'argento, rapresentante il Precursore S. Gio. Battista, con in mezzo al petto un' ampolla, con entro il di lui sangue, ed un pezzetto di carne del di lui collo, il coperto della detta ampolla viene lavorato di filograna con diverse pietre preziose. » (n° 59.)

La hauteur de ce buste est de 0^m,55, plus 0^m,25 pour

cuter par Bianchi en 1774, et dont il conserve le cuivre. Le modèle en cire rouge est déposé sous verre dans la bibliothèque capitulaire.

sa base, et la largeur aux épaules de 0^m,63. Saint Jean-Baptiste est représenté à mi-corps, vêtu d'une peau de chameau. Son nimbe doré a l'aspect du soleil, à rayons alternativement droits et flamboyants, fabriqués au repoussé. Sur le piédestal qui l'exhausse est figuré l'Agneau de Dieu au milieu de rinceaux. Ses cheveux sont longs et incultes, sa barbe est entière; une peau de chameau est jetée obliquement sur les épaules, une d'elles restant à découvert. Un filet doré indique au cou l'endroit où le glaive du bourreau trancha la tête.

4. La précieuse relique de son sang est incrustée dans sa poitrine, à l'aide d'un cylindre d'argent, qui renferme l'ampoule de cristal. On lit au pourtour du cylindre : PRÆCVRSORIS · CHRISTI · CRVORIS · PARS · AB · HERODE · EFFVSI.

Or, ce sang est encore liquide, comme il l'était aux XVIIe et XVIIIe siècles, ainsi que le portent l'inventaire de 1613 et celui imprimé par Agnelli : « Un vaso di sangue di S. Giovanni Battista ancor liquido. » (1613, n° 9) « Del sangue di S. Gio. Battista, ancora liquido, con un pezzetto di carne. » *Liquide* ne serait peut-être pas le mot propre, car il n'est ni limpide, ni précisément fluide. Il est plutôt épais, condensé et par grumeaux; quand on agite l'ampoule, il glisse et paraît mobile. Quant à sa couleur, elle est franchement vermeille, avec une nuance foncée. Je ne me souviens pas avoir remarqué le morceau de chair signalé au siècle dernier.

Le sang de saint Janvier devient liquide deux fois par an, quelques jours seulement. Mais je puis citer un autre exemple, à Rome même, de sang constamment liquéfié, celui de saint Pantaléon, à la *Chiesa Nuova;* celui de saint François d'Assise, à l'église des Stig-

mates (1), l'a été pendant des siècles, mais il ne l'est plus actuellement.

5. A quel moment ce sang dut-il être recueilli? Évidemment lors de la décollation de saint Jean, puisqu'un fragment de chair, arraché au cou, avait suivi le jet des artères. A moins qu'il ne s'agisse d'un sang miraculeux, comme celui qui, au dire de la *Légende d'or*, coula, mais en très petite quantité, du pouce du saint Précurseur : « Apud Mariennam, urbem Galidæ, matrona quædam, Johanni Baptistæ valde devota, Deum instantius exorabat, ut sibi de reliquiis Johannis aliquando donaretur aliquid. Cum autem orando nihil proficere se videret, sumpta de Deo fiducia juramento se adstrinxit, quod hactenus non comederet, donec quod petebat, acciperet. Cum autem diebus aliquibus jejunasset, pollicem super altare miri candoris vidit et Dei donum læta suscepit; tres autem episcopi illuc accurrentes, cum quilibet de illo pollice partem vellet accipere, tres sanguinis guttas stillare videntes in linteo supposito stupuerunt et singuli singulas se meruisse lætati sunt. (2) » (*Édit. Graesse*, p. 574.)

Je crois plutôt au sang naturel, puisque, d'après les inventaires et les chroniques, des reliques analogues se rencontraient en Italie, en Allemagne et en France.

(1) Le P. Ladislas, de Paris, capucin, qui a eu occasion de voir, l'année dernière, l'ampoule du sang de saint François, m'assure qu'il est coagulé : il faut donc rectifier sur ce point la tradition romaine et les assertions de plusieurs auteurs.

(2) Cette relique existe encore à la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne, qui est, pour ce motif, sous le vocable de saint Jean-Baptiste. On la conserve dans un reliquaire moderne, renfermé dans un gracieux édicule en style flamboyant, affecté à la réserve eucharistique, et plaqué, dans le sanctuaire, contre la paroi septentrionale.

Jean Diacre, *de Ecclesia Lateranensi*, signale dans la basilique de Latran : « De sanguine sancti Johannis Baptistæ. De pulvere et cinere combusti corporis ejusdem Præcursoris Christi. Cilicium ejus de pilis camelorum... Ossa duo sancti Joannis Baptistæ. »

On trouve du sang de saint Jean à Naples, où, en 1529, il se liquéfia : « In festivitate decollationis sancti Joannis Baptistæ et in primis ejus vesperis... sanguis, in crystallina ampulla supra aram positus.... liquefieri cœpit. » Les Bollandistes ajoutent : « Idem contingere dicitur quoties ex speciali causa ad ipsum altare, exposita super ipsum venerabili ampulla, sacrificatur ac potissimum sub missæ finem. » (*Bolland.*, au 24 juin, p. 763.)

En 1150, Ulhilde, mère d'Henri, duc de Bavière, demanda des reliques à l'impératrice de Constantinople, qui lui envoya « Crucem auream cum gemmis et catenulis aureis, in qua reclusus est sanguis naturalis de corpore Christi effusus, in tribus pannis conglutinatus, capilli D. N. J. C., pars crucis Christi, particula de tunica Domini, lacrimæ quæ fluxerunt de corde Mariæ matris Christi, crines beatæ Mariæ, flores B. M. quos in manu habuit dum angelus ei Christi incarnationem nuntiavit, de vestibus ejusdem B. V.; capilli, crines et barba S. Joannis evangelistæ, in tribus panniculis abundanter de sanguine beati Johannis Baptistæ et reliquæ S. Augustini et sanctæ Catharinæ. » Cette croix fut ensuite donnée à l'abbaye de Capenberg, de l'ordre de Prémontré, au diocèse de Munster (*Pertz*, t. XIV, p. 530).

« Item unum magnum reliquare, argenti deaurati, in quo sunt reliquiæ sequentes : .... Item de pellis, vestimentis et sanguine Beati Johannis Baptistæ. » (*Inv. de la métrop. d'Avignon*, 1511, n° 9.)

Grégoire de Tours (*Miracul.*, lib. I, cap. 19) relate ainsi l'origine du sang de saint Jean que l'on conservait à Bazas : « Tum temporis (l'incarcération de saint Jean) à Galliis matrona quædam Hierosolymam abierat pro devotione, tantum ut Domini et Salvatoris nostri præsentia mereretur (medederetur?). Audiens autem quod beatus Joannes decollaretur, cursu illuc rapido tendit datisque muneribus supplicat percussori ut ei sanguinem defluentem colligere permitteret. Illo autem percutiente, matrona concham argenteam præparavit truncatoque martyris capite cruorem devota suscepit, quem diligenter in ampulla positum ad patriam detulit et apud Vasatensem urbem, ædificata in ejus honore ecclesia, in sancto altari collocavit. »

Voir sur le sang de saint Jean-Baptiste, vénéré à Bazas, l'abbé Mesuret. (*Notre-Dame de Soulac*, Lesparre, 1865, p. 148 et suiv., 235.)

L'abbaye de Fontenelle, en Normandie, possédait, au xᵉ siècle, parmi ses reliques : «De Sancto Joanne præcursore Domini et de spongia ejus. » (*Bolland.*, *Acta SS.*, t. V, Jul., p. 297.) Cette éponge ne peut être que celle avec laquelle fut recueilli le sang du Précurseur.

On conserve, à Aix-la-Chapelle, « un morceau de toile imprégné de sang, dans lequel fut enveloppée la tête de saint Jean après sa décollation. » (*Le trésor du dôme d'Aix-la-Chapelle*, p. 33.)

Lors de l'ostension des grandes reliques, un prêtre, du haut de la galerie extérieure, annonce ainsi ce suaire : « On va vous montrer le linge, le saint vêtement sur lequel le corps de saint Jean-Baptiste fut déposé après qu'on lui eut tranché la tête. » Le docteur Reissel donne cette description de la relique : « Le linceul de saint Jean-Baptiste est de toile fine, il a la forme d'un

carré long, comme un drap de lit. On le montre lié dans ses plis, à cause des nombreuses taches de sang qu'il contient et qui pourraient se perdre si on le dépliait. » (*Le petit livre des grandes reliques*, p. 13.)

6. Je dois à l'obligeance de M. Nodet un dessin, finement exécuté, qui représente l'ampoule du sang de saint Jean. Elle est en cristal (1), afin que l'on puisse voir facilement son contenu, mais d'une certaine épais-





Ampoule du sang de saint Jean-Baptiste et son couvercle, à Monza (XVIe siècle).

seur pour éviter qu'au choc elle puisse se briser. La difficulté sans doute de trouver un bloc de cristal de roche assez volumineux a fait qu'on s'est contenté d'unir ensemble deux morceaux, dont les joints sont recouverts, à l'intérieur, par les bandes qui les assujétissent (2). Le goulot est fermé par un parchemin, portant

(1) Il est possible que l'ampoule soit celle même envoyée par saint Grégoire, car un transvasement eût été assez difficile à opérer sans perdre une partie du sang qui adhérait aux parois; de plus, au XVIe siècle, il n'est pas à croire qu'on eût pu se procurer un bloc de cristal assez gros pour le creuser en ampoule d'une seule pièce.

(2) Voir sur les ampoules de cristal le *Glossaire archéologique*,

un fragment de galon de diverses couleurs, semblable à celui qui est, dans le trésor, inscrit aux trois noms de sainte Élisabeth, de saint Jean et de la Vierge. Si la panse est obèse, le col se resserre, court et étroit. La monture et la fermeture d'argent doré méritent attention, car elles indiquent de la part de l'orfèvre tout ensemble de l'habileté et du goût. Le couvercle forme un disque bordé d'une torsade : du fleuron central partent six rinceaux contournés, disposés sur deux rangs en sens contraire. Tout autour pendent des feuillages en filigrane, terminés par des émeraudes taillées en triangle et séparés, à la base, par des émeraudes carrées. Deux bandes latérales, suivant les contours du vase, relient le disque au pied, qui est formé de feuillages également filigranés, opposés deux à deux.

Ce petit vase, exécuté au XVI[e] siècle, mesure en hauteur 11 centimètres, tandis que le développement de sa panse, à son plus grand diamètre, donne un contour de 25 centimètres et demi.

La relique de saint Jean est spécialement invoquée pour obtenir de la pluie. En temps de sécheresse, on l'expose au maître-autel dans l'église supérieure, ainsi que le jour de Pâques pour la bénédiction de la campagne, le 24 juin, fête de sa nativité, et le 29 août, fête de sa décollation.

7. Le catalogue inscrit ainsi les trois objets : « Sang, encore liquide et vermeil, de saint Jean-Baptiste, renfermé dans une ampoule de cristal de roche, montée au XVI[e] siècle en argent filigrané et gemmé, laquelle am-

p. 31. Je lui emprunte ce texte : « Una parva ampulla cristallina, cum 3 circulis, capite et pede de argento deaurato et gemmis, de sancto Georgio. » (*Inv. de saint Bertin*, 1465.)

poule est incluse dans la poitrine d'un buste d'argent, exécuté à la fin du XVIIe siècle et représentant le Précurseur. »

8. Je n'hésite pas à reporter au règne de Théodelinde la donation du sang de saint Jean-Baptiste. Voici sur quoi je me fonde : la fresque de la chapelle de la reine a consacré, en 1444, la tradition locale. Un monument vaut bien un texte de manuscrit.

Le pape saint Grégoire est assis à son trône, couvert d'un dais bleu : il a la tiare en tête et est assisté de trois cardinaux, en *cappa* et chapeau rouges. Devant lui se tient à genoux le moine Jean, vêtu du froc monastique et la tête largement rasée de manière à ne laisser qu'une couronne de cheveux. Il vient de recevoir le coffret précieux qu'il est chargé de transmettre à la reine : à ses côtés est un moine qui lui parle, et près de lui est placé un ciboire, vu latéralement et cerclé d'or, qui probablement contient les corporaux des apôtres.

Le coffret est rectangulaire et sans couvercle. A l'intérieur sont placées une ampoule et une pyxide. L'ampoule, en cristal, est teinte en rouge, mais sans bouchon pour la clore. La pyxide est en or gemmé et de forme cylindrique avec un toit conique. Les pierres, rouges et bleues, sont disposées verticalement sur deux lignes parallèles à la partie inférieure et au toit, horizontalement, à la base du couvercle.

La scène se passe au palais apostolique, près d'une basilique dont on aperçoit, au fond du tableau, la façade surmontée de trois croix.

Ainsi, il ne peut subsister le moindre doute sur la provenance des deux reliques : l'ampoule contient le sang de saint Jean et la pyxide sa dent et ses cheveux. L'un et l'autre sont envoyés par le pape saint Grégoire

à la pieuse reine par l'intermédiaire du moine Jean, qui, comme le déclare le papyrus, apporta aussi les fioles d'huile.

Mais ce n'est pas tout : voyons maintenant la remise faite au nom du souverain pontife. La reine fait signe au moine de déposer l'ampoule du sang entre les mains de l'archiprêtre, qui s'avance au seuil de l'église pour la recevoir processionnellement, précédé de son clergé. Un clerc, en soutane rouge et surplis long et sans manches, tient dans chaque main un cierge allumé : un autre clerc porte devant lui un cierge planté sur un chandelier à tige pommetée, comme ceux qui existent encore dans le trésor : l'archiprêtre est debout, mitré, la croix pectorale sur la poitrine et chape sur les épaules : un clerc porte sa crosse derrière lui. Il prend respectueusement l'ampoule de cristal, qui est munie de deux anses sur les côtés.

Une foule nombreuse de peuple prend part à la cérémonie.

9. Cette double scène est en partie cachée par l'autel, mais il est facile de la compléter en recourant aux dessins que possèdent le trésor et le chapelain Aguilhon. Elle s'explique par la tradition qu'a recueillie un des chroniqueurs de Monza.

Barthélemy Zucchi, dans son *Histoire de la reine Théodelinde*, chap. 32, rapporte que le vase de sang fut donné par saint Grégoire : « Vasculum sanguinis sancti Joannis Baptistæ, etiamnum fluidi, » et qu'en 1298 des prières publiques furent instituées pour le récupérer avec les autres reliques : « Instituta fuerunt anno MCCXCVIII publice ac privatim preces, nequaquam frustra. » Un prêtre Francius Jussani, custode de l'église Saint-Jean, eut une vision dans laquelle lui apparurent

deux vénérables matrones, « duæ venerabiles matronæ, » qu'il reconnut être sainte Élisabeth, la mère du Précurseur et la reine Théodelinde. Elles lui indiquèrent l'endroit du dépôt, qui était un sarcophage de marbre : « Mox ad ecclesiam accurrit et cum eo populus omnis... et indicato per custodem loco, in arca marmorea, reperit thesaurum tantopere requisitum. » Lors de l'ostension des reliques, le comte Ottolin de Cortenuova frappa l'ampoule de son poignard ; il mourut dans l'année, touché de repentir : « Comes Ottolinus de Curte nova, adveniens in comitatu Galeatii Vicecomitis, ex Matthæo Magno, paulo post Mediolanensium duce, primogeniti. Hic pugionis sui cuspide ausus contingere sanguinem, in crystallino ase quasi bullientem : Volo, inquit, experiri an sanguis capreoli sit. Res mira ! Ægre is verba blasphema protulerat, cum justa Dei ira sic eum corripuit ut in ecclesia consistere nequiens inde aufugerit ; deinde gravi percussus infirmitate cum eaque annum colluctatus totum, denique expiravit, suum tandem prius delictum pœnitendo confessus. Ita Bonincontro Morigia rem se habere asserens ex plurium ore qui testes oculati adfuerant facto. »

Zucchi ajoute que le trésor des reliques « manebat in veteri marmorea area post altare quod respicit chorum basilicæ, quando sanctus Carolus Borromæus Modoetiam visitans...., mandavit ut loco decentiori reponeretur. »

(*A suivre*).

X. Barbier de Montault.

ARCHITECTURE MÉROVINGIENNE

LA DATE

DE LA

CRYPTE DE SAINT-LÉGER

A SAINT-MAIXENT (DEUX-SÈVRES)

Au mois de septembre 1875, une découverte archéologique, — qui nous paraît être des plus importantes, — fut faite à Saint-Maixent.

L'ancienne église Saint-Léger (devenue temple protestant au lendemain de la Révolution) s'étant en partie écroulée, et sa démolition complète ayant été décidée, notre savant collègue, M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne, qui étudie depuis si longtemps l'histoire de Saint-Maixent, songea à profiter de la circonstance pour rechercher la crypte que les textes anciens lui signalaient sous cette église. Le succès couronna sa tentative, et le sanctuaire souterrain, obstrué depuis la fin du XVII[e] ou le commencement du XVIII[e] siècle, put être exploré assez en détail (1).

(1) Voir le *Bulletin monumental*, 1876, p. 845 à 862 : *Rapport sur la découverte d'une crypte dans l'église Saint-Léger de Saint-Maixent (Deux-Sèvres)*, par M. A. Richard, archiviste de la Vienne. — Ce rapport a été tiré à part. — La Société française d'Archéologie

Mais les municipalités et les fabriques, à Saint-Maixent comme ailleurs, se soucient généralement assez peu de l'archéologie. Quelques mois après la découverte, l'ancienne église de Saint-Léger fut mise en vente. A l'instigation de M. Alfred Richard, M. de Béchillon, curé-doyen de Saint-Maixent, fit appel à la générosité de quelques-uns de ses paroissiens, et d'un autre côté M. Ad. Caillé, ancien conseiller général des Deux-Sèvres, entama avec sa verve accoutumée, dans le journal *la Sèvre* (1), une campagne pour la conservation de la précieuse crypte. *La Sèvre* n'était pas le journal qu'il fallait pour persuader la municipalité et la fabrique protestante, et la campagne de M. Caillé faillit tout compromettre. Fort heureusement, l'adjoint au maire de Saint-Maixent, M. Georges Richard, aujourd'hui secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, s'intéressa au monument, et le 29 avril 1877, la crypte et l'ancien temple protestant qui la surmonte furent acquis par une tierce personne au nom de M. de Béchillon, qui en fit don à la fabrique.

« dont le zélé directeur, M. Léon Palustre, apportait à cette œuvre le double intérêt du patriote et de l'archéologue, » couvrit les frais de la fouille par une allocation de 100 francs.

Cette découverte fut signalée dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (4e trimestre de 1875, p. 279). — La Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, s'en désintéressa à peu près complètement.

(1) *La Sèvre* des 18, 21 et 25 avril 1877 : *Lettre d'un Poitevin scandalisé à propos de la mise en vente de l'église souterraine ou crypte de Saint-Léger à Saint-Maixent*. Cette lettre a été réimprimée l'année suivante avec quelques additions ; elle forme la première partie de la brochure intitulée : *La crypte de l'église Saint-Léger et la place Saint-Saturnin à Saint-Maixent*. Melle, Ed. Lacuve, 1878, in-8e de 50 pages.

Le 4 juin 1879, la crypte de Saint-Léger fut classée monument historique. Et aussitôt on parla de sa restauration (1).

Les fonds sont, paraît-il, réunis et d'ici peu de temps (2) on commencera à rétablir le vieux monument dans son état primitif (!!!). Pour l'instant on a amoncelé dans l'ancien temple protestant une quantité considérable de bois d'échafaudage : je veux croire que ce n'est pas dans le but de fatiguer les voûtes, — afin de rendre la restauration un peu plus considérable. Il n'y a là évidemment qu'une négligence de la part de l'architecte.

En attendant que cette restauration se fasse, pendant que le monument conserve encore son aspect du moyen âge, examinons-le quelques instants de près et voyons quelle date il convient de lui attribuer.

Deux opinions sont en présence.

M. Ad. Caillé le place avant l'an 1000, dans les « dernières années du VIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque même de la venue des reliques [de saint Léger] à Saint-Maixent, » ou tout au moins dans « la première moitié du Xe, quand, après une longue hégire, il en revint quelques livres et quelques onces (*libras V et VIIII uncias*) à leur point de départ » (3). — M. Alfred Richard, au contraire, trouve

(1) Conseil général des Deux-Sèvres, session d'août 1879. Rapport du préfet, p. 118; rapport de l'architecte des Monuments historiques, p. 444.

(2) L'autorisation de commencer les travaux a été accordée par le ministère le 22 novembre 1883. — Le devis dépasse de beaucoup les « cinq à six mille francs » que l'on jugeait suffisants en 1877 pour « une restauration rudimentaire ». (Voir Ad. Caillé, loc. cit., p. 27.)

(3) *La crypte de Saint-Léger*, p. 7.

que « dans toute sa structure, il porte les caractères d'une œuvre du XIᵉ, tout au plus du Xᵉ, et pourrait alors avoir été édifié à la suite du retour des reliques de Saint-Maixent et de Saint-Léger, après les invasions normandes » (1).

Les deux adversaires sembleraient au premier abord pouvoir se mettre d'accord sur le Xᵉ siècle ; mais, pour l'un comme pour l'autre, cette date n'est qu'une concession apparente. En réalité, M. Alfred Richard, malgré ses réserves (2), tient pour le XIᵉ siècle (3), et M. Ad. Caillé pour le VIIᵉ (4).

Il n'y a rien d'étonnant à ce que la théorie du Xᵉ siècle ne soit proposée de part et d'autre qu'avec une certaine hésitation, peut-être même avec un certain regret. Cette théorie n'a pas de base historique ; de plus, elle ne s'appuie sur aucun des caractères de l'architecture.

M. Ad. Caillé écrit bien quelque part qu'en outre de l'église bâtie vers 680, il en fut construit « une autre vers 930, lorsqu'après une hégire de 150 ans, il fut rapporté quelques parcelles [du corps de saint Léger],

(1) *Bulletin monumental*, 1876, p. 861.

(2) « Tant qu'une exploration complète de l'église Saint-Léger n'aura pas été faite, et que nous ne pourrons pas affirmer que, ni elle, ni sa crypte, ne renferment quelque portion de construction pouvant remonter au VIIᵉ siècle, nous nous abstiendrons de nous prononcer ; mais si le résultat de nos recherches aboutissait à la négative, nous reprendrions la suite de l'idée dont nous venons de poser le plan. » (Al. Richard, *Bulletin monum.*, 1876, p. 861-862.)

(3) *Bull. des Antiquaires de l'Ouest*, 4ᵉ trim. de 1875, p. 279. — M. Bœswilwald, inspecteur des Monuments historiques, place également la crypte de Saint-Léger au XIᵉ siècle. (*Conseil général des Deux-Sèvres*, avril 1878, rapport du préfet, p. 47.)

(4) *La crypte*, p. 25. Voir aussi p. 24 et passim.

III libras et *VIIII uncias* » (1). Mais M. Caillé nous donne ici, comme élevée en l'honneur de saint Léger (2), l'église élevée par les soins de l'abbé Ebles en l'honneur de saint Maixent (3), dont les reliques avaient été rapportées d'Auxerre en 924 (4). — M. Richard, pour éviter cette confusion, a supposé un édifice non mentionné par les textes, bâti après le retour des reliques de saint Léger, et par suite postérieur à 924, puisque les reliques de saint Léger ne revinrent à l'abbaye qu'après celles de saint Maixent, et non sans s'être considérablement diminuées sur la route.

Est-il bien nécessaire de supposer cette reconstruction de la crypte au xe siècle ? Nous ne le croyons pas. L'église d'Audulphe a très bien pu être incendiée par

(1) *La crypte*, p. 23. — Le *Gallia Christiana* dit 940 au lieu de 930 (tome II, col. 1247-1248).

(2) M. Ad. Caillé a emprunté cette erreur à l'*Essai historique sur l'abbaye de Saint-Maixent*, de M. H. Ravan, ancien archiviste des Deux-Sèvres. (*Mémoire de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, t. XXI, 1860-61, p. 107.)

(3) Dom Pitra, *Histoire de Saint-Léger*, p. 408. — *Gallia Christiana*, t. II, col. 1247 : « Ebulo... abbatiam sancti Maxentii restauravit, novam ecclesiam ædificavit, in eamque corpus sanctii Maxentii ex ecclesia sancti Saturnini transtulit. » Les auteurs du *Gallia* renvoient au Cartulaire de Saint-Maixent, dont ils citent un fragment dans leurs pièces justificatives et à la chronique de Saint-Maixent, dite chronique de Maillezais, publiée par Labbe. Ce qui a été imprimé du Cartulaire et de la chronique de Saint-Maixent ne mentionne nulle part la construction par Ebles d'une église en l'honneur de Saint-Maixent, ni la translation du corps de ce saint de l'église Saint-Saturnin dans le nouvel édifice, mais le détail est si précis qu'il a dû être emprunté à quelque document perdu aujourd'hui ou resté inédit.

(4) A. Richard, *Remarques sur l'ouvrage intitulé : « Essai historique sur l'abbaye de Saint-Maixent. »* (Saint-Maixent, imprimerie Reversé, 1864, in-8°, p. 5.)

les Normands, sans que la crypte ait été pour cela dévastée au point d'avoir besoin d'une réfection complète. Combien d'édifices incendiés, dont les substructions restent intactes ou à peu près? Il nous semble que les piliers et les voûtes de la crypte de Saint-Léger sont assez massifs, assez solides, assez vigoureux, pour qu'il soit permis de penser que la chute d'une toiture en flammes n'a pas dû les endommager beaucoup. En admettant à la rigueur qu'une partie de voûte se fût effondrée, les piliers seraient toujours restés debout. Une reconstruction de la crypte de Saint-Léger au xe siècle ne peut avoir porté que sur les voûtes. Il faudrait donc demander la démonstration de cette hypothèse à l'analyse architecturale du monument. Cela n'a pas été fait.

Le silence des chartes et des chroniques sur la reconstruction supposée par M. Richard nous paraît d'ailleurs devoir être pris en considération. Saint-Maixent est une abbaye dont l'importance au moyen âge a été des plus grandes et sur laquelle les renseignements historiques surabondent.

Le regretté Jules Quicherat écrivait en 1874, à propos de la cathédrale de Laon, dont il venait de préciser si judicieusement la date : « Plus d'une fois déjà on a signalé les incroyables lacunes de l'histoire à l'égard des édifices les plus célèbres. Nous possédons les détails les plus circonstanciés sur leur construction à une époque, et pas un mot n'a été dit des reconstructions qui leur ont donné incomparablement plus d'importance qu'ils n'en avaient auparavant. Puisse le nouvel exemple que nous venons de produire rendre les archéologues de plus en plus circonspects lorsqu'ils font l'application des témoignages écrits aux monu-

ments » (1). — Nous ne croyons pas que cette observation puisse s'appliquer à notre crypte. La construction des églises de Saint-Léger et de Saint Maixent se rattache à des évènements qui furent tout particulièrement remarqués des contemporains, et sur lesquels d'interminables détails nous sont parvenus. Si la crypte qui nous occupe avait été refaite après les invasions normandes, lors du retour à Saint-Maixent des reliques de saint Léger, nous connaîtrions cette reconstruction, comme nous connaissons le retour des reliques, comme nous connaissons toutes les reconstructions successives de l'église supérieure.

La théorie qui placerait la crypte de Saint-Léger au xe siècle, ne reposant que sur une hypothèse non confirmée par les chartes et les chroniques, ou sur une confusion de textes, et n'ayant pas été démontrée par l'analyse architecturale du monument, nous l'écartons tout d'abord. Nous n'avons plus maintenant qu'à choisir entre le système qui fait remonter la crypte au viie siècle, d'après les textes, et celui qui, d'après la structure, la met seulement au xie.

Quelque regret que j'aie de me trouver en désaccord avec mon excellent confrère de Poitiers, je ne cacherai pas qu'il me paraît difficile d'accepter son opinion. Je crois que l'étude comparée des cryptes poitevines ne justifie pas l'attribution de la crypte de Saint-Léger, dans ses parties non remaniées, c'est-à-dire dans sa presque totalité, à la seconde ni même à la première moitié du xie siècle.

La crypte de Saint-Léger ne ressemble en rien à nos cryptes poitevines du xie siècle. Il suffit pour s'en con-

(1) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1874, p. 264.

vaincre de feuilleter les planches de *Poitou et Vendée*. Je cite de préférence ce recueil, parce que des exemples de monuments de ce genre, appartenant à toutes les étapes de la première période romane, y sont réunis. Comparez la crypte de Saint-Léger avec les cryptes de Fontenay-le-Comte et de Curzon (1). Comparez-la surtout avec la plus ancienne qui figure dans l'admirable album de M. de Rochebrune, celle de Noirmoutier (2). La différence se saisit au premier coup d'œil.

Je pourrais citer encore la crypte de l'église de Champdeniers (Deux-Sèvres) (3). Je crois inutile d'aller jusqu'en Anjou chercher dans la crypte du Ronceray (4) un argument de plus. Les exemples poitevins suffisent amplement (5).

Voyons maintenant les raisons sur lesquelles M. Richard appuie sa théorie. Examinons si elles sont suffisantes pour nous forcer à admettre comme appartenant quand

(1) B. Fillon et O. de Rochebrune, *Poitou et Vendée*, planches n[os] 17 et 34; texte, art. Fontenay-le-Comte, p. 24; art. Saint-Cyr-en-Talmondais, Curzon, etc., p. 9.

(2) Ibid., planche hors cadre; le texte de l'art. Noirmoutier n'a pas paru.

(3) L'église et la crypte de Champdeniers (milieu du XI[e] siècle) ont été dessinées et gravées, il y a quelques années, par M. Sadoux, pour la monographie de cette localité que prépare M. Léo Desaivre, vice-président de la Société de statistique des Deux-Sèvres. Mais cette gravure n'a pas encore été mise dans le commerce.

(4) Voir sur la crypte du Ronceray : le *Compte-rendu du Congrès archéologique d'Angers*, 1871, p. 69 et 159; les *Notices archéologiques* de M. G. d'Espinay, 1[re] série, p. 214-215, avec planche; le *Bulletin monumental*, 1874, p. 577-588, avec planche.

(5) Nous serions moins affirmatif s'il s'agissait d'une église proprement dite, et non d'une crypte, et si cette église était construite ailleurs qu'en Poitou.

même à l'époque romane une construction qui ressemble si peu aux monuments de cette date.

« La crypte de Saint-Léger, dit M. Richard, ne peut « appartenir à l'édifice que l'abbé Audulphe fit élever « à la fin du VII[e] siècle, et dont entre autres le moine « de Saint-Gall (1) fait, au XIII[e] siècle, une description « enthousiaste quoiqu'un peu obscure. Il rapporte que « les ossements du saint furent renfermés dans un « magnifique tombeau; que l'extérieur de l'église se « signale par son ornementation; qu'elle comporte plu« sieurs nefs; que l'abside est décorée avec art; qu'au« dessous, une crypte contient un autel consacré; que « des portes on y parvient par des degrés, et que l'on en « sort par un escalier pour remonter à la surface, où « se trouve un autel orné d'or, lequel renferme les « vénérables restes du saint; enfin que tout à côté « repose saint Maixent dans un édifice uni au précé« dent par un portique ouvert. — Où trouverons-nous « des traces d'une construction si remarquable? L'édi« fice que nous venons de décrire tant supérieur qu'in« férieur est grossier dans sa construction, sans aucune « décoration sculpturale; il n'a qu'une étendue mé« diocre, vingt-neuf mètres, et n'était même pas aussi « vaste que la primitive église du monastère de Saint« Maixent, dédiée à Saint-Saturnin et aujourd'hui dé« truite » (2).

(1) Ne serait-il pas plus exact de dire « le moine de Saint-Gall (?) venu à Saint-Maixent au commencement du IX[e] siècle (?) et dont le récit nous est parvenu par un manuscrit du XIII[e] » ?

(2) *Bull. mon.*, 1876, p. 860-861. — Tous ces détails sont empruntés à la *Vita metrica Sancti Leodegarii episcopi et martyris, auctore anonymo sæculi circiter novem*, publiée pour la première fois par Dom Pitra « ex cod. Sangallensi » dans les *Analecta historica* qu'il

Dans tout cela, deux passages seulement se rapportent à la crypte : « au-dessous, une crypte contient un autel consacré ; des portes supérieures on y parvient par des degrés, et l'on en sort par un escalier pour remonter à la surface. » Un autel, deux escaliers, il n'y a là absolument rien de caractéristique. — Quant à l'église supérieure et aux décorations qui étaient accumulées sur l'autel, rien d'étonnant qu'il n'en soit pas resté trace, puisque cette église a été « ruinée à diverses reprises par les incendies ou les guerres, et en dernier lieu, en 1562, par les protestants, » puisque l'édifice que nous possédons aujourd'hui et qui tombe en ruines n'est qu'une reconstruction faite, « tant bien que mal de 1628 à 1638 » (1). — Cette première série de considérations ne prouve guère, on l'avouera, que la crypte

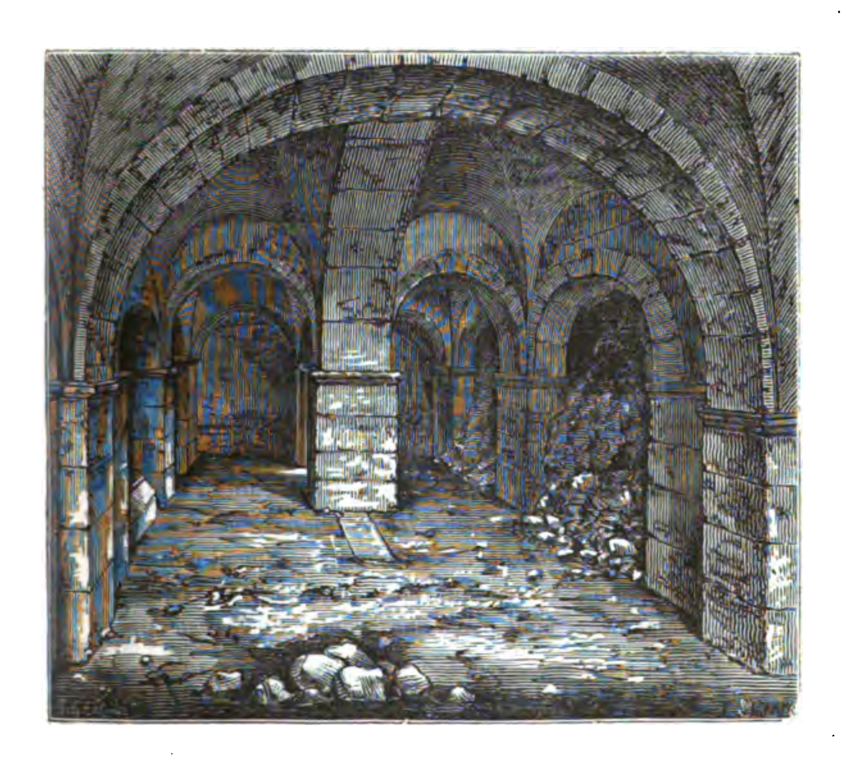
a placés à la fin de son *Histoire de Saint-Léger* (p. 464 à 503). La *Delineatio tumuli* a été reproduite par M. Ad. Caillé (p. 26). Nous croyons devoir la donner à notre tour :

Pollet ecclesiæ facies variante figura,
Parietibus distincta suis a fronte quaternis,
Planius in longum muris producta gemellis ;
Post hæc arte manet populo fabricata decora ;
Subter cripta sinu sacratam continet aram :
Postibus e summis, gradibus spatiatur ad illam.
Inde iterum scalis ad summas scanditur ædes ;
Illic ara nitet fulvo constructa metallo :
Continet hæc gremio sacro veneranda talenta.
Permeat inter has aras solidum pavimentum.
Hic requiem juxta placidis Maxentius almus
Ædibus accepit, servatque palatia sacra.
Pervius has una conjungens porticus aulas,
Quo monachi sacris recinunt concentibus imnum.

(Dom Pitra, *Hist. de Saint-Léger*, p. 503.)

(1) *Bull. mon.*, 1876, p. 846.

de Saint-Léger soit du XIᵉ siècle plutôt que du VIIᵉ. Si nous n'avions pour dater ce monument que des renseignements aussi vagues, nous pourrions renoncer à notre entreprise. Mais il existe sur l'édifice construit par



Audulphe quelques autres détails que nous croyons caractéristiques, ceux-là. M. Alfred Richard les a cités au début de son *rapport*. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Le second argument est ainsi formulé :

« Si l'on regarde à côté de soi, on trouve la magni-

« fique abbatiale, longue dans œuvre de soixante-« quinze mètres, et qui, malgré ses reconstructions « multiples, a toujours été rétablie sur ses fondations « primitives. — De plus, dans la crypte, ouverte à tous « les regards, à côté du tombeau de saint Maixent, est « placé celui de saint Léger, portant une inscription « du XI[e] siècle, qui débute ainsi : *Hic quondam requievit* « *Leodegarius*, là reposa autrefois Léger. Ne pourrait-« on point inférer de ces quelques mots que ce fut dans « le tombeau, ou au moins dans le lieu où il est placé, « qu'antérieurement se trouvait le corps du saint » (1)?

— « Dans le tombeau, ou au moins dans le lieu où il est placé. » L'un ou l'autre indifféremment? Non, certes.

Si l'on eût voulu désigner la crypte où se trouvent actuellement les deux tombeaux de saint Léger et de saint Maixent, on eût certainement employé une autre formule, et on eût placé cette inscription ailleurs que sur l'un des deux sarcophages. *Hic* signifie : *dans ce tombeau*, pas autre chose : *Hic requiescit Maxentius* (2); *Hic requievit Leodegarius*. — Et puis comment concilier cette opinion avec ce fait, relaté plus haut, que le corps de saint Léger était placé dans l'autel de l'église supérieure?

Le tombeau de saint Léger est fait de pierres juxta-

(1) *Bull. mon.*, 1876, p. 861. — M. Alfred Richard accepte ici l'opinion de Dom Pitra (*Hist. de Saint-Léger*, p. 424), qui écrivait trente ans avant la découverte de la crypte qui nous occupe.

(2) H. Ravan, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Maixent* (Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 2[e] série, tome I[er], 1860-1861), p. 175. — De Longuemar, *Epigraphie du Haut-Poitou* (Mèmoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XXVIII, 1863), p. 184.

posées et cimentées. L'inscription, si on la lit en entier (1), prouve que ce tombeau, ou tout au moins la dalle qui le supporte et sur laquelle on a gravé l'inscription, n'a pas toujours figuré dans la crypte de la grand église abbatiale, où il se trouve aujourd'hui. C'est sur cette dalle qu'était conservé le corps de saint Léger (2), avant sa translation en Bretagne, puis en Auvergne, à Ebreuil-sur-la-Sioule (3), avant, par conséquent, l'année 846, où l'invasion des Normands força les moines de Saint-Maixent à l'enlever de leur abbaye menacée pour le mettre en sûreté au loin. Et, par suite, c'est vraisemblablement celle où le corps de saint Léger était placé, à l'époque où il était vénéré dans un autre sanctuaire que le corps de saint Maixent, à l'époque où un portique ouvert réunissait l'édifice où reposait saint Maixent (4) à celui où reposait saint Léger. — Le

(1) « *Hic positus quondam requievit Leodegarius ; ossa tenet cujus Brovilus ecce locus ; sed cinerem tumulus hic habet almifluus et VIIII uncias.* » Ce texte donné par M. Alfred Richard dans ses *Remarques sur l'Essai* de M. H. Ravan (p. 13), est absolument conforme, à part la ponctuation, à celui qui a été donné par M. de Longuemar dans son *Epigraphie du Haut-Poitou* (p. 184). — Dom Pitra (*Hist. de Saint-Léger*) avait précédemment publié un fac-simile de cette inscription.

(2) « A cette seule lecture, il est manifeste que l'inscription est postérieure aux translations du saint corps. » (Dom Pitra, *Hist. de Saint-Léger*, p. 425.) — M. Anthyme Saint-Paul regarde les deux tombeaux conservés dans la crypte actuelle de l'église de Saint-Maixent, « comme les sarcophages *primitifs* de saint Maixent et de saint Léger ». (*Annuaire de l'archéologue français*, 1877, page 130.)

(3) Alf. Richard, *Remarques sur l'Essai* de M. Ravan, p. 5 et 6. — Dom Pitra, *passim*.

(4) Eglise Saint-Saturnin, aujourd'hui démolie. — L'église Saint-Maixent fut construite entre Saint-Léger et Saint-Saturnin.

second argument de M. Richard ne nous paraît pas plus probant que le premier (1).

M. Ad. Caillé, qui n'a cependant pas écrit un mémoire archéologique, étudié de près, sur la crypte de saint Léger, nous semble avoir pour lui les textes historiques et la structure du monument.

Quand les reliques de saint Léger furent apportées, après 680, dans l'abbaye qu'il avait gouvernée, l'abbé Audulphe éleva en l'honneur du saint évêque « *un édifice dont la construction affectait des formes tout à fait nouvelles*, *disent les auteurs de la translation* » (2). J'emprunte ici à M. Richard des armes pour le combattre.

(1) D'après les auteurs du *Gallia Christiana* et les Bollandistes, c'est l'abbé Ebles qui fit déposer le corps de saint Léger à côté de celui de saint Maixent, dans la nouvelle église qu'il venait de bâtir en l'honneur de ce dernier. « Ipsum corpus (sancti Maxentii) honorifice transtulit in basilicam in qua hodie requiescit, nec non et corpus beatissimi martyris Leodegarii in eodem die de sua ecclesia in eamdem basilicam simul collocavit quam ipse etiam suis opibus fieri jussit atque dedicavit. » (*Gallia Christiana*, t. II, col. 1245, reproduit dans les *Acta sanctorum*, octobre, t. I, p. 448.)

(2) *Bulletin monumental*, 1876, p. 845. — « L'évêque (de Poitiers), Ansoalde, voulant signaler sa vénération à l'occasion de ce précieux dépôt, fit bâtir (par l'abbé Audulphe) une église d'une structure toute nouvelle et tout à fait différente des autres construites jusqu'à ce jour. Il vint lui-même en faire la dédicace lorsqu'elle fut terminée, et ordonna que le tombeau de saint Léger y serait placé. » (H. Ravan, *Essai historique*, p. 96.) — « Cependant, pour le recevoir à Saint-Maixent, on élevait un somptueux édifice, sur des proportions et en des formes qui frappèrent l'attention par leur nouveauté hardie et par leur étonnante grandeur. » (Dom Pitra, *Hist. de Saint-Léger*, 1846, p. 399.) — Dom Pitra dit encore : « L'édifice bâti par l'abbé Audulphe pour honorer saint Léger, frappa l'attention des contemporains par des formes insolites et nouvelles. » (Ibid, p. 424.)

En quoi pouvaient bien consister ces *formes de construction tout à fait nouvelles?* Les textes latins dont s'est inspiré M. Richard (1) vont nous l'indiquer d'une façon parfaitement claire.

L'église Saint-Léger était très grande, admirablement grande même, *miræ magnitudinis;* elle était très belle, *pulcherrimæ ædificationis*, *fabricata arte decora;* l'autel du sanctuaire, qui contenait les reliques du saint, avait un revêtement d'or, *ara nitet fulvo constructa metallo.*— Mais tout ceci ne nous fournit pas les formes de construction tout à fait nouvelles, qui étonnaient les contemporains.

Est-ce le plan qui a pu les frapper? Non. Le plan était le plan basilical : trois nefs et une abside. Rien d'anormal, rien de nouveau à Saint-Léger sous ce rapport.

En quoi alors a consisté cette nouveauté?

Il n'y avait que deux améliorations, — deux modifications en mieux (*in melius*), comme disait Raoul Glaber,— qu'il fut possible d'apporter dans la *construction* des basiliques. Et ces deux améliorations, ce sont les deux caractères principaux qui différencient l'architecture romane de l'architecture latine : l'emploi des voûtes et l'abandon du petit appareil.

(1) « Miræ magnitudinis fabricata est domus, cujus fabricæ ædificium est dissimile omnium basilicarum constructionibus. » (AA. SS. octobre, tome Ier, p. 481, 78; ibid, p. 426, 284, et 427, 286; — Dom Pitra, *Hist de Saint-Léger*, p. 399, note.)

« Prœdictus Ansoaldus pontifex in honore sancti martyris fecit basilicam pulcherrimæ ædificationis, in quâ venerabile corpus decenter repositum dignis colitur obsequiis. » (*Vita sancti Leodegarii*, *auctore Frulando, murbacensi monacho, sæc. XI.* — Dom Pitra, *Hist. de Saint-Léger*, p. 563.)

Voir plus haut l'extrait de la *Vita metrica*, dont le passage de M. Alfred Richard est presqu'une traduction.

La nef de l'église Saint-Léger était-elle voûtée? Nous ne le pensons pas. Les textes n'en font pas mention. Elle devait avoir simplement son *laquear* ou son *lacunar* fabriqué *arte decora*. — La crypte, au contraire, avait sa voûte, mais les cryptes ayant toujours été voûtées — forcément, — il n'y avait là rien de nouveau. Ce n'est pas encore de cela que les contemporains ont voulu parler.

Nous arrivons par élimination au seul trait qui ait pu les frapper par sa nouveauté : la construction des murs, cette construction qu'ils nous représentent comme magnifique, *pulcherrimæ ædificationis* (1), et en même temps comme absolument différente de toutes les autres, *dissimile omnium basilicarum constructionibus*.

Une église *construite* dans un genre nouveau au VIIe siècle, et qui n'est ni voûtée, ni bâtie sur un plan inusité, ne peut être qu'un édifice d'un *appareil* différent de celui en usage à cette époque. — Notre crypte de Saint-Léger, avec son grand appareil, présente cette originalité que nous révèlent les textes. C'est bien réellement, pour la période latine, un édifice exceptionnel.

Il nous semble que l'on peut rapprocher ce qui s'est passé à Saint-Maixent, entre 681 et 684, de ce qui se passait sur un autre point de la France, à Cahors, quelques années auparavant. Quand saint Didier reconstruisit en grand appareil, sa cathédrale, les fortifications de Cahors, etc., ce fut une admiration générale. Et le biographe qui nous a raconté les travaux de ce grand évêque entre à ce sujet dans des détails minutieux (2).

(1) *Ædificatio* ne signifie pas *ornementation*.

(2) Dom Bouquet, tome III, p. 531. — Anthyme Saint-Paul, *Histoire monumentale de la France*, page 59.

L'abbé Audulphe n'a pas eu l'avantage d'avoir un biographe aussi enthousiaste que celui de saint Didier.

De même, au XIe siècle, quand on changea le système de construction, *ædificatio*, *ædificandi genus*, jusque-là universellement usité, les contemporains consignèrent dans leurs chroniques cette transformation qui les étonnait. Comparez le texte relatif à l'église bâtie dans le dernier quart du VIIe siècle par l'abbé Audulphe, avec ceux que M. Alfred Ramé a rappelés récemment à propos de Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Remi de Reims et la cathédrale d'Auxerre (1) : l'interprétation du texte de Saint-Maixent ne présentera plus aucune obscurité. A Saint-Maixent comme à Fleury, comme à Reims, comme à Auxerre, c'est la même « dérogation aux pratiques en usage » qui est signalée.

Quand on examine de près la taille des pierres (2) des gros piliers carrés (3) qui soutiennent les voûtes de notre crypte, on n'est guère porté à la placer au XIe siècle. Ces piliers se composent en majeure partie de blocs cubiques énormes, empruntés évidemment à des monuments romains du voisinage (les trous de louve et les mortaises ne laissent aucun doute à cet égard), et qui ont été diminués sur quelqu'une de leurs faces quand leur volume ne leur permettait pas d'entrer tout entiers dans le cadre du pilier. La façon dont ils ont été retaillés fait songer à ce procédé « rappelant la

(1) *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1882, n° 2 (*De l'état de nos connaissances sur l'architecture carlovingienne*), p. 209.

(2) « LA TAILLE DES PIERRES, LA LARGEUR DES JOINTS, LA COMPOSITION DU MORTIER, DONNENT UNE DATE PLUS CERTAINE QUE TOUT AUTRE CARACTÈRE. » (Bouet, *Bulletin monumental*, 1865, p. 421-422.)

(3) Ils mesurent 1m35 de côté.

taille de certains silex, » que M. Bouet, l'éminent architecte, a constaté à Germigny-les-Prés, en 1868 (1).

Aujourd'hui l'église de Théodulphe est un monument tout neuf, et l'on y cherche vainement ces caractères distinctifs. Hélas! il en sera probablement de même, dans quelques mois, de la crypte de Saint-Léger. Ces gros blocs barbares, que les constructeurs de la crypte n'ont pas su placer sur leur lit de carrière et qui par suite se sont fendillés avec le temps, seront d'ici peu remplacés par de grandes pierres bien correctes, mais sans valeur archéologique. On ne tiendra pas compte des graffites si curieux que les chrétiens d'antan y ont laissés, et si les archéologues réclament, il se trouvera des gens complaisants pour célébrer « la fidélité des architectes des monuments historiques à respecter toujours les dispositions qu'ils rencontrent. »

On supprimera aussi très vraisemblablement ces autres appareils, moins volumineux, mais bien curieux, eux aussi, qui présentent la taille en feuilles de fougère. Nous nous demandons après cela ce qu'il restera bien pour dater ce curieux monument. Si encore les Monuments historiques mettaient les musées à même de conserver les débris qu'ils remplacent, ces graffites, ces pierres taillées en feuilles de fougère, serviraient encore à l'étude. Nous n'osons espérer pareille attention de la part de ces messieurs. Dans six mois, il n'y aura plus, pour dater la crypte de Saint-Léger, que les observations que nous consignons ici, et que nous voudrions voir vérifier par des archéologues expérimentés.

Mais dans la crypte de Saint-Léger, toute la construction n'est pas en pierres de taille. Il y a aussi, dans

(1) *Bulletin monumental*, 1868, p. 588.

les murs latéraux du petit appareil, et du petit appareil dont les « joints épais » sont formés par « un mortier qui semble fait avec des tuileaux concassés » (1). C'est bien là encore le « caractère des constructions latines. »

Dans les parties remaniées de la crypte de Saint-Léger, on reconnaît presque exclusivement la taille transversale qui caractérise la période postérieure à l'an 1000. Toutes les parties moins anciennes se distinguent parfaitement de la construction primitive. Si notre crypte ne datait que du XIe siècle, il semble que nous trouverions partout le moyen appareil et partout la taille transversale que l'on employait à cette époque, et dont nous possédons un exemple daté d'une façon très précise dans cette église de Beugné, près Coulonges-sur-l'Autize (Deux-Sèvres), qui fut bâtie, en 1059, par l'abbaye de Saint-Maixent (2).

En somme, abstraction faite des portions de date incontestablement postérieure, la crypte de Saint-Léger présente dans son ensemble les tailles de pierres que l'on trouve au commencement de l'époque carlovingienne et à la fin de l'époque mérovingienne. L'hypothèse d'une crypte ne remontant qu'au Xe siècle tombe-

(1) Lettre d'« un homme des plus compétents en fait d'architecture religieuse », citée par M. Ad. Caillé, *La crypte de Saint-Léger*, p. 27. Voir également p. 10 et 12. — Il s'agit ici d'un architecte dont nous avons à plusieurs reprises critiqué les restaurations, mais dont nous n'avons jamais contesté le talent artistique et les connaissances techniques. M. L... est un excellent dessinateur, un excellent praticien, mais cela ne suffit pas pour être un bon *conservateur* des monuments historiques.

(2) Il n'a subsisté de cette église que les deux murs de la nef. — Voir sur la date du monument le *Gallia christiana*, t. II, col. 1251, et l'*Essai historique* de M. Ravan sur Saint-Maixent et ses abbés (*Mém. de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres*, 1860-1861), p. 117.

rait devant ce seul argument. Puisque nous n'avons à choisir qu'entre la théorie du VIIe siècle et celle du XIe, ces observations toutes matérielles ne semblent pas laisser d'hésitation possible : notre crypte est bien celle dont les textes nous racontent la construction entre les années 681 et 684 (1).

L'analyse du monument nous conduit, on le voit, au même résultat que l'étude des textes historiques.

Il nous faut cependant prévoir une objection possible.

On pourrait peut-être trouver une petite difficulté à l'identification de la crypte de Saint-Léger avec la crypte construite par Audulphe : les moulures servant de chapiteaux aux piliers en grand appareil ne sont pas interrompues aux angles, comme cela se rencontre à l'époque carlovingienne. — Mais ici, M. Richard vient de lui-même nous tirer d'embarras. Cette moulure, nous dit-il, « repose sur un fort lit de chaux dans lequel on remarque parfois des briques, dont une semble à rebords » (2).

Le mortier date les pierres qu'il supporte et qu'il enveloppe. Or, ce mortier est caractéristique des temps mérovingiens et carlovingiens, — surtout des temps mérovingiens. Quant aux tuiles à rebords, dont un certain nombre de fragments sont encore visibles aujourd'hui, elles permettent d'être de plus en plus affirmatif. Non seulement au XIe siècle, on n'employait plus les tuiles à rebords, du moins en Poitou (3), on avait encore

(1) AA. SS. octobre, t. I, p. 427.

(2) *Bulletin monumental*, 1876, p. 859.

(3) B. Fillon limite au XIe siècle l'usage des tuiles à rebords en Poitou. (*L'Art de terre chez les Poitevins*, p. 23.) — Nos églises romanes sont couvertes avec des dalles plates, dès les premières années du siècle. Cela est démontré par le chevet de l'église Saint-Hilaire de Melle, qui appartient au 1er tiers du XIe siècle

cessé de les utiliser dans les mortiers, même pour les édifices retardataires en petit appareil que l'on construisit encore quelquefois dans cette région, durant la période romane (1).

Nous ferons observer en second lieu que les impostes de la crypte de Saint-Léger sont d'une facture assez grossière, assez maladroite, assez primitive, pour que l'on y reconnaisse une différence marquée avec les chanfreins plus ou moins décorés que l'on faisait dans la première moitié du XI[e] siècle.

Au XI[e] siècle, on réussissait assez bien l'ornement, tout en traitant fort mal la figure. De plus, on employait des outils tout autres que ceux de l'époque mérovingienne. Les impostes de la crypte de Saint-Léger dénotent de la part des ouvriers une habileté singulièrement rudimentaire. Les tâcherons saint-maixentais qui ont

(Voir les *Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, 1[re] série, tome VI, p. 156 à 165, et les *Monuments des Deux-Sèvres*, de Ch. Arnauld, 2[e] édition, p. 103-104.) Certaines églises rurales du XI[e] siècle de notre département ont encore conservé ce genre de couverture.

(1) Les églises en petit appareil postérieures à l'an 1000 sont très rares en Poitou; elles sont au contraire relativement abondantes en Anjou, en Touraine et dans le Maine. — Dans les Deux-Sèvres, les restes très peu connus de l'église Saint-Hilaire-des-Echaubrognes (arrondissement de Bressuire, à quelques minutes du département de Maine-et-Loire), qui sont certainement postérieures à l'an 1000, peut-être même seulement du XII[e] siècle, se rattachent à la période latine par l'appareil, mais ils en diffèrent absolument par le mortier. (Voir provisoirement sur cette église : le *Compte-rendu du Congrès archéologique* d'*Angers*, 1841, p. 92; la *Revue des provinces de l'Ouest*, tome III, 1856, p. 493; le *Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, 1883, p. 228-229.) L'église Saint-Hilaire-des-Echaubrognes est évidemment le produit d'une influence angevine.

construit, en 1059, l'église cependant si ordinaire, je dirai presque si vulgaire, de Beugné, près Coulonges, eussent certainement fait beaucoup mieux. Ces impostes ont été faites au taillant ; les coups sont encore visibles. On les a polies ensuite, mais fort sommairement, et l'on aperçoit encore parfaitement en certains endroits la trace des deux opérations successives. Sur l'une de ces moulures, la taille semble en feuilles de fougère.

Ces caractères sont suffisants pour dater les impostes et permettre de les attribuer au VII[e] siècle plutôt qu'au XI[e], alors même qu'elles ne présenteraient pas la particularité que MM. de Caumont, Bouet, d'Espinay, etc. (1), ont constatée à Germigny-les-Prés, et dans certains autres monuments de l'époque carlovingienne ou de l'extrême commencement du XI[e] siècle.

Au surplus, les lois qui ont présidé à la construction des églises dans la vallée de la Loire, en Orléanais, en Touraine, en Anjou, aussi bien que dans certaines autres parties du nord de la France, ne sont pas les mêmes que celles que nous constatons au sud de la Loire, notamment en Poitou, et il n'y aurait rien d'étonnant à ce que ce caractère de l'architecture latine ait persisté dans la vallée de la Loire, alors que dans l'ouest il n'existait plus depuis longtemps, — si tant est cependant qu'il y ait jamais existé.

Cette différence des traditions selon les provinces se retrouve dans l'usage de la brique. En Anjou, la brique était encore employée au début du XI[e] siècle ; il y avait longtemps, à cette date, qu'elle était abandonnée en Poitou. A l'époque latine moins qu'à toute autre, il n'y

(1) *Bulletin monumental*, 1868, p. 572 ; — *Compte-rendu du Congrès archéologique d'Angers*, 1871, p. 157 et 185, etc.

a pas lieu de tenir compte des particularités secondaires. Il se faut limiter aux caractères généraux, essentiels, et spécialement à la taille des pierres. Et la taille des pierres, nous l'avons dit, nous amène à conclure pour le VII[e] siècle.

Les ouvriers qui ont construit la crypte de Saint-Léger ont fait du nouveau en choisissant des matériaux sortant de l'usage courant, mais ils sont restés de leur temps par la façon dont ils les ont mis en œuvre. Ils ont fait quelque chose d'inusité au VII[e] siècle, mais avec les procédés du VII[e] siècle.

Il résulte de tout ceci, croyons-nous, que l'on peut, sans témérité, considérer le monument retrouvé, en 1875, par M. Alfred Richard, comme une « œuvre d'architecture gallo-latine, creusée et bâtie à la fin du VII[e] siècle » (1).

C'est la seule théorie qui soit conforme aux textes historiques et qui permette de reconnaître les nouveautés architecturales signalées par les écrivains du VII[e] siècle.

Si les arguments que je viens de développer sont acceptés, la crypte de Saint-Léger à Saint-Maixent, construite de 681 à 684, serait le plus ancien édifice chrétien daté avec certitude, que nous possédions dans les Deux-Sèvres. Dans l'ensemble des monuments chrétiens du Poitou, il se classerait le troisième par ordre chronologique, à la suite du temple Saint-Jean et de

(1) Ad. Caillé, *La crypte de l'église Saint-Léger*, p. 24. — M. Ad. Caillé ajoute qu'elle fut creusée « pour servir de *martyrium* aux reliques de Saint-Léger. » Il oublie que le corps de saint Léger était conservé dans l'autel de l'Église supérieure : *Continet hæc (ara) gremio sacro veneranda talenta.* (*Vita metrica sancti Leodegarii,* Dom Pitra, p. 503.)

l'Hypogée-Martyrium de Poitiers, avec lesquels cependant il présente de si étonnantes différences.

J. Berthelé.

Niort, novembre 1883.

P.-S. — M. Léon Palustre a bien voulu nous faire l'honneur de visiter la crypte de Saint-Léger, à l'occasion de cet article. Nous sommes heureux de pouvoir dire ici qu'il a pleinement accepté notre attribution de ce monument au VII[e] siècle.

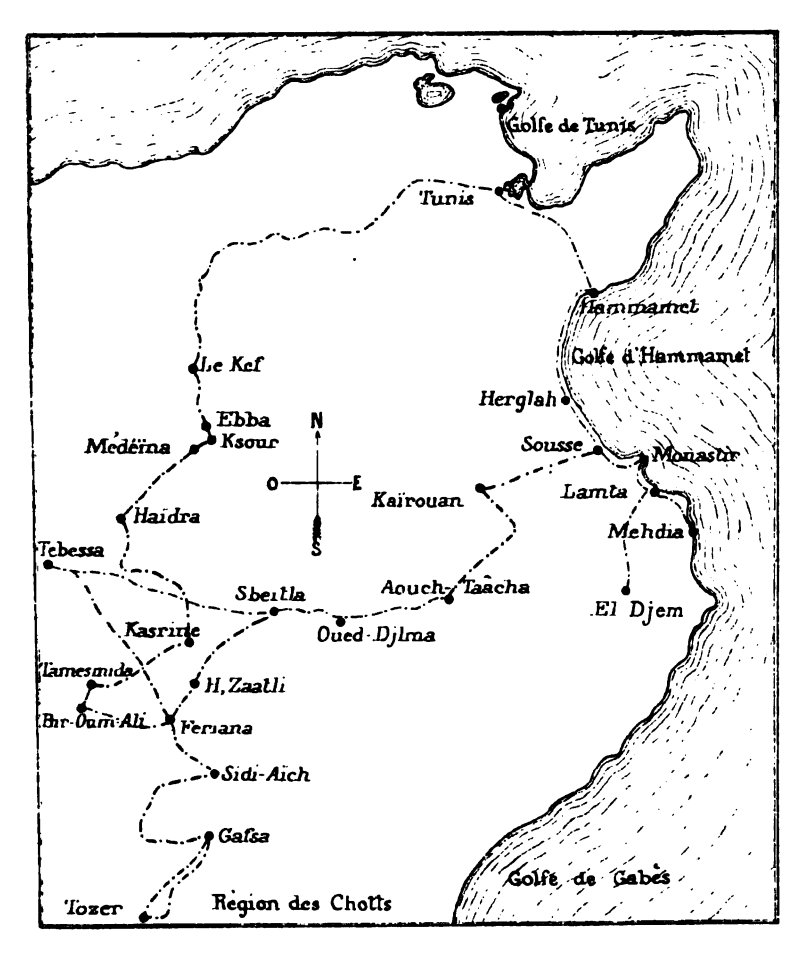
J. B.

ITINÉRAIRE

parcouru par

M. M. R. Cagnat et H. Saladin de Novembre 1882 à Mai 1883.

dans la Tunisie centrale et occidentale.



Itinéraire des Voyageurs —.—.—.—

NOTES

D'ARCHÉOLOGIE TUNISIENNE [1]

Partis de Tunis à la fin de novembre 1882, nous nous sommes rendus par terre à Souse, d'où nous avons gagné, en longeant la côte, Monastir et Lamta ; dans ce dernier endroit nous avons commencé quelques fouilles, mais il nous a fallu bientôt les abandonner pour rejoindre une des brigades topographiques qui parcouraient le pays ; car, sans elle, nous n'aurions guère pu visiter la contrée située au sud de Kaïrouan. Au bout de quelques semaines, nous quittions la brigade topographique pour nous rendre au camp de Djilma. Nous avons eu la bonne fortune d'y rencontrer le commandant Villot du 125ᵉ de ligne ; son amabilité et l'appui sérieux qu'il a bien voulu nous prêter nous ont permis, non seulement de séjourner à Sbéitla près d'un mois, ce qui aurait été impossible autrement, mais d'y faire quelques fouilles. Sbéitla est une des ruines les plus curieuses et les mieux conservées de la Tunisie. Choisissant ce point comme centre, nous avons exploré tout le pays compris entre Kafsa, Fériana et Tébessa.

Nous étions à Kafsa au commencement de mars.

(1) Cette note a été lue à l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, séance du 13 juillet 1883.

De Kafsa, nous avons remonté au nord, le long de la frontière algérienne, à la recherche de certaines stations de la table de Peutinger sur lesquelles M. Tissot avait particulièrement attiré notre attention, et nous avons atteint les grandes ruines de Haïdra, où nous avons passé une dizaine de jours, temps bien court pour les étudier en détail. De Haïdra, nous regagnions le Kef et Tunis que nous avions quitté depuis plus de cinq mois.

Ne pouvant ici nous étendre également sur toutes les parties de notre voyage, nous insisterons sur les quatre points suivants :

1° Lamta;

2° Sbéitla;

3° Le pays situé entre Sbéitla, Tébessa et Kafsa;

4° Haïdra.

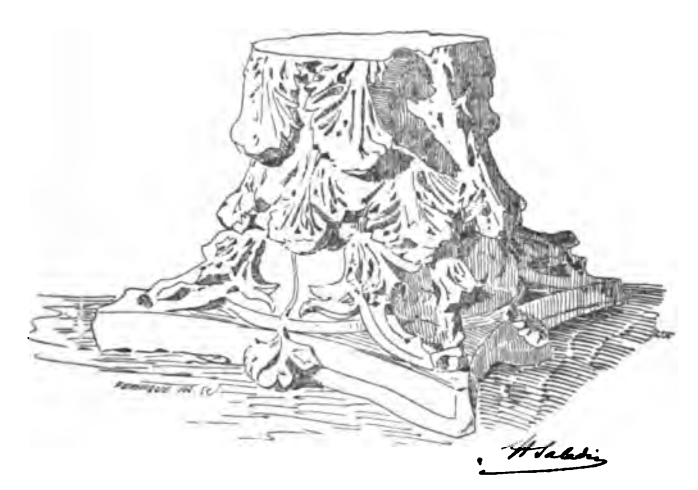
Nous tâcherons, en finissant, d'établir les caractères généraux des divers types de monuments que nous avons rencontrés dans notre exploration.

1° LAMTA.

Le village de Lamta est bâti sur l'emplacement de l'ancienne *Leptis Parva;* les ruines de cette antique cité, couvertes aujourd'hui de plantations d'oliviers et de jardins, ont eu beaucoup à souffrir des injures du temps, et c'est à peine s'il reste çà et là un pan de mur. Les auteurs ne nous apprenant rien sur la ville de *Leptis Parva* qui pût nous guider dans nos recherches, et les inscriptions trouvées jusqu'ici sur ce point (elles sont d'ailleurs au nombre de deux) ne pouvant nous être non plus d'aucun secours, nous avons con-

sacré les quelques jours dont nous disposions à dégager une partie du cimetière chrétien, où M. Irrisson, vice-consul de France à Monastir, avait déjà fait quelques fouilles. Nous avons mis au jour une dizaine de tombes sur deux points différents du cimetière.

Sur le premier point fouillé, nous avons déblayé un ensemble de sépultures juxtaposées et renfermées dans une enceinte rectangulaire faite d'un mur en moëllons



Chapiteau d'époque chrétienne.

de $0^m,65$ d'épaisseur. Toutes ces tombes, à l'exception d'une seule, dont l'inscription funéraire était gravée sur une plaque de marbre empruntée à un édifice d'une époque antérieure, étaient recouvertes d'une décoration en mosaïque occupant entièrement la surface du tombeau. Ces mosaïques, tantôt en cubes de verre, tantôt en cubes de marbre, présentent la disposition suivante : en tête, un chrisme entouré soit d'un cercle uni, soit d'une guirlande de feuilles,

et accosté de l'alpha et de l'oméga. Au-dessous, l'inscription funéraire, souvent encadrée d'une bordure assez riche. Nous avons dégagé la plus intéressante de ces mosaïques, et nous espérons qu'elle pourra figurer bientôt au musée du Louvre.

En voici la description :

Dans un encadrement formé par l'enlacement de trois rubans tricolores, alternativement rouge, rose et blanc, vert, jaune et blanc, et vert, gris et blanc, serti dans une cernure noire, on lit l'inscription suivante :

MEDDEN
INPACEVI
XITANNI
SXXXV :.:
PLVSMIN
RECESSIT
DIE VIII
I D V S :.:
I A N V A
R I A S :.:

En tête, une croix latine rouge sous chaque bras de laquelle se voient l'alpha et l'oméga. Cette croix est entourée d'un cercle tricolore, et dans les deux écoinçons supérieurs sont représentées deux branches chargées de fleurs.

La largeur moyenne de ces tombes est de $0^{m},65$ et la longueur de $1^{m},85$.

La disposition intérieure de la tombe est la suivante : le cadavre, couché sur le dos, les mains ramenées sous le corps, était renfermé dans un sarcophage composé de trois pierres debout, de chaque côté, une à la tête et une aux pieds, qui étaient elles-mêmes recouvertes

de deux ou plusieurs dalles de pierre, formant un couvercle de $0^m,08$ d'épaisseur. Au-dessus de ce couverele, sur une épaisseur de $0^m,40$, on avait accumulé des pierres noyées dans du mortier ; au-dessus de cette couche et sur un béton de $0^m,15$ d'épaisseur, reposait la mosaïque.

Les eubes de marbre ont un centimètre et demi environ de côté et les cubes de verre sont plus petits. Nous n'avons trouvé dans ces tombes aucun objet en terre cuite ou en métal.

Dans l'autre groupe de tombes, analogues d'ailleurs à celles que nous venons de décrire, nous avons rencontré des sépultures d'enfants : les petits cadavres étaient placés dans des cruches en terre cylindriques de $0^m,75$ de long sur $0^m,30$ de diamètre, terminées à leur partie inférieure par un cône et ouvertes à leur partie supérieure ; ces cruches étaient fermées par une partie hémisphérique en terre cuite que l'on scellait avec du mortier après l'introduction du cadavre. Celles que nous avons ouvertes contenaient encore des ossements d'enfants.

Le grand intérêt que présentent ces tombes consiste dans l'emploi de la mosaïque comme dalle funéraire. Nous n'en connaissons d'autre exemple, en Tunisie, que des fragments rapportés par M. d'Hérisson, et des sépultures mises au jour à Carthage par le Père Delattre. Encore la dispostion de ces dernières n'est-elle pas absolument analogue à celle des tombeaux de Lamta (1).

A quelques pas du cimetière chrétien, vers l'ouest, se trouvent les restes d'un grand édifice en blocage,

(1) Depuis notre voyage on en a trouvé d'analogues à Tabarca.

devant lequel sont étendus à terre de belles colonnes en cipolin et un chapiteau corinthien en marbre blanc, à peu près identique à quelques-uns de ceux que l'on voit dans la grande mosquée de Kairouan. Ils ont la plus grande analogie avec ceux de l'église de la Nativité à Bethléem, qui, on le sait, a été construite par sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin.

2° SBÉITLA.

Le nom ancien de Sbéitla est, comme on le sait, *Suffetula*. Les auteurs ne nous ont jamais parlé de cette ville, et les inscriptions qu'on y a trouvées ne permettent pas de fixer l'époque de sa fondation. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'au commencement du IIe siècle, c'était déjà une cité florissante, puisque l'un des deux arcs de triomphe, qui s'y voient encore, date de l'époque d'Antonin le Pieux. Les auteurs du *Corpus* pensent que Sbéitla était probablement une colonie.

Le monument le plus remarquable de Sbéitla est un ensemble de trois temples juxtaposés ; ces trois temples sont précédés d'une place entourée d'une enceinte où l'on pénétrait par une porte triomphale. Le mur de cette enceinte a été remanié à différentes reprises, mais il n'est pas juste de dire, avec les auteurs du *Corpus*, que c'est seulement après coup que l'enceinte a été construite, car l'appareil des façades postérieures des temples se continue avec celui du mur d'enceinte, disposition qui se remarque aussi dans la construction de la porte triomphale.

Le temple du milieu, décoré d'un ordre composite d'une grande élégance, est plus grand que les deux tem-

ples adjacents : ceux-ci sont d'un ordre corinthien. Ces temples sont tous les trois trétrastyles et pseudopériptères ; la *cella* du temple du milieu est ornée extérieurement, sur les trois faces, de colonnes engagées, celle des deux autres, de pilastres. L'appareil de la construction se compose de beaux blocs en pierre de taille superposés sans adjonction de mortier ; la sculpture des chapiteaux et des entablements est d'un beau caractère et rappelle beaucoup la décoration des temples de Baalbeck, l'ancienne Héliopolis, dont les ruines sont situées en Syrie, entre Damas et Beyrouth.

Les colonnes engagées du grand temple ne sont qu'épannelées, les chapiteaux et les bases seuls étant terminés. Dans les temples latéraux, au contraire, les pilastres ont été achevés. Malgré le soin apporté à la taille des matériaux, la disposition de l'appareil est vicieuse en bien des endroits. Les façades postérieures sont d'un très bel aspect ; elles sont réunies par des arcs qui décorent l'entrée des passages ménagés entre les temples. Sur la partie antérieure, les colonnes et les entablements écroulés pêle-mêle laissent à peine deviner la disposition antique des façades. Mais au milieu de tous ces débris, des fragments de chapiteaux et de soffites gisant à terre permettent d'étudier de près la manière dont la sculpture a été traitée dans cet édifice.

La *cella* du temple du milieu est rectangulaire et ne laisse voir aucune trace de décoration ; à la partie supérieure les pignons antérieurs et postérieurs présentent des entailles qui indiquent bien nettement la disposition de la charpente. Sur les murs latéraux, intérieurement, on reconnait encore parfaitement la disposition des formes qui soutenaient la toiture. Les *cella* des deux temples latéraux sont décorées de six niches rectangu-

laires, trois de chaque côté. Sur la face postérieure, une grande niche demi-circulaire était sans doute, comme les précédentes, destinée à recevoir une statue. Pour ces temples, comme pour celui du milieu, la disposition de la charpente qui soutenait la toiture est encore reconnaissable.

La cour qui s'étend devant ces édifices est encombrée de débris de toute sorte accumulés postérieurement, les traces de construction qui subsistent à l'intérieur de cette cour paraissent appartenir à l'époque où les temples et leurs enceintes étaient convertis en forteresse. Des fouilles, qui avaient été exécutées avant notre arrivée, ont mis à jour le pavé antique, composé de grandes dalles en pierre de $0^{m},10$ d'épaisseur.

La porte triomphale qui donne accès dans cette cour se compose d'une grande arcade accostée de deux arcades plus petites qui sont surmontées de niches rectangulaires sur la face qui regarde la ville. Cette face est décorée de quatre colonnes corinthiennes dont les fûts sont épannelés et dont les chapiteaux et les entablements sont d'un assez beau travail. Les fouilles que nous avons pu faire, grâce à la bienveillance du commandant Villot, nous ont permis de dégager la partie inférieure de cet arc, de reconnaître la forme des piédestaux, et surtout de mettre à jour les cinq marches d'un escalier qui rachetait la différence de niveau entre le sol intérieur de la cour et le sol extérieur. Devant cet escalier, des traces de dallage indiquent le niveau de la voie antique qui était à $1^{m},90$ au-dessous du sol actuel. La façade de cet arc est surmontée par un attique à moitié détruit. Les décrochements de l'attique à l'aplomb des colonnes extrêmes, et celui qui se trouve à l'aplomb des deux colonnes du milieu, sont décorés

de trois inscriptions déjà souvent publiées : elles nous apprennent que la construction de l'arc de triomphe remonte au temps d'Antonin le Pieux. La date de l'érection des temples, qu'il est impossible de fixer exactement, puisque les inscriptions qui devaient se développer sur la frise de chacun d'eux n'ont pas été retrouvées, semble, d'après le caractère des sculptures, être antérieure à cette époque.

Les auteurs du *Corpus* supposent que cet arc aurait été surmonté de deux statues aux extrémités et d'un quadrige au-dessus de la partie centrale. Cette hypothèse n'est guère plausible, quand on considère la face postérieure de cette porte dont la disposition indique clairement que l'épaisseur de la construction n'a jamais été plus grande qu'elle n'est aujourd'hui (1^m,50 au plus); il aurait donc été impossible d'y faire tenir un quadrige. Quant aux statues, si elles ont jamais existé, leur place semblerait indiquée dans les niches latérales.

Sur les bords de l'oued Sbéitla, à l'est-sud-est des temples, se trouvent les restes d'un édifice en blocage, à l'intérieur duquel trois ou quatre colonnes gisaient à terre, ainsi qu'un chapiteau et des fragments d'architrave. Aucun caractère spécial ne permettait d'en deviner la destination. Les fouilles que nous avons pu y pratiquer nous ont permis de découvrir un stylobate assez élevé, de trois mètres de haut avec les bases des colonnes encore en place. La forme de cette partie de la construction a la plus grande analogie avec la disposition d'une scène de théâtre ; l'aspect du terrain environnant et des traces de mur courbé qui pourraient être le mur extérieur du théâtre, donnent à cette hypothèse une grande vraisemblance. Un fragment d'architrave trouvé dans les fouilles porte l'inscription sui-

vante, en lettres grêles et gravées peu profondément.

(*c*ONSVLARI PRoVI*nciae va*LERIA*e* BYZACENAE) (1).

Il en résulte que l'édifice n'est pas antérieur à l'époque de Dioclétien, ce que le caractère de la sculpture, fort négligé, semble également indiquer.

L'arc de triomphe qui s'élève dans la partie méridionale de la ville, malgré sa conservation, présente relativement peu d'intérêt. Il a, d'ailleurs, été décrit très exactement par ceux qui ont visité avant nous les ruines de Sbéitla.

La rivière, sur la rive droite de laquelle s'élevait Sbéitla était traversée par un aqueduc formé de trois arches reposant sur des piles énormes. La construction, dont la partie inférieure est exécutée en blocage et la partie supérieure en petits moellons, repose sur le roc où l'on distingue encore les entailles qui ont servi à l'établir. Dans la partie inférieure des pieds droits de l'arc du milieu, cette construction a été renfoncée par des pierres de taille ; l'une d'elles est une base qui porte une inscription remontant à l'année 145 ou 146 (2), et qui doit provenir d'un monument détruit au temps où l'aqueduc fut construit ; celui-ci doit donc être attribué à une époque relativement récente. L'appareil de la partie supérieure de l'aqueduc offre une grande analogie avec celui de la chaussée de Thapsus que l'on a voulu attribuer aux Phéniciens. Le canal de l'aqueduc, visible en partie, mesure 0m,60 de section. Cet aqueduc amenait à Sbéitla les eaux de la montagne qui s'élève à l'est de la ville, sur la rive gauche de la rivière ; on

(1) Cf. *C. I. L*, VIII, 242.
(2) *C. I. L.* VIII, 229 = Wilmanns, 946.

en distingue encore çà et là des fragments importants.

Au nord-ouest des ruines se voient les restes de deux églises ; dans l'une, de petite dimension, les piédestaux et les bases des colonnes sont encore en place ; dans l'autre, l'abside est seule restée debout, en partie du moins. Dans ces deux édifices les voûtes étaient formées de petites bouteilles de terre cuite, réunies entre elles par du mortier. Ce mode de construction est encore usité aujourd'hui en Tunisie.

Les cimetières de Sbéitla s'étendaient à l'ouest et au nord-ouest des temples, au-delà de l'amphithéâtre.

3° PAYS COMPRIS ENTRE SBÉITLA, TÉBESSA ET KAFSA.

Le pays compris entre Sbéitla et Kafsa est aujourd'hui presque désert et privé d'eau. Sauf un ou deux points comme Feriana ou Kasrin, ce ne sont que de vastes plaines incultes couvertes de *halfa* où l'on aperçoit de temps à autre des restes d'exploitations agricoles. Avant la conquête romaine ces pays n'étaient pas plus habités qu'ils ne le sont de nos jours; nous en avons pour preuve le témoignage de Salluste qui, parlant des habitants de Kafsa, nous dit : « *Muniti adversum hostis, non mœnibus modo et armis atque viris, verum etiam multo magis locorum asperitate : nam, preter oppido propinqua, alia omnia vasta, inculta, egentia aquæ* » (1). La colonisation des Romains dans ces parties fut purement agricole : elle semble s'être attachée principalement à la culture de l'olivier; car on ne rencontre pas la plus petite ruine sans y voir la trace d'un ou plusieurs moulins à huile dont les pres-

(1) *Jug.*, 89.

soirs sont encore en place la plupart du temps; les colons suppléaient au manque d'eau en construisant d'immenses citernes où ils captaient l'eau des montagnes les plus rapprochées, et celle que leur fournissait la pluie. A côté de ces ruines d'exploitations agricoles, et pour chacune d'elles, on rencontre presque toujours les restes d'un petit fortin de la basse époque où les habitants du voisinage se réfugiaient en cas d'alerte, ceux d'une église reconnaissable seulement, dans bien des cas, à un chrisme gisant à terre au milieu de quelques colonnes renversées, et enfin un ou plusieurs mausolées où étaient déposés les restes des maîtres de la ferme. Nous reviendrons tout à l'heure sur chacun de ces monuments. Mais on ne trouve pas trace de villes, même de peu d'étendue. D'ailleurs aucune voie romaine importante ne traversait ces contrées, sauf celle qui conduisait de *Capsa* (Kafsa) à *Thelepte* (Feriana), et qui, de ce point, se dirigeait sur *Theveste* (Tébessa), soit en remontant au nord par *Cillium* (Kasrin), soit en obliquant de suite à l'ouest par Bis-Oum-Ali.

La description des ruines de Feriana a été déjà faite; nous n'y reviendrons pas. On ne sait pas plus de cette colonie que des autres villes dont nous avons parlé jusqu'à présent; nous insisterons seulement sur les ruines de Kasrin (*Colonia Cillitana*).

Parmi les monuments qui se voient en cet endroit, le plus remarquable comme conservation et comme art est un petit mausolée construit sur plan carré; le soubassement repose sur trois gradins : il est percé de deux portes et décoré sur la face principale d'une grande inscription en 110 vers, d'ailleurs très connue. Outre l'intérêt qu'elle présente au point de vue littéraire, elle a l'avantage de fournir certaines données sur la construction du monument.

L'étage inférieur, composé d'un ordre de quatre pilastres cannelés corinthiens et d'un entablement en partie détruit, supporte une niche sur plan carré qui est privée de son couronnement : cette niche devait contenir une ou deux statues et être cantonnée, à ses quatre angles de colonnes, ainsi que le prouve l'inscription :

Mobilibus signis hilaris sculptura novatur
Et licet a(t)sidue probet hos vaga turba [dec]ores
Lucentes stupeat pariter pendere columnas (1).

Un fragment trouvé au pied du tombeau confirme cette donnée.

Le tout devait être surmonté d'une pyramide quadranculaire sur laquelle se voyait un coq, les ailes déployées :

In summo tremulas galli non diximus alas
Altior extrema qui, puto, nube volat (2).

Dans les quatre faces de l'étage supérieur étaient percées de petites ouvertures carrées, destinées, paraît-il, à permettre aux abeilles de venir distiller leur miel dans l'intérieur du mausolée.

Quid non docta facit pietas ? lapis ecce foratus
Luminibus multis hortatur currere blandas
Intus apes et cerineos componere nidos
Ut semper domus hæc thymbræo nectare dulcis
Sudet, florisapos dum dant nova mella liquores (3).

(1) Vers 46 et suiv.
(2) Vers 103 et suiv.
(3) Vers 86 et suiv.

De Kafsa, nous avons remonté au nord, le long de la frontière algérienne, à la recherche de certaines stations de la table de Peutinger sur lesquelles M. Tissot avait particulièrement attiré notre attention, et nous avons atteint les grandes ruines de Haïdra, où nous avons passé une dizaine de jours, temps bien court pour les étudier en détail. De Haïdra, nous regagnions le Kef et Tunis que nous avions quitté depuis plus de cinq mois.

Ne pouvant ici nous étendre également sur toutes les parties de notre voyage, nous insisterons sur les quatre points suivants :

1° Lamta;

2° Sbéitla;

3° Le pays situé entre Sbéitla, Tébessa et Kafsa;

4° Haïdra.

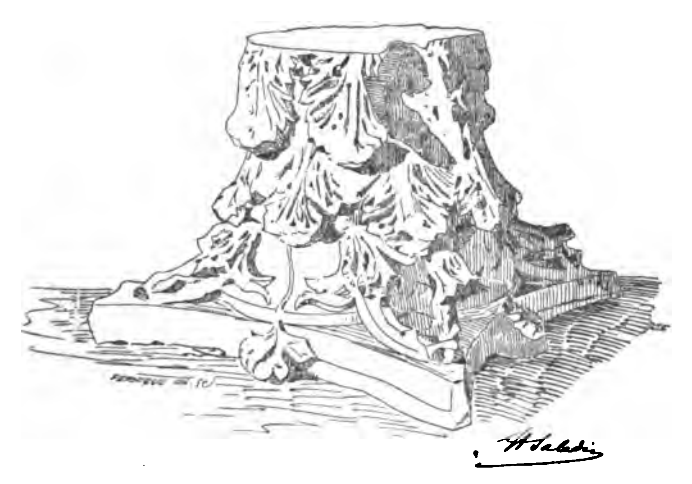
Nous tâcherons, en finissant, d'établir les caractères généraux des divers types de monuments que nous avons rencontrés dans notre exploration.

1° LAMTA.

Le village de Lamta est bâti sur l'emplacement de l'ancienne *Leptis Parva;* les ruines de cette antique cité, couvertes aujourd'hui de plantations d'oliviers et de jardins, ont eu beaucoup à souffrir des injures du temps, et c'est à peine s'il reste çà et là un pan de mur. Les auteurs ne nous apprenant rien sur la ville de *Leptis Parva* qui pût nous guider dans nos recherches, et les inscriptions trouvées jusqu'ici sur ce point (elles sont d'ailleurs au nombre de deux) ne pouvant nous être non plus d'aucun secours, nous avons con-

sacré les quelques jours dont nous disposions à dégager une partie du cimetière chrétien, où M. Irrisson, vice-consul de France à Monastir, avait déjà fait quelques fouilles. Nous avons mis au jour une dizaine de tombes sur deux points différents du cimetière.

Sur le premier point fouillé, nous avons déblayé un ensemble de sépultures juxtaposées et renfermées dans une enceinte rectangulaire faite d'un mur en moëllons



Chapiteau d'époque chrétienne.

de 0m,65 d'épaisseur. Toutes ces tombes, à l'exception d'une seule, dont l'inscription funéraire était gravée sur une plaque de marbre empruntée à un édifice d'une époque antérieure, étaient recouvertes d'une décoration en mosaïque occupant entièrement la surface du tombeau. Ces mosaïques, tantôt en cubes de verre, tantôt en cubes de marbre, présentent la disposition suivante : en tête, un chrisme entouré soit d'un cercle uni, soit d'une guirlande de feuilles,

On remarque aussi à Kasrin les restes d'un barrage, en forme de segment de cercle, jeté en travers de l'Oued-ed-derb, et dont la convexité est tournée en amont. Ce barrage, haut d'une dizaine de mètres, et long d'une centaine, est percé à sa partie inférieure d'une ouverture large environ de 2 mètres, qui donnait passage aux eaux de la rivière ; en temps de crue les eaux s'amassaient en amont et formaient une réserve naturelle. S'écoulaient-elles de là, par quelque aqueduc, pour alimenter la ville, nous n'oserions l'affirmer, n'ayant trouvé aucune trace qui permette de résoudre la question.

La porte triomphale qui s'élève dans la partie orientale des ruines se compose d'un seul arc d'une basse époque, surmonté d'un attique à moitié détruit, élevé sur des soubassements anciens. Il a été réparé, comme l'inscription l'indique d'ailleurs (1), du temps de Constantin, en partie avec des matériaux anciens, remployés, en partie avec des matériaux neufs.

On pourrait encore, dans cette région, citer bien des ruines intéressantes, par exemple, celles de *Haouch-Kima* entre Feriana et Sbéitla, de *l'henchir Zaâtli* non loin de Fériana, de l'henchir Brichou près de Sbéitla, de *Bir-Oum-Ali*, qui, au temps de Marc-Aurèle, était le lieu de campement de la *Cohors Prima Chalcidenorum equitata*, de *l'henchir Tamesmida*, où se voient les restes d'une grande forteresse construite en très bel appareil et d'un immense bassin circulaire en pierres de taille, mais nous préférons nous étendre un peu plus sur les ruines d'Haïdra.

(1) Cf. *C. I. L.*, VIII, 210.

4° HAIDRA.

Les ruines de Haïdra ont été souvent visitées et de nombreuses inscriptions y ont été copiées successivement par M. L. Renier, par M. Guérin et enfin par Wilmanns ; mais il eût été dangereux, avant l'occupation française de la Tunisie, d'y séjourner plus d'un ou deux jours. Nous avons pu consacrer à l'étude de ces ruines un peu plus de temps que nos prédécesseurs.

La ville. dont les restes portent aujourd'hui le nom de Haïdra, s'appelait autrefois *Colonia Flavia Augusta Emerita Ammaedara.* C'est donc sous les Flaviens qu'elle avait reçu le titre de colonie ; pendant toute la durée de l'empire elle continua d'être florissante, comme le témoignent les monuments de toute sorte qui y sont encore debout : les deux principaux sont un grand arc de triomphe dont la construction remonte au temps de Septime Sévère, et une immense forteresse qui, au dire de Procope (1), date de Justinien. Aujourd'hui, c'est une des plus grandes ruines de Tunisie, la seule de toutes les villes de l'intérieur que nous avons vues où le marbre ait été employé en abondance et où les fouilles seraient assurément fructueuses.

La forteresse s'étend sur la pente d'une colline, au sud-ouest de la ville, et auprès de la rivière ; l'orientation de sa grande dimension est du nord au sud ; elle a été construite en grande partie avec des matériaux empruntés à des édifices d'une époque antérieure, surtout sur le flanc occidental où de nombreux fragments

(1). *De aedif. Justin.*, VI. 6.

d'architecture et des inscriptions ont été entassés pêle-mêle.

Le front septentrional a été refait entièrement par les Tunisiens à une époque récente et transformé en kasbah; le front oriental et le front méridional, qui sont ceux dont la construction est la plus soignée, ont conservé encore une portion du chemin de ronde et l'indication des hauteurs des étages dans les tours. Sur le front occidental, au milieu d'un ensemble de construction, encore en partie debout, on remarque les ruines d'une église dont l'abside est en place. Cette abside était entourée de sept niches recouvertes d'une demi-coupole dont les retombées étaient soutenues par des colonnettes adossées au mur; celles-ci ont disparu ainsi qu'une partie des petites voûtes; sur les deux tailloirs des chapiteaux de la niche du milieu, qui gisent à terre, étaient gravées les deux inscriptions suivantes, dans des cartouches à queues d'aronde :

(1)

ϚλORIA IN *excel*
SIS DŌ ET INTE
RRA PA*x*.

(2)

HOMINIB
BONE BOLV
MTATIS

Sur la courtine sud, on distingue encore, à l'intérieur de la citadelle, l'escalier qui menait au chemin de ronde. L'aspect général de cette enceinte, qui mesure plus de 300 mètres de long sur plus de 100 mètres de large est des plus imposants; elle a été malheureusement pillée pour la construction d'une kasbah dont nous avons parlé plus haut.

(1) Cf. *C.I.L.* VIII, 462.
(2) Inscription inédite.

Au nord de cette citadelle se trouve un édifice d'une grande étendue : presque toutes les colonnes, brisées au ras du sol, sont encore en place ; elles sont les unes en marbre jaune de Chemtou, les autres en marbre gris et d'une grande dimension. Une partie des murs de l'édifice, celle de l'est, a été enclavée dans la citadelle ; la face septentrionale décorée d'une ordonnance de grandes fenêtres, comprise entre des pilastres, est dans un état de dégradation qui ne permet pas d'en déterminer l'époque ; la silhouette de l'épannelage des chapiteaux subsiste seule et l'on peut assurer que l'ordre était corinthien ou composite ; les tableaux des fenêtres portent les traces du grillage qui devait les clore.

Le mausolée de Haïdra est trop connu et a été trop souvent décrit pour que nous ayons besoin d'y insister.

L'arc-de-triomphe, dont la façade rappelle par son ordonnance celle de l'arc de Tébessa, est situé à l'est de la citadelle ; il a été transformé postérieurement en fortin. Actuellement, il est entouré de matériaux de toute nature qui s'élèvent jusqu'à la hauteur de la corniche supérieure du stylobate. Il se compose d'un grand arc, de chaque côté duquel s'élèvent, sur un piédestal continu, deux colonnes d'ordre corinthien. Le tout est surmonté d'un attique. Les détails des entablements, des soffites et des chapiteaux sont d'un travail assez riche.

Non loin de l'arc-de-triomphe se voient les restes d'un mausolée, sur la frise duquel étaient représentés des génies ailés soutenant des guirlandes ; ces morceaux n'ont jamais été signalés par les explorateurs.

Dans les ruines de Haïdra on remarque un certain nombre d'églises en ruine dont les dispositions sont encore très reconnaissables ; l'une d'elles est particu-

lièrement intéressante, par sa conservation d'abord, et ensuite parce qu'elle semble avoir fait partie d'un grand édifice religieux ; elle est accostée d'une cour entourée de portiques dont les colonnes corinthiennes sont décorées de cannelures torses. Les traces des bâtiments qui l'entourent sont parfaitement distinctes.

D'autres que nous ont déjà fait remarquer que le *decumanus* et le *cardo maximus* de la ville sont encore visibles ; les parties actuellement subsistantes sont faites de grandes dalles disposées diagonalement.

Enfin nous avons rencontré, à Haïdra seulement, une espèce de tombe très caractéristique. Le tombeau est fait en forme de demi-cylindre, de demi-colonne reposant sur une face plane ; mais l'inscription ne se lit pas, comme cela se remarque pour d'autres ruines de Tunisie, sur la section de la demi-colonne perpendiculaire à l'axe. A Haïdra elle se développe dans un cadre tracé sur un autel qui est lui-même encastré dans une des faces latérales du demi-cylindre et dont les ornements supérieurs se prolongent sur le dos de la tombe. Quand celle-ci est faite ou préparée pour deux défunts, il y a deux cadres et deux autels ; pour trois, trois autels ou même davantage, de telle sorte qu'une des faces courbes du demi-cylindre est souvent changée par là même en une face plane couverte d'autant d'inscriptions qu'il y a de morts dans la famille.

On trouve dans ces ruines de nombreux fragments de sculpture appartenant tous à des monuments funéraires, les uns en marbre, les autres en pierre ; nous citerons, entre autres, un grand sarcophage en marbre blanc qui a été brisé en mille morceaux.

Nous avons dit plus haut que dans toutes les ruines autres que celles des grandes villes, on rencontrait la

même série d'édifices : la maison de ferme, l'huilerie, le fortin, l'église, le réservoir d'eau et le cimetière.

La maison de ferme se compose d'une ou plusieurs constructions sans caractère attenant à de grandes enceintes murées.

L'huilerie dont il reste un type parfaitement conservé dans un henchir situé à gauche de la route de Tébessa à Feriana, à une heure de marche environ avant d'arriver au col de Dernaïa, se compose généralement du moulin à huile, des pressoirs et des cuves. Les moulins consistent en une large pierre creusée en forme d'auge circulaire, au centre de laquelle une partie conique réservée lors de la taille recevait le pivot, autour duquel tournait le cylindre destiné à écraser l'olive. Nous avons vu employer le même procédé aujourd'hui encore pour la fabrication de l'huile à Hammamet, Souse et les autres villes de la côte. Le pressoir se composait de deux montants verticaux en pierre, reliés par une traverse horizontale. Des rainures et des entailles pratiquées dans les montants verticaux servaient à ajuster les pièces de bois nécessaires à produire la pression sur les paniers qui renfermaient les olives à écraser : ces paniers reposaient sur une large pierre plate creusée d'une rigole circulaire, où l'huile s'amassait pour s'écouler ensuite, par une rigole auxiliaire, dans des réservoirs. Ceux-ci étaient tantôt formés de dalles plates posées sur champ, tantôt de cuves en maçonnerie enduites de ciment.

Les fortins sont des enceintes carrées ou rectangulaires dont les murs très épais, sont bâtis ordinairement avec des pierres empruntées à des constructions antérieures. Leurs dimensions sont très variables. Quand ces édifices ont une grande importance, ils renferment

eux-mêmes des magasins, parfois une huilerie et une église.

Les églises sont généralement de petite dimension ; les seules ruines d'église vraiment considérables que nous ayons vues se trouvent dans la ruine appelée *Haouch-Khima* sur la route de Feriana à Sbeitla et dans l'*henchir Goubeul,* à 2 heures de Feriana (direction O.-N.-O.) Les fragments de sculpture trouvés dans ces églises ont un caractère particulier; ils rappellent par leur style l'architecture romane du midi de la France.

L'eau ayant toujours manqué dans ces contrées, les Romains s'étaient particulièrement occupés de la recueillir et de la conserver. On sait que la saison des pluies est très courte; mais pendant ce temps l'eau tombe avec une grande abondance et forme des torrents qui se perdent dans le sable. Pour empêcher cette déperdition, les Romains au moyen de barrages jetés en travers des vallées, formaient des réservoirs temporaires d'où l'eau était dirigée ensuite par des aqueducs dans des citernes en maçonnerie, situées auprès des villages et des villes. Ces bassins, tantôt voûtés, tantôt à ciel ouvert, affectaient des dimensions variables et des formes différentes. Les uns étaient rectangulaires, d'autres polygonaux, d'autres enfin circulaires ; tous construits en blocage, munis intérieurement ou extérieurement de contreforts demi-cylindriques, et revêtus dans l'intérieur d'un enduit en ciment de tuileaux.

Elles étaient souvent conjuguées : une petite citerne circulaire recevait d'abord les eaux, qui s'y clarifiaient et passaient de là dans une grande citerne rectangulaire ou circulaire. Ces édifices étaient souvent entourés d'un mur à hauteur d'appui destiné à empêcher la chute des corps étrangers dans le réservoir. Les grandes *fesguias*

des environs de Tunis et la citerne des *Beni-Aglab* au nord de Kairouan présentent encore cette disposition. On a voulu, à tort, pensons-nous, voir dans ces bassins des citernes rurales phéniciennes : toutes celles que nous avons rencontrées présentent les caractères techniques de la construction romaine.

Les cimetières se composent de mausolées et de tombes. Les mausolées, dans le sud, sont généralement



Mausolée d'Henchir-ez-ZaÂtli.

construits en blocage, sur un plan carré, et comprenant deux étages : l'étage inférieur contient la chambre sépulcrale, l'étage supérieur couvert en forme de niche devait renfermer la statue du défunt, qu'on retrouve quelquefois au pied du monument même. Le blocage est souvent recouvert d'un enduit où sont simulés des pilastres, des corniches et même des ornements d'archi-

tecture. Quelquefois la partie supérieure contient quatre niches adossées. D'autre fois encore l'édifice, sur plan hexagonal, est décoré de six niches. Deux nécropoles très remarquables à ce point de vue existent à Bir-el-Hafei sur la route de Sbeitla à Kafsa, et à Haouch-Taâcha, à trois journées de marche au sud-est de Djilma. Les inscriptions, quand il y en avait, ce qui ne paraît pas avoir été fréquent, étaient gravées sur une pierre encastrée au-dessous de la niche.



Façade postérieure du mausolée précédent.

Dans ces mêmes cimetières on trouve des tombes composées d'un demi-cylindre posé sur deux ou trois gradins : la construction est également en blocage revêtu d'un enduit en ciment.

On rencontre aussi, mais plus rarement, des mauso-

lées en pierre de taille, construits avec une grande recherche. Les uns, comme ceux de Sidi-Aïch sont sur plan carré ; l'étage inférieur repose sur un ou plusieurs gradins ; l'étage supérieur, formant niche, est décoré quelquefois de colonnes ; le sommet est surmonté d'une pyramide quadrangulaire, dont la partie supérieure se termine en fleuron sculpté. D'autres, comme celui d'Henchir-ez-Zaâtli (pl. II), affectent la forme d'un petit temple, dont la *cella* est précédée d'un escalier. L'étage inférieur contient une chambre sépulcrale, l'étage supérieur est décoré d'un portique et forme une seconde chambre, où sont disposées des niches. Dans l'exemple que nous citons, au-dessus de la porte d'entrée, se lit l'inscription suivante :

D M S
POSTVMIA · MATRONILLA INCONPA
RABILIS · CONIVX · MATER BONA · AVIA
PIISSIMA PVDICA RELIGIOSA · LABORIO
(*sic*) SA FRVGI EFFICAXS · VIGILANS · SOLLICITA
VNIVIRA VNICVBA TOTIVS INDVSTRIAE ET FIDEI
MATRONA VIXIT ANNIS N LIII MENSIBVS N V DIEBVS TRIBVS

D(iis) M(anibus) s(acrum). Postumia Matronilla, incomparabilis conjux, mater bona, avia piissima, pudica religiosa, laboriosa, frugi, efficax, vigilans, sollicita, univira, unicuba, totius industriae et fidei matrona, vixit annis n(umero) tribus et quinquaginta, mensibus n(umero) quinque, diebus tribus.

L'énumération seule de qualités aussi nombreuses et aussi rares actuellement, même en Tunisie, suffit à expliquer le soin apporté dans la construction de l'édifice, et le caractère artistique de sa composition.

R. CAGNAT, H. SALADIN.

CHRONIQUE

Mouvement du personnel de la Société française d'Archéologie.—Dans la séance du vendredi 25 janvier ont été nommés membres de la Société :

MM.

1. Georges Durand, archiviste de la Somme, à Amiens,

présenté par M. A. Saint-Paul ;

2. M. l'abbé Charnay, à Champdieu, par Montbrison;
3. Dallet, à Saint-Aubin de Bonneval (Orne);
4. Le comte Le Gonnidec de Tressan, au château de Luctières (Orne),

présentés par M. Le Féron de Longcamp;

5. L'abbé Vian, au Luc (Var);
6. L'abbé Sivan, curé du Cannet (Var),

présentés par M. Ernest Aube.

La cathédrale de Reims.— On nous écrit de Reims : « La lézarde qui s'était produite du haut en bas de la façade ne paraît plus augmenter. Les fondations de la tour du nord ayant été reprises solidement, on espère ne plus voir d'autres fentes, mais la grande rosace qui surmonte le portail s'est trouvée fort ébranlée ; des jours et quelques cassures s'y sont produits. On parle de la reconstruire plus tard. Notre vœu serait qu'on n'y touchât que pour en reproduire scrupuleusement l'assemblage et avec tous les matériaux

encore résistants. — La galerie des grands combles sur la façade septentrionale est faite aux deux tiers sur les plans de M. Ruprich-Robert, qui a modifié ceux de M. Millet, surtout pour le couronnement. Il y a plus d'élancement et d'élégance, grâce à des clochetons et à des aiguilles plus nombreux sur le sommet. Mais le type nouveau est encore loin de reproduire la grâce légère, l'ensemble harmonieux et tout d'un trait de l'ancienne galerie. Ajoutons que par une heureuse idée de sauvegarde historique, il vient d'être disposé au bas de cette façade latérale, entre les contre-forts, une travée de la galerie disparue, avec un clocheton d'angle et le couronnement. — On entreprend à l'angle du transsept méridional l'exhaussement de la tour réduite à son niveau actuel par l'incendie de 1481. Cet exhaussement est interrompu à peu d'élévation par une tablette qui sera surmontée, dit-on, d'une toiture avec clochetons. C'est aux quatre tours et aux pignons de transsept, que seraient affectés les 200,000 francs récemment votés par le Parlement. Les pignons ont été refaits comme la galerie au début du XVIe siècle en style flamboyant : notre vœu serait qu'on en respectât toutes les lignes et surtout qu'on maintînt, au sommet du pignon du milieu, le *Sagittaire*, statue d'un centaure visant avec son arc le cerf qui décorait la cour du Palais. La juridiction archiépiscopale avait pour emblème le cerf de bronze, *Cervus remensis*, qui subsista à cet endroit du XIe au XVIIe siècle. Le sagittaire qui décoche sa flèche sur l'animal symbolique est le curieux vestige de cette décoration intimement liée à l'histoire de Reims.

Enfin, la Société académique a émis le vœu qu'il soit le plus tôt possible affecté un crédit par le ministre des Cultes à la reconstruction du beffroi des bourdons. Cette dépense est prévue parmi celles que l'État doit prendre à sa charge, et elle est urgente, vu l'état de la charpente qui prive la population de sa magnifique sonnerie.

P. S. — Les toitures de la tour qui tient au bras Sud du transsept sont commencées; elles sont plus basses que les

toitures coniques refaites au XVI[e] siècle. Il y a une toiture pointue sur la tourelle d'angle.

On restaure, en style XVI[e] siècle, la chapelle du Saint-Lait, la première de l'abside, près le bras nord du transsept. On y avait retrouvé des restes de fresques remontant à la décoration exécutée sous Robert de Lenoncourt. On y conservera l'autel Louis XV. La dépense totale doit être de 40,000 francs, dont le ministère supporte la plus large part.

M. Ruprich-Robert vient de soutenir une polémique avec le *Courrier de la Champagne*, journal de Reims, au sujet de la responsabilité qui lui incombe dans la lézarde du portail de la cathédrale. Il fait remonter très haut le début de cette lézarde, et se défend de l'avoir aggravée. Mais il ne peut nier les fouilles imprudentes laissées béantes, en 1879-80, au pied de la tour du nord, et coïncidant avec le développement de la lézarde. Naturellement l'étude de M. Anthyme Saint-Paul a été pour les Rémois un point d'appui très solide, et dont on lui est fort reconnaissant. Il faut ainsi donner l'éveil, quoique le mal n'augmente pas, mais en vue de garantir l'avenir.

Une cloche française en Irlande. — M. H. Gaidoz, directeur de la *Revue celtique*, nous communique la note suivante :

« Je viens de recevoir de M. Richard Langrishe, vice-président de la Société historique et archéologique d'Irlande, copie de l'inscription suivante qui se trouve sur une cloche de l'église de Saint-Nicolas, à Galway :

D. O. M. P. GAVDEFFROY DE LA RVE
PAR LA GRACE DE DIEV ABBE DE
S[t] SAVLVE ET S[t] DE CAVRON
VVALOIS MA NOMME POVR SERVIR
A LEGLISE DV DICT CAVRON 1631
LOVIS LONGREE NOVS AT FAICT.

Et voici ce que M. Langrishe m'écrit à ce sujet :

« On peut lire dans l'histoire de Galway par Hardiman, que deux cloches furent fondues en 1684 et deux autres en 1726,, pour compléter le carillon de six cloches, qui existent toutes aujourd'hui. Il donne l'inscription de la cloche française, mais pas un autre mot. Je suis chargé d'écrire des notices sur les anciennes cloches d'Irlande, pour le journal trimestriel de notre association, et j'espère que vous pourrez me donner votre assistance, en découvrant l'histoire de cette cloche, en exil depuis si longtemps.— Je lis dans le dictionnaire géographique de France, que Saint-Saulve était une abbaye près de Valenciennes (2 kil.) Eglise d'une ancienne abbaye détruite en 1793 — Cauron-Saint-Martin, Pas-de Calais, canton d'Hesdin (9 kil.) — Je ne puis pas comprendre ce nom Walois; est-il possible qu'il soit le nom de la cloche? Les cloches ont souvent des noms en Angleterre. Il serait très intéressant de découvrir comment cette cloche est venue de l'église de Cauron, si elle y a jamais été, et de quelle façon elle a été apportée à Galway, où elle a été depuis l'année 1684, je crois, quand le carillon de six cloches fut établi. »

« J'ai communiqué cette inscription à la Société des Antiquaires (30 janvier) et M. de Montaiglon m'a suggéré que Walois pouvait être un nom de saint. On trouve, en effet, le 3 mars un saint Valois, autre forme du nom de saint Guingalois, honoré à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais). Cela n'éclaircit pas absolument la question posée par le savant Irlandais. J'espère que parmi les lecteurs du *Bulletin monumental* dans le Nord de la France, il s'en trouvera qui par leurs connaissances spéciales ou locales pourront résoudre cette énigme campanalogique. » H. GAIDOZ.

On remarquera que la troisième ligne de l'inscription n'est pas complète. Après le mot CAVRON il y a place tout au moins pour une lettre. En outre, au lieu d'un V, au commencement du mot VVALOIS, n'aurions-nous pas, par hasard,

les deux derniers jambages d'un N. Le sens alors serait fort clair et il s'agirait d'une seigneurie située dans l'ancien duché de Valois, car l'inscription devrait être rectifiée ainsi : S^r DE CAVRON EN VALOIS.

Pour trancher définitivement la question nous nous sommes adressé à M. le comte de Marsy qui connaît admirablement cette partie de la France, et voici ce qu'il nous a répondu :

« Il y avait dans le canton d'Oulchy-le-Château, arrondissement de Soissons (Aisne), ancien duché de Valois, une seigneurie nommée *Caurron* ou Marigny, sur la commune de Nanteuil-la-Fosse, dépendant de Pontarcy. C'est sans doute ce que vous cherchez. »

L'enquête était terminée et il n'y avait plus qu'à lui donner la publicité qui était dans les désirs de M. Langrishe.

Restauration de la cathédrale du Mans. — La note publiée, il y a quelques mois, dans le *Bulletin monumental,* a heureusement attiré l'attention des différentes sociétés de la Sarthe sur la manière assez étrange dont on restaurait la cathédrale du Mans. Une commission a été nommée qui, après s'être transportée sur les lieux, a chargé son secrétaire, M. Robert Triger, de faire connaître ses impressions.

Voici les principaux passages du rapport publié par ce dernier :

« Prenons d'abord, dit-il, le premier contre-fort à partir du transsept. A la partie supérieure, ce contre-fort s'arrête à environ 2^m30 au-dessus de la corniche, et dans l'état ancien, d'après une photographie, le parement du mur compris entre le sommet du contre-fort d'une part, la corniche de l'autre, était dégradé à la surface ; aujourd'hui il présente une plaque de petit appareil entièrement neuf, d'une régularité géométrique, de telle sorte que le sommet du contre-fort se trouve très nettement limité.

« Reportons-nous maintenant du côté opposé de la nef, au nord, et examinons le premier contre-fort du bas côté à

partir du transsept, lequel contre-fort n'a pas encore été modifié et correspond exactement à celui dont nous venons de parler. Ce contre-fort s'arrête également à 2m30 au-dessous de la corniche, mais le talus qui le couronne est surmonté de quatre ou cinq rangs de moyen appareil, plus étroits que la masse inférieure, et dont le dernier rang porte, très visibles, les bases de deux colonnettes géminées. De ce détail résulte ce fait évident que primitivement le contrefort montait plus haut, puisqu'il était surmonté de deux colonnettes se raccordant sans aucun doute avec la corniche.

« Or, en rapprochant ces colonnettes géminées qui couronnent le contre-fort du nord, et la partie du mur dégradée qui séparait de la corniche le sommet du contre-fort du sud, aujourd'hui restauré, on arrive à cette conclusion vraisemblable que ce dernier devait être, lui aussi, surmonté de colonnettes, précisément à l'endroit où se voit maintenant une plaque neuve et très apparente de petit appareil.

« Bien plus, dans le cas même où un examen attentif de l'ancien parement, dont nous n'avons pu constater à temps le degré réel de dégradation, n'aurait pas confirmé une telle conclusion, cette plaque neuve de petit appareil n'en serait pas moins fort mal placée. Pourquoi, en effet, si la dégradation du parement n'était pas suffisante pour donner lieu à l'hypothèse précédente, refaire du petit appareil neuf au lieu de nettoyer simplement l'appareil primitif ?

« De toute manière il eût été préférable de restaurer moins complètement cette partie du mur, et de ne pas faire disparaître, sous un parement neuf, un indice important de l'aspect primitif du contre-fort. Désormais il sera impossible, même aux observateurs les plus attentifs, de deviner que le contre-fort montait peut-être plus haut. Et cependant il est incontestable qu'il a été refait postérieurement, car, à la partie inférieure, au-dessous de l'ancien niveau du sol, on aperçoit la base d'un premier contre-fort plus étroit, que le contre-fort actuel est venu recouvrir.

« L'étude des deux premiers contre-forts de la nef étant très

importante pour celle de l'intérieur, par suite de leur date de construction, de leur plan, et de la concordance qui existe entre eux et les piliers carrés du XI[e] siècle, il eût été à souhaiter qu'elle ne fût pas rendue plus difficile par la restauration récente (1).

« De plus, en refaisant à neuf cette partie du parement, on a régularisé la ligne suivant laquelle le mur avait été défoncé au XV[e] siècle, lors de la construction d'un escalier intérieur à la jonction de la nef et du transsept. On a remplacé ainsi par une saillie régulière, peu aisée à expliquer à première vue, une déchirure très caractéristique de la muraille.

« Autre critique plus grave. — Dans la deuxième travée du bas-côté, le mur, au-dessous de la fenêtre, avait été percé de deux portes : l'une, un peu en côté, très probablement contemporaine des fenêtres, et dont l'archivolte subsiste en partie ; l'autre, plus au milieu et beaucoup plus récente. La première fait, pour ainsi dire, partie du monument qu'elle mettait, sans aucun doute, en communication avec le cloître ; la seconde, sans caractère architectural, n'avait qu'un intérêt historique.

« La restauration a fait disparaître cette seconde porte. Au point de vue archéologique, qui ne permet aucune modification, c'est une faute ; au point de vue architectural, et en reconnaissant que cette porte est d'une époque récente, c'est logique en apparence, puisqu'on se proposait de rendre au mur son aspect du XII[e] siècle.

« Malheureusement, à cette porte supprimée à l'extérieur correspond à l'intérieur une baie très accentuée, et de l'autre côté de la nef, dans le mur du bas côté nord, une autre porte exactement semblable, qu'une restauration posté-

(1) Ces deux contre-forts, peu saillants, plus étroits que les autres et d'un type différent étaient de beaucoup les plus anciens ; leurs débris constituent, avec les piliers carrés de l'intérieur, les arcades en plein cintre et les murs des bas côtés, les dernières traces de la nef du XI[e] siècle. Leur intérêt archéologique est donc considérable.

rieure, comprise de la même manière, devra également supprimer. C'est ainsi que la disparition des dernières traces extérieures de la porte qui nous occupe dans ce moment, entraîne pour l'avenir une série de modifications intérieures, et détruit le souvenir de deux ouvertures, placées symétriquement, ayant eu, par conséquent, leur raison d'être dans l'histoire du monument. Au point de vue historique, la suppression de ces portes est donc regrettable, surtout si on ne met pas à la disposition du public, à titre de documents historiques, les plans et les coupes des ouvertures détruites.

« On a conservé scrupuleusement, au contraire, l'archivolte de la porte la plus ancienne, ce qui est encore mieux. Mais, reconstituant en petit appareil *neuf* toute cette partie du mur, on a cru devoir prolonger le parement dans la baie même de la porte, dont le jambage de gauche avait disparu, l'arrêtant seulement au jambage de droite. Cette disposition fait croire que le mur entier a été reconstruit postérieurement à la porte, d'autant plus que le parement neuf est en saillie sur le jambage subsistant. C'est le contraire de ce qui a été et de ce qui devrait être. Il faut donc reconnaître ici, sans hésitation, que la restauration n'a pas été comprise, et qu'on semble avoir pris à tâche de montrer à tous, comme le dit le correspondant du *Bulletin*, « que cette partie du mur *date de l'an de grâce* 1883 ! »

« En résumé, on peut reprocher, à juste titre, à la restauration d'avoir abusé du petit appareil neuf, ce qui a entraîné comme conséquence des modifications inutiles de l'ancien parement. En outre le type véritable du petit appareil n'a pas été imité assez rigoureusement ; les pierres sont taillées à angle droit, avec une régularité trop géométrique et leurs dimensions ne sont pas uniformes, car il a fallu intercaler des rangs plus petits pour raccorder les parties anciennes et les parties neuves. Enfin on a employé pour restaurer le grand appareil des fenêtres ou des contre-forts des pierres de taille de grains différents, plaçant, par scrupule, dit-on,

une pierre blanche au milieu de grès ou de roussard, ce qui produit à l'œil un effet désagréable. »

Après avoir signalé le mal, M. Triger indique le remède. « A l'heure actuelle, dit-il, deux systèmes opposés sont en présence, quant à la méthode à suivre dans la restauration de nos édifices religieux, le système des architectes et celui des archéologues. Le premier consiste à restaurer, ou mieux à restituer les parties détruites d'après les parties subsistantes; le second repousse toutes modifications, autres que celles qui sont rigoureusement nécessaires à la conservation du monument. Comme toujours chacune de ces méthodes a ses avantages et ses inconvénients.

« Les restaurations peuvent devenir véritablement funestes lorsqu'elles sont poussées trop loin, ou entreprises légèrement avant d'avoir étudié suffisamment l'histoire du monument; aucun architecte n'a le droit de se prétendre infaillible, et Viollet-le-Duc lui-même ne l'a pas été. Il y a donc de ce côté une tendance qui comporte en soi un danger réel, et nécessite dans l'application une réserve extrême.

« Les scrupules des archéologues ont au moins l'avantage d'éviter ce danger d'une manière absolue, mais au point de vue architectural, ils ont le tort parfois de faire respecter des actes de vandalisme, commis à toutes les époques.

« D'après l'organisation administrative actuelle, le service des architectes diocésains est souverain maître de nos cathédrales. Lui seul prépare les plans, décide l'exécution des travaux et les fait exécuter sans la moindre publicité, sans aucun contrôle indépendant. Il en résulte, qu'abusant quelquefois des avantages de sa situation, il ne tient aucun compte de l'opinion publique, et entreprend purement et simplement toutes les restaurations qu'il juge à propos.... Il n'est pas toujours heureux, et s'attire ainsi les protestations énergiques des archéologues.

« On ne saurait, il est vrai, réclamer contre le principe qui confie à un service administratif seul l'entretien des cathédrales. Les cathédrales appartiennent à l'État; c'est l'État

qui fournit les ressources ; c'est lui, par conséquent, qui a le droit de les employer et de diriger les travaux. Aucun savant, quel qu'il soit, n'est autorisé, étant donnée la situation présente, à intervenir personnellement dans ces questions, pas plus que dans les travaux qu'il plaît à un propriétaire d'entreprendre dans son habitation.

« Il est à remarquer cependant que l'État n'est pas propriétaire des cathédrales à titre *privé*; elles font partie du *domaine public national*, et leur condition juridique est toute différente de celle des édifices qui ne sont pas affectés exclusivement, comme elles, à l'usage public. Or, des règles administratives spéciales, parfaitement déterminées et admises sans contestation à toutes les époques, assurent aux choses du domaine public une protection plus étendue et toute particulière, par cette raison que tout citoyen est réputé avoir un intérêt propre à leur conservation. Qu'il s'agisse d'une route, d'un chemin de fer ou d'une rue, toute modification importante donne lieu à des enquêtes, à des formalités administratives, après lesquels seulement les travaux peuvent commencer.

« Sans pousser plus loin l'assimilation, ne peut-on accorder à nos magnifiques cathédrales une protection analogue à toutes les autres dépendances du domaine public? Ne peut-on dire que tous les artistes, tous les archéologues, tous ceux qui, à un titre quelconque, étudient et apprécient les chefs-d'œuvre artistiques de leur ville natale, ont à la conservation de leur cathédrale, *édifice du domaine public*, un intérêt direct, aussi bien que les catholiques à l'usage desquels elle est réservée; et que, ni les uns ni les autres ne sauraient tolérer les mutilations dont elle pourrait être victime, pas plus qu'un propriétaire riverain ne saurait tolérer des empiétements sur une route qui dessert sa propriété depuis un temps immémorial? L'intérêt ici est d'ordre exclusivement intellectuel, mais, aujourd'hui, chez une nation instruite, il ne peut plus être méconnu.

« Sans doute, on comprend qu'il y a soixante ans, à une

époque où la science archéologique n'était pas née, on ait pu ne pas attacher d'importance à l'avis de quelques rares connaisseurs, et, en conséquence, laisser au service administratif une souveraineté absolue (1). Mais, maintenant la situation a singulièrement changé. Les études archéologiques et artistiques ont pris un développement considérable : elles se sont, pour ainsi dire, vulgarisées, et *l'opinion publique*, représentée en pareil cas par les sociétés savantes, *ne doit pas être systématiquement laissée de côté*. Le concours de tous les efforts, de toutes les intelligences, n'est pas de trop assurément pour élucider certaines questions archéologiques, très douteuses par elles-mêmes, et dès lors toujours discutables.

« Sans prétendre porter en rien atteinte à la liberté d'action du service chargé de l'entretien des cathédrales, sans contester l'unité de direction et la compétence technique indispensables à la bonne exécution des travaux, il serait permis de désirer *qu'une certaine publicité fût donnée aux projets de restauration importants*; que les sociétés archéologiques entre autres fussent mises à même d'exprimer *au moins à temps* un avis ou un vœu, sans être réduites à critiquer *après coup* des restaurations légèrement entreprises et exécutées *incognito* derrière une palissade!

« On éviterait ainsi de fâcheuses polémiques, et en même temps on établirait une garantie sérieuse, car la vérité se dégage surtout de l'échange des idées et de la communauté d'efforts de toutes les intelligences.

« Le ministre resterait souverain juge, mais il entendrait ainsi les parties intéressées et pourrait tenir compte des observations qui auraient échappé à des architectes, peu au

(1) Jusqu'en 1825, ce fut l'ingénieur en chef du département qui dirigea les travaux exécutés à la cathédrale du Mans. A cette époque, on créa le service des architectes diocésains et on en donna la direction, dans notre contrée, à M. Delarue, qui montra, pendant vingt-quatre ans, un dévouement plein de respect et d'admiration pour le magnifique monument qu'on lui avait confié.

courant souvent des traditions locales et des *documents originaux* relatifs à l'histoire du monument.

« Bien plus, il se présente des cas où l'intervention directe des sociétés archéologiques devient pour elles un *droit* véritable, parce qu'ils rentrent essentiellement dans la nature de leurs études. C'est par exemple lorsqu'un projet doit modifier un état ancien, incompatible avec le caractère architectural de l'édifice mais intéressant au point de vue historique, ou encore lorsqu'une découverte archéologique imprévue est faite au cours des travaux. Dans le premier cas, on ne saurait refuser aux membres des sociétés locales le droit de relever, avant la modification, à titre de document historique, le plan ou le dessin de l'objet condamné; et, dans le second, celui d'étudier *librement* les inscriptions ou les objets découverts. C'est même un *devoir* pour eux, et ils ne peuvent l'accomplir *que s'ils sont prévenus*!

« C'est ainsi qu'il y a quelques mois, lors du dégagement des colonnes du chœur de notre cathédrale, un tombeau et une inscription ont été découverts. Le système actuel n'admettant pas de publicité, l'inscription a été aussitôt envoyée à Paris pour être déchiffrée sans qu'aucune note ait été communiquée aux sociétés archéologiques de notre ville. Un jour, *peut-être*, cette inscription sera lue; *peut-être* aussi elle sera l'objet d'un rapport, ainsi que le tombeau qu'elle accompagnait; mais ce rapport restera enfoui dans quelque carton, et le résultat de la découverte sera perdu pour l'histoire locale, si la *complaisance personnelle* d'un architecte ne met pas plus tard ce rapport à la disposition d'un de nos collègues.

« Il en est de même pour tous les plans et coupes dressés par le service des architectes diocésains : ils ne peuvent être consultés par les travailleurs, et lorsque l'un de nous a besoin d'un plan à grande échelle ou d'une coupe de la cathédrale du Mans, le plus simple est de chercher ce document dans un ouvrage *anglais*! (1)

(1) Thomas H King. *Études pratiques tirées de l'architecture et des arts*

Le rapport se termine par la proposition d'émettre les vœux suivants, auxquels nous nous associons pleinement :

« 1° Lorsqu'un projet de restauration aura été adopté en principe, les plans et les documents faisant connaître la partie du monument sur laquelle porte ce projet, le but général qu'il se propose et tous les détails qu'il doit modifier, seront déposés à la Préfecture du département pendant un temps suffisant pour que les Sociétés savantes, avisées par l'autorité compétente, puissent en prendre connaissance; leurs observations seront jointes au dossier et transmises avec lui au ministère;

« 2° Lorsqu'un détail quelconque de l'édifice devra disparaître, par suite de la restauration, le service des architectes diocésains, appelé à en conserver le souvenir par des plans, coupes ou dessins, sera invité à déposer un exemplaire de ces plans coupes ou dessins, aux archives du département;

« 3° Enfin, lorsqu'au cours des travaux une découverte archéologique aura été faite, les sociétés locales compétentes en seront avisées sur-le-champ, et mises à même, si elles le jugent à propos, de faire étudier les objets trouvés. »

du moyen âge. Londres, Sotheran, 1869, 4 vol. in-4°. MM. de Caumont et Viollet-le-Duc ont donné seulement des plans, à très petite échelle, de notre cathédrale.

BIBLIOGRAPHIE

Gazette archéologique, recueil de documents pour servir à la connaissance et à l'histoire de l'art dans l'antiquité et le moyen âge, publié par les soins de MM. J. de Witte, François Lenormant et Robert de Lasteyrie. 8e année, in-4.

Après s'être exclusivement occupée, durant sept années, des différents peuples de l'antiquité, la *Gazette archéologique* vient d'élargir son cadre qui comprendra désormais la période du moyen âge. A ce titre elle mérite d'autant plus d'attirer l'attention; aussi nous faisons-nous un plaisir de résumer les principaux articles parus en 1883.

1. *Premier rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique sur une mission archéologique dans le midi de l'Italie*, par François Lenormant. — L'auteur nous conduit successivement à Lucera, à Melfi, à Rapolla, à Venosa, à Acerenza, à Potenza et à Métaponte. Partout il rencontre des souvenirs français, comme, par exemple, dans la cathédrale de la première de ces villes qui lui semble l'œuvre de Pierre d'Angicourt. « Cet architecte, dit-il, était venu de France avec Charles d'Anjou qui lui avait donné la surintendance de la plupart de ses constructions. C'est à lui que l'on attribue d'ordinaire certaines églises d'une architecture toute française, bâties par les ordres du roi, comme la cathédrale de San Gennaro à Naples. »

A Venosa, l'église de la Trinité, malheureusement inachevée, révèle aussi son origine française. Le chœur, en effet, est entouré d'un collatéral, ce qui est étranger à l'architecture italienne de toutes les époques. Même disposition à la cathédrale d'Acerenza et en beaucoup d'autres endroits.

2. *Sur un vase antique d'argent découvert en Angleterre* par M. de Longpérier. — Comme confirmation de ce qu'il avait dit au sujet des vases d'argent conservés dans le trésor d'Auxerre par l'évêque Désiderius, nonobstant les scènes

mythologiques qu'on y voyait représentées, M. de Longpérier cite un plateau, de travail romain, orné de bas-reliefs antiques, trouvé en 1729 dans le parc du château de Risley, comté de Derby, sur lequel étaient gravés ces mots :

EXSVPERIVS EPISCOPVS ECLESIE BAGIENSI DEDIT.

Ce plateau serait passé en Angleterre à la suite du sac de Bayeux en 1105.

3. *Le Christ en croix bois, sculpté de la collection Timbal*, par R. de Lasteyrie — Il s'agit d'une petite plaque de bois mesurant 0^{m},132 de hauteur sur 0^{m},117 de largeur, et qui porte, en assez haut relief, un Christ en croix entouré de quatre figures en pied dont les noms sont gravés dans le champ du tableau. Ainsi au-dessus du soldat qui perça de sa lance le côté droit du Christ, nous lisons : LONGINVS, et au-dessus de celui qui lui présenta l'éponge : STEFATON. Le nom de ce dernier témoin de la Passion se rencontre rarement. M. de Lasteyrie n'en connaît que deux exemples, l'un à Saint-Remy-la-Varenne (Maine-et-Loire), et l'autre dans une église de la campagne romaine, Sant'Urbano alla Caffarella. Encore, en Italie, le porte-éponge est-il appelé CALPVRN (*Calpurnius*), ce qui montre l'incertitude de la tradition au sujet de son nom.

Autres particularités, la Vierge et saint Jean détournent la tête de la vue de la croix; sous les pieds de chaque personnage sont placés de petits escabeaux; entre le Christ et Stephaton se voit un broc gravé au trait.

Sur le biseau du cadre est gravé le distique suivant :

† *In cruce preclara mors exuperatur amara,*
Victima pro servo fit mundi vita protervo.

Ce bas relief est du XIIe siècle; peut-être a-t il été exécuté dans l'Italie méridionale.

4. *Quatre ivoires de l'époque carlovingienne au musée du*

Louvre, par Emile Molinier. — L'auteur proteste contre la manie d'attribuer tous les petits objets de sculpture des IXe et Xe siècles aux Byzantins. C'est trop oublier la renaissance des lettres et des arts qui signala l'avénement de la dynastie carlovingienne.

La première plaque représente le jugement de Salomon, la seconde David dictant ses psaumes. L'une et l'autre semblent accuser la même main. M. Molinier fait avec raison remarquer la forme des boucliers sur lesquels s'appuient les gardes des deux rois. Ils sont légèrement ovales, à boucle circulaire et saillante, munis de ferrures et d'armatures de métal disposées symétriquement et destinées à leur donner plus de solidité. C'est le bouclier que portaient les soldats francs au IXe siècle.

En troisième lieu nous voyons une scène tirée du deuxième livre des Rois. Il s'agit de la lutte engagée, sur les bords du lac de Gabaon, entre douze partisans de David et douze hommes de Benjamin demeurés fidèles à Isboseth, fils de Saül. Malheureusement la plaque d'ivoire est mutilée et l'on n'aperçoit que la moitié des personnages qui devaient figurer dans la composition.

Le dernier bas-relief représente, à la partie inférieure, Jésus chassant les vendeurs du temple et, à la partie supérieure, Jésus apparaissant aux onze apôtres sur la montagne de Galilée. C'est un fragment de coffret probablement.

5. *Le missel de Mathias Corvin à la bibliothèque royale de Bruxelles*, par Eugène Müntz. — C'est l'œuvre du plus célèbre représentant de la miniature florentine, ainsi que l'indique l'inscription gravée au frontispice :

ACTAVANTE DE ACTAVANTIBVS DE FLORENTIA HOC OPVS ILLVMINAVIT A.D.MCCCCLXXXV.

Attavante, dont parle Vasari, naquit à Florence en 1452 ; il y mourut, selon toute vraisemblance, en 1511. La France possède également une œuvre de ce maître dans le missel conservé à la cathédrale de Lyon.

6. *Portail de l'église de San-Leonardo en Capitanate*, par Fr. Lenormant. — Beau type du style d'architecture qui régnait au XIIe siècle dans cette partie de l'Italie.

7. *Les statues d'apôtres de la Sainte-Chapelle de Paris*, par Louis Courajod. — Des douze statues actuelles six ont été entièrement refaites et deux autres restaurées. Les quatre demeurées intactes occupent les quatrième et cinquième rangs de chaque côté de la nef.

Après avoir raconté la lamentable histoire de ces chefs-d'œuvre de la statuaire au moyen âge, durant la première moitié de ce siècle, M. Courajod se demande si la Sainte-Chapelle reçut tout d'abord une telle décoration. Suivant lui, c'est entre les années 1270 et 1350 que règne surtout l'usage d'accoler les apôtres aux piliers des églises. Du reste il lui semble que toutes les statues en question ne sont pas de la même époque. Quelques-unes d'entre elles ne remontent pas au delà de la fin du XIIIe siècle, si elles ne sont du commencement du XIVe.

8. *Tête d'apôtre supposée du XIIIe siècle*, par R. de Lasteyrie. — C'est la tête exposée au Louvre depuis 1875. Au lieu d'un original provenant de la Sainte-Chapelle, notre grand musée ne possède, paraît-il, qu'une simple copie exécutée durant la restauration du célèbre édifice.

9. *Le tombeau des Poncher, d'après un dessin inédit de Percier*, par Jules Guiffrey. — Très intéressants détails sur un monument élevé dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à Louis de Poncher et à sa femme Roberte Legendre, de 1522 à 1530. Nous apprenons que les deux statues, aujourd'hui au Louvre, étaient couchées sur un sarcophage saillant, décoré à sa partie antérieure de trois petites statues : au centre la Charité avec un enfant dans les bras et un autre auprès d'elle ; à gauche l'Espérance, à droite la Foi. Cette dernière statue est également conservée au Louvre. Deux pilastres encadraient chaque statuette. Entre la Charité et les deux statues placées vers les extrémités étaient suspendues à un anneau par de légers rubans, deux inscriptions.

Le sarcophage était placé dans un enfoncement pratiqué dans la muraille et couvert par une voûte en demi-berceau ornée de caissons sculptés, et venant butter par devant contre un entablement avec frise chargée de rinceaux.

Entre la voûte et le sarcophage, une décoration partagée comme la face antérieure du tombeau en cinq compartiments, occupait le mur du fond. D'abord, aux extrémités, deux statuettes placées, comme les trois vertus théologales, dans des niches arrondies en forme de coquille. Après ces deux figures, symbolisant probablement la Force et la Prudence, en se rapprochant du centre occupé par une longue inscription dont le texte est perdu, se trouvaient deux compartiments garnis d'un ornement ovale.

Deux avant-corps en saillie, encadrant à droite et à gauche cette partie centrale, étaient décorés de légères colonnes divisées en deux parties dans leur hauteur et portant d'élégantes arabesques.

Le dessin publié par M. Guiffrey est d'autant plus précieux qu'il ne reste, pour ainsi dire, rien de toute la partie architecturale du monument. Chose à noter: de 1570 à 1786, dans aucun des nombreux écrivains qui se sont occupés de Paris, il n'est question de la sépulture des Poncher, ce qui donne à croire que durant ce long espace de temps, elle était cachée derrière une boiserie.

10. *Un ivoire italien du* XVe *siècle au musée du Louvre*, par Émile Molinier. Fragment d'une grande composition jusqu'ici inexpliquée. — M. Molinier y voit avec raison la partie inférieure d'un triomphe de la Renommée, d'après les données de Pétrarque. Seulement, comment se fait-il qu'au lieu d'aller chercher des exemples à Gratz, en Styrie, il n'ait pas tourné les yeux vers l'hôtel du Bourgtheroulde, à Rouen? Il eût trouvé là également un char traîné par des éléphants et beaucoup d'autres détails intéressants. Voir à ce sujet ce que nous avons dit dans notre second volume de *la Renaissance en France*, p. 293-300.

11. *Coffret d'ivoire monté en bronze* par A. Darcel. — Les

plaques d'ivoire sont décorées d'animaux quelque peu fantastiques enlacés par des méandres nattés et enchevêtrés, dont la surface lisse s'enlève sur un fond pointillé en relief. On voit même sous la serrure deux animaux affrontés comme il s'en trouve sur les étoffes orientales. Quant aux frettes de la monture elles sont gravées de ces rinceaux plats à feuillages lobés que l'on retrouve d'habitude dans l'ornementation des manuscrits, à partir du xe siècle.

Ce coffret, qui se voit au musée de Munich, passe pour avoir appartenu à sainte Cunégonde, femme de l'empereur saint Henri, morte en 1040. Il serait donc du xie siècle tout au moins. M. Darcel, non sans quelque raison, serait porté à le rajeunir un peu.

12. *Deuxième rapport à M. le ministre de l'Instruction publique*, par M. Lenormant. — Il y a des gens, paraît-il, qui profitent des malheurs publics pour combler à leur façon les lacunes de l'histoire. C'est ainsi qu'après le tremblement de terre de 1638, qui détruisit la ville de Nicastro, on vit apparaître toute une série de documents lapidaires ou manuscrits, qui auraient soi-disant existé autrefois. La supercherie a longtemps eu beau jeu, et de véritables savants s'y sont laissés prendre. Mais enfin on sait maintenant à quoi s'en tenir sur ces textes supposés dans un but de vanité locale.

M. Lenormant, qui connaît bien l'Italie, ne semble pas avoir visité le midi de la France, autrement il ne s'étonnerait pas de voir encore en place, au marché de Nicastro, une *mensa ponderaria* à la manière antique. « C'est là, dit-il, une tradition des usages anciens qu'il est fort curieux de trouver encore vivante, et que je n'ai rencontrée ni vue signalée nulle part. » Nous donnons rendez-vous aux membres du futur congrès de Pamiers, devant une table absolument semblable à celle dont parle M. Lenormant. En outre, il s'agit, dans le département de l'Ariège, non de mesures vieilles de sept siècles, mais qui comptent à peine une trentaine d'années d'existence.

13. *La miniature initiale des chroniques de Hainaut*, par

M. Ruelens. — Les *Chroniques de Hainaut* ont été écrites par le franciscain Jacques de Guise, né à Mons, vers l'an 1334, et mort à Valenciennes, le 6 février 1389. Elles sont en latin, et le manuscrit autographe se trouve à la bibliothèque nationale de Paris. La traduction en français que possède la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, ne date que du XVe siècle.

C'est de cette dernière, qui forme trois volumes enluminés par des artistes de mérite très différent, que parle M. Ruelens. Chemin faisant, l'auteur s'élève contre la manie d'attribuer les miniatures des manuscrits aux peintres célèbres de l'époque où ils ont été exécutés. Suivant lui, et nous croyons qu'il est dans le vrai, les règlements sévères du moyen âge ne permettaient pas aux artistes de sortir de leur spécialité. Les peintres ne pouvaient s'occuper de miniatures et réciproquement.

Une belle planche accompagne le travail de M. Ruelens. Elle représente, selon la coutume, l'offrande du livre au prince qui en a fait la commande. Un clerc, le traducteur Jean Wauquelin, se jette à genoux et présente le volume à Philippe le Bon, entouré de sa cour. A la gauche du duc se tient son jeune fils, le futur Téméraire. Puis, derrière celui-ci, cinq chevaliers de la Toison-d'Or, et trois personnages dont on ne voit que les têtes : à la droite du duc, un seigneur, coiffé du chaperon et portant une aumonière — peut-être le chancelier Rolin — puis un ecclésiastique en soutane rouge. Toutes ces figures sont assurément des portraits.

14. *Phalère en or trouvée à Auvers* (Seine-et-Oise), par R. de Lasteyrie. — Il s'agit d'une rondelle en métal, ornée de dessins d'un faible relief, qui figurent des espèces d'S adossés et entremêlés de petits motifs d'ornements en forme de larmes. Les contours du dessin sont bordés par des filets perlés. Une double torsade entoure le bord de la rondelle et la base de la petite tige assez proéminente qui se trouve au centre de l'objet. Le tout est formé d'une feuille d'or appliquée sur une âme en bronze.

La bossette d'Auvers doit être rangée dans la catégorie des phalères, c'est-à-dire des ornements ronds dont la plupart des peuples de l'antiquité aimaient à décorer la tête, le poitrail ou la croupe de leurs chevaux. Peut-être aussi pourrait-on y reconnaître une de ces décorations comme en portaient sur leur poitrine certains soldats de l'armée romaine, et comme il en figurait également dans le harnachement de beaucoup de peuples barbares.

15. *Les mosaïques de Grotta-Ferrata*, par Arthur Frotingham. — Curieuse étude sur des monuments demeurés inédits jusqu'à ce jour, bien qu'ils soient dans le voisinage de Rome. La mosaïque qui surmonte le porche de l'église représente Jésus-Christ entre la Vierge et saint Jean; c'est une œuvre du XIe siècle. Quant à celle de l'arc triomphal, elle forme un large bandeau rectangulaire sur lequel sont figurés les douze apôtres, assis aux côtés d'un trône vide symbolisant le fils de Dieu qui, ayant déjà quitté la terre, ne pouvait être visiblement présent. Nous sommes cette fois en plein XIIe siècle, mais toujours sous l'influence byzantine. Il faut voir là, comme le dit M. Frotingham, un nouveau témoignage de la décadence des écoles italiennes durant la première moitié du moyen âge.

16. *Châsse en cuivre doré conservée dans l'église de Moissat-Bas* (Puy-de-Dôme), par R. de Lasteyrie. — Longueur 0,77, largeur 0,29, hauteur 0,45. La décoration des deux faces principales et des deux rampants en forme de toit, se compose de compartiments au nombre de cinq sur chaque panneau, séparés par des bandes de métal en relief, ornés d'élégants rinceaux et de cabochons. De petites plaques d'émail rehaussaient la décoration de la face principale. Elles ont malheureusement toutes disparu, sauf une.

Figures représentées. — Sur la face principale, au centre, le Christ en croix avec saint Jean et la sainte Vierge; puis la synagogue, les yeux bandés, tenant un étendard brisé à la main, à laquelle fait pendant le centurion Longin, rendant

hommage à la divinité du Christ, comme l'indiquent ces mots gravés au-dessus de sa tête :

VERE FILIVS DEI ERAT.

Sur le rampant du toit, du même côté, Dieu le fils assis sur son trône entre les quatre évangélistes placés dans l'ordre suivant, saint Mathieu et saint Luc à droite, saint Jean et saint Marc à gauche.

L'autre face de la châsse montre à la partie inférieure cinq moines nimbés, difficiles à identifier, et sur le toit deux apôtres, saint Pierre et saint Jacques, et trois évêques, saint Pavace ou Pavais, saint Liboire et saint Martin.

Les deux petits côtés de la châsse, que M. de Lasteyrie considère à bon droit comme l'une des plus belles œuvres limousines du commencement du XIIIe siècle, sont ornés chacun d'une belle figure assise, un évêque et un abbé. Peut-être saint Laumer, de Blois, et saint Léger, d'Autun, les deux patrons du petit monastère de Moissat d'où provient la châsse actuellement conservée à l'église paroissiale du même nom.

L. P.

Les châteaux historiques de la France, par Paul Perret. — Nombreuses eaux-fortes dans et hors texte par Eugène Sadoux. IIIme volume. 1re, 2e et 3e livraisons. In-4, Paris et Poitiers, Oudin. Prix : 20 francs la livraison.

En dépit des guerres, des révolutions, du mauvais goût et des destructions systématiques qu'il entraîne, la France est encore le pays d'Europe le plus riche en grandes demeures seigneuriales offrant un véritable intérêt. Aussi MM. Perret et Sadoux n'ont-ils pas été embarrassés pour continuer leur belle publication qui en est aujourd'hui à son troisième volume. Nous savons même pertinemment que les livraisons, un peu trop espacées dans les derniers temps, vont paraître désormais à intervalles plus rapprochés. C'est le succès qui

le veut, et il n'y a pas lieu de s'étonner qu'un ouvrage intéressant et aussi splendidement illustré soit en faveur auprès du public.

Pour débuter, la première livraison nous montre Châteaudun, cette splendide résidence des Orléans Longueville. Car il reste bien peu de choses des constructions du moyen âge. Tout ou presque tout a été rebâti dans la seconde moitié du xv[e] siècle. La chapelle, qui est la partie la plus ancienne, n'a été commencée qu'en 1446, et quant au grand escalier où se marient heureusement les principes de l'architecture gothique et ceux de la Renaissance, il n'est certainement pas antérieur au règne de Louis XII. Nous lui trouvons même, pour notre part, un air plus jeune que l'aile orientale du château de Blois. Très probablement ce chef-d'œuvre n'a guère dû être achevé avant l'année 1520.

Si le château proprement dit est relativement moderne, l'énorme tour qui se voit à l'entrée de la cour, du côté de la chapelle, remonterait, paraît-il, au dire d'une inscription, jusqu'au x[e] siècle. Mais cette légende n'a pas eu le don de séduire M. Perret qui, à deux reprises, s'est inscrit en faux contre une date aussi reculée. En cela, il marche sur les traces de Victor Petit qui, ici-même, il y a déjà trente-quatre ans, traitait de main de maître cette intéressante question (1). Non seulement la grosse tour de Châteaudun n'est pas du x[e] siècle, mais on pourrait même en faire descendre la date jusqu'au temps de saint Louis. M. Perret, en parlant du xii[e] siècle, nous semble donc bien timide, loin que nous ayons des reproches à lui faire à cet égard.

Après Châteaudun vient Bourdeilles, une autre demeure historique s'il en fut jamais. « Dès la fin du xiii[e] siècle, dit M. Perret, ce château était considéré comme une des plus importantes places de guerre de l'Aquitaine. En 1263, Guy, vicomte de Limoges, s'en rend maître par surprise. Un siècle plus tard, Bourdeilles est assiégé, pris par les Anglais

(1) *Note pour servir à la description du donjon de Châteaudun*, par Victor Petit. *Bull. Mon.* T. XVI, 1850, p. 400-412.

du Prince Noir, repris par Du Guesclin. — Au XVI[e] siècle, Bourdeilles voit naître Brantôme, le chroniqueur un peu plus que galant, et, quelques années après, un château neuf est construit à côté de l'ancien, par la belle-sœur de Brantôme, Jacquette de Montbron, une « dame de sagesse », suivant les écrits du temps » Les grands souvenirs et les contrastes ne manquent donc pas à l'histoire de cette fière et curieuse habitation, miraculeusement conservée à travers les âges. Le donjon est debout en sa forte allure, le mur d'enceinte n'a pas perdu un de ses mâchicoulis. »

Jacquette de Montbron, dont il vient d'être question, n'était pas seulement une grande dame à l'imagination vive et brillante, elle savait au besoin remplacer sculpteurs et architectes, et c'est elle, dit-on, qui donna le plan du nouveau château, qui en surveilla les travaux et de sa main en exécuta l'ornementation. A ce titre un double intérêt s'attache donc au grand bâtiment du XVI[e] siècle qui domine les vieilles constructions. Le style employé est naturellement celui de la Renaissance au temps de Henri II, et dans la forme des fenêtres aussi bien que dans l'agencement des arcades du rez-de-chaussée on sent comme une imitation de Jean Bullant (1).

A l'intérieur, M. Perret signale surtout la chambre Dorée ou grand salon qui a échappé à l'action du temps. « L'état de conservation des peintures, dit-il, est vraiment merveilleux. Les fines arabesques courant aux poutres et poutrelles du plafond sont d'hier. On en peut dire autant des panneaux de boiseries qui portent une série de vues et de paysages, où l'on retrouverait sans doute plusieurs châteaux renommés au temps de la dame de Montbron. Les grandes cheminées en menuiserie finement travaillées complètent l'ensemble de cette décoration, qui devait être somptueuse avant l'en-

(1) Le *Bull. Mon.* a donné en 1859 (t. XXV, p. 296), un plan et une vue du château de Bourdeilles. Pour la description des parties attribuées à Jacquette de Montbron, voir *Congrès archéologique de France, session de Périgueux*, 1859, p. 143-145.

lèvement et la perte des tapisseries et de l'ameublement. »

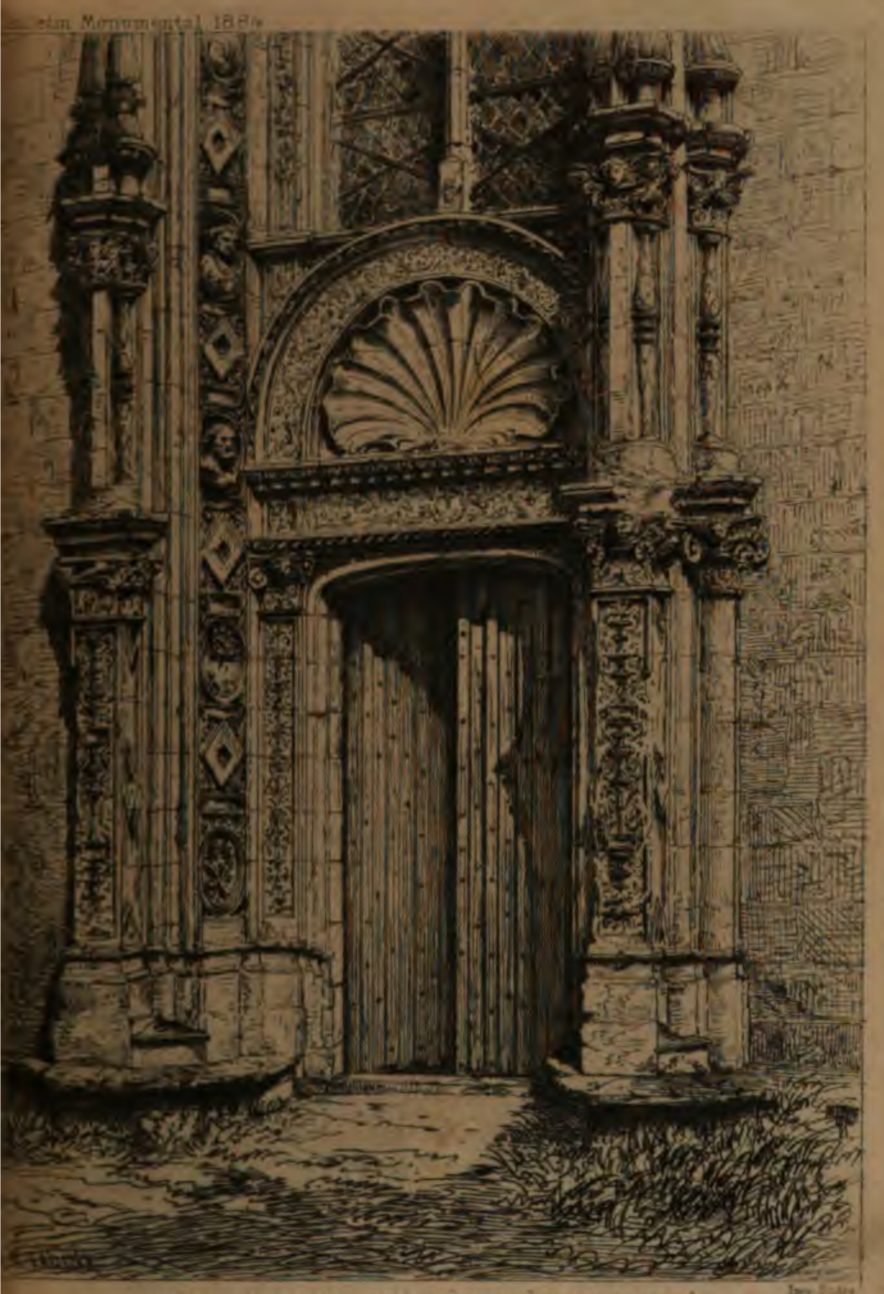
Nous ne parlerons pas du château de Pau dont la description remplit à elle seule presque toute la deuxième livraison. La tentation, en effet, serait trop grande de critiquer le système de restauration à outrance auquel on a soumis la vieille demeure des Phébus et des d'Albret. Or, nous ne tarderions pas à être entraîné de la sorte au delà des limites d'un simple compte rendu. Mieux vaut assurément, pour le moment, revenir avec Hautefort dans le Périgord, ce pays des grands et beaux châteaux. Il est vrai que de la forteresse si vaillamment défendue par Bertrand de Born, le célèbre troubadour, il ne reste à peu près rien. Tout a été reconstruit dans les dernières années du XVIe siècle et les premières du XVIIe.

« On arrive par un pont de pierre, dit M. Perret, jeté sur un fossé profond; le visiteur se trouve alors sur une immense esplanade fortifiée et la traverse pour joindre un autre fossé que franchissait jadis le pont-levis. Ici est la porte, défendue par deux tourelles et une muraille crénelée, percée de meurtrières. Cette porte, relativement moderne, qui en a remplacé une plus ancienne, présente sa date de construction — 1588. Les guerres de la Ligue allaient commencer, les guerres dites de Religion avaient déjà dévasté le Limousin et le Périgord.

« C'est pourquoi nous ne saurions accepter la tradition qui attribue à la même époque la réfection des deux grosses tours commandant la façade du midi, car on n'aurait point choisi des temps si périlleux pour les destituer de leur appareil militaire. Il convient de reporter cette reconstruction à une date légèrement postérieure, à la fin des guerres, par exemple vers les dernières années du XVIe siècle. Les tours qui devaient être alors coiffées seulement de créneaux, peut-être d'énormes poivrières, reçurent un toit en forme de dôme, surmonté d'un gracieux lanternon.

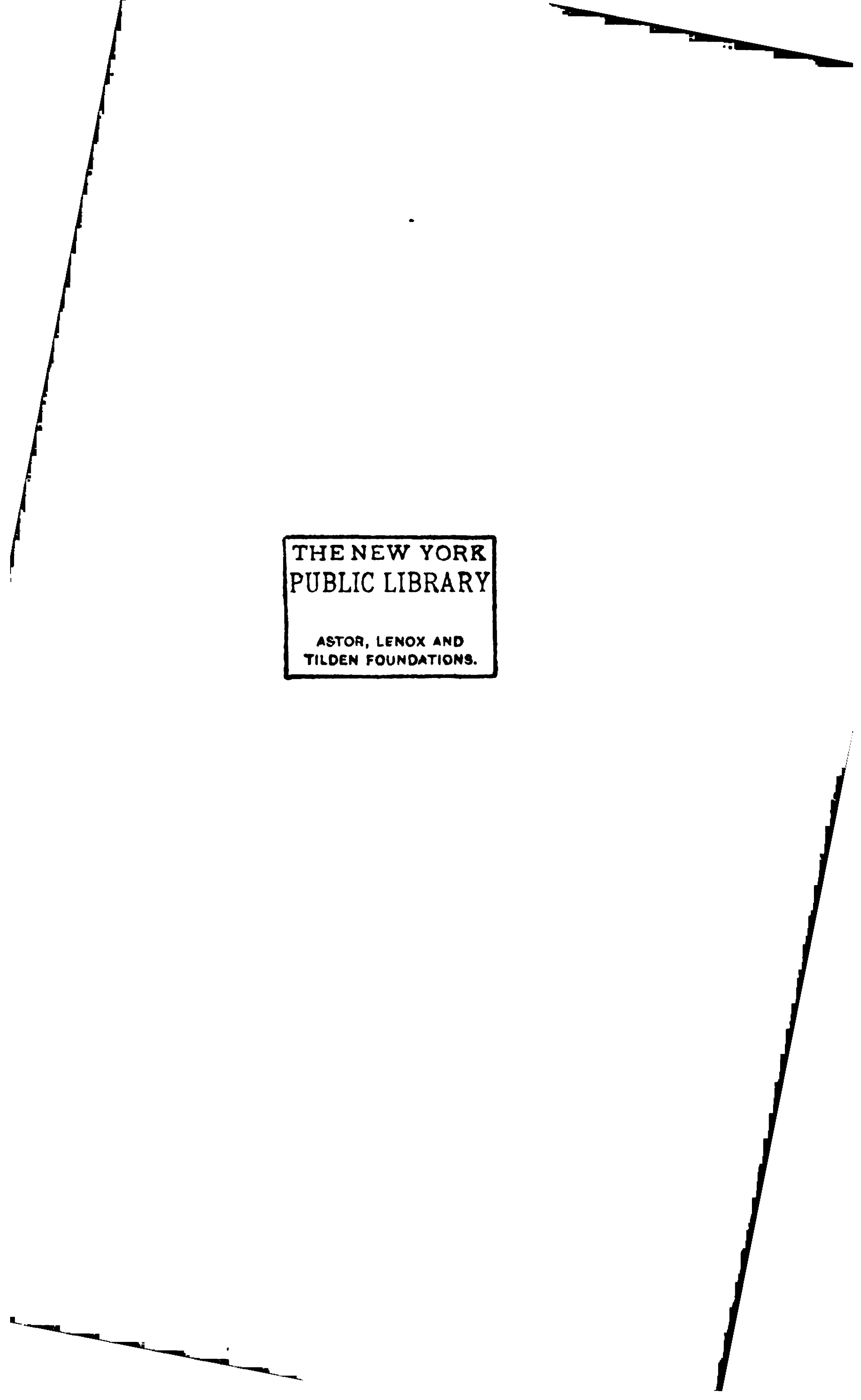
« Les deux façades latérales, avec leurs toits également arrondis, semblent appartenir au XVIIe siècle. Elles s'appui-

...etin Monumental 1884



Imp. Sudre

PORTE DE LA CHAPELLE DU CHÂTEAU D'USSÉ



en retour d'équerre à deux pavillons carrés, entre lesquels se trouve comprise la grande façade du nord. Celle-ci présente un admirable développement, sur une longueur d'environ soixante-quinze mètres; elle est flanquée de pavillons renfermant les grands escaliers. Sa construction est encore plus moderne que celle des ailes précédentes, puisqu'elle ne remonte qu'aux premières années du XVIII[e] siècle. Quoi qu'il en soit, cette belle façade avec ses toits gigantesques offre un caractère de grandeur monumentale et de sévérité, dont les architectes, vingt ans plus tard, avaient déjà perdu le secret. »

C'est encore au Périgord qu'appartient le château de la Chapelle Faucher dont la construction remonte au XV[e] siècle (1). Les dimensions n'en sont pas considérables puisqu'il ne se compose que d'un seul corps de logis, flanqué de deux robustes tours rondes du côté de la cour. Une troisième tour de forme octogonale, qui se détache au centre, contient l'escalier. Son intérêt vient surtout de ce qu'il a été bâti d'un seul jet. En outre, sa conservation est parfaite. « Pas une brèche, pas un coin menaçant ruine. La construction n'a pas été seulement franche et vivement conduite, d'après un dessin remarquablement conçu, elle présente aussi le mérite de la solidité. Les murs, d'une épaisseur considérable, ont été faits de moëllons ; mais la pierre de taille a été heureusement employée pour les mâchicoulis et les décorations extérieures des croisées. Rien de plus pur que les consoles de ces mâchicoulis et les lucarnes de ces toits aigus ; celle de la tour d'escalier surtout est fort belle, avec les deux grandes crosses flanquant l'écusson qui la surmonte. Toutes les fenêtres des étages inférieurs sont à croisées de pierre. » Ajoutons que « les tours ont 100 pieds de hauteur, mesurées de leur pied au faîte des charpentes; elles ont quatre étages, et le corps de logis en a trois. C'est cette élévation peu ordinaire qui donne à l'ensemble de la cons-

(1) Canton de Champagnac, non loin de Brantôme.

truction son allure svelte et altière. Les profils de l'édifice s'accusent en vigueur superbe ; les arêtes en sont nettes et tranchées, surtout le soir, quand l'air est pur, sur le fond lumineux du couchant. »

Le dernier château dont M. Perret nous entretient est celui d'Ussé, en Touraine. C'est une habitation bâtie par les d'Espinay (1). dans les dernières années du xve siècle, transformée une première fois, vers 1540, par un membre de la même famille, puis une seconde fois, au xviie siècle, par Vauban qui avait marié l'une de ses filles à Louis Bertin de Valentinay, le nouveau seigneur d'Ussé.

Mais le château, quelque intéressant qu'il soit, est bientôt oublié lorsqu'on se trouve en présence de la chapelle, un vrai bijou du temps de François Ier, dont la fondation fut décidée en 1521, par Jacques d'Espinay et Jeanne de Courandon sa femme. La construction dura quinze ans environ, et c'est le fils de Jacques-Charles d'Espinay qui la termina ainsi qu'en témoigne la première lettre de son nom partout mêlée à celle du nom de sa femme, Lucrèce de Pons. En outre, c'est Charlemagne qui figure au haut du portail, en un lieu où l'on s'attendrait plutôt à voir Dieu le Père, puisqu'au-dessous nous avons, dans une série de médaillons, Jésus-Christ et les douze Apôtres.

Disons en terminant que cette admirable chapelle, par une exception unique peut-être dans la région, ne rappelle point le style des bords de la Loire. Les monuments auxquels elle fait songer sont ceux de la Normandie, et la chose n'a rien d'étonnant puisque les d'Espinay étaient originaires de la partie de la Bretagne qui touche à cette province. Sans doute, lorsque le moment fut venu de choisir un architecte, ils se seront adressés de préférence à Caen ou à Bayeux.

On le voit, ces nouvelles livraisons sont dignes des précédentes. Nous pourrions même ajouter que le choix des mo-

(1) Seigneurs de Champeaux, aux environs de Vitré, en Bretagne.

numents présentés au public a été fait plus judicieusement, qu'il s'agit de châteaux non-seulement historiques, mais encore remarquables par leur architecture, empruntée à différentes époques. Quant aux illustrations, elles sont toujours dignes du talent de M. Sadoux qui sait, suivant les cas, obtenir avec sa pointe des tons légers ou vigoureux. Certaines planches, comme celles qui donnent le donjon de Bourdeilles ou l'escalier au fond de la cour, à Châteaudun, par exemple, présentent le double mérite de la poésie de l'arrangement et de la netteté de l'exécution.

L. P.

Les sépultures de l'âge du bronze en Bretagne. Explorations et étude comparative, par Paul du Châtellier. 1 vol. gr. in-8. Nombreuses planches. Paris, Baer.

Nous ne saurions trop féliciter M. du Châtellier d'avoir réuni en un volume différents articles publiés soit dans les *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, soit dans la *Revue archéologique*. On peut mieux ainsi se rendre compte des efforts qu'il a tentés pour arriver, suivant son expression, à jeter un peu de lumière sur le passé nébuleux des populations qui ont habité primitivement la Bretagne.

Un premier chapitre nous conduit dans les environs de Morlaix où des fouilles habilement conduites ont fait découvrir une série de vases remarquables. « L'un d'eux, dit M. du Châtellier, fait sans le secours du tour, est en terre mêlée de gros grains de quartz ; régulier de forme, il a une seule anse. D'une couleur rouge, avec quelques plaques noires, dues sans doute à un degré de cuisson différent, il est décoré sur toute sa surface de dents de loup tracées en creux dans la pâte encore tendre. C'est un des plus beaux spécimens de poterie de l'époque du bronze que je connaisse. »

Nous n'avons pu nous empêcher, en regardant la planche qui accompagne la description précédente, de songer aux vases que fabriquent encore de nos jours les habitants du

Maroc. C'est le même genre de décoration simple, mais d'un effet puissant. En outre, dans les tumulus de la Bretagne, comme dans les bazars de l'Afrique septentrionale, on trouve des vases qui ont parfois trois ou quatre anses disposées autour d'un orifice assez étroit.

Quiconque a visité les alignements de Carnac ou ceux de Kermario se regarde généralement comme satisfait. Il n'en est pas moins vrai, cependant, qu'aux environs de Crozon, « sur le versant nord d'un coteau rocheux dont le pied est battu par la mer qu'il surplombe d'une grande hauteur, » se trouve, dans le même genre, quelque chose de plus intéressant encore. Nous voulons parler « d'un alignement, à double rang de pierres, qui se dirige, sur une longueur de onze cents pieds, par une ligne légèrement sinueuse, à peu près de l'est à l'ouest. » Cet alignement se termine par une enceinte presque ovoïdale et vient aboutir, par une avenue, à une enceinte rectangulaire, aujourd'hui incomplète, communiquant avec une enceinte carrée dominant l'ensemble du monument. Cette enceinte porte dans le pays le nom de *Kador-ar-Person* ou *Ty-ar-C'luré*. Le terrain enveloppé par elle est une plate-forme à laquelle on accède par un corridor et trois marches disposées à son extrémité.

« L'enceinte carrée, qui mesure 11 mètres de côté, se compose d'un double rang de pierres. L'un, le rang extérieur, est fait de mégalithes plantés debout en terre, ayant une hauteur, hors du sol, de 1 à 2 mètres. Le rang intérieur est, au contraire, composé de pierres allongées par terre et disposées autour de l'enceinte en guise de bancs permettant de s'asseoir.

« Je n'ai nulle part vu ailleurs, poursuit M. du Châtellier, cette curieuse disposition.

« Evidemment, ce monument était un lieu d'assemblée, et sur les bancs disposés autour de l'enceinte s'asseyaient les personnages qui, par leur âge ou leur rang, occupaient une position marquante chez les populations qui s'y réunissaient. »

Nous ne voudrions pas trop allonger ce compte-rendu ; néanmoins, il est bien difficile de ne pas signaler, au point de de vue de la construction, les curieux détails présentés par la chambre sépulcrale du tumulus de *Kerstrobel*, à gauche de la route de Châteaulin à Crozon, à 400 mètres de son embranchement avec celle de Lanvéoc.

Par une exception peut-être unique, on s'est servi cette fois « de pierres maçonnées à sec, et les murailles sont étayées, à droite et à gauche, par un amoncellement considérable de matériaux de petite dimension entre lesquels les terres ne se sont pas infiltrées.

« Ces murailles édifiées, au lieu de les recouvrir par une grande table, comme cela se voit partout ailleurs, on a fermé la chambre par une voûte également construite en pierres plates maçonnées à sec, disposées de telle sorte que chaque assise de la voûte déborde de quelques centimètres sur l'assise précédente. Les dalles qui forment les assises supérieures sont des pierres plates de 50 à 60 centimètres, et la dernière, celle qui clôt la voûte, a 70 centimètres sur 50.

« Cette chambre, qui mesure intérieurement 2 mètres de long sur $1^{m},10$ de large; a sa clef de voûte à $1^{m},20$ au-dessus du sol. »

En petit, c'est la même disposition que l'on rencontre dans certains tombeaux de la Lycie, dans le Trésor de Cervetri et la fontaine de Tusculum. Mais, contrairement à l'opinion de Beulé (*L'architecture au siècle de Pisistrate*, 1860, p. 165), qui nous semble avoir tellement consacré de temps à la Grèce qu'il ne lui en est pas resté pour étudier son propre pays, il ne faut rien voir là de commun avec l'origine de l'arc en tiers-point. Ce dernier est formé de claveaux normaux à la courbe et non de pierres posées en encorbellement. Quoi qu'il en soit, la découverte de M. du Châtellier mérite toute l'attention des archéologues; à elle seule, elle suffirait pour classer son livre parmi ceux qu'en certaines occasions on est obligé de citer.

L. P.

Les portraits aux crayons des XVIe et XVIIe siècles conservés à la Bibliothèque nationale (1525-1646), notice, catalogue et appendice par Henri Bouchot, 1 vol. in-8 de 412 pages avec 2 portraits en fac-simile. Paris, Oudin. Prix : 25 fr.

« Les crayons, dit M. Bouchot, ont eu pendant tout le xvie siècle une faveur qui semble avoir souvent dégénéré en passion. Les amateurs de ces *portraitures* légères et peu coûteuses composaient des albums d'amis, que l'on ne saurait mieux comparer qu'aux photographies dont la plupart des familles font des collections. D'abord limitée à la représentation des princes et des grands personnages, la mode des crayons se généralisa : les peintres recueillaient çà et là les portraits qu'ils recopiaient ensuite suivant le choix ou le caprice des amateurs. De là proviennent ces albums évidemment dessinés par le même artiste, répétés tant de fois qu'on ne le saurait dire, et dont la manière hâtive et négligée témoigne de la rapidité avec laquelle le dessinateur expédiait ses copies. Il n'y avait plus guère alors de différence entre ces diverses reproductions que dans le classement respectif des personnages représentés. Tel mettait en tête de ses albums le roi et la famille royale ; tel autre donnait le premier rang à des parents ou à des connaissances : mais, pour différentes que fussent les paginations du livre, « l'homme de mestier », comme on appelait l'artiste, ne laissait pas que de conserver le même type à chacun des portraits ; ce mode de publication explique pourquoi tant de portaits du xvie siècle sont faits par des peintres vivant vingt ou trente ans après la mort du personnage représenté. »

D'après cela on ne s'étonnera pas que les anciens albums de crayons présentent, pour la plupart, un intérêt artistique fort secondaire. Ils ne valent que comme documents destinés à rappeler les traits de tel ou tel personnage que l'histoire fait connaître. Encore sous ce rapport, faut-il compter bien souvent avec les attributions fautives. L'artiste qui, pour

reproduire une tête, s'aidait d'une simple esquisse dont l'origine n'était pas toujours certaine, pouvait facilement être trompé par des similitudes de noms : ce qui n'empêchait pas que l'erreur une fois commise, elle ne fût répétée à l'infini. Nous pourrions même citer des noms, ainsi donnés à faux, que la gravure a consacrés définitivement.

M. Bouchot, en entreprenant sa belle publication, s'est donc proposé un double but. D'un côté, il a voulu, dans chaque recueil, indiquer les pièces qui sont dignes d'être admirées pour elles-mêmes, vu leur mérite intrinsèque ; de l'autre, contrôler chaque assertion émise soit par les artistes auxquels sont dûs ces innombrables crayons, soit par les différents amateurs qui les ont successivement possédés. Ces derniers, il faut l'avouer, se permettaient quelquefois d'étranges fantaisies, comme ce M. Lenoir qui, annotant une collection autrefois en Angleterre et maintenant chez le duc d'Aumale, à Chantilly, transformait madame de Canaples en Marie Tudor, voyait une Elisabeth, femme de Charles IX, dans une femme vivant en 1545, faisait enfin une Marie Touchet d'une figure quelconque datant du commencement du XVIIe siècle.

La Bibliothèque nationale ne compte pas moins de dix-sept recueils de portraits aux crayons. M. Bouchot, naturellement, les passe tous en revue et, chemin faisant, il discute les opinions émises, au sujet de chacun d'eux, soit par Niel, soit par M. de Laborde. Ce dernier, dont le goût était très épuré, se trouve même parfois assez malmené. On nous le montre tantôt écrivant de souvenir, ce qui est une condition assez mauvaise lorsqu'il s'agit de matières aussi délicates, tantôt s'appuyant sur une annotation sans valeur pour arriver à doter Fouquet d'un dessin fort médiocre.

Nous ne suivrons pas M. Bouchot dans tous les détails qu'il donne sur différents artistes du XVIe siècle. Les mérites respectifs de Boutelou, de Foulon, de Jean de Court, de Pierre Quesnel, des cinq du Monstier, sont discutés tour à tour, et c'est plaisir de voir avec quelle liberté d'esprit chacun

d'eux est cantonné dans le seul domaine qui lui appartienne véritablement. D'autres viendront qui, très probablement, ajouteront encore aux faits désormais certains, mais le terrain est singulièrement déblayé et l'on peut dire que nous sommes en train de savoir à qui parler.

M. Bouchot ne s'est pas contenté d'étudier les portraits de la Bibliothèque nationale; il a fait également une excursion en province. Aix d'abord, puis Arras ont attiré son attention. Cette dernière ville, on le sait, possède un recueil de 289 dessins représentant des perssonnages allant du xiv[e] au xvii[e] siècle. Ce sont autant de copies faites par un artiste d'après des miniatures, des tableaux votifs ou des vitraux. A leur sujet, on évoque généralement le nom de Jacques Le Boucq, et, jusqu'à preuve du contraire, il n'y pas de raison pour contester cette attribution. Du reste, si nous en croyons l'épitaphe suivante, il s'agit d'un maître qui mérite bien cet honneur.

Pictor Jacobus Le Boucq imitator Apellis
Egregius jacet hoc marmore sub gelido
Occidit in Maio florente, dieque secundo,
Corpore projecto, gaudet in ætheris.

L. P.

Peintures murales du XIV[e] siècle à la cathédrale de Cahors, par Paul de Fontenilles. In-4.

Mémoire intéressant destiné à provoquer la restauration de curieuses peintures trop longtemps cachées sous le badigeon. L'opération, du reste, a déjà reçu un commencement d'exécution il y a dix ans, et les lecteurs du *Bulletin* n'ont pas oublié les deux belles planches en couleur que nous avons publiées à cette occasion (t. XLI[e] 1875, p. 762). L'une représente le martyre de saint Étienne et l'autre celui de sainte Espérie. Ces peintures se voient à l'entrée du chœur, sur les pieds-droits de l'arc-doubleau.

A cette heure il s'agirait de continuer, de rendre à la

cathédrale toute son ornementation du XIVe siècle. La chose est d'autant plus facile que l'habile artiste auquel on a eu recours en 1874, M. Calmon, est toujours là. Ses études préparatoires sont déjà prêtes, il a relevé jusqu'au moindre trait et les restitutions qu'il propose ne laissent rien à désirer. Nous verrons donc bientôt, il faut l'espérer, reparaître dans leur fraîcheur primitive, une adoration des Mages, un couronnement de la Vierge, un saint Martin coupant son manteau en deux pour en donner la moitié à un pauvre, etc., etc. Le ministère des Cultes et celui des Beaux-Arts entendront certainement l'appel qui leur est fait, et le crédit une fois voté par les commissions respectives, M. Calmon se mettra à l'œuvre avec toute l'ardeur d'un enfant de Cahors désireux d'embellir un monument de sa ville natale.

Disons en terminant que le mémoire de M. de Fontenilles est enrichi de quatorze belles photographies reproduisant, d'après les cartons préparés pour la restauration, tous les fragments qu'on a pu découvrir. C'est donc un album en même temps qu'un chaleureux plaidoyer en faveur d'œuvres d'art aussi rares que précieuses. L. P.

Revue de l'Art chrétien, publiée sous la direction d'un comité d'artistes et d'archéologues. Année 1883, in-4, Lille, imprimerie de Saint-Augustin. 20 fr. par an.

La Revue de l'Art chrétien, en passant dans d'autres mains, au début de sa vingt-sixième année d'existence, a cru devoir changer son format. L'in-octavo a fait place à l'in-quarto, ce qui permet de donner plus d'importance aux figures. En outre, la direction n'est plus unique, et M. l'abbé Corblet a remis ses pouvoirs à un comité d'artistes et d'archéologues, dont on ne fait pas connaître les noms. Quant aux rédacteurs principaux, ils n'ont guère changé ainsi que nous allons le montrer en analysant les différents articles parus en 1883 :

1. *Les portes de bronze de Bénévent*, par Mgr Barbier de

Montault. — Étude magistrale dans laquelle sont passées successivement en revue toutes les questions soulevées par l'une des œuvres les plus importantes du xiie siècle, en Italie.

Les portes de Bénévent sont divisées en soixante-douze panneaux, huit horizontalement et neuf dans le sens de la hauteur, séparés par des moulures qui leur servent de cadres. C'est le genre assez faux, du reste, adopté partout, en pareil cas, de l'autre côté des Alpes. Un artiste, de la sorte, n'a pas à s'occuper de la manière dont il concevra l'ensemble de sa composition ; il lui suffit de juxtaposer dans un ordre quelconque une série de petits sujets qui ont tous la même valeur.

Quarante-trois panneaux sont occupés par des scènes empruntées au Nouveau Testament. L'interprétation semblait donc facile : cependant un érudit comme Ciampini, dans ses *Vetera monumenta*, s'est trompé sur plus d'un point. Là où il a cru reconnaître, par exemple. l'apparition de Jésus à la Madeleine, il faut voir les saintes femmes au tombeau du Christ.

Actuellement l'archevêché de Bénévent ne compte plus que douze suffragants, mais, autrefois, il en avait vingt-quatre. Tous ces prélats sont représentés dans autant de panneaux à la partie inférieure des deux vantaux de bronze. Afin de rendre les identifications plus faciles, chacun d'eux porte écrit à ses côtés le nom du siège qu'il occupe. Un vingt-cinquième panneau figure le métropolitain : c'est la seule intéressante parmi toutes ces représentations, car on y voit manifestées par le port de la tiare des prétentions qui ont tendu à se perpétuer jusqu'à ce jour.

Nous ne parlerons pas de deux mufles de lion, ni de deux têtes de griffon qui complètent l'ensemble de la décoration due à un artiste local, Oderisio Berardi, déjà connu par les deux portes de la cathédrale de Troja, exécutées en 1119 et 1127, tandis que celles de Bénévent ne sont pas antérieures à 1150.

2. *Les trésors d'art chrétien en Angleterre,* par W.-H. James Weale. — Renseignements précis sur trois tableaux de Jean Van Eyck, à la Galerie nationale de Londres. Ils représentent une phase particulière du talent du peintre, car ils sont datés des années 1432, 1433 et 1434.

3. *L'autel chrétien.* Étude archéologique et liturgique, par l'abbé Corblet. — L'autel chrétien ne ressemble ni à l'autel hébraïque, ni à l'autel païen. En même temps qu'une table de sacrifice, le premier est également un tombeau. Les premiers chrétiens, en lui donnant cette double destination, ont, sans doute, songé au passage suivant de l'Apocalypse : « Après que l'Agneau eût ouvert le cinquième sceau, je vis sous l'autel les âmes de ceux qui ont été mis à mort à cause de la parole de Dieu et pour le témoignage qu'ils portaient, etc. (VI, 9). »

L'auteur, dans un premier chapitre, s'occupe successivement des divers genres d'autels, des noms qui leur sont donnés, de la matière employée pour leur fabrication, des reliques qu'ils contiennent, de l'emplacement qui doit leur être assigné, etc., etc. Puis il passe à l'étude des parties accessoires, telles que *ciborium*, voiles et courtines, couronnes, parements, retables, tabernacles, croix et crucifix, chandeliers, lampes, statues, diptyques, châsses et reliquaires. Chaque division est suivie d'une liste, malheureusement fort incomplète, des objets existant encore soit en France, soit à l'étranger. Mais M. l'abbé Corblet ne se trompe-t-il pas quand il prend le retable de Bâle, aujourd'hui au musée de Cluny, pour un *antependium*. Nous ne croyons pas qu'au moyen âge on ait poussé l'irrévérence, comme on le fait de nos jours, jusqu'à représenter, au niveau des genoux du prêtre, la divine figure du Christ. Le maître du lieu, celui à qui tout l'édifice est consacré, ne peut prendre place que sur l'autel lui-même et non pas servir à en orner la partie antérieure.

4. *Quatre anciens ostensoirs*, par Louis de Farcy. — Spécimens assez peu intéressants d'orfèvrerie religieuse. Deux de ces ostensoirs, de travail italien, remontent au XVe siècle, un

troisième est belge, le quatrième, allemand. Ce dernier est daté de l'année 1655.

5. *Le nu dans la statuaire et la peinture*, par Jules Helbig. — Publication accompagnée de commentaires de deux lettres du célèbre architecte et sculpteur florentin, Bartolomeo Ammanati.

6. *Le symbolisme du bélier sur les crosses d'ivoire du moyen âge*, par Mgr Barbier de Montault. — L'auteur commence d'abord par étudier la crosse de l'église Saint-Grégoire, à Rome ; il conteste son attribution au VIe siècle, et ne pense pas devoir la faire remonter au delà du XIe. Puis il examine quatre autres monuments à peu près semblables qui se trouvent l'un à Bâle, l'autre à Côme, les deux derniers dans la collection Basilewski, à Paris. Tous se font remarquer par la représentation d'un bélier enserré dans la volute du bâton pastoral.

Avec toute la science et tous les développements que les lecteurs du *Bulletin* connaissent bien, Mgr Barbier de Montault explique la signification d'un tel animal à cette place. Il montre le bélier personnifiant tantôt Jésus-Christ, vrai gardien des âmes, chef du troupeau qu'il a racheté par son sang et auquel il donne encore chaque jour sa nourriture, tantôt l'apôtre à qui une portion de la bergerie a été confiée, et qui est devenu lui-même chef d'un troupeau particulier, tantôt enfin les évêques, successeurs des apôtres dans leur mission et continuateurs de l'œuvre du Christ. Quand ces derniers ont à la main le bâton pastoral, ils doivent considérer dans le bélier, sculpté à la hauteur de leurs yeux, le modèle accompli de leur devoir et de leur charge.

7. *Couverture d'évangéliaire en ivoire sculpté*, par Georges Callier. — Curieux monument de l'époque carlovingienne, conservé dans l'église Sainte-Croix de Gannat (Allier). Au centre, la crucifixion ; à la partie inférieure, la résurrection des morts et les saintes femmes au tombeau du Christ.

8. *Notes pour la statistique archéologique du département*

de la Marne, par le comte Édouard de Barthélemy. — Liste un peu sèche des monuments qui se voient dans les cantons de Châlons-sur-Marne, d'Ecury-sur-Coole, de Fismes et de Marson.

6. *Examen historique et archéologique de l'image du pape Urbain II et des autres peintures anciennes de l'oratoire de Saint-Nicolas, au palais de Latran*, par le commandeur de Rossi. — Il s'agit d'une fresque détruite au siècle dernier, lors de l'agrandissement de la basilique de Saint-Jean-de-Latran. Suivant un dessin, qui en a été conservé, le pape Urbain II y figurait avec la qualification de *saint* dans la zone inférieure.

10. *Armoire de réfectoire à l'usage des béguines de Gand.* — Curieux meuble du xve siècle dont l'auteur donne un excellent dessin.

11. *Une œuvre de Gérard Loyet, graveur de sceaux, orfèvre et valet de chambre du duc de Bourgogne*, par Jules Helbig.— Tout le monde connaît le groupe reliquaire offert par Charles le Téméraire à la cathédrale de Liège. D'après un compte, publié par M. de Laborde, cette œuvre remarquable serait due à Gérard Loyet, qui l'aurait exécutée de 1466 à 1467.

12. *L'église royale et collégiale de Saint-Nicolas de Bari*, par Mgr Barbier de Montault. — Savante monographie qui nous intéresse surtout par le trésor où figurent un grand nombre d'objets donnés par le roi de Naples, Charles II d'Anjou. Ce prince, suivant une tradition, aussitôt après son couronnement, aurait brisé son sceptre sur le tombeau de Saint-Nicolas. L'insigne royal est, en effet, mutilé à la partie supérieure qui manque de sa décoration terminale. Citons encore le reliquaire de la sainte Epine qui rappelle un don fait par saint Louis à son frère. Le mémoire se termine par un inventaire des objets donnés par Charles II, en 1296.

13. *Les disques crucifères, le flabellum et l'umbella*, par M. de Linas. — C'est la suite d'un long travail sur des objets liturgiques, incomplètement étudiés jusqu'à ce jour. L'auteur y fait preuve d'une grande érudition et il semble qu'aucune

partie du monde n'ait pour lui de secrets. Nous attendrons la fin de la publication pour porter sur elle un jugement plus étendu.

14. *Croix reliquaire à Vannes*, par Louis de Farcy. — Œuvre de la fin du XIII[e] siècle, qui se recommande par son extrême élégance et son exquisse simplicité. Le Christ est accompagné de deux jolies statuettes, la sainte Vierge et saint Jean, portées sur des branches élégantes, ainsi que cela se présente souvent en Bretagne.

15. *Château de Laarne* (Belgique), par Verhaegen. — Construction presque modeste, si on la compare à beaucoup de celles du même genre qui existent en France, en Angleterre et en Allemagne. Les parties les plus anciennes, mur d'enceinte, tours rondes, donjon et ses tourelles, remontent au XIII[e] siècle. Ce château est situé dans un village de la Flandre, à deux lieues de Gand.

16. *Étude sur l'iconographie de saint Joseph*, par le comte Grimouard de Saint-Laurent. — Étude un peu mystique, mais qui se lit avec intérêt. Sujet neuf, du reste, et bien fait pour tenter l'auteur du *Guide de l'art chrétien*.

Histoire d'un vieux château de France. — Monographie du château de Montataire, par le baron de Condé. 1 vol. in-8 de 484 pages.

Ouvrage préparé avec patience, et écrit avec amour. M. le baron de Condé connait toutes les pierres de son château, et il s'applique à nous donner la date de chacune d'elles. C'est ainsi que dans « un morceau de la façade inférieure sud-est, lequel est d'un appareil primitif de moellonnage, tout différent du reste de l'édifice, bâti en pierres de tailles régulières », il voit les restes de la construction élevée par Hugues de Clermont, dans le courant du XI[e] siècle. Puis viennent des parties importantes, qui datent du temps de Philippe-Auguste. Le château se composait alors, semble-t-il, « d'un haut donjon, flanqué de quatre tours rondes d'inégale grosseur. La plus forte était placée,

à l'angle de l'édifice, regardant le confluent de deux vallées, du côté où l'on domine le plus et le mieux. »

C'est Renaud II, comte de Clermont, qui opéra cette première reconstruction de Montataire. A ce propos, laissons la parole à M. le baron de Condé, qui va nous raconter avec quelle émotion il a retrouvé une salle, remontant tout entière, à l'époque de ce dernier seigneur. « Les arêtes de voûte de la salle centrale, située au rez-de-chaussée du donjon, dit-il, s'appuyaient tout autour sur des corbeaux de pierre formant saillie sur les parements du mur et, au milieu de la salle, sur un gros pilier rond, recevant la retombée centrale des voûtes.

« Ce pilier, à l'époque des dévastations de la guerre de Cent-Ans et de la ruine presque complète du château, ayant fait mine de s'effondrer et de laisser écrouler ce qui subsistait du donjon, on l'a, pour le maintenir, soutenu par une énorme muraille de refend, qui l'englobait et le cachait entièrement. On avait, de plus, à une époque beaucoup plus récente, pour diminuer la hauteur monumentale de cette belle pièce, par suite d'un goût assurément bien mesquin, et pour pouvoir la chauffer plus facilement, caché absolument cette grande voûte par un plafond plat et surbaissé qui venait tout autour, s'appuyant sur les corbeaux de pierre, incrustés dans les murs. Intrigué par la vue de ces corbeaux, lesquels étaient restés visibles, je fis, *un jour mémorable*, défoncer ce plafond, démolir cette muraille, en ayant soin, bien entendu, de soutenir le château en sous-œuvre, et j'ai eu le *bonheur inexprimable* de retrouver toute cette voûte et ce vieux pilier solitaire, surmonté de son chapiteau du XII[e] siècle, que je n'ai voulu laisser ni restaurer, ni gratter, ni même nettoyer. »

Quel dommage que tous nos châteaux ne soient pas entre des mains aussi intelligentes ! Que de découvertes on pourrait faire çà et là. M. le baron de Condé a compris les obligations qu'imposait la possession d'une vieille demeure historique, et autant que la chose était en son pouvoir, il

s'est efforcé de restituer, à chaque partie de la construction, sa physionomie première. Ainsi, à côté de partie, appartenant aux XIe et XIIe siècles, nous en avons d'autres qui remontent seulement à la restauration opérée en 1466, par Arnaulton de Madaillan. C'est même, il faut bien le dire, le style du XVe siècle qui domine dans l'édifice, et par là on peut juger de l'état de ruine dans lequel l'avaient laissé les guerres anglaises.

Ne quittons pas Montataire sans signaler, dans la salle d'armes, une cheminée en bois sculpté, peint et doré, qu'admirait beaucoup Abraham Bosse. Elle a été exécutée par un architecte spécial, fort à la mode, au temps de Louis XIII, nommé J. Barbet. « Cette cheminée contient, dans une partie supérieure, un tableau de Barthélemy Spranger, peintre flamand, qui se rattache, par sa manière, à l'école de Fontainebleau, mais qui est peu connu en France, ayant surtout travaillé à Rome, puis à Prague, où il est mort en 1628.

« Ce tableau tout mythologique, comme on les aimait en ce temps-là, représente une belle et blonde Vénus, au corps allongé, aux formes ondoyantes, aristocratiques, un peu maniérées, ainsi que les entendait l'école italienne du XVIe siècle.

« Elle est mollement et gracieusement assise sur un trône de pourpre et d'or, et à peine vêtue d'une gaze infiniment diaphane. Il faisait si chaud dans l'Olympe ! Les amours l'environnent. Agenouillée devant elle, une jeune esclave lui présente un plateau chargé de fruits. Deux autres femmes apportent des fleurs, des raisins, des friandises, et un faune, des tourterelles.

« Ce tableau a été gravé par Herman Muller. »

L. P.

IMPR. PAUL BOUSREZ, 5, R. DE LUCÉ, TOURS.

EXCURSION

DE

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

A L'ILE DE JERSEY

(*Suite*).

Le temps splendide qui nous avait favorisés la veille a persisté pendant la troisième journée que nous avons consacrée à la visite de la partie est de l'île. La course était longue, les monuments plus nombreux et plus intéressants encore que ceux examinés la veille. Cette journée devait être employée par les membres de la Société française d'Archéologie à l'étude des points suivants : 1° La Hougue-Bie (*Prince's Tower*); 2° Le « Chatiau » Diélament ; — 3° Le Haut-Mur ou Câtel ; — 4° Le Couperon ; — 5° Le manoir de Rozel ; — 6° L'église de Saint-Martin ; — 7° Le dolmen d'Anne-Port ; — 8° Le château de Mont-Orgueil ; — 9° L'église de Saint-Clément ; — 10° Le monument mégalithique du Mont-Ubé ; — 11° Le menhir proche Le Haguais ; — 12° Le manoir de Samarès.

Nous n'avons pu nous arrêter aux constructions préhistoriques du Couperon, du Mont-Ubé et du Haguais, sur lesquelles nous donnerons néanmoins quelques détails, d'après les descriptions des archéologues les plus autorisés ; en revanche, nous avons visité les églises

de la Trinité et de Grouville, qui ne figuraient pas sur notre programme primitif.

Après avoir traversé Rouge-Bouillon (1) et admiré au passage les *villas*, les *houses*, les *terraces*, les *lodges*, les *cottages* (2), qui en font le quartier aristocratique par excellence de la ville de Saint-Hélier, nous reprenons la route de Saint-Sauveur et nous arrivons bientôt à la Hougue-Bie.

La Hougue-Bie. — On cite dans toutes les parties de l'Europe des traditions relatives à des animaux fantastiques, dragons, hydres ou serpents, qui auraient, pendant de longues et lointaines périodes de temps, ravagé le pays et répandu la terreur parmi les populations. Là, ces monstres auraient été détruits par les saints missionnaires chrétiens ; ailleurs, ils auraient succombé sous les coups de ces vaillants guerriers que l'antiquité plaçait au rang des demi-dieux et dont le

(1) Parmi ceux de nos confrères qui ont prolongé comme nous leur séjour à Jersey, quelques-uns ont consacré une matinée à visiter dans le quartier Beau-Séjour, l'élégante résidence de M. Henry-Nicolle Godfray, écuyer. Nous y avons vu avec le plus vif intérêt une remarquable collection de tableaux des meilleurs maîtres des écoles italienne et hollandaise, des serres considérables dans lesquelles se trouvent réunies les plus belles plantes tropicales et des jardins peuplés d'arbustes rares que l'on ne peut cultiver à l'air libre dans la plupart des contrées de la France et qui, sous le climat tempéré de Jersey, atteignent des proportions colossales.

(2) Dans les îles du Canal, ainsi qu'en Angleterre, et de même que cela avait lieu jadis en Normandie, toutes les habitations isolées, et souvent même celles qui sont englobées dans une agglomération, ont un nom particulier, emprunté tantôt à celui du propriétaire, tantôt à des souvenirs de victoires, à des allusions religieuses, etc.

moyen âge s'est contenté de faire des héros non moins fabuleux. La plupart du temps, le mythe conserve le souvenir du paganisme anéanti, d'un grand péril conjuré, d'un fléau victorieusement combattu. Le monstre, — lorsqu'il s'agit d'un monstre, — est, presque toujours, un tyran resté inconnu, cruel vautour de la montagne ou farouche écumeur des mers.

C'est évidemment un personnage de cette dernière espèce qui a donné naissance à la légende de la Hougue-Bie. Il est probable qu'une des innombrables bandes de pirates, qui ravagèrent durant tant de siècles les côtes occidentales de l'Europe, s'établit d'une manière permanente à Jersey et pilla le pays sans trêve ni merci. A quelle époque? Voilà ce qu'il est impossible de déterminer. Toujours est-il que, d'après la tradition, un seigneur de Hambye, en Cotentin, entreprit de délivrer l'île du « monstre » qui la désolait. Il resta vainqueur dans cette lutte dangereuse; mais, à son tour, le brave chevalier normand périt sous les coups d'un serviteur infidèle, qui le surprit pendant son sommeil et s'efforça de lui ravir la gloire de sa vaillante entreprise.

Il existe de nombreuses versions de cette légende. En voici une qui nous paraît l'une des plus anciennes, en même temps que la plus vraisemblable, si toutefois on fait du serpent fabuleux un simple chef de pirates.

« Autrefois, dans la dite Ile de Jersey, il y avoit un serpent qui, par plusieurs dommages et blessures, troubloit les insulaires, mais le Seigneur de Hambye, en Normandie, en ayant entendu parler, désirant d'acquérir de la réputation et de rendre son nom glorieux, y vint, tua le serpent et lui coupa la tête; mais le serviteur qui l'accompagnoit, voulant se rapporter à lui-

même la gloire de cette action, et étant ému d'envie, il tua son maître et l'enterra ; le serviteur, étant de retour à Hambye, persuada sa maîtresse que le serpent avoit tué son maître, et que lui, voulant venger la mort de celui-ci, avoit tué le serpent ; et il lui persuada aussi qu'à cause de cela, la dernière volonté de son maître étoit qu'il la prioit de marier ce serviteur ; ce qu'elle fit pour l'amour de son feu mari. Le serviteur, étant devenu maître, étoit agité en songe et étoit épouvanté, et s'écrioit en dormant : « Oh ! misérable que je suis d'avoir tué mon maître. » Elle l'avertit souvent de ces songes ; mais, comme il continuoit de songer, elle le suspecta du parricide (*sic*), le déclara à ses amis, et le serviteur ayant été examiné par le décret du juge, on reconnut l'homicide. Elle, en mémoire de cette action, érigea, au lieu où elle apprit que son mari avoit été tué et enterré, un monument rond, dans la paroisse de Saint-Sauveur, en la dite île de Jersey, en un lieu élevé, lequel endroit est appelé la Hougue-Bye, laquelle se voit, d'un temps clair-serain, du château et du bourg de Hambye, en Normandie (1). »

Au-dessus du tombeau de son mari, la dame de Hambye fit élever une chapelle surmontée d'un clocher. Est-ce bien celui qui fut détruit par la foudre en 1728 ? Il est permis d'en douter.

Au XVIe siècle, ce petit édifice fut reconstruit, et c'est de cette époque que datent les vitraux et le pignon

(1) *Chronique des îles de Jersey, Guernesey, Auregny et Serk, auquel* (sic) *on a ajouté un abrégé historique des dites îles*, par George S. Syvret. Guernesey : de l'imprimerie de Thomas James Mauger, 1832, in-8, p. 1 — 2. — Syvret donne en note une médiocre romance de quinze couplets sur l'origine de la Hougue-Bye et datant de l'époque où fleurissait le « style troubadour. »

qu'on y voit encore à l'est. Richard Mabon, avant-dernier doyen catholique de Jersey, qui fut revêtu de cette dignité en 1512 et mourut en 1543, devint propriétaire de la Hougue-Bie, au retour d'un pèlerinage qu'il fit aux principaux sanctuaires d'Italie et de Palestine. Pour en consacrer le souvenir, il fit bâtir plusieurs chapelles en l'honneur de Notre-Dame de Lorette et de Saint-Michel, ainsi que deux oratoires superposés dits l'un « Jérusalem, » et l'autre « le Saint-Sépulcre. » Ce dernier aurait représenté le tombeau du Sauveur.

Rien, dans l'architecture de cet édifice, ne justifie aujourd'hui cette allégation (1), qui se trouve cependant consignée dans l'acte passé le dernier jour de mai 1533, devant le lieutenant du bailli de Jersey, et par lequel « Sire Richard Mabon, prestre, natif de la paroisse de Saint-Martin, pellerin, ayant estey et retourné au Saint-Sépulcre et pellerinages de la Sainte-Terre de Jérusalem : surce que ledit Sire Richard, après son retour dudit voyage, a fait édifier et fonder, sur une certaine place nommée Houguebye, en cette ditte Isle de Jersey, une Chapelle en l'honneur de l'Assomption de la Vierge Marie, de Nostre Dame de Lorrette et de Monseigr Saint-Michel, nommée Nostre Dame de la Clarté : et, au but de devers l'est de ladite Chapelle, en manière de Ora-

(1) On trouve fréquemment des traditions semblables qui ne sont pas plus exactes. L'un de nous en a cité un certain nombre d'exemples dans un article intitulé : *Quelques monuments élevés en l'honneur du Saint-Sépulcre* (*Revue de l'art chrétien*, 1869). Le plus souvent, les pèlerins rapportaient des reliques et les plaçaient dans une chapelle qu'ils faisaient construire ou relever et à laquelle ils donnaient le nom du souvenir qui les avait le plus frappés, sans se préoccuper de reproduire telle ou telle partie d'un des monuments de la Terre-Sainte.

toire, fondée en l'honneur de la Passion de Jésus-Christ nommée Jérusalem : et au-dessous icelle, une aultre petite Oratoire en manière d'ung sépulcre semblable ou viron au Saint-Sépulcre de Jérusalem, au plus près que ledit Sire Richard, fondant, l'a sceu diviser et faire, comme ayant visité le devant dit Saint-Sépulcre de Jésus-Christ avecqz une petite Maison, scituée et assise sur ladite Hougue, auprès desdites Chapelles, » cède les dites chapelle et maison, ainsi que d'autres terres et diverses rentes à « Maestre Jacques Amy et Sire Lucas Falle, prêtres, le terme de leur vie, » et, après eux, à un chapelain « au prochain lignager dudit fondant portant le nom de Mabon, et non autrement, » à charge de services religieux et de redevances longuement spécifiés (1).

Depuis cette époque, la Hougue-Bie a changé bien des fois de propriétaire et a subi de nombreuses modifications.

Il y a une centaine d'années, elle devint la propriété de Philippe d'Auvergne, gentilhomme d'origine française, dont la destinée fut des plus agitées.

La vie de Philippe d'Auvergne est tout un roman que Sir Bernard Burke, Ulster King of Arms, a raconté, d'une manière attachante, dans ses *Vicissitudes of families* (2).

Dans les dernières années du XVIIIe siècle, Godefroy-Charles-Henri, chef de la maison de la Tour-d'Auvergne, était duc souverain de Bouillon. De son mariage avec une princesse de Lorraine, il ne lui restait qu'un

(1) De la Croix, *op. cit.*, t. I, p. 324 et suiv.

(2) *Vicissitudes of families*, London, 1869, nouvelle édit., t, I, p. 219-237.

fils, le prince Jacques-Léopold, et ce fils était infirme. Le duc voulut assurer sa succession dans une des branches encore existantes de son illustre famille. Dés recherches entreprises sous ses ordres par de savants religieux de l'ordre de Saint-Benoît, il résulta qu'un cadet de la maison d'Auvergne avait, après la croisade contre les Albigeois, au commencement du XIIIe siècle, émigré en Angleterre. Grâce à la protection de Pierre des Roches, évêque de Winchester et grand juge du royaume, il avait obtenu quelques fiefs à Jersey, s'était fixé dans cette île et y avait fondé une branche de la famille d'Auvergne, laquelle comptait, au siècle dernier, comme de nos jours encore, de nombreux représentants.

Vers 1780, un des membres de cette famille anglo-française était Philippe d'Auvergne, esquire, au service de Sa Majesté Britannique, en qualité de lieutenant en premier, à bord de l'« Aréthuse ». Cette fameuse frégate, « the saucy Arethusa » (l'arrogante Aréthuse), comme on l'appelait, après avoir fait éprouver de cruels dommages à la marine française, finit par livrer un combat désastreux à un de nos navires, et les officiers et l'équipage furent faits prisonniers.

Pendant que Philippe d'Auvergne était en captivité, le ministre de la marine, M. de Sartine, qui, en sa qualité d'ancien lieutenant général de police, était au courant des démarches du duc de Bouillon, lui fit savoir que les hasards de la guerre, ou pour mieux dire un accident, avaient amené en France un officier portant le nom qu'il recherchait. Sur la demande de ce prince, le ministre autorisa le prisonnier à aller en Normandie, au château de Navarre, résidence du duc de Bouillon, en se rendant Ostende, portà où il devait s'embarquer

pour retourner en Angleterre. Le lieutenant reçut un accueil empressé du prince, qui donna de nouveaux ordres pour poursuivre l'enquête déjà commencée au sujet de la communauté d'origine des la Tour-d'Auvergne, de France, et des d'Auvergne, de Jersey.

Philippe d'Auvergne, rentré en Angleterre, prit de nouveau du service et fut promu au grade de capitaine. Il eut la bonne fortune, en revenant d'un de ses voyages, de rencontrer à Londres le duc de Bouillon qui l'engagea à le suivre en France pour rétablir sa santé altérée par les fatigues de campagnes dangereuses et pénibles. Malheureusement l'officier de marine était non seulement pauvre, mais criblé de dettes, et c'est seulement en recourant à la bourse d'un ami qu'il lui fut possible de quitter Londres et de se rendre auprès de son bienfaiteur. Celui-ci le traita avec une affection toute particulière et l'appela son fils, à la suite d'un acte formel d'adoption passé en 1784, et que le duc envoya au capitaine anglais, dans le socle d'un buste original du maréchal de Turenne dont il lui fit présent.

En 1786, plus de dix ans après le commencement des recherches ordonnées par le chef de la maison d'Auvergne, des lettres patentes, expédiées sous le grand sceau de la principauté de Bouillon, déclarèrent que Charles d'Auvergne, esquire, et le major général James d'Auvergne, son frère cadet, père et oncle du capitaine d'Auvergne, descendaient des anciens comtes d'Auvergne comme le duc de Bouillon, et leur confirmèrent leurs armoiries communes, avec le titre de cousins du prince. Georges III reconnut aux intéressés les droits qui venaient de leur être accordés.

Sur les instances de son père adoptif, le capitaine d'Auvergne rentra dans la marine et reçut, en 1787, le

commandement de la frégate « Narcissus, » de la station du « Channel », commandement que sa santé le força de résigner en 1790. Il se rendit alors à Navarre, où le duc régla, quelques mois plus tard, l'ordre de succession à ses états, qu'il fit reconnaître par l'assemblée des députés de Bouillon.

Mais bientôt la République française s'annexa le duché de Bouillon, et Philippe d'Auvergne resta à Jersey, dont il devint gouverneur, avec le grade de vice-amiral. Pendant l'émigration, il rendit de nombreux services aux Français qui étaient venus se fixer dans l'île.

En 1814, fort de l'appui de Wellington, le gouverneur de Jersey fit valoir ses prétentions à la souveraineté du duché de Bouillon, sur laquelle le traité de 1814 était resté muet. M. Renier Chalon a retracé (1) les efforts que tenta Philippe d'Auvergne pour triompher de ses compétiteurs, le prince Charles de Rohan-Guéménée, le comte Godefroy de la Tour et le prince de la Trémoille. Il nous le montre établissant son autorité sur le duché, y installant un gouvernement, se faisant reconnaître par les États et envoyant même au congrès de Vienne un représentant, le prince de la Trémoille, qu'il avait adopté. Mais cette assemblée coupa court aux prétentions des divers concurrents, en déclarant que le duché de Bouillon ferait partie du royaume des Pays-Bas. Philippe d'Auvergne mourut à Londres, le 18 septembre 1816, âgé de près de quatre-vingts ans et fut inhumé dans l'église de Sainte-Marguerite, au quartier de Westminster.

La Hougue-Bie présente aujourd'hui l'aspect d'une tour élevée sur une motte factice. Elle a été transformée

(1) *Le Dernier duc de Bouillon*, 1815. Bruxelles, 1860, in-8.

en un restaurant fréquenté par les touristes, qui sont attirés surtout par la vue splendide dont on jouit du haut de l'édifice. Parmi les rares débris qui subsistent encore des constructions de la dame de Hambye et du doyen Mabon, nous ne voyons à signaler, outre quelques fragments de vitraux, qu'un baptistère en pierre, à double coupe, c'est-à-dire renfermant sur un de ses côtés une coquille de pierre ménagée dans la cuve et destinée à recevoir l'huile de l'onction.

Au moment où nous redescendons de la Tour du Prince, une surprise nous est ménagée ; un photographe se présente avec son appareil, nous place et *instantanément* obtient l'épreuve d'un groupe parfaitement réussi, où Jersiais et Français se trouvent réunis, groupe dont la Société jersiaise, ajoutant cette gracieuseté à tant d'autres, a eu l'amabilité de faire parvenir un exemplaire à chacun de nous, nous permettant ainsi de conserver les traits de nos hospitaliers confrères.

« Chatiau » Diélament. — Un instant après, nous mettons pied à terre à peu de distance du manoir de Diélament, auquel on accède par une belle avenue d'arbres plusieurs fois séculaires. Il présente encore une tour ronde avec quelques vestiges de constructions du moyen âge.

Tout près de là sont les restes d'un ancien campement appelé le *Châtiau* Diélament ou des Sept-Démons. On y remarque de hautes levées de terre actuellement couvertes d'arbres vigoureux et de buissons épais. Ces murailles, dont l'épaisseur était énorme, ont en partie disparu, mais on peut constater qu'elles ont entouré jadis une ellipse d'une surface considérable. Il est diffi-

cile de déterminer la race à laquelle on doit le campement de Diélament. Est-ce aux Romains qu'il faut l'attribuer? Rien ne l'indique, car les ouvrages sont en terre, sans maçonnerie et sans aucun des signes caractéristiques des fortifications élevées par les légions des Césars. Nous y verrions plutôt un de ces vastes refuges élevés par les habitants des Gaules pour se mettre, eux et leurs troupeaux, à l'abri soit des invasions romaines, soit des attaques des pirates saxons et normands. Quoi qu'il en soit et dans l'état de dégradation où elle est, cette enceinte n'offre qu'un intérêt secondaire aux archéologues.

Le Haut-Mur, le Catel ou la Petite-Césarée. — Le Haut-Mur consiste, comme le Châtiau Diélament, en un immense rempart de terre, actuellement recouvert d'arbres et de buissons, qui enclôt une sorte de presqu'île d'une surface très étendue entre la baie de Boulay et le hâvre de Rozel. Ce retranchement n'a pas moins de 20 pieds de hauteur; quant à sa largeur, elle est de 10 à 12 pieds à la base et de 6 à 7 au sommet.

Quoique le Haut-Mur porte aussi les noms de Câtel et de Petite-Césarée, et bien que l'île de Jersey se soit appelée *Cæsarea* sous la domination romaine, nous ne pensons pas qu'on puisse faire remonter aux vainqueurs des Gaules l'origine de ce poste fortifié. Dans le nord et dans l'ouest de la France, on attribue aux Romains et à César, qui est une sorte de personnage mythique, les oppidums gaulois, les camps des conquérants, les retranchements des Barbares, voire nombre de donjons de l'époque féodale. De même en Languedoc, en Provence, en Dauphiné, en Franche-Comté, tous les retranchements anciens sont l'œuvre des Sarrasins, et,

en Normandie et dans une partie de la Picardie, toutes les églises ont été bâties par les Anglais. Légendes que tout cela, mais légendes qui ne sont pas inutiles à recueillir, car elles permettent à l'historien de constater les traces profondes que les conquêtes de Rome, ou les invasions des Arabes, ou les guerres entre la France et la Grande-Bretagne ont laissées dans le souvenir des peuples. Pour nous, nous sommes portés à croire que le Haut-Mur, où, d'ailleurs, on n'a jamais trouvé ni monnaies ni ruines romaines, doit son origine à des pirates du Nord qui s'y seront solidement établis et en auront fait un point d'hivernage et de ravitaillement, en même temps qu'un dépôt de butin. Il a en effet une analogie complète, sauf ses dimensions qui sont moindres, avec le Hague-Dick, qui, de l'autre côté du détroit, au-delà du passage de la Déroute et du Raz-Blanchard, comprend, dans son enceinte, un canton presque entier du département de la Manche.

En quittant le Haut-Mur, nous visitons le hâvre de Rozel, site pittoresque et bon abri pour les barques de pêche, que protègent une jetée et une petite batterie. Tout auprès, et dans les falaises qui entourent cette baie, des éboulements, produits par les érosions de la mer, ont mis au jour un nombre considérable de monnaies gauloises et romaines dont une grande partie se trouvent aujourd'hui au musée de la Société jersiaise, chez Messire R.-P. Marett, et chez M. W. Lemprière, au manoir de Rozel, et sur lesquelles nous avons appelé précédemment l'attention.

Le Couperon. — Une route accidentée nous mène sur des hauteurs qui dominent la mer et d'où l'on nous

montre, à un mille environ, le petit promontoire du Couperon.

W. Plees, dans son livre écrit vers 1814, appelle le monument du Couperon « the largest of the druidical temples existing in Jersey, » le plus grand des temples druidiques existant dans Jersey (1).

« Cette construction mutilée, ajoute-t-il, est non seulement la plus grande en circonférence, mais encore la mieux caractérisée. Elle consiste en dix-sept pierres brutes faisant une espèce d'ovale d'environ 3 pieds de haut, 30 de long et 11 de large. Dans le milieu de cette enceinte est un entassement de pierres qui forment un ou plusieurs cromlechs. La partie plate de cet ancien monument renferme maintenant trois pierres plates dont deux ont 6 pieds de longueur et l'autre 3 pieds, formant, si elles étaient unies, un seul bloc de 15 pieds de longueur, 6 de largeur et 3 d'épaisseur. Les trois tables sont, comme l'observe M. Falle, supportées par quatorze pierres plus petites que les autres, sept de chaque côté en deux rangées droites. Ces supports s'élèvent maintenant d'environ 2 pieds sur la surface du sol, comme ceux d'Anneville et sont de la même hauteur. Il y a tout lieu de croire qu'ils n'ont jamais été plus élevés et qu'ils n'ont point été enfoncés par le poids de leur fardeau, et il n'est pas probable qu'une pierre seule, même de la dimension des trois autres ensemble, pût enfoncer quatorze fragments massifs dans une maigre couche de terre étendue sur le roc. Cependant cette opinion a été celle d'un grand nombre. Cette pouquelaye n'est pas placée dans la même direction que

(1) *An account of the Island of Jersey;* Southampton, 1817, in-8, avec cartes.

celle d'Anneville : elle s'étend de l'est à l'ouest. »

En reproduisant cette description, M. Ed. Le Héricher (1) fait observer qu'elle ne semble pas avoir été rédigée *de visu*, et il lui préfère avec raison celle donnée de ce monument par M. J.-P. Ahier. « Il se compose, dit ce dernier auteur, d'abord d'une enceinte, ou cromlech, dont il reste dix-huit pierres plantées en forme d'ovale ; il y en avait sans doute davantage, car elles sont assez espacées entre elles ; mais elles ont été enlevées. A l'ouest, cette enceinte est discontinuée et laisse une entrée libre dans l'intérieur du cromlech, qui a environ 37 pieds de long et 90 de circonférence extérieure. Au milieu de cette enceinte se trouvent plantées quatorze pierres brutes sur deux rangées parallèles, sept de chaque côté. Ces pierres sont aujourd'hui presque entièrement enfoncées en terre, ou plutôt la végétation successive depuis tant de siècles les a presque couvertes; elles ne sortent plus que de 2 pieds au-dessus du niveau du sol végétal. Les deux files de pierres sont à environ 3 pieds l'une de l'autre et le tout est recouvert de trois plateaux de pierres de 6 pieds chacun, qui, naguère encore, formaient le ciel de cette allée couverte. Deux ont été renversés à dessein, mais sont restés appuyés en partie sur leurs piliers de soutènement. Ces plateaux, joints ensemble, formaient une table de 18 pieds de longueur (2). »

Nous n'avons pu, à notre grand regret, voir que de loin cette curieuse allée couverte. Si elle était quelque peu dégagée des ronces et de la végétation parasite qui

(1) *Jersey monumental et historique*, p. 21, 22.

(2) *Tableaux historiques de la civilisation à Jersey*, Jersey, 1852, in-8.

l'étouffent, elle produirait le plus grand effet au milieu d'un site pittoresque, en regard des côtes de France.

Nous ne doutons pas que la Société jersiaise, qui a déjà fait de si louables efforts pour la conservation des monuments antiques, ne s'occupe prochainement de faire déblayer cette construction mégalithique, l'une des plus curieuses de l'île.

Le manoir de Rozel. — Enfin nous pénétrons dans un magnifique parc; c'est celui de la seigneurie de Rozel. Bientôt nous apercevons le manoir, reconstruit il y a quelques années et qui présente un aspect des plus gracieux avec ses terrasses défendues par des créneaux, ses hautes cheminées octogonales, ses grandes fenêtres gothiques et sa tour qui arbore fièrement une immense bannière aux armes des propriétaires de cette splendide résidence (1).

Le fief de haubert, qui avait Rozel pour chef-lieu, est un des plus anciens de Jersey. Il appartint tout d'abord à la famille chevaleresque de Barantin, dont un des membres le vendit à un gentilhomme d'origine bretonne, le sire de Lemprière, dont les descendants le possèdent encore.

On trouve l'indication suivante des droits et charges de ce fief et de celui des Augrès, dans les *Chroniques des îles de Jersey et Guernesey*, etc., publiées par George S. Syvret :

« Le neuvième jour du mois d'avril (1489). Sire Tho-

(1) Lemprière porte: *de gueules à trois aigles éployées d'or*. Cimier: une aigle issant au naturel. Supports: deux chevaliers armés de toute pièce, la visière levée, au naturel. Devise: *Timor Dei nobilitas*.

mas Ahier, procureur de Jean Lemprière, a baillé à Honorable Mathieu Baker, capitaine de l'Isle de Jersey, pour le Roy nôtre Souverain Sire, sa déclaration de icelles dignitées que appartient au dit Jean Lemprière, Seigneur de Rozel, ainsi qu'il est contenu en l'Extente, que le dit Seigneur tient le fieu de Rozel par homage et relief de nôtre Souverain Sire le Roy, et paye 60 sols et doit rencontrer le Roy sy le cas avient sur son cheval en la mer jusques les seingles (sangles) en l'eau et ainsi à son retour. Et s'il étoit ainsy qu'il pleut à la bonne grâce du Roy de faire demeure quelque temps en la dite île de Jersey, le dit Seigneur de Rozel doit estre boutillier de nôtre avant dit Souverain Sire le Roy et doit avoir l'office que le boutillier du Roy a, et doit suitte de Cour ès trois Plaids Capitaux.

«... George Lemprière, pour le fieu ès Augrès, doit de relief sept livres tournois et suitte de Cour, et sy le Roy venoit en cette Isle, il le doit rencontrer sur son cheval en la mer jusques aux ceingles, et pareillement à son retour, ainsi qu'il est contenu en l'Extente (1). »

Le Révérend William Lemprière, seigneur de Rozel et Diélament, Mme et Mlles Lemprière, nous attendaient dans le salon de réception, avec quelques-uns des membres les plus honorables de l'aristocratie jersiaise. Nous avons été accueillis avec une grâce ineffable, qui nous a profondément touchés et dont nous conserverons à jamais le souvenir.

Après avoir examiné de belles toiles des écoles flamande et hollandaise, des collections céramiques intéressantes et un riche médailler, nous passons dans la salle à manger, où un lunch, est servi avec un luxe

(1) *Op. cit.*, p. 36-38.

princier. A la fin de ce repas, plusieurs toasts sont échangés. M. Léon Palustre et M. de Bailliencourt remercient M. Lemprière et sa famille de leur gracieuse hospitalité. L'honorable châtelain de Rozel leur répond dans les termes les plus courtois.

Nous visitons ensuite la chapelle qui se trouve à quelques pas du manoir.

La chapelle seigneuriale de Rozel peut remonter au XIII[e] siècle, mais il est difficile de déterminer le style de ce petit monument, presque entièrement recouvert par une épaisse couche de lierre, qui lui donne un aspect des plus pittoresques. A l'intérieur, l'édifice est décoré avec un luxe qui dénote les tendances ritualistes de son propriétaire. La table d'autel, sur laquelle on remarque une croix et de beaux vases en cuivre remplis de fleurs, est formée d'un devant de bahut sculpté. Si on ne prenait pas soin d'examiner la bordure de ce coffre dont les détails révèlent le style du XVII[e] siècle, on serait tenté, vu la naïveté du dessin et la grossièreté du travail, de le faire remonter à une époque fort ancienne. Aussi insisterons-nous sur l'intérêt qu'offre ce meuble et sur les éléments qu'il peut fournir pour fixer la date de certains motifs de décoration qu'on serait disposé, étant donnée l'absence complète d'art, à attribuer à la période la plus barbare, et qui pourtant ne datent que de deux siècles. Le devant d'autel qui nous occupe est divisé en six compartiments, dans lesquels sont sculptés saint Pierre, la Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras et les quatre évangélistes.

Ajoutons que cette chapelle était jadis sous le vocable de sainte Anne et que la fenêtre occidentale est décorée d'un beau vitrail, peint d'après les dessins de Winston et représentant le Sermon sur la montagne, le

Christ bénissant les petits enfants et le Christ lavant les pieds de ses disciples, dans de riches encadrements.

Le manoir de Rozel est entouré d'un magnifique parc, traversé par un ruisseau qui y forme çà et là de petits étangs couverts de plantes aquatiques des contrées tropicales.

On y remarque encore un colombier et un arbre sous lequel avaient lieu les exécutions capitales, lorsque les seigneurs de Rozel étaient en possession du droit de haute justice.

Après avoir pris congé du Révérend W. Lemprière, nous nous dirigeons vers l'église de la Trinité.

Église de la Trinité. — L'église de la Trinité n'était pas comprise dans le programme de nos excursions; cependant, comme elle se trouvait sur notre passage, nous n'avons pu résister à la tentation de la visiter. Comme toutes les cures des paroisses de Jersey, celle de la Trinité était à la collation d'un dignitaire ecclésiastique du continent; ici, c'était l'abbé de Notre-Dame du Vœu de Cherbourg.

Cet édifice comprend une nef, un chœur, un collatéral adossé au chœur et un transsept, tous les deux du côté du nord, une tour centrale, massive et surmontée d'une flèche quadrangulaire. Le bas-côté est, comme partout, beaucoup plus moderne que le reste de la construction.

L'église de la Trinité a subi de nombreux remaniements, aussi n'a-t-elle pas de caractère, quoiqu'elle ait été très convenablement restaurée en 1864.

On y remarque de beaux monuments consacrés à la mémoire d'un De La Mare ; d'un Dumaresq; d'un Lemprière, seigneur de Diélament, mort en 1685; d'Edward

de Carteret, « Usher of the Black-Rod » (1), mort en 1632 ; et de plusieurs autres membres des meilleures familles de l'île.

ÉGLISE DE SAINT-MARTIN. — L'église de Saint-Martin, dont la cure était, comme celle de la Trinité, à la nomination de l'abbaye de Cherbourg, se compose actuellement d'une nef, d'un chœur et de deux collatéraux, dont l'un, celui du sud, s'étend sur toute la longueur de l'édifice. Une tour centrale est surmontée d'une flèche octogonale, beaucoup plus moderne que le reste du clocher et percée de petites lucarnes à la naissance de la pyramide.

Quoique cette église soit l'une des plus vieilles de l'île, il est impossible d'admettre que la nef date de 1116, époque présumée de la consécration de Saint-Martin. Les arcades, qui séparent les collatéraux des parties les plus anciennes de la construction, sont formées presque toutes de colonnes rondes, peu élevées et d'arcs en tiers-point à double chanfrein, de la période de transition entre le roman et le gothique primitif. On peut donc les attribuer sans témérité au XIVe siècle.

De puissants contre-forts ont été ajoutés des deux côtés de l'église. Sur l'un d'eux, on voit un grand écusson sculpté dans une pierre du pays et qui a, croyons-nous, fait, dans le principe, partie d'un monument funéraire. Quelques membres de la Société jersiaise pensent que ce blason a été placé là pour indiquer que son posses-

(1) Huissier de la verge noire ; c'est le titre porté par l'huissier du « très noble Ordre de la Jarretière », qui remplit en même temps les fonctions d'huissier de la Chambre du Roi et d'huissier du Parlement.

seur aurait fait reconstruire cette partie de l'édifice. Nous ne pouvons admettre l'hypothèse de nos savants guides. L'examen des contre-forts de Saint-Martin établit péremptoirement qu'ils sont du XIVe ou tout au moins du XVe siècle. Quant à l'écusson, qui est chargé d'un lion (1), il est tenu par deux sauvages et a pour cimier une bannière ; le tout est entouré d'un encadrement dans le style du XVIe siècle, dont la partie supérieure est terminée par un buste de femme portant une coiffure triangulaire. Cette sculpture ne peut donc être contemporaine de la construction dans laquelle elle se trouve encastrée.

DOLMEN D'ANNE-PORT. — De tous les monuments mégalithiques de Jersey, le dolmen d'Anneville ou mieux d'Anne-Port, comme on l'appelle généralement, est celui qui présente le plus d'intérêt par ses dimensions et par son état de conservation. Il se compose d'une chambre funéraire, à laquelle on accédait par une allée couverte, et qui était renfermée dans un tumulus entouré d'un double mur de pierres sèches.

M. Ahier a donné une description détaillée de ce monument. Nous la lui empruntons, en nous réservant de rectifier quelques-unes de ses assertions.

« Le plan général de ce dolmen, nous dit-il, est assez bizarre : une espèce de fer à cheval composé de neuf pierres plantées debout soutient une roche plate, énorme, dont le poids peut être évalué à vingt tonneaux. Ce

(1) Ce sont probablement les armes des anciens seigneurs de Rozel, de la maison de Barantin. Dans son *General Armory*, Sir Bernard Barke donne pour blason à une famille Barantine : *d'or au lion rampant à la queue fourchue de sable, semé de fleurs de lis du premier.*

curieux monument ressemble à une grotte artificielle, ou, si l'on veut, à une immense table. Au moment où ce monument fut déblayé, voici quel était son aspect : une espèce de trou carré placé au nord et formé par des pierres plantées qui existent encore, et une tablette qui est renversée aujourd'hui avec une allée couverte qui donnait accès à l'intérieur. A l'extrémité droite du fer à cheval se trouvait un petit dolmen composé de trois pierres plantées, qui sontencore debout, et d'une petite tablette, qui a été enlevée depuis et qui sert d'âtre de cheminée dans une maison voisine. Cet autel était probablement celui sur lequel se faisaient les petits sacrifices ; car il n'est pas permis de croire que le monument lui-même avait cette destination pour les usages journaliers ; il est trop vaste pour qu'on puisse la lui attribuer, excepté dans les circonstances solennelles, où l'on entassait victimes sur victimes pour les brûler sur un immense bûcher. Au milieu du fer à cheval était aussi une autre pierre plate parfaitement carrée ; c'était probablement la table des offrandes, et, dans la partie circulaire du fond, cette grotte était comme pavée de pierres plates. Du côté sud, le fer à cheval se prolongeait au moyen de trois pierres qui venaient former un angle vif avec une autre rangée se prolongeant du sud au nord, et retournant vers le sud jusqu'à l'allée couverte, de manière à former une espèce de parallélogramme en avant du fer à cheval. Plusieurs débris de petits os d'enfants ont été trouvés dans la fouille de déblaiement; mais, dans l'angle nord du parallélogramme, on a découvert trois squelettes parfaitement conservés, deux d'hommes et un de femme ; ils étaient de petite taille et tous manquaient de tête. Deux de ces squelettes se trouvaient dans des coffres

de pierre et recouverts en macadam. Enfin, plusieurs vases en poterie grossière, ne manquant pas d'une certaine élégance dans leur forme, et remplis de cendres, furent découverts sous la grotte. Il y fut également trouvé des supports en terre cuite pour élever les vases cinéraires ; enfin une quantité d'instruments gaulois, qui sont encore aujourd'hui en la possession de M. Fauvel, constructeur de navires à Gorey, à qui appartenait le champ de la Pouquelaye, avant que la Couronne ne s'en emparât pour cause d'utilité publique... Il reste encore aujourd'hui vingt-sept pierres debout ; la vingt-huitième est l'énorme table du dolmen. Le monument a environ vingt-sept pieds de la ligne droite du parallélogramme formant l'enceinte est jusqu'au fond de la grotte, et la longueur d'un angle à l'autre du parallélogramme est de dix-huit à vingt pieds (1). »

Pour nous, et pour tous les archéologues avec lesquels nous l'avons visité, le monument mégalithique d'Anne-Port était une chambre funéraire, analogue à celles que l'on rencontre dans toute l'Europe, et dont le Danemark et la Bretagne nous offrent les plus curieux spécimens.

Pendant que nous admirons, du haut de la colline où est situé le dolmen d'Anne-Port, le splendide panorama qui se déroule sous nos yeux, M. Le Cornu nous signale, à un mille de là, les beaux bâtiments d'une École industrielle pour les jeunes garçons, et M. Henry Godfroy nous donne les renseignements suivants sur cet établissement modèle, fondé il y a une trentaine d'années.

L'École industrielle reçoit des élèves internes et des élèves externes. Les premiers se composent: 1° d'en-

(1) *Tableaux historiques de la civilisation à Jersey.*

fants nés dans l'île et à la charge de leurs paroisses; 2° d'enfants pauvres ou négligés par leurs familles et dont la pension est payée par des personnes charitables; 3° enfin de ceux qui y sont entretenus par leurs parents ou tuteurs. Les jeunes garçons sont admis dans l'établissement à partir de sept ans, et en sortent à quatorze. Ils y reçoivent une bonne éducation primaire, et, en outre, les internes apprennent un métier. Lorsqu'ils quittent l'École industrielle, le Comité directeur s'occupe de leur procurer une place avantageuse. Un grand nombre de ces jeunes gens deviennent de bons ouvriers agricoles; d'autres entrent dans l'armée ou se font marins. A Jersey, on pense avec raison que la base de toute éducation est l'enseignement des croyances religieuses; le culte anglican est le culte officiel, mais toutes les autres formes du christianisme sont tolérées de la manière la plus large, à l'École industrielle comme dans les autres établissements d'instruction publique.

CHATEAU DE MONT-ORGUEIL. — Le château de Gouray ou de Mont-Orgueil s'élève sur un cap escarpé, que la mer environne presque entièrement. Il n'offre, quoi qu'on en dise, qu'une ressemblance bien vague avec la merveille de l'Océan, le Mont-Saint-Michel. Fondée à une époque inconnue, cette forteresse a subi de profondes modifications à travers les siècles. Il ne serait pas impossible que des substructions romaines fussent noyées dans les épaisses fondations sur lesquelles elle repose; certaines parties de l'édifice peuvent également remonter au XIIe et peut-être au XIe siècle; toutefois nous n'osons rien préciser à cet égard.

L'ensemble des constructions qui composent aujourd'hui le château de Mont-Orgueil est difficile à décrire.

Qu'on se figure un entassement d'enceintes, de tours, de portes, de bâtiments de tous les âges et de toutes les formes, reliés entre eux par des murailles, des chemins couverts, des courtines, garnis de mâchicoulis, de meurtrières ou d'embrasures, entrecoupés de cours et d'allées, puis des salles de toutes les dimensions, un dédale d'escaliers, des souterrains, des casemates, des chapelles, des magasins. Toutes les époques y ont laissé des traces ineffaçables; toutes les architectures y sont représentées; tous les moyens de défense y sont employés. Pour donner une idée de cette forteresse, et faute d'un plan, — qui n'existe pas, — nous la diviserons, comme l'a fait De La Croix, en trois parties : la Tour de Harliston, la Tour de la Cloche et la Tour du Mont.

La Tour de Harliston, bâtie par Sir Richard Harliston, gouverneur des îles en 1476, était située au nord de la première porte du château. Elle a été démolie pour faire place à des fortifications modernes et à des batteries assises sur un plateau. Harliston y avait fait placer les armes d'Angleterre, que l'on voit encore au-dessus de la porte dont nous venons de parler.

La Tour de la Cloche fut construite par Sir Thomas Overay ou Ouvray, gouverneur en 1494, dont on remarque l'écusson chargé d'un chevron crénelé accompagné de trois roses.

La Tour du Mont, ou le Donjon, commencée par Henry Cornish, gouverneur de 1540 à 1549, fut achevée par Hugh Powlet. Elle est en partie détruite, mais un de ses murs porte encore la date de 1547.

Ainsi que nous l'avons déjà signalé, des ouvrages intermédiaires, des souterrains, des galeries, des escaliers de tous les âges et de tous les styles, unissaient entre elles ces différentes tours.

Après avoir franchi plusieurs enceintes et gravi un certain nombre de degrés, on arrive à la forteresse, dont l'entrée est toute moderne; puis une route plane, d'environ deux cents pieds, mène promptement le visiteur à la première porte du château, jadis défendue par une herse. On trouve alors une grande cour entourée d'un parapet percé d'embrasures et muni de tourelles; dans cet espace, aujourd'hui désert, il y avait autrefois des maisons qui, en temps de guerre, servaient de refuge aux habitants de Gouray.

Un escalier conduit à la première porte, sur laquelle on lit une inscription rappelant la visite de S. G. M. la Reine Victoria et de S. A. R. le Prince Consort, en 1846.

En quelques pas, on atteint la seconde porte, qui s'ouvre sous une grande cour carrée. Au-dessus de la baie sont sculptées les armes royales d'Angleterre avec la devise: « Dieu et mon Droit, » les initiales E. R. (Elisabeth Regina) et la date de 1593; à droite et à gauche de cet écusson, on en voit deux autres: le premier aux armes du gouverneur Sir Anthony ou Amice Powlet (1); le second aux armes du même personnage parties de celles de sa femme, Katherine Norreys (2).

Après avoir franchi cette seconde porte, nous trouvons un espace carré et entouré de bancs de pierre sur

(1) Ce blason est encore, sauf quelques légères variantes, celui de la famille Poulett, Powlett ou Paulett, qui porte: *de sable à trois épées en pal, la pointe en bas, d'argent garnies d'or*. Deux membres de cette maison siègent à la Chambre des Lords; ce sont le marquis de Winchester et le comte Poulett.

(2) *Ecartelé d'argent et de gueules fretté d'or à la fasce d'azur brochant sur le tout*. Au-dessous de cet écusson, on trouve les initiales: A. P. L. (Anthony ou Amice Powlett) et K. N. (Katherine Norreys).

lesquels siégeaient des juges qui administraient la justice d'une façon assez sommaire, mais qui avait, du moins, le mérite de ne pas faire languir les coupables. Le cachot où ceux-ci étaient enfermés est là tout près, sur la gauche, et, à deux pas du prétoire, une poutre en travers de la galerie tenait lieu de gibet. Par la suite on se servit pour pendre les condamnés, ou plutôt pour accrocher les cadavres des suppliciés, de carcans et de longues chaînes de fer que nous avons encore remarqués en dehors des murailles supérieures du donjon. Ce châtiment exemplaire fut, paraît-il, réservé aux pirates qui écumaient si souvent les parages de la Manche à une époque assez rapprochée de nous.

En sortant de cette galerie, on trouve à droite un autre plateau tout couvert de ruines au milieu desquelles on distingue les fondations de la vieille chapelle de Saint-Georges. Quelques piliers sont encore debout, mais la voûte a disparu.

La chapelle de Saint-Georges formait une sorte de crypte à laquelle on accédait par un escalier, lequel existe encore et aboutit à la partie orientale. Elle a servi de lieu de sépulture à deux gouverneurs de Mont-Orgueil, Sir Thomas Overay et Sir Antony Ughtred. Des fouilles pratiquées vers 1840 par Sir Hilgrove Turner, lieutenant-gouverneur de Jersey, amenèrent la découverte dans cet endroit d'une statue de la Vierge portant l'Enfant Jésus. Cette sculpture, qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire de l'art, nous a paru remonter au XIV[e] siècle. Elle est en pierre, d'un ensemble lourd, et fort mutilée. La tête de la Vierge a disparu ainsi que le bras gauche qui soutenait le Sauveur; la main seule reste encore. Sur le vêtement de la Vierge on reconnaît la trace de riches broderies.

On arrive par une longue série d'escaliers à la troisième porte, qui forme l'entrée du donjon et est surmontée d'une inscription en caractères gothiques et dont une partie est illisible. Il nous a semblé néanmoins qu'on la déchiffrerait facilement, malgré l'altération du milieu et de la fin des lignes, si on la relevait au moyen d'un estampage exécuté avec soin. Nous n'avons pu l'examiner que bien rapidement et nous donnons ici la transcription des fragments dont la lecture nous a paru certaine :

Fait l'an de grâce 1551 lan
sixiesme du. . . . . .
. . . .
la grace. . . . . . .
Maire. . . . . . .
. . . .
. . . .
lier capitaine et gouverneur
de ce chasteau et de lylle de Jarsey.

Tout incomplet qu'il est, cet essai de restitution de quelques mots de l'inscription dont nous venons de parler, nous paraît préférable à celui qu'en a donné De La Croix, lequel, entre autres erreurs, a lu 1337 au lieu de 1551 (1). D'ailleurs, les caractères sont bien ceux employés au XVIe siècle, et l'on sait, en outre, qu'au XIVe siècle on ne se servait pas de chiffres arabes dans les inscriptions lapidaires; enfin, une fenêtre carrée qui se trouve au-dessus de ladite inscription est garnie d'un meneau de pierre qui est incontestablement du milieu du XVIe siècle.

Un corridor permet de pénétrer ensuite dans diffé-

(1) *Op. cit.*, t. I, p. 239.

rentes pièces du donjon, dont quelques-unes ne présentent plus que des amas de décombres. A gauche se trouve, entre autres, une grande salle avec une voûte soutenue par des piliers, mais sombre et basse et éclairée par une seule fenêtre qui donne sur la mer. On prétend que c'était une chapelle; rien n'établit cependant que cette partie de la forteresse ait jamais été consacrée au culte.

Nous parcourons ensuite avec un vif intérêt les divers étages du donjon, qui renfermaient des salles de réception, des corps-de-garde, des logements pour le gouverneur et sa famille, les officiers et les soldats. A une époque récente, lorsque le château de Mont-Orgueil servait de caserne à la garnison anglaise de l'île, en même temps que de prison, toutes ces pièces, dont la plupart ne reçoivent le jour que par d'étroites meurtrières, ont subi de profondes modifications, et il est impossible, dans la plupart des cas, d'en reconnaître la destination primitive.

En arrivant au sommet du donjon, dont les murs sont décorés d'écussons chargés de la croix de saint Georges et placés extérieurement entre les embrasures, les visiteurs sont frappés par la vue splendide qui s'offre à eux de tous les côtés. Au pied de la forteresse, voici, d'un côté, le petit port de Gouray, et, de l'autre, celui de Sainte-Catherine, où des travaux considérables ont été exécutés à diverses reprises pour offrir un refuge aux navires de guerre; voilà plus loin les riantes et vertes campagnes de l'île, qui se déroulent sous nos regards; et là-bas, à l'horizon, ce sont les côtes de France avec leur ligne blanche de sables, les clochers de Pirou et de Lessay et les aiguilles gigantesques de la cathédrale de Coutances.

La plate-forme du donjon est presque entièrement pavée de dalles tumulaires, provenant sans doute d'un petit cimetière qui était situé près de la chapelle de Saint-Georges. La plupart de ces pierres portent une ou plusieurs croix ; sur l'une d'elles, on trouve, à côté d'une croix, un saint-ciboire et un objet rond qui nous paraît être une patène.

Il nous reste à donner quelques détails sur les évènements dont le château de Gouray a été le théâtre. Faire l'histoire de cette forteresse serait écrire presque entièrement celle de Jersey. Nous nous bornerons à mentionner ici deux expéditions françaises, dirigées contre la citadelle de Gouray, qui, par l'importance de sa position et la force de ses murailles, était jadis la clé de l'île.

Au début de la guerre de Cent-Ans, en 1443, Philippe de Valois confia aux amiraux Hugues Quiéret (1) et Nicolas Béhuchet le commandement d'une flotte nombreuse, qui ravagea Southampton, puis cingla sur Guernesey et se rendit maîtresse de cette île et de sa principale défense, le château Cornet (2).

Nicolas Béhuchet débarqua ensuite à Jersey, détruisit les moissons et dévasta toutes les habitations ; mais il échoua devant le château de Gouray, défendu par le gouverneur Jean de Barantin, tué dans une sortie, puis

(1) Le marquis René de Belleval a consacré à la mémoire de cet illustre Abbevillois, une intéressante notice dans son mémoire intitulé : *Gauvain Quiéret, seigneur de Dreuil, et sa famille;* Paris, 1866, in-8.

(2) Deux expéditions avaient été dirigées précédemment contre Guernesey, en 1337 et 1338. — V. notamment la *Chronique normande du* XIV[e] *siècle*, publiée pour la Société de l'Histoire de France, par A. et E. Molinier; Paris, 1882, in-8°, p. 246.

par Regnault de Carteret, chevalier, seigneur de Saint-Ouen. La place resta au pouvoir des Anglais, tandis que Robert Bertran, sire de Bricquebec, maréchal de France, devenait pour quelque temps seigneur de Guernesey, Serk, Aurigny et autres îles.

Un grand nombre d'écrivains, et surtout ceux qui se sont occupés de l'histoire des îles anglo-normandes ont répété que le connétable Bertrand du Guesclin avait fait une tentative infructueuse contre Gouray et qu'il était venu briser son épée contre les murs de l'imprenable forteresse. On comprend que les Jersiais, pour illustrer leur vieux château, aient facilement ajouté foi à la tradition qui attribuait cet insuccès au vaillant guerrier breton. Nous n'avons à nous préoccuper ici que de l'exactitude historique d'un fait d'armes ou d'une « emprise », comme l'on disait au moyen âge, qui ne laisse pas d'offrir une certaine vraisemblance.

Pendant le cours de 1374, le connétable fut constamment occupé en Guyenne et en Bretagne. Il avait, au commencement de cette année, forcé la ville de Brest à capituler. Ce serait peu de jours après qu'il aurait été conquérir Jersey, entre les fêtes de Pâques et de la Saint-Jean, et voici comment le jurisconsulte-historien Bertrand d'Argentré rapporte cet évènement :

« En attendant le temps convenu (pour la reddition de Brest), le connestable s'advisa de vouloir veoir l'isle de Jarzé, où il sçavoit estre la retraite seure des Anglois, et de faict, ayant trouvé quelques vaisseaulx posans à la rade, y embarqua son armée et les suivit le duc de Bourbon, le passage n'estant pas long. Il fut tantost rendu et descendit en l'isle, où il y avoit, comme encores, un fort chasteau auquel encore aujourd'hui n'est permis à aucun Français d'entrer que les yeux bandés, non

plus qu'es autres fors d'Angleterre. A l'arrivée, ils pillèrent et ravagèrent l'isle, mirent le feu partout et prirent prisonniers les autres qui ne peurent se sauver au chasteau nommé Gournay (*sic*), aujourd'hui Montor-Gueil (*sic*), grandement fort et beau. Le connestable l'assiégea et y fist donner plusieurs assaults, mais il fut vaillamment défendu par ceux du dedans, lesquels blessèrent et tuèrent grand nombre d'assaillans. Surtout se montra un vaillan capitaine de la part des assaillans qui s'appeloit Sauvage de Villiers et messire Geoffroy Budes, avec plusieurs capitaines bretons et normans, messire Jean de Vienne, les sieurs de la Bellière et de Montauban estant toujours les premiers à l'assault, le sieur de Rochefort, messire Guy le Baveux et ses troupes d'un côté et d'autre du château; mais voyans les assaillans qu'ils ne pouvoient entrer par ceste façon, le connestable fit apporter force pics et houyaux et autres instruments pour sapper. Les assiégés cependant faisoient grand devoir pour se deffendre, jettans incessamment pierres de faix, rocs et merrains pour rompre les testes des sappeurs, joins que de tous costez on tiroit d'arbalestres aux creneaux. Finalement, les Anglois furent contraints de quitter les murailles et se retirèrent au donjon. Les murailles gagnées, les assiégez traitèrent de se rendre dedans la feste Saint-Michel, s'il ne leur venoit secours et de ce baillèrent ostages et fournirent de vaisseaulx pour rapporter l'armée de Bretagne (1). »

A ces détails si précis, un des biographes de Bertrand du Guesclin, Hay du Chastelet (2), s'empresse d'en

(1) *Histoire de Bretagne*, éd. de 1588, liv. VII, ch. CCLXXV, p. 597.

(2) *Histoire de Bertrand du Guesclin, connestable de France*, par messire P.-H., seigneur de C. Paris, 1666, in-f°, p. 242.

ajouter d'autres qui semblent présenter encore plus d'exactitude. D'après lui, dit M. Gustave Dupont, l'entreprise du connétable n'aurait eu d'autre but que d'avancer les affaires et de chasser les Anglais de Jersey et de Guernesey. Ces îles leur servaient en effet de lieux de refuge pour leurs flottes et de dépôts de vivres et de munitions. L'entreprise des Français aurait échoué pour diverses causes, dont il est encore de nos jours facile de constater la réalité ; c'était d'abord l'élévation du donjon, et les assiégeants n'auraient eu à leur disposition que des échelles trop basses pour atteindre aux créneaux ; puis les mâchicoulis étaient très avancés au dehors ; enfin les fossés avaient une largeur énorme et la solidité des murs était telle que les travaux de sape ne leur avaient pu causer aucun dommage. Une convention intervint cependant entre la garnison et les Français, et il fut stipulé que la place se rendrait si elle n'était pas secourue avant la Saint-Michel.

Malgré ces affirmations qui cherchaient à être si positives, la présence du connétable au siège de Gouray avait semblé fort douteuse. Le chevalier de Fréminville regardait cette tradition comme apocryphe (1), et Froissart n'en avait pas dit un mot, quoiqu'il eût raconté (2) une expédition d'Yvain de Galles, qui occupa momentanément l'île de Guernesey en 1372, puis l'abandonna sans avoir pu se rendre maître du château Cornet. « Un récit de cette expédition, tout différent, dit M. Julien Havet, se trouve dans la *Vie du duc Louis de Bourbon*, par Cabaret d'Orronville, ch. XVI (3). Selon cet

(1) *Histoire de du Guesclin ;* Paris, 1841, in-8°, p. 402.

(2) I, IIe partie, ch. CCCLIII.

(3) Édit. Buchon, 1843, pp. 116, 117. — V. ce que dit le P. Le

auteur, les deux îles de Jersey et de Guernesey auraient été prises, avec leurs châteaux, non par Yvain de Galles, mais par le duc de Bourbon, le connétable du Guesclin, etc. ; « et promirent les gens des isles de Jarsée et de Grenesie d'estre bons et loyaulx au roy de France, comme ils furent tant que le bon admiral de Vienne vesquit » (c'est-à-dire jusqu'en 1396 !). La part d'erreur est évidemment beaucoup plus grande en ce récit que la part de vérité (1). »

Enfin, notre ami, M. Siméon Luce, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le scrupuleux éditeur de Froissart et le savant historien de la *Jeunesse de du Guesclin*, que nous avons interrogé à cet égard, nous a répondu de la manière la plus formelle que le héros breton n'avait point pris part à l'expédition contre Gouray en 1374. M. Luce nous donnera prochainement des preuves péremptoires de son affirmation dans la suite de ses travaux sur la vie du fameux connétable, et nous aurons une légende de plus à faire disparaître des chroniques anglo-normandes (2).

Long, dans sa *Bibliothèque historique de la France* (édit. de 1769, t. II, p. 680, n° 25570) du Picard Jean d'Orronville, dit Cabaret, et de son ouvrage dont il devait les éléments à un gentilhomme nommé Castelmorant, qui avait été l'ami d'enfance et le compagnon de guerre de Louis de Bourbon.

(1) *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1876, p. 215, 216.

(2) Dans la *Chronique des quatre premiers Valois* (1327-1393), publiée pour la Société de l'Histoire de France (Paris, 1862, in-8°), par M. Siméon Luce, on trouve des détails curieux sur une expédition dirigée, en 1377, par l'amiral Jehan de Vienne et par l'amiral d'Espagne, contre les îles de Jersey et de Wight. Toutefois il n'est pas question du château de Gouray dans cette chronique. — V. aussi Froissart et l'*Histoire du Cotentin et de ses îles* de M. G. Dupont, t. I, *passim*.

Sous le règne d'Henri V, le château de Gouray subit des réparations importantes et ses moyens de défense furent considérablement augmentés. Ce fut alors que le duc de Clarence, commandant en chef des troupes anglaises en Normandie, donna, dit-on, à la forteresse, le nom de Mont-Orgueil, qu'elle porte encore de nos jours; mais c'est encore là une tradition qui ne s'appuie sur aucun document authentique. Mont-Orgueil est une appellation commune qui fut appliquée au moyen âge à plusieurs châteaux-forts, bâtis sur des roches élevées (1).

Malgré ses formidables fortifications et sa réputation de place imprenable, Mont-Orgueil tomba au pouvoir des Français pendant la guerre des Deux-Roses. Il est vrai que la trahison du gouverneur y fut pour quelque chose.

Le faible Henri VI avait été vaincu et dépossédé de sa couronne par le duc d'York, proclamé roi d'Angleterre sous le nom d'Édouard IV; mais la femme de l'infortuné monarque, Marguerite d'Anjou, n'avait pas abandonné la lutte. Elle se rendit à la cour de Louis XI, qui venait de monter sur le trône de France et obtint de lui des secours et un prêt d'argent considérable; en outre, le sénéchal de Normandie, Pierre de Brézé, comte de Maulevrier, fut autorisé à se mettre au service de la reine d'Angleterre. L'insuccès paraissait certain, et Louis XI, malgré les marques extérieures d'affection

(1) Il existe une citadelle de Montorgueil à Dinant (Belgique), et l'on trouve en France plusieurs hameaux appelés Montorgueil, notamment dans les départements de la Marne et de la Vendée, et tirant leur nom de châteaux forts de l'époque féodale. Cf. le nom de Quiquengrogne, Quincampoix, etc., donné au moyen âge à une foule de forteresses et de rues de ville.

qu'il prodiguait au vaillant capitaine, malgré les honneurs dont il l'accablait, espérait assurément voir périr dans cette guerre celui qui avait été son adversaire le plus redoutable dans sa lutte contre son père.

Maulevrier leva rapidement un corps de deux mille soldats avec lesquels il se rendit en Angleterre pour soutenir la cause de la Rose rouge. En récompense de son dévouement, la reine s'engagea à lui abandonner, pour lui et ses héritiers, à perpétuité, la possession des îles de Jersey, Guernesey, Aurigny et autres, à la souveraineté desquelles la couronne d'Angleterre renoncerait de la manière la plus absolue. Le comte de Maulevrier s'empressa d'envoyer des troupes sous le commandement de Jean de Carbonnel, seigneur de Cérences et de Sourdeval, pour s'emparer du château de Mont-Orgueil. Le gouverneur de cette forteresse était un partisan secret de la maison de Lancastre. Il convint avec Sourdeval de laisser surprendre la place pendant la nuit, tandis que lui-même serait arrêté dans son lit. Mont-Orgueil fut donc facilement escaladé et Maulevrier se hâta de quitter l'Angleterre et de venir faire acte de souverain dans les îles dont il se croyait désormais le maître incontesté. A peine débarqué à Jersey, il s'intitula dans tous les actes publics : « Pierre de Brézé, comte de Maulevrier, etc., seigneur des isles de Jersey, Guernesey, Aurigny, et autres adjacentes en icelles, conseiller et chambellan de notre souverain sire le Roy de France, etc. » Le sénéchal de Normandie s'était trop hâté. Les Jersiais défendirent pied à pied leur indépendance et, malgré tous les efforts qu'il tenta pendant trois ans, Maulevrier ne put se rendre maître que de la moitié de l'île, c'est-à-dire des six paroisses de l'est. Philippe de Carteret, seigneur de Saint-Ouen, avait

organisé la résistance et, du château de Grosnez où il s'était réfugié, harcelait les Français par de continuelles escarmouches. Six ans plus tard, à la fin des guerres de succession, Sir Richard Harliston, vice-amiral d'Angleterre, qui croisait avec une flotte anglaise dans les parages de Guernesey, fut averti par Carteret de l'absence du comte de Maulevrier. Il fit aussitôt voile vers la baie de Grouville et y jeta l'ancre pendant la nuit, tandis que le seigneur de Saint-Ouen rassemblait tous les habitants de l'île restés fidèles au roi d'Angleterre. Au matin du jour suivant, Mont-Orgueil fut investi. Les assiégeants ne tentèrent point l'assaut, mais ils réduisirent la place par la famine. Une capitulation honorable fut conclue, et les troupes du comte de Maulevrier obtinrent de quitter la forteresse et d'être transportées en France. Sir Richard Harliston, en récompense de ses services, devint gouverneur de Jersey. Il tenta vainement de conserver Mont-Orgueil au parti d'Édouard IV, mais, après six mois de siège, il fut contraint de remettre la citadelle à l'envoyé d'Henri VI. Harliston, forcé de quitter Jersey, se retira auprès de la duchesse de Bourgogne, comtesse de Flandre, qui, après la mort de Richard III, avait fait répandre le bruit que le duc d'York, second fils d'Édouard IV, était encore vivant, et avait reconnu publiquement pour son neveu un certain Perkins Warbeck, fils d'un barbier de Genève ou plutôt d'un juif de Tournai. « Sir Richard Harliston, notre gouverneur, dit Philippe Falle, donna dans le piège de la comtesse; il crut, comme elle le lui insinua, que le jeune prince avoit échappé à la fureur de son cruel oncle, et s'étoit sauvé de la Tour. Dans cette persuasion, il quitta son gouvernement de l'île de Jersey et passa en Flandres, croyant aller au secours de son

légitime souverain, dont le père l'avoit comblé de faveurs. La fourberie de la comtesse ayant été découverte, il n'osa revenir à Jersey, ni même retourner en Angleterre; il resta en Flandres où il mourut. Le roi Henri VII déclara tous ses biens et héritages confisqués pour crime de haute trahison..... La comtesse de Flandres faisoit grand cas de son mérite; il resta auprès d'elle, il y mourut, et cette princesse lui fit faire les obsèques les plus honorables (1). »

Du règne d'Élizabeth date la décadence de Mont-Orgueil. Une enquête de 1593 déclara que cette forteresse n'était pas avantageusement située pour la défense de l'île, et que, d'ailleurs, elle était dans un état de délabrement tel que toutes les dépenses qu'on y ferait seraient en pure perte. La construction du Château-Neuf ou Château-Élizabeth fut décidée et l'antique forteresse de Mont-Orgueil fut dès lors presque entièrement négligée.

Bien des souvenirs historiques s'y rattachent cependant encore depuis la fin du XVIe siècle. Citons-en quelques-uns des plus saillants au courant de la plume.

La forteresse de Mont-Orgueil servit à plusieurs reprises de prison d'État. Dans un de ses cachots les plus sombres fut enfermé William Prynne, le fougueux puritain, qui y fut détenu de 1638 à 1640, après avoir été condamné à payer des amendes énormes, à être exposé au pilori, à être marqué sur les deux joues et à avoir les deux oreilles coupées, barbare sentence qui fut exécutée dans toute sa rigueur. Le grand crime de Prynne était d'avoir censuré, avec la plus grande violence, il faut en convenir, ce qu'il considérait comme

(1) Falle, *Histoire de Jersey*, p. 145-146.

des abus énormes de son époque, tant par rapport au luxe qu'à l'égard de la doctrine et de la discipline de l'Église. Il présentait comme criminelle la coutume de boire à la santé, et réprouvait comme indécente et antichrétienne la mode de friser les cheveux, de les porter longs, de se poudrer, de faire usage des perruques. Sa colère n'était pas moindre contre les ballets et les comédies, alors en grande vogue, surtout à la cour d'Angleterre. Ce qui le perdit, ce furent ses écrits contre l'arminianisme et la juridiction épiscopale. Ses ennemis, à la tête desquels étaient l'archevêque Laud et beaucoup de membres du clergé, exploitèrent les ressentiments de la cour et le firent traduire devant la Chambre étoilée. Rien n'arrêta l'infatigable controversiste, qui écrivit sous les voûtes du château de Mont-Orgueil une nouvelle série de pamphlets.

Plus loin, on montre aux visiteurs un escalier étroit et sombre par lequel tentèrent vainement de s'échapper Bandinelli ou Bandinel, doyen de l'île, et son fils, recteur de Sainte-Marie, qui avaient été, en 1645, emprisonnés dans le donjon par Sir Georges de Carteret, à la suite de leurs menées séditieuses, et qui furent retrouvés grièvement blessés dans les fossés du château.

Enfin, voici la cuisine, la vigie et les appartements du roi Charles II, pendant sa courte résidence à Mont-Orgueil, durant la Rébellion.

Comte de Marsy et Émile Travers.

(*A suivre.*)

LE

BOURDON DE NOTRE-DAME DE REIMS

ŒUVRE DU RÉMOIS PIERRE DESCHAMPS

(1570-1884)

La seule cloche de Reims qui ait survécu à la Révolution, est heureusement la plus célèbre et la plus harmonieuse de toutes celles qui retentissaient jadis dans la ville des sacres (1). Elle est même l'une des rares survivantes des productions de l'art campanaire en France au XVI[e] siècle, étant l'œuvre d'un artiste rémois, Pierre Deschamps, dont Jehan Pussot, chroniqueur contemporain, nous a peint le caractère. Fondue en 1570, avec les débris d'une cloche plus ancienne aux frais du chapitre de Notre-Dame, elle fut nommée *Charlotte*, par l'illustre cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, son parrain et non son donateur, comme on l'écrit généralement. Restée intacte depuis lors, sa valeur ne peut que s'accroître. Pour apprécier l'étendue et la pureté de ce noble instrument, il faut l'avoir

(1) On trouvera aux pièces justificatives la description des rares clochettes et timbres de Reims qui ont survécu à 1793. Les quatre belles cloches de l'abbaye de Saint-Nicaise, transportées à Notre-Dame en 1791, furent ensuite fondues toutes ensemble, sauf la grosse qui fut cassée en 1803.

entendu tantôt au pied des tours, tantôt dans la campagne, quand un temps calme prolonge ses ondes sonores jusqu'à trois et quatre lieues dans tout le circuit de la montagne de Reims, ou bien encore, à la première aube, un matin de Pâques ou de Noël, lorsqu'il réveille la cité assoupie. De près comme de loin, à toute heure, il émeut les moins sensibles à l'harmonie ou aux souvenirs.

Le bourdon de Reims, vieux de trois siècles, rivalise comme beauté d'exécution et comme sonorité, avec ceux de Sens, de Metz, de Paris et d'Amiens (1). Que de scènes historiques il évoque à lui seul! Il a fait entendre sa voix joyeuse à de nombreuses entrées royales et au couronnement de six monarques (2), à toutes les fêtes nationales, mêlant aussi son glas à tant de deuils et à tant d'émotions populaires! Organe familier de la merveilleuse cathédrale, il a charmé, sous la Terreur, ceux qui dépouillèrent tous les autres clochers de la ville. Il a vu se renouveler, en 1703, la gigantesque charpente de son beffroi, dont la vétusté le condamne maintenant au silence, depuis le mois de juillet 1883, en attendant une prochaine et désirée reconstruction. Il a eu la bonne fortune de survivre à quatre petits bourdons placés à ses côtés : le premier, son contemporain, nommé *Henriette* par le duc de Guise, ne dura qu'un demi-siècle, et le second qui continua le nom, coulé en 1624, fut longtemps en bon accord, mais disparut, déjà ébréché, dans la tour-

(1) *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française*, par Viollet-le-Duc, t. 3, p. 285. — Notice historique sur les cloches par Ferdinand Farnier, in-12, 1883.

(2) Henri III en 1575, Louis XIII en 1610, Louis XIV en 1654. Louis XV en 1722, Louis XVI en 1775 et Charles X en 1825.

mente révolutionnaire ; ses troisième et quatrième compagnons, coup sur coup rompus, lui avaient été successivement donnés aux mois de janvier et de décembre 1844, sans plus de réussite; mais l'habileté de M. Bollée, fondeur au Mans, nous valut enfin, en 1849, un bourdon moderne qui s'harmonise sans trop d'infériorité avec son puissant voisin. A ces titres divers, cette cloche rémoise mérite donc que l'on publie sa description minutieuse et le fac-similé de ses ornements avec un résumé de son histoire.

§ 1. Description du Bourdon de Reims.

Les deux bourdons sont suspendus au milieu d'une forêt de poutres, qui garnissent presque en entier l'étage supérieur de la tour méridionale du grand portail (1). On aperçoit facilement à distance les géants de bronze à travers les baies élancées du monument : nul clocher n'est mieux approprié aux lois de l'acoustique, car il est impossible de multiplier davantage les évidements si favorables aux instruments de percussion.

Personne n'a jugé avec plus de compétence le bourdon de Reims que l'abbé Pluche, enfant et bienfaiteur de cette ville, dans un chapitre du *Spectacle de la nature,* où il traitait des sons multiples que peuvent produire simultanément les cloches sans défaut : « Les habiles fondeurs et harmonistes, dit-il, conviennent qu'en ce genre, ils n'ont rien entendu de plus parfait que l'accord de ces sons mélangés au nombre de cinq dans les deux bourdons de la cathédrale de Reims, et de trois fort distincts dans le plus gros qui est de

(1) Sa description est aux *Pièces justificatives*, § 4.

vingt-quatre milliers, comme le porte l'inscription. Quand on sonne celui-ci seul, il frappe avec une égale netteté les deux octaves et un troisième ton qui fait la quarte avec le grave et la quinte renversée avec l'octave supérieure. Quand on sonne les deux cloches de compagnie, les deux sons graves qui sont très argentins et très moelleux, sont toujours accompagnés de deux quartes fort justes et extrêmement éclatantes. On ne les entend pas moins que les deux tons d'en bas. De ces quatre sons toujours surmontés de l'octave supérieure de la grosse cloche, il résulte une harmonie qui touche ceux qui s'y connaissent le moins et qui croient n'entendre que deux sons au lieu de cinq (1). » Les progrès de la physique ne révèleront rien de contraire à ce jugement de l'abbé Pluche, du moins en ce qui concerne la sonorité du gros bourdon. Il donne la note *fa*, et son poids est fixé, par l'inscription, à 23 milliers de livres, soit 11,500 kilogrammes ; mais il faut vraisemblablement en rabattre quelques milliers, de l'aveu du fondeur lui-même, comme nous le verrons plus loin. Les rapports du poids avec le son et la note, les proportions de l'alliage et les qualités du métal sont autant de problèmes scientifiques qu'il est impossible de traiter ici et qui ont été résolus ailleurs avec une compétente autorité.

Il est cependant indispensable de reproduire un résumé des calculs entrepris par M. Maubeuge, savant professeur rémois, qui fut avec MM. Goulet-Collet et Pr. de Muizon, membre de la commission char-

(1) Le sommet de la tour septentrionale abrite les huit cloches de la sonnerie ordinaire, fondues de 1823 à 1832 et donnant la gamme complète. *Description de N.-D. de Reims*, par M. l'abbé Tourneur, 5e édition, p. 92.

gée de surveiller la fonte du petit bourdon, d'abord entreprise par M. Cochois, en 1843. Après avoir tracé sur les dalles de la chapelle de l'archevêché le profil dont s'était servi Pierre Deschamps pour le gros bourdon, M. Maubeuge en détermina le poids exact, qu'il fixa à 10,433 kilogr. Puis il envoya à Paris des échantillons du bronze, pour le soumettre à l'analyse chimique d'un essayeur-juré du commerce, qui accusa tant pour cent de l'alliage suivant :

Cuivre et traces d'argent . .	76 40
Étain.	21 30
Zinc et traces de plomb . . .	2 30
Total.	100 »

L'argent s'y trouve en trop petite quantité pour être dosé, ce qui n'a rien d'étonnant puisque l'on explique la présence du métal précieux, non par la mise au fourneau d'un lingot d'argent, mais par la mince quantité qu'en contient très souvent le minerai de cuivre. Quant au zinc dont l'usage est récent, Deschamps n'en a pas fait davantage un emploi direct, et sa présence ne peut aussi s'expliquer que par le mélange de cuivre jaune qui en contient 33 pour 100. Le zinc n'est pas nuisible évidemment, le timbre du gros bourdon en est une preuve sans réplique.

M. Maubeuge fit une autre remarque d'acoustique, à savoir qu'une cloche ne peut produire tout son effet tant que le choc du battant ne s'exerce que sur un seul point. Le 25 janvier 1845, on essaya le petit bourdon avec le battant du gros, et ce dernier, sonné avec un battant neuf, avait perdu une partie de sa beauté (1).

(1) *Spectacle de la nature ou entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle*, in-12. Paris, Estienne, 1768, t. VII, p. 281.

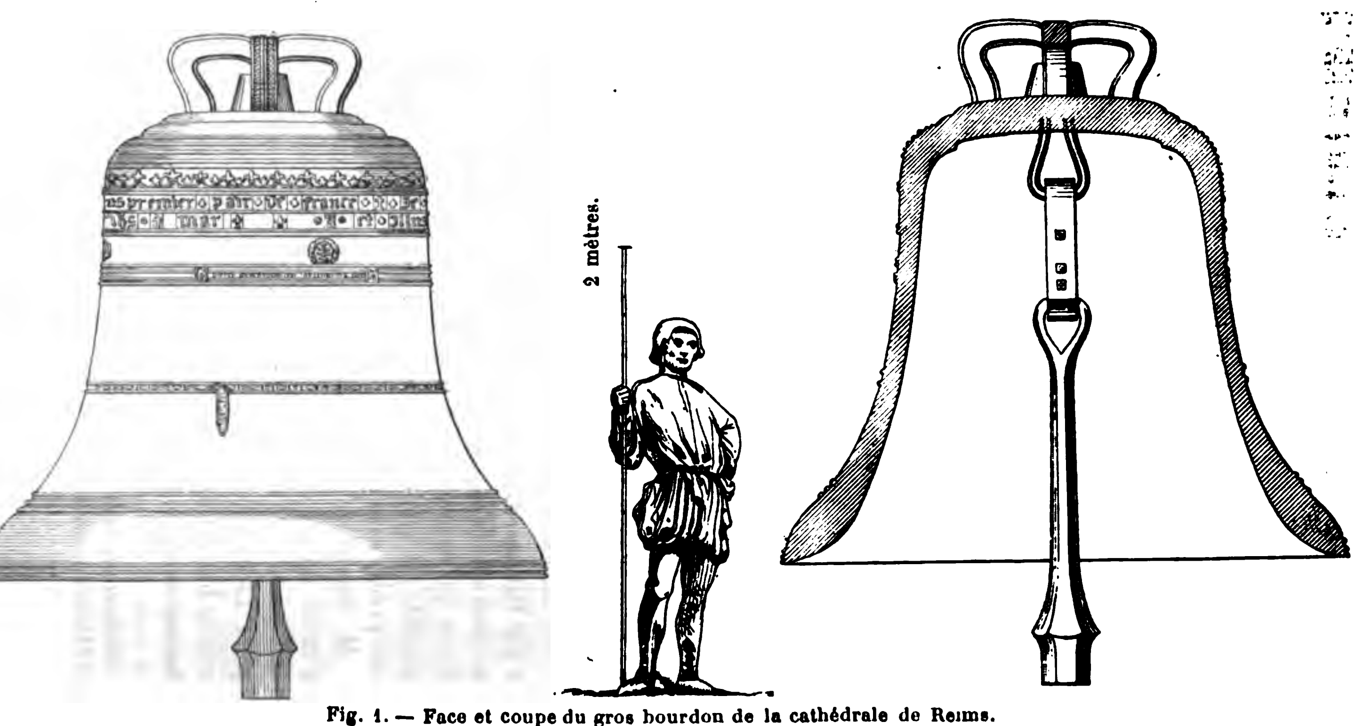


Fig. 1. — Face et coupe du gros bourdon de la cathédrale de Reims.

Ajoutons enfin à l'appréciation de l'abbé Pluche, donnée plus haut, celle de M. le Dr Billon, l'un des auteurs modernes les plus versés dans la connaisssance technique des cloches. Après avoir décrit les tons distincts, émanant des diverses parties du bronze, il conclut ainsi : « Lorsque le son des quartes, son si éclatant qu'on peut le comparer au clairon d'un orgue, s'est bien prononcé, le peuple, dans son langage expressif, dit que la cloche

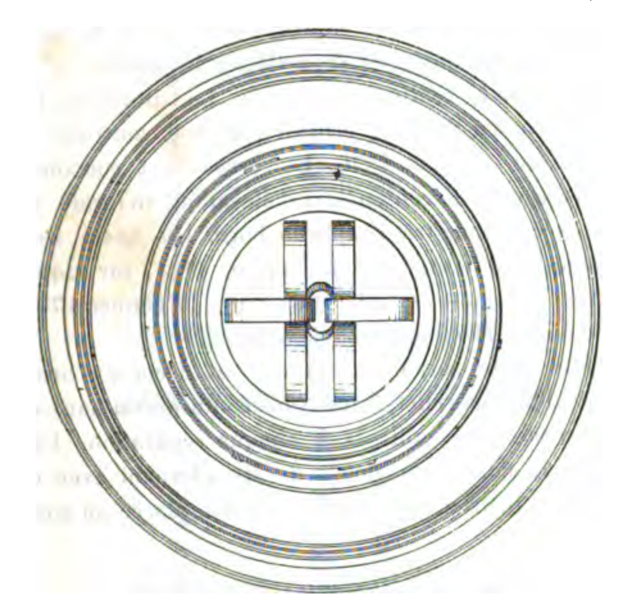


Fig. 2. — Vue de dessus du bourdon.

chante. On trouve toutes ces harmonies réunies de la manière la plus parfaite dans le gros bourdon de la cathédrale de Reims. Sa tonique est en *fa* et le vase supérieur donne un *si bémol;* ses octaves graves et aiguës sont aussi puissantes et aussi distinctes que la

tonique, et sa quarte aussi bruyante qu'une trompette. Ce bourdon est sur douze bords, c'est-à-dire que son diamètre est égal à son bord multiplié par douze. C'est un véritable chef-d'œuvre d'harmonie (1) ».

A la suite de ces jugements d'hommes du métier sur notre bourdon, bornons-nous simplement à préciser les dimensions principales qui ont aussi leur importance pour l'harmonie du corps sonore ; la circonférence de la cloche à sa base mesure extérieurement 7m85, et le diamètre au même endroit est de 2m50 ; la hauteur jusqu'aux anses est de 2m03, et l'épaisseur à la panse est de 17 centimètres environ. Le battant en fer est suspendu à l'anneau central par une courroie, il mesure de longueur 1m76. Le cerveau est couronné par 6 anses de 36 centimètres d'élévation, en forme de tore avec torsade très simple au bord. Les anses sont engagées dans un mouton haut de 1m51, sur lequel se lisent les lettres I. T. et la date de l'année 1754, celle d'une réfection probablement.

Cette vaste surface de bronze est décorée d'ornements d'un fort relief, étagés sans confusion du haut en bas, avec filets saillants à chaque séparation. Une gracieuse course de fleurs de lis alternant avec de moindres fleurons domine l'inscription placée au som-

(1) *Sur le nouveau bourdon de la cathédrale de Reims*, articles signés M.-B. dans le *Journal de Reims* des 2, 4 et 5 février 1845.

(T) *Bulletin monumental*, 1858, t. XXIV, *Notice sur les cloches et les sonneries considérées sous le rapport harmonique*, par M. le Dr Billon, p. 142. Cf. *Même recueil*, 1844, t. X, *Notice sur les cloches* par M. Barraud, p. 93. *Almanach de l'archéologue français*, 1867, *Campanologie*, par M. Ch. Vasseur, p. 56. *Annales archéologiques*, t. XVI, p. 325.

met, où elle se déroule en deux lignes de 8 centimètres



Fig. 3. — Course fleurdelisée et fac-similé des caractères de l'inscription (1/2 grandeur).

d'élévation d'une écriture gothique minuscule. Le texte précédé d'une croix et dont chaque mot est séparé de

l'autre par un point en losange, se lit ainsi disposé en deux lignes :

Première ligne :

† · je · suis · charlotte · pesante · XXIII · mil · nomee · par · monseigneur · illu^{me}. · et · reve^{me} · charles · cardinal · de · lorraine · archevesque · duc · de · reims · premier · pair · de · france.

Deuxième ligne :

et · illu^{me} · dame · renee · de · lorraine · abbesse · de · sainct · pierre · dudict · reims · sa · sœur · lan · mil · v^{c} · soisante · dix.

Ces dernières lettres sont suivies d'une petite plaque portant l'image de la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus, de fleurs de lis, alternant avec les monogrammes Ihs et ma^{r}, de trois points ronds de 8 centimètres de diamètre qui nous ont paru être l'empreinte de pièces de monnaie, dont quelques lettres sont visibles, et enfin d'une autre petite plaque offrant la scène du Calvaire. Au-dessous du texte, après un intervalle coupé par trois filets, sont disposés, un sur chaque face, quatre écussons avec leurs attributs : deux sont identiques et portent *d'azur à la croix d'argent entourée de quatre fleurs de lis d'or;* ce sont les armes du chapitre métropolitain placées au centre d'une couronne de feuillage, que domine une croix à simple traverse; les deux autres écus sont aux armes pleines de Lorraine avec lambel pour la branche cadette de Guise, la puissante famille du parrain et de la marraine. Le blason du cardinal est de la forme Renaissance, surmonté du chapeau à neuf glands pendants, avec croix simple en pal au-dessous, et celui de Renée, l'abbesse de

Saint-Pierre, repose sur un carré inscrit dans un losange, avec la crosse également en pal (1).

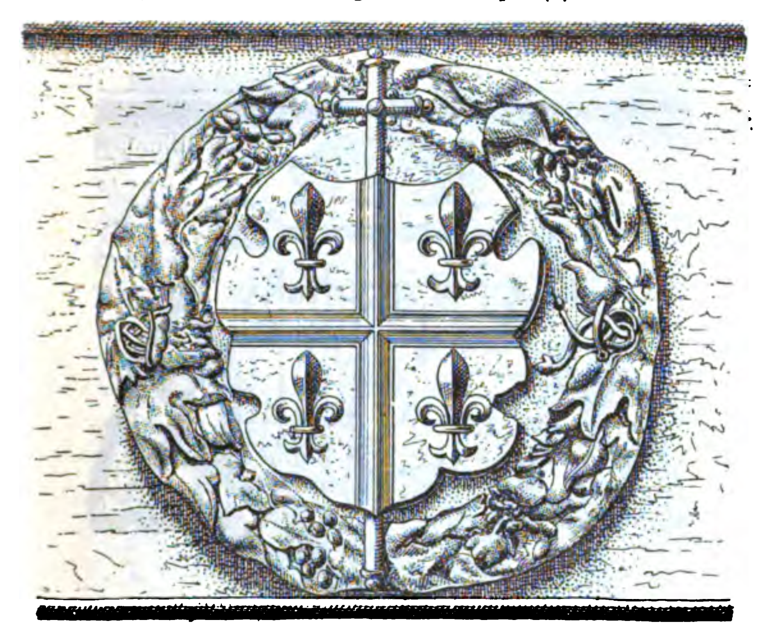


Fig. 4. — Armoiries du chapitre de Reims (1/2 grandeur).

Immédiatement sous cette riche garniture d'armoiries, le fondeur a placé son patron, son nom et sa marque sur une même ligne ainsi disposée :

[· pierre · deschamps · natif · de · ce[s]t · vil · de · reims · ma · faict ·].

En tête de ce texte se trouve un saint Pierre tenant sa clef sur une petite plaque assez fruste, et à la fin

(1) Il est à noter que les lettres et autres ornements ont été imprimés sur le modèle à l'aide de plaques. Cf. Dict. de Viollet-le-Duc, t. III, p. 286.

une autre plaque figurant l'image d'une cloche avec deux petits génies au-dessous ; ils ont le bras levé et en supportent de la main le battant.

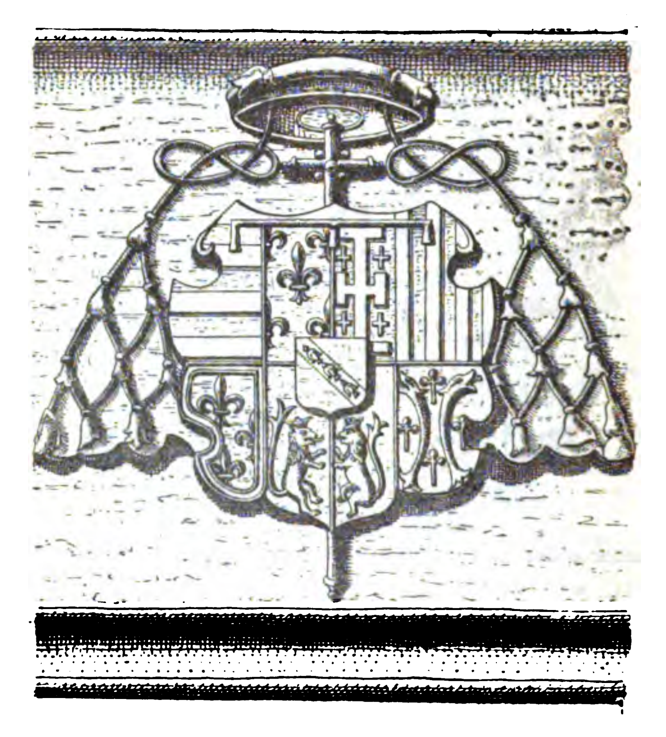


Fig. 5. — Armoiries du cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims (1/2 grandeur).

Plus bas, un élégant listel, large de trois centimètres, en forme de ceinture fleuronnée, fait le tour du bourdon au nœud, c'est-à-dire à mi-hauteur, et se boucle sur le devant en laissant pendre l'extrémité du ruban.

Enfin, plusieurs rangées de filets garnissent le bord

inférieur, aujourd'hui quelque peu échancré, et complètent la sobre et fine décoration du bronze (1).

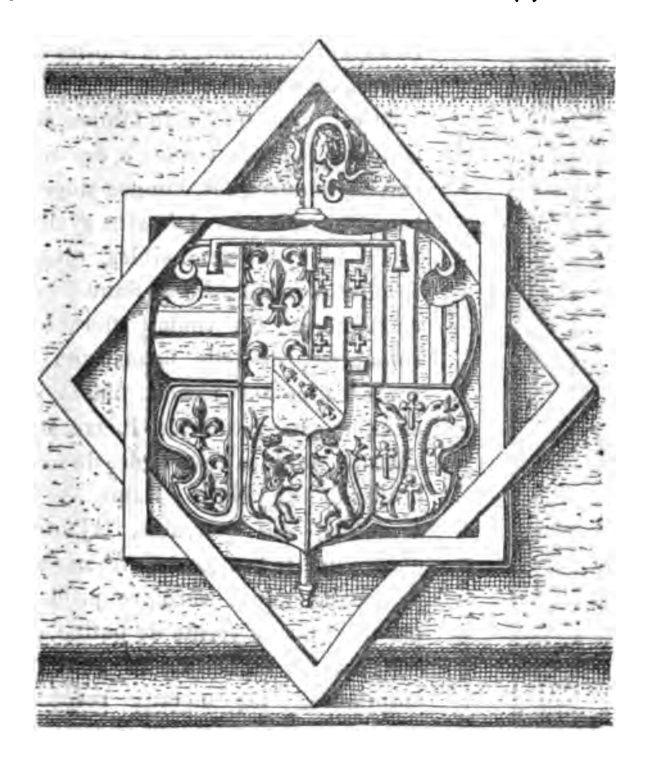


Fig. 6. — Armoiries de Renée de Lorraine, abbessede Saint-Pierre de Reims (1/2 grandeur).

Cette décoration est demeurée intacte, et l'on peut juger de son mérite artistique en la comparant à celle

(1) Il n'existe pas d'autres dessins de notre bourdon que les planches ci-jointes exécutées sur les dessins de M. Ed. Lamy, et à l'aide des moulages habilement obtenus par M. Bertozzi, tariste rémois.



Fig. 7. — Patron, légende et marque du fondeur rémois Pierre Deschamps (1/2 grandeur).

du bourdon moderne (1). Celle-ci, excellente cloche d'ailleurs, est garnie de figures empruntées à des types étrangers, de feuillages et d'anses terminées en têtes de griffon; son pourtour est orné de douze lampes suspendues par des cordes à des mascarons fantastiques, lampes vides de lumière, vides aussi de sens symbolique, bien que semblables, dit-on, à celles d'une cloche de Saint-Pierre de Rome (2). On voulait alors tout romaniser, de telle façon que les seuls emblèmes rémois placés sur cette cloche rivale de Pierre Deschamps, sont les empreintes du sceau gothique de Notre-Dame et les armoiries des parrains. Ajoutons encore que le bronze du XVI[e] siècle a pris cette teinte verdâtre produite par une couche vernie de patine, qui sert tant à embellir, au goût des antiquaires, les métaux respectés par le temps.

(1) Le petit bourdon actuel est le troisième du siècle. Les deux précédents, fondus à Reims par Cochois en 1844, étaient décorés dans le style ogival. Le dessin de ce bourdon gothique avec une vue de beffroi, se trouve au tome I des *Voyages pittoresques* du baron Taylor. *Champagne*, pl. 61.

(2) *Histoire et descr. de N.-D. de Reims*, par M. l'abbé Cerf. T. II, p. 178.



Fig. 8. — Ceinture fleuronnée à mi-hauteur (1/2 grandeur).

Les bourdons de Reims se sonnent au pied, et il faut douze hommes pour mettre le gros en volée à l'aide d'un mécanisme inventé par M. Goulet-Collet, fabricien de Notre-Dame, et déposé en 1845 à l'étage inférieur du beffroi (1).

C'est à cet endroit, sur la poutre centrale, qu'on lit l'inscription commémorative de la pose de cette immense charpente, destinée à disparaître un jour : il importe de conserver son texte gravé sur une plaque de cuivre de 32 cent. de hauteur sur 20 cent. de largeur, dont le témoignage s'accorde avec les pièces des archives (2).

CÆSIS SYLVARUM
FABRICÆ REMENSIS
QUERCUBUS
MUNIFICA
LUDOVICI MAGNI
INDULGENTIA
PROVOCANTE
CAROLO MAURITIO
LE TELLIER
ARCHIEPISCOPO
LIGNEA HÆC MOLES ERECTA EST
ANNO R.S. M. DCC III.

Depuis cette date, le gros bourdon n'a pas subi des modifications dans son mode de suspension et n'a reçu

(1) *Histoire et description de N.-D. de Reims*, par M. l'abbé Cerf, Sonnerie, t. I, p. 247 et 536, t. II, p. 177 et 534.

(2) Quittance du 7 août 1708, donnée par Nicolas Morta,

aucune atteinte grave. On aperçoit à l'intérieur quelques saillies et quelques gerçures contemporaines de la fonte et à peine visibles dans la masse. L'épaisseur et la bonne qualité du métal garantissent encore de longs jours à la cloche, après une existence de trois cent treize ans, dont nous allons maintenant relater l'origine et les principales circonstances.

§ 2. — HISTOIRE DU BOURDON DE REIMS, SA FONTE EN 1570.

Cette expression *bourdon*, synonyme de basse, est moderne pour désigner les cloches d'un poids considérable que les documents anciens appellent simplement *grosses cloches*. Au début du XVI[e] siècle, la cathédrale de Reims en possédait déjà deux supérieures à la sonnerie ordinaire et plus fortes même que celles dont il nous reste un si puissant spécimen (1). Avec les pièces d'archives, nous avons sur ce point le véridique témoignage de Jehan Pussot, maître charpentier en la couture de Reims, qui tint, de 1568 à 1626, un journalier qui nous renseigne abondamment sur ces détails : « Par la grâce de Dieu, écrivait-il en 1625, j'ay encore en

maître charpentier à Reims, pour solde de 27,500 livres dues à raison des beffrois posés par lui dans les deux tours de Notre-Dame, suivant l'adjudication du 10 août 1701. *Archives de Reims*, Fabr. N.-D., liasse 19, n° 1.

(1) En 1528, le chapitre avait depuis peu fait refondre la grosse cloche cassée, et à sa place on en avait mis « deux, plus grosses la moitié que n'étoit ladicte grosse et sa compagne Richarde, tellement que où les coustres ne mettoient à sonner que huit hommes, il y en falloit vingt ou vingt-deux. » *Bibl. de Reims*, Livre rouge du chapitre, f° 155.

mon entendement, jugement et aureilles le son et ton des deux anciennes grosses cloches de l'église Nostre-Dame de Reims; j'entend de celles qui estoient auparavant celles que deffunct Monsieur Pierre Deschamps refondit, desquelles la grosse est encore en règne. Car je certify qu'elles estoient un ton plus grosses qu'elles n'ont esté depuis ainsy refondues; mais lors la grosse estoit de longtemps rompue et cassée, tellement qu'elles furent plusieurs années à sonner faisant *bon, tron;* et dès lors n'estoit la petite de sy bon son comme avoit esté la grosse; et enfin fut laditte petite rompue. Pour quoy Messieurs les firent refondre en 1570 (1). »

Les chanoines s'adressèrent à leur fondeur habituel dont la carrière, déjà ouverte en 1535, allait s'achever par un chef-d'œuvre : Pierre Deschamps, *maistre fondeur de cloches, demeurant à Reims* (2). Cet artiste avait déjà traité avec eux à ce titre, en 1548, pour la refonte de l'une des *Richardes*, cloche ordinaire qu'il avait dû livrer du poids de cinq mille livres (3). C'était un citoyen renommé dans sa patrie et devenu suffisant personnage pour que Jehan Pussot en traçât le portrait : « Monsieur Pierre Deschamps, dit-il, fort expert et adroict en cet art, se tenoit au Barbâtre (4). Lequel n'avoit poinct

(1) *Mémoires de Jehan Pussot*, publiés par MM. Loriquet et Henry. *Travaux de l'Académie de Reims*, 1857, t. XXV, p. 151 et suiv.

(2) Voir sur les statuts de la très ancienne corporation des *quincailliers, ferblantiers et fondeurs de Reims*, la notice si remarquable de M. Ch. Loriquet sur les Artistes rémois. *Travaux de l'Académie de Reims*, 1864, t. XXXVIII, p. 108. Les fondeurs rémois n'avaient à Reims aucun monopole, p. 195.

(3) *Archives de Reims*, Fabr. N.-D., liasse 19, n° 1.

(4) Nom d'une rue actuelle de la ville, où le fondeur avait sa maison, proche Saint-Antoine et la porte Bazée.

d'enffant, homme grave, de belle grandeur et représentation, capitaine-enseigne des harquebusiers de Reims, tournant et maniant l'enseigne bravement et adextrement quand elle estoit en ses mains. Mais ses devises ordinaires affirmés avec jurement, ce qui ne luy coustoit rien, car il prenoit cela sur le sien par coustume et habitude, ès assemblés desdits harquebusiers, monstres et aultres bravades ; estoit revestu de piedz en teste, l'une des foys tout de satin blanc, et aultres foys alternativement tout de satin rouge, tant il aymoit l'excellence. » Si Deschamps excellait à la parade, il excellait également à fondre les canons et les cloches (1).

Ce fut donc avec cet homme agile et robuste, aimant l'éclat des couleurs et le bruit des armes, que les discrets et vénérables dignitaires de Notre-Dame, maîtres Nicol Wyart, scolastique, et Jehan Cossart, pénitencier, s'abouchèrent devant notaires, le 18 janvier 1570. Pour mener à bien la redoutable opération de la refonte des deux grosses cloches de leur église, ils ne négligèrent aucun détail, aucune garantie dans le traité conclu avec le hardi fondeur : ils le laissaient libre de couler séparément la plus grosse cloche d'abord, mais ils exigeaient que toutes deux fussent « de bon accord et bien sonnans d'un plain ton de l'un à l'autre, aussy bas ou plus qu'elles étoient auparavant, » bien fournies de tous leurs accessoires et replacées dans leur beffroi pour le 14 août suivant (2). Cette dernière clause indiquerait que le baptême dut avoir lieu quelques jours avant

(1) L'annaliste du chapitre, Pierre Coqnault, note sous l'année 1557 : « L'on fonde du canon à Reims au dépens de la ville et pour la défense d'icelle le 27 aoust, par un nommé Deschant, fondeur de Reims. » *Bibl. de Reims*, mss. de Coquault, 1557.

(2) Document donné en entier aux *Pièces justificatives*.

l'Assomption, fête patronale de la métropole; mais aucun document ne relate à notre connaissance cette cérémonie, ni l'assistance en personne des illustres parrain et marraine, M. le cardinal de Lorraine et Mme l'abbesse de Saint-Pierre (1).

Quant au prix de cette double fonte, auquel le chapitre seul et non l'archevêque s'engageait à pourvoir, il fut fixé à 1,500 livres tournois, en outre d'une livraison de 6,000 livres de métal à ajouter au bronze des anciennes cloches qui dataient à peine d'un demi-siècle. La fabrique de l'église prêtait ses engins, et disposait « la place de la grange près du cloître, la charpenterie et le fourneau y estant », pour couler les nouvelles cloches à proximité des tours de Notre-Dame. Deschamps s'obligeait aussi à faire « les escriptures à ses dépens, selon les billets qui luy seront baillez. » Il fournissait enfin « comme pleige et caucion » réclamée par les prudents chanoines « la personne de Jehan Bourgois, apoticaire à Reims, » qui se portait garant jusqu'à concurrence de 1,000 livres tournois. L'entreprise réussit au gré des contractants, et nous trouvons au dos du marché la quittance du fondeur s'élevant à 2,312 livres 15 sols 4 deniers, pour solde de la livraison du métal et de l'heureuse installation des cloches. Le chroniqueur Pussot vient naïvement compléter ce récit : « Du salaire de Deschamps, n'en ay la mémoire, dit-il, mais scai-je bien que lesdites cloches furent levées et

(1) Le cardinal Charles I de Lorraine, archevêque de Reims (1538-1574), passa une partie de l'année 1570 à négocier en Espagne le mariage du roi, qui eut lieu à Mézières en sa présence le 26 novembre. — Sa sœur Renée I de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre de Reims (1546-1602), y joua un rôle important sous la Ligue. *Gallia Christiana*, t. IX, col. 152 et 276.

rependues prestes à sonner par feu mon oncle Claude Pussot, qui en eut pour salaire 500 livres tournois; quoy faisant, par fortune y eut l'espaule rompue; et Monsieur Pierre Doynet qui feit toute la ferrure » (1).

Le triomphe de Pierre Deschamps ne fut cependant pas complet : le petit bourdon fut critiqué quant à l'accord, et les deux nouveaux bourdons furent trouvés inférieurs en poids aux anciens. C'est encore Jehan Pussot qui nous signale ce méfait en relatant l'aveu du fondeur lui-même : « Incontinant après, écrivit-il, ledict Deschamps refondit les deux cloches de l'église de la Madeleine. Et en beuvant les vins du marché et convention d'icelles, sans contrainete, il dict en affirmant *cum juramento,* selon sa coustume, qu'il avoit menty plus de quatre à six milliers à celles de Nostre Dame; ce qui démonstre encore qu'elles ne sont sy grosses qu'elles estoient auparavant et anciennement et comme est affirmé par mon jugement » (2).

(1) Les bourdons furent sonnés de suite aux fondations du cardinal de Lorraine, ce qui put accréditer l'opinion qu'il en était le donateur. On s'y rendait au son de la grosse cloche, *majoris campanæ sonitu, quæ perviligio festi hora septima per semihoram pulsari debet.* La plus célèbre de ces fondations était la procession de la Résurrection, au matin de Pâques, pompe toute rémoise d'une incomparable majesté, dont le cérémonial liturgique a duré jusqu'aux derniers changements de rite. *Historia Remensis*, par D. Marlot, t. II, p. 822. — *Processionale S. Eccl. Metr. Remensis*, 1780, t. II, p. 97.

(2) L'aveu de Deschamps concorde assez bien avec les calculs de M. Maubeuge, qui fixent le poids du gros bourdon à 10,433 kilog. ou 20,866 livres, soit une différence en moins de 2,244 livres sur le chiffre vantard de l'inscription. Il en était de même pour le petit bourdon que Deschamps avait évalué à 18,000 livres, et dont les morceaux pesés en 1624 donnèrent un poids de 15,618 livres seulement. Rendus méfiants, les chanoines achetèrent une

On se consola d'avoir des cloches moins fortes, mais on ne passa pas sur le défaut d'harmonie de la seconde, « laquelle, continue Pussot, n'a eu sy bon ton que la grosse qui est encore en son entière, combien qu'elles eussent esté coulées ensemble. » Aussi fut-elle remise dans le fourneau en 1624, « le jour Sainct Jehan, et faicte de neuf, comme le constata sans regret notre annaliste, par un maistre fondeur venant de Laon et son charpentier aussy (1). Elle fut benicte de Monsieur l'archevesque par son commis, Monsieur Parent, avec les grandes solempnités requises, le dimanche XIVe juillet suyvant »(2). Elle conserva néanmoins le nom de *Henriette*, que le duc Henri de Guise lui avait donnée à sa première fonte avec l'abbesse de Saint-Pierre, Renée de Lorraine, et sous lequel on continua toujours à la désigner; mais elle ne satisfit pas de prime abord les connaisseurs : « Me semble, poursuit en effet Jehan Pussot, qu'elle est trop grosse d'environ un quart de ton; que sy elle eût esté un peu racourcie, elle eût eue une bien meilleure armonie (sauf meilleur advis). Pourquoy fut longtemps sans réception. » L'abbé Pluche, dont nous avons rapporté l'appréciation plus haut, moins difficile peut-être que le charpentier de la Couture, louait les deux bourdons de Reims à l'égal l'un de l'autre.

(*A suivre.*) HENRI JADART.

romaine en 1625 pour peser le nouveau petit bourdon. *Arch. de Reims*, fab. N.-D., liasse 19.

(1) 17 juin 1624, pesée et refonte d'une grosse cloche par Pierre Maubon, maître fondeur, demeurant au faulxbourg Sainct Marcel de Paris. Le chapitre lui fournit les débris de la cloche de Deschamps, du poids de 15,618 livres, plus un nouveau lingot. *Arch. de Reims*, fab. N.-D., liasse 19, n° 1.

(2) Guillaume de Giffort, archevêque de Reims, mort en 1629. La marraine fut Renée II de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre, morte en 1626.

LA

RENAISSANCE EN FRANCE

A PROPOS DU RÉCENT OUVRAGE PUBLIÉ SOUS CE TITRE (1)

Depuis que les regards de nos artistes et de nos érudits, sans se détourner de Rome ou de l'Orient, daignent se fixer quelquefois sur nos monuments nationaux, la période que l'on est convenu d'appeler Renaissance (2) a

(1) *La Renaissance en France*, par Léon Palustre, in-folio avec plans et nombreuses eaux-fortes dans le texte et hors texte, dessinées par E. Sadoux. — A paru, en 1883, la première partie, *la Renaissance dans le Nord*, en deux vol. comprenant chacun 5 fascicules vendus séparément: 1er fasc., Flandre, Artois, Picardie (Nord, Pas-de-Calais, Somme); 2e fasc., Ile-de-France (Oise); 3e fasc., Ile-de-France (Aisne); 4e fasc., Ile-de-France (Seine-et-Marne); 5e fasc., Ile-de-France (Fontainebleau); 6e fasc., Ile-de-France (Seine-et-Oise); 7e et 8e fasc., Ile-de-France (Seine); 9e et 10e fasc., Normandie (Seine-Inférieure, Eure, Orne, Calvados et Manche). — Prix du fascicule, 25 francs; de chaque vol. broché, 125 francs.

(2) Le terme de *Renaissance*, appliqué à l'ère intellectuelle des derniers Valois, est d'un usage si universel parmi nos savants, que l'on aurait mauvaise grâce à l'écarter, malgré son inexactitude flagrante vis-à-vis de l'architecture. Veut-il signifier un mouvement de recrudescence dans les travaux de construction?

tenté de nombreux écrivains. Après les dessins splendides et les volumineux ouvrages dont elle a fourni la matière, elle ne devrait, ce semble, plus rien nous tenir caché, et un nouveau livre à elle consacré ne devrait plus être aujourd'hui qu'une fantaisie d'amateur.

Ce n'est pas ainsi que l'a entendu un de nos archéologues les plus éminents, un de ceux qui savent le mieux appliquer une méthode sûre et une pensée libre à l'étude raisonnée de nos antiquités nationales. M. Palustre, après de longues observations, s'est demandé un jour si la qualité des écrits dont nous sommes encombrés sur le XVI[e] siècle monumental est en rapport avec leur quantité, si une partie de cette activité déployée pendant cinquante ans n'en vient pas à neutraliser l'autre partie, et si l'erreur n'y trouverait pas autant de profit que la vérité. Le résultat de l'examen ne s'est pas fait attendre, et une haute mission s'est aussitôt imposée à l'écrivain dont, après bien d'autres, je viens de proclamer l'impartialité et la compétence.

M. Palustre s'est mis courageusement à tracer son programme et non moins courageusement à le remplir, et avec quel succès ! les résultats l'apprendront mieux que les louanges les plus pompeuses. Aux fruits on juge

il devrait comprendre aussi la fin du règne de Charles VII et celui de Louis XI. Marque-t-il la restauration de l'art antique ? il s'applique à tort aux règnes de Louis XII et de François I[er], pendant lesquels on ne bâtissait pas plus à la mode romaine que Rabelais, Amyot et Brantôme n'écrivaient en latin ou d'après les tournures latines. Indique-t-il enfin un réveil, une résurrection dans le goût ? il est une insulte imméritée à notre génie national, qui ne s'est jamais endormi du sommeil de la mort.

C'est précisément parce que le génie national était vivant et veillait que la Renaissance, — puisque tel est le nom consacré, — fut chez nous une époque si brillante.

de l'arbre, et l'auteur est à peine arrivé au tiers de sa carrière, l'arbre pousse à peine ses deux premières branches, que déjà on peut célébrer le progrès notable fait dans l'idée que se forment de l'époque dela Renaissance nos érudits et nos artistes français.

Un sentiment de délicatesse que tout le monde comprendra, sans jamais l'excuser, a privé pendantplusieurs mois les lecteurs du *Bulletin monumental* de communications à ce sujet, communications que, comme Directeur, M. Palustre semblait devoir à la Société française d'Archéologie et à la revue qui en est l'organe. A peine quelques passages sur le château de Villers-Cotterets, dans le t. XLV de la collection (p.591-609), cités discrètement comme des extraits de *la Renaissance en France,* et une simple annonce de l'ouvrage. Les abonnés, voyant partout ailleurs les plus élogieux comptes-rendus, ont réclamé eux-mêmes contre les conséquences étranges d'un scrupule exagéré, qui faisait d'eux des victimes alors qu'ils auraient dû jouir d'une situation privilégiée. La réputation du *Bulletin monumental*, de l'immortelle création de M. de Caumont, est ici en cause : ses rédacteurs, en ne disant rien, ou à peu près rien, de *la Renaissance en France*, encourent le péril d'être accusés d'ignorance ou d'aveuglement sur un des événements archéologiques et bibliographiques qui rentrent le plus dans le cadre naturel de leur publication. Ces considérations, croyons-nous, suffisent à sauvegarder les convenances aux yeux des plus difficiles, et plus d'un de mes confrères remerciera sans doute M. Palustre d'avoir enfin permis à un collaborateur de sa revue de parler, avec une admiration convaincue, d'une des plus belles publications artistiques et historiques de notre siècle. Pourquoi ici des réticences et des réserves qui équivaudraient à des mensonges formels?

Du reste, la louange sera accompagnée de sa justification ; elle naîtra du fait, *ex re*, et non de coups d'encensoir prodigués académiquement à droite, à gauche, à propos de tout, et qui, eux, seraient en ce lieu fort déplacés. Je réclame seulement l'autorisation de me livrer, avant d'aborder l'œuvre, à deux ou trois considérations générales sur la direction que prenait en France l'étude monumentale du XVIe siècle et sur l'urgente nécessité qui s'imposait de tracer dans ce vaste champ de nouveaux sillons.

Il fallait d'abord rayer à gros traits ces phrases invariablement répétées, qui convertissaient en insulte contre la patrie ce qui avait été en réalité un de ses titres de gloire ; il fallait consommer la destruction radicale de ces préventions tenaces et parfois peut-être déloyales qui nous ont toujours empêchés, en France, de voir d'un œil limpide les admirables créations de nos ancêtres. Quand il ne nous a plus été possible de leur infliger les épithètes de grossières et de barbares, lorsque le mérite en est devenu assez éclatant pour entraîner l'adhésion de la plupart des gens de goût, nous nous sommes hâtés de provoquer en nous la conviction que les descendants des Gaulois et des Germains étaient de trop pauvres sires pour avoir conçu ou exécuté d'aussi belles choses en dehors de tout secours étranger. Nous voulions à tout prix tenir le style ogival des Anglais, des Allemands et même des Arabes. Viollet-le-Duc, aux heures où il se sentait épris du style roman, en découvrait ingénieusement la source à Constantinople, en Syrie, et il ne craignait pas de remonter le Nil, s'en allant demander aux temples de Philæ le prototype d'un des grands chapiteaux de l'église bâtie par Suger à Saint-Denis.

Ce que nous avons fait pour notre moyen âge au mo-

ment où nous commencions à en devenir fiers, avec combien plus d'abandon et d'enthousiasme ne le faisons-nous pas lorsqu'il s'agit de la Renaissance ? A son sujet nous n'avons pas seulement des hypothèses, des conjectures, des rapprochements à établir : nous possédons encore des noms et nos parchemins sont en règle. Nous descendons en droite ligne des Italiens : Jean Joconde le Rosso, le Primatice, Serlio, le Boccador, sont venus en France, et pourquoi, si ce n'eût été pour inaugurer parmi nous « le luxe des bâtiments et le goût de la vraie architecture » ? On n'en pouvait douter, et il semblait superflu de s'astreindre à une recherche exacte des documents originaux, à un sérieux examen des édifices. A quoi bon d'ailleurs mettre en question une telle généalogie ?

Quelques remarques, confirmées ou plutôt absolument imposées par les monuments et par les circonstances historiques, auraient dû suffire à écarter dès sa naissance un système aussi absurde qu'attentatoire à notre dignité nationale, système dont, néanmoins, par une aberration étrange, les Français se sont déclarés les champions avec plus d'ardeur et de ténacité que les Italiens eux-mêmes. Ceux-ci n'ont pas eu la peine d'amonceler pages sur pages, dissertations sur dissertations pour défendre ce que les intéressés osaient à peine attaquer : ils n'avaient qu'à nous laisser dire et à recueillir les aveux naïfs que nous leur avions prodigués.

Cette gloire que nos voisins d'au-delà des Alpes n'avaient point usurpée, à vrai dire, puisque nous la leur accordions de nous-mêmes si bénévolement, il était temps de la reprendre, titres en main, pour notre propre compte. Il y a quelques années, un roi de Sardaigne, avec une présomption que les événements

devaient peu justifier, proclamait que « l'Italie ferait bien ses affaires toute seule ». Avec mille fois plus de vérité nous pouvons proclamer que la France a toujours fait elle-même ses affaires artistiques, et que si elle tient, depuis huit cents ans, le sceptre de l'architecture, elle le doit avant tout à son propre génie et à ses propres efforts. Je me suis attaché dans mes modestes écrits, et pourtant, je crois, avec quelque succès, à le prouver pour le moyen âge (1).

La tâche paraissait plus difficile pour la Renaissance : Serlio et plusieurs de ses confrères italiens sont, on ne peut le nier, venus chez nous munis de leurs compas, de leurs équerres, et surtout du plus superbe dédain à notre égard. Mais que n'a-t-on songé plus tôt à porter un instant l'attention sur leurs qualités et sur leur rôle, à discuter un peu le caractère de leur abnégation? Qu'étaient-ils? Des artistes déclassés ou du moins des artistes de second et même de troisième ordre, à peine connus de leurs compatriotes, dont ils n'auraient eu garde de se séparer s'ils avaient pu briller à la cour des papes ou à celle des Médicis, aspirer à la haute fortune des Bramante, des Raphaël et des Michel-Ange, voir s'affermir leur renommée au milieu des critiques et des rivalités ardentes qui dans leur pays stimulaient et soutenaient le zèle des hommes de génie. La France, outre le mépris qu'ils professaient pour elle, et le ressentiment qu'ils pouvaient garder de ses aventureuses expéditions dans la Péninsule, n'avait guère de quoi tenter des artistes de premier

(1) *Viollet-le-Duc et son système archéologique* (2e édition), chap. VIII en entier; *Histoire monumentale de la France*, p. 107 et chap. XVI.

ordre. Les cours de Charles VIII et de Louis XII conservaient encore la sévérité du moyen âge; François Ier, malgré sa générosité, ne pouvait rendre aux expatriés un ciel comparable à celui de l'Italie, ni leur assurer plus de gloire et plus de richesses qu'ils n'en eussent trouvé dans les cours ou les municipalités italiennes, si fières de leurs artistes et si magnifiquement reconnaissantes. De plus, des architectes fins et intelligents devaient se demander avec inquiétude si leurs plans seraient acceptés sans conteste dans une contrée qui avait ses traditions monumentales et des maîtres maçons intéressés à les défendre ou à les modifier à leur manière (1). Loin de fixer auprès d'eux les premiers artistes de l'Italie, nos souverains et les seigneurs de leur entourage se procurèrent à grand'peine quelques-unes de leurs œuvres. On peut voir dans le *Guide à Blois* de La Saussaye, d'après un article publié par M. de Reiset dans l'*Athenæum* de 1853, au prix de combien d'agissements, et, on peut le dire, de « tripotages » diplomatiques fut acquise de la république de Florence, par Florimond Robertet, en 1508, une statue de David,

(1) Des hommes tels que Bramante, San Gallo, Palladio et Jules Romain ne devaient pas ignorer que des architectes français étaient venus en Italie au XIVe et au XVe siècle, qu'ils y avaient été écoutés et que néanmoins des coteries puissantes les avaient constamment harcelés et souvent forcés de repartir; on se souvenait peut-être encore, à Milan, des cabales qui avaient déterminé, vers 1410, le départ du Parisien Mignot, malgré la sagesse hautement louée de ses conseils et la beauté de ses plans. C'était ainsi, du reste, qu'on en usait encore en Italie sous Jules II et plus tard, et les maîtres comme ceux que je viens de nommer n'auraient pas franchi les Alpes sans redouter secrètement quelque chose de pareil. Et nous savons, en effet, ce qu'il en coûta au Bernin, sous Louis XIV, d'avoir été moins avisé.

par Michel-Ange, que le trésorier de Louis XII destinait à son château de Bury (1).

Et ces beaux messieurs qui, si galamment consentaient à quitter leur patrie pour éclairer la nôtre de ce flambeau de l'antiquité, que, sans doute, des mains italiennes étaient seules capables de porter, que sont-ils réellement venus faire chez nous, et quelles traces matérielles ont-ils laissées de leur passage? Ils arrivaient à un bon moment : les rois et les seigneurs étouffaient dans leurs donjons gothiques et n'aspiraient qu'à convertir leurs sombres châteaux en résidences « plaisantes » et largement aérées.

De là, un immense mouvement de reconstruction qui allait ébranler à leur tour la bourgeoisie et le clergé. Ce n'était pas la besogne qui allait manquer, et cependant aucune des merveilles monumentales dont s'honore le XVI[e] siècle, ni Chambord, ni Blois, ni Fontainebleau, ni le Louvre, ne présente le moindre cachet exotique. Tous les édifices de la Renaissance, grands

(1) Comédie en cinq actes. — 1er acte : Le maréchal de Gié demande à la république de Florence un David en bronze, par un des meilleurs statuaires italiens, et offre de le payer [1501]. — 2e acte : Après quelques tergiversations, le sénat confie à Michel-Ange l'exécution de l'œuvre, à peine terminée lorsque, en 1505, le maréchal tombe en disgrâce. — 3e acte : Robertet convoite la statue et donne adroitement à entendre que son crédit auprès du roi pourra être utile aux Florentins, surtout à l'occasion d'une dette réclamée par Louis XII. — 4e acte : Robertet demande ouvertement la statue, à titre onéreux d'abord, à titre gracieux ensuite, comme juste récompense de ses bons offices. — 5e acte : Après de nouvelles difficultés, suscitées par le trésorier de France, qui en est venu jusqu'à exiger aussi un piédestal en marbre, la statue est enfin, le 16 novembre 1508, mise en route pour Livourne, où elle doit être embarquée.

ou petits, ne trahissent que le travail français, et si l'antiquité romaine et la Renaissance italienne y apparaissent, c'est profondément modifiées et accommodées suivant le goût traditionnel de nos maîtres maçons. La présence des architectes italiens semble avoir passé inaperçue, et n'avoir rien troublé dans la marche de l'art. Chez nous, l'antiquité s'affilie en quelque sorte au moyen âge; elle se présente comme un corps inerte venant demander l'âme et la vie à notre architecture nationale, qu'elle serait venu tuer si elle avait été apportée et imposée par des étrangers. Il serait superflu de répéter à cet égard les belles pages de Viollet-le-Duc, que nous avons reproduites ailleurs, et les judicieuses remarques prodiguées, mais toujours sans redite, dans l'ouvrage qui fait le sujet de cet article.

Les Italiens ne nous ont pas plus enseigné l'architecture et la sculpture, en venant parmi nous, que leurs aventuriers, accourus à la même époque dans nos armées, ne nous ont appris la guerre, pas plus que leurs écrivains ne nous ont appris la littérature, leurs magistrats la justice, et leurs évêques la théologie. Tous ces personnages, habiles surtout dans l'intrigue, et, à peu d'exception près, conduits par la plus vulgaire ambition, exploitaient l'engouement de nos princes et obtenaient d'honorables situations, se mettant plus ou moins en peine d'en remplir les devoirs. Pourquoi jusqu'ici a-t-on parlé si peu de ces prélats qui occupaient en grande partie, au XVIe siècle, nos sièges épiscopaux, ceux du Midi particulièrement, et se conduisaient comme des évêques *in partibus*, daignant à peine, de loin en loin, visiter leurs diocèses ou les grosses abbayes qu'ils tenaient en commende? Et leur efface-

ment, au milieu de la révolution artistique dont on rapporte l'honneur à leurs compatriotes, n'est-il pas l'argument le plus écrasant qu'on puisse, en dehors des faits précis, opposer aux partisans de l'Italie? Eux qui avaient passé les Alpes, qui avaient vu leurs artistes à l'œuvre, qui auraient dû tôt ou tard posséder assez d'influence pour en attirer quelques-uns, et qui auraient pu, de concert avec eux, diriger le mouvement, au moins dans l'art religieux, les voilà simples spectateurs, et quand ils n'arrêtent pas, comme César de Borgognonibus à Limoges, les travaux de leurs cathédrales, ils n'y laissent aucun de ces souvenirs qui ont rendu célèbres parmi les gens de goût les noms de quelques évêques français, leurs contemporains : les deux Georges d'Amboise, le cardinal Duprat, Louis de Bourbon, Jean de Langeac, le cardinal d'Armagnac, Philippe de Luxembourg, etc. A Agen, il faut procès sur procès pour contraindre Galéas, Léonard et Antoine de la Rovère à contribuer aux travaux les plus indispensables de leur cathédrale, qui menaçait ruine avant même d'être achevée. Si des peintres italiens sont appelés à Albi, ce n'est nullement Strozzi qui leur confie la décoration de Sainte-Cécile, mais ses prédécesseurs, Louis d'Amboise et Charles Robertet. Si enfin quelqu'un de ces prélats étrangers conquiert le droit d'apposer ses armoiries sur une construction de quelque importance, cette construction n'a rien qui tranche le moins du monde sur le style des édifices contemporains : la tour de Hautefage, par exemple, élevée par les trois évêques d'Agen qui portaient l'illustre nom de la Rovère (1478-1538), est tout aussi française dans ses détails de la Renaissance, que dans ceux qui conservent encore le cachet du style flamboyant. Le passage des archevêques Hip-

polyte (1) et Louis d'Este à Auch, entre 1551 et 1586, ne change aucun détail dans les épures de la cathédrale, alors en voie d'exécution.

De même que les prélats italiens venus en France ne furent évêques, à voir leur conduite, que pour l'honneur et les revenus, de même les architectes n'y trouvèrent à peu près que des sinécures; leurs dessins, quand ils en tracèrent, durent rester dans leurs cartons, et leurs équerres d'appareilleurs dans leurs bagages. C'étaient de vrais architectes *in partibus infidelium*, avec cette aggravation qu'il y avait des titulaires concevant les œuvres, dirigeant les chantiers, et dont les productions allaient être revêtues de fausses signatures. Pendant que le bonhomme Pierre ou le bonhomme Gilles dressait les plans et en surveillait l'exécution, le noble artiste de la cour de François Ier, suivant la remarque de Viollet-le-Duc, les expliquait pompeusement au roi et aux courtisans, et passait pour en être l'auteur ou tout au moins l'inspirateur (1). Nouvelle application, et non la moins odieuse, du célèbre *Sic vos non vobis*.

Je pense que, pour arriver à obtenir, à défaut d'autres, des artistes de second ordre, François Ier leur promit, sous une forme plus ou moins expresse, d'attacher leurs noms aux grandes œuvres qui s'exécuteraient sous son règne et de leur en laisser la direction honorifique. C'est évidemment en exécution de cette promesse, que

(1) Hippolyte, cardinal d'Este, s'occupa peu d'Auch; mais, par une exception unique et digne d'une haute mention, il fit exécuter à Fontainebleau, sa principale résidence, une porte pour son hôtel, et choisit Serlio, qui, sans cette porte, ne nous aurait pas laissé autre chose que ses appréciations écrites sur les monuments de son époque.

était encore parfaitement inconnu, se voit tout à coup élevé au rang des plus grands architectes. Nous sommes en possession de son œuvre principale, et, par conséquent, rien n'est plus facile que de juger de son talent. » (*La Renaissance en France*, t. II, p. 130.)

M. Palustre explique naturellement, par l'alliance de Charles David avec la famille Lemercier, la désignation de cet artiste comme troisième architecte de Saint-Eustache, et sa fidélité à suivre, jusqu'en 1637 et peut-être au delà (Saint-Eustache n'était pas terminé lors de sa consécration en 1637, et David vécut jusqu'en 1650), le plan de son grand-père par alliance.

Enfin c'est à cette famille Lemercier et David qu'est désormais rattaché le constructeur de la Sorbonne, et avec d'autant plus de raison que lui aussi, comme Pierre, son grand-père, et Nicolas, son père, est né à Pontoise.

M. Palustre a donc raison de le dire : « Aux Métezeau, aux Chambiges, aux Ducerceau, il faut joindre maintenant les Lemercier. »

Autant peut-être que celle des Lemercier, la mémoire des Chambiges sera redevable à M. Palustre. Pierre Chambiges, premier du nom, mort en 1544, à l'âge d'une soixantaine d'années, nous apparaît maintenant comme un des grands maîtres maçons de l'époque, et avec une carrière des mieux remplies. Nous voyons en lui le vainqueur du Boccador à l'Hôtel-de-Ville de Paris, le vainqueur de Serlio à Fontainebleau et à Saint-Germain. C'est lui qui, selon toute probabilité, avait

monuments fameux, elle mérite encore une place d'honneur parmi les œuvres d'architecture que tous les âges recommandent à notre intelligente admiration. »

construit, près de Moret, le château de Challuau, détruit aujourd'hui, et M. Palustre le démontre par les « rapports de parenté entre ce château et celui de Saint-Germain-en-Laye (1). Le mélange de la brique et de la pierre des deux côtés est identique, en sorte que la première matière, contrairement à la logique, apparaît seule dans les ornements et toutes les membrures (2). Quant aux grandes fenêtres à triple croisillon, au lieu d'être posées à l'aplomb du mur extérieur, elles laissent derrière elles une profonde arcade formant un véritable balcon couvert. Enfin les toitures sont entièrement plates, ce qui semble chez nous une nouveauté. Mais, ainsi que nous l'établirons plus tard, il serait imprudent de se prévaloir d'une pareille disposition pour attribuer à un monument une origine italienne. Relativement à Saint-Germain-en-Laye, il est même certain que les terrasses « en grandes pierres de liaiz de Notre-Dame-des-Champs de Paris » ont été exécutées

(1) « Nous ne parlons évidemment que du mode de construction, car autant le plan de Saint-Germain-en-Laye est bizarre et irrégulier, autant celui de Challuau est, au contraire, un modèle de parfaite symétrie et de sage composition. En outre, le dernier édifice ne se développait pas autour d'une cour de forme quelconque, mais présentait un grand carré plein, flanqué, aux angles, de quatre pavillons. » — M. Palustre aurait pu ajouter que cette irrégularité de Saint-Germain tient aux constructions antérieures, n'est nullement imputable à Chambiges, et, par conséquent, n'infirme en rien l'analogie de cette résidence avec celle de Challuau.

(2) L'originalité de cette disposition n'est pas heureuse, et M. Palustre n'a garde de la louer (voyez aussi t. II, p. 41-42). Elle n'a pour nous d'autre mérite que de nous indiquer sûrement la main à laquelle elle est due, car elle n'a pas trouvé d'imitateurs.

par Guillaume Guillain et Jehan Langeois, conformément aux « devitz et marchez de ce faictz et passez avec feu maistre Pierre Chambigez, en son vivant maistre des œuvres de maçonnage de ladite ville de Paris ». Seulement, auparavant, un premier essai de ce système de couverture, si peu conforme à notre climat, avait été tenté à Challuau, où, dans les constructions d'un château presque modeste, vu la position élevée de celui qui l'avait ordonné (François I[er]), l'architecte s'était préparé à l'œuvre immense qu'une mort trop prompte ne devait pas lui permettre de conduire à sa fin (t. I, p. 165-166).

Cette « œuvre immense », c'est-à-dire Saint-Germain, que, sur l'autorité de Félibien, on attribuait encore à Serlio (1), n'est pas la seule à laquelle se soit préparé, à Challuau, Pierre Chambiges. A Fontainebleau, il a honorablement joué son rôle. Guidés par M. Palustre, nous l'y voyons occupé à reproduire ses encadrements

(1) « D'ailleurs, en 1539, époque à laquelle furent commencés les travaux, suivant le document authentique que nous venons de citer (un passage des *comptes*), François I[er] eût été bien empêché de faire appel au talent de Serlio, qui ne devait franchir les Alpes que deux ans plus tard. » (T. 2, p. 37). C'est par de tels rapprochements de date que d'un rapide trait de plume, M. Palustre réduit souvent au silence les écrivains qui mettent sans cesse en avant les noms de Serlio, du Primatice, du Boccador et de Jean Joconde, sans même se donner la peine de vérifier si ces personnages vivaient encore, étaient adultes ou se trouvaient en France au moment de la construction des édifices qu'on leur attribue. C'est de la même manière que Serlio est évincé de la fameuse grotte des Pins. (T. 1 p. 181), qui, comme on va le voir, est un autre ouvrage de Pierre Chambiges, complètement achevé en 1540, alors que l'architecte italien n'avait pas encore quitté sa patrie.

de briques dans l'aile gauche de la cour du Cheval-Blanc et à construire dans le genre prétendu rustique, inauguré depuis peu, — par lui-même, peut-être, — la célèbre grotte des Pins, si curieuse par ses cariatides et ses lourdes arcades en plein cintre surmontées de gâbles trapus.

A l'Hôtel-de-Ville de Paris, la désignation de P. Chambiges, comme « maître des œuvres de maçonnage » de la ville, son nom porté le premier dans un document (t. II, p. 126) où sont aussi mentionnés ses collègues, et surtout son genre bien caractérisé en ce qui concerne les fenêtres, suffisent à M. Palustre et suffiront à tous ses lecteurs pour ôter toute créance à une singulière et inexplicable inscription du XVI[e] siècle, qui attribue ce palais communal au Boccador : *Dominico cortonensi architectante.* Tout est étrange dans ce document lapidaire, qui, par la place qu'il occupait, par le soin un peu suspect qu'on a pris de marquer la date de l'inscription elle-même, par une erreur manifeste qu'il contient touchant la conduite des travaux, restera toujours une énigme, si l'on ne prend franchement le parti de voir là un mensonge officiel. Ces précautions prises pour ravir sa gloire légitime à un de nos architectes français, les voilà encore déjouées, grâce aux ingénieuses recherches de M. Palustre.

Enfin, sans parler du château de la Muette, près de Maisons-Laffite et aujourd'hui détruit, nous sommes amenés à reconnaître jusque dans le Louvre, non la main, mais l'influence de Chambiges, qui se trouverait ainsi avoir été le maître de Pierre Lescot. « Le rez-de-chaussée du Louvre, entre autres choses, du côté de la cour, reproduit exactement les dispositions chères à l'esprit si profondément inventif qui a conçu Challuau,

la Muette et Saint-Germain-en-Laye. Toutes les fenêtres, au lieu de s'ouvrir à l'aplomb extérieur de la façade, occupent le centre d'une sorte de remplissage, au fond d'une grande arcade. Certes, pareil emprunt aurait tout droit de surprendre s'il ne trouvait son explication dans des relations intimes qui ont dû se contracter à l'atelier..... Les historiens du Louvre ont évité jusqu'ici, nous ne savons pourquoi, de s'appesantir sur le grand et bel escalier qui, de la base au sommet, occupe en son entier, du côté du nord, le troisième avant-corps de l'aile occidentale. Cependant, il y a lieu de rappeler qu'à Saint-Germain on trouve également des rampes droites séparées par un mur d'échiffre, ce qui tendrait de plus en plus à confirmer l'opinion précédemment émise au sujet de Pierre Lescot (t. II, p. 156 et 160-161).

Il semble que la réputation d'un Bullant pouvait se passer de recherches nouvelles, et pourtant M. Palustre a trouvé de nouveaux fleurons à attacher à sa couronne d'artiste. S'il lui donne, dans Charles Baillard, un prédécesseur à Ecouen, sans d'ailleurs lui dénier ce que son génie a laissé d'original et d'avancé pour l'époque dans ce château, qui lui reste ainsi presque tout entier, l'auteur de la *Renaissance en France* lui assigne les nombreuses églises, parfois charmantes, disséminées autour de la demeure princière des Montmorency : la façade de l'église de Belloy serait le premier chef-d'œuvre de Bullant, qui aurait ensuite fourni les dessins de parties des églises de Goussainville, de Luzarches, de l'Isle-Adam, de Sarcelles, de Maffliers, du Mesnil-Aubry, remaniées ou rebâties de son temps. M. Palustre a plus fait encore pour Bullant. Les biographes de cet architecte ne savaient à quoi l'occuper

de 1559 à 1570. Cette lacune de sa vie est comblée par la construction du petit château de Chantilly, qui marque un large pas dans la voie que Bullant se frayait à Ecouen et qui appartenait comme Ecouen aux Montmorency (t. I, p. 78-82).

Il faut savoir s'arracher aux trouvailles attrayantes que nous prodiguent les volumes de M. Palustre et renoncer, pour l'instant, à analyser l'histoire détaillée qu'il nous donne des chantiers de Gaillon, de Villers-Cotterets, du Louvre, de Gisors et surtout de Fontainebleau. Signalons seulement, une fois pour toutes, un des moyens d'induction qui ont le plus servi à retrouver les architectes inconnus ou ceux dont se perdait quelquefois la trace. « Le roi (François Ier) n'abandonnait jamais les hommes qu'il avait une fois choisis pour l'exécution de ses volontés » (t. II, p. 38). Cette judicieuse remarque, M. Palustre n'avait qu'à l'étendre, comme il l'a fait, aux reines, aux princes, aux seigneurs, aux prélats, aux familles et aux villes, qui avaient communément leurs architectes préférés et leur demeuraient fidèles.

Jusqu'à présent, je me suis placé au point de vue de maint lecteur qui fixera sa première attention sur ce que l'ouvrage peut lui offrir de plus inattendu ou de plus nouveau. J'ai négligé de faire connaître l'idée principale de l'auteur, celle qui s'annonce le plus spécialement par le plan et la forme de l'ouvrage, et qui n'est pas elle-même dépourvue de nouveauté.

Ce serait rendre à M. Palustre un très mauvais service que d'interpréter sa pensée au profit exclusif de nos artistes. Je dois le défendre également d'avoir explicitement tenté une histoire méthodique de l'impor-

tante évolution monumentale qui remplit le XVIe siècle. A la vue de l'ouvrage, on me demanderait bientôt si c'est pour mieux arriver à de pareils résultats que la Renaissance n'est traitée ni dans l'ordre de ses progrès ni par classes de monuments, ni par écoles, ni suivant les productions ou les manières des artistes. Avec les préjugés et les notions insuffisantes ou inexactes que nous avions si longtemps appliqués à cette grande époque, la rédaction logique et serrée d'une thèse n'eût rien présenté de superflu. Le reproche que j'adressais, il y a trois ans, à Viollet-le-Duc, pour avoir distribué ou plutôt éparpillé en dictionnaire les éléments de notre architecture du moyen âge, il m'eût été impossible de les épargner équitablement à M. Palustre, qui disperse aux points de vue logique et historique et groupe géographiquement ses édifices avec leurs architectes ou leurs sculpteurs, suivant qu'ils appartiennent à tel département, à telle province. Et voilà d'une part un morcellement fâcheux entre des monuments que leur origine, leurs caractères ou leurs dates eussent dû réunir ; d'autre part, une réunion tout aussi regrettable d'édifices que sépare une longue distance chronologique, et, si je puis l'ajouter, artistique. Mêmes inconvénients pour les constructeurs. En certains cas, l'œuvre secondaire ou dérivée est décrite bien avant l'œuvre principale ou l'œuvre mère ; souvent l'édifice dont le style révèle tel architecte passe à l'examen bien avant le monument à signature connue qui a servi de base aux rapprochements et aux attributions. Nous devons au plan tout géographique de *la Renaissance en France* de voir apparaître pour la première fois Jean Bullant (t. I, p. 78-82) à propos d'un édifice dont la filiation est historiquement dou-

teuse, bien que, hâtons-nous de l'ajouter, les déductions de M. Palustre aient lieu de satisfaire le raisonnement le plus difficile. Ailleurs, il faut avoir vu, dans le t. Ier, le portail de l'église de Montjavoult (p. 70) et, au t. II, l'église de Magny-en-Vexin (p. 12-14), avant d'arriver, dans le même t. II (p. 203-207), à l'école de Gisors, inspiratrice de ces deux monuments.

De tels inconvénients entravent encore davantage l'histoire générale : l'ordre adopté est précisément l'inverse de celui qu'elle eût demandé. Au lieu de commencer par la vallée de la Loire ou par la Normandie, berceaux de la Renaissance française, ou tout au moins par Fontainebleau, devenu son foyer (1) sous François Ier, l'ouvrage débute par la Flandre et l'Artois, par les départements du Nord et du Pas-de-Calais, où la Renaissance française n'a pénétré qu'à son déclin, si toutefois elle peut accepter la paternité de constructions aussi alourdies que la Bourse de Lille ou aussi incorrectes que la façade de l'église abbatiale de Saint-Amand-les-Eaux, près de Valenciennes (2). Dans la Somme, on va se heurter tout droit contre une œuvre authentiquement italienne, le tombeau de Raoul de Lannoy, qu'on ne saurait enlever au sculpteur Antonio

(1) Fontainebleau ....« la plus célèbre de nos résidences royales, celle au moins qui, dans le développement des arts à l'époque de la Renaissance, semble avoir joué un rôle prépondérant.» (*La Renaissance en France*, t. I, p. 166.)

(2) Ces constructions cependant, ainsi que l'hôtel de ville d'Arras, ne sont pas encore classiques et ne manquent pas d'une attrayante originalité. M. Palustre, ne voulant pas tout à fait déshériter les départements du Nord et du Pas-de-Calais, n'avait pas le choix : il n'y avait pas de meilleures types à sa disposition.

della Porta : singulier préambule, dira-t-on, pour un ouvrage destiné en grande partie à mettre en garde le public contre l'envahissement des réputations étrangères. C'est seulement la seconde livraison, celle qu'occupe en entier le département de l'Oise, qui introduit le lecteur, par Sarcus et Beauvais, au sein de la vraie, de la noble, de la séduisante Renaissance; et encore, dans cette partie de la Picardie et de l'Ile-de-France, ne voyons-nous encore, à part Beauvais, que des œuvres dérivées ou de seconde main, des artistes ayant fait leurs preuves en d'autres pays.

De tout cela résulterait un blâme sévère, mais non moins immérité. Il était impossible de concilier toutes les exigences. Si je maintiens que Viollet-le-Duc a eu grandement tort de se servir pour sa principale publication de la forme de dictionnaire, qui n'a pas même l'avantage de fournir des parties séparables les unes des autres et pouvant être acquises à part, il est loin d'en être ainsi de *la Renaissance en France*. Comme tout écrivain sérieux, M. Palustre devait adopter pour son plan une base unique, sous peine de jeter partout une confusion inextricable. Cette base est la distribution géographique des monuments, et son adoption ne procède pas d'un choix tout à fait volontaire : elle s'imposait, comme seule pratique, à l'auteur et surtout à l'éditeur.

L'éditeur, M. Quantin, et l'auteur, M. Palustre, voulaient élever à la Renaissance française un monument littéraire et graphique (1), à la fois digne des

(1) Il n'entre pas dans notre cadre de faire l'éloge des merveilleuses eaux-fortes de M. Sadoux, tirées à part ou intercalées dans le texte. M. Sadoux est aujourd'hui aussi connu comme

savants, des artistes et de la patrie. L'accomplissement de ce but élevé ne pouvait avoir lieu sans tenir compte de difficultés matérielles de premier ordre. L'éditeur ne devait pas à la légère compromettre le succès de son entreprise, et l'auteur le succès de sa mission par une présomption téméraire. Consacrés à l'histoire suivie, méthodique de la Renaissance, les six volumes projetés n'eussent pu être acquis séparément, et c'eût été une vraie folie de libraire que d'espérer voir des acheteurs s'intéresser en assez grand nombre à la publication pour lui consacrer le prix de sept cent cinquante francs, effrayant pour beaucoup d'artistes ou d'amateurs, plus effrayant pour la plupart des archéologues, plus effrayant encore pour le commun des hommes instruits, et en somme peu abordable. Ce n'est pas que je déconseille pareille dépense, j'estime au contraire bien heureux ceux qui pourront se la permettre, et je les assure qu'ils en seront amplement dédommagés. Mais il fallait se mettre à la portée du plus grand nombre, et on n'y pouvait mieux réussir que par la combinaison adoptée, la seule possible pour le cas présent. On ne peut donc justement faire un grief à l'auteur de ce qui, de sa part et de la part de son éditeur, n'est qu'un acquiescement à la raison et à la nécessité.

M. Palustre mérite d'autant moins nos reproches que cette nécessité en fait que mieux ressortir l'habileté qu'il a déployée pour en affaiblir les inconvénients. Par une première introduction, que complètera plus tard une introduction générale, par des tables qu'on ne devra jamais manquer de parcourir, il rétablit l'ordre historique et

graveur que M. Palustre comme archéologue et comme critique d'art. C'est tout dire.

logique que l'ordre géographique avait troublé ou interverti. Ainsi l'histoire se retrouvera, pour le lecteur muni de l'ouvrage entier. Elle n'est pas totalement perdue pour l'acquéreur d'une livraison ou d'un seul volume. M. Palustre sait, mais toujours à propos, brièvement et sans redite, ménager partout de lumineuses observations, rappeler des faits nouveaux, et surtout, ce qui semble chez lui une honorable spécialité, redresser en passant maintes erreurs, en mettant même à part les préjugés relatifs aux artistes. Ces erreurs redressées, je voudrais les mentionner toutes ; je me contenterai de citer le passage où est réfutée une croyance que j'ai longtemps partagée moi-même ; cette citation serait, s'il en était besoin, la meilleure preuve que je puisse apporter de ma bonne foi dans l'éloge.

« Pour bien des gens, dit M. Palustre, la Renaissance n'est autre chose que l'introduction violente du paganisme dans les arts. Il semblerait véritablement qu'avant cette époque on ne se fût jamais permis de prononcer le nom des divinités de l'Olympe, que les héros mêmes de la Grèce et de Rome se trouvassent entièrement mis en oubli. Cependant, nous voyons que, dès la fin du XIVe siècle, l'antiquité entrait en partage avec l'histoire sainte et les traditions chevaleresques du moyen âge dans les compositions destinées à l'embellissement des châteaux. Hector, Alexandre et César figuraient au nombre des principaux personnages que sculpteurs et hauts-lissiers aimaient à reproduire, tout à côté de Josué et d'Artus, de David et de Charlemagne, de Judas Machabée et de Godefroy de Bouillon. D'ailleurs, on ne devait pas s'arrêter là, car, pour constituer un pendant aux neuf preux, c'est à la

fable uniquement que le moyen âge fit des emprunts. Déiphile et Thomyris, Hippolyte et Penthésilée, Sémiramis et les Amazones n'ont rien, que nous sachions, de commun avec les femmes dont le christianisme a célébré les éclatantes vertus.

« Mais remontons encore le cours des âges, et, au lieu d'un château bâti à une époque de raffinement, par un prince éclairé tel que Louis d'Orléans (1), visitons, si vous le voulez bien, l'abbaye de Saint-Denis, au temps de Philippe-Auguste. Le cloître vient d'être achevé et sur l'un de ses côtés fait saillie un lavatorium, au centre duquel s'étale un magnifique bassin circulaire qui, deux fois par jour, reçoit la visite des religieux. Or, s'imagine-t-on quel genre d'ornementation est ainsi perpétuellement exposé aux regards? Non-seulement nous sommes en pleine mythologie, mais l'artiste semble à dessein avoir multiplié les images qui rappellent les souvenirs les plus équivoques. Tandis que Pâris est tourné vers Hélène, Vénus figure entre Pan et Jupiter. D'où il faut conclure que le XVI[e] siècle n'est pas tout à fait aussi coupable que l'on se plaît à le répéter. La voie était ouverte devant lui, et les circonstances ont voulu qu'il s'y engageât avec un entrain qui a pu tromper sur le point de départ. Mais en réalité, à toutes les époques, il s'est trouvé des esprits qui ont aimé à faire un retour vers l'antiquité, et le

(1) « Tous les bâtiments d'habitation de Coucy avaient été remaniés dans les dernières années du XIV[e] siècle, et c'est bien certainement à Louis d'Orléans qu'était due la belle cheminée dont Ducerceau nous a conservé le dessin (*les Plus excellents bastiments de France*, t. 1[er]). Son ornementation consistait dans les statues colossales des neuf Preuses, portant chacune un écusson sur lequel est gravé un attribut. »

seul reproche que l'on puisse faire à la Renaissance, c'est d'avoir trop souvent dépassé le but qu'elle s'était proposé » (t. II, p. 25 et 26).

L'ordre géographique n'est même pas sans avantages directs, avec le parti qu'en a su tirer M. Palustre. Il a mis en relief des monuments ignorés ou peu connus, rétabli le vrai caractère de plusieurs autres, ainsi que j'espère le montrer dans la seconde partie de ce travail.

(*A suivre.*) ANTHYME SAINT-PAUL.

CHRONIQUE

Les dernières fouilles du Forum, à Rome. — Le *Bulletin monumental,* dans son premier numéro de 1883, rendait compte, jusqu'à la date du 22 novembre 1882, de l'état des fouilles que le gouvernement italien fait exécuter à Rome, au Forum romain. Depuis cette époque, les travaux ont poursuivi leur cours sans interruption, avec un succès toujours croissant, sous l'habile direction de M. le commandeur Fiorelli, intendant-général des fouilles du royaume, et de M. le commandeur Lanciani, directeur de celles du Forum. Les dernières opérations ont été concentrées au pied du Palatin, sur l'emplacement compris entre l'église Sainte-Marie-Libératrice et l'angle sud-ouest des jardins Farnèse, ainsi que sur la partie de ces jardins mêmes située, en contre-haut, le long de la chaussée qui conduisait à l'Arc de Titus. Cette chaussée elle-même a disparu par suite des fouilles.

Ces travaux ont amené des découvertes du plus grand intérêt pour la topographie de cette région de l'ancienne Rome.

Déjà depuis quelques années, vers l'est des trois colonnes corinthiennes du temple de Castor et Pollux, on avait mis à jour, sur un axe compris entre le temple d'Antonin et Faustine et l'église Sainte-Marie-Libératrice, une construction circulaire dans laquelle on avait reconnu le soubassement du temple de Vesta (1). Sa position était tout à fait

(1) Il ne faut pas confondre ce temple avec le petit temple circulaire monoptère à colonnes corinthiennes que l'on voit encore aujourd'hui, près

conforme aux indications données par plusieurs auteurs et particulièrement par ces deux vers de Martial :

> Quæris iter? Dicam : Vicinum Castora canæ
> Transibis Vestæ, virgineamque Domum...
> (Epigr. I, 71.)

Les derniers travaux ont fait retrouver, dans le voisinage immédiat et à l'est de ce soubassement, les vestiges imposants de l'habitation même des Vestales. Cette maison se développait autour d'un *Atrium* rectangulaire dont la largeur est d'environ 20 mètres et la longueur, en l'état actuel des fouilles, de 68 mètres. Un portique soutenu par des colonnes l'entourait sur ses quatre côtés. Dans les entre-colonnements régnait un petit mur formant parapet, recouvert encore sur quelques points d'une plaque de marbre blanc. Les dalles sur lesquelles reposaient les colonnes sont apparentes, et vu l'absence de traces de bases, il est présumable que ces colonnes, à l'origine, étaient d'ordre dorique. Cependant une colonne, mais d'une époque postérieure, à l'angle sud-ouest du péristyle, vient d'être retrouvée en place. Des autres il ne reste que des tronçons.

Sur le côté est de l'atrium et à un niveau un peu plus élevé, s'ouvrait une salle rectangulaire, accessible par deux gradins. Elle correspond au *Tablinum,* la pièce d'honneur de toute maison romaine bien entendue ; mais le mur du fond est plein, sans porte. Dans le haut seulement existe une fenêtre. Cette salle mesure environ 100 mètres carrés de superficie. Elle est flanquée, de chaque côté, de trois petites chambres qui ne communiquent qu'avec elle. Dans l'une de ces chambres il faut signaler un procédé qui a été employé pour combattre l'humidité. C'est une sorte de drainage formé de moitiés d'amphores juxtaposées dans le sol, la tête

du Tibre, sur la place *Della Bocca della Verita*, et dans lequel on croit reconnaître un temple du Soleil.

en haut, et recouvertes d'une couche de terre et de béton.

Sur le côté nord de l'Atrium, au sud, s'étendaient des chambres de dispositions diverses, dont les murs existent en partie sur une hauteur qui varie de 2 à 4 mètres.

Sur l'autre côté, au sud, vers le Palatin, on voit une autre série d'appartements et de couloirs plus complets que les précédents. Plusieurs ont conservé leurs voûtes et sur leurs parois des enduits peints.

Au fond de l'un des couloirs, on remarque les premiers degrés d'un escalier qui, tournant vers l'est, passait derrière les chambres du rez-de-chaussée, montait à un étage établi au-dessus de ces pièces et du Tablinum, près duquel il reparaît sur une rampe d'une quinzaine de marches.

Ces constructions, situées à la base du Palatin, étaient adossées à un mur de soutènement vertical qui les séparait d'une *via* dont le niveau se trouvait à peu près à celui de leur étage supérieur. Cette *via* passait donc entre la maison des Vestales, mais en contre-haut par rapport à son rez-de-chaussée, et les autres constructions qui flanquaient la pente du Palatin. On la voit venir de la direction de l'église Sainte-Marie-Libératrice ; puis, laissant à gauche l'escalier dont nous parlions tout à l'heure, elle s'engage sous une série d'arceaux qui forment arcs-boutants entre l'étage supérieur de la maison des Vestales et les constructions qui lui sont opposées à la base du Palatin. De là, elle monte vers l'est, dans la direction de l'Arc de Titus; mais, pour le moment, elle cesse d'être visible vers le point où elle était traversée et cachée par la rampe moderne qui aboutissait à l'escalier monumental du palais des jardins Farnèse (1).

La découverte de cette *via* est d'une importance capitale. Nous avons, en effet, en elle la *Via Nova*, indiquée de ce côté

(1) L'héliogravure qui accompagne ces notes représente : à gauche, une partie de l'*Atrium* et son *Tablinum*; à droite, vers le milieu de la hauteur, la *via nova*; entre les deux, des chambres ruinées de la maison des Vestales; en haut, à droite, le Palatin.



Héliog. Dujardin

Imp. Eudes.

FOUILLES DU FORUM À ROME. — MAISON DES VESTALES
21 Février 1884.

par plusieurs auteurs. Cette *Via Nova*, selon Varron (1), commençait vers le Vélabre, où elle prenait le nom d'*Infima via nova,* passait au-dessus du temple de Vesta, près du Palatin, et devait remonter vers la porte *Mugonia* de l'enceinte de la *Roma Quadrata* de Romulus, sur la *Velia*, où atteignant son point extrême et le plus élevé, elle se nommait *Summa novavia.*

Comme on le voit, les découvertes actuelles confirment ces données.

Il résulte de ces premiers détails topographiques que la *Via Nova* se trouvait parallèle, ou à peu près, sur un certain parcours, mais à un niveau supérieur, à la *Via Sacra,* située de l'autre côté de l'habitation des Vestales, vers le nord, et qui, venant de l'Arc de Titus, passait devant le temple *Urbis Romæ*, aujourd'hui l'église des Saints-Côme et Damien, pour se rapprocher ensuite du temple de Vesta, dans la partie est et à l'extrémité du Forum proprement dit.

Voilà donc, grâce à l'apparition de la *Via Nova*, démontrée fausse l'opinion de quelques archéologues, en petit nombre il est vrai, qui contestaient, pour la *Via Sacra*, la direction que nous venons de lui assigner, et qui voulaient l'établir, à l'opposé, à la base du Palatin.

La *Via Nova* se réunissait au Forum, près du temple de Vesta, au moyen d'un escalier. C'est ce que nous fait connaître Ovide dans les vers suivants :

Forte revertebar festis Vestalibus illac
Qua nova romano nunc via juncta foro est;
Huc pede matronam vidi descendere nudo;
Obstupui, tacitus sustinuique gradum.
(*Fast.* VI, 395.)

Cet escalier est sans doute celui que l'on voit figuré près du temple de Castor et Pollux, sur un précieux fragment d'un plan de la Rome antique, nouvellement découvert au

(1) Varr. *De L. L.* V. 43. — In nova via ubi nunc sacellum est supra aedem Vestae. Liv. V. 32. (*Marucchi Descrizione del Foro Romano*, 1883.)

Forum, et qui semble avoir appartenu au plan de Septime Sévère, conservé au Capitole, ou à un plan plus ancien, exécuté sous Vespasien. Les fouilles n'ont pas encore retrouvé cet escalier, mais, selon toute apparence, au moment où ces notes paraîtront, il aura vu le jour, si toutefois il en existe des vestiges.

Sur la *Via Nova*, près du premier des arceaux sous lesquels elle s'engage, s'élève une sorte de portique recouvert d'une terrasse où conduit un escalier situé à gauche de ce portique. Un couloir au niveau de la terrasse s'étend parallèlement à la *Via Nova*, et y prend jour, par des ouvertures, au-dessus des arceaux en question qui devaient être surmontés d'un second étage d'arcs-boutants, dont il reste des arrachements. Des chambres adossées au Palatin ouvrent aussi sur ce couloir. Si on revient sur la terrasse, on retrouve la suite de l'escalier inférieur qui montait vers le Palatin.

L'*Atrium* de Vesta et la maison des Vestales occupèrent d'abord l'*Atrium* et une partie de l'ancienne *Regia Pontificis* qui était, à l'origine, la demeure de Numa, fondateur du culte de Vesta, roi et grand pontife tout à la fois.

Hic locus exiguus qui sustinet atria Vestæ
Tunc erat intonsi regia magna Numæ.
.Ovid. *Fast*. VI. 263..

Hic locus est Vestæs, qui Pallada servat et ignem :
Hic fuit antiqui regia parva Numæ.
.*Trist*. III. 29-30..

Les grands pontifes, successeurs de Numa, habitèrent la même résidence qu'ils s'étaient réservée et qui conserva le nom de *Regia*, maison royale. Mais la maison des Vestales finit par occuper toute la *Regia*, lorsque Auguste, réunissant les dignités d'empereur et de grand pontife, céda aux prêtresses de Vesta toute l'habitation du grand pontificat et se créa sur le Palatin un nouveau palais.

Cependant toutes ces constructions éprouvèrent, à plu-

sieurs reprises, de violentes vicissitudes, par suite des incendies qui ravagèrent ce quartier. En dernier lieu, sous Commode, un incendie fit des dégâts considérables à l'*Atrium*, qui fut réédifié par Septime Sévère, comme l'attestent les marques des briques et le style de la construction.

Le pavé, composé de dalles d'un beau marbre, mais posées sans ordre, accuse une autre restauration qui peut se rapporter au IVe siècle de notre ère.

Du côté de la *Via Sacra*, à la suite d'un de ces incendies, on éleva sur les ruines de la *Regia* un autre édifice en forme de portique, et qui fut, selon toute apparence, le *Porticus Margaritaria*, ainsi nommé des boutiques des bijoutiers et des marchands de perles qu'il abritait. Les fouilles ont fait reparaître les restes de ces constructions à travers des débris fort confus de murs en briques. Mais en avant de la perspective de ce portique, on voit encore des bases de colonnes, un soubassement à moulures en marbre, d'un style sévère, des fragments de mosaïques, une partie d'exèdre ou de petite abside au fond d'une salle, le tout dépendant d'un édifice plus ancien qui pourrait bien avoir été la *Regia* elle-même.

En somme, l'ensemble des constructions composant le *Locus Vestæ*, et formant un quadrilatère allongé dans le sens de l'est à l'ouest, était compris entre la *Via Nova* vers le sud et la *Via Sacra*, ou plutôt les édifices qui la bordaient vers le nord. A l'ouest, il était limité par le temple de Vesta près duquel on place aussi le petit bois sacré qui le séparait de l'*Atrium* (1). Peut-être ce bosquet était-il dans l'*Atrium* même, comme on voit des bouquets d'arbres dans les cloîtres des couvents modernes? Vers l'est, derrière le *Tablinum*, les fouilles ne sont pas encore assez profondes pour déterminer, de ce côté, l'ancien état des constructions. Disons aussi, avant de nous éloigner de ce point, que la porte monumentale de Vignole, qui donnait accès aux jardins

(1) « Exaudita vox est a luco Vestæ qui a palatii radice in novam Viam devexus est. » (Ciceron. De Divin. I. 45.)

Farnèse et au Palatin, est en cours de démolition et sera transportée dans un autre endroit pour y être réédifiée.

Quel que soit l'intérêt que présente la découverte de ces édifices, au point de vue de leur origine et de leur disposition, il est encore singulièrement augmenté, sinon dépassé, par celui des monuments épigraphiques et des statues retrouvés au milieu de tous ces débris, qui viennent confirmer de nouveau l'attribution de tout cet ensemble à la demeure des Vestales.

Déjà, à la fin du xv[e] siècle, on avait retrouvé, dans des excavations pratiquées près de l'église Sainte-Marie-Libératrice, douze piédestaux portant des inscriptions relatives aux Vestales *Maximæ*, et dont quelques-unes figurent dans le recueil de Gruter, *Inscript. Rom.*, p. 309, 310, 311. Les fouilles actuelles ont d'abord mis en évidence, à l'extrémité de l'*Atrium*, vers l'ouest, trois piédestaux carrés, rangés sur la même ligne droite et servant de bases à une construction en briques de basse époque, du v[e] au vi[e] siècle. Ces piédestaux sont ornés d'inscriptions en l'honneur des Vestales *Maximæ*, qui appartenaient à des familles de l'aristocratie romaine. Un quatrième piédestal, également orné d'une inscription analogue, a été retrouvé en place au fond de l'*Atrium*, près de l'entrée du grand *Tablinum*. Enfin, cinq autres piédestaux, tous munis d'inscriptions relatives aux grandes prêtresses, viennent augmenter cette importante série de monuments honoraires qui portaient des statues de Vestales, érigées par la pieuse reconnaissance de divers personnages.

Ces statues, soit entières, soit mutilées, ont été retrouvées pêle-mêle avec d'autres débris dispersés dans ces décombres. Le type des figures est grave, sévère, doctoral, méditatif, d'une noblesse de traits qui répond au caractère de ces prêtresses, dont la piété, la sainteté et toutes les autres vertus sont exaltées dans les inscriptions. Ces monuments sont du plus haut intérêt pour l'authenticité et l'exactitude du costume, coiffures, voiles et robes, et le style de l'exécu-

tion, malgré ses inégalités, rappelle parfois les meilleures inspirations de l'art.

En somme, sur les dix-huit statues ou fragments de statues qui ont revu le jour, quatre ont conservé leurs têtes et sont à peu près complètes. Mais comme elles étaient, au moment de la découverte, séparées de leurs piédestaux, nous ne pouvons leur restituer leurs noms respectifs. Flavia Publicia, *Virgo Vestalis Maxima,* est nommée dans six inscriptions, dont l'une est datée de 247 de notre ère; Terentia Flavola apparaît deux fois; Cœlia Claudiana une fois à la date de l'an 286; Prætextata, *Crassi filia* une fois; Numisia Maximilla une fois, toutes qualifiées de *Virgines Vestales Maximæ.*

L'une des inscriptions des trois piédestaux, à l'ouest de l'*Atrium,* datée de 364, offre l'intéressante particularité du martelage du nom de la Vestale. Parmi les causes de la flétrissure officielle infligée à cette prêtresse qui aurait trahi ses devoirs, la conjecture de la conversion de la Vestale au christianisme a été émise par M. Marucchi, l'érudit historien de la topographie du Forum (1). La date de 364, comprise dans une période où le culte de Vesta était encore toléré par les empereurs chrétiens, jusqu'à son abolition définitive sous Théodose (379-383), favoriserait cette conjecture, et l'on sait qu'il y a eu des exemples de pareilles conversions.

Nous donnons, à la suite de ces notes, le texte des inscriptions qui figurent sur les piédestaux dont nous venons de parler.

Après l'abolition complète du culte de Vesta et la dissolution de la communauté des Vestales sous Théodose, ces bâtiments changèrent de destination et furent en partie transformés en habitations particulières. Mais à l'invasion de Robert Guiscard, en 1084, survint la dévastation de tous ces édifices, dont les ruines, grossières constructions de bri-

(1) *Descrizione del Foro Romano...... I nuovi scavi fra il Palatino ed il Foro.* Roma, 1883.

ques, revoient chaque jour la lumière, entre l'église Sainte-Marie-Libératrice et l'emplacement du temple de Vesta, en avant de l'*Atrium*, point où s'exerce en ce moment l'activité des fouilleurs.

Et ici nous devons dire un mot d'une découverte d'un intérêt tout inattendu, effectuée le 4 novembre 1883, dans les déblais d'une chambre située derrière les trois piédestaux que nous avons signalés plus haut, à l'extrémité ouest de l'*Atrium*. Il s'agit d'un trésor enfermé dans un vase de terre cuite composé de huit cent trente-cinq pièces de monnaies. « De ces pièces, une seule est en or et appartient à l'empereur byzantin Théophile qui régna de 829 à 842. Toutes les autres sont des deniers d'argent battus par des rois ou des seigneurs anglo-saxons, sauf quatre dont deux appartiennent à Pavie, un à Limoges et un autre à Ratisbonne. Les noms inscrits sur les monnaies anglo-saxonnes sont ceux d'Alfred le Grand, 871-900; d'Edouard I, 900,924; d'Athelstan, 924-940; d'Edmond I, 940-946, tous quatre rois d'Angleterre; de Stric, 914-926; d'Anlat Ier ou II, 927-944, ou bien 944-947, tous deux rois de Northumbrie, et enfin de Plegmont, archevêque de Cantorbéry, 889-923. Les deux deniers de Pavie portent, l'un, le nom de Berengarius, empereur, 715-924; l'autre, les noms de Hugues et de Lothaire, ensemble rois d'Italie, 931-946. Sur le denier limousin, on voit le nom de Eudes, roi de France, 888-898. Celui de Ratisbonne présente le type des deniers du duc Arnulphe ou Arnould, 912-937. »

Parmi ces monnaies se trouvait aussi une boucle en cuivre niellé d'argent formée de deux plaques, un fermoir de manteau ou de chape de ceux dits *fibulatoria*. Ces deux plaques sont ornées, sur leur partie antérieure, de l'inscription suivante en niellé d'argent :

+ DOMNO MA
RINO PAPA.

c'est-à-dire *Domino Marino Papa*. Or, la date extrême des

monnaies du trésor ne dépasse pas l'an 946, qui correspond précisément au pontificat du pape Marin II, élu en 942 et mort en 946. Il est donc évident qu'il s'agit, dans l'inscription de la fibule, du pape Marin II, et non du pape Marin I, qui régna de 882 à 884. M. le commandeur de Rossi prépare sur cette importante trouvaille une longue étude dont la prochaine publication est attendue avec impatience par ses nombreux lecteurs. Mais déjà le résumé de son travail, publié d'après renseignements communiqués par lui (*Moniteur de Rome*, nos 2 et 9 février 1884), nous fait connaître son opinion sur la provenance et la destination de ce trésor qui représenterait une partie du *Denarius Sancti Petri*, envoyé à Rome dans la première moitié du xe siècle, et rappelé aussi dans les lois du roi Edouard I, dont les deniers abondent dans le trésor en question.

Cette étude amène l'éminent archéologue romain à faire l'historique de cette région, voisine du Palatin, pendant les premiers temps du moyen âge, et il arrive à constater, vers cet endroit, l'existence d'un *Episcopium* ou résidence pontificale, bâtie et habitée par le pape Jean VII, au commencement du viiie siècle, entre le Palatin et la *Via Sacra*. Les dépendances de cet *Episcopium* pouvaient s'étendre jusqu'au point où le trésor a été retrouvé. Alors sa présence en ce lieu s'explique naturellement, soit qu'il y fût déposé par un *Vestararius*, c'est-à-dire « par l'un des grands officiers chargés de la garde des sommes d'argent appartenant à l'Église romaine, soit aussi que ce fonctionnaire eût là son habitation particulière et qu'il y eût caché, pour son propre compte, le trésor représentant les honoraires de son emploi. » En tout cas, le fermoir au nom du pape Marin devait être le signe distinctif des fonctions d'un dignitaire de la cour pontificale, d'un *Vestararius* ou d'un autre.

Mais revenons au Forum et jetons un coup d'œil rapide à l'ouest, vers le Capitole, pour constater de ce côté le nouvel état des lieux.

En novembre 1882, nous signalions les travaux en cours

d'exécution qui avaient pour but d'enlever le chemin porté sur arcades qui, descendant du Capitole, passait sur l'angle nord-ouest de la *Basilica Julia* et se dirigeait au-devant de l'Arc de Septime Sévère pour aboutir, vers l'église Saint-Adrien, à la rue longeant le Forum au nord. Aujourd'hui, ce chemin a complètement disparu, et toute cette partie du Forum a retrouvé son ancien niveau, jusqu'au pied du *Tabularium*. L'Arc de Septime Sévère, pleinement dégagé, apparait dans toute sa majesté. On voit, à sa gauche, se profiler, sur une ligne droite, des soubassements en grand appareil qui, d'après M. le professeur Marucchi, auraient supporté les anciens rostres. Les huit colonnes du temple de Saturne s'élèvent plus gracieuses que jamais sur leur imposant soubassement, au-dessus du dallage du *Clivus jugarius*. Un peu en avant, entre les piliers du portique ouest de la *Basilica Julia*, est restée en place une petite colonne d'une époque de décadence provenant de l'église *Sancta Maria in Foro,* construite à cet endroit vers le VIII[e] siècle.

Près de là, des deux côtés du *Vicus jugarius*, deux massifs de constructions en briques s'élèvent en regard l'un de l'autre, l'un appliqué au soubassement du temple de Saturne, et l'autre debout, près de l'emplacement du pilier d'angle nord-ouest de la *Basilica Julia*. Un revêtement de marbre formant une forte moulure se voit encore à leur base, et il est à observer que la colonne du pilier d'angle de la basilique, disparu depuis leur construction, a laissé en creux, dans le massif qui lui était adossé, l'empreinte de son fût et des moulures de sa base. C'est avec vraisemblance que M. Marucchi voit, dans ces constructions, les restes de l'Arc de Tibère, ainsi placé au point où le *Vicus jugarius* s'embranchait sur la *Via Sacra*.

Cependant, pour satisfaire, dans cette région, aux exigences que réclamait la circulation des voitures et autres véhicules entre les deux côtés nord et sud du Forum, un nouveau chemin horizontal en chaussée a été rétabli plus près que l'ancien du *Tabularium*. Il forme le prolongement

de la *Via della Consolazione*, vient passer par une courbe entre le temple de Saturne qu'il laisse à droite, et les trois colonnes du temple de Vespasien qu'il laisse à gauche, et se dirige vers la rue de *Marforio*, près des prisons Mamertines, laissant encore à gauche le soubassement du temple de la Concorde, et à droite l'Arc de Septime Sévère.

Mais déjà ces notes dépassent les limites qui leur étaient assignées. Cependant nous ne quitterons pas le théâtre de ces découvertes, dont l'intérêt grandit chaque jour, sans signaler les récentes études de M. le professeur Orazio Marucchi que nous avons eu précédemment l'occasion de citer: *Descrizione del Foro romano, guida per la visita dei suoi monumenti.—I nuovi scavi fra il Palatino ed il Foro. Roma*, 1883. L'érudition puisée aux meilleures sources, et la clarté qui président à l'exposé des faits, donnent le plus puissant attrait à la lecture de ce travail. Les visiteurs du Forum ne sauraient avoir un guide plus compétent pour examiner, sur place ou en souvenir, les monuments et la topographie du célèbre emplacement. Signalons aussi, à propos de la découverte de la maison des Vestales, l'excellent ouvrage de M. Costantino Maes : *Vesta e Vestali... Roma*, 1883, consacré specialement à Vesta, à l'histoire de son culte et aux monuments qui s'y rattachent.

Rome, 25 février 1884.

J. de Laurière.

APPENDICE

INSCRIPTIONS DES PIÉDESTAUX TROUVÉS DANS LES FOUILLES DE LA MAISON DES VESTALES.

I.

FLAVIAE · L · FIL
PVBLICIAE · V · V · MAX
SANCTISSIMAE · PIISSIMAEQ
CVIVS · SANCTISSIMAM · ET

RELIGIOSAM · CVRAM · SACROR
QUAM PER OMNES · GRADVS
SACERDOTII · LAVDABILI · ADMI
NISTRATIONE · OPERATVR · NVMEN
SANCTISSIMAE · VESTAE · MATRIS
COMPROBAVIT
AEMILIA · ROGATILLA · C · F · SORORIS · FIL
CUM · MINVCIO · HONORATO · MARCELLO
AEMILIANO · C · P · FILIO · SVO
OB EXIMIAM · EIVS · ERGA · SE
PIETATEM.

Sur le côté droit du piédestal :

COL · V · ID · IVL ·
D · D · NN. . . . . AVG · II
. . . . CAES · COS

II.

COELIAE · CLAVDIANAE · V · V ·
MAX · SANCTISSIMAE · RELIGI
OSISSIMAE · AC · SVPER · OM
NES · PIISSIMAE · CVIVS · OPE
RA · SACRORVM · GVBERNAN
TE · VESTA · MATRE · MAXI
MATUS · SVI · XX · COMPLERIT
AVRELIUS · FRVCTVOSVS · CLI
ENS · ET · CANDIDATVS · BENIG
NITATE · EIVS · PROBATVS
SIC · XX · SIC · XXX · FELICITER

Sur l'un des côtés du piédestal :

PERGAMIORVM · XXX · SIC

III

OB · MERITVM · CASTITATIS
PVDICITIAE · ADQ · IN SACRIS
RELIGIONIBVSQVE
DOCTRINAE · MIRABILIS
. . . . E · V · V · MAX
PONTIFICES · V · V · C · C
PROMAG · MACRINO
SOSSIANO · V · C · P · M
DEDICATA · V · IDVS IVNIAS
DIVO · IOVIANO · ET · VARRONIANO
CONSS · (364)

IV.

NVMISIAE · L · F ·
MAXIMILLAE
V̄ · V̄ · MAX
C · HELVIDIVS · MYSTICVS ·
DEVOTVS · BENEFICIIS · EIVS ·

V

FLAVIAE · L · F · PVBLICIAE
RELIGIOSAE
SANCTITATIS · V · V · MAX ·
CVIVS · EGREGIAM · MORVM ·
DISCIPLINAM · ET ·
IN · SACRIS · PERITISSIMAM ·
OPERATIONEM · MERITO ·
RESPVBLICA · IN DIES ·
FELICITER · SENTIT

VLPIVS · VERVS · ET · AVREL ·
TITVS ·ↃↃ· DEPVTATI ·
OB EXIMAM · EIVS · ERGA · SE ·
BENIVOLENVIAM ·

Sur la plinthe :

G⸎ · P · ⸎

VI.

FLAVIAE · PVBLICIAE
V · V · MAXIMAE
SANCTISSIMAE
AC RELIGIOSISSIMAE
M · AVRELIVS · HERMES
OB · EXIMIAM · EIVS
ERGA · SE · BENIVOLENTIAM
PRAESTANTIAMQVE

VII.

FL · PVBLICIAE · V · V · MAX
SANCTISSIMAE AC · RELIGIOSI
SIMAE · QVAE PER OMNES GRADVS
SACERDOTII · APVT · DIVINA ALTARIA
OMNIVM DEORVM ET AD AETERNOS IGNES
DIEBVS NOCTIBVSQUE · PIA · MENTE · RITE
DESERVIENS MERITO · AD HVNC
LOCVM · CVM AETATE · PERVENIT
BARBIVS ZOTICVS · CVM FLAVIA
VERECVNDA · SVA OB EXIMIAM · EIVS
ERGA SE BENIBOLENTIAM PRAESTANTIAMQ

VIII.

FL · PVBLICIAE ·
SANCTISSIMAE
AC PIISSIMAE
V · V · MAX
T · FL · APRONIVS ·
FICTOR · V̄ · V̄
LOCI · SECVNDI ·
DIGNISSIMAE ·
AC · PRAESTANTISSI
MAE PATRONAE
CVM SVIS

IX.

TERENTIAE · FLAVOLAE
SORORI · SANCTISSIMAE
V̄ · V̄ · MAXIMAE
Q · LOLLIANUS · Q · FIL
POLL · PLAVTIVS AVITVS
COS · AVGVR PR · CAND
TVTEL LEG · LEG · V̄ĪĪ
GEMIN · PIAE · FELICIS
IVRIDIC ASTVRICAE ET
GALLATCIAE LEG · AVGG · PROV. ·
ASIAEQVAEST · CANDIDAT · TRIB
LATICLAV · LEGION X̄ĪĪĪ GEMIN
TRIVMVIR · MONITALIS AAA
F · F · CVM
CLAVDIA · SEXTIA · COCCEIA · SVRIANA
CONIVGE · ET LOLLIANA · PLAVTIA · SESTIA · SERVILIAFILIA ·

X.

TERENTIAE
FLAVOLAE
V · V ·
MAXIMAE
CN. STATILLUS
MENANDER
FICTOR
V · V ·
CN · STATILI
CERDONIS
FICTORIS
V · V ·
ALVMNVS

XI.

FL · PVBLICIAE · V · V · MAX ·
SANCTISSIMAE · ET · PIISSI
MAE · AC SVPER · OMNES ·
RETRO · RELIGIOSISSIMAEQVE
CVIVS · RELIGIOSAM ·
CVRAM · SACRORVM · ET
MORVM · PRAEDICABILEM
DISCIPLINAM · NVMENQVOQVE
VESTAE CONPROVABIT
Q · VETVRIVS · MEMPHIVS · V · E ·
FICTOR · V · V · DIGNATIONES
ERGA SE HONORISQVE CAVSA
PLVRIMIS · IN SE · CONIATIS
BENEFICIIS

XII.

PRAETEXTATAE · CRASSI · FIL ·
V · V · MAX
C · IVLIVS CRETICVS
A · SACRIS

XIII

Inscription non relative aux vestales sur un piédestal trouvé auprès des précédents :

MAGNO ET INVICTO ·
AC SVPER OMNES PRIN
CIPES · FORTISSIMO ·
FELICISSIMOQVE ·
IMP · CAES · M · AVRELIO
ANTONINO · PIO · FEL · AVG ·
PARTH · MAX · BRIT · MAX
GERMAN · MAX · PONT · MAX
TRIB · POTEST · XVII · IMP · III
COS IIII · P · P ·
MANCIPES · ET · IVNCTORES
IVMENTARII · VIARVM ·
APPIAE · TRAIANAE · ITEM
ANNIAE · CVM · RAMVLIS · DIVINA
PROVIDENTIA EIVS REFOTI · AGENTES
SVB CVRA · CL · SEVERIANI MAMMI · SVPERSTITIS
MODI · TERVENTINI · PRAEFF · VEHICVLORVM

Sur une face latérale du même piédestal :

... OC · ADSIGN · AB · CAECILIO ARIS.....

C · V · CVR · OPER · PVBL · ET · MAX.....
PAVLINO · C · V · CVR · AED · SACR.....
DEDIC · V · NON IVL
L · VALERIO MESSALLA · C · SVET
SABINO · COS ·

Une cloche française en Irlande. — Rectifications. — M. le comte de Marsy nous écrit la lettre suivante, au sujet de la note publiée dans le dernier numéro, sur une cloche de Saint-Nicolas de Galway, en Irlande :

« N'ayant pas vu l'inscription communiquée à M. Gaidoz, et n'ayant été consulté que sur le fait de savoir s'il existait, dans le Valois, une localité du nom de *Cavron* ou *Cauron*, j'avais cru pouvoir répondre affirmativement, en citant une seigneurie située dans le canton d'Oulchy-le-Château (Aisne), mais la lecture complète de l'inscription modifie entièrement mon opinion, et on verra qu'il n'existe plus aucune difficulté. Il s'agit, sans hésiter, de *Cavron*, canton d'Hesdin (Pas-de-Calais), dont la seigneurie avait été donnée par le comte Helgaud à l'abbaye de Saint-Saulve de Montreuil-sur-Mer, dont elle était voisine (1). *Wallois* ou *Walloy* est le nom d'un saint, dont les reliques avaient été apportées à l'abbaye par des moines bretons et y étaient particulièrement vénérées (2).

« Dès lors, l'abbé de Saint-Saulve, donnant une cloche à l'église de Cavron et en étant parrain, prend, dans cette circonstance, le titre de seigneur du lieu, et lui donne le nom d'un des saints patrons de l'abbaye.

« Maintenant, comment expliquer le transport de la cloche en Irlande? Deux suppositions sont à faire : sa prise pendant les guerres de la fin du XVIIe siècle, ou le village ayant

(1) Baron de Calonne. Montreuil-sur-Mer, p. 25-26.

(2) Je laisse de côté l'identification de saint Walois et de saint Guignolé Cf. Corblet, Hagiographie du diocèse d'Amiens, IV, p. 688-690, et un travail récent de M. Ramé sur le cartulaire de Landevennec.

été pillé, les habitants n'ayant pu la racheter, un officier l'aura emportée comme trophée (1), ou bien une vente. Du reste, Cavron se trouvant à une faible distance de la mer, l'envoi de la cloche en Angleterre, par une raison quelconque, s'explique beaucoup plus facilement que s'il s'agissait d'une localité du département de l'Aisne. »

De son côté, M. Loriquet, archiviste du Pas-de-Calais, nous écrit d'Arras :

« Voici, je crois, tout ce que l'on peut dire en rectification à la note parue dans le *Bulletin monumental* de 1884, p. 138, sous le titre :

« Une cloche française en Irlande. »

« 1° Godefroy de la Rue est un abbé de Saint-Saulve de Montreuil (1624-1631);

« 2° Saint Guingalois, appelé Wallois ou Gallois dans ce pays ci, est un abbé de Landevennec, diocèse de Quimper, mort entre 488 et 529. Cf. *Gallia,* XIV, p. 895.

« Pendant les incursions normandes, des moines de Landevennec vinrent s'établir à Saint-Saulve, et y transportèrent les reliques de leur patron, d'où l'abbaye de Saint-Saulve prit momentanément le nom de *Saint-Gallois.*

« 3° Cavron, dit *Cavron Saint-Martin,* est un village du Pas-de-Calais, donné précisément par un certain comte Helgaud à ces moines bretons entrés à Saint-Saulve. L'abbé de Saint-Saulve pourra donc, par la suite, se dire *seigneur de Cavron,* et comme décimateur, l'abbaye pourra très bien donner une cloche à une paroisse qui lui est si étroitement liée.

« Enfin, un lieu dit « le Crocq-Saint-Valois » (terrier de 1778) témoigne assez du culte du saint Breton sur cette terre de Saint-Saulve. »

L'Hercule de Puget — Depuis quelque temps les journaux de Paris et des départements parlent de la découverte d'une

(1) On sait que, jusqu'à une époque récente, les officiers d'artillerie ont réclamé les cloches des localités prises ou leur évaluation en argent.

magnifique statue de Puget, *Hercule terrassant l'Hydre de Lerne*, statue dont on avait perdu la trace depuis bientôt un siècle.

Chacun reconnaît l'intérêt exceptionnel qui s'attache à une œuvre du grand sculpteur marseillais, et nous applaudissons vivement aux négociations menées à bonne fin par M. Gaston Le Breton, et qui ont procuré au groupe colossal de l'Hercule, dans le musée de Rouen, un asile digne de lui. Mais il importe de fixer dès maintenant l'origine de cette découverte, et de ne pas laisser l'opinion s'égarer sur les circonstances qui l'ont amenée.

C'est en 1882, le 12 juillet, que M. l'abbé De la Balle, alors curé de Saint-Ouen-du-Tilleul, me fit remarquer dans un champ, à quelque distance de l'ancien château de la Londe, trois énormes tronçons d'une statue d'Hercule terrassant l'Hydre ; ces fragments superposés pouvaient atteindre trois mètres de hauteur. Ils comprenaient l'Hydre, les jambes, le torse et les épaules d'Hercule. La tête de la statue manquait, ainsi que les bras et le genou droit En examinant attentivement ces fragments, je demeurai convaincu que c'était là l'Hercule que Puget avait exécuté pour le marquis de Girardin pendant son séjour au Vaudreuil, en 1660.

Dans les derniers jours d'octobre 1882, M. l'abbé De la Balle voulut bien se charger de faire photographier la statue sous trois aspects.

Je fis part de ma découverte à M. le marquis de Chennevières, directeur honoraire des Beaux-Arts, et lui envoyai deux photographies. Il me répondit, le 13 juin 1883, qu'il croyait que c'était bien l'œuvre de Puget que j'avais retrouvée.

C'est alors que je me décidai à faire sur cette importante découverte un rapport au Congrès archéologique qui tenait ses séances à Caen, à la fin de juillet 1883. L'assemblée tout entière adopta mes conclusions, et M. Gaston Le Breton, qui entendait pour la première fois parler de la statue d'Hercule trouvée à la Londe, s'empressa de me demander

s'il serait possible d'obtenir cette statue pour le musée de Rouen Je répondis qu'habitant le département de l'Eure, je devais d'abord proposer l'acquisition au musée d'Evreux; mais que, dans le cas où Evreux se désintéresserait de la question, mon concours était acquis d'avance à M. Le Breton pour faire entrer la statue au musée de Rouen.

Les démarches que je fis, à la fin d'août 1883, près de la commission administrative du musée municipal d'Evreux, ayant été infructueuses, j'écrivis à M. Le Breton pour lui dire que le champ était libre, et que M. l'abbé De la Balle, qui s'était, sur mes instances, rendu acquéreur de la statue dès le 27 juillet 1883, était prêt à entrer en négociation avec lui.

M. l'abbé De la Balle fit généreusement don au musée de Rouen de la statue dont il était possesseur, et M. Le Breton, dans un voyage qu'il fit à La Londe au commencement de 1884, eut la bonne fortune de retrouver, dans des fouilles qu'il fit exécuter, la tête de la statue et plusieurs fragments importants. Nous félicitons l'habile directeur du musée céramique du zèle et de la perspicacité qu'il a déployés dans cette affaire, menée à si heureuse fin pour le musée de Rouen; mais nous revendiquons hautement l'honneur d'avoir reconnu et signalé le premier l'Hercule de Puget. Notre communication faite au Congrès archéologique de Caen, en juillet 1883, en est la preuve. Du reste, nous publierons prochainement sur l'Hercule de Puget une étude complète où tous les faits énoncés ci-dessus seront amplement racontés et discutés avec preuves à l'appui.

PORÉE, *curé de Bournainville,*
inspecteur de la Société française d'Archéologie.

Les signes lapidaires. — La question des signes lapidaires est ancienne déjà en archéologie, et elle a eu l'avantage d'être aussitôt résolue que posée. Quelques citations permettront d'en juger, en rappelant les travaux antérieurs.

Bulletin archéologique du Comité des arts et monuments, 1848, t. IV, p. 220, 423.

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts, 1853. t. II, p. 23, 137, 442, 670, 729.

Bulletin du Comité historique des arts et monuments, 1850, t. II, p. 35.

Revue des sociétés savantes, 1861, t. VI, p. 253.

Annales archéologiques, t. I, p. 142 ; t. II. p 233, 235, 237; t. III, p. 31, 335; t. V, p. 272; t. IX, p 281 ; t. XX, p. 348 ; t. XXVII, p 28. Une planche, t II, p. 237, donne les signes lapidaires des châteaux de Coucy et de Vincennes, du Palais de Justice à Paris et du Palais des papes à Avignon.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1848, 1857 (1).

Monographie de la cathédrale de Lyon, par Bégule.

Epigraphie du département de Maine-et-Loire, par Mgr Barbier de Montault (2).

A l'église de Chamalières (Puy-de-Dôme), les signes sont de très grande dimension et du genre de ceux appelés *carlovingiens* par M. Revoil ; cependant je ne les crois pas antérieurs au XIe siècle. J'y relève les lettres A, N, P, p, Z.

Les marques que j'ai recueillies au couvent de Sainte-Scholastique, près Subiaco (État pontifical), sur les murs du cloître, construit au XIIIe siècle par les marbriers romains, Jacques père, Côme, Luc et Jacques, consistent en une croisée, un losange, un trident, un pain rond coupé en quatre, une échelle, un dard, un marteau, les lettres A, B, b, C, H, I, M, T, U, X, un rectangle, une mitre, un nœud, etc.

(1) M. le chanoine Auber a spécialement étudié les signes lapidaires de la cathédrale de Poitiers, tandis que j'ai embrassé à la fois les monuments religieux, civils et militaires de la même ville.

(2) Les signes lapidaires de la cathédrale d'Angers se composent des lettres A, B, C, E, I, M, N, S. R, V. H, Z, T, de croix, de triangles, de flèches, de lignes parallèles, de poissons, de trèfles, de quatre-feuilles, de clefs, de couteaux, de pelles, de flèches, d'étoiles, d'équerres, de ciseaux et de figures géométriques, produit de la fantaisie du compas.

Au portail de l'ancienne église abbatiale de Nouaillé, près Poitiers, le XII[e] siècle a figuré les lettres A, E, I, N, V, une croix à branches égales, une étoile à six rais formée de deux triangles superposés, etc.

A Saint-Léger-la-Pallu (Vienne), l'église présente, au XIII[e] siècle, un écusson à une bande jumelle, le mot AVE, les lettres A, V, W, une semelle, une porte surmontée d'une croix, un pennon, une croix pattée, des fleurs de lis, une tête d'oiseau, une pince, etc.

Enfin, à Civita Vecchia, près Rome, sur le fort Farnèse, édifié sous le pontificat de Paul III (1534-1549), les signes sont d'une telle dimension qu'ils occupent presque toute la pierre sur laquelle ils sont gravés. J'ai constaté les lettres A, b minuscule barré, E, F, I, S, le globe du monde surmonté d'une croix latine, etc.

L'usage des signes lapidaires a donc persisté très tard, et on les rencontre même dans des pays où ils n'avaient pas encore été signalés, comme l'Italie.

Sans revenir sur la théorie (1), qui semble complète actuellement, il y aura tout avantage à fournir de nouvelles variétés de signes.

X. Barbier de Montault.

(1) Les signes lapidaires étaient des marques de convention par lesquelles les maçons distinguaient les blocs de pierre qu'ils avaient taillés. Ils avaient pour but de faire reconnaître à première vue le travail de chacun et de faciliter le paiement des ouvriers, dont l'ouvrage ne pouvait pas ainsi être confondu dans le chantier, quel que fût leur nombre.

Les signes des tâcherons doivent être distingués de ceux destinés aux appareilleurs. A l'église de Saint-Cyr (Vienne), sur les murs extérieurs, près de la porte latérale, j'ai remarqué quelques signes d'appareilleurs romans (XII[e] siècle) ; leur configuration est à peu près celle des signes lapidaires publiés dans les *Annales archéologiques* : une semelle, deux semelles, une roue, une serpe et autres instruments d'ouvriers.

Il serait intéressant, pour l'histoire des artistes, de rechercher si ces signes existent les mêmes sur les monuments de la même époque, dans la même contrée.

Destruction du chœur de la cathédrale de Séez. — Il n'est plus permis, sans s'exposer à de vives récriminations, paraît-il, d'apprécier les restaurations ni même les destructions, dont certains architectes prennent si allègrement parfois la responsabilité, comme si les travaux de ces messieurs ne relevaient pas du domaine public.

La *Revue de l'Art chrétien* (1) consacre une colonne entière à faire amende honorable, parce qu'elle a osé parler, après le *Bulletin monumental* (2), « *de la brutale démolition du chœur de la cathédrale de Séez.* »

« Je ne sais vraiment où le correspondant du *Bulletin* a pu *découvrir* une semblable nouvelle, » s'écrie, avec une indignation concentrée, l'écrivain anonyme qui veille avec tant de sollicitude sur les intérêts de la cathédrale du diocèse.

Pour lui, il voit dans notre appréciation « une erreur d'une certaine gravité, parce qu'elle est faussement accusatrice ».

Je fais grâce au lecteur du reste. Qu'il lui suffise de savoir que, si je ne suis pas condamné à la corde et au feu, je n'en vaux guère mieux.

Qu'y a-t-il de fondé dans tout cela?

La destruction du chœur de la cathédrale de Séez est un fait assez important en lui-même pour toucher vivement tous ceux qui s'intéressent, en Europe, à l'histoire de l'art gothique. Aussi, à la fin de l'année 1882, après avoir passé plusieurs jours à Séez, au milieu des ruines du chœur, nous avons annoncé cette mauvaise nouvelle à M. le directeur de la Société française d'Archéologie La destruction n'était pas alors complète, et nous espérions voir conserver quelques parties encore debout à cette date.

Mon affirmation, quant au fait matériel, est donc d'une rigoureuse exactitude, et je me demande, encore une fois, ce que signifie cette phrase : « Où le correspondant du

(1) Numéro d'avril 1884, p. 246.

(2) Année 1883, p. 381.

Bulletin a-t-il pu découvrir une semblable nouvelle? »

L'anonyme de Séez en convient lui-même; le chœur est détruit. Il cesse d'être exact quand il ajoute que cette démolition est accomplie depuis cinq ou six ans.

Ainsi donc la seule différence qu'il y ait dans l'opinion de l'anonyme et la mienne, consiste dans l'*appréciation :* il approuve la destruction, tandis que je la blâme.

C'est là ce qu'il appelle *une erreur d'une certaine gravité.*

Laissons la parole à notre contradicteur :

« Le chœur de la cathédrale de Séez a été démoli, il y a cinq ou six ans, parce qu'il menaçait ruine, à ce point qu'il ne paraissait plus prudent d'y demeurer pour les offices. Mais cette démolition n'a été entreprise qu'en vue d'une reconstruction immédiate et intégralement identique.

« ..... Que les nombreux amis de l'architecture ogivale, de celle du XIIIe siècle en particulier, se rassurent donc! Dans quelques années, ils pourront revoir et admirer de nouveau, dans son état primitif, le magnifique chœur de la cathédrale de Séez. »

Nulle doute que le chœur de la cathédrale de Séez n'eût besoin de délicates restaurations ; mais ne pouvait-on le réparer sans le jeter par terre? C'est là, croyons-nous, un assez singulier procédé. Du reste, nous le savons d'avance, nos cathédrales ne sont jamais si malades que le jour où elles tombent entre les mains d'un architecte, et en particulier de M. Ruprich Robert. Demandez à Bayeux comment la tour centrale de la cathédrale existe encore? M. Ruprich l'avait condamnée à la démolition, et eût exécuté son projet sans l'attitude énergique de la municipalité. La restauration de la tour centrale de Bayeux fut confiée à un ingénieur distingué, M. Flachat, qui sut conserver ce que M. Ruprich voulait détruire.

A Séez, pourquoi ne pas procéder de même? Il s'agissait, en effet, d'un morceau d'architecture, d'une élégance incomparable, qui vient immédiatement après la Sainte-Chapelle

de Paris. Un pastiche, si correct qu'il soit, vaudra-t-il l'original? Il fallait donc épuiser tous les moyens pour conserver cette merveille de délicatesse et d'élégance sans rivale.

Au reste, c'était l'opinion d'un maître; Viollet-le-Duc n'eût jamais signé l'arrêt de destruction du chœur de Séez. Il a rédigé lui-même son appréciation dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française* (1); elle est un blâme pour les démolisseurs :

« Dè funestes restaurations, dit-il, furent entreprises sur la façade et autour de la nef de la cathédrale de Séez ; de 1818 à 1849, *elles n'ont fait qu'empirer* un état de choses déjà fort dangereux. Des travaux, exécutés avec intelligence et soin depuis cette époque, *permettent d'espérer que ce remarquable* édifice pourra être sauvé de la ruine dont il est menacé depuis longtemps. »

Il nous sera donc loisible, quoiqu'en dise l'anonyme de Séez, de regretter la destruction du chœur de la cathédrale, et de préférer l'œuvre du XIIIe siècle au pastiche de M. Ruprich-Robert.

R. CHARLES.

Le Mans, 1er mai 1884.

(1) Tome II, p. 358.

ERRATUM. — Rétablir ainsi la note 3 de la page 108 : « B. Fillon limite au IXe *ou* Xe *siècle, l'usage des tuiles à rebords chez les Poitevins. — Nos églises romanes sont couvertes avec des dalles plates, dès les premières années du* XIe *siècle.*

Le gérant : LÉON PALUSTRE.

IMPR. PAUL BOUSREZ, 5, R. DE LUCÉ, TOURS.

EXCURSION

DE

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

A L'ILE DE JERSEY

(Suite et fin).

Eglise de Grouville. — L'église de Grouville, à 3 milles environ de Saint-Hélier, est la seule de Jersey qui ne soit pas désignée par un nom de saint ; cependant on l'appelle généralement Saint-Martin de Grouville, du vocable sous lequel elle était placée avant la Réforme. L'abbé de Sainte-Trinité de Lessay nommait à la cure de cette paroisse.

Cet édifice, qui est un des plus remarquables de l'île, a subi récemment dans presque toutes ses parties une intelligente réparation. Il se compose de trois nefs ou plutôt d'une nef centrale flanquée de bas-côtés, de transepts nord et sud, d'une tour centrale unie, surmontée d'une pyramide quadrangulaire, dont les faces n'ont pas d'ornements et sont simplement percées d'étroites ouvertures à la base de la flèche. Les collatéraux sont séparés de la nef principale par des arcades gothiques. De ces arcades, les deux les plus rapprochées de la fenêtre du chœur sont d'un diamètre beaucoup plus grand que les deux autres voisines de la tour. Si l'on examine attentivement l'appareil de la maçonnerie dans les murailles dégagées, il y a peu de temps, du mortier et du badi-

geonnage qui les surchargeaient, il semble que, dans l'origine, les plus larges de ces arcades en formaient deux au lieu d'une seule. Ces arcades sont revêtues d'un parement en granit de Chausey; il en est de même de celles qui supportent la tour et reposent sur de très solides piliers de forme polygonale.

On remarque dans l'église de Grouville deux anciennes piscines : l'une, dans le mur méridional du chœur; l'autre, dans la partie orientale du bas-côté nord.

La fenêtre centrale ou du chœur est en gothique flamboyant et formée de quatre jours, garnis de riches vitraux modernes, qui représentent la Passion du Sauveur. Signalons aussi la très belle verrière à trois compartiments de l'extrémité orientale du bas-côté nord, offerte par M. de Carteret-Bisson, de Londres, et reproduisant trois scènes de la vie de saint Martin de Tours; au centre de la partie inférieure du jour central sont les armes du donateur et celles de l'ancienne et illustre famille des Dumaresq, du Morin, dont M. Bisson est l'un des descendants. D'autres vitraux également remarquables portent au bas les blasons des Payne (de Jersey), des Bisson, des Dumaresq, des Durell-Lerrier, etc.

Nous avons déjà dit que le plan primitif des églises de Jersey consistait en une longue nef, avec un transept de proportions assez restreintes. A Grouville, il semble qu'on ait adopté un système différent du type originel, sans s'écarter toutefois de la disposition cruciforme. Cette église, étant une des moins anciennes de l'île, a été moins remaniée que les autres, et les additions qui lui ont été faites depuis sa première construction se bornent aux bas-côtés accolés au chœur.

Le cimetière renferme un tombeau élevé à la mémoire

de plusieurs soldats anglais, tués à la Roque, lors du débarquement du baron de Rullecourt.

En quittant l'église de Grouville, nous nous dirigeons vers Gouray-Lodge, où nous arrivons pour le *five-o'clock*, chez Mme Turner, mère d'un de nos aimables compagnons, M. Adolphus-Hilgrove Turner, écuyer, député aux États. On nous sert le thé sur une terrasse d'où l'on jouit d'une vue charmante, puis nous parcourons à la hâte un parc où abondent les arbres exotiques les plus précieux. Nos hôtes font de vives instances pour nous retenir pendant quelques moments encore, mais l'heure nous presse. Les voitures repartent au grand trot et passent à quelque distance d'une lande où ont lieu les courses de Gouray. Nous entendons de loin les hurrahs de la foule, et nous nous dirigeons vers l'église de Saint-Clément.

Monument mégalithique du Mont-Ubé et menhir proche Le Haguais. — Le temps nous a manqué pour examiner le monument mégalithique du Mont-Ubé et le menhir proche Le Haguais, dont la Société jersiaise avait projeté pour nous la visite. On nous les a signalés en nous donnant quelques explications, desquelles il résulte que le menhir du Haguais n'offre rien de particulier. Quant au *gal-gal*, situé sur le sommet de la colline appelée le Mont-Ubé, il est beaucoup plus intéressant. C'est une enceinte formée de vingt pierres et affectant la forme d'une bouteille allongée. Au centre, était une sépulture dont l'exploration a fourni des ossements, des vases et des armes.

Église de Saint-Clément. — L'église de Saint-Clément, dont la cure était à la nomination de l'abbé de

Saint-Sauveur-le-Vicomte, offre une disposition cruciforme. Elle se compose d'une nef, d'un bas-côté septentrional et de deux transepts nord et sud. Le collatéral est séparé de la nef par deux arcades en tiers-point, qui reposent sur des chapiteaux unis. La tour centrale est surmontée d'une pyramide percée de petites fenêtres à la naissance de la flèche. Les fenêtres n'offrent rien de particulier ; comme celles des autres églises jersiaises, elles ont été remaniées à plusieurs époques.

A Saint-Clément, il existe encore des vestiges intéressants de décoration datant de l'époque catholique. Quoique les parois intérieures de cet édifice aient été badigeonnées à l'excès, la nef et les transepts offrent des restes de peintures murales. Dans la nef, on voit saint Michel terrassant le dragon ; dans le transept gauche, sainte Barbe et sainte Catherine ; dans le transept droit, un sujet tiré du « dit des trois morts et des trois vifs », mais où l'on ne distingue plus que des pieds de chevaux, un chien et la jambe d'un cavalier.

Il s'agit donc ici d'une représentation analogue à celle de la fresque d'Orgagna, au Campo Santo de Pise, et dans laquelle, trois seigneurs allant à la chasse, à cheval, le faucon au poing, rencontrent, au milieu d'une forêt, trois morts qui se dressent devant eux, dépouillés et nus, pour leur faire comprendre en quel misérable état leurs richesses ne les empêcheront pas de tomber un jour (1).

(1) M. Ad. de Longpérier a, dans un article inséré dans la *Revue Archéologique* (1845, t. II, 1re partie, p. 243-249), étudié la question de ces représentations figurées du « dit des trois morts », et il en cite un certain nombre d'exemples, parmi lesquels figure la sculpture qui avait été exécutée, en 1408, par ordre de Jean,

Huit vers accompagnaient cette composition. Voici ce que nous avons pu relever de cette inscription :

. . . . mérités
. . . . vérités
. . . . comptes
. . . . hontes
Helas saincte Marie et quesse
Les trois mors qui sont cy hideulx
Mont faict mectre en grande tristesse
De les voyr aussi piteux.

On remarque dans le cimetière de Saint-Clément et encastré dans un des murs de l'église, un monument consacré, en 1597, à la mémoire de Jean Dumaresq, dont la famille a joué, à plusieurs reprises, un rôle important dans l'histoire de Jersey. Il est formé d'une plaque carrée en granit, aux angles de laquelle sont sculptés quatre écussons, sur lesquels on distingue les trèfles des Payn, les coquilles des Dumaresq, les dauphins des Bisson (1) et les armes parties des Payn et des Lemprière.

duc de Berry, au portail méridional de l'église des Saints-Innocents, à Paris.

Il ne nous a pas été possible de retrouver, dans Baudouin de Condé ni dans d'autres poëtes du moyen âge que nous avons pu consulter, le texte des quatre premiers vers qui accompagnent la peinture de Saint-Clément.

(1) Sir Bernard Burke, dans son *General Amory*, décrit de la manière suivante les armoiries de ces familles :

Payn (seigneurs de Oulande, la Godelière, Samarès, Ponterrin, Montfort, Dielament, le Chastelet, Payn, Grainville, Quetivel, la Fosse, les Nièsmez, etc.) : *d'argent à trois trèfles tigés de sable.* Devise : *Playsyr vaut Payn.*

Dumaresq (seigneurs de la Haute, Saint-Gorge, Samarès, les Augrès) : *de gueules à trois coquilles d'or.* Devise : *Dum vivo*

MANOIR DE SAMARÈS. — Avant de rentrer en ville, nous faisons une dernière halte au manoir de Samarès, situé au milieu d'un vaste parc peuplé d'arbres séculaires. Dans une des ailes de l'habitation se trouvent les restes de l'ancienne chapelle seigneuriale, placée sous le vocable de Sainte-Anne, et qui depuis longtemps ne sert plus au culte. On y voit encore de forts piliers de style roman qui supportent une voûte très basse et offrent une grande analogie avec ceux de la chapelle de Saint-Georges du château de Mont-Orgueil. Les caractères de cette chapelle demi-souterraine, ou plutôt de cette crypte, lui feraient assigner le XIIe siècle pour date, dans un autre pays; mais, si l'on admet ce que nous avons dit de l'état arriéré de l'architecture à Jersey pendant le moyen âge, nous sommes peut-être ici en présence d'un monument qui ne remonte qu'au XIVe ou au XVe siècle.

Samarès était le chef-lieu d'une seigneurie très importante. Il appartient aujourd'hui à M. le lieutenant-bailli Edward Mourant.

Dans le parc qui entoure le manoir, on trouve encore les restes d'un colombier féodal.

* * *

Au retour de cette excursion, les membres de la Société Jersiaise, qui nous avaient pendant tout notre

spero. Une branche des Dumaresq s'est fixée aux États-Unis.

BISSON : Sir Bernard Burke leur donne des armes toutes différentes. Peut-être s'agit-il d'une branche éteinte de cette famille; en tous cas, nous voyons bien trois poissons, posés 2 et 1 sur cet écusson, mais nous ne pouvons décider si ce sont des dauphins.

Pour les armes des Lemprière, v. *supra*.

séjour accueillis d'une manière si gracieuse, voulurent bien accepter l'invitation des membres du Congrès archéologique, et prendre part à un modeste dîner d'hôtel.

A la suite de ce banquet improvisé et tout intime, un toast est porté par M. Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, à la Société Jersiaise et à l'espoir de voir se perpétuer à jamais les liens qui venaient d'être formés entre les deux associations.

M. Le Cornu répond par un toast aux membres du Congrès, toast que l'honorable orateur termine par ces mots : « Nous sommes attachés à l'Angleterre, Messieurs, et nous en sommes fiers ; mais nous sommes fiers aussi de sentir couler dans nos veines le vieux sang des Normands. »

M. de Laurière boit aux étrangers qui, depuis quelques années, ont pris part aux réunions annuelles de la Société française d'Archéologie. Il fait entre autres l'éloge mérité de M. le chevalier da Silva, président de la Société des Architectes et des Archéologues portugais, et de M. le docteur Garovaglio.

M. Garovaglio, par quelques paroles chaleureuses prononcées en italien, remercie à la fois M. de Laurière du témoignage d'amitié qu'il vient de donner aux étrangers, et nos hôtes, de l'accueil qui lui est fait et dont il reportera en Italie le plus précieux souvenir.

Puis M. Émile Travers reçoit la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Permettez-moi de saluer ici la Société Jersiaise au nom de la Société des Antiquaires de Normandie, sa sœur aînée.

« Plus d'un lien unit ces deux savantes compagnies. Toutes les deux ont pour but l'étude de l'histoire et de la langue du pays, la conservation des antiquités locales, la publication des documents inédits, et le champ qu'elles explorent est le même puisqu'elles s'occupent, l'une de la Normandie continentale, l'autre de la Normandie insulaire.

« M. le colonel Le Cornu voulait bien tout à l'heure nous dire que nous, ses hôtes, nous étions chez nous. Ses honorables collègues et lui nous l'ont bien prouvé depuis trois jours.

« Nous avons vivement regretté, Messieurs, que quelques-uns d'entre vous n'aient pu venir prendre part au cinquantième congrès que la Société française d'Archéologie a tenu, la semaine dernière, à Caen. L'éminent secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, M. Eugène de Beaurepaire, vous eût remerciés avec plus d'autorité que moi du concours si utile et si empressé que vous avez consenti à nous prêter, lorsque nous avons célébré, en 1880, le quatre centième anniversaire de l'introduction de l'imprimerie dans la vieille cité des ducs normands.

« Je remercierai tout particulièrement mon honorable ami, M. Henry Godfray, qui s'était chargé de nous apporter nombre de livres et de journaux sortis des presses de Jersey et de Guernesey. Grâce à cet envoi, nous avons pu réunir, dans une curieuse exhibition, des produits de tous les ateliers typographiques de la Normandie.

« La Société des Antiquaires de Normandie vous eût en même temps témoigné sa gratitude pour les services que vos importants travaux rendent aux études relatives à la partie de la France que nous habitons.

Personne ne l'ignore, Messieurs, et nous sommes heureux de le proclamer : la publication des *Extentes* de l'île de Jersey nous fournit des renseignements complémentaires, et parfois jette un jour nouveau sur nos coutumes, sur nos usages, sur nos mœurs, sur la condition des personnes et des terres, sur l'histoire de nos vieilles familles, en un mot, sur tous les points d'un passé qui nous est commun.

« Retenu par les hautes fonctions qu'il occupe dans notre magistrature, M. de Beaurepaire m'a chargé de vous exprimer sa sympathie et celle de ses confrères. Permettez-moi, Messieurs, d'y ajouter l'hommage personnel de la profonde reconnaissance pour l'accueil si flatteur, si sympathique, que les membres de la Société des Antiquaires de Normandie ont reçu de vous.

« Vous nous avez imposé une dette de cœur; nous ne l'oublierons pas. Laissez un Normand, qui parle à des Normands, sur une terre normande, vous dire : Désormais, nous sommes unis par des liens indissolubles, ou plutôt nous renouons des relations qui n'ont jamais été brisées.

« Messieurs, au nom de la Société des Antiquaires de Normandie, j'ai l'honneur de porter un toast :

« A M. le colonel Le Cornu, président de la Société Jersiaise ;

« A M. Henry Godfray, connétable de Saint-Sauveur;

« A leurs honorables et savants confrères, nos hôtes d'un jour, nos amis à jamais ! »

M. Tavigny du Longprey porte ensuite en anglais un toast, salué comme les précédents par les applaudissements enthousiastes de l'assemblée.

Mais l'heure passe et la Société Jersiaise, ayant

décidé de tenir une séance solennelle en l'honneur du Congrès, nous nous rendons à l'hôtel-de-ville de Saint-Hélier, brillamment illuminé et pavoisé de nombreux drapeaux aux couleurs anglaises et françaises.

Le compte rendu du Congrès archéologique contient le procès-verbal de cette séance. Nous n'avons donc pas à nous en occuper ici et nous nous contenterons de signaler que d'intéressantes observations sur les caractères et les dates des monuments de Jersey y ont été présentées par MM. Le Cornu, Léon Palustre, J. de Laurière, Edwin-K. Cabble, le comte de Marsy, le Rév. R. Bellys, le docteur Garovaglio, le comte Lair, de Bailliencourt, etc.

Vers minuit, après la clôture de la séance, une dernière surprise nous est offerte, et M. Le Cornu nous invite à passer dans une salle voisine, où bientôt soixante-deux convives prenaient part à un souper splendidement servi.

A la fin de cette dernière agape, de nombreux toasts ont été portés dans l'ordre suivant :

Par M. le comte de Marsy : à S. G. M. la Reine d'Angleterre, Impératrice des Indes, Souveraine des Iles normandes ;

Par M. le colonel Le Cornu : au Congrès archéologique de France ;

Par M. Léon Palustre : au président et aux membres de la Société Jersiaise ;

Par M. le docteur Garovaglio : aux dames qui ont bien voulu prendre part aux travaux du Congrès et aux dames de Jersey, qui ont daigné faire aux excursionnistes un si gracieux accueil ;

Par M. Léon Palustre : à M. le connétable de Saint-Hélier et aux habitants de l'île de Jersey ;

Par M. W. Ahier, chancelier de la mairie de Saint-Hélier, en réponse au toast précédent;

Par M. le Rév. Le Feuvre, vice-doyen de Jersey, aux dames;

Par M. Levé, vice-président du Tribunal civil de Coutances: « à tous ceux qui ont été pendant ces trois jours les hôtes du Congrès archéologique, à S. E. le Lieutenant-Gouverneur, aux membres du comité d'organisation des excursions, aux châtelains qui ont si bien reçu les voyageurs dans leurs domaines, à tous ceux enfin, quels qu'ils soient, qui ont prodigué tant de marques de sympathie aux excursionnistes; merci, au nom de la France, merci, au nom des Normands qui n'ont jamais cessé de considérer les Jersiais comme des frères; »

Par M. le comte Lair, qui, s'associant au toast de M. Levé, demande que des remerciements particuliers soient adressés à MM. les Recteurs des différentes paroisses de Jersey, qui ont si libéralement mis les membres de la Société française d'Archéologie à même d'étudier les édifices religieux dont ils sont les gardiens, et pour la conservation desquels ils font de si louables efforts;

Par M. le Rév. A. Le Sueur, recteur de Grouville: à M. Léon Palustre, qui lui a si bien fait connaître les mérites de son église.

M. Le Cornu prend de nouveau la parole et exprime le désir que cette visite de la Société française d'Archéologie ne soit pas la dernière.

A deux heures du matin, on se sépare enfin, en se disant non pas adieu, mais au revoir!

Ici se termine le récit de notre excursion officielle. Le lendemain, les voyageurs se dispersent ; les uns, avec M. Léon Palustre, vont visiter Guernesey (1), Serk et Aurigny, ces émeraudes de la couronne d'Angleterre, et rentrent en France par Cherbourg ; les autres consacrent une dernière journée à parcourir Saint-Hélier et ses environs, et s'embarquent pour Granville ou Saint-Malo. De là ils vont visiter le Mont-Saint-Michel, la merveille de l'Océan, et la charmante petite ville d'Avranches.

Nous garderons éternellement le souvenir de notre séjour à Jersey, des curieux monuments de cette île,

(1) A l'occasion de sa visite à Guernesey, M. Jules de Laurière a bien voulu nous communiquer les notes suivantes. Les églises de Guernesey, dit notre savant confrère, ressemblent à celles de Jersey. C'est toujours le même plan : deux nefs accolées l'une à l'autre et communiquant par des arcades ouvertes dans le mur de séparation. Leur origine passe pour être beaucoup plus ancienne que les monuments actuels, qui semblent avoir été bâtis aux xve et xvie siècles. L'église de Vale-en-Guernesey est la plus intéressante de toutes celles de l'île, parce qu'elle peut donner, d'une manière plus manifeste, la clé de ces édifices au point de vue de leur origine. On y trouve en effet, dans la nef du midi, une partie romane très considérable dont le caractère s'accorde parfaitement avec la date de fondation, qui serait l'année 1117. Cette partie comprend deux travées qui forment le chœur, et son mur méridional est muni, à l'intérieur, d'arcatures cintrées, lesquelles retombent sur des colonnettes à chapiteaux cubiques formés dans le haut de quatre faces verticales en demi-cercle qui coupent une portion de sphère posée sur l'astragale.

En avant de ces travées, un arc triomphal est garni d'une archivolte à angle droit, ornée de bâtons en zig-zag. On remarque aussi des fenêtres cintrées dont les embrasures profondes présentent un tore à l'intérieur. Enfin les voûtes du chœur sont portées par des nervures rondes et croisées.

de ses sites enchanteurs, de l'hospitalité de ses habitants et de la cordialité de nos compagnons de route (1).

Hæc olim meminisse juvabit !

APPENDICE

En dehors des excursions où ils ont été guidés par les membres de la Société Jersiaise, la plupart d'entre

(1) Indépendamment du compte-rendu présenté par M. Doucet à la Société littéraire de Bayeux que nous avons déjà eu l'occasion de citer et qui a été publié sous le titre de : *Excursion du Congrès archéologique à Jersey* (Bayeux, Typ. Duvant, in-8), plusieurs de nos compagnons ont tenu à faire partager à leurs concitoyens le souvenir des impressions qu'ils rapportaient de leur voyage : M. Anquetil, dans une série d'articles publiés dans *l'Indicateur de Bayeux*, du 14 août au 9 octobre 1883; M. Robert Triger, dans une brochure publiée au Mans, et M. Garovaglio, dans la *Perseveranza* de Milan, des 4 septembre et 26 octobre 1883.

Enfin, dans la séance publique, tenue au mois de décembre 1883, par la Société des Antiquaires de Normandie, l'un de nous a donné lecture de quelques fragments du travail que nous publions ici.

De son côté, la Société Jersiaise a inséré, à cette occasion, dans son *Bulletin annuel* (1884), deux intéressants articles dus à la plume de ses secrétaires : *Quelques mots sur l'excursion des membres de la Société française d'Archéologie à Jersey*, par M. E. Duprez; visite du Congrès archéologique de France à Jersey; conférence publique, le soir du 25 juillet 1883, tenue à l'hôtel-de-ville de Saint-Hélier, par le docteur O.-C. Powell.

Pendant que ce travail était sous presse, notre honorable et excellent confrère, M. L. Doucet, est décédé à Bayeux, dans le courant du mois de mai. Archéologue et numismatiste distingué, amateur éclairé, chercheur infatigable, de relations agréables et sûres, d'une obligeance à toute épreuve, M. Doucet ne comptait que des amis. Sa perte a été vivement sentie par tous ceux qui le connaissaient et par les membres de la Société française d'Archéologie, qui l'avaient eu pour compagnon de voyage dans leur excursion à Jersey.

nous ont visité, en outre des nombreuses églises dissidentes et des chapelles catholiques de Saint-Hélier, le château Élizabeth et l'Ermitage. Nous allons donner ici quelques notes sur ces deux derniers monuments qui offrent un intérêt réel aux archéologues.

Chateau Élizabeth. — Le château Élizabeth s'élève à trois quarts de mille en mer sur des rochers granitiques dont la masse a un mille environ de circonférence. Il commande l'entrée de la baie de Saint-Hélier, comme une sentinelle avancée, et renferme un arsenal, de vastes magasins et des logements pour un régiment entier. Il est situé sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Hélier, qui était occupée au moyen âge par des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin.

Le projet d'élever une forteresse dans cette importante position, conçu en 1551, ne fut exécuté que sous le règne d'Élizabeth, dont il reçut le nom. D'importants travaux furent exécutés au château Élizabeth, du temps de Charles Ier, et il fut achevé en 1665. « Au point de vue architectural, dit M. Éd. Le Héricher, il est remarquable comme transition à la forteresse des temps modernes. Le donjon est tombé, les murs se sont affaissés, tout le château s'est rapproché du sol. Le château Élizabeth, de style Tudor, conserve encore quelque chose de la forteresse du moyen âge ; on y retrouve des murs élevés, les mâchicoulis, le pont-levis; la tour existe encore, mais remarquablement abaissée et métamorphosée en tourelles encorbellées. On y trouve encore quelques traces d'ornementation qui disparaissent complètement dans la forteresse moderne, que le Fort Régent représente à Jersey. »

A deux reprises différentes, pendant son exil, Charles II se réfugia au château Élisabeth.

Charles Ier, vaincu par les Parlementaires, avait envoyé son fils sur la côte ouest de l'Angleterre, où il espérait que le jeune prince pourrait trouver un asile assuré ; mais les progrès des rebelles forcèrent celui-ci à fuir dans les îles Sorlingues, puis à Jersey. Il y fut reçu avec enthousiasme, ainsi que les gentilshommes qui l'accompagnaient et au nombre desquels se trouvait Sir Edward Hyde, plus tard comte de Clarendon et grand chancelier d'Angleterre. Lorsque le prince de Galles eut quitté Jersey pour se rendre en France, Hyde resta encore plus de deux ans au château Élizabeth. Ce fut là qu'il conçut le plan de son *History of the rebellion and civil war of England* (1). Il y composa aussi les divers mémoires publiés au nom du Roi en réponse aux manifestes du Parlement. La petite maison où ce grand homme d'État résidait avec son ami, le chevalier Georges de Carteret, n'existait plus dès le temps de l'historien Falle ; elle s'élevait dans la partie de la cidatelle appelée *the Lower-Ward.*

Pendant son séjour dans l'île, le prince de Galles avait fait construire un petit ouvrage, le fort Charles, qui plus tard fut uni au château Élizabeth par des murs et des remparts.

Lorsque les habitants de Jersey eurent appris la mort de Charles Ier, ils proclamèrent son fils comme roi et légitime successeur à la couronne d'Angleterre. Cet acte leur fait trop d'honneur pour que nous ne le

(1) *L'Histoire de la Rébellion et de la Guerre civile en Angleterre* a été publiée en 1702 ; elle a été plusieurs fois réimprimée et traduite en français.

reproduisions pas ici en entier, d'après le texte donné par Falle.

« Comme ainsi soit que les rebelles ont, par un attentat horrible, jetté leurs mains violentes sur la personne du roi Charles Ier, de glorieuse mémoire, par la mort duquel les souveraines couronnes du royaume d'Angleterre, Écosse, France et Irlande, appartiennent et succèdent entièrement et légitimement à Son Altesse le Très-Haut et Très-Puissant Prince Charles, Nous, le Lieutenant-Gouverneur et Bailly, et Jurets de l'isle de Jersey, assistés des Officiers du Roy et des principaux d'ycelle isle, tous d'un cœur et d'une voix publions et proclamons que Son Altesse le Très-Haut et Très-Puissant Prince Charles est maintenant par la mort de notre dit Souverain, de glorieuse mémoire, devenu par droit de légitime succession et ligne héréditaire, notre seul et légitime Souverain Seigneur Charles Second, par la grâce de Dieu, Roy d'Angleterre, Écosse, France et Irlande, deffenseur de la foy, etc., auquel nous reconnaissons devoir toute obéissance et fidellité, honneur et services, et prions notre Dieu, par lequel les Roys règnent, d'établir et d'affermir le Roy Charles Second dans tous ses justes droits et sur son trône, et de le faire régner longtemps et heureusement sur nous. Ainsi soit-il.

« Vive le Roi Charles Second !

« *1648, le 27e de febvrier* » (1).

(1) Falle, *op. cit.*, p. 240-250. L'original de cette proclamation fut signé par : « Messire Geo. de Carteret, chevalier baronnet, *Lieutenant-Gouverneur et Bailly*, Messire Ph. de Carteret, chevalier, seigneur de Saint-Ouen, Amice de Carteret, escuyer, seigneur

Un an après, le 17 février 1649, Charles II, abandonné par les monarques du continent, vint de nouveau chercher un asile chez ses fidèles sujets de Jersey. Il était accompagné de son frère, le duc d'York, de quelques seigneurs et d'une suite d'environ trois cents personnes et cent vingt chevaux. Il résida au château Élizabeth pendant quatre mois et demi.

Rentré en possession du trône de ses pères, le Roi ne fut point ingrat envers les insulaires. Par des lettres-patentes données à Westminster, le 10 octobre de la quatorzième année de son règne, il confirma de la manière la plus large les privilèges de l'île et concéda au bailli le droit de faire porter devant lui la masse aux armes royales que nous avons décrite en parlant de notre visite à la Cohue. Quant au chevalier Georges de Carteret qui avait, pendant de longs mois, défendu le château Élisabeth contre les troupes parlementaires, il fut créé baron en 1681 (1).

L'Ermitage. — Sur le même îlot que le Château Élizabeth se trouve un petit monument qui a servi, dit-on, de demeure à saint Hélier, l'un des apôtres de l'île,

de la Trinité, François de Carteret, Elie Dumaresq, Josué de Carteret, Ph. Le Geyt, Jean Pipon, *jurés*, Pierre Fautrart et Josué Palot, *min.*, Hélier de Carteret, *procureur du Roy*, Laurens Hamptonne, *vicomte*, Jean Le Hardy, *avocat du Roy*, Philippe Dumaresq, Ed. Rommerill, Jean Seale, Jacques Guillaume, Nicolas Journeaulx, Isaac Herault, Jean Le Coûteur, Abrah. Bigg, Nicolas Richardson, *connét.* » Presque tous ces noms sont encore portés par les plus honorables familles de Jersey.

(1) Ce titre est éteint aujourd'hui et c'est, croyons-nous, la seule pairie qui ait jamais été conférée par les souverains anglais à un habitant de Jersey.

lequel y fut martyrisé par des pirates normands vers l'an 578.

L'auteur de la *Britannia magna* (1) a confondu saint Hilaire, évêque de Poitiers, avec le vieux cénobite auquel la capitale de l'île de Jersey doit son origine et son nom. Ce dernier était issu d'une illustre famille saxonne et ses parents étaient païens. Ils confièrent cependant l'éducation de leur fils à saint Cunebert, qui, frappé des dispositions de son disciple et peut-être averti par un secret pressentiment, lui imposa le nom de Heilig, saint, d'où l'on a fait Hélier. Le père du jeune Hélier fut tellement irrité de sa conversion au christianisme qu'il fit assassiner saint Cunebert. Le jeune catéchumène s'enfuit dans la ville des Morins, aujourd'hui Cassel, et s'y établit dans une chapelle abandonnée. Sa ferveur, ses austérités, les miracles que le ciel accordait à ses prières, le rendirent bientôt célèbre. Il s'en effraya, voulut chercher au loin la paix et la solitude et, malgré les fatigues et les dangers de la route, il s'achemina vers Nanteuil, le petit monastère que saint Marcouf venait de fonder dans le Cotentin sur les terres que lui avait concédées le roi Childebert.

Marcouf était aussi de race saxonne. Il accueillit avec empressement son compatriote, et le baptisa, car il paraît qu'il ne l'était pas encore, dit M. G. Dupont, et qu'en ce temps on pouvait être regardé comme chrétien avant d'en avoir reçu le signe (2).

(1) *Britannia magna*, par Rutgerius Hermannides; Amsterdam, 1661, in-12.

(2) *Histoire du Cotentin et de ses îles*; t. I. p. 31. M. Dupont ajoute en note que l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique de Normandie*, Trigan, trouve le fait si extraordinaire et si périlleux,

Bientôt saint Marcouf se retira dans une des îles qui portent aujourd'hui son nom, et saint Hélier, suivant son exemple, fut se fixer à Jersey, dans un humble ermitage qu'il construisit sur un rocher. Une petite chapelle a été plus tard élevée sur l'emplacement de la cellule du solitaire.

On s'y rend facilement à marée basse et plusieurs d'entre nous l'ont visitée. Voici la description qu'en donne De La Croix :

« Malgré son antiquité et l'intempérie des saisons, cet édifice, solidement construit sur le roc, a jusqu'ici résisté à l'invasion de la mer qui l'entoure et aux éléments auxquels il est en butte depuis des siècles. Pour y arriver, on est obligé de traverser l'espace qui sépare la ville du château, puis de franchir plusieurs rangées de rochers escarpés que la mer basse laisse à sec au reflux. Arrivé près du rocher sur lequel repose l'ermitage, on aperçoit deux marches qui conduisent à une pelouse d'environ soixante pieds en carré, laquelle était autrefois entourée de murs dont on aperçoit encore les traces. Au centre de ce préau est un rocher qui servait comme de poteau, à gauche duquel existait un mur conduisant au pied de l'escalier de l'ermitage. Un peu plus loin était un oratoire circulaire dont le toit voûté s'est en partie écroulé, dans lequel les pèlerins venaient probablement déposer les offrandes. Pour pénétrer dans l'ermitage, il faut gravir une série de marches pratiquées, partie dans le rocher, partie dans

quant aux déductions qu'on en pourrait tirer, qu'il préfère n'y pas croire. La vie de saint Hélier, dit-il dans une autre note, comme toutes les légendes, est remplie de faits imaginaires. Pour nous, il paraît impossible que le pieux Saxon n'ait pas reçu le baptême longtemps avant de venir dans le Cotentin.

un mur, et parvenu au sommet, on pénètre dans l'intérieur. Le toit est cintré, de même qu'était celui de la Chapelle des Pas (1), et les murs originairement recouverts d'une couche de plâtre présentent encore aujourd'hui de faibles traces de peintures assez semblables à celles qui se trouvent dans l'intérieur de la chapelle ès Pêcheurs à Saint-Brelade. Il est difficile de se faire une juste idée de ce qu'était cette chapelle dans l'origine, alors qu'elle servait d'asile à l'ermite, quoiqu'il soit facile de voir qu'elle était plafonnée et avait un plancher. Une ouverture à droite (sud-ouest) servait à éclairer la chapelle. A gauche, en y entrant, se voit une cavité creusée dans le roc au nord-est, que la tradition rapporte avoir servi de couche à l'ermite, et sa position, sa forme, sa longueur, tout semble confirmer cette supposition. Une issue au sud-est conduit sur un plateau au sommet du rocher, espace autrefois entouré de murs et qu'on désigne sous le nom de jardin de l'ermite » (2).

* * *

Puisque nous avons eu l'occasion de parler de la *Britannia magna*, nous allons emprunter à cet ouvrage une description de l'île de Jersey. Elle nous paraît fort curieuse, assez exacte, et nous la croyons peu connue :

« Cæsarea, hodie Gearzey, alias Jarsey, triginta plus

(1) La chapelle de Notre-Dame des Pas était située à Saint-Hélier, dans le fief de la Fosse, auprès du Hâvre des Pas. Elle a été démolie en 1817, lors de la construction du Fort-Régent.

(2) De La Croix, *op. cit.*, t. I. p. 185-186.

minus passuum millia in ambitu continet, cautibus et brevibus undique inaccessis. Terra fertilis, ager fœcundus, frumentis et pascuis fœlix. Oves hic plurimæ quatuor cornibus conspicuæ. Morbus hic vix alius præter febrem. Aer ita salubris ut medico fere opus non sit. Silvæ hic nullæ. Hinc in ignis alimentum est alga. Media Insulæ pars paulatim collibus contumescit, sub quibus valles amœnæ omnes amnibus rigatæ. Fructiferæ arbores hic multæ, et quarum fructibus colligunt potum. Duodecim distinguitur Parœciis, et commodis undique sinuatur stationibus. Inter quas securissima est in Australi Insulæ parte, quæ est inter oppida S. Hilarii et S. Albani, quæ suam habent insulam omni præsidio munitam et omni præcisam aditu.

« Præcipuum Insulæ oppidum est S. Hilarii : In quo S. Hilarii Pictaviensis Episcopi, huc relegati, corpus sepulturæ traditum constanti narrant fide.

« Ad Orientale latus, qua Constanciam prospicit Urbem, præruptæ Castrum adhæret munitissimum Mount Orgueil. Hoc Henrico V multum debet. Qui præsidio hic imperat toti præest insulæ. ...Incolæ agris vacant colendis aut piscationi. Fœminæ texendis invigilant tibialibus » (1).

Comte de Marsy et Émile Travers.

(1) Rutgerius Hermannides, *op. cit.*, p. 403-404.

LE

BOURDON DE NOTRE-DAME DE REIMS

ŒUVRE DU RÉMOIS PIERRE DESCHAMPS

(1570-1884)

(*Suite et fin*).

---

§ 3. **Résumé de la vie du fondeur Pierre Deschamps.**

Avant de poursuivre l'historique de la plus célèbre création de Pierre Deschamps, il est indispensable de résumer ce que nous avons pu recueillir sur la carrière de cet artiste. Elle s'étend du début au dernier tiers du XVIe siècle, car si la date de sa naissance reste incertaine, celles de ses principaux marchés et de sa mort nous sont connues. Il était installé fondeur et déjà renommé en 1535, puisqu'il traita, cette année-là, avec Jehan Beuvart, l'un des ministres de la paroisse de Rethel, pour refondre deux cloches de cette ville : il comparut accompagné, comme caution, d'honorable homme Gillet Gaultier, marchand bourgeois de Reims. En 1541, il convenait, sous la même garantie, de refondre les deux cloches de l'église de Blanzy, dont les coûtres venaient à Reims passer contrat devant notaire (1). En 1552, c'était le tour de l'abbaye de Foigny-

(1) Minutes de J. Angier, 18 mai 1535 et 24 septembre 1541.

en-Thiérache, qui avait alors pour abbé Robert de Coucy, grand archidiacre de Laon, nom fameux que Deschamps moulait sur deux cloches qui sonnent encore (1). Puissent les amis des arts sauver du creuset ces sœurs cadettes du bourdon de Reims, portant la même marque et une décoration analogue! Enfin en 1548 et en 1570, maître Pierre s'abouchait avec les chanoines de Reims, puis traitait encore en 1570, après la réussite du gros bourdon, avec la paroisse de la Madeleine (2). Il mourait l'année suivante.

Deschamps ne traitait pas qu'avec les gens d'église : il aimait l'odeur de la poudre autant que l'harmonie des cloches. Aidé par Oudin Hardi, maître fondeur comme lui, il conclut, en 1557, un marché avec la ville de Reims pour la fonte de onze canons, dont la fourniture effectuée l'année suivante lui fut payée au prix de 605 livres tournois. Le métier de fondeur comprenait ainsi des travaux multiples, qui n'empêchaient pas l'habile maître de donner beaucoup de temps à la compagnie des arquebusiers, dont il était enseigne en 1557 et en 1563. En cette dernière année, il dirigea le dimanche de *Quasimodo*, pour embellir la foire de Reims, une montre ou revue en armes, brillante parade

(1) Église de La Bouteille, canton de Vervins, Aisne ; leur description se trouve aux *Pièces justificatives*.

(2) Voici le récit de Pussot sur ce dernier travail de Deschamps : « Ayant en son logis ainsy refondu les cloches de la Magdeleine, les mena au lieu, où on ne voulut recepvoir la grosse n'estant ainsy recevable. Ce qu'il remena et fondit de rechef; encore y avoit-il forme de nouyau, qui n'estoit souldé en icelle, faisant que le son frizoit. Toutes foys on s'en est servi jusques à la refonte dernière. » *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXV, p. 253.

égayée par les tambourins et les instruments de musique. Le conseil de ville soldait de bonne grâce les frais de ces divertissements organisés par Deschamps, de même qu'il lui fournissait généreusement à boire, après la fonte de l'artillerie (1). Il ne reste plus aucun débris des canons montés sur les remparts au XVI[e] siècle et qui servirent à la Ligue, mais les cloches de Pierre Deschamps retentissent encore, à son honneur, dans la Métropole et dans la modeste église de la Bouteille, héritière de l'abbaye de Foigny (2).

Notre artiste rémois ne fut pas seulement fondeur et arquebusier. La fortune avait dû lui sourire, car nous le trouvons, en 1549, propriétaire d'une maison proche Saint-Antoine et la porte Bazée, à l'entrée du Barbâtre; nous le voyons aussi cautionner à son tour Robert Hastez vis-à-vis du prévôt de Reims (3). Bien plus,

(1) Registres des conclusions du conseil de ville de Reims, séances de 25 septembre 1557, 28 janvier et 10 mai 1558, 24 avril 1563. *Archives communales de Reims.*

Payé 4 livres 5 sols pour les vins baillez à M[es] Pierre Deschamps, Oudin Hardy et autres, après la fonte de l'artillerie faite ledit jour, 24 septembre. *Archives de Reims*, comptes des deniers patrimoniaux, 1557.

(2) L'abbaye voisine de Bonnefontaine avait une cloche du même temps, aujourd'hui utilisée dans l'église de Blanchefosse (Ardennes) et sur laquelle on lit un texte gothique de 1569. On conserve encore dans le diocèse de Reims (Ardennes et Marne) les cloches suivantes, datées du XVI[e] siècle : Pargny-Resson (1517), Barby (1587), Inaumont (1535), Saulces-Monclin (1516), Rethel, Hôtel-de-ville (1540), Boult-aux-Bois (1542), Rocroi (1581), Saint-Masmes (1522), et les cloches avec légende gothique, sans date, de Villers-devant-le-Thour et de Taissy.

(3) Minutes de Savetel, notaire, 6 juin 1549, et de Rogier, notaire, 22 janvier 1561.

toutes les vraisemblances nous indiquent que Deschamps fit partie de l'échevinage, juridiction chargée des chaussées et de la voirie. Quoique le conseil de ville tendît à les faire décheoir de leur antique puissance, les douze échevins étaient néanmoins élus parmi les notables, riches bourgeois ou praticiens, les Noel, les Colbert, les Mothe, les Fremin, les Cauchon, les Bergier, les Pussot, les Foulquart, les Coquault et les Frizon. C'est en cette bonne compagnie que figurait Pierre Deschamps, à titre d'électeur au premier degré, dans les élections annuelles, qui se faisaient le jour des Cendres, au Temple, en 1563 et en 1564 (1). Il ne tarda pas à reparaître, cette fois au nombre des douze élus, dans les mêmes réunions des 22 février 1569, 8 février 1570 et 28 février 1571. Durant la première année de sa magistrature, il fut investi avec François Marlot de la garde des clefs et sceaux de l'échevinage, et, dans la seconde, de l'administration des chaussées. On ne le voit pas figurer au-delà de 1571, et sa mort eut lieu dans le cours de cette année ou en janvier 1572, comme le constate une mention authentique (2). Reims avait alors perdu l'un de ses meilleurs artistes, l'un des plus habiles maîtres de cette brillante période de la Renaissance.

§ 4. — HISTOIRE DU BOURDON DE REIMS JUSQU'A NOS JOURS.

Les grosses cloches de Reims avaient une sonnerie réglementée par le chapitre et dont la charge incombait aux coûtres (*custodes*) laïcs, gardiens-nés de toute

(1) *Archives de Reims*. Conclusions du buffet de l'échevinage, registres de 1563 à 1571.

(2) « Jehan Foulquart eschevin et l'ung des gouverneurs des

l'église (1). L'usage de sonner à grande volée, sans être très ancien, existait à Reims dès la fin du XVI[e] siècle; mais les bourdons servaient aussi à être tintés isolément (2), et nous verrons plus loin ce qu'on y entendait par l'*abey mort*, locution qui figurait déjà de temps immémorial dans les relations et les comptes. Le vocabulaire était, d'ailleurs, très étendu pour ce qui concernait les divers emplois des cloches, dont le retentissant concert forma une partie essentielle des habitudes populaires à toutes les époques. On peut se figurer à quel degré on l'appréciait dans une ville qui contenait vingt-six chapitres, abbayes ou paroisses, sans compter les couvents et chapelles. Le peuple aimait à sonner comme il aimait à chanter. C'était un ensemble parfois trop bruyant pour les esprits délicats, à en juger par la satire de Boileau et la plaisante épigramme de son ami Maucroix :

Le chapitre depuis deux jours
A fait sonner ses gros tambours,
Ses tambours ou ses grosses cloches,
Instruments à rompre caboches,
Le tout par un pieux dessein
De faire honneur à la Toussaint (3).

chaussées, commis avecq feu Pierre Deschamps, en son vyvant aussy eschevin et commis au gouvernement et administration des chaussées dudict Reims, pour ung an du 28 février 1571 à pareil jour 1572. *Arch. de Reims*, comptes des chaussées, 1571.

(1) *De custodibus.* « Suo fungantur munere in pulsandis nolis seu campanis. » *Statuta capituli Remensis*, 1641.

(2) La fondation du salut de la Fête-Dieu, en 1591, porte : « Les sonneurs seront tenuz tinter neuf fois la grosse cloche avant que sonner la petite clochette. » *Arch. de Reims*, chap. N.-D., layette 15, liasse 23, n° 18.

(3) *Œuvres diverses de Maucroix*, par L. Paris, 1854, t. I, p. 12.—

Voici les principales mentions des sonneries des bourdons aux cérémonies extraordinaires. En 1606, lorsque Henri IV visita la capitale de la Ligue, enfin rendue à la vie nationale, « le chapitre ordonna qu'à l'arrivée du roy, on carillonneroit les grosses cloches. » — En 1621, à la mort de Louis de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque de Reims, il fit sonner la grosse cloche en volée tous les jours à huit heures du soir jusqu'au service. — En 1666, à la mort d'Anne d'Autriche, l'*abey mort* fut sonné avec les quatre grosses cloches, puis on sonna une *lesse* avec les mêmes, et enfin le *glay* qui commença avec les petites et finit avec les grosses. — En 1693, lors de la visite de Louis XIV le 21 juin, « les sonneurs eurent cinq livres dix sols pour avoir sonné les grosses cloches à la procession et aux vêpres du dimanche(1). » — En 1690, à la mort de M. Rogier, lieutenant des habitants, et en 1710, à la mort de Maurice Le Tellier, archevêque, l'ordonnance des sonneries se déploya avec un luxe et des frais dont le détail est conservé aux archives du chapitre(2).

L'expression la plus caractéristique des usages funèbres à Reims, était l'*abey mort, abbaye mort* ou *abboie mort*, dont Mabillon, qui avait passé sa jeunesse dans cette ville, nous a transmis le sens et l'étymologie avec une explication de son origine : « Certè apud Remos,

Cette boutade n'empêchait pas le poëte, sénéchal du chapitre, de rédiger de sa main les circonstances de la fonte des cloches, en 1680. *Fabr. N.-D.*, liasse 19, n° 1.

(1) Mentions extraites du *Recueil des cérémonies de N-D. de Reims de* 1606 *à* 1768, Mss. de la Bibl. de l'Archevêché de Reims.

(2) Au service de M. Le Tellier, les 2 et 3 mars 1710, on sonna 18 laisses, qui coûtèrent 132 livres à la Fabrique. *Archives de Reims*, chapitre N.-D., layette 10, liasse 18, n° 18.

écrivait l'illustre bénédictin, lugubris ille tinnitus, quo mortuorum obitus modo significari solet, corrupto vulgi more appellatur l'*Abbé mort,* quasi diceres agonem mortis seu morientis, l'*abboy de la mort,* inde tracta forsan appellatione, quod olim signum illud in agone pulsari solet (1). » Cette sonnerie était un tintement régulier et prolongé avant de mettre la cloche en volée, se faisant entendre à intervalles assez longs à la différence du tocsin qui retentit à coups redoublés. Cette habitude funèbre, sinon l'appellation, a survécu, de même que le tintement de l'*Angelus* avec le bourdon aux grandes solennités (2). Le temps a effacé bien d'autres traditions.

La Révolution de 1789, qui donnait satisfaction à tant de vœux populaires, fut loin, à son début, d'interrompre les manifestations publiques du culte : au contraire, la suppression des abbayes servit parfois à mieux garnir les clochers des paroisses. Le peuple de France n'est point impie (3). Malgré les dissensions

(1) *Acta Sanct. ord. S. Benedicti,* sœc. III, præf. LXXX. — Cf. Varin, *Archives de Reims.* Table, *verbo* Aboie mort. — *Diction. de Trévoux*, *verbo* Cloche. — Quoiqu'on sonnât la laisse de l'abaye mort avec les grosses cloches pour les hauts personnages, il y avait une cloche spéciale pour cet usage à la mort des chanoines, *pulsabitur Campana illa quœ dicitur abaïe mort*, disent les notes sur les statuts du chapitre. *Bibl. de Reims*, Mss., porte feuille n° 18, TT. *Notœ in Statuta,* art. 19.

(2) Fondation de 1613 reproduite aux Pièces justificatives.

(3) Fondue en 1791 et refondue en 1874, la cloche de Barby (Ardennes), portait ces mots : *Je suis la liberté, j'annonce la loy et la religion.* — A la fin de 1793, en l'an II, on baptisait celle de Saint-Germainmont, qui sert encore à Seuil (Ardennes) et sur laquelle on lit : *L'an 1793, 2e de la République française, a été bénite par le citoyen N.-R. Canart, prêtre, curé de Saint-Germain-*

qu'engendra la Constitution civile du clergé, les églises continuaient à être fréquentées, et il faut arriver à l'époque fanatique de la Terreur pour voir dépouiller leurs clochers au profit des arsenaux. La guerre contre l'Europe entière, les troubles civils, la suppression des cérémonies religieuses suffisent à peine à nous faire comprendre la confiscation universelle des cloches en France (1). Les décrets de la Convention rendus à ce sujet en 1793 furent notifiés le 10 septembre de la même année à la fabrique de Notre-Dame par la municipalité rémoise, mais cette dernière jugeait indispensable de conserver à la cathédrale, provisoirement du moins, la grosse cloche ou bourdon avec celle de la retraite. La délibération du 10 octobre 1793 eut gain de cause près du représentant du peuple, Bô, alors en mission à Reims, et le bourdon fut excepté de l'envoi de tant d'autres cloches à Metz, où elles furent transformées en canons (2). La tradition rapporte au médecin Navier une part de cette heureuse négociation. La grosse cloche fut sonnée à la fête de la Raison du 20 décembre 1793, dans laquelle, dit la relation officielle : « l'orgue, la musique, le son de la cloche, les hymmes répétés en l'honneur de la raison et de la liberté, imprimèrent de ces sentiments délicieux qu'il est impossible d'écrire. »

mont et nommée Charlotte par les citoyens Ch.-Ant.-Claude Gillotin, ancien président du district de Rethel, et Mᵉ Charlotte Gillotin, sa nièce. Nᵃˢ Regnauld, fondeur.

(1) La législation révolutionnaire sur les cloches est analysée tout au long dans la *Table générale du Bulletin des lois de* 1789 *à* 1814, Impr. royale, t. I, p. 544, *verbo* Cloches.

(2) *Registre des délibérations du conseil général de la commune de Reims*, séances des 8 et 10 octobre 1793, 24 août et 10 décembre 1794, 26 avril 1795. *Arch. comm. de Reims.*

C'était de la ferveur mystique mal à propos, mais le bourdon servait aussi à annoncer les évènements glorieux et nationaux, les victoires des armées, notamment les prises de Charleroi et de Bruxelles au mois de juillet 1794, et tous ces triomphes du dehors qui allaient aider la patrie à recouvrer son existence normale (1).

Il avait été facile de réserver le gros bourdon avec la législation qui concédait une cloche à chaque paroisse, mais l'arrêté du comité de salut public du 26 messidor an II, en vint à ne laisser qu'une cloche par commune. Les besoins d'artillerie étaient si pressants, et si grand était, en outre, le désir d'abolir les plus inoffensifs usages du culte (2), que les timbres des horloges ne furent pas ménagés et les cordes elle-mêmes furent réquisitionnées (3). Devant cette injonction, la municipalité rémoise, qui avait à pourvoir aux besoins d'une ville étendue, essayait à tout prix de conserver une cloche à Notre-Dame et une autre à Saint-Remy pour les sonneries civiles. Elle ne pouvait heurter de front l'arrêté, mais elle patienta pour son exécution. La délibération du 24 août 1794 constata l'impossibilité où l'on était de faire sonner le bourdon par douze hommes matin et soir, pour le réveil et la retraite : outre la dépense exorbitante que cette mesure entraînerait, on remarquait « qu'il était des temps où cette

(1) *Annales de Reims de* 1789 *à* 1802 par M. l'abbé Cerf, p. 133.

(2) « Ce n'est pas un vain son, mais un cœur pur qui honore la divinité ; que les cloches soient toutes converties en canons ! » *Société populaire de Reims*, 20 août 1793.

(3) Le 12 germinal an II, toutes les cordes des cloches du district de Reims devaient être expédiées au port d'Epernay. *Arch. de Reims*, copie de lettres, f° 188.

grosse cloche n'était pas entendue par toute la commune.» Voulant néanmoins « pourvoir à tous les besoins de la manière la plus économique et sans priver la République des ressources qu'elle attend », la commission proposa donc de livrer le bourdon, afin de garder les deux cloches qui étaient à elles deux moins pesantes que lui, mais il parut aussi difficile de le descendre que de le sonner journellement, car il était encore à sa place le 10 décembre suivant (1). A cette date (20 frimaire an III), le conseil reconnaissait « la difficulté de trouver des ouvriers en état d'entreprendre ce travail et aussi de se procurer les cordes nécessaires pour opérer sa descente. »

Bien mieux, à ce moment où les idées modérées reprenaient faveur, on suspendit l'exécution d'autant plus volontiers qu'on venait de recevoir à Reims la visite d'un commissaire envoyé par le comité d'instruction publique près la Convention. Le délégué, « par ordre dudit comité, était à la recherche de tous les chefs-d'œuvre répandus dans les départements, et il ne cessait de les recommander à la surveillance de toutes les autorités constituées. » Aussi, ajoutait-on que « la Convention, jalouse de conserver les chefs-d'œuvre en tout genre, ne souffrirait pas qu'on détruisît la grosse cloche existante au temple de l'Être suprême, morceau précieux dont tous les véritables amateurs ne cessaient d'entendre avec plaisir le son aussi harmonieux que

(1) Outre le petit bourdon, il avait fallu précédemment en descendre bien d'autres. La ville paya, en 1795, aux charpentiers 3,434 livres 10 sols pour la descente des cloches confisquées par l'arrêté du 26 messidor, an II. *Délibérations du conseil*, 8 et 28 ventôse, 8 germinal an III.

nourri (1). » Le bon sens eut gain de cause et la descente fut ajournée indéfiniment.

Cependant la préservation du gros bourdon n'avait été consentie que provisoirement, le conseil général de la commune poursuivait son noble but de sauvegarder la cathédrale et son incomparable cloche. Il décida en conséquence, le 26 avril 1795, qu'une adresse serait envoyée au représentant du peuple Albert et à la Convention elle-même pour obtenir du gouvernement : « ...que la ci-devant église cathédrale, dégradée par des démolitions et des ouvertures et embarrassée dans sa partie la plus resserrée, soit réparée et déblayée... enfin de rendre définitif l'arrêté du Directoire qui, sur la demande de l'agent du comité d'instruction publique, a ordonné que la grosse cloche de l'église cathédrale, vrai chef-d'œuvre dans son genre, soit provisoirement conservée (2). » Ce double vœu qui correspondait aux salutaires objurgations de Grégoire contre le vandalisme révolutionnaire, fut exaucé pour l'honneur de Reims et pour celui de la France, mais les cloches durent rester muettes jusqu'au Concordat.

(1) *Ibid.*, Délibération du 10 décembre 1794 (20 frimaire an III).

(2) Il ne tint pas à la municipalité rémoise que l'église Saint-Nicaise, autre chef-d'œuvre de Reims, fût aussi préservé. Ses demandes furent incessantes pour conserver ce noble édifice, vendu par l'État en 1798 au brasseur Santerre et démoli au commencement du siècle. Documents recueillis par M. A. Lebourq, *Travaux de l'Académie de Reims*, T. LXXII, p, 41.

C'est donc bien à tort que M. Viollet-le-Duc a écrit cette note: « En ordonnant la démolition de l'église Saint-Nicaise, les gens de Reims ont privé leur ville et la France d'un des plus beaux monuments de l'art. » *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, T. VII, p. 298. Les Rémois ont au contraire sauvé de

Église paroissiale en 1801, redevenue métropolitaine en 1821, Notre-Dame conserva donc son bourdon, qui est une notable part de sa parure historique. La génération contemporaine n'est pas moins sensible que celles qui l'ont précédée à l'honneur de posséder la filleule de Charles de Lorraine, cette cloche fameuse, dont les étrangers et les artistes ont répété partout l'éloge. On analysa son alliage et on modela ses contours en 1850, sur la demande du cardinal Donnet, pour essayer d'en reproduire une autre exactement semblable dans la tour de Pey Berland, afin d'y remplacer l'ancien bourdon bordelais (1). On connaît l'heureuse réussite de ce projet réalisé par M. Bollée, mais le modèle du XVIe siècle est encore là pour se prêter à d'autres expériences. Récemment mis en interdit dans son beffroi jugé périlleux, le vieux bronze rémois recommencera bientôt, nous l'espérons, à répandre sur la ville sa mélodieuse et pacifique harmonie.

Puisque nous formulons un vœu en faveur de cette cloche du XVIe siècle qui s'harmonise si bien dans un édifice du XIIIe, complétons ce vœu en faveur d'autres parties de la décoration historique d'une cathédrale pour laquelle l'État dépense si généreusement des millions (2). Ce monument national ne vit-il pas autant pour l'his-

cette lamentable ruine la pierre de Libergier et le tombeau de Jovin.

(1) *Bulletin monumental*, 1858, T. XXIV, p. 149 et p. 234, sur le bourdon de Bordeaux.

(2) Le 23 octobre 1875, le bourdon saluait la visite de quatre ministres, MM. Dufaure, Léon Say, Wallon et Caillaux, venus à Reims à la demande de Mgr Langénieux, pour visiter Notre-Dame et obtenir en sa faveur le vote de la loi du 26 décembre suivant.

toire que pour l'art? « Et n'est-ce même pas, comme le disait M. Heuzey à la Société des Antiquaires de France, une part de sa beauté que d'être, comme certaines créations de la nature, l'œuvre de tant de siècles? L'harmonie qui résulte avec le temps de ses développements successifs, n'est-elle pas bien autrement majestueuse et pour le moins aussi respectable que celle qui naît des conceptions d'un seul homme (1)? » D'ailleurs, tout ce qui en lui retrace les évènements dont il fut le témoin ou les souvenirs qu'il évoque, est pour nous un vestige précieux, une relique sacrée. C'en est fait du grand écu de France, qui signalait au chevet les libéralités de Charles VIII; c'en est fait de l'ancienne galerie des combles si justement appelée le diadème des façades latérales ; mais que l'on nous rende un jour l'*Ange*, antique protecteur de la cité, qui couronna jusqu'en 1860 la flèche aérienne de l'abside; que l'on reconstruise tels qu'ils sont, les grands pignons du transsept avec leur riche décoration flamboyante; que l'on conserve le *Sagittaire* qui, du sommet du pignon sud du transsept, indique encore la place du cerf de bronze, le *Cervus remensis* du sceau de l'officialité, qui se dressait, du XIe au XVIIe siècle, dans la cour du Palais; que l'on ne touche à la grande rose du portail et à ses étincelants vitraux que pour en reproduire scrupuleusement l'incomparable assemblage. Que l'on épargne et que l'on sauvegarde, comme on le fait à cette heure pour les fresques de la chapelle du Saint-Lait, les œuvres d'art de tous les styles et de tous les âges, les pierres tom-

(1) *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1880, p. 49. — Cf. *Bulletin monumental*, 1881, n° 7, étude de M. Anthyme Saint-Paul.

bales, les statues des rois Pépin et Charlemagne, et tant d'autres ornements sculptés ou peints, admirable ensemble qui est comme l'âme de Notre-Dame, tandis que le bourdon en reste la voix majestueuse.

HENRI JADART.

Reims, le 25 janvier 1884.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Traité pour la fonte des bourdons de Reims passé entre Pierre Deschamps et le chapitre de Notre-Dame, avec la conclusion, le cautionnement et la quittance finale. 18e janvier 1570. — Marché pour fondre les deux grosses cloches.

Pierre Deschamps, maistre fondeur de cloches, demourant à Reims, recongnut avoir convenu et marchandé à venerables et discrettes personnes maistres Nicol Wyart, scolastique, Jehan Cossart, penitencier, Nicol Pichot, Gilles Richier, Pierre Bellengier et Pierre Gaultier, prestres, chanoines en l'église Nostre Dame dudict Reims, à ce presens suyvant et en vertu du povoir a eulx donné de ce faire par les venerables prevost, doyen, chantre et chappitre de ladicte église, par leur conclusion en fin de ces presentes transcripte, de faire et reffondre les deux grosses cloches d'icelle eglise, et les rendre reffaictes et reffondues bien et suffisamment et de bon accord et bien sonnans d'un plain ton de l'une à l'autre, aussy bas ou plus qu'elles estoient auparavant qu'elles feussent cassées, de descendre lesdictes cloches du beffroy ou elles sont et les y remonter après qu'elles seront reffaictes, et les remectre audict beffroy dedans les plumars pour sonner, le tout à ses despens, les desmonter et faire remonter de toutes ferrailles y appropriant celles qui y sont, si elles se trouvent bonnes et souffisantes, et ou il s'en trouveroit de brisées et rompues les reffaires a sesdicts despens, et s'il convient y faire des moutons neufz, sera tenu les y faire en luy fournissant le bois seullement au lieu du parvys, et demourront ceulx qui y sont de present, en ce cas, à la fabricque de ladicte église; encores sera tenu ledict Des-

champs de affiner et mectre en saulmons le metail qui demourera aux cendrées à sesdicts despens en la présence de celluy ou ceulx qui seront commis pour le recevoir au prouffit de ladicte fabrique; et ou ledict Deschamps se voldroit ayder des bateaulx desdictes cloches pour les rompre, luy sera loisible ce faire en les rendant sains et entiers, et s'il advenoit que les bateaulx ou l'un d'iceulx fut rompu ou endommaigé, sera tenu les faire reffaire et ressoulder a sesdicts despens, et les rendre pour servir auxdictes cloches, sans que ladicte fabricque soit tenue faire aucuns fraiz en ce, synon que ou il fauldroit reallonger celluy de la petite desdictes cloches, luy sera delivré pour ce la somme de vingt six livres dix solz tournois; lesquelles cloches et choses dessusdictes, ledict Deschamps sera tenu rendre faictes, parfaictes, remontées et acoustrées comme dit est et bien pendues a dit d'ouvriers et gens a ce congnoissans, et de telle largeur, espesseur et grosseur qu'elles sont ou plus, dedans le quatorziesme jour d'aoust prochain venant, et ce moyennant la somme de quinze cens livres tournois que lesdicts depputez seront tenuz faire payer audict Deschamps ou au porteur par l'officier de ladicte fabricque, assavoir six cens livres tournois dedans le premier jour de mars prochain venant, quatre cens livres tournois lorsque la grosse des deux cloches sera fondue et le reste lorsque lesdictes deux cloches seront faictes, pendues et sonnantes comme dit est, et ce oultre et pardessus ladicte somme de vingt six livres dix sols tournois ou cas dessus dit; et ou y auroit faulte a la fonte desdictes cloches, et conviendroit les recommancer une ou plusieurs foys, sera tenu ledict Deschamps les reffaire à ses despens et mesmes du deschiet du métail desdictes fontes et de tous autres despens, dommaiges et interestz que ladicte fabricque en auroit a cause de ce; auquel Deschamps lesdicts deleguez seront tenuz faire fournir par ladicte fabricque le métail en estain qu'il faudra avoir pour la fonte desdictes deux cloches pour la première foys que icelluy Deschamps a dict pour monter a la quantité d'envi-

ron six milliers oultre le métail desdictes deux cloches, et se pourra ledict Deschamps ayder aux choses susdictes des cordes, bois, moufles et engins de ladicte fabricque, qu'il prendra par inventaire et les rendra entiers et en bon estat après lesdictes cloches montées, et si se pourra aussy ayder de la place de la grange et charpenterie de ladicte fabricque et du fourneau y estant pour faire ladicte fonte, laquelle grange ladicte fabricque luy fera nettoyer, et ladicte fonte faicte ledict Deschamps reparera la fosse et rendra la place necte; oultre sera tenu ledict Deschamps de faire les escriptures desdictes cloches aussy a ses despens selon les billetz qui luy seront baillez, et de bailler caucion souffisante pour les choses dessusdictes jusques a la concurrence de mil livres tournois dedans ledict premier jour de mars prochain, si comme etc... promectant, assavoir lesdicts commis par leur foy en parolles de prestres et soubz l'obligacion des biens temporelz de ladicte fabricque et ledict Deschamps par sa foy et soubz l'obligacion de ses corps et biens sur l'amende du Roy, à tenir, entretenir, payer, faire, fournir et entierement acomplir toutes les choses dessus dictes respectivement l'une partie envers l'aultre, renonçant etc...

S'ensuyt la teneur de ladicte conclusion :

Facta relatione per magistros Nicolaum Wyart, scholasticum, Nicolaum Pichot, modernos provisores fabrice, Egidium Richier et Johannem Cossart, provisores dicte fabrice, presentes, referentes in presentia magistrorum Petri Gaultier et Petri Bellengier se obtulisse magistro Petro Deschamps, fusori campanarum, pro refundendis duabus grossis campanis ecclesie, summam mille quingentarum librarum turonensium sub aliis oneribus et conditionibus per eosdem ad longum specificatis ac sub fidejussoria cautione. Capitulum dictam oblationem approbavit eisdem potentiam dedit pro hujusmodi refusione facienda cum eodem Deschamps conveniendi. Actum in Capitulo remensi,

anno Domini millesimo quingentesimo septuagesimo secundum edictum regium, die vero secunda mensis Januarii.

Ainsy signé : GUERIOT.

Fait et passé le dix huictiesme jour de janvier, l'an mil cinq cens soixante dix, pardevant nous notaires royaulx.

(*Signé avec paraphes*) : MOTHE. HANETEL.

Et le premier jour d'avril oudict an ensuivant, ledict Deschamps suyvant la promesse cydevant par luy faicte de bailler caucion, ainsy que devant est dict, a presenté pour sa caucion Jehan Bourgois, apoticaire, demourant audict Reims, lequel a la prière et requeste dudict Deschamps l'a pleigé et cautionné et soy constitué pleige et caucion pour le contenu au marché et convencion cy devant escripte jusques a la concurrence de la somme de mil livres tournois, comme il est porté par ladicte conveution, et promis soubz l'obligacion de tous ses biens sur l'amende du Roy, et pour le tout sans division ne discution d'y fournir, renonçant mesmes au droit et benefice de divison et ordre de discution.

Fait les jour et an dessusdicts pardevant nous notaires royaulx.

(*Signé avec paraphes*) : MOTHE. HANETEL.

(*Au bas est encore écrit*) :

Reçu pour vaccacions, mynutte de ces presentes, par les mains de l'officier de ladicte fabricque la somme de vingt solz tournois (*paraphe*).

(*Au dos est écrit*) :

Quictance de maistre Pierre Deschamps de la somme de deux milz trois cens douze livres quinze solz quatre deniers tournois pour la fonte des grosses cloches et metailz d'icelle,

avec plusieurs plumartz, pour ce II m. III c. XII l. XV s. IIII d. (2,312 livres 15 sols 4 deniers).

(*Archives de Reims, fonds de l'Archevêché de Reims, fabrique de Notre-Dame*, liasse 19, n° 1.)

II.

FONDATION DE L'ANGELUS AVEC LE BOURDON A NOTRE-DAME DE REIMS, LE 16 OCTOBRE 1613.

Fondation par MM. Aubert et Beauchesne de la tinterie de la grosse cloche au matin, à midy et au soir.

Claude Aubert, archidiacre de Champaigne, chanoine de l'église Nre Dame de Reims, grand vicaire de monseigneur l'archevesque...

Anthoine de Beauchesne aussy ptre chanoine de ladicte église de Reims et aulmosnyer de révérende dame et Illustre princesse Madame René de Lorrayne, Abbesse de l'abbaye et monastaire de Sainct-Pierre de Reims et y demeurant,

Meuz de dévotion à Dieu et pour le desir et affection qu'ilz ont en ladicte église de Reims et exciter le peuple en devotion, ilz auroient et ont..... fondez. . . . . le tintement de la grosse Richarde « qui est au petit clocher des deux grosses tours de devant icelle église.. .. » . . . . et « les jours de festes sollempnelz et aultres jours que se sonneront les grosses cloches en ladicte Eglise, ladicte fabrique sera tenue faire tinter la plus grosse cloche au lieu de ladicte Richarde ès heures et en la fasson que dessus est dict, et commencer ladicte fondation à midi au iour de feste de la dedicace de l'église de Reims prochain venant et continuer de la en avant de jour en jour ainsy que dict est... »

Suit la conclusion du chapitre approuvant la fondation ci-dessus :

Fundari In Ecclesia Remensi tinnitum matutinum, meridianum et serotinum grossæ campanæ nuncupatæ Richarde qualibet die, et grossæ campanæ diebus solemnibus et diebus quibus dictæ grossæ campanæ pulsabuntur, pro invitando populo ad precandum deum altissimum.....

(*Archives de Reims,* fonds du chapitre N.-D., Layette 15, liasse 23, n° 33.)

III.

DESCRIPTION DES BOURDONS DE REIMS PAR PIERRE COQUAULT.

Recueil de la grandeur, largeur, haulteur et aultres singularités existantes de l'édifice de l'église archiepiscopalle de Notre-Dame de Reims en Champagne.

La grosseur, pesanteur, largeur et inscription des grosses cloches.

En l'une d'icelles tours, du costé du cerf ou midy, sont deux grosses et belles cloches, desquelles la plus grosse est ainsy inscripte [Je suis Charlotte pesant xxiij mil nommée par monseigneur Illust. et Reverendiss. Charles cardinal de Lorraine archevesque et duc de Reims pair de France et Renée de Lorraine Abbesse de St-Pierre dudict Reims, sa seur. L'an 1570.

Pierre de Champs natif de ceste ville ma faict.]

Ladicte cloche a de bord a aultre de largeur et de rondeur par dehors . . . . 7 pi. 8 po.

De haulteur elle a aultant que de largeur,
d'eppesseur elle a . . . . 9 poulces.

Le batteau a de grandeur. . . . . 5 piedz et demy.

Les marches (1) ont de longueur. . . . 14 piedz.
Le mouton a d'espesseur . . . . 2 piedz 4 po.
De hault. . . . . 8 p.
De large . . . . 8 p.
L'anneau auquel pend ledict batteau a. 9poulcesetdemy
La distance que porte le brayer (2) entre lesdictz batteau et anneau est de . . . . . . 10 poulces.

L'inscription de l'autre plus petite [Je suis Henriette pesant xviij mil nommée par monsgr Henry duc de Guyse pair et grand maistre de France, gouverneur et lieutenant gnal pour le roy en ses pays de Champaigne et Brie. Et illustime dame Renée de Lorraine, abbesse de St-Pierre de Reims. L'an 1570.

Pierre de Champs *ut supra.*] Elle a entre deux bords en largeur et haulteur. . . . . 6 p. 10 po.

Il y a aussy au dessus d'icelles la cloche de l'orloge qui sonne iournellement pour l'ouverture et fermeture de la porte et se nomme Jacquette.

En l'aultre tour sont unze cloches desquelles la plus belle est une appellé Richarde, faicte ou donnée par Richard de Besançon, archevesque de Reims, refondüe depuis en feb. lan 1560 et nommé par Charle cardal de Lorraine et la Royne Marye.

Elle de bord a autre 5 p. 4 p. et demy. de largeur.

Sa compagne est de l'an 1548 appellée Anthoinette, elle a comme dessus 4 p. 6 p. et 1/2.

CLOCHER A L'ANGE.

Ladicte cloche appellée communément des enfans de chœur, nommée Marson, est de l'an 1439, et a pied et demy de largeur.

(*Mémoires de Pierre Coquault, chanoine de Reims,* t. III, fo 21 verso, manuscrit in-folio de la Bibliothèque de Reims.)

(1) Morceau de bois disposé au-dessus de la cloche, sur lequel les sonneurs mettent le pied pour la mettre en branle.

(2) Courroie qui soutient le battant.

IV.

INSCRIPTIONS DES CLOCHES DE REIMS ANTÉRIEURES A LA RÉVOLUTION ET DU PETIT BOURDON ACTUEL.

A LA CATHÉDRALE.

On lit sur la cloche de l'heure, placée au-dessus du carillon, à la croisée du transsept :

EN 1754 IAY ETE BENIE ET NOMMÉE IEANNE-FRANÇOISE, ROGIER ECUYER CONSEILLER DU ROY EN SA COUR DES MONNOIES DE PARIS ET LIEUTENANT DES HABITANS DE LA VILLE DE REIMS.] [MRS NICOLAS PARCHAPPE DE VINAY PREVOST. IEAN LOUIS DE LA VALETTE, PARIZOT SENECHAUX S. FREMYN DE FONTENILLE.] (*au bas*) [IEAN BAPTISTE LES BROCARD MONT FAITE.]

On lit sur la clochette du clocher à l'ange, à l'extrémité de l'abside :

[✠ IE SVIS BONNE, NOMMÉE PAR MESSIRE IACQUES THVRET] [ECOLATRE ET CHANOINE DE REIMS ET PRIEVR DARNELLE ET] [PATRON DE POIX ET DAMOISELLE BONNE DEPINOY SA MÈRE] [VEFVE DE FEU IACQVES THVRET ESCVIER SGT DE VERNEVIL] [SVR AIXNE ET DE CHAVIGNON. IAY ESTÉ FONDVE EN AOVST 1647.]

Au sommet, course fleurdelisée, et sous le texte deux écussons, deux plaques décoratives et la marque du fondeur.

ABBAYE DE SAINT-REMY.

On en a conservé trois moyennes cloches, qui aujourd'hui forment la sonnerie de l'église de Cernay-lez-Reims (canton de Beine, Marne), sur lesquelles se trouvent des armoiries et figurines avec les inscriptions suivantes :

[✠ IE SVIS MARIE ANNE GERTRVDE NOMMÉE PAR M. ANNE MARGVERITE DE BÉTHVNE RELIGIEVSE DE LABBAIE DE St PIERRE DE REIMS. 1685.]

[✠ IE SVIS LEONORE FRANÇOISE NOMMEE PAR MADAME ANNE LEONORE DE BETHVNE DORVAL RELIGIEVSE BENEDICTINE. 1685.]

[✠ IE SVIS AGNÈS NOMMÉE PAR MADAME AGNÈS DE COLBERT ABBESSE DE SAINTE CLAIRE DE REIMS. 1685.]

HOTEL-DIEU DE REIMS

(Ancienne abbaye de Saint-Remy.)

Dans le petit clocher moderne, au-dessus de la chapelle, sont suspendues trois cloches de l'ancien Hôtel-Dieu, dont les bâtiments ont fait place au Palais de Justice actuel.

On lit sur la plus petite, à côté d'un écusson :

[✠ r · d · antonius · abbas · 1576.]
[✠ elizabeth ·]
[laudate · dnm · de · celis.]

On lit sur la moyenne, près d'une croix ornée de rinceaux :

[SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM]
[IOANE (*lettres effacées*) FECIT ANNO DOMINI · 1633 ·]

On lit sur la grosse (70 cent. de haut. sur 61 cent. de diamètre.)

[IE SVIS BENIE PAR MESSIRE NICOLAS PARCHAPPE DE VINAY DOCTEVR DE SORBONNE PREVOST TE (*sic*)] [CHANOINE DE LEGLISE DE REIMS ET NOMME NICOLE REMIETTE PAR MON DIT SIEVR DE VINAY ET] [REMY ANTOINE BOVRGOIN AVSSY CHANOINE DE LA MEME EGLISE ET MESSIEVRS PHILIPPE LA CAILLE, FRANÇOIS ANTOINE LEQUEVX, RIGOBERT DORIGNY ET IEAN BAPTISTE] [LE DOVX ANCIEN CONSEILLER DE LA DITTE VILLE, TVOS (*sic*) GOVVERNEVRS DE LHOTEL DIEV DUDIT REIMS EN 1743]

On voit au-dessous une croix accompagnée des bustes du Christ et de la Vierge.

HOPITAL DE SAINT-MARCOUL

On lit sur la plus grosse des anciennes cloches aujourd'hui hors d'usage (diamètre, 35 cent. sur 29 cent. de haut.)

✠ JAI ETE BENITE EN 1778 ET NOMMEE CATHERINE PAR MESSIRE MEDERIC] [POMMYER DES ARCHES DOYEN ET CHANOINE DE NOTRE-DAME ET PAR MADAME] [MARGVERITE CATHERINE COQVEBERT]

Christ en croix sur fleurons.

On lit sur une autre petite cloche suspendue à une mansarde :

[Salve radix santa]
[Ave regina selorum]

Course fleurdelisée au sommet et filets à la base.

HOPITAL DE LA CHARITÉ

(*Ancien collège des jésuites.*)

Dans le clocher au-dessus de l'entrée, sont suspendues quatre cloches, dont la plus petite est moderne et les trois autres de provenances différentes :

L'une (40 cent. de diam. sur 35 cent. de hauteur) vient de Notre-Dame, et porte : ✠ EN 1754 IAY ETE BENIE ET NOMMÉE NICOLLE] [BERTHE ET BROCART].

Au-dessous de la croix, armoiries du chapitre N.-D. de Reims avec croix en pal et palmes sur les côtés.

Les deux autres servaient au collège des jésuites, fondé au commencement du XVII[e] siècle, dans les bâtiments actuels. On y lit au milieu de chiffres, de cœurs, de figurines, de fleurs de lis et de roses, les deux textes suivants :

Sur la plus forte : [DEO OPT MAX ME NICOLAO FRANCISCAM NOMINARVNT PII AC] NOBILES CONIVGES NICOLAVS FILLETTE ET FRANCISCA CAVCHON] [DD DE LVDES ANNO 1674.]

Au-dessous, sceau portant le monogramme IHS avec la légende : S RECT COLL REMEN SOCIET IESV.

Sur la moyenne : [IHS MA] [MA SANCTVS IGNATIVS AD MAIOREM DEI GLORIAM] [IOANNES RENOV ME FECIT ANNO DOMINI 1629.]

HOTEL-DE-VILLE

Dans le beffroy qui surmonte la façade, sont placés la cloche et les timbres de l'horloge : les deux timbres portent simplement ces mots sans ornements : FAITE EN 1764. La cloche qui sonne l'heure et le toscin, mesure 1m10 de diamètre et 1m de hauteur. Elle porte ce texte, en une seule ligne : [Mr IEAN BAPTISTE SVTAINE ETANT LIEVTENANT DES HABITAN (*sic*) CETTE CLOCHE A ETE FNODVE (*sic*) EN 1764]

Sur le derrière se trouve le nom du fondeur : LECOMTE Fr, et sa marque, une cloche au milieu de fleurs de lis.

Sur le devant se détachent les armes de Reims, dans un ovale entouré de guirlandes, avec la devise DIEU EN SOIT GARDE, tracée sur une banderolle. Au-dessous de l'inscription court un cordon de palmettes.

Nous complétons la nomenclature des rares cloches et timbres de Reims qui aient survécu à la Révolution, par l'indication de trois clochettes d'un intérêt historique et artistique :

1° *Clochette des Capucins*, conservée dans la filature élevée sur l'emplacement du couvent, son diamètre est de 21 cent. sur 27 cent. de hauteur avec l'anse. Le pourtour est décoré d'une course de fleurs de lis et de palmettes. On y lit :

[IHS MA FRANCISCVS]

2° *Clochette de la chapelle de l'hôpital de Saint-Marcoul*, sonnette en bronze de la fin du XVe ou du commencement du

XVIe siècle. Au sommet, inscription gothique entre un double cordon :

(AVE . . . . . CELORUM ⁘ ⁙)

Le mot *regina* a été effacé ainsi que des armoiries qui se trouvaient à la suite de l'inscription. Hauteur, 11 cent.; diamètre, 11 cent.

Le même hôpital conserve l'ancienne horloge du chœur de la cathédrale, mécanisme de 1 m. 24 de hauteur, portant cette inscription :

Mrs F. MAVCROIX : ET : I' . . . . IS
N. TOVS : CHANOINES :
M'ONT : FAI ... FAIRE : PAR :
IEAN : LE (*mot caché par une ferrure*)
ANNE : 1669.

3° *Clochette du petit séminaire*, en bronze ajouré, offrant les quatre évangélistes, travail de l'époque romane. Elle a été décrite, moulée et gravée par les soins de M. Didron. *Annales archéologiques*, t. I, 1844, p. 262, t. II, 1845, p. 67, 131 et 193.

Nous terminons cette revue des bronzes rémois par le texte moulé sur le petit bourdon actuel ; belle cloche du poids de 7,413 kilog., qui a coûté à la Fabrique métropolitaine la somme de 25,204 fr. 20, à raison de 3 fr. 40 le kilog. Il a été fondu par M. Ernest Bollée, au Mans, au mois de juin 1849, et a figuré à l'exposition de Paris, au mois de juillet suivant. Il porte la date erronée de 1844, parce qu'il reproduit l'inscription placée sur un autre bourdon, deux fois fondu à Reims, par Cochois jeune et fils, cette année 1844, et cassé le 15 août 1847.

Les anses se terminent en têtes de griffon, le sommet est

garni d'une course de feuillages recourbés, sous laquelle on lit en cinq lignes de majuscules :

[L'AN DE GRACE 1844 JE SUIS MARIE NOMMÉE ET BENITE PAR EXELLENT^{me} (*sic*) ET REVEREND^{me} MONSEIGNEUR THOMAS MARIE JOSEPH GOUSSET] [ARCHEVEQUE DE REIMS LEGAT NÉ DU St SIEGE PRIMAT DE LA GAULE BELGIQUE OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR ETC. ETC. J'AI EU POUR] [MARRAINE M^{de} DE St MARCEAUX NÉE CHARLOTTE FELICITÉ DE MOY DE SONS REPRESENTÉE PAR M^{de} DUBOIS NÉE DE St MARCEAUX SA FILLE.] [ERNEST BOLLÉE FONDEUR AU MANS] [SOL]

Au-dessous de l'inscription, le pourtour est décoré de douze lampes suspendues par des cordes à des têtes fantastiques, du sceau gothique du chapitre, des armoiries de l'archevêque et de la marraine, enfin d'une croix rayonnante surmontant deux médailles d'expositions.

V

INSCRIPTIONS ET DÉCORATION DE DEUX CLOCHES FONDUES PAR PIERRE DESCHAMPS EN 1552, ET CONSERVÉES DANS L'ÉGLISE DE LA BOUTEILLE (AISNE).

La municipalité de la commune de La Bouteille (village fondé au XVIe siècle près d'une verrerie dont il reçut le nom), obtint, à la Révolution, du district de Vervins, l'échange de deux cloches provenant de l'abbaye voisine de Foigny. Ces cloches y ont survécu jusqu'à nos jours, et servent encore de sonnerie à la paroisse.

La plus forte mesure 0^{m}98 de diamètre à la base. Son accès est peu facile. Elle est ornée au sommet d'une délicate guirlande de petites fleurs de lis ; au-dessous, on lit ce

texte en lettres gothiques, dont les mots, aujourd'hui invisibles, sont ici entre parenthèses.

[✝ Marie · suis · nomée · pour · dieu · (servir) · et · honorer · Robert · de · Coucy · abbé · de · Foigny · boheris · et · grand · archidiacre · de · Nostre · Dame · de · Laon · ma · (faict · faire) · lan · mil · V^{c} LII · P. · Deschamps · nous · a · faict ·].

L'inscription est accompagnée de dessins en relief que nous croyons représenter l'écu de Coucy, *fascé de vair et de gueules*. Au-dessous, se trouvent trois plaques décoratives, offrant, l'une, le Christ en croix, l'autre, un saint Pierre, et la troisième, la marque du fondeur, qui est, comme au bourdon de Reims, une cloche avec deux hommes ou génies qui en tiennent le battant.

La petite cloche a un diamètre de 0^{m},56, et paraît avoir servi de timbre à l'horloge de Foigny. Elle est couronnée, comme la grosse, par une course fleurdelisée qui surmonte ces mots :

[✠ Katerine · suis · nomée · pour · Dieu · (servir) · et · honorer · Mil · V^{c} LII ·].

Elle est ornée, en outre, de deux écussons pareils à ceux de sa compagne, et de deux plaques décoratives seulement, celle du Christ en croix et la marque de Pierre Deschamps.

Une lettre de M. l'abbé J. Gavet, curé de La Bouteille, nous apprend ces détails, ainsi que l'estime où l'on tient ces précieux bronzes (janvier 1884). Cf. *Notice sur l'église de La Bouteille*, par M. l'abbé Viéville, dans la *Thiérache, Bulletin de la Société archéologique de Vervins*, 1876, t. IV, p. 158. — *Histoire de l'abbaye de Foigny, ordre de Cîteaux*, par M. Amédée Piette, in-8, Vervins, Papillon, 1847, p. 234.

UN RELIQUAIRE DU XV[e] SIÈCLE

I

La forme des reliquaires, au moyen âge, fut très variée. Un des types les plus primitifs est la *châsse*, qui a sa réduction dans la *maison*, car elle en présente l'aspect avec ses murs et son toit à double pente : les anciens inventaires la nomment encore, d'une manière expressive, *grange* ou *monument* (1), en raison de sa ressemblance avec un bâtiment rural ou un tombeau.

Flanquez la châsse de contreforts , ajourez-la de fenestrages, peuplez les parois de statuettes, posez une flèche au sommet et vous aurez l'*église,* qui est bien la forme la plus riche et la plus élégante du reliquaire.

Puis viennent les *boîtes*, *coffrets*, (2) *pyxides, tableaux* (3), *polyptiques*.

Pour exposer et faire vénérer la relique, on crée tout exprès la *monstrance*, dont le pied supporte soit une

(1) « Unum reliquiarium parvum argenteum, cadratum, ad modum monumenti. » (*Inv. de Montpezat*, 1436.)

(2) « Unum coffretum parvum eburneum. » (*Ibid.*)

(3) « Item duas tabulas argenti deauratas... in quibus sunt quamplurime reliquie. » (*Ibid.*)

capse (1), soit une *thèque,* soit une *tourelle* effilée en clocheton. Ces types sont connus, car ils se rencontrent fréquemment.

Le reliquaire, en outre, se modèle sur la relique qu'il doit contenir; de là des *chefs,* des *bras*, des *mains*, des *pieds,* des *jambes,* qui indiquent l'objet de la vénération. On pousse même trois fois, à ma connaissance, le scrupule jusqu'à faire ressembler le reliquaire à une côte, quelque peu harmonieuse que puisse paraître cette espèce de croissant, et cependant l'artiste s'en est tiré à son avantage (2).

II

Dans cette synthèse rapide, je n'ai groupé que les modèles que l'on peut rencontrer partout et qu'on a facilement sous les yeux. Il appartient à l'archéologie de rechercher et de signaler les formes extraordinaires. Ayant eu la bonne fortune d'en rencontrer une de ce genre, il importe au progrès de la science que je décrive minutieusement ce type insolite et jusqu'ici tenu dans l'oubli.

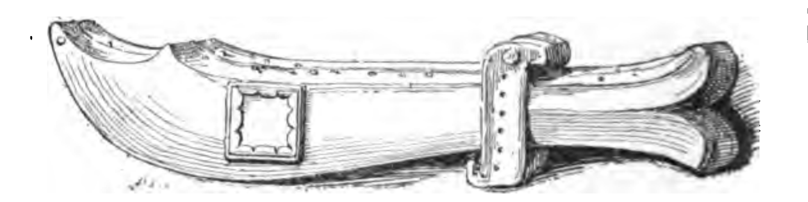
En 1861, je procédais, conformément à la mission que j'avais reçue de l'évêque d'Angers, avec le titre d'historiographe du diocèse, à l'inventaire des papiers divers composant les archives paroissiales du Pin-

(1) « Unum reliquiarium argenteum, sive capsam,cadratum seu quasi, cum pede. » (*Ibid.*)

(2) *Mélang. d'archéologie,* t. I, pl. XXIII, où est figuré le reliquaire de Namur : j'ai découvert les autres à Saint-Laurent-de-la-Côte, en Savoie, et à l'Hôtel-Dieu Saint-Gatien, à Tours.

en-Mauges, quand, au fond d'une caisse, j'exhumai un objet en vermeil qui piqua vivement ma curiosité. Il ne m'apprit rien par sa configuration, et j'eus à regretter que pas la plus petite inscription ne vînt à mon aide en pareille circonstance. Je consultai inutilement le curé, qui ne put me fournir aucun renseignement à cet égard : il paraît même que l'objet dormait là depuis longtemps, car il n'en avait nul souvenir et pourtant c'était un vieillard, mais évidemment il n'avait pas pris la peine de secouer la poussière des papiers qui n'avaient plus d'utilité pour sa fabrique, puisqu'ils se référaient à une confrérie disparue.

Les moyens d'informations me manquant donc du dehors, je dus me contenter des renseignements fournis à la fois par le reliquaire et le lieu lui-même. Avec un peu de sagacité, on arrive souvent à dégager l'inconnu par voie indirecte.



Les papiers se réfèrent tous à une ancienne confrérie de Sainte-Catherine qui n'existe plus et que le Concordat a dû supprimer. Elle était très en vogue, à en juger par les registres d'inscription et les fondations qu'elle provoqua.

Donc, a *priori*, le reliquaire se trouvant mêlé aux papiers, ce qui ne peut être l'effet du hasard, il doit avoir avec eux quelque relation intime. J'en conclus

que la relique innommée qu'il renfermait était de sainte Catherine, la patronne même de la confrérie, à laquelle les membres, fiers de posséder une parcelle de ses ossements, rendirent hommage en faisant façonner un reliquaire qui a quelque valeur. Bien plus, la forme même du reliquaire se rapporte merveilleusement à la vierge martyre d'Alexandrie, qui eut la tête tranchée: or, l'aspect est précisément celui d'un coutelas.

Tout cela combiné suffit amplement à fournir la certitude morale que requiert Benoît XIV pour l'authenticité des reliques : en beaucoup de cas, il serait difficile d'aller plus loin, et plus d'une relique, autrement, se verrait privée du culte traditionnel auquel elle a droit.

Suivant le principe que j'avais adopté, qu'il ne faut, en fait d'objets anciens, laisser aux églises que ceux qui peuvent encore leur être utiles, je demandai au curé du Pin de vouloir bien m'abandonner le reliquaire de sainte Catherine pour le musée ecclésiologique du diocèse que j'avais fondé à l'évêché : il y consentit avec beaucoup de bonne grâce. J'étais ainsi assuré de la conservation d'un reliquaire minime, pour lequel me donnaient quelque inquiétude l'incurie trop habituelle des curés et le brocantage incessant des collectionneurs et marchands d'ornements.

Arrivé à Angers, j'exhibai avec empressement ma découverte : aussitôt, la commission archéologique de Maine-et-Loire décida que le reliquaire du Pin serait compris dans la liste des moulages dont la direction et l'exécution m'avaient été confiées. L'objet moulé se trouve depuis lors dans le commerce et on peut se le procurer chez M. Brugiotti, mouleur, à Angers.

III

Examinons maintenant le reliquaire au point de vue de l'archéologie.

En longueur, il mesure seize centimètres et à peu près quatre dans sa plus grande largeur.

Il se compose d'une âme en bois sur laquelle a été appliquée une mince feuille d'argent doré, qui est rabattue et clouée au dos par de petits clous à tête ronde.

L'ensemble a la forme d'un coutelas. La poignée se bifurque à l'extrémité ; une nervure indique, dans toute la longueur, le partage final. Au revers est un pointillé, le cloutage se reproduit de part et d'autre.

La traverse horizontale, qui tient lieu de garde et arrête la main, se relève à un bout et se rabaisse à l'autre. Elle a pour tout ornement un pointillé sur chaque face. Le cloutage est à la fois en dessus et en dessous, sur deux rangs.

La lame, plus large que la poignée, s'arrondit au tranchant, tandis que le dos s'évase, puis fait un ressaut pour atteindre la pointe.

Au milieu de cette lame saillit une thèque carrée. Un filet sert de base et, par-dessus, une série de dents arrondies retient la vitre, sous laquelle est placé l'ossement, exactement de même forme et dimension, qui s'enfonce dans le bois creusé à cet effet. Cette petite thèque a 0,02 cent. de côté.

L'objet est intact, à part un clou maladroitement rapporté à la traverse.

La date peut être fixée au xve siècle. La forme du coutelas et le procédé d'exécution ne me laissent pas de doute pour cette époque.

IV

Étant admis que le reliquaire du Pin appartient à la dernière période gothique, pourrait-on déterminer en quel lieu et par quel artiste il a été fabriqué?

Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'hésiter un instant. Tout porte à croire qu'il est l'œuvre d'un artiste angevin. En effet, au xv[e] siècle, on compte, dans la seule ville d'Angers, jusqu'à huit orfèvres.

Je vais, après M. Port, les signaler brièvement, en les disposant selon l'ordre chronologique :

Belot (Guillaume), maître orfèvre, à Saumur, fournit au chapitre de Saint-Pierre « une nef d'argent pour mettre l'encens », en 1428 (1).

Aragon (Jean), maître orfèvre, en 1456, grave « le grand scel » de Jeanne de Laval (2).

Belot (Pierre), fils de Guillaume, succède à son père : il est inscrit, dans un acte de 1467, en qualité de maître orfèvre (3).

Buscheron (Robin) est qualifié maître orfèvre, à Angers, en 1472 (4).

Bourdier (Pierre), surnommé aussi de Bourges, maître orfèvre à Angers, fournit, en 1473, au chapitre de

(1) « Les Artistes angevins, » *apud* « Revue de l'Anjou », 1873 ; t. I, p. 99.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 380.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 99.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 361.

la cathédrale, une statue en or de saint Maurille, et, en 1476, une croix de procession (1).

Augier (Jean), maître orfèvre, demeurant en la rue Saint-Laud, à Angers, couvre en argent, pour l'église Saint-Laud, un épistolier et un évangéliaire, en 1477 (2).

Bélier (Gervais), maître orfèvre, à Angers, « élaboure » en 1480, pour l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, « une fort riche châsse aux fraicts et par le commandement du Roy Loys onziesme,..... couverte de toutes parts d'argent doré » (3).

Barlop (Henri) figure, en 1496, dans les comptes du chapitre de saint Pierre, à titre de maître orfèvre, à Angers (4).

Certes, voilà des noms qui ne sont pas à dédaigner et trois au moins avaient quelque notoriété de leur temps.

Malheureusement, il ne nous reste plus rien des œuvres de Bélier, Belot et Bourdier ; sans cela nous eussions comparé leurs produits divers avec le petit reliquaire du Pin.

J'ajouterai un dernier nom, publié en 1877, par M. de Farcy, dans ses *Mélanges de décorations religieuses*. Dans le bras reliquaire de saint Just, à Château-gontier, qui relevait autrefois du diocèse d'Angers, est un billet en parchemin, qui date ce bras de l'an 1470 et l'attribue à Gervais Tressart, lequel habitait près de cette ville : « per Gervasium Tressart, aurifabrum prope Castegonterium commorantem. »

(1) *Ibid.*, t. I, p. 245.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 384.
(3) *Ibid.*, t. I, p. 98.
(4) *Ibid.*, t. II, p. 392.

Dans le seul diocèse d'Angers, il existait donc trois ateliers d'orfèvrerie, établis dans les trois principales villes de son ressort, Angers, Saumur et Châteaugontier.

Je suis heureux que la découverte d'un reliquaire trop longtemps oublié, m'ait permis de remettre en lumière le talent et les œuvres de l'école d'orfèvrerie de l'Anjou, au xve siècle.

X. BARBIER DE MONTAULT,

Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

PEINTURES

DE

L'ÉGLISE DE BETHLÉEM

M. de Laurière a publié, dans le *Bulletin monumental* (1883, p. 219), une notice nécrologique sur le Dr Paul Durand. Aujourd'hui je viens donner, d'abord quelques autres détails sur les travaux archéologiques de mon frère, puis ensuite la reproduction de notes prises par lui, en 1864, dans l'église de Bethléem, ainsi que la copie qu'il a faite d'une figure en mosaïque qui se voit encore dans la nef de la même église.

Le Dr Paul Durand, qui a laissé un grand nombre de dessins parfaitement exécutés, n'a jamais pris de leçons de dessin ; dès son enfance, il maniait le crayon et le pinceau, copiant et calquant sans cesse. Après sa sortie du collège, il étudia la médecine et fut reçu docteur, mais il pratiqua peu ; il eut toujours un grand goût pour les sciences et connaissait bien l'anatomie, la botanique, l'histoire naturelle, etc. ; mais il n'était pas fait pour visiter et soigner les malades, comme ses ancêtres les Falconnet de Lyon. L'étude de la littérature classique, des beaux-arts chez les anciens, comme au moyen âge et chez les

modernes, voilà ce qui l'occupait particulièrement. Les ruines l'ont apitoyé de bonne heure. Je l'ai accompagné, il y a bien des années, aux démolitions de plusieurs monuments de Paris, à celles particulièrement de la chapelle du collège de Cluny, et des églises de Saint-Côme et de Saint-Benoît (1). Il y a dans ses cartons plusieurs dessins d'églises d'Athènes en ruines, depuis longtemps complètement détruites. J'aurais d'autres faits de ce genre à signaler, mais je veux arriver de suite à ce qui fait l'objet principal de cet article.

Parmi les papiers de mon frère qui ont été mis à ma disposition, se trouve un fascicule contenant des notes et dessins relatifs à la Basilique de Bethléem. Ces matériaux ont leur importance, ils renferment des détails peut-être inédits, du moins peu connus; j'ai pensé qu'il serait utile de les publier. Je transcrirai, telles quelles et littéralement, la plus grande partie des notes, j'y ajouterai seulement quelques observations nécessaires pour les relier et quelquefois les éclaircir; alors le texte original des notes sera accompagné de guillemets. Enfin, je donnerai la copie d'un de ses dessins, reproduisant une des rares figures en mosaïque qui subsistent encore dans la Basilique.

ÉGLISE DE BETHLÉEM. — « Proportions belles, agréables, sensées. Les architraves, étant en bois, ont permis de donner plus d'espace entre les colonnes, ce qui est très doux à voir.

(1) Un de ses dessins a servi pour la lithographie du portail de cette église, publiée par M. Albert Lenoir dans sa *Statistique de Paris*.

« Les dimensions ne sont pas énormes, mais justes et bien harmonieuses. Les quatre piliers du centre de la croix me paraissent monolithes, comme toutes les colonnes. »

PEINTURES SUR LES COLONNES. — De la porte de l'église au transsept, s'étendent cinq nefs, formées par quatre rangs de colonnes.

« Les colonnes étaient peintes, dit M. de Vogué ; des figures de saints y étaient représentées, leurs longues silhouettes se voient encore en beaucoup d'endroits, se détachant sur un fond rouge foncé ; quelques-unes sont assez conservées pour que l'on puisse reconnaître le caractère simple et grandiose du dessin (1). »

Le Dr P. Durand décrit ainsi, dans ses notes, les peintures de ces colonnes :

« *Première colonne à droite* (sud).

« SCS Teodozius

« ὁ ἅγ | ιος | Θεδὸσιος ὁ Κοινοβιάρχης

« Cheveux courts effacés, barbe courte, noire ; front ridé, manteau gris blanchâtre ; robe gris jaunâtre. Main droite tient une petite croix ; main gauche tient une légende complètement effacée. »

Il s'agit de saint Théodose, surnommé le chef des cénobites, mentionné dans le *Guide de la peinture*. (V. la traduction par le Dr Paul Durand, p. 331.)

(1) *Les églises de la Terre Sainte*, p. 70.— Voyez aussi une vue de la nef, p. 49, et le plan, planche II.

« *Seconde colonne*

« SCS SABA | S | — ὁ ἅγιος CÀBAC:
ϯKPATICO
NΓACTP
OCKEΓΛO
TTICKECO
ΘHCETE

« Cheveux courts... peinture usée. Main droite bénit? (usée), main gauche tient la légende ci-dessus; manteau ocreux, robe bleue. Sur le fût, grand nombre de noms écrits. Au-dessous, écu armorié. »

Voici le texte rétabli de la légende :

Κρατησον γαστρός καὶ γλῶττης καὶ σωθήσεται. (Domine ton ventre et ta langue et tu seras sauvé.)

« *Troisième colonne*

« SCS Stephanus. ὁ ἅγιος Στέφανος.

« Jeune, imberbe, cheveux courts, tonsure. Ocre pâle, damassé de dessins blancs (cercles perlés et au dedans un oiseau qui vole). Broderie ou galons à pierreries autour du cou, sur les bras, au bout des manches, au bas de la robe (dalmatique ou tunique). Robe de dessous, blanc gris. Manipule sur le poignet gauche. En main droite, une petite croix noire, en main gauche, un livre fermé.

« Au-dessous: *Bayarth your*, un écu, des noms. »

Les deux mots *Bayarth your* sont peut-être le commencement d'un pieux graffito adressé à saint Etienne, par un croisé Anglais.

« *Quatrième colonne*

« SC̄S CHI | ANV | TVS — REX DANOVRVM.

« Très effacé, me semble couronné et imberbe. Manteau (à agraffe) ocreux ; main droite tient une lance ; main gauche appuyée sur un écu ; le manteau est doublé de fourrures, la robe est blanche à reflets bleus, galons au bas et sur les côtés, pieds effacés. Au-dessous noms tracés en caractères gothiques. »

Saint Canut, roi de Danemark, mourut en 1086, moins d'un siècle, peut-être, avant l'exécution de son portrait, qui aura été commandé par quelque prince croisé, de sa famille, car son nom est écrit en caractères du XII[e] siècle.

« *Cinquième colonne*

« SC̄S..... REX NORWEGIE.

« Couronne en tête, barbe courte, main droite tient l'épée haute, main gauche le bouclier bas, robe ocre doré, manteau blanchâtre, doublé de fourrures, bas de la robe brodé, pieds effacés. »

Ce saint roi de Norwège ne peut être que Saint-Olaf, Olav — (Olaus, Olavus, Holovius), mort en 1030, cinquante-six ans avant saint Canut. Ces deux saints du nord sont appuyés chacun sur un écu de même forme (le haut arrondi, le bas en pointe) ; celui de saint Canut est presque effacé, celui du roi de Norwège est timbré d'une croix.

« *Sixième colonne*

« SCS..... (Laurentius?)

« Même costume de diacre que saint Etienne.

« *Septième colonne*

« SCS IOHS Baptista.

O ἅγιος Ἰω ὁ προδρόμος

« Ecce agnus Dei ecce qui tollit peccata mundi † ἴδε ὁ ἀμνὸς τοῦ Θεοῦ. » (avec abréviations).

« Main droite bénit, main gauche tient la légende ci-dessus (le grec en petits caractères) très effacée ; mais on voit deux mèches de cheveux sur son épaule droite. Son manteau plus foncé que la robe ne paraît pas fait de peau de mouton. »

Il faut remarquer que la légende commence par la phrase latine, laquelle est sans aucune abréviation, et que la phrase grecque est écrite à la suite avec beaucoup d'abréviations et en petits caractères. Ce qui prouve bien, ce me semble, que la figure a été peinte par un Grec sous l'œil et avec le concours d'un ecclésiastique latin.

« *Huitième colonne*

« Le prophète Elie assis, lève la tête vers sa gauche. En l'air, deux corbeaux tenant pains. En haut, quatre lignes en latin. Très effacé.

Propheta Helias
escaqua...
fert...
corvus Helie ».

« *Neuvième colonne*

«ὁ ἅγιος Ὀνούφριος | S̄C̄S On | oufri | us |

« Saint Onuphre. Tout nu, debout, les deux mains éployées ; longue barbe blanche pendante jusqu'à la grande feuille qui lui couvre le bas de l'abdomen et qui sort d'une tige à sa droite. »

« *Dixième colonne*

« Une sainte debout. Main droite tient une croix ?, main gauche éployée, manteau gris noir, robe gris blanc.

« N'est pas en face de la nef comme les autres, mais regarde l'ouest.

« La onzième colonne est à moitié engagée dans le pilastre d'angle dont elle fait partie. — Aujourd'hui en partié prise dans la maçonnerie (1). La figure peinte est très effacée. En haut on lit un nom en gothique, gros caractères. »

« *Première colonne, au nord ou à gauche en entrant.*

« S. Makarius. Ο ἅγιος ΜαΚάριος

« Très effacé, surtout en bas. Cheveux flottants, barbe

(1) La maçonnerie d'un mur élevé par les Grecs au bout de la nef et qui sépare cette nef et ses bas-côtés (abandonnés aux marchands et aux flâneurs) du transsept et du chœur occupés de fait par les Grecs qui y célèbrent leur culte, sauf une petite partie occupée par les Arméniens non unis. — Voyez le *Guide indicateur de la Terre Sainte* par le Fr. Liévain; Louvain 1876, 2e édition, 2e partie, p. 35.



Heliog. Dujardin

Imp. Eudes

ANGE EN MOSAIQUE À BETHLÉEM

d'après un dessin de Paul ...

courte, main droite tient une croix, main gauche déployée devant la poitrine. Vêtu d'une natte laissant à nu les bras et les jambes. Au-dessous, nom et casque au crayon noir. »

D'après une autre note, le nom au crayon serait saint Bernart, écrit en gothique.

« *Deuxième colonne*

« S. Antonius. ὁ ἅγιος Ἀντώνιος.

« Robe gris noir, capuchon pointu noir, manteau brun et bande longue pendante en bas par devant; main droite tient une petite croix, main gauche tient une banderolle sur laquelle on lit : εἶπεν ὁ αββας Αντωνιος......... ὑποταγὴ μετ'εγκρατείας ὑποτάσσει τους δαίμονας. »

L'obéissance et la force domptent les démons. (*Guide de la peinture*, p. 330.)

« *Troisième colonne*

« Ὁ ἅγιος Εὐθύμιος.

« Moine. Cheveux blancs; barbe blanche, large et longue. Main droite bénit, main gauche dit : (Je ne copie pas ce texte rempli d'abréviations). Casque dessous. »

« *Quatrième colonne*

« Sanctus | Georgius | Ὁ ἅγιος Γεώργ | ιος |

« Cheveux courts frisés; imberbe; main droite, lance; main gauche, bouclier. Cotte de maille, ceinture, robe

courte par dessous. Jambes et pieds effacés. Casque dessous. »

« *Cinquième colonne*

« Sanctus Leonardus. Ὁ ἅγιος Λεοναρδος.

« Moine (?). Tête effacée, cheveux et barbe courts. Main droite tient une croix, main gauche tient une béquille. Robe de dessus, noire sans manche et laissant passer les manches de la robe de dessous, grisâtre. Pieds effacés. Casque dessous.

« *Sixième colonne*

« Sanctus Cosmas. Ο ἅγῖος | Κοσμας | .

« Manteau rouge, robe bleue à reflets blancs, tient... (boîte aux médicaments?). Casque effacé. »

« *Septième colonne*

« Saint jeune, imberbe, bien effacé, doit être saint Damien.

« *Huitième colonne*

« S̄C̄S IALO.....

« Très effacé. On ne voit que sa silhouette. Main gauche tient crosse en dedans, main droite élevée bénit. Au-dessous, trois casques à tête de cygne, de pélican et de nègre. »

« *Neuvième colonne*

« Vierge assise qui allaite l'enfant Jésus de la main gauche ; manteau pourpre, robe bleue. »

Dixième colonne

« S. JOHS...

« Tenant un livre à deux mains.

« Le fût des colonnes est d'environ quatre mètres de haut.

« Un mètre quatre-vingt-quinze cent. de circonférence, d'un seul morceau, pierre-marbre.

« Les peintures sont de bonnes époques. Les membres bien faits et fins; les plis, minces, fins, souples et bien compris. »

« *Seconde rangée*

« 1re colonne. Face ouest.

« Sanctus Jacobus.

« Cheveux et barbe courts; tient un livre; galon noir à l'épaule et au bas de la robe.

« A ses pieds un homme à genoux, les mains étendues. Escarcelle avec une coquille.

« 2e colonne. Face ouest.

« Une sainte effacée.

« 3e et 4e colonnes. Rien.

« 5e colonne. Face ouest.

« Sainte Vierge assise sur un trône. Robe blanche, manteau pourpre...

« Au bas, un petit personnage à genoux, son écu devant lui.

« Côté est: S̅C̅S Blasius. »

Suit un petit croquis constatant que le saint est peint avec un costume d'évêque latin.

« 6e colonne. Face ouest.

ΑΓΙΑ ΑΝΝΑ. SCA ANNA.

« Sainte Anne debout. Robe blanche, manteau jaunâtre. Sainte Vierge, robe d'un joli bleu. »

Suit un croquis de cette figure de Sainte Anne, tenant de ses deux mains devant elle, la sainte Vierge.

« Face est : Un évêque, main droite élevée, main gauche tient une crosse. Le haut effacé, le nom du saint aussi ; la tête est bien conservée et superbe.

« 7e colonne. Face ouest.

« Une sainte bien conservée. Peinture médiocre.

« 8e, 9e et 10e colonnes. Rien.

« 11e colonne, dans la maçonnerie. On y voit un saint ou une sainte détériorée.

« Les peintures sur les colonnes de la partie, aujourd'hui au culte, ont été retouchées ou refaites et sont fort mauvaises. »

L'église de Bethléem avait reçu sur ses murs intérieurs, au temps de l'occupation des croisés, une riche et complète ornementation en mosaïque, exécutée par des artistes byzantins. Il en existe encore aujourd'hui quelques fragments en mauvais état, qui ont dû être, de la part de mon frère, l'objet d'une étude attentive. Toutefois je n'ai trouvé à ce sujet, dans ses papiers, que quelques lignes et peu de dessins. J'ai des raisons de croire qu'il en avait rapporté d'autres, renfermés un moment dans un sac qui a été perdu en route. Cette perte regrettable m'a déterminé à publier le seul dessin terminé qui nous soit parvenu et dont je parlerai plus bas. Auparavant je crois devoir indiquer, d'après M. de Vogué, ce qui reste des précieuses mosaïques de Bethléem.

Dans la nef, deux fragments, l'un au nord, l'autre au

sud, représentant, au milieu de riches ornements, des compositions qui rappellent quelques-uns des anciens conciles. Au-dessous sept bustes des ancêtres du Christ, et au-dessus trois anges placés entre les fenêtres.

Au delà de la nef trois tableaux : les Rameaux, l'Attouchement de Thomas, une partie de l'Ascension ; en outre, une des figures du sujet de la Transfiguration ainsi qu'un fragment de l'inscription grecque, curieux document qui nous apprend que les mosaïques de l'église ont été achevées, par la main du peintre Éphrem en 1169 (1.)

Maintenant je reviens aux notes.

« Dans le bras de croix sud, face ouest : un des apôtres de la Transfiguration, près le chœur. Plus à droite, une grande partie de l'Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem (Rameaux). Ces deux tableaux et la bordure du bas me semblent assez médiocres. Au contraire de l'autre côté, le bas du sujet de l'Ascension et l'Attouchement de Thomas sont très beaux ; têtes superbes, et gestes et tournures, et cependant une partie des chairs est retouchée à l'huile. La partie en lumière des vêtements est presque partout exécutée avec de l'or ou...

« Au-dessus des portes fermées (dans le sujet de l'Attouchement de Thomas), on lit en grandes lettres d'or sur fond vert : PAX VOBIS, mais très gâté et effacé par des raccommodages. »

En ce qui concerne les mosaïques de la nef, nous n'avons trouvé, dans les papiers de Paul Durand, que quelques croquis et dessins des figures d'anges. Autrefois on voyait, dans la nef de l'église de Bethléem, vingt

(1) Voyez *les Églises de la terre sainte*, pp. 70 à 99, *passim*.

figures d'anges en pied, placés entre les fenêtres, tournés du côté du sanctuaire vers lequel ils s'avançaient avec respect, dix au nord, dix au midi. Aujourd'hui, selon une note de mon frère, il reste six anges au nord, mais au sud il n'en reste plus un seul ; sur un petit croquis il a indiqué la place qu'occupent ces anges, copiés par lui en partie. Celui que nous publions est placé après la huitième fenêtre, au nord, à partir du grand portail. Cet ange, remarquable par son caractère simple, noble et gracieux, n'est pas intact ainsi qu'on peut s'en apercevoir, et ce n'est sans doute pas sans difficulté qu'il a pu être reproduit dans le dessin ci-joint. L'inscription BASILIVS PICTOR qu'on lit au bas, est un détail qui n'est pas sans intérêt. Ce *Basile* était évidemment un mosaïste grec qui travaillait sous les ordres ou la direction d'Éphrem, nommé dans l'inscription mentionnée ci-dessus, et il a signé son nom et sa profession, en latin, sans doute pour plaire aux croisés; on sait d'ailleurs que plusieurs inscriptions latines se lisaient dans les mosaïques de Bethléem.

« SANCTUAIRE DES GRECS. » — Ici je ne copie pas textuellement les notes de mon frère, je craindrais de me tromper au milieu de plusieurs petites feuilles volantes dont quelques-unes s'appliquent, évidemment tout à la fois, et à Bethléem et à Jérusalem.

L'autel, d'une largeur de deux mètres sur un mètre de profondeur, est enveloppé d'une étoffe de soie blanche, timbrée d'une petite croix sur les côtés. Une lampe au-dessus pend très bas. — Tabernacle en marbre avec une porte en cuivre, sur lequel un crucifix assez grand, six petits flambeaux, — le tabernacle et ces flambeaux n'ont pu être placés là que par les Latins? — Ciborium aux minces colonnes portant un plafond plat, au-dessus

duquel petit édicule à jour octogone. — Inscription grecque et voile représentant la Résurrection, brodée en satin rouge, avec inscription grecque contenant la date 1788 et sans doute le nom de celle qui a brodé le sujet.

(Χεὶρ ἀνάστασιας συζυγου ιωαννου ἐν βυζαντιω...)

L'iconostase, clôture couverte d'images, formant séparation entre le chœur et le sanctuaire, est surmonté d'un crucifix accompagné de la sainte Vierge, de saint Jean et des évangelistes (peints sur bois). Au-dessous, ligne de médaillons représentant le Christ entre la sainte Vierge, saint Jean et les douze apôtres. Tout cela moderne et médiocre.

Au-dessous, suite de 13 (ou 15) tableaux représentant les principales fêtes de l'Église.

Ces tableaux, dit mon frère, *anciens et bons.*

C'est peut-être dans un de ces tableaux représentant la Nativité, ou dans un autre qu'il aurait vu dans les dépendances du sanctuaire, qu'il a lu et copié cette phrase, au-dessus de la tête l'enfant Jésus :

ἐν μέσω δύω ζωων γνωσθήσῃ,

qui se trouve dans un évangile apocryphe. (V. G. Brunet, p. 200.

Au même iconostase. De chaque côté de la porte centrale du sanctuaire (Porte Sainte) est un tableau représentant, à droite, Jésus-Christ en patriarche ; à gauche, Notre-Dame et l'Enfant Jésus; le premier, que, mon frère dit être *très bien peint,* porte la date *1676*. Le second porte celle de *1666*. Cette dernière date, en caractères grecs (comme la première), termine une inscription qui commence ainsi : Χεὶρ Κωνσταντινου TZANE.

JULIEN DURAND.

CHRONIQUE

La crypte de la cathédrale de Nantes. — Depuis longtemps, la Société archéologique de la Loire-Inférieure s'était vivement préoccupée de l'existence de substructions entrevues à diverses époques au milieu des travaux exécutés pour l'achèvement de la cathédrale.

M. le maire de Nantes, désireux de voir étudier cette question pendant que l'exploration d'une partie du sous-sol du chœur était encore possible, obtint de la préfecture, en janvier 1884, l'autorisation de faire exécuter les fouilles nécessaires, et constitua une commission sous la présidence de M. de la Laurencie, conseiller municipal et président de la Société archéologique.

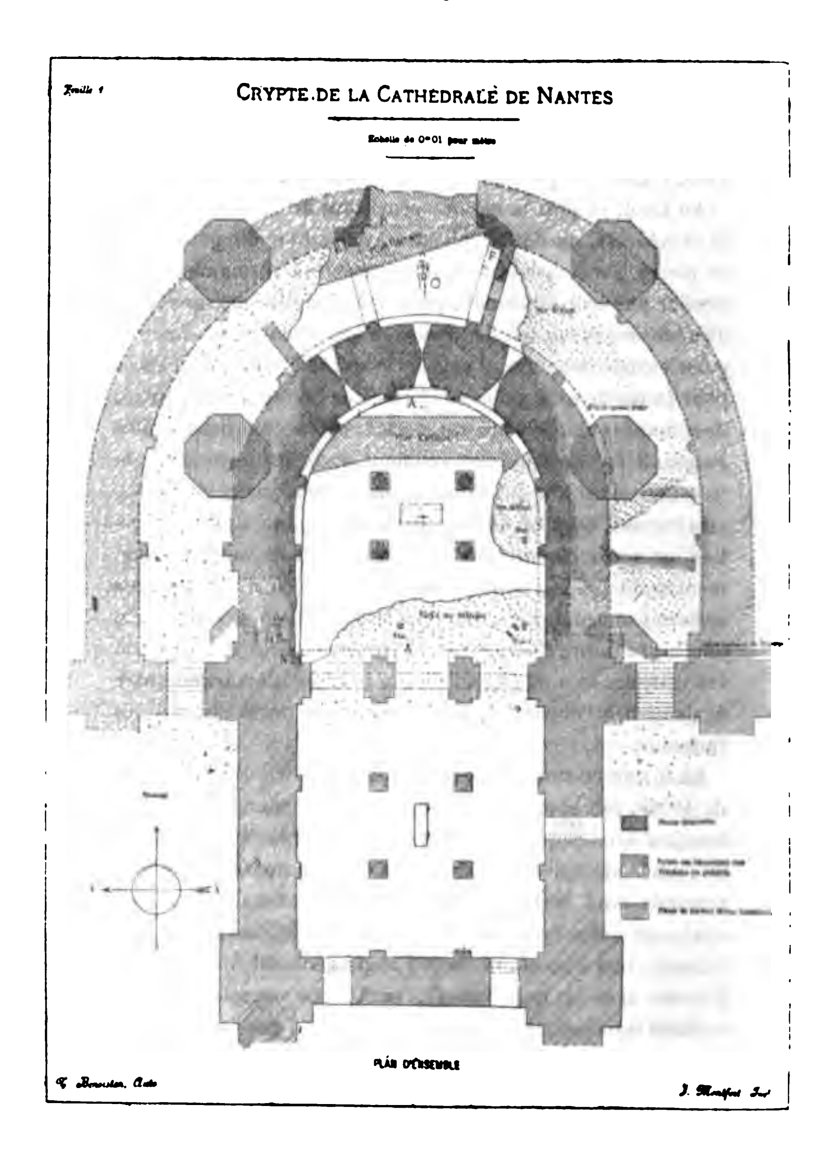
Les travaux de fouilles et recherches, commencés le 24 janvier, ont mis à découvert une crypte ou église basse, de construction ancienne, que nous avons déblayée entièrement dans toutes les parties où les échafaudages du nouveau chœur ne mettaient pas obstacle à nos investigations. Laissant à une plume plus autorisée que la mienne le soin de décrire les curieux objets retirés du sol, tels que : fragments d'étoffes tissées or et argent, pierres sculptées et moulurées conservant leurs peintures et dorures de l'époque du moyen âge, fragments de statues, monnaies des XII[e] siècle et suivants, ossements et débris de poteries, je me bornerai à faire sommairement la description du monument qui revoit le jour.

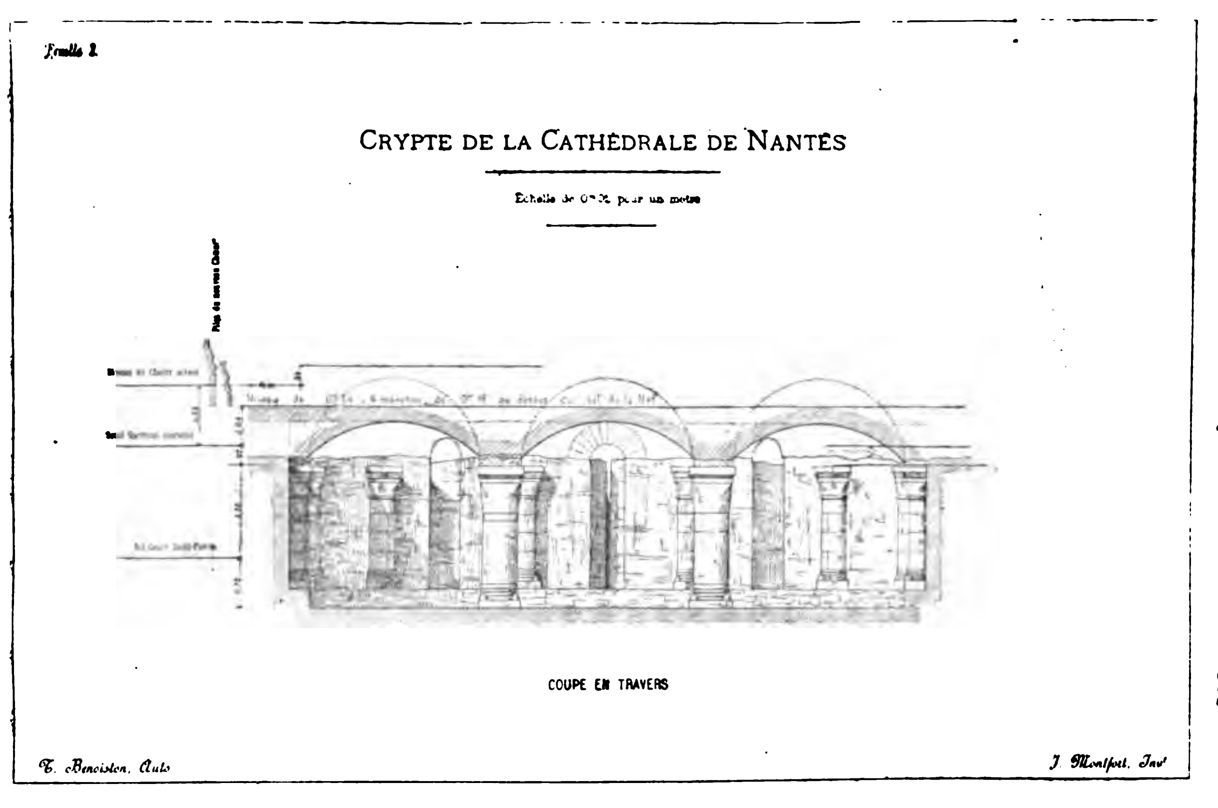
Nous nous trouvons en présence d'un édifice religieux, d'une abside semi-circulaire, au centre de laquelle existent

en leur entier quatre colonnes de granit avec leurs bases, fûts et chapiteaux. Tout autour, des colonnes engagées d'un quart de leur diamètre dans les murs de l'abside, lesquels mesurent plus de 2 mètres d'épaisseur. Une sorte de banc de pierre, sur lequel s'appuient les bases des colonnes engagées, règne à la partie inférieure des murs.

Au fond, et près la clôture provisoire du chœur actuel de la cathédrale, un double pilastre avec retour du petit banc de pierre. Trois ouvertures, d'un caractère absolument particulier par leur étroitesse, prenaient jour ou air, sans trace d'aucun encastrement de vitrail ou de fermeture, sur une galerie ou déambulatoire extérieur, orné lui-même, au moins pour la partie qu'il nous a été possible de fouiller jusqu'ici, de colonnes engagées qui supportent encore quelques douelles en granit des arcs qui les reliaient, puis les dosserets et la naissance d'un arc qui s'ouvrait largement sur ce portique, vers l'orient. Un mur de construction romaine, dont la direction est sensiblement nord-est sud-ouest, traverse obliquement cette galerie dont les murs ont été construits sur ces anciennes maçonneries. Dans l'intérieur de l'abside se retrouve une autre muraille qui nous semble, d'après la nature de ses matériaux, notamment de son mortier, devoir remonter également à l'époque de l'occupation de notre sol par les Romains.

La forme rectangulaire de ces fondations, d'une largeur de 1m,65, fait supposer qu'elles ont appartenu à une construction sur l'emplacement de laquelle a été édifiée la crypte de l'ancienne église nantaise. Peut-être sommes-nous en présence du fond rectangulaire du temple païen des premiers siècles de notre ère, dont parlent nos traditions. Au fond de l'abside, vers l'ouest, et dans l'angle rentrant formé par le pilastre avec le mur latéral, existe une console, sorte de corbelet mouluré, supportant la naissance d'une voûte d'arête dont les débris, malgré leur peu d'importance, nous indiquent le mode de construction des voûtes qui recouvraient l'édifice.


Feuille 1
CRYPTE DE LA CATHÉDRALE DE NANTES
Echelle de 0m01 pour mètre
A
O
PLAN D'ENSEMBLE


Feuille 2
CRYPTE DE LA CATHÉDRALE DE NANTES
COUPE EN TRAVERS

La coupe des sommiers conservés sur les quatre colonnes isolées, vient, du reste, corroborer cette allégation.

Au delà de la console, et bloqués au milieu d'une maçonnerie de remplissage, se voient les naissances de deux arcs plein cintre, dont les centres sont placés sur la même horizontale et dont les plans de tête sont en arrière l'un de l'autre de 50 centimètres environ. Le mur de remplissage, qui aujourd'hui bloque les pieds-droits de ces arcs, n'appartient pas à la construction primitive et semble de construction relativement récente. Ici, comme au mur qui lui fait face, il est facile de reconnaître que l'ouverture plein cintre à double arceau a été murée par des raisons et à une époque que nous ignorons. Une partie de la crypte devait même être alors remblayée, car le parement du mur de remplissage désaffleure l'ancien parement de cette crypte. 41 pièces d'argent des XIIe et XIVe siècles ont été trouvées sous une des pierres du petit banc circulaire, dans une cavité qui jusqu'ici n'avait pas été découverte. Un pur hasard a fait reconnaître cette petite cachette.

En voici la description, faite par M. de la Nicollière, archiviste municipal :

DUCS DE BRETAGNE

1 Alain Fergent, 1084-1112.
3 Conan, 1112-1143.

COMTES D'ANJOU

1 Geoffroy Martel, 1040-1060.
23 Foulques III et IV, 1060-1109-1129.
12 deniers de Saint-Martin de Tours.
1 indéterminé.

41

Près d'un des chapiteaux d'une des colonnes engagées dans le mur circulaire de l'abside, existait un trou impar-

Feuille 3

CRYPTE DE LA CATHÉDRALE DE NANTES

Échelle de 0m 02 pour mètre

Chœur actuel

COUPE LONGITUDINALE SUIVANT A B DU PLAN

T. Benoiston, Auto

J. Montfort, Invt.

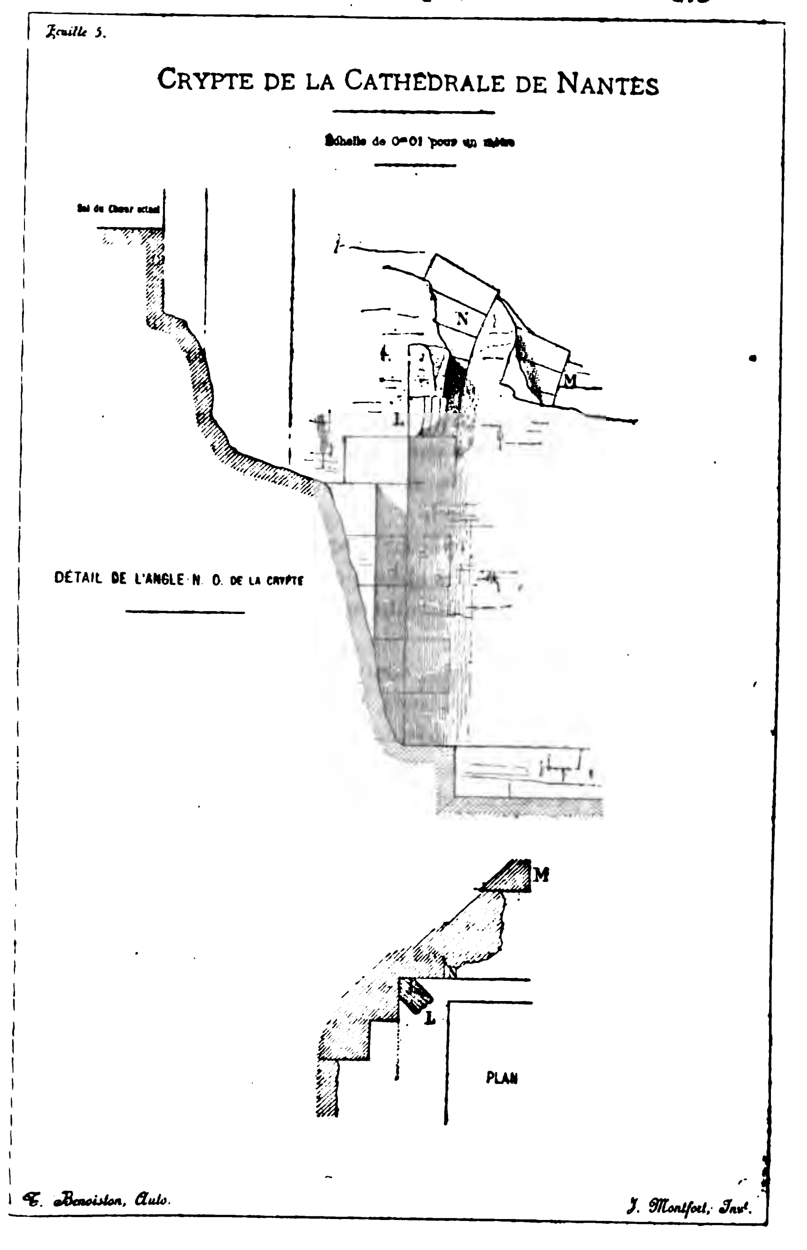
faitement muré. La démolition de cette maçonnerie n'a amené la découverte d'aucun objet intéressant. D'autres chercheurs ont sans doute passé là avant nous. Entre les deux murs circulaires, les fouilles ont mis à jour une assez grande quantité d'ossements entassés et les restes d'un squelette, qui n'avait pas été dérangé de sa position primitive. Il était placé dans l'axe de la crypte, le crâne vers l'Est; à sa gauche était un grand vase brisé, sorte d'urne funéraire avec couvercle, qui a pu être reconstituée presque en son entier.

Tout en respectant les convictions des hommes compétents qui, aidés de l'histoire de Nantes aux époques reculées et s'appuyant sur la tradition aussi bien que sur des documents écrits incontestés, voient dans ces restes les débris d'une église du VIe siècle, il est permis de ne pas partager cette opinion, et nous croyons même être fondé à lui assigner une autre date. Pour cela il suffit de la comparer à la crypte de Saint-Avit d'Orléans, à l'église Sainte-Croix de Quimperlé et à Saint-Seurin de Bordeaux.

La tradition fait remonter la construction de l'église souterraine de Saint-Avit à Childebert (VIe siècle). Plusieurs archéologues, M. de Caumont entre autres, ne la croient pas antérieure au Xe siècle, et l'opinion de ce dernier fait autorité en la matière.

Une grande analogie existe entre la disposition générale du plan de cette crypte et celui de la crypte de notre cathédrale. Elle se faisait remarquer même avant d'avoir déblayé le déambulatoire extérieur. On pouvait dès lors préjuger que si les fouilles s'étendaient entre les quatre piliers romans qui existent à l'intersection du transept et de la nef, on arriverait peut-être à reconstituer, comme à Saint-Avit, une crypte complète avec son martyrium sous l'autel actuel, et nous sommes conduit à supposer, par analogie, que cette partie non encore découverte affecte l forme du tracé ponctué du plan.

Nous appuyons cette supposition : 1° sur la présence du


Feuille 5.
CRYPTE DE LA CATHEDRALE DE NANTES
Échelle de 0m01 pour un mètre
Sol du Chœur actuel
N
M
L
DÉTAIL DE L'ANGLE N. O. DE LA CRYPTE
M
L
PLAN
E. Benoiston, Auto.
J. Montfort, Invt.

dosseret et du pilastre qui existent à l'angle nord-ouest de la crypte, lesquels remplacent en cet endroit la colonne engagée de l'ordonnance générale des côtés; 2° sur le retour, au-devant du pilastre, du petit banc de pierre; 3° sur l'existence d'un chapiteau de granit absolument semblable à ceux qui couronnent les quatre colonnes isolées; 4° sur la présence d'un fût, en granit également, dont le diamètre et la hauteur d'assise sont identiques aux dimensions correspondantes de l'une des quatre colonnes. Ces deux objets ont été trouvés épars parmi les matériaux de démolition du chantier. Or, ces quatre colonnes étant complètes, nous pensons que le chapiteau et le fût en question ne peuvent provenir que d'une partie voisine de celle découverte aujourd'hui, ayant avec elle une grande analogie, et que très probablement cette partie existe en prolongement de la crypte sous le chœur actuel.

L'examen attentif du style architectural que nous avons sous les yeux, la nature des maçonneries des murs nous conduisent à fixer l'époque de cette construction au milieu du XIe siècle.

La crypte de Saint-Seurin, dont les colonnes ont avec les nôtres une grande ressemblance, date de cette époque. Celle de Sainte-Croix de Quimperlé est également de ce siècle, et là encore nous sommes en présence du même style, un peu barbare peut-être, bien primitif à coup sûr, et par cela même digne d'étude. Nous ferons toutefois observer que dans nos contrées la date précise d'un monument est souvent difficile à établir d'une manière certaine, si l'on n'a pas à l'appui, des documents écrits en relatant l'édification. Pendant les périodes romane et ogivale, le mouvement architectural dans tout l'ouest est en retard de près d'un siècle sur ce qu'il était au centre de la France et dans la Bourgogne.

Les conceptions nouvelles des artistes de génie de ces provinces du centre qui créaient alors notre architecture nationale, soit à cause des difficultés des communications,

soit peut-être aussi par suite de l'esprit routinier de nos ancêtres, mettaient souvent près de cent ans à parvenir dans notre lointaine Bretagne.

Mais, quel que soit l'âge précis, exact, de la crypte de la cathédrale de Nantes, sa construction ne peut être postérieure à la fin du XI[e] siècle ou au commencement du XII[e], et je crois être ici l'interprète fidèle des sentiments unanimes de la Commission en exprimant le religieux respect dont nous étions tous animés en voyant dégager des gravois et remblais, qui plusieurs fois déjà l'ont comblée à différentes époques, cette crypte dont le haut intérêt archéologique, en général, représente, pour notre cité en particulier, le souvenir d'une grande partie de son passé, qui se rattache par des liens divers à la tradition locale, et dont la rareté même veut à tout prix qu'elle ne disparaisse pas de nouveau sous les remblais de la construction moderne.

Aussi nous empressâmes-nous de la signaler aux autorités compétentes, comme un monument digne de conservation, et nous ne doutons pas que, soucieux des intérêts de l'art, aussi bien que de la valeur artistique et archéologique de ces anciennes murailles, M. le maire de Nantes, qui a obtenu de faire ce travail de recherches dont vous pouvez dès aujourd'hui apprécier l'importance, saura à bref délai obtenir le classement de la crypte de Nantes parmi les monuments historiques et en assurer la conservation.

Deux questions se posent naturellement ici :

Ces restes sont-ils conservables?

Peuvent-ils subsister avec les exigences de la nouvelle construction du chœur?

A la première, nous répondrons affirmativement :

Les murs et les colonnes sont intacts. Le béton formant l'ancien sol subsiste presque partout, et la dépense que nécessiteraient la réfection d'un nouveau sol et les quelques raccords aux murailles dans la partie supérieure est insignifiante.

Pour répondre à la seconde en toute connaissance de

Feuille 4.

CRYPTE DE LA CATHÉDRALE DE NANTES

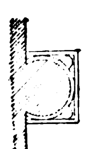
Echelle de 0m 02 pour un mètre.

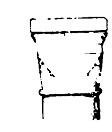
ÉLÉVATION E F, DU PLAN

COLONNE ENGAGÉE.

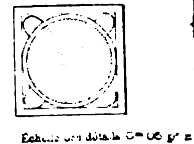
COLONNE ISOLÉE VUE SUR LA DIAGONALE

COLONNE ISOLÉE





CHAPITEAU COLONNE PARTIE E F



Échelle des détails 0m 06 p. m

J. Montfort. Invt

T. Benoiston, Auto.

cause, j'ai cru indispensable de faire tout un travail de nivellement, permettant de mettre en relation la crypte et ses abords, tant dans le nouveau chœur que dans le chœur actuel.

Le résultat principal de cette opération est le suivant : le dessus des chapitaux de la crypte se trouve à $0^{m},27$ au-dessous du niveau du seuil de la nouvelle sacristie et à $1^{m},15$ au-dessous du sol du chœur actuel. Le sol de la crypte est à $0^{m},72$ au-dessous du sol du cours Saint-Pierre.

Nous ne savons pas d'une façon précise quel doit être le niveau du sol qui recouvrira cette partie de la cathédrale à son achèvement. Mais l'aspect des lieux, l'importance du chœur nouveau, sa concordance avec d'autres édifices du même style et d'un développement analogue, l'examen des bases des piliers, nous font penser que le chœur en construction se composera d'un arrière-chœur ou sanctuaire très élevé et d'un avant-chœur dont le niveau sera un juste intermédiaire entre le niveau du sanctuaire et celui de la nef.

Or, dans l'hypothèse même où le chœur futur serait de plain-pied avec la nef, ce qui n'est pas probable, la crypte peut être conservée en la recouvrant de voûtes très surbaissées sur fers à planchers.

Pour admettre la restitution avec des voûtes d'arête romane plein cintre, telles qu'elles existaient à l'époque de la construction de cet édifice, comme le prouvent les sommiers couronnant les colonnes isolées et l'amorce de naissance qui subsiste encore au-dessus du corbelet, il faudrait que le niveau du chœur, en cette partie, fût de $0^{m},34$ plus élevé que le niveau du chœur actuel. La première de ces hypothèses présente plus de probabilités que la dernière. Mais, en ce cas, néanmoins, la reconstitution d'un système de voûtes recouvrant cet antique édifice est possible avec les exigences nouvelles, si, comme il est probable, l'avant-chœur est de quatre marches plus élevé que la nef; les voûtes correspondant à ce niveau seraient celles indiquées sur notre

tracé, et ne présentent aucune difficulté sérieuse d'exécution. La dépense de ce travail, en y comprenant les raccords des maçonneries et la confection d'un dallage, serait insignifiante.

Pour terminer cet exposé, déjà trop long, une dernière observation, qui a bien son importance, vient encore plaider en faveur de la conservation de cette crypte. Tout le monde sait que le caveau qui sert à l'inhumation de nos évêques et où reposent entre autres les restes de NN. Sgrs de Hercé, Jaquemet et Fournier, est de construction récente, que ses dimensions exiguës ne permettront pas de s'en servir pendant un long temps. La crypte du XIe siècle, sous le chœur de la cathédrale, est un emplacement désigné d'avance pour le lieu de repos des évêques de Nantes. Elle s'y prête d'autant mieux qu'elle remplirait le but de sa construction première.

Ainsi, et pour me résumer, à tout point de vue, cet édifice si intéressant mérite de fixer l'attention du ministre compétent, et nous en demandons avec instance la conservation, nous souvenant que la première partie seulement de notre tâche est remplie et qu'un complément de fouilles sous le chœur actuel, aussitôt que ce travail sera possible, nous promet des découvertes aussi intéressantes, sans doute, que celles dont je viens d'essayer de vous retracer l'historique.

Nantes, le 9 février 1884.

J. MONTFORT,
Architecte diplômé par le gouvernement,
ancien 2e prix de Rome.

Conservation des ruines de Sanxay. — Le 9 mai dernier, la lettre suivante était adressée à tous les présidents de Sociétés historiques ou archéologiques de France :

« MONSIEUR,

« Depuis quatre années environ, le monde savant s'occupe des magnifiques découvertes de Sanxay, qui jettent un jour si éclatant sur l'ancienne civilisation gallo-romaine. A

côté de trois monuments principaux : un temple, un théâtre et un balnéaire, qui offrent des dispositions particulières et, par là même, fort intéressantes à étudier, des fouilles habilement conduites ont permis de reconnaître comment nos pères s'installaient pour un séjour passager dans un de ces grands lieux d'assemblée dont les historiens parlent sans les nommer.

« Mais il ne suffit pas d'avoir découvert, il faut conserver, et pour cela, l'achat du terrain sur lequel se trouvent les ruines aussi bien que la construction de toits protecteurs contre l'intempérie des saisons s'imposent fatalement. C'est assez dire que des dépenses considérables sont à effectuer. Le ministère, sans aucun doute, qui, en différentes occasions, a montré l'intérêt qu'il portait à ces découvertes, est tout disposé à contribuer, pour une large part, aux frais d'acquisition et de conservation ; mais sa bonne volonté serait d'autant plus grande qu'il verrait, croyons-nous, les sociétés savantes, de même que les personnes s'intéressant à nos antiquités nationales, s'associer à son action. Que ces contributions volontaires arrivent seulement à fournir la somme de vingt mille francs, et les ruines de Sanxay seront définitivement sauvées.

« C'est dans ce but, Monsieur, que j'ai l'honneur de vous proposer une souscription à laquelle, je l'espère, vous voudrez bien faire bon accueil.

« Veuillez, Monsieur, agréer, je vous prie, l'assurance de ma parfaite considération.

« Léon Palustre,

« *Directeur de la Société française d'archéologie,*
« *pour la conservation des Monuments historiques.* »

Cet appel, ainsi qu'on le verra plus bas, n'a été entendu que de trente-quatre Sociétés seulement, dont les souscriptions réunies forment un total de trois mille quatre cent quatre-vingt-cinq francs. Quant aux particuliers, ils ont

offert une somme à peu près égale, de sorte que nous sommes arrivés assez promptement au chiffre de sept mille cinq cent soixante-deux francs. Ce n'était pas la moitié de ce qu'il fallait et sans aucun doute nous n'eussions jamais atteint au résultat demandé, si un généreux bienfaiteur ne se fût montré prêt à combler la différence. A peine est-il besoin de le nommer, car tout le monde sait que nous voulons parler de M. Raphaël Bischofsheim, dont la bourse est toujours largement ouverte, chaque fois qu'il s'agit de favoriser les sciences ou les arts.

Les conditions imposées par l'État se trouvant remplies, il ne restait plus, semble-t-il, qu'à porter devant les Chambres une demande de crédit. Mais, pour le moment, le ministre a cru devoir se borner à faire augmenter de huit mille francs la somme déjà promise par la commission des monuments historiques. On arrive ainsi aux trente-huit mille francs nécessaires à l'acquisition du terrain, et l'on peut dire que la conservation des ruines de Sanxay est désormais assurée. Une fois l'État devenu possesseur, les travaux à faire pour empêcher les dégradations journalières occasionnées par l'intempérie des saisons ou le zèle inconsidéré des visiteurs s'imposeront en quelque sorte d'eux-mêmes. A défaut d'autre crédit, la commission des monuments historiques prendra sur son budget ordinaire, et déjà nous savons qu'elle s'est occupée, avec un zèle louable, de faire face au besoin à cette éventualité.

Le Père de la Croix, grâce à sa persévérance et à sa ténacité, est donc parvenu à conserver ce qu'il avait si heureusement découvert. Tous, tant que nous sommes, nous devons lui savoir un gré infini de ce résultat, qui n'a pas été le plus facile à obtenir. Il ne nous reste plus qu'un vœu à émettre en finissant, c'est que l'État trouve le moyen de récompenser comme il le mérite l'archéologue éminent qui a tant fait pour l'éclaircissement des premiers siècles de notre histoire. Son origine étrangère peut servir à tourner bien des difficultés et le gouvernement ne se compromettra

pas en agissant avec un Belge autrement qu'il le ferait avec un citoyen français revêtu de la même robe que le Père de la Croix.

SOCIÉTÉS SAVANTES

1.	Société française d'Archéologie.	500
2.	Société des antiquaires de l'Ouest.	320
3.	Société archéologique de Touraine	200
4.	Société des archives du Poitou	200
5.	Société des études historiques de Paris	200
6.	Société d'agriculture et belles-lettres de Poitiers.	150
7.	Académie nationale de Reims	100
8.	Société historique de Compiègne.	100
9.	Société historique et archéologique de l'Orléanais	100
10.	Société d'émulation des Côtes-du-Nord. . . .	100
11.	Société historique du Cher.	100
12.	Société de statistique des Deux-Sèvres.	100
13.	Société archéologique de Bordeaux.	100
14.	Société de Pontoise et du Vexin	100
15.	Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.	100
16.	Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis	100
17.	Société des sciences, Orléans.	100
18.	Société des amis des arts, Tours	100
19.	Société historique de Paris (cercle Saint-Simon)	100
20.	Société d'émulation de Montbéliard	50
21.	Société de Borda, Dax.	50
22.	Société d'archéologie, sciences et arts de Seine-et-Marne.	50
23.	Société des antiquaires de la Morinie	50
24.	Société nationale des architectes, Paris	50
25.	Société archéologique de Fontenay	50
	A reporter. . .	3,170

	Report. . .	3,170
26.	Société littéraire de La Rochelle	50
27.	Société historique et archéologique du Gâtinais	50
28.	Société Ramond, à Bagnères-de-Bigorre. . . .	50
29.	Société archéologique d'Eure-et-Loir	50
30.	Société historique et archéologique de Château-Thierry.	25
31.	Société archéologique du Vendômois	25
32.	Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen .	25
33.	Société d'émulation d'Épinal.	20
34.	Société des études du Lot.	20

PARTICULIERS

MM.

1.	Le baron Gérard, à Barbeville (Calvados) . . .	150
2.	Durègne, à Bordeaux	50
3.	Adrien Lecointre, à Tours	25
4.	Jules de Laurière, Paris	100
5.	F. Cuvelier, Lille	100
6.	J. Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres, Niort .	100
7.	Tranchant, Paris	50
8.	L. Palustre, Tours	50
9.	Duboys d'Angers, à Menars (Loir-et-Cher). . .	30
10.	H. Nodet, Paris.	25
11.	Baron de Rivières, Gaillac, Tarn	20
12.	Hachette, libraire, Paris	20
13.	Vaussenat, Bagnères-de-Bigorre	20
14.	Taillebois, Dax	20
15.	Deschamps de Pas, Saint-Omer.	20
16.	Saglio, Paris	10
17.	Pasquier, Foix	10
18.	L. Dumüys, Orléans.	10
19.	Hachette, Château-Thierry.	10
20.	Barbey, Château-Thierry.	10
	A reporter. . .	4,315

	Report. . .	1,315
21.	Breton, juge, Saint-Omer	10
22.	Launay, Vendôme.	10
23.	Blanchart, Nogent-l'Artaud (Aisne)	5
24.	Paul Roullet, Jarnac (Charente).	5
25.	Des Roches, château de Masseuil, près Poitiers.	5
26.	L'abbé Grimot, l'Isle-Adam	5
27.	Joseph Depoin, Pontoise.	20
28.	Comte Grimouard de Saint-Laurent, Vendée. .	50
29.	Audiat, Saintes	5
30.	Hucher, Le Mans	20
31.	Pellisson, Saintes	5
32.	Biraud, négociant, Poitiers.	5
33.	Oscar Clerc, Saint-Maixent (Deux-Sèvres) . . .	6
34.	Chauvet, notaire, Ruffec.	50
35.	Gaston Tissandier, Paris.	20
36.	Préponnier, Angoulême	10
37.	Hervé de Rougé, Dinteville (Haute-Marne). . .	10
38.	Paul de Fleury, Angoulême	10
39.	Paulze d'Yvoy, Poitiers	20
40.	Emile Forget, Gourvillette (Charente-Inférieure).	25
41.	Roman, ingénieur en chef, Périgueux.	20
42.	De Saint-Laumer, Chartres	25
43.	Le docteur Lecler, Rouillac, Charente.	10
44.	Marenay, Paris	50
45.	P. L. de Saint-Paul, Paris	50
46.	Rouffet, Paris	50
47.	Comte de Tournon, Paris	50
48.	Augier, juge, Rambouillet.	10
49.	F. Rebouleau, rue de Madrid, 27, Paris	50
50.	Paul Frantz Marcou, Paris	25
51.	Victor Duruy, membre de l'Institut, Paris. . .	40
52.	Lacombe, Paris.	20
53.	Th. Léaud, avocat, Niort	10
54.	Langaudin, id.	5
	A reporter. . .	5,025

Report. . .	5,025
55. E. Breuillac, Niort.	10
56. Desaivre, docteur-médecin, id.	50
57. Hublin, notaire, id.	5
58. Clouzot, libraire, id.	20
59. Th. Arnauldet, bibliothécaire, id.	25
60. Soupault, id.	20
61. Lalubie, id.	50
62. Tardy, id.	2
63. De Nansouty, général, id.	20
64. Puichaud, avocat, id.	20
65. Monteil, id.	10
66. Breuillac, notaire, id.	10
67. Eugène Delavault, id.	20
68. A. Breuillac, id.	10
69. Cossé de la Rochebrochard, Boissoudau par Champdeniers (Deux-Sèvres).	50
70. Garoteau, Niort.	30
71. Ed. Roy, id.	10
72. L'abbé Largault, id.	5
73. Robert, professeur d'agriculture, id.	5
74. Mme Caffin, id.	20
75. A. Dechambre, membre de l'Académie de médecine, 41, rue de Lille, Paris	25
76. De Chergé, Saint-Hilaire-du-Blanc (Indre)	15
77. Baron Eschassériaux, député, Thénac, par Saintes (Charente-Inférieure).	100
78. Marquis de Nettencourt, Poitiers	3
79. L'abbé Jacques, curé-doyen, Surgères (Charente-Inférieure)	10
80. De Longuemar, lieutenant-colonel, Châtellerault (Vienne)	20
81. Bourcy, Poitiers.	20
82. Secrétain, colonel, Rennes	50
83. Allard, ancien président de la chambre des notaires, Parthenay	40
A reporter. . .	5,727

	Report. . .	5,727
84.	Jules Brunaud, avocat, Saintes	10
85.	Eugène Fradin, au Pin, commune de Béruges.	25
86.	A. de la Martinière, Poitiers.	10
87.	Georges Morin, Bordeaux	20
88.	Le docteur de la Mardière, Poitiers	50
89.	Ch. Barbier, Poitiers	10
90.	Rabec, Cognac.	5
91.	Camille Michaud, notaire, Tournay (Charente)	3
92.	Vannier, négociant, Poitiers.	10
93.	Aymé, Couhé-Vérac	30
94.	Alfred de Curzon, Paris.	10
95.	Gérasime Lecointre, Poitiers	25
96.	Alfred Richard, archiviste, id	10
97.	Le chanoine Auber, id	10
98.	Lecointre-Dupont, id.	150
99.	A. Bonvallet, id	10
100.	Ph. Rondeau, id	10
101.	J. Gontier, Dorgeville, par Roulliac (Charente)	10
102.	Th. Ducrocq, Poitiers.	10
103.	Chasseloup de Chatillon, docteur, id.	10
104.	Ledain, id.	10
105.	J.-G. Dose, Périgueux.	5
106.	L'abbé Cheyssac, curé de La Roche-Chalais. .	10
107.	Charles, Albert, négociant, Poitiers	20
108.	Rivière, Honoré, Cherves (Charente)	10
109.	E. Dubeugnon, professeur de droit, Poitiers. .	10
110.	L'abbé Jarlit, curé doyen, Lusignan	10
111.	L'abbé Collineau, curé de Rouillé	5
112.	L'abbé Bonnet, curé de Saint-Sauvan	2
113.	L'abbé Coussot, Lusignan.	5
114.	L'abbé P. Bignonet, Sanxay.	5
115.	L'abbé Ripault, curé de Sanxay.	5
116.	L'abbé Vadier, curé de Coulombiers.	5
117.	L'abbé Auzuret, curé de Jazeneuil	5
	A reporter. . .	6,262

	Report. . .	6,262
118.	L'abbé Delavaux, curé de Celle-l'Evescault . .	5
119.	De la Marsonnière, Poitiers	10
120.	Mme Jules Gérard, à la Brioure, commune de Sanxay	200
121.	Marquis de Cumont, à la Roussière, près Coulonges (Deux-Sèvres).	50
122.	Alf. Hérault, député, Châtellerault.	10
123.	Louis Lecointre, Poitiers	20
124.	Genesteix, notaire, id.	20
125.	Babinet, colonel, id.	10
126.	Jablouski, docteur-médecin, id.	10
127.	Badoux-Maubert, id.	10
128.	Poirault, pharmacien, id	10
129.	Stanislas Faure, avocat, id	10
130.	Bains, agent-voyer, id.	5
131.	Arthur Vallet de Villeneuve, id	5
132.	Arsène Lecointre, id	25
133.	Albin Fruchard, conseiller général, id	25
134.	Maurice notaire, id.	20
135.	De Sazilly, à la Sablonnière, près Poitiers. . .	10
136.	Chemioux, Poitiers.	20
137.	Jallet, docteur-médecin, professeur, id. . . .	20
138.	Louis Levêque, Saint-Maixent (Deux-Sèvres) .	10
139.	Charles Lucas, architecte, Paris	10
140.	De Fouchier, id..	5
141.	Alph. Garran de Balzan, Parthenay.	20
142.	G. Faure, docteur-médecin, Poitiers	10
143.	Gustave Métayer, id	20
144.	Camille de la Ménardière, avocat, id.	20
145.	Ernest Roblin, avocat, id	10
146.	Victor Surreaux, architecte, id.	5
147.	Braud, percepteur, Archiac (Charente-Inférieure)	30
148.	L'abbé Châtelain, Châtellerault	10
149.	Favraud, Chateaubriand (Loire-Inférieure) . .	5
	A reporter. . .	6,912

Report. . .	6,912
150. Léon Boisseau, maire de Jazeneuil (Vienne). .	25
151. Le Charpentier, Saint-Maixent (Deux-Sèvres) .	20
152. Comte H. Aymer de la Chevalerie, château de Pilouet (Vienne)	30
153. Comte René d'Orfeuille, Versailles	20
154. Comte de Chasteigner, Bordeaux	20
155. Baron Godet de la Riboullerie, Poitiers. . . .	100
156. B. Perlat, architecte, id.	10
157. Paul-Emile Ricaume, id.	10
158. Fayolle du Moustier, inspecteur principal de la compagnie d'Orléans, id.	20
159. Mmes de la Braudière et de Chièvre, id. . . .	60
160. M. Salomon, député, id.	20
161. Pain, député, id.	50
162. Charles des Courtis, à la Valette, Marigny-Brizay (Vienne)	5
163. De Sorbier de Pougnadoresse, Poitiers. . . .	10
164. Mme la vicomtesse Henri de Curzay, près Lusignan (Vienne)	100
165. Gustave Gruat, Chauvigny	20
166. Le duc des Cars, château de la Roche de Brand.	100
167. Charles Durand, Poitiers	10
168. Comte de Traversay, id.	10
169. Mlle Le Blanc, id.	10
Total. . .	7,562

La Mosaïque d'Admète, découverte à Nîmes le 20 décembre 1883.

I

Les mosaïques nombreuses découvertes sur tous les points de la France témoignent de l'usage fréquent que les Romains en faisaient dans les pavements. La mosaïque occupe, en effet, une place marquante dans les arts décoratifs. Elle est, de plus, inséparable de l'architecture, sans

laquelle elle ne saurait exister. Les anciens l'employaient aussi bien à la décoration ornementale des murs et des plafonds, qu'à la représentation des scènes historiques ou allégoriques et des sujets de genre. Ils ornaient encore avec des mosaïques fines les colonnes et les chapiteaux des édifices publics, les fontaines et les plafonds des maisons privées.

Les sujets des mosaïques variaient beaucoup. Certains représentaient des scènes de cirque et des épisodes de chasse, des animaux sauvages et domestiques, des personnages de grandeur naturelle; d'autres rappelaient les épisodes d'une bataille ou bien les détails d'un événement important dans l'histoire. Il n'est donc pas étonnant que la colonie nîmoise, tributaire de la civilisation romaine, lui ait emprunté ses lois, son culte, ses usages et son génie architectural.

Les découvertes de mosaïque ne se font guère, à Nîmes, qu'à deux mètres environ au-dessous du sol actuel. Tous les archéologues, Ménard à leur tête (1), sont unanimes pour assurer que le pavé nîmois, à l'époque de la domination romaine, était situé à cette profondeur. Nous n'en voulons pour preuve irréfutable que le pavé romain de la porte d'Auguste et celui du pourtour de la Maison Carrée. La raison en est que la ville ayant essuyé de grandes dévastations, à la suite des invasions barbares et des guerres civiles, les décombres des maisons détruites ont exhaussé considérablement son assiette.

II

Vers la fin de l'année dernière, des ouvriers occupés aux fouilles des halles centrales découvrirent de nombreux fragments d'architecture sans importance et des pierres portant des inscriptions latines. Ces découvertes éveillèrent immédiatement l'attention des archéologues et des archi-

(1) Histoire de la ville de Nîmes, édit. 1750, t. VII, p. 189

tectes et en firent espérer de nouvelles. L'attente publique ne fut point déçue, car, en creusant la fondation d'un mur, dans le sol de la maison Mazel, l'on ne tarda pas à apercevoir, à 1m,80 environ au-dessous du sol, un superbe pan de mosaïque. C'était le 20 décembre 1883. A cette apparition des tranchées furent pratiquées dans tous les sens et la terre déblayée en peu de temps; une fois parvenue à la profondeur indiquée, la pioche ne tarda pas à mettre à nu une mosaïque d'une grandeur remarquable. Toutes les précautions avaient été prises pour qu'elle ne pût être endommagée ni détruite. On l'entoura immédiatement d'une barrière et pendant plusieurs jours l'entrée de cette enceinte fut interdite au public. Nous jouîmes à ce moment même du privilège de visiter la belle mosaïque et de la voir fixée au sol romain. Les couleurs disparaissaient presque sous une enveloppe terreuse qui les recouvrait; mais, après diverses opérations menées avec beaucoup d'intelligence et d'habileté, il nous fut permis de contempler les couleurs vives et variées qui animaient un sujet presque vivant.

Cette mosaïque a la forme d'un rectangle de plus de 50 mètres carrés de superficie. Dans la position où elle gisait lors de la découverte, les longs côtés étaient presque parallèles à l'ancienne rue Saint-Baudile, et les personnages regardaient vers le nord. Au centre de la mosaïque se trouve un cartouche carré, dont chaque côté a 1m,58 de longueur et tout autour un vaste encadrement très compliqué. Dans ce cartouche central est renfermé un tableau vraiment remarquable représentant *le mariage d'Admète, roi de Phères*. C'est là un sujet presque ignoré dont une vieille légende de Thessalie donne l'énigme.

D'après la légende, Pélias, roi d'Iolcos, fit le serment de ne marier sa fille Alceste qu'avec celui qui viendrait la chercher avec un char traîné par des bêtes féroces. Admète, roi de Phères, apprenant la condition posée par Pélias, et soupirant après la belle Alceste, eut recours, pour arriver jusqu'à elle et obtenir sa main, à l'habileté de son berger

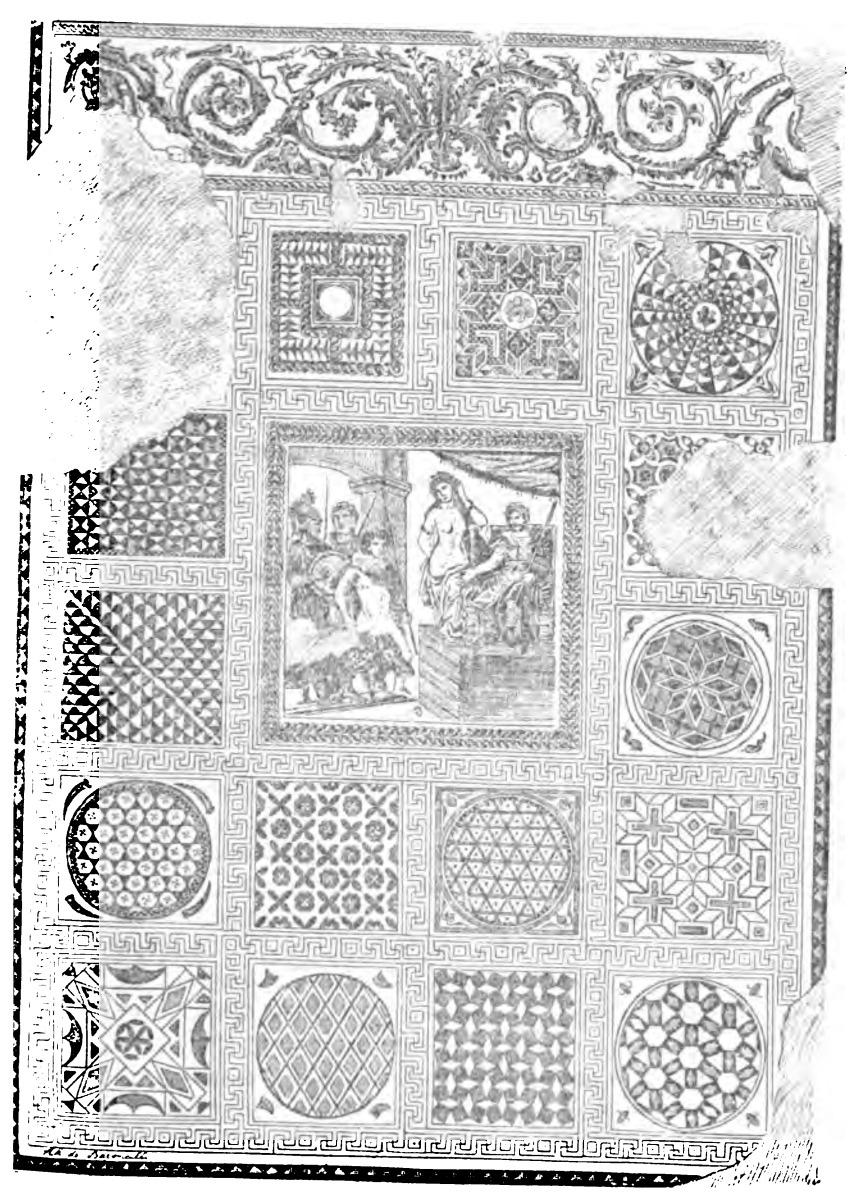
qui gardait ses troupeaux et ses cavales sur les pentes du Pélion, et qui n'était autre qu'Apollon, chassé de l'Olympe, en expiation du meurtre des Cyclopes. Le divin pasteur, désireux d'être utile à son maître, se mit à dresser un lion et un sanglier et dès qu'il les eut rendus dociles aux volontés du roi de Phères, celui-ci les attela à un char magnifique et se rendit triomphalement à la cour du roi d'Iolcos. Pélias le reçut avec douceur, et, se souvenant du serment qu'il avait fait jadis, ne tarda pas à lui donner sa fille Alceste en mariage (1). Tel est le sujet du cartouche, il est touchant, mythologique, digne, en un mot, du talent d'un célèbre mosaïste.

Sur la mosaïque l'artiste n'a pu représenter toutes les parties de son sujet. Le char est à peine indiqué dans le bas-relief et le lion n'est figuré qu'à moitié; quant au sanglier, c'est à peine s'il peut trouver sa place. Pélias est sur son trône ayant sa fille à ses côtés. La scène se passe dans le palais du vieux monarque. L'entrée est indiquée, à gauche du vieux cartouche, par un pilastre et une moitié d'arc surbaissé. Le roi d'Iolcos est revêtu d'un manteau, et porte une cuirasse dont les lanières de cuir retombent le long du bras à la façon d'une épaulette, il a sur la poitrine une phalère à tête de lion. Les pieds chaussés de cothurnes, reposent sur un tabouret. Sa main gauche tient un sceptre trop long et sa main droite étendue en avant semble souhaiter la bienvenue à Admète (2).

Le sujet du cartouche de la mosaïque de Nîmes n'avait été reproduit par aucun artiste de l'antiquité, et il serait entièrement nouveau pour les archéologues si l'on n'avait découvert il y a vingt-cinq ans, en Italie, un bas-relief qui faisait partie de la décoration d'un tombeau romain. Sur ce bas-relief, en effet, se trouve gravé le sujet que nous con-

(1) Fulgence, *Mythologie*, I, 27. — Appollodore, I, 9, 14.

(2) Le *Bulletin monumental* joint à cette description sommaire une réduction de la mosaïque d'Admète d'après une gravure authentique. Nos lecteurs pourront en examiner tous les détails.



naissons déjà. Le mariage d'Admète y est admirablement représenté (1) ce qui permet de supposer avec raison que le sculpteur et le mosaïste se sont inspirés dans leur œuvre d'une peinture hellénique. Mais hâtons-nous de dire que la composition du graveur est de beaucoup supérieure à celle du mosaïste (2).

Le premier a fait une œuvre parfaite et en tous points conforme à la légende thessalienne. Le second s'en est écarté considérablement et a produit plutôt une œuvre originale. Est-ce à cause de l'exiguïté donnée à son cartouche; est-ce aussi pour suivre sa fantaisie? Les deux opinions sont admissibles. Quoi qu'il en soit, la composition centrale de la mosaïque d'Admète est une œuvre personnelle qui révèle un artiste d'un grand mérite. Ce n'est pas un vulgaire mosaïste qui pourra, comme celui dont nous admirons l'œuvre, modifier un tableau antique et lui donner une ordonnance particulière.

L'encadrement est prodigieux comme grandeur et comme variété de carreaux et cercles bariolés de figures géométriques. Le motif central est ceinturé par une double torsade formant une sorte de guillochis admirable. C'est le cadre du tableau. Le reste de la mosaïque comprend une série de seize compartiments, séparés les uns des autres par une grecque ininterrompue, et disposés en quatre rangées de la façon suivante : une rangée verticale, à droite du tableau, une autre à gauche; deux rangées horizontales dans le bas et une seule dans le haut. Cette dernière est surmontée d'une bande ornée d'un rinceau. Chaque compartiment a $0^m,87$ de côté ; neuf d'entre eux sont de simples carreaux ; sept portent un cercle inscrit dans leur périmètre. On voit sur ces carreaux toutes sortes de couleurs et de lignes. Le simple treillage est à deux couleurs, blanc et noir. Chose curieuse c'est que chaque compartiment a son dessin spécial. Quel-

(1) E. Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (fig. 110)
(2) G. Maruéjol, *Nemausa*, tome Ier, p. 368-370.

ques figures ont été malheureusement détruites, d'autres détériorées. Cependant ces pertes regrettables n'amoindrissent point l'œuvre du mosaïste.

Les lecteurs du *Bulletin monumental* nous sauront gré avant de terminer cette courte description, de leur fournir quelques détails sur la destination de la mosaïque d'Admète.

M. Mora, mosaïste de mérite, chargé d'enlever la mosaïque nîmoise, pense qu'il aurait été impossible de composer sur place une pièce aussi vaste et aussi compliquée, toute hachée de lignes et de couleurs différentes, et qu'elle y a été transportée par plaques de l'atelier du mosaïste. Il faut donc admettre que cette mosaïque formait le parement d'une salle dont les dimensions étaient en longueur 8^{m},89 et en largeur 5^{m},93. Dans toutes les maisons romaines se trouvaient deux pièces importantes, l'*atrium* et le *tablinum*. M. Maruéjol pense que le *tablinum* étant un salon d'apparat, ordinairement pavé en mosaïque, résidence habituelle du maître de la maison qui y tenait ses titres, sa caisse et ses archives, la mosaïque d'Admète devait, sans aucun doute, former le parement de l'une de ces pièces importantes. Cette mosaïque permet avec les données des auteurs latins, de reconstituer le palais ou la maison qui se trouvait à l'époque romaine, près des halles centrales. C'est, en effet, à cet endroit là, d'après certains archéologues éminents, qu'était situé le véritable quartier aristocratique, dans lequel les patriciens de la colonie nîmoise avaient élevé de somptueuses résidences. Des mosaïques de toutes dimensions, des murs formant des salles d'*atrium*, des colonnes, des inscriptions ont été trouvés dans cet endroit, ainsi que dans la rue des Lombards, voisine du quartier des halles centrales.

Grâce à toutes ces découvertes qui font revivre les édifices romains que le temps a détruits, l'on parvient insensiblement à reconstituer, pour ainsi dire, le passé de la domination romaine dans l'ancienne Gaule. Grand dans ses institutions, courageux dans les batailles, austère et cor-

rompu tour à tour, conquérant acharné et dominateur passionné, le peuple romain a posé partout les jalons de sa civilisation. Dans le midi de la France, principalement, où il a séjourné bien longtemps, nous sommes fiers d'admirer encore de superbes et gigantesques monuments, auprès desquels les nôtres disparaissent écrasés par la noblesse, la grandeur et la sublimité de l'art architectural, appliqué avec tant de génie par le peuple-roi.

EDMOND FALGAIROLLE.

Restauration du tombeau du cardinal Arnaud de Via. — M. le doyen de Villeneuve-lès-Avignon a eu la bonne pensée de restaurer le tombeau du cardinal Arnaud de Via, fondateur de son église et qui y fut enterré dans le chœur. Le monument, placé dans une chapelle latérale, comprend un sarcophage sculpté aux armes, la statue couchée du défunt, une inscription commémorative encastrée dans le mur à hauteur des yeux du spectateur, et une arcade ogivale abritant le tout.

Voici l'inscription que j'ai rédigée à la demande et sur les données de M. le doyen, que je suis heureux de féliciter de son zèle intelligent :

ARNALDI · DE · VIA
S · EVSTACHII · DIACONI · CARD ·
SSMI · D · IOHAN · PP · XXII · NEPOTIS
HVIVS · ECCL · OLIM · COLLEGIAT · FVNDATORIS · MVNIFICI
IN · EAQ · SEPVLTI · ANNO · M · CCC · XXXVI
MONVMENTVM · SAEC · XVIII · EXEVNTE · DIRVPTVM
FRIDERICVS · FVZET · NEMAVSEN · CANONICVS
B · M · DE · VILLANOVA · DECANVS
AN · REP · SAL · M · DCCC · LXXXIV
CINERIBVS · REPOSITIS · AC · EFFIGIE · REDINTEGRATA
PIE · RESTITVIT

X. B. DE M.

Le gérant : LÉON PALUSTRE.

IMPR. PAUL BOUSREZ, 5, R. DE LUCÉ, TOURS.

NUMISMATIQUE GAULOISE

DE LA TRANSFORMATION DES TYPES MONÉTAIRES ET DES RÉSULTATS AUXQUELS ELLE CONDUIT

L'étude des monnaies gauloises, entreprise sérieusement depuis près d'un demi-siècle, est assurément celle qui présente le plus de difficultés; malgré les nombreux systèmes proposés jusqu'à ce jour pour fixer la date de leur apparition et établir la répartition qu'il y a lieu d'en faire aux divers peuples auxquels elles appartiennent, il faut bien reconnaître que cette numismatique est loin d'être aussi avancée que le prétendent certains archéologues. Aujourd'hui, il est vrai, les grandes routes sont tracées, le terrain est en partie déblayé, mais il reste encore bien des attributions sur lesquelles les hommes spéciaux sont loin d'être d'accord, et trop souvent une découverte inattendue vient renverser les théories qui paraissaient les mieux établies.

Si la nature du métal, sa forme globuleuse ou concave, le mode de fabrication employé, sont, aux yeux de l'archéologue exercé, de précieux indices qui lui permettent d'attribuer à une région déterminée les pièces souvent indéchiffrables que le sol nous rend,

l'étude des symboles, qui caractérisent le monnayage gaulois, doit lui fournir, pour la classification par grandes régions, des renseignements de la plus haute importance. Il ne s'agit point de chercher à deviner ce que peuvent signifier ces emblèmes, ni leur rapport avec les idées religieuses des anciens Gaulois; avant d'accorder à ces symboles une valeur imaginaire et de créer à l'occasion de quelques-uns d'entre eux, quantité de systèmes, où la fantaisie prend une trop large place, il est, je crois, préférable de suivre terre à terre la marche progressive des altérations subies par les monnaies appartenant à une même région, à un peuple de même race, d'observer comment s'accomplit cette loi de la transformation des types, d'en noter les phases principales, afin de saisir sur le vif le mécanisme de cette dislocation qui, bien souvent, déplace les parties essentielles des sujets représentés et les sème au hasard dans le champ de la monnaie.

A l'origine d'un monnayage particulier, les types officiellement adoptés apparaissent seuls au droit et au revers, mais si, par la suite, des espèces aux mêmes types nous montrent certaines additions venant modifier le modèle primitif, on peut croire, avec assez de vraisemblance, que plus les coins auront éprouvé de modifications, plus le monnayage aura eu de durée.

Les plus anciennes monnaies gauloises que l'on connaisse étant des imitations directes des statères d'or de Philippe de Macédoine, il faut nécessairement admettre que le monnayage dans les Gaules ne remonte pas au delà de la fin du IVe siècle. Dès son apparition, il ne devint pas universel; pendant longtemps encore, chez certains peuples, le système des échanges demeura la base des opérations traitées par les marchands étrangers,

dans les centres où ils venaient s'approvisionner des produits du pays ; chez quelques autres, le monnayage fut très tardif; enfin il est probable que plusieurs d'entre eux n'eurent jamais d'espèces dont le type leur fut propre, car certaines monnaies paraissent avoir été communes à plusieurs peuples de même origine ou habitant une même région.

Les premières monnaies d'or frappées dans les Gaules, copies si parfaites du beau type grec des statères de Philippe, furent-elles le produit de l'industrie gauloise ou l'œuvre d'artistes étrangers? C'est une question assez difficile à résoudre. Sans mettre en doute leur rare talent d'imitation, leur habileté à reproduire les objets qu'ils avaient sous les yeux, il est cependant permis de croire que les Gaulois ne possédaient pas alors d'ouvriers assez habiles pour atteindre, dans un premier essai, le degré de perfection auquel arrivaient les artistes grecs ; si trop souvent la copie des chefs-d'œuvre de nos grands maîtres n'en offre qu'une froide image, il ne faut donc pas s'étonner que les imitations successives des statères macédoniens en soient arrivés à laisser douter du type primitif.

Le bige, par exemple, ne conserva pas longtemps les parties essentielles qui le caractérisent ; peu à peu les deux chevaux se confondirent en un seul, la roue du char n'occupa plus la place qui lui était assignée, l'aurige se transforma insensiblement, et après une période d'émissions prolongées, durant laquelle les types sans cesse altérés servaient de modèles à ceux qui les reproduisaient sans les comprendre, il ne resta du bige qu'un cheval souvent informe, une rouelle placée au hasard dans le champ, et comme souvenir de l'aurige une fleur, un oiseau, une lyre, une épée; créations hybrides

dues à l'imagination des artistes indigènes et qui, dès lors, constituent ce que l'on est convenu d'appeler l'art gaulois.

De si bizarres métamorphoses, dont l'annonce peut surprendre au premier instant, ne sont cependant que le résultat tout naturel d'une série de modifications insensibles, dont le premier terme ne différait que peu du prototype grec, c'est-à-dire du point de départ. Qui ne connaît cette ingénieuse allégorie de Grandville dans laquelle, par suite de l'agrandissement de l'angle facial, l'artiste amène le plus pur profil grec à représenter une tête de grenouille? Cette loi de la transformation des types et les singuliers produits qui en sont la conséquence fournissent de précieux indices pour le classement des monnaies les plus barbares ; en recherchant l'origine des symboles souvent incompréhensibles qu'elles nous offrent, il devient possible de rencontrer le courant où ces emblèmes ont pris naissance, et de retrouver ainsi la région à laquelle ils appartiennent.

Les représentations les plus inattendues ne doivent donc pas surprendre le numismatiste. Dans la période d'imitation, sous le burin des artistes gaulois, tout s'altère, se disloque et perd le sentiment de sa valeur primitive ; il semble même que le caprice étant leur seule loi, ceux-ci se plaisent de parti pris à déformer les objets qu'ils ont à reproduire, à dénaturer dans leur représentation les éléments du type créateur. Puis, quand la transformation du type originel est complète, alors apparaît le monnayage gaulois proprement dit, durant lequel les parties intégrantes du bige macédonien, et les nombreuses marques monétaires empruntées aux espèces grecques, acquièrent une existence

propre en se transformant en symboles, politiques ou religieux, sur la valeur desquels il est bien difficile de se prononcer. Leur persistance sur les monnaies d'une même région doit être prise en sérieuse considération, car l'étude de ces emblèmes permet de rattacher à certains groupes généraux quantité de monnaies qui, en raison du lieu de leur découverte accidentelle, avaient été trop souvent attribuées à des pays auxquels elles ne sauraient appartenir.

Déjà, dans sa description des médailles gauloises faisant partie des collections de la Bibliothèque, Duchalais avait reproduit sur la planche nº IV quelques-uns de ces symboles et tenté d'indiquer les groupes où ils se rencontrent le plus fréquemment. Ce savant, qui leur attribuait des origines différentes, retrouvait dans les unes la reproduction de marques monétaires empruntées à des types étrangers grecs ou romains, et dans d'autres le résultat de la dégénérescence incomprise de figures primitivement plus parfaites à leur origine et qui, par la force de l'habitude, avaient été conservées dans le champ des monnaies ; enfin, dans le plus grand nombre, Duchalais croyait rencontrer des emblèmes se rapportant à des croyances purement nationales. A cette époque, le Cabinet de France ne possédait encore qu'un nombre très restreint de spécimens.

Lorsque, sous les auspices du Comité chargé de veiller à la rédaction du Catalogue des monnaies gauloises du Cabinet de France, M. Muret se proposa de publier, comme complément à cet important travail, une table des symboles et l'indication des régions où chacun d'eux se cantonne plus habituellement, j'ai cessé de poursuivre les recherches que j'avais com-

mencées sur le même sujet, heureux que j'étais de voir mon regretté confrère décidé à entreprendre lui-même la description des emblèmes qui caractérisent, d'une manière si particulière, les nombreuses variétés de ce monnayage. La table dont il m'avait si souvent entretenu est-elle rédigée ? Les dessins en sont-ils faits? Je l'ignore, mais comme la publication de MM. Chabouillet et Muret ne saurait tarder à être livrée au monde savant, qui l'attend avec la plus vive impatience, je crois devoir attirer l'attention du Comité sur la nécessité de compléter cette œuvre par l'addition de quelques planches reproduisant tous les symboles qui se trouvent sur les espèces gauloises.

On sait ce que sont devenues, sous le burin des artistes gaulois, la lyre empruntée aux monnaies de Philippe, la rose de Rhoda ; leurs transformations sont connues. Or, chaque groupe monétaire présentant une succession de métamorphoses dont l'étude est pleine de révélations, il devient facile, à celui qui possède une série assez nombreuse des divers types d'un même monnayage, de comprendre le mécanisme de certaines dislocations et de se rendre compte de l'apparition de représentations bizarres, telle que, par exemple, celle des monnaies dites *à l'œil.*

Classées pendant longtemps à la région des Trévires, où, en effet, elles se rencontrent en plus grand nombre que partout ailleurs, ces monnaies appartiennent à un courant qui, venant de la mer, s'étend sur les régions habitées par les Morins, les Atrébates, les Nerviens, les Bellovaques (?), les Rèmes et les Trévires. C'est sur le point du littoral de la Manche le plus rapproché des côtes de la Grande-Bretagne, dans ces havres (*ostium, portus*) où les transactions commer-

ciales et le mouvement maritime avaient acquis l'importance la plus considérable, qu'a dû naître ce monnayage si caractérisé, que tous les numismatistes reconnaissent appartenir aux peuples belges établis de chaque côté du détroit.

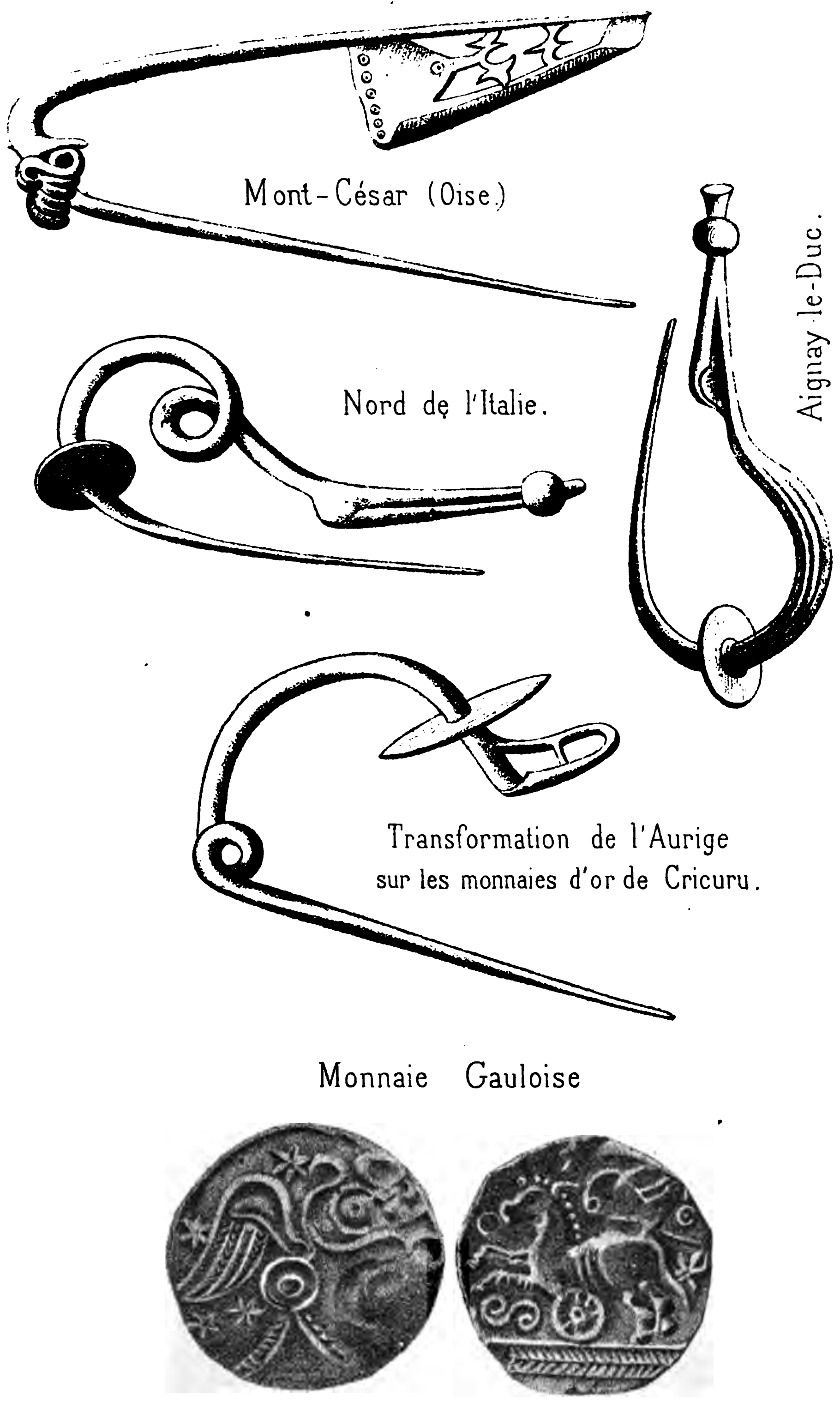
Leur prototype est assurément le statère macédonien, dont une imitation altérée, reproduisant l'altération du nom de Philippe, s'était maintenue dans la région des Ambiani; les types de transition sont encore à déterminer, mais sur toutes les monnaies d'or recueillies sur le territoire situé au sud de la grande forêt des Ardennes on retrouve les éléments incontestables d'une tête complètement dénaturée : vestiges de la couronne traversée par un trait perpendiculaire se reliant à l'oreille, boucles de la chevelure transformée en un symbole bizarre rappelant le pince-nez de nos pères, section du cou en triangle surmontée d'un annelet avec point central, représentation d'une aile, enfin différents emblèmes dont la place n'est point toujours correspondante de celle qui leur est assignée sur d'autres monnaies du même groupe.

Sans doute, il ne faut point, dans cette recherche, rapprocher les espèces dites *à l'œil* avec les noms de LVCOTIOS, VOCARAN, POTTINA, des monnaies attribuées aux Morins et aux Atrébates, sans avoir le soin de placer entre elles celles que l'on veut classer aux Rèmes et aux Bellovaques, qui leur servent de transition. Si leur prototype est commun, il se modifie sensiblement dans ses reproductions; les transformations successives étant une loi qui s'impose partout, il est facile de comprendre comment le cou en triangle a pu devenir un œil couvrant tout le champ de la monnaie, comment le trait traversant le bandeau, et au revers les restes

informes de l'aurige ont donné naissance à l'image d'une fibule semblable à celles de l'époque gauloise découvertes dans cette même région.

La présence si étrange d'un objet de cette nature, à la place même qu'occupait autrefois le conducteur du char macédonien, m'a été révélée par l'examen que j'ai fait du trésor d'Ambleny (Oise), dont j'ai dessiné le plus beau spécimen. Ces points extrêmes de l'échelle de la dégénérescence, si dissemblables entre eux, et cependant unis par une filiation incontestable, ouvrent, si je ne me trompe, un aperçu important et nouveau dans la numismatique gauloise. L'apparition inattendue de cette fibule au milieu de symboles tels que les annelets pointés, les étoiles, l'S, la roue, auxquels plusieurs numismatistes veulent attribuer une valeur, un sens religieux, devra sensiblement modifier leurs idées sur la signification qu'ils cherchaient à accorder à ces emblèmes.

L. Maxe-Werly.


Mont-César (Oise.)
Aignay-le-Duc.
Nord de l'Italie.
Transformation de l'Aurige
sur les monnaies d'or de Cricuru.
Monnaie Gauloise


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

MOULE A PATÈNE

DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

I

DÉCOUVERTE, DESCRIPTION, RESTITUTION DU MOULE MÉROVINGIEN (1).

L'objet que nous allons décrire a été trouvé par hasard, vers le mois de janvier 1884, au milieu d'importantes substructions gallo-romaines ou mérovingiennes, encore inexplorées méthodiquement et situées sur les domaines de la Grande-Malmusse, commune de Gémigny (Loiret) (2).

Il fait aujourd'hui partie des collections du musée historique d'Orléans.

Cet objet consiste en un fragment de pierre calcaire (3) du poids de 525 grammes, représentant environ le

(1) La note suivante est le résumé d'un mémoire complet qui sera publié par les soins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

(2) C'est-à-dire en Beauce, et, pour mieux préciser, sur le champ de bataille de Coulmiers (1870).

(3) De même nature que celle dite de Tonnerre (Bourgogne).

tiers d'un ménisque légèrement aplati, de $0^{m}166$ de diamètre, épais en son centre de $0^{m}4$.

Seule la partie supérieure est ornée de lettres et de dessins au trait d'une exécution barbare, dont la profondeur maxima peut être de $0^{m}002$

La partie centrale de cette face est occupée par une circonférence mesurant $0^{m}028$ de rayon, indiquée par deux traits concentriques espacés de $0^{m}002$ et portant au point de centre un trou profond de $0^{m}008$, large de $0^{m}003$, légèrement évasé.

On y remarque le buste d'un personnage de face bénissant ou enseignant, vêtu d'un manteau à larges plis sur lequel est disposé une sorte de baudrier.

A sa droite et à sa gauche, l'on voit une croix patée à branches inégales et en légende, les trois lettres T O R retournées comme toutes celles dont nous allons parler.

Ajoutons que cette syllabe TOR est précédée d'un jambage incliné et que, de l'autre côté du personnage, on distingue la partie inférieure d'une lettre recourbée, telle que l'S.

Au-dessous de ce médaillon s'en trouve un autre tout semblable ne mesurant que $0^{m}028$ de rayon, représentant un demi-personnage vu de face, chevelu ou nimbé, ailé, vêtu, portant une sorte d'écharpe vaguement indiquée et tenant de la main droite un petit bâton terminé par deux boules. On lit au-dessus de sa tête le mot RAGVEL.

A droite et à gauche sont deux autres médaillons identiques, mais portant des inscriptions différentes. Sur le premier se lit le nom VRIEL; sur le second les deux syllabes finales et séparées d'un mot incomplet : FA-EL.

Nous devons faire observer que dans ce médaillon le nimbe (?) du personnage semble indiqué par un trait circulaire d'une façon beaucoup plus nette que dans les autres.

Enfin, de chaque côté du grand médaillon central, on distingue les restes de deux circonférences semblables à celles que nous venons de décrire, et à l'intérieur de celle de droite se trouvent les trois lettres D R A.

Ces divers médaillons tracés au compas ont chacun leur point de centre nettement indiqué, pris sur une même circonférence mesurant $0^{m}048$ de rayon.

L'encadrement général est formé d'un rinceau de feuillage large de $0^{m}01$ et d'une bande unie de même dimension arrêtée par un filet très légèrement tracé.

Nous terminerons en disant que les deux espaces libres situés entre les médaillons et la bordure sont occupés par un ornement lancéolé, pédonculé et ponctué.

Telle est la description strictement exacte du fragment recueilli, mais il nous semble qu'il renferme tous les éléments nécessaires à la restitution du moule dont il faisait partie.

Ce n'est pas sans raison que nous venons de prononcer le mot *moule* et de définir du même coup la destination de cette intéressante pierre gravée.

En effet, la seule inspection des lettres qu'elle comporte suffirait pour nous convaincre que nous sommes en présence d'un cliché *négatif* dont l'estampage doit fournir une épreuve *positive,* c'est-à-dire retournée. La pose même du personnage principal est de nature à nous confirmer dans cette opinion, si nous remar-

quons qu'il bénit de la main gauche, contrairement à l'usage reçu dans l'iconographie de l'Église latine.

Or, la présence des deux croix placées à ses côtés nous indique clairement que ce petit monument est chrétien; de plus, leur forme et surtout celle des lettres nous interdit de penser qu'il ait appartenu à l'Église grecque.

A n'en point douter, c'est donc bien un moule que nous avons sous les yeux et ce moule, ajouterons-nous, dut servir à la fabrication d'un vase sacré.

Des personnages représentés sur le moule.

Quels sont, en effet, les personnages ici représentés? Ce sont à coup sûr, des anges (VRIEL, RAGVEL) et un archange (RAFAEL ou RAPHAEL); leurs attributs suffiraient à les faire reconnaître, si leurs noms n'étaient là pour rendre le doute impossible.

Enfin, dans le médaillon central, nous nous croyons autorisé à reconnaître l'image de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même et voici, à défaut de preuves indéniables, les raisons très probantes sur lesquelles s'appuie notre opinion :

« C'était, nous dit l'abbé Martigny (1), un usage très répandu dans la primitive Église de représenter le buste de Notre-Seigneur dans un espace circulaire en forme de bouclier. — Quelquefois le médaillon soutenu par des anges ne renfermait qu'une croix qui tenait la place du Sauveur.

(1) Martigny, *Dict. des antiq. chrétiennes*, 2e édit., p. 352, au mot : *Imagines clypeatæ*.

« Cet usage, ajoute-t-il, existait encore au VII[e] siècle et se propagea jusque dans les bas temps. »

Les premiers chrétiens avaient sans doute emprunté cette coutume aux païens qui réservaient ces *imagines clypeatæ* pour les monuments élevés en l'honneur des citoyens de haute distiction (1).

D'autre part, la pose et le costume de notre personnage offrent une ressemblanee frappante avec ceux d'un portrait gravé sur ivoire, classé dans les collections du musée du Vatican et qui constitue, au dire des savants, l'image la plus incontestablement antique du Sauveur (2).

Dans le premier de ces deux portraits, dont le mérite artistique est bien différent, le Christ est revêtu de la *penula laticlavia.*

Dans le second, que nous avons sous les yeux, il porte plus probablement la *Trabea.*

Le bras *gauche* (Voir *la planche représentant l'objet moulé* et non celle où figure le moule) (3), disparaît entièrement sous les plis du manteau, tandis que le bras droit revêtu de la tunique est apparent et ramené sur la poitrine. La main dégagée laisse voir l'index et le médius étendus et les autres doigts repliés sur la paume. C'est ce qu'on est convenu d'appeler la bénédiction latine (4).

(1) Ciampini et Garrucci, donnent plusieurs exemples de ces images du Christ.

(2) Martigny, *loc. cit.* au mot *Jésus-Christ,* p. 388. L'ivoire dont nous parlons s'y trouve représenté.

(3) Cette observation présente le plus haut intérêt, puisque les deux épreuves sont absolument contraires. Nous parlerons désormais de l'épreuve positive, c'est-à-dire de celle sur laquelle le personnages occupent leur situation normale.

(4) Martigny, au mot *Bénir.*

Faisons toutefois remarquer que ce geste n'est pas spécial aux images du Christ, mais qu'on le retrouve constamment employé au cours des premiers siècles dans la représentation des personnages les plus divers (1).

Mais si l'on nous objectait que la main est ici moins relevée que dans d'autres images du Christ bénissant, nous répondrions que, d'une part, le graveur était mal habile dans son art, et que, de l'autre, si cette main eût été plus dressée, la perforation du point de centre l'eût fait disparaître complètement.

Quant à la légende de notre médaillon, nous pensons qu'elle devait se composer du mot SALVATOR, partagé en deux groupes de quatre lettres symétriquement disposées de chaque côté de la tête (2). C'est ainsi que nous trouvons sur un fond de vase reproduit par Garrucci (3) une image du Sauveur portant le mot CRIS-TVS disposé d'une façon analogue.

Nous ne pouvons dire si ce personnage était nimbé, l'état de la pierre ne nous permettant pas de nous prononcer sur ce détail de peu d'importance.

Nous savons, en effet, que si l'usage du nimbe existait dès le IIIe siècle dans l'iconographie chrétienne, il n'avait rien d'absolu dans la représentation des saints. (Martigny au mot *Nimbe*.)

Quelques traits disposés de chaque côté du visage et semblables à ceux qui encadrent la face des anges devaient figurer sa chevelure; des traits verticaux tracés

(1) Martigny, aux mots : *Prophète*, *Imagines clypeatæ*. — *Garrucci*, pl. XXX, *Vetri ornati*.

(2) Le mot CREATOR est d'un emploi impossible.

(3) *Vetri ornati in oro. Tab.* XVIII. — 4.

au-dessous du menton *peuvent* avoir été destinés dans la pensée de l'artiste à figurer la barbe (1).

Complétons la restitution du moule en disant que les dimensions qui nous sont indiquées par les points de centre marqués sur le fragment décrit nous permettent de supposer très légitimement que *huit médaillons* au plus (2), devaient entourer celui qui occupe le milieu de la pièce et au centre duquel se trouvait un petit goujon faisant saillie.

Il est probable qu'ils représentaient des anges semblables à ceux qui subsistent et accompagnés de leurs noms propres. Nous nous appuyons pour admettre ce fait sur un texte de Jean Diacre (IX[e] siècle), et sur la prière d'Aldebert déclarée hérétique au VIII[e] siècle, dans laquelle huit anges sont invoqués.

Voici le texte auquel nous faisons allusion.

Énumérant les dons faits à l'église de Saint-Janvier par saint Athanase, évêque de Naples (850), l'auteur de l'inventaire s'exprime ainsi :

« *Ex argento igitur non pauca vasa in ipsâ fecit ec-*

(1) Au VII[e] siècle, il y eut une transformation complète dans les usages en ce qui concerne le port de la barbe, très peu usité au VI[e] siècle. (*Tableaux chronologiques de la Touraine.*)

(2) Nous disons *au plus,* car nous ne savons pas *absolument* si la série de médaillons était complète. Nous citerons, par exemple, un fond de verre doré trouvé dans les catacombes, dont l'ornementation présente le même caractère que celle de notre moule. On y voit, en effet, un médaillon central portant un buste de personnage et six médaillons disposés autour, renfermant également d'autres bustes. La place du septième médaillon est occupée par un petit personnage debout dont la présence rompt l'harmonie générale du dessin. *Les Catacombes de Rome,* par Louis Perret, t. IV, pl. XXII, n° 10).

clesiâ, nam ad magnas brevesque fabricandas coronas et alia sacra vascula, quadraginta octo libras argenti appendit.

Ex eodem itaque metallo fecit magnam patenam, sculpens in eâ vultum Salvatoris et Angelorum, quam intrinsecus ex auro perfudit, etc. (1).

Ornementation similaire.

Il existe de nombreux monuments qui, par l'ordonnance de leur ornementation, rappellent notre moule. Nous pouvons citer notamment : 1° six fonds de vases publiés par Garrucci (Pl. XVIII) et Perret (2) ; 2° les ampoules de Monza (qui sont du VIe siècle).

Peut-être enfin le vase dont nous ne pouvons reconstituer sûrement que la partie concave avait-il un rebord plus ou moins large, plat ou infléchi, uni ou orné d'un bourrelet ; un examen attentif de la cassure du moule nous porte à faire cette remarque. Les textes nous apprennent, d'autre part, que certains vases sacrés étaient cerclés d'un métal différent de celui dont ils étaient fabriqués : « *Patena argentea auro cincta* » (3).

La délicatesse du dessin, le peu de profondeur des traits dont il est formé, la friabilité de la pierre nous font croire que ce moule était destiné à recevoir une matière malléable, telle que la terre à modeler, et plus spécialement une matière en fusion telle que le verre (4),

(1) *Apud Muratori,* t. II, 2e partie, p. 310.

(2) *Catacombes de Rome,* t. IV, pl. XXII, n° 10.

(3) Anastase le Bibliothécaire, *Vie de saint Sylvestre* (314-346).

(4) L'usage des patènes de verre, introduit dans l'Église par le pape saint Zéphyrin à la fin du IIe siècle, fut interdit seulement en 895 par le concile de Tribur (18e canon).



Héliog. Dujardin

MOULE À

de l'époque Méro



ou enfin des métaux susceptibles de pénétrer dans les moindres cavités et d'en reproduire en relief les formes délicates après refroidissement. En d'autres termes, nous ne le croyons pas de nature à résister au travail du martelage.

Des personnages qui devaient figurer dans les médaillons disparus.

Nous avons émis l'opinion que les huit médaillons devaient représenter des personnages semblables à ceux qui existent encore. Toutefois, une difficulté se présente qui nous rappelle avec quelle prudence on doit agir en matière de restitution, aussi croyons-nous devoir faire quelque réserve sur ce point.

Un de nos médaillons incomplets porte la syllabe DRA; or, cette syllabe n'entre dans la composition d'aucun des cent quarante noms d'anges cités par les auteurs spéciaux, tels que Montfaucon, Eliphas-Lévy, Noël, le père Labbe, Dom Calmet, de Mirville et autres encore.

Comment donc l'interpréter?

1re *hypothèse.* — Ces trois lettres nettement lisibles appartiennent-elles à un nom d'ange *inconnu,* tel que serait celui d'*Asdraël,* par exemple? Nous ne saurions l'affirmer, car cette supposition est absolument gratuite, et partant jusqu'à nouvel ordre nous la rejetons sans hésitation.

2e *hypothèse.* — Le nom cherché serait-il celui d'un être étranger à la milice céleste?

Cette hypothèse serait à nos yeux infiniment plus *acceptable* que la précédente.

En effet, nous trouvons parfois, conjointement figurés

sur les monuments mérovingiens, les anges et les personnages bibliques, apôtres ou prophètes, sans qu'on puisse saisir la pensée qui avait guidé l'artiste dans son choix.

C'est ainsi que, sur un sarcophage de l'Hypogée de Poitiers, le P. de la Croix a trouvé les deux anges *Rafaël* et *Raguel* représentés à côté des apôtres saint Jean et saint Mathieu (1).

On sait quelle prédilection les Mérovingiens avaient pour les prophètes. Ils portaient jusque sur leurs ornements guerriers les images de Daniel et d'Habacuc.

Personne n'ignore que dans les premiers siècles, sur plus d'un point, des sanctuaires spéciaux ou « *memoriæ* » furent érigés en leur honneur sous le nom de *prophetea*.

Enfin, les monuments anciens, nous dit l'abbé Martigny, montrent assez fréquemment les prophètes de l'ancienne loi représentés dans les scènes historiques ayant un sens figuré applicable soit aux faits, soit aux dogmes de la nouvelle alliance.

Nous pouvons dès lors nous demander si le nom que nous cherchons ne serait pas celui d'ESDRAS.

Nous pensons cependant que les observations qui vont suivre nous fourniront la vraie solution de ce problème.

3e *hypothèse*. — La syllabe DRA ne pourrait-elle appartenir au mot DRACO employé dans cette épithète : VICTOR DRACONIS, qui désignerait l'archange saint Michel.

Telle est, comme nous allons le prouver, l'opinion qui nous paraît le plus acceptable.

D'une part, saint Michel étant le plus grand, le plus

(1) *Hypogée-Martyrium de Poitiers*, pl. VIII, texte, p. 37.

anciennement et le plus géni anges, n'a pu être oublié dans le figurés autour du Sauveur sur

De l'autre, sa place naturelle (c'est-à-dire dans le médaillon su précisément ces trois lettres DR

Nous passons ici sous silence l qui légitiment ces conclusions lecteur désireux d'en prendre co: plus complet dont nous avons d

De la cavité que l'on remarque

Nous avons fait remarquer, au daillon qui devait former l'omb petit trou mesurant 0^{m}008 de pr diamètre. A cette cavité deva pondre après le moulage un go sion.

Devions-nous négliger l'étud rité et abréger d'autant notre pas osé agir aussi légèrement, e parti pris, toute opinion person dans notre mémoire les interprét donner lieu la présence de cette

Disons cependant que nous co blable que ce trou central doit a à loger l'axe de rotation du gal l'ouvrier chargé de dégrossir la p sa forme bombée.

Une obturation de la cavité ava ablation de la saillie après cette deux moyens pratiques de suppri nécessaire de la pièce fondue.

Voyons maintenant quelles sont les particularités que présente le vase fabriqué à l'aide de notre moule et cherchons à tirer d'observations minutieuses des renseignements susceptibles de nous aider dans la détermination de son âge et de sa destination.

De la forme des lettres.

Les lettres employées dans ces diverses inscriptions dénotent l'époque mérovingienne.

Nous les trouvons de même forme que celles dont est composée l'inscription du reliquaire de saint Mommole (VIIe siècle), identiques à celles que l'on voit sur les monnaies *o léanaises* (pièces et monuments fabriqués dans la même région que celle où le moule a été recueilli).

Enfin nous les trouvons encore pareilles à celles que portent les plaques de ceinturons mérovingiens au type de « *Daniel profeta* » (type de Jouy-le-Comte).

Non seulement les lettres sont identiques sur ces monuments, mais l'orthographe y est la même. Ici nous voyons Raphaël écrit par FA, là nous voyons « profeta » orthographié de la même façon défectueuse. Ajoutons enfin que ces divers monuments sont empreints du même caractère grossier et barbare.

Nous attirerons particulièrement l'attention sur celles des lettres qui ont une forme plus caractéristique, l'E carré, par exemple, indiqué par M. Edmond Le Blant dans son *Manuel d'épigraphie chrétienne* comme employé aux VIe et VIIe siècles (506-690), et les L en forme de Λ grec usités du IVe au VIIIe siècle.

Des croix.

Les croix patées gravées à droite et à gauche de l'image du Sauveur sont latines et semblables à celles

qui décorent les revers des m(
ampoules de terre cuite de Mon
d'or de Gourdon (VIe siècle), le
pogée de Poitiers (VIe ou VIIe siè(
ments de même époque, tels q(
de Murano, de Saint-Marc de V(
de Saint-Zacharie (Var) VIIe siè(

Disons encore quelques mots
fication de ces croix, dont l'im
costée.

Dans la pensée de Mgr Ba(
trois figures ainsi disposées ser(
senter la sainte Trinité et for(
protestation contre l'hérésie
VIIe *siècle,* désola le monde chré

En effet, nous retrouvons cett(
monuments des VIe et VIIe siè(
Sainte-Radegonde, par exemple
mérovingiennes, sur des bijoux
patènes (3).

Cette opinion est singulièrem
énoncé de principe de M. Ed. L(
épigraphiques spéciales à chaq
province ont leur source dans le

(1) V. *La Messe*, par Rohault de Fl(
1er vol., pl. 36.

(2) Voyez dans le *Bulletin d'archéol(*
pl. II, fig. 5, une ampoule de saint M(
senté accosté de deux croix; d'autres
tels qu'un pend-à-col du musée de (
même particularité.

(3) Millin, t. V, no 6, pl. 4, p. 71. P(
Sainte-Geneviève.

dans les luttes contre les hérésies différentes selon les temps et les lieux. »

Si l'on se souvient que de tous les peuples barbares les Francs furent les seuls qui demeurèrent obstinément rebelles aux doctrines de l'arianisme, on sera amené à reconnaître la valeur de l'observation précédente.

Des ornements.

En dehors des médaillons à personnages, notre moule est ornementé d'un rinceau de feuillage et d'un motif décoratif grossier, qui devait se répéter huit fois et occuper chaque espace libre existant entre deux circonférences voisines.

Ces ornements se rencontrent fréquemment sur les monuments de l'époque mérovingienne du v[e] au viii[e] siècle. Nous sommes tenté d'y retrouver la représentation d'un sarment feuillu et celle de grappes de raisin naïvement indiquées.

Ce n'est qu'après avoir longuement étudié ce décors et l'avoir comparé avec de nombreux motifs similaires que nous nous sommes arrêté à cette conclusion (1).

II

DES DIFFÉRENTS VASES SACRÉS, A LA FABRICATION DESQUELS LE MOULE PEUT AVOIR SERVI

D'après tout ce que nous venons de dire, il est évident que le vase sacré à la fabrication duquel notre

(1) V. *La Messe,* par Rohault de Fleury, t. III.
1° Chancel de Saint-Apollinaire de Ravenne (vi[e] s.), pl. 222.
2° — de Saint-Clément (vi[e] s.), pl. 219.
3° Ciborium d'Aïn-Sultan (Afrique, vi[e] s.), t. II, pl. 93.
4° Ambon de Voghenza (viii[e] s.), t. III, pl. 182, etc.

moule était destiné *appartient nécessairement au* GENRE *patène*.

« La patène, dit saint Isidore de Séville, est un vase de forme ouverte et aplatie : « *Vas latè patens.* »

« *Vas latis patentibus labris,* » dit Columella.

Ce vase sacré a été employé de toute antiquité dans le ministère des autels. Son usage dans l'Église catholique remonte aux premiers temps de son existence.

Les patènes étaient faites de toutes matières, et se divisaient en trois catégories, savoir :

1° *La patène ordinaire* ou de consécration, affectant la forme d'un petit plat, et en ayant les dimensions ;

2° *La patène ministérielle,* plus grande que la précédente, servant pour la communion des fidèles sous l'espèce du pain ;

3° *La patène chrismale,* destinée à contenir le saint chrême employé pour l'administration des sacrements du baptême et de la confirmation.

Cette dernière fut en usage seulement pendant les premiers siècles, elle était concave.

En dehors de ces différentes variétés de « patènes » proprement dites, l'Église faisait usage d'autres vaisseaux de forme analogue, mais spécialement affectés à certaines cérémonies et portant un nom différent, que beaucoup d'auteurs semblent avoir méconnu.

Citons entre autres :

1° L'*offertorium,* sorte de plat servant à recevoir l'offrande des fidèles. (Il y en avait de très grands, employés pour toute l'assistance, et de moindres, qui étaient personnels.) L'usage de ces ustensiles semble avoir été spécialement répandu dans les églises de la Gaule ;

2° L'*Aquamanile,* sorte de bassin fait souvent d'un métal précieux et servant aux ablutions du prêtre.

3° La *patère baptismale,* dont l'usage général est assez mal démontré, et qui, d'après quelques auteurs, aurait servi pour verser l'eau du baptême sur la tête du nouveau chrétien.

4° Les *disques votifs,* sorte de patènes votives destinées a être suspendues dans les temples, en commémoration d'une victoire ou d'un triomphe, etc.

La dimension de ces vases était très variable (0m16 à 0m75 de diamètre) ; on en connaît trois nettement déterminés, ce sont ceux de Pérouse, de Vérone, et du musée Landi de Rome.

Ils étaient faits d'un métal précieux et décorés d'ornements divers, gravés, ciselés ou repoussés.

Ornementation des patènes.

Les anciennes patènes étaient parfois, elles aussi, chargées de reliefs, de filigranes, de pierreries, et, quoi qu'en aient pu dire certains auteurs (1), ces ornements se trouvaient fréquemment disposés sur la paroi interne de ces vases sacrés.

Terminons en disant que nous avons trouvé des textes nombreux, à l'aide desquels nous avons nettement établi que les images du Christ, des Anges, de la Croix, et mieux encore que l'image du Sauveur, entourée de celle de ses ministres étaient fréquemment employées avant le xe siècle à l'ornementation des patènes.

(1) *Dictionnaire liturgique* de la collection Migne. Nous donnons dans notre mémoire de nombreux exemples à l'appui de notre affirmation.

III

DES AN(

La doctrine catholique p
anges, et leur distinction hié
trois archanges que, d'apr
nomme Michel, Raphael, Gal
d'ange n'est authentique.

Quels sont donc les noms
sur notre moule ?

Ce sont ceux d'anges honor
mais dont le culte fut express
vers conciles du IVe au IXe siéc

Le concile de Laodicée (364
la dénomination et le culte d
canon.

Le deuxième Concile de R
pressément un hérétique d
vaincu d'avoir composé la pri
de faux anges étaient invoqué

« Precor vos et supplico
angele Raguel, angele Tubuel
Adimis, angele Tubuas, ang
mihel. »

Les prêtres et évêques réu
le pape Zacharie à pronc
Aldebert, « attendu, disaient
celui de Michel, tous les noms
prière désignaient des démo
mandait aide et protection. »

Enfin, dans ses capitulaire
lemagne prit soin de reprod

[redacted]

de Laodicée et interdit de nouveau de *prononcer* ou *même d'écrire* les noms des anges à l'exception de ceux qui sont autorisés par l'Église.

Selon quelques auteurs tels que Burchard de Worms et Yves de Chartres, le premier synode des Gaules, tenu en 511 à Orléans, aurait condamné ces mêmes abus, mais nous croyons avec d'autres auteurs des plus autorisés que le canon relatif à cette erreur, et attribué à ce synode, doit être considéré comme apocryphe.

En dépit des défenses formelles que nous venons de rappeler, le nom de l'ange VRIEL fut longtemps conservé dans certaines églises ou inscrit sur divers monuments. Pour ne citer qu'un exemple, nous mentionnerons un nœud de crosse en ivoire du xie siècle, visible dans les collections du musée de Lyon et sur lequel ce nom est gravé.

Au xviie siècle, le rituel de Chartres contenait encore une invocation à l'ange VRIEL insérée dans les litanies pour les malades.

Disons toutefois pour expliquer ce fait, que de tous les faux noms d'anges, celui-ci est le seul qui soit un peu légitimé par une double citation du vie livre d'Esdras (I, ℣. 20 ; X, ℣ 28), mais nous devons faire observer que ce livre judaïque n'est pas considéré par l'Église comme faisant partie intégrante de l'Écriture sainte.

Représentation des anges.

« C'est à partir du ive siècle, nous dit l'abbé Martigny que la représentation des anges semble avoir été introduite dans la composition des tableaux chrétiens. »

Les attributs des messagers célestes furent dans tous

les temps les suivants : Le nin
quelquefois l'écharpe.

Il nous serait aisé de citer u
numents antérieurs au x[e] si
anges sont figurés. Nous nou
des ivoires, des terres cuites
vi[e] siècles), et de la châsse
siècle), dernier débri du trés
Benoît-sur-Loire. Ce monum
nages ailés qui furent longt
des apôtres, sans doute en rai
auxquels M. Léon Palustre
nom (1).

Enfin nous ne pouvons pas
tante découverte faite par l
dunes de Poitiers.

Dans son hypogée mérovin
a découvert les restes de de
lesquelles sont grossièrement
de leurs noms ; on y remarqu
RAFAEL.

Ces exemples nous sembler
solidement la proposition qu
tivement à la nature des perso
moule ; il ne nous reste donc
sions légitimes des prémisse
poser.

Conclusi

D'après tout ce que nous ven
pouvoir affirmer que nous s

(1) *Bulletin monumental*, 1880, n°

moule à patène mérovingien, fabriqué fort probablement au VIIe ou peut-être au VIIIe siècle. Il est possible que cette pièce intéressante n'ait pas de similaires connus.

Dans la pensée des archéologues les plus spéciaux et les plus autorisés auxquels nous l'avons soumis, ce moule ne doit pas avoir servi à la fabrication d'une patène baptismale, non plus qu'à celle d'un *aquamanile.*

D'autre part, ses dimensions sont inférieures à celles des grands *offertorium.*

Il est donc probable qu'il a dû servir à la fonte d'une patène ou à celle d'un *offertorium* personnel.

Cette patène était-elle ordinaire, chrismale ou ministérielle? Nous ne saurions nous prononcer d'une manière absolue sur ce point.

Nous avons dit que certains archéologues admettent que la présence de reliefs à la partie interne du vase rend son usage impossible à la consécration du pain; à leurs yeux, la patène ordinaire serait donc écartée de ce chef.

D'autre part, rien ne nous indique que le disque moulé fut votif. En effet, les trois spécimens connus dans ce genre sont ornés d'inscriptions ou de sujets guerriers que ne comporte pas notre petit monument.

Enfin, ses dimensions sont inférieures à celles des patènes ministérielles que les auteurs s'accordent à reconnaître plus grandes que celle de la patène de consécration.

Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que la forme générale et le diamètre de l'objet sont au contraire en parfaite concordance avec les textes qui désignent la patène chrismale. Malheureusement nous ne connaissons aucune patène de ce genre nettement dé-

terminée avec laquelle nous
dont nous parlons.

En pareille occurrence, n
l'espèce de vase sacré à la
moule était destiné, et nous
pu déterminer le *genre* auq
laissant à nos maîtres dans l
cher la question secondaire
cette étude.

INSCRIPTIONS

ET

DEVISES HORAIRES (1)

(*Suite.*)

VII.

Inscriptions romanes.

896. MARQUI QUAND JALO

« Je marque quand il gèle. »

Se lisait sur la façade de l'ancienne mairie de Montolieu (Aude). Cet édifice municipal occupait le haut d'une porte de ville démolie il y a cinq ans. En face se trouvait un platane, dont l'ombre interceptait pendant l'été les rayons solaires, et en hiver, quand l'arbre était dépouillé de ses feuilles, le cadran marquait librement les heures. (F. Mistral.)

897. VIRO SENSO SOULEOU IOU MARQUI PAS SENS'EOU.

« Si (le moulin) tourne sans le soleil, moi je ne marque pas sans lui. »

Au moulin à farine de Saint-Jean-de-Bresque, à Fox-Amphoux (Var) (dialecte provençal). L. B.

(1) Voir le *Bulletin monumental*, années 1877, 1878, 1881 et 1883.

898. LA TEU BEL

« *La tienne peut-être;* vari
(Tarn) (de Capella).

899. ES OUR

C'est l'heure. — Provenance i

900. BADAU, FAI TOUN CAMIN

« Passant. va ton chemin, l'h

Sur une vielle maisonnette,
Vins (dialecte provençal). (F. M

901. COUMO L'OURO
NOSTRO VIDO S'
MAI! L'OURO RE
REVEN PLUS LA

« Comme l'heure rapide notr
l'heure revient, mais la vie ne r

Environs de Vaison (Vaucl
dialecte provençal.

902. TOUTEI MATRASSOUN, LA

« Toutes blessent, la dernièr

Montmeyron près Varages (V
(F. Mistral.)

903. ARO ES L'OURO DE P

« C'est maintenant l'heure de

Pamiers (Ariège), maison, ru

VIII.

Inscriptions italiennes.

904. PUO BEN ERRAR SULLA CAMPANA IL FERRO
MA QUANDO LUCE IL SOL IO NON ERRO.

« Le battant (frappant les heures) sur la cloche a beau se tromper, quand le soleil luit je ne me trompe pas. »

Nice, boulevard de Carabacel, sur une villa.

905. QUANDO E DESTO CIASCUM DORMO TRANQUILLO.
DOPO IL PRANZO SON QUI COL SOL MI ASCONDO.

Cette inscription s'explique par l'exposition du côté du couchant : « Lorsque tout le monde est debout, je dors tranquillement ; après le dîner je suis ici et disparais avec le soleil. » — Orvieto, rue des Saints-Apôtres.

906. TORNA AL TORNAR DEL SOL L'OMBRA SMARRITA.
MA NON TORNA GIAMMAI L'ETA FUGGITA.

Variante du N° 508.

Bologne, entre l'église de N.-D. de la Miséricorde et la porte Castiglione.

907. RITORNA CON SOL L'UMBRA FUGGITA
MA NON RITORNA PIU DEL UOMO L'ETA FIORITA.

20 octobre 1855.

« L'ombre enfuie revient avec le soleil, mais la jeunesse de l'homme ne revient plus. »

20 octobre 1855.

Turin, via Giulia.

908. *Il tempo fugge anch*

Florence, près de la cathéd
chese Salza, via dei Servi.

909. *Io vado e vengo og*
Ma tu andrai senz

« Je vais et je viens tous les j
« Mais toi tu marches sans re

Nice, rue de France.

910. *Si muore.*

« Elle se meurt. »

Environs de Nice.

911. 1810. *In una si muore 1*

1810. « Elle se meurt en un in

Beaulieu, près de Nice, façade

912. *Se non questa qu*

Paris, couvent des Théatins.

913. *Ognora un altra*
Tuo scema; non
Pensavi e trema.

« Toute heure enlève une autr
« N'en abuse jamais, penses-y
Vintimiglia (Italie).

V

914. *Io segno l'ora e tu ramentai iddio.*

« Je marque l'heure et tu rappelles à Dieu. »

Rome, cloître du couvent de Sainte-Sabine.

915. *Ad ogni ora che io segno tu ramentai*
Che altro cercar non devo che Dio solo

« A toute heure tu rappelles que je ne dois chercher que Dieu seul. »

Rome, au pied de l'Aventin, maison des filles de la Charité.

916. *Facciamo bene adesso che abbiamo tempo.*

« Faisons le bien, alors que nous en avons le temps. »

Couvent des Trinitaires au mont Soracte (le mont chanté par Horace).

IX.

Cadrans.

ANÉPIGRAPHES.

A l'église d'Houdetot (Seine-Inférieure), un cadran du XVIe siècle en pierre (1).

A l'intérieur de l'église de Fontaine-le-Dun, un cadran également en pierre (2) du XVIe siècle.

L'église de Salles d'Aude possède à son abside un

(1-2) *Répertoire archéol. de la Seine-Inférieure,* par l'abbé Cochet, p. 523 et 524, Paris, Impr. nationale 1872, in-4°.

cadran de pierre qui parait d
millésime est effacé.

Devant l'église de Brou est u
le grand axe a 33 pieds et le pe
horloge solaire digne de rema
style. Le spectateur se place s
nom du mois courant et son om
Ce cadran a été réparé en 17
lande (1).

Voici d'après les Mémoires
tille (2), la description de l'horl
teresse.

« On y a pratiqué un beau
tion quel en est l'ornement?..
sculptés. Il a pour supports d
par le col, par les mains, par
du corps : les deux bouts de ce
après avoir couru tout autour d
le devant former un nœud én
qu'elles menacent également l
guidé par le génie du lieu ou
eu grand soin de modeler un h
une grande inscription gravée
marbre noir apprend qu'on en e
mond Gualbert de Sartines (3). »

Il existe à Castres (Tarn), sur
la rue du Temple, un cadran a
petit miroir entouré de rayons.

(1) *Mémoires de l'Académie des scien*
(2) Paris, 1878, in-18.
(3) Linguet ne donne pas le texte d

peints dans de petits carrés les signes du Zodiaque. Plusieurs ont disparu ; on voit encore :

A droite :	*A gauche :*
Verseau,	Balance,
Poissons,	Scorpion,
Bélier.	Sagittaire,
	Capricorne.

Ce cadran paraît dater de la fin du siècle dernier; il vient d'être repeint, mais les signes zodiacaux manquants n'ont pas été refaits.

A l'église de Simorre (Gers), on voit sur le mur méridional un cadran de pierre, les chiffres des heures sont gravés ; la forme indique le XVIII[e] siècle.

X.

Cadrans à dates sans devises.

Sur le mur méridional de l'ancienne église romane de Cadalen (Tarn), un très petit cadran porte ces deux initiales :

I B
1533.

A Pluvignen (Morbihan), un cadran avec la date 1600 (1).

A la chapelle de Locmaria un cadran sur ardoise avec la date 1661 (2).

A Chen (Yonne), on voit sur la place une croix de

(1-2) *Répertoire archéol. du Morbihan,* par Rozensweig.

pierre portant la date de 1670 Christ, du Saint-Esprit et de la un cadrau (1).

A Langonnet (Morbihan), à l'ég de 1703 (2).

XI.

Méridiennes

Parmi les méridiennes célèbre tionner l'obélisque égyptien qui de Mars de Rome. L'opinion la p les savants voit dans ce monoli guille de l'horloge de ce lieu. Benoit XIV, il orne aujour Monte-Citorio. A Arles, on voit au tien qui peut servir de gnomon soleil en projette l'ombre au cent tel de ville (3).

Si de l'antiquité nous passons nous noterons la méridienne de rence commencée en 1467 par Pat Salone de Padoue exécutée, en 1 Ferracina (4).

On en remarque une aussi à Ro thèque du Vatican, elle a été trac le P. Ignace Dante, des Frères religieux ébaucha en 1575 la m

(1) *Répertoire archéol. de l'Yonne,* par

(2) *Répertoire archéol. du Morbihan,* pa

(3) *Description de la ville d'Arles,* par

(4) *Voyage en Italie,* par de La Lande,

Pétrone à Bologne. Mais ce bel ouvrage, définitivement construit par D. Cassini en 1653 et 1655 et réparé par Zanotti en 1776, eut aussi les honneurs de l'imprimerie et de la gravure en médailles. La description imprimée en 1695 et 1779 contient le dessin de la médaille.

D'un côté, le portrait de Cassini et ces mots :

917. *Dom Cassinus archygim. Bonon. primar.*
Astron. et R. Arcad.

De l'autre, on voit une coupe de l'église Saint-Pétrone et le rayon solaire qui tombe sur la méridienne. Au-dessus est écrit :

Facta copia cœli

et au dessous :

Bonon. MDCXCV

Au siècle dernier, on mit à cette méridienne l'inscription suivante :

918. D. O. M.

Quod solo æquabili motu obtineri non potuit
Ut horologia una cum sole tempus commune
Siquarent duplici minutorum indice æqualiter
Altero procedente altero correctione accepta ad
Solarem motum accomodato curatum est anno
Domini MDCCLVIII.

A Rome, les inscriptions du couvent de Saint-André-delle-Frate marquent : heures babyloniques, heures italiques, heures astronomiques.

A Paris, dans la grande cour de l'hôtel des Invalides, il y a plusieurs cadrans solaires :

Façade orientale à gauche du spectateur :	*Heures babyloniques.*
A droite :	*Heures italiques.*
Façade occidentale :	*Heure planétaire.*
	Grandeur des jours.
	Heure artificielle.
	Grandeur des nuicts.

Il existait à Paris, à l'hôtel de Soissons, une colonne astronomique qui est figurée dans la *Statistique monumentale de Paris* (1). La colonne gravée sur cette planche est un reste de l'hôtel de Soissons ou plutôt de la Reine, puisqu'il fut élevé par Catherine de Médicis. On en attribue la construction à Jean Bullant. La colonne servait, dit-on, d'observatoire à la veuve de Henri II. Un riche chapiteau la surmonte et porte un appareil en fer, qui permet de s'y tenir sans danger. Aux trois quarts de la hauteur du fût, un large cercle en métal laisse passer le rayon solaire qui indique les heures sur un cadran.

Une fontaine a été placée en 1812 au bord de ce monument, dont la conservation est due au sieur Petit de Bachaumont, qui, lors de la démolition de l'hôtel de Soissons, acheta ce précieux reste d'architecture.

(1) *Statistique mon. de Paris*, p. 251.

XII.

Horloges.

Le peintre Holbein avait donné le modèle d'une horloge monumentale qui fut exécutée après sa mort et offerte à Henri VIII par un de ses chambellans.

« Je possède, écrit Mariette, un fort beau dessin d'une horloge qui, suivant une inscription latine qu'on y lit, a été faite pour être présentée à Henri VIII le premier jour de l'an 1545, par Antoine Deny, son chambellan. Le trait en est à la plume et d'une netteté qui ferait soupçonner au premier aspect qu'il a été gravé : Les ombres sont données avec un lavis d'encre de la Chine et voici une copie fidèle de l'inscription :

919. *Strena facta pro Anthony Deny camerario*
Regis quod initio novi anni 1545 Regi dedit. »

La date indiquée se rapporte, on le devine, non à l'exécution du dessin, mais au cadeau.

Le dessin de la collection Mariette est celui qui, après avoir appartenu à Horace Walpole est conservé au British Museum (1).

Sur la tour de l'horloge, à Auxerre, on lit les devises suivantes :

Face ouest, où se trouve le cadran ordinaire :

920. *Me primum motet cœlum mea regula*
Cæcum est si tua regula tutus abis.

(1) *Hans Holbein*, par Paul Mantz, Paris, Quentin 1879, in-f° p. 162.

Face ouest, où se trouve le c
avec les phases lunaires :

Dum morior moreris morie
Nascere sic cœlo dum morie

921. *Tempora labuntur rapidi*
Æternæ hic leges fixaqu

(Recueil de M. Dubois, pour
justice) Dem.

922. *Sacra Themis mores ut pe*

Anciennement dans la salle d
de justice, il existait une chapell
se trouvait un cadran qui régla
ment. Au-dessous, on lisait ce
Montmor, de l'Académie françai

923. *Vide præsen*
Cogita futur

Horloge de Causans (Vaucluse

924. *Cito trans*

Château de Madon, près Blois,
veut dire que l'hospitalité fait
ennui. (Le baron de Cauna).

925. *Sopitos susci*

A une horloge sonnante. P.
académiciens de Gênes appelés

(1) Piganiol de la Force, *Descriptio*

926. *Dirigit atque monet.*

Sur le socle d'une pendule en marquetterie de Boule, appartenant à M. Seillère et qui faisait partie de l'exposition rétrospective au Trocadéro en 1878.

927. *Quid aspicis ? Fugit.*

Paris, à l'église Saint-Germain l'Auxerrois.

928. *Lucro appone.*

Palerme, horloge du Palais-Royal.

929. *Irreparabile tempus.*

Chartreuse des Calci, près Pise.

930. *Temporis atque viæ mensura*
Probabitur usu.

Sur une pendule, dans le Dauphiné (1).

931. *Hora pastoris instat.*

Sur une pendule du XVIIIe siècle.

932. *Utere non stat.*

Montpellier, sur une pendule, chez M. d'Espous.

933. *Mobilitate viget.* Virgile, *Énéide*, l. IV. P. B.

Pour une horloge.

934. *Motibus arcanis.*

Pour une montre. P. B.

(1) La Cloche, p. 88.

935. *Ex pondere m*

A une horloge à roues. P.
l'amour est le poids qui do
l'âme.

936. *Horæ transeunt et i*

Cette devise, variante du n°
l'horloge du Grand-Séminaire.
se voyait à l'horloge du collège
Bossuet avait été écolier, et le g
reproduire sur la pendule de so

937. *Rerum edacibus*
Stat jus intactu

Paris, dans une nouvelle salle
cassation.

938. *Solis fervor e*
Caritatis intra

La Rochefoucauld (Charente),

939. *Transit hora, man*

Angoulême, au Grand-Séminai

940. *Ex his uni ca*

Angoulême, horloge du chapit

(1) Se lit aussi dans la *Semaine des fa*

941. *Que te sert de compter chaque heure à son passage*
Si chaque heure s'enfuit sans te voir à l'ouvrage.

Sus une horloge de village dans le canton de Fribourg, Suisse (1).

942. *L'heure sonne; on la compte; elle n'est déjà plus*
L'airain s'annonce, hélas! que de moments perdus!

Sur une horloge, provenance inconnue (2).

943. *Avec le consentement de très nobless municipaux de cette ville, D. P..., de Paris dédia en* MDCCLXX *cet objet au peuple d'Yverdon, dont il est encore habitant par le cœur, en souvenir de* XX *ans de bonheur qu'il y a passé, et de la bienveillance qu'il y a trouvée chez les citoyens, et il l'a fait d'un cœur reconnaissant et pieux.*

Inscription peinte sur émail sur une pendule dans la salle du conseil d'Yverdon (Suisse). Cette magnifique pièce a été vendue 10,000 francs et est passée en Angleterre. Le Marquis d'Hertford l'a ensuite achetée 25,000 francs. Cet acte de vandalisme s'est passé en 1866 et 1867 (3).

(1) La Cloche, p. 81.
(2) Ibid., p. 81.
(3) La Cloche, p. 284.

Le clocher de Rions (Gir
loge. On lit sur une plaque

944. *Cet horloge a été*
chevalier dabadie à la ville
reconnaissance des deux che
unanimement par délibérati
par MM. Raymond de Selle
curé, des maire, jurats et h

A l'autre bout de la pl
suivants:

Cet horloge a été fait par
rue Sainte-Colombe.

Et entre ces deux inscript
d'Abadie d'argent à un arbr
de gueules chargé de trois

945. *Fait par Lachaussée*
MM. J.-Bte. L. Soret, curé
rien de Montreuil Guill le
guilliers en charge.

Sur le mécanisme de l'ho
les-Versailles, dédiée à Sain

946. *Que j'aille bien ou n*
Puisque céans, tout

Sur l'horloge d'un resta
cle (3).

(1) *Notice sur quelques vieilles*
Gironde, par E. Pignaneau.

(2) *Inscriptions de la France*, p
p. 240.

(3) La Cloche, p. 70.

947. *L'estat du monde est variable*
Ne cuide nul qu'il soit stable
Le temps se change en peu d'heure
Tel rit matin qui au soir pleure.

Se garde de dire son secret
Qu'à son amy loyal et discret
Car cil faict ce qu'il ne doyt
Luy advient ce qu'il ne voudroit.

Sur une petite pendule à Pin-la-Garenne (Orne).

Moreau de Saint-Remy, qui fut administrateur du duché de Parme et conseiller d'État sous le premier empire, avait fait graver sur le cadran de sa montre la devise suivante, qui a été reproduite sur sa tombe au cimetière du Père Lachaise.

948. *Il est toujours l'heure de faire le bien.*

Variante du nº 396.

Dem.

XIII.

Timbres d'horloges.

949. † L'AN DE GRACE MIL ⚜ CCC ⚜ LIX
CHARLES PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE
FILZ DU ROY IEHAN ME FIST FAIRE
IEHAN IOVVENTE MA FAICTE POVR ORLOGE
SVY ORDENEE ENTENDEZ LE HEVRES (1).

Cette cloche, qui se trouve au château de Vincennes,

(1) Pour horloge suis ordonnée, entendez les heures. *Inscriptions de la France,* par le baron de Guilhermy, t. III, p. 24 et 25.

dans la tour du Diable, a été fondue par Jean Jouvente, fondeur du roi Charles V, auteur de la cloche du palais de justice à Paris (1371) et de celle de Montargis précitée (1380). Voir le n° 565 de ce recueil.

950. *Cheste noble cloque d'oneur*
Fu faite l'an Nostre Seigneur
XIII *cens* III^xx *et* VI
Faire la fist Jehan Partis
Qui estoit prosvos à ce tanis
Avœch ses douze pers s'autour
Et si la fist maistre Robers
De Croisilles pourquoi les vers
Disennt que tape sans séjour
Vingt-quatre heures nuit et jour
Pour oir la communauté
Que Diex ait en salveté.

Cloche à l'horloge de Valenciennes (1368) (1).

† NOMEN VIRGINEUM DICO MARIA MEUM
951. † CHARLES AY NOM POUR LE ROY DE FRANCE VII M
ET PLUS POYSE EN BALANCE LES BORCOIS DE
SENS MONT FAIT FAIRE LAN MCCCLXXVI ET
CEST CRLOGE OV JE SUIS MISE DE LEUR CHATEL A LEUR
DEVISE.

Chaque mot est séparé par une marguerite. En haut est la vierge portant l'Enfant Jésus. A ses pieds, un lion. Deux autres sujets figurent le Christ en croix, entouré des quatre médaillons symboliques des Évangiles. Sonne RÉ *dièze*.

(1) La Cloche, p. 69.

Cette belle cloche sonne les heures à la cathédrale de Sens. Th. Tarbé, dans ses recherches historiques sur la ville de Sens, nous apprend que cette horloge fut faite par Pierre Mellin, horlogeur du Roy Charles V, et mise avec sa cloche nouvelle au-dessus de la tour de pierre en décembre 1377 (1).

Voici à la même horloge les inscriptions des deux cloches fondues aussi par Jean Jouvente :

952. † *Pour chanteprime ay nom Françoys* IICC *poyse ou environ a eu mon poix. L'an* XVIIMCCCLX *pour Sens me fist Johan Jouvente.*

C'est la cloche des quarts. Sonne MI *bémol.*
L'autre cloche plus petite sonne les demi-quarts.

953. † *Pierre ay nom pour Chanteprime* CL *poyse ou environ sens rime. Johan Jouvente me fist por Sens.* L'an XVII MLXCCC.

Sonne LA *bémol.* Les caractères de ces inscriptions sont en gothique onciale.

954. *Hanc campanam cum horologio ad notificandum horas diei et noctis fecit fieri inclytissimus princeps Johannes regis Francorum filius.*

Poitiers, cloche du gros horloge 1396 (2).

(1) *Recueil des épitaphes et inscriptions de la ville de Sens,* par Th. Tarbé ; lettre de M. Quantin, archiviste du département de l'Yonne. *Annales archéologiques,* t. XXII

(2) La Cloche, p. 70.

955. *Nous avons été fait pour l'horloge de Valencienne par Jean Delecourt et ses fils en* MDCXXVI.

Valenciennes, cloche de l'horloge. Un cygne s'y voit aussi; ce sont les armes de la ville (1).

956. ✝ MESSIRE LOVIS OLIVIER MARQUIS DE LEVVILLE
ET DAME ANNE MORAND SON EPOVSE MONT FAICT
FONDRE LAN 1641 POVR SERVIR A LORLOGE DV
CHATEAV DE LEVVILLE QVI AVOIT ESTE BRVLE
LA DICTE ANNEE.

Cette cloche se trouve maintenant dans l'église paroissiale de Fontenay-sous-Bois, diocèse de Paris (2).

957. NONNE DVO DECIM SVNT HORÆ DIEI
IOAN CAP XI V. 9
E JEAN DVMAS F CHENE 1743.

Montauban, timbre de l'horloge à la cathédrale. Diamètre inférieur, 0m64. Sonne LA. Dans le bas sont deux lézards, une croix et deux médaillons.

L'inscription suivante, variante de celle de la cloche de Bordeaux, se lit sur celle de la cathédrale de Manfredonia :

958. *Convoco signo noto*
arma : dies : horas :
concino ploro compello
festa : rogos : fulgura :

(1) La Cloche, p. 224.
(2) *Inscriptions de la France*, par le baron de Guilhermy, t. III, p. 482.

959. *Verbum Domini manet in æternum.*

Puis cette sentence en allemand :

960. O MENSCH SO OFT ICH ZEIGE AN TAGES ODER NACHTS STUND MIT MINEN THON SOL DIR ZU SINNKON BEHEND DINES LEBENS LETZES ZIL VND END.

Traduction : « O homme! chaque fois que par mes sons je t'indique l'heure du jour ou de la nuit, réfléchis sérieusement au but et à la fin de la vie. »

Cloche de Romainmoutiers (Suisse) (1).

Baron de Rivières.

(1) La Cloche, p. 68.

CHRONIQUE

Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie. — Dans la dernière séance du Congrès archéologique, à Saint-Girons, ont été proclamés membres de la Société française d'archéologie :

MM.

1. Testarode, chef de bataillon au 36e régiment de ligne, à Caen;
2. L'abbé Sabardin, supérieur du Petit-Séminaire, à Bourges;
3. Le baron de Vélars, au château de Palluau (Indre);
4. Le docteur Lehec, à Châtillon-sur-Indre ;
5. De La Cotardière, au château de Chaillou, près Châtillon-sur-Indre;
6. Fournier, agent voyer en retraite, à Thiberville (Eure)
7. Le chanoine Le Louet, via San-Nicola a Cesarini, à Rome;
8. Le prince Troubetskoy, 29, avenue Trudaine, à Paris;
9. Victor Bouzinac de La Bastide, receveur de l'enregistrement, à Périgueux;
10. H. N. Godfray, connétable de Saint-Sauveur, à Jersey.

Les stalles de Saint-Pierre de Caen. — L'église Saint-Pierre de Caen a failli récemment perdre deux objets mobiliers d'une grande importance. Le curé, nous ne savons sous quel prétexte, s'était imaginé de vendre à un brocanteur deux stalles du XVIIe siècle, dont l'une porte les armoi-

ries de l'abbaye du Val et l'autre celles de Druelle d'Angoville, l'ami intime de l'abbé de Rancé, le fondateur de la Trappe. Mais heureusement des réclamations furent faites à qui de droit, et nous apprenons qu'à la suite d'une correspondance entre le maire de Caen, l'autorité diocésaine et le curé, le marché conclu depuis quelque temps déjà a été rompu et des objets intéressants par le mérite de leur exécution et les souvenirs qui s'y rattachent ont été rendus à la fabrique. Mais le curé, pour montrer son mécontentement sans doute du résultat obtenu, après avoir démonté les deux stalles dont il rentrait en possession, les a reléguées dans une chapelle où elles resteront exposées à la dégradation et à la poussière.

La crypte de la cathédrale de Nantes. — Toute crypte suppose la présence d'un corps saint : cette observation est pour ainsi dire élémentaire en archéologie. Ce n'est que de nos jours, où, rompant avec la tradition, on a imaginé des cryptes sans but, uniquement pour avoir une seconde église dans les soubassements. Espérons que, mieux informés, les architectes ne suivront plus les errements de Notre-Dame de Lourdes, de Notre-Dame de la Garde, à Marseille, de Notre-Dame de Fourvières, à Lyon, et du Sacré-Cœur, à Paris. Une pareille innovation est absolument inutile.

M. Montfort a signalé dans le *Bulletin*, p. 369, une particularité de la crypte de la cathédrale de Nantes. Ce sont « trois ouvertures, d'un caractère absolument particulier par leur étroitesse », qui « prenaient jour ou air, sans trace d'aucun encastrement de vitrail ou de fermeture, sur une galerie ou déambulatoire extérieur ».

Quelle que soit la date de la crypte, VIe ou XIe siècle, il faut voir dans cette pratique la persistance d'un type ancien. Ces ouvertures, étroites et allongées, ne sont pas là pour donner du jour ou de l'air à l'abside, éclairée et aérée par sa nef, mais pour permettre aux pèlerins circulant dans

le déambulatoire de jeter un coup d'œil en passant sur l'intérieur. Or, de ce triple *regard,* je conclus à l'existence d'un corps saint dans la crypte : avis aux archéologues et aux hagiographes nantais qui auront à s'en préoccuper dans la continuation des fouilles et l'exploration des textes anciens.

Pour citer un analogue à peu près du même temps (xiie siècle), je rappellerai la crypte de la cathédrale de Capoue : je sais bien qu'on a voulu voir dans cette abside, percée de meurtrières, une imitation du Saint-Sépulcre; mais, outre que la preuve reste à faire, il semble que cette idée n'a dû venir qu'après coup.

Plus anciennement, M. de Rossi a signalé deux dispositions similaires dans les églises des Saints-Nérée-et-Achillée, sur la voie Ardéatine, à Rome, et de Sainte-Symphorose, sur la voie Tiburtine. Un jour permettait de voir, soit d'un ambulacre de la catacombe, soit de l'église voisine, les tombes vénérées.

A Saint-Martin de Tours, d'après les restitutions de M. Quicherat et de Mgr Chevalier, le tombeau de l'apôtre des Gaules était ainsi visible du pourtour du sanctuaire.

N'avons-nous pas en France un souvenir de cette pieuse coutume dans ces vues percées dans les sanctuaires, comme à Valcabrère et ailleurs? Ces vues n'ont pas toujours été comprises exactement, mais j'estime que M. de Laurière en a saisi la signification, quand il a expliqué le tombeau de saint Just et le ciborium qui le surmonte (1).

A une époque plus rapprochée de nous, nous ne pouvons oublier la crypte des Bourbons, à Saint-Denis, où de nombreuses baies, ouvertes sur un couloir, permettent aux visiteurs de voir les tombeaux des anciens rois de France.

X. B. de M.

Le chapeau cardinalice et le romanisme. — Le bourdon de la cathédrale de Reims est un monument vraiment fort

(1) *Congr. arch. de France,* sess. de Toulouse, p. 320-321.

intéressant, que le *Bulletin* a bien fait de mettre en lumière. Son ornementation donne lieu à quelques considérations archéologiques.

L'écu du chapitre métropolitain est timbré d'une croix (p. 223), absolument comme celui de l'archevêque lui-même (p. 226). Ce fait constitue une exception dans l'art héraldique, quoique liturgiquement tout chapitre ait le droit de faire porter devant lui la croix et de la tenir près de l'autel pendant les saints offices.

A cette époque (1570), la croix archiépiscopale n'a encore qu'un croisillon, ce qu'attestent une foule de monuments contemporains.

Le chapeau du cardinal de Lorraine porte dix glands (p. 226) et non pas seulement « neuf » (p. 224). Un des glands inférieurs se trouve caché par l'écusson. D'ailleurs, la règle est celle-ci : la progression d'un rang à l'autre se fait toujours par *unité;* ainsi, au premier rang, *un* gland; au second rang, *deux* glands; au troisième rang, *trois* glands; au quatrième, *quatre* glands. Or, $1 + 2 + 3 + 4 = 10$.

Actuellement le chapeau cardinalice porte un rang de plus, soit *cinq* glands au cinquième rang, en tout *quinze* glands. Il n'en était pas ainsi au XVIe siècle. Le cardinal n'avait pas un chapeau distinct de celui qui compète à l'ordre épiscopal, quant au nombre des glands ; seulement la couleur était le *rouge* au lieu du *vert*. Ainsi l'*évêque* n'avait qu'un chapeau à *trois* rangs de glands et celui de l'*archevêque* en avait *quatre*. Le cardinal de Lorraine se contenta donc de son chapeau ordinaire d'archevêque de Reims, qui n'admettait que *dix glands* sur *quatre rangs*.

L'abbesse Renée de Lorraine a un écusson timbré d'une crosse en dehors et inscrit dans un losange (p. 227). Le losange est la forme convenue pour l'écusson des abbesses, qui doivent l'entourer d'une cordelière. Le losange surajouté sauve le principe, altéré par la forme déchiquetée de l'écu, dessiné en style de la Renaissance.

Que la crosse fût en dedans ou en dehors, cela n'avait alors

aucune importance; ce n'est que plus tard qu'on a songé à exprimer le plus ou le moins de juridiction par la tournure de la volute, d'après la règle liturgique, qui veut que celle-ci regarde l'abbé officiant, autrement dit qu'elle soit en *dedans*, par opposition à l'évêque, qui la porte en *dehors* : « Episcopus, cum baculo pastorali in manu sinistra, parte curva baculi ad populum versa. » (*Cœrem. episc.*, lib. II, cap. VIII, nº 25.)

Je n'ajouterai qu'un mot relativement au second bourdon, qui est moderne. « Son pourtour est orné de douze lampes suspendues par des cordes à des mascarons fantastiques, lampes vides de lumière, vides aussi de sens symbolique, bien que semblables, dit-on, à celles d'une cloche de Saint-Pierre de Rome. On voulait alors tout romaniser. » (P. 228.)

Il en est du romanisme comme de bien des choses excellentes en elles-mêmes : on ne peut l'appliquer sûrement et utilement qu'autant qu'on a cherché préalablement à le comprendre. Copier servilement constitue un pastiche. En a-t-on assez fait en France depuis une trentaine d'années, sous prétexte de *romain pur?* Hélas ! trop de zèle et pas assez de science! Le bourdon de Saint-Pierre de Rome a été fondu au siècle dernier sous le pontificat de Pie VI ; c'est une véritable œuvre d'art. Il est dédié au chef du Collège apostolique et offre en conséquence l'effigie de Saint-Pierre en tête des onze apôtres. Douze lampes sont suspendues au-dessus d'eux, non seulement pour les honorer, mais aussi pour les symboliser. L'Église chante, dans l'hymne des laudes, au commun des apôtres :

« *Vos, sæculorum judices*
Et vera mundi lumina. »

A Reims, sur une cloche dédiée à la Vierge, ce symbole n'offre pas de sens, ou plutôt, si on lui conserve sa signification originelle, il faut avouer que, sans inscription explicative, elle demeure inintelligible.

X. B. de M.

Une dalmatique du XIIIe siècle. — On vient de faire à Beauvais, au mois de juin, une découverte des plus intéressantes pour l'histoire de l'art. Dans une vieille armoire de la sacristie de la cathédrale, on a retrouvé un vêtement ecclésiastique du plus haut intérêt, et dont on ne soupçonnait nullement l'existence. Ce vêtement est la dalmatique de l'évêque de Beauvais, Thibault de Nanteuil, mort en 1300 et enterré dans la cathédrale, sous le pavé du sanctuaire (1).

Non seulement cette dalmatique est curieuse en elle-même (2), mais, comme elle est datée, elle offre un modèle bien précieux pour l'histoire du costume. En effet, en dedans et tout en bas, on a cousu sur l'étoffe de soie un bandeau de parchemin qui indique la provenance et l'authenticité. L'écriture en est bien de la fin du XIIIe siècle, et le bandeau n'a jamais été déplacé; il a toujours appartenu au présent vêtement.

Cette dalmatique est d'ailleurs spécifiée clairement dans l'*Inventaire des reliques et autres aournemens de l'église Saint-Pierre de Beauvais fait au mois de décembre* 1464 (3), sous le n° 242, comme suit :

(1) Une tombe plate en cuivre (depuis longtemps disparue), recouvrait son cercueil. A côté de lui était enseveli son frère Jean de Nanteuil, évêque de Troyes, mort à Beauvais. Leurs épitaphes ont été publiées par Louvet, *Histoire et Antiquités du diocèse de Beauvais* (1635), II, p. 478-479. Le dessin de la tombe de Thibault de Nanteuil se trouve dans le recueil Gaignières (bibl. nat.), vol. 165, p. 95.

(2) En France, les dalmatiques de ce genre sont des plus rares. (Cf. le très remarquable article publié sur les vêtements sacerdotaux, par M. de Linas, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1857, I, p. 63 et 184.) Le riche trésor de la cathédrale de Sens renferme la mitre, la chasuble, le manipule, l'étole, les amicts et l'aube de Thomas Becket, qui ont été souvent et longuement étudiés dans : Gaussen, *Portefeuille archéol. de la Champagne* (1855); Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier, passim*; J. Quicherat, *Histoire du costume, passim*; enfin et surtout par M. A. de Montaiglon dans ses *Antiquités et Curiosités de la ville de Sens* (1881), publiées d'abord dans la *Gazette des Beaux-Arts*; mais il n'y a point de dalmatique.

(3) Cet inventaire a été publié dans l'*Histoire de la cathédrale de Beauvais*, par G. Desjardins (1865), p. 159-207.

« Item tunique et dalmatique de soye vert doublé de soye vermeille que donna messire Thibault de Nanteuil, evesque de Beauvais. »

La doublure est bien encore rouge, d'un vermeil passé, tandis que le revers est devenu d'un jaune pâle qui s'est bien éloigné du vert primitif. Mais le fil avec lequel le vêtement est cousu, de meilleur teint, sans doute, a conservé sa couleur verte, ce qui prouve bien que le vêtement était originairement vert.

Il est à espérer que la fabrique de la cathédrale va désormais prendre soin de ce vêtement et de sa conservation ; il mérite à tous égards d'attirer l'attention de l'archéologue. Si c'est là, comme nous le croyons, le seul et unique morceau subsistant à l'heure qu'il est de tous les *aournemens* inventoriés en 1464 (1), il était d'autant plus intéressant de constater sa tardive découverte.

H. Stein.

Archéologie biblique. — Le *Monde*, dans son numéro du 12 janvier 1884, a publié, sans nom d'auteur, une très intéressante étude intitulée *les Fouilles de M. Naville en Égypte, découverte de la cité biblique de Pithom*. Nous en extrayons les passages suivants, qui ont une grande importance au point de vue de l'archéologie biblique :

« L'égyptologue suisse a retrouvé le nom grec et le nom latin de Pithom...

« Le nom grec et romain de Pithom était Heroopolis, dans lequel le second élément seul, *polis*, est grec. Le vrai nom grec de cette cité, qui était la capitale du nome ou province héroopolite (en égyptien AN), était Héro, Ero, simple transformation de l'égyptien AR, qui signifie « maison de provisions » et désignait ainsi cette ville comme un « magasin de provisions », un arsenal. Le nom latin, sans l'addition *polis*, est constaté par les inscriptions latines qu'y a trouvées M. Na-

(1) L'inventaire comprenait 647 numéros.

ville : Ero, de même que le nom grec, est constaté par une inscription grecque du lieu, sur laquelle on lit : HPOY. Ce mot HPOY n'est que la forme plurielle Aru de l'égyptien, qui fait au singulier Ar. Ce nom d'Aru confirme et explique à la fois le récit de l'Exode. Moïse nous dit que Pithom et Ramsès étaient *aré miskenoth*, c'est-à-dire des villes où l'on rassemblait des provisions, des dépôts de vivres ou des arsenaux, « *oppida promptuariorum, magazinstædte,* » comme traduit Gesenius dans son *Thesaurus*. Le sens donné à ce mot par Gesenius a été démontré par le savant égyptologue français, M. Chabas, dans la deuxième série de ses *Mélanges égyptologiques*. Les fouilles de M. Naville confirment donc ce que nous apprenait le texte sacré, que Pithom était une ville de *miskenoth*.

« Voici l'inscription milliaire trouvée à Pithom par M. Naville :

DD NN VICTORIBVS
MAXIMIANO ET SEVERO
IMPERATORIBVS ET
MAXIMINO ET CONSTANTI...
NOBILISSIMIS CAESARIBVS.
AB ERO IN CLVSMA
MI VIIII P

« Cette inscription est de l'an 306 ou 307 de l'ère chrétienne.

« L'inscription du camp romain est ainsi conçue :

LOCOO
PORT.
ERO
CASTRA

« La première ligne est d'une main différente des trois autres, contenant les trois mots : PORTA (?) ERO CASTRA. Une feuille est représentée au-dessous.

« La destination de Pithom, ancien arsenal, lui valut donc son nom grec et latin, et les Ptolémées et les Romains nous ont transmis à travers les âges comme l'écho de ce mot de *miskenoth,* que nous lisons dans la Bible hébraïque.

« Les fouilles de M. Naville nous ont enfin appris en quoi consistaient ces *miskenoth* sur lesquels nous n'avions eu jusqu'ici aucun renseignement précis. Pithom est entouré d'un mur considérable de briques crues, renfermant dans son circuit quatre hectares de terrain environ. Cette superficie restreinte est uniquement occupée, à l'exception du temple de Tum et de son étroite enceinte, par des magasins ou entrepôts faciles à reconnaître, parce qu'ils n'ont aucune porte latérale, mais n'ont d'accès que par leurs toits voûtés; c'est par ces ouvertures supérieures qu'on y faisait entrer le grain, comme nous l'apprenons par les greniers représentés sur les monuments figurés. Ces entrepôts ne ressemblent d'ailleurs à aucun des monuments découverts jusqu'ici en Égypte. Ils sont très solidement bâtis et séparés par des murs de briques de huit à dix pieds d'épaisseur. Les remparts ont plus de vingt-deux pieds d'épaisseur. Pour déblayer les bâtiments qui servaient d'entrepôt, l'expédition anglaise a dû enlever plus de 580,000 pieds cubes de sable et de terre.

« La manière dont sont construits les murs et les magasins de Pithom confirme tous les détails donnés par l'Exode. « Les Égyptiens assujettissaient les enfants d'Israël à la cor- « vée avec cruauté et ils rendaient leur vie amère par une dure « servitude (en leur faisant fabriquer) du mortier et des « briques. » Plus loin, nous voyons par le texte sacré (Exodes III, 7 et suiv.) que les Hébreux se servaient de paille dans la fabrication des briques. Et au verset 13, nous lisons que, lorsque le pharaon eut obligé les malheureux opprimés à se procurer la paille qui leur était fournie auparavant pour leur ouvrage, « le peuple se répandit dans toute la terre « d'Égypte pour amasser des roseaux (*qasch*) au lieu de paille » (*thébén*) (Exode, V, 12), c'est-à-dire que, ne trouvant plus de paille, les Israélites recueillirent à la place, et pour en

tenir lieu dans la fabrication des briques, les roseaux qui croissent en abondance sur les bords du Nil et des canaux qui en dérivent. On traduit ordinairement le mot du texte *qasch* par *chaume* ou *paille*, mais cette traduction ne rend pas le sens, la construction hébraïque demandant que l'objet recueilli par les Israélites pour leur servir de paille fût autre chose que la paille même. Saint Jérôme, sentant très bien la difficulté et ne sachant pas quel était le vrai sens de *qasch* a évité de traduire mot à mot.

« Il s'est contenté de rendre le texte, dans notre Vulgate, par ces mots : *Dispersusque est populus per omnem terram Ægypti ad colligendas paleas.* Les commentateurs se sont donné également beaucoup de mal, mais sans succès, pour expliquer ce membre de phrase. Dom Calmet a imaginé cette explication bien peu naturelle : « Pour amasser de la « menue paille abandonnée à la campagne, au lieu de la paille « qu'on leur fournissait auparavant. » Les autres interprètes imaginent à leur tour d'autres explications non moins forcées. Si les rabbins qui avaient appris l'hébreu à saint Jérôme, si les docteurs qui sont venus depuis n'ont pu découvrir le vrai sens de ce passage de l'Exode, c'est que Moïse a employé ici un mot égyptien dont la signification était inconnue aux rabbins et aux commentateurs. Moïse, pour désigner le roseau qui pousse en Égypte sur les bords du Nil et des étangs, l'a appelé, comme on l'appelait en Égypte, *qasch*. Les Septante, qui traduisaient le Pentateuque en Égypte même, avaient probablement rendu *qasch* avec justesse par *kalamon*, « roseau ; » mais on avait pris tellement l'habitude de voir du chaume dans ce texte de l'Exode, qu'on l'a transformé en *kalamén*, « chaume. »

« L'égyptologie, la première, nous a révélé le vrai sens de *qasch;* les fouilles de M. Naville, à Tell-el-Maskhuta, viennent de nous confirmer l'exactitude minutieuse du récit de Moïse.

« Les briques de Pithom sont très grandes et séchées au soleil. Quelques-unes sont fabriquées avec de la paille, les

autres sans paille. Mais ce qui les rend surtout intéressantes pour nous, c'est qu'une partie d'entre elles sont, comme nous venons de le voir, fabriquées avec des roseaux, c'est-à-dire avec le *qasch* dont parle le texte original. M. Édouard Naville a constaté de plus que, contrairement à l'usage ordinaire de l'Égypte, mais conformément au texte de l'Exode, dans les murs de la forteresse de Pithom, il y a une couche de mortier entre les couches de briques. Tous les mots du texte de Moïse concernant l'emploi du mortier, des briques fabriquées avec la paille et des briques fabriquées avec les roseaux se trouvent ainsi en quelque sorte mathématiquement vérifiés et justifiés. C'est M. H. G. Tomkins qui a signalé cet accord remarquable entre les détails bibliques et le résultat des fouilles de M. Naville. »

BIBLIOGRAPHIE

Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance, par Victor Gay, Paris, Société bibliographique, 1883, in-4°, 2e liv.

Cette livraison commence à *Bliaut* et finit à *Chape*. Elle n'est pas inférieure à la précédente, ni comme intérêt ni comme abondance de documents. Sa place est donc assurée dans toute bibliothèque sérieuse, à côté du *Glossaire* de Du Cange, qu'il complète. Du Cange a eu plusieurs éditions : celle des Bénédictins consista surtout en additions, la dernière a été une refonte. Il en sera de même inévitablement pour le *Glossaire archéologique,* qui est susceptible d'amélioration. Cela peut se faire de deux manières, d'abord en tenant compte des desiderata pour les livraisons ultérieures, puis en préparant dès maintenant un *appendice*. Que l'ou-

vrage s'en trouve allongé d'un demi-volume, d'un volume même, peu importe, pourvu que le *Glossaire* réponde aux exigences de la science contemporaine.

Une amélioration considérable et dont profiteraient avec reconnaissance tous les chercheurs et les érudits consisterait à donner le catalogue chronologique des objets existants pour contrôler ceux que mentionnent les textes, puis la liste par ordre alphabétique des ouvrages, brochures, articles, notes, se référant au sujet. Je me ferai mieux comprendre par un exemple. L'auteur nécessairement doit se restreindre, surtout dans ses illustrations; toutefois son ouvrage doit donner, non pas seulement des *mots,* mais *montrer* les choses. M. Ulysse Chevalier a fait un répertoire des sources relatif aux personnes seulement, il en faudrait un second pour les choses. Ainsi, à l'article *Agnus,* je voudrais trois ordres de renseignements : les *textes* (il n'y aurait pas d'inconvénient à en multiplier le nombre), les *objets* et les *ouvrages*. Il ne suffit pas de savoir que dans tels siècles on a parlé de telle sorte; il est indispensable d'indiquer d'abord où sont les spécimens connus des Agnus et l'on ajouterait aussitôt : Agnus de Jean XXII, au Vatican et à Maeseych; d'Urbain VI, à Cambray; d'Eugène IV, à Aix-la-Chapelle, etc. Il existe une cinquantaine de publications sur l'*Agnus;* en dresser la table avec tous les renseignements bibliographiques serait d'une utilité évidente. Je connais un ecclésiastique qui, récemment, a traité ce sujet; il ignorait précisément les travaux les plus importants sur la matière, ce sont les derniers venus. Enfin comme la plupart des Agnus sont enfermés dans des boîtes spéciales, faites exprès, il était non moins utile de signaler celles qui existent à Maeseych, Liège, Namur, Narbonne, etc., en précisant la date de chacune. Les informations sont alors au grand complet, et tout le monde doit inévitablement y avoir recours, le cas échéant.

Plusieurs mots appellent quelques explications nouvelles :

Bannière. Chaque ville avait la sienne à ses armes. (*Mém. lus à la Sorbonne, Histoire,* 1864, p. 257.)

Bas. Le plus ancien texte cité est de 1527: Remontons à 1457 avec l'inventaire de Maria di Romagnano. « Item, par unum caligarum panni violeti de Merinio unum. Item, par unum caligarum novarum nigrarum. » (*Giorn. arald.*, 1884, p. 277.)

Baudrier. Un texte de 1600 y parle bien du *baudroieur*, mais le mot lui-même n'est pas dans le *Glossaire :* « Baudroyer, dit le *Livre des Mestiers*, conreeur de quir por fère courroies à ceindre et por fère semèles à souliers. »

Bénitier. Le plus ancien texte cité est de 1360, on peut remonter plus haut. « Aspergitorium II, unum argenteum, alterum cristallinum. » (*Inv. de la cath. de Bamberg*, 1127.)

Biaulé, travesti, terme usité en Poitou et qui pourrait être l'équivalent de *piolé*, cité dans le *Glossaire*, p. 317, texte de 1679.

Bièvre. Les cardinaux portaient en voyage des chapeaux de bièvre. Le 27 janvier 1488, entrée à Rome du cardinal de Foix : « Dimisso mantello itinerali rosaceo, capello de bivero et capucino, accepit cappam et capellum cardinalares. » (Burcard, *Diarium*, t. II, p. 286.)

Boccalet. Le boccalet, qui tire son nom de l'italien *boccaletto*, est surtout usité en Italie, où l'on enfonce les cierges dans une *douille* superposée à la bobèche, tandis qu'en France, nous les piquons dans une tige. Il eût été opportun d'en figurer un.

Bœuf violé. On disait aussi *bœuf viellé*, puisqu'on le promenait au son des instruments, et *bœuf villé*, parce que son exhibition se faisait en *ville*, lui, l'habitant des campagnes. « A Marque Diseu, cappellier, 4 s. pour son salaire d'avoir fait plusieurs cappiaux de vincque et de boutons servans aux bœufs gras qui furent présentez à Monsieur le Delphin, le jour qu'il entra en ladite ville. » (*Reg. aux comptes de la ville d'Amiens*, 1443, apud *Mém. lus à la Sorbonne, Histoire*, 1864, p. 255.)

Bofu. Ne serait-ce pas l'étoffe précieuse que Rosa nomme *purpura di bafa* dans son curieux ouvrage *Delle porpore?* Le

chanoine Bock m'a affirmé en avoir trouvé un magnifique échantillon dans un suaire du trésor d'Aix-la-Chapelle.

Bois peint. Comment omettre ici, à propos de ce texte de 1295 « de ligno depicto in rubeo colore cum circulis et scutis de opere lemovicense », les coffrets, peints en rouge, du trésor d'Aix-la-Chapelle, de Longpont et du Louvre? Le premier, avec appliques de cuivre, et le second tout paré d'écussons émaillés, ainsi que celui du prince Charles de Prusse (*Gaz. des Beaux-Arts*, t. XXIII, p. 30); le troisième, réunissant ces deux éléments de décor (1). L'inventaire de l'évêque de Rochester, en 1214, en mentionne un peint en noir: « Coffra nigra..., continens multas rotellas aymallatas. »

Boite. Un paragraphe est consacré aux *boites à épices et aromates.* Un curieux spécimen du XIIe siècle existe à Saint-Léonard (Haute-Vienne). Je l'ai décrit et figuré dans le *Congrès archéologique de France.*

J'aurais voulu un article distinct pour les *boites à hosties,* confondues avec toutes sortes de boites sous la rubrique *boites d'églises.* Les textes relatifs à « cassum pro corporalibus » seraient mieux à leur place au mot *corporalier.*

Bombarde. « Propter letitiam traxerunt unam bombardam grossam. » (Burcard, *Diarium,* t. II, p. 7, 1492.) Les bombardes italiennes sont justement renommées, car ce sont de véritables œuvres d'art. Plusieurs ont été gravées dans la *Gazette des Beaux-Arts,* 2e pér., t. XXIV. Celle donnée page 152 est datée de 1453 et œuvre du sculpteur florentin Maso di Bartolmeo; p. 144, voici celle de Fernand d'Aragon, avec ses armoiries et son portrait (1448); Vittore Pisano, au XVe siècle, a dessiné trois modèles avec inscriptions, emblèmes, armes et feuillages (p. 175). Leurs noms sont à relever: *Disperata, Lionessa, Tribolata, Luchese, Perta, Cacciapazzia, Vittoriola.*

Il faudrait ajouter aux trois sortes de bombardes indi-

(1) La cassette de saint Louis, peinte en vert, appartient au Louvre; elle est gravée dans la *Gazette des Beaux-Arts,* 2e pér., t. XXIII, p. 81.

quées le jeu connu sous ce nom parmi les tuyaux d'orgue.

Bombasin. L'étymologie eut de suite fixé la qualité de cette étoffe. *Bombacium* en latin et *bombace* en italien se disent du coton. « Ut effusionis periculum caveatur, commodum erit in his vasculis bombacium, seu quid simile habere. Gossipium, alio nomine bombacium, seu quid simile, ad abstergenda loca sacris oleis inuncta. » (*Rituel de Paul V*, 1614.) Les textes cités ne sont pas antérieurs à 1549. On aurait pu remonter jusqu'à l'antiquité, ainsi que l'a doctement démontré Rosa dans son indispensable ouvrage *Delle porpore.*

Bonnet à la cocarde. M. Gay n'explique pas la signification du mot *cocarde,* qui ici ne veut pas dire la rondelle ou enseigne mise au rebord du chapeau, mais un type de « crânerie ». Son étymologie doit être « coq hardi », d'autant plus que tous ces chapeaux portent au moins une plume et souvent en sont surchargés. Les lansquenets qui s'en paraient avaient, en général, l'audace du coq dont ils prenaient le plumage brillant.

Bonnet rond. C'est le terme ancien, remplacé actuellement par *calotte.* L'auteur donne une figure du XVe siècle et un texte de 1560 : ce n'est pas suffisant. Le portrait de saint Thomas d'Aquin permettait de remonter au XIIIe.

Bonnet de nuit. Parmi les objets de literie sont inscrits dans l'inventaire de Guillaume as Feives (1302), « tria capithegia nova, insimul tenencia, cum quodam alio simplici » ce qui permet de les supposer en linge.

Bonnet, insigne de la dignité. « Papa imposuit sibi (au gonfalonier de la sainte Église, en 1485) birretum, altitudinis unius palmi cum dimidio vel circa, ex setonino cremesino inferius, ab extra habens circuitum longitudinis unius digiti cum dimidio vel circa de broccato argenteo cum aliquibus paucis perlis ; et superius in medio habuit quoddam rotundum etiam perlis recamatum largitudinis medii palmi vel circa, cum octo radiis aureis ex perlis descendentibus tortis, prout Jesus Sancti Bernardini depin-

gitur, in medio rotundi predicti ; in summitate birreti erat columba ex perlis relevata. » (Burcard, *Diarium*, t. I, p. 166 et 167.)

Borne. M. Gay ne dessine qu'une borne et n'en cite que deux d'ordre civil. Il y avait aussi les bornes ecclésiastiques, qui consistaient tantôt en croix (1), tantôt en cippes, armoriés ou effigiés. Poitiers a conservé une des bornes qui limitaient le bourg de Saint-Hilaire ; elle date du siècle dernier et représente le saint évêque, titulaire de l'abbaye. (*Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, 1856, p. 21.)

Bosquet. Autrement dit *fouquet :* exemple les armoiries parlantes du surintendant Fouquet, qui sont un *écureuil.*

Botte. « La botte, parlant à la façon romaine » (1604) ; « la botte de Venise » (1723). C'est le mot italien, encore employé dans le sens de *tonneau*, et qui se prononce comme s'il y avait un accent aigu sur la finale.

Boucher. Les vitraux du XIII[e] siècle auraient pu fournir un spécimen de boucher, qui aurait été de pair avec le texte d'Étienne Boileau. La corporation des bouchers se vantait, au moyen âge, d'une origine très ancienne. Ce qui prouve, en effet, son antiquité, c'est qu'elle avait conservé quelque chose de l'organisation donnée, sous les empereurs romains, aux corporations des bouchers dans les villes. Chez les Romains, les familles une fois vouées à l'état de boucher y demeuraient forcément affectées, et ne pouvaient plus le quitter ; leur qualité se transmettait de père en fils, ils formaient donc une classe entièrement séparée du reste de la bourgeoisie. Chaque famille du métier avait ses étaux (*stallum*) et les traitait comme une propriété immobilière. Dès 1134, à Paris, ces étaux sont qualifiés de *vieux, inter veteres*. — A Angers, la corporation avait adopté pour emblème l'*ostensoir*, qui, par l'*hostie*, rappelait le sacrifice *sanglant* du Calvaire.

(1) Voir un texte très curieux dans le *Bulletin de la Société arch. de la Corrèze*, 1884, p. 110.

Boucle. Il eût été nécessaire de faire une catégorie spéciale des *boucles de souliers,* surtout dans l'ordre ecclésiastique : un texte de 1352 pour des boucles civiles est trop maigre en cette matière. Il fallait aussi enregistrer les boucles de ceintures pour aubes et ne pas omettre celles de saint Blaise et de saint Césaire, qui sont en ivoire. Certains ordres religieux ont aussi la boucle à leur ceinture de cuir.

En fait de boucles d'oreilles, au lieu d'un vilain petit spécimen du XVIe siècle, M. Gay aurait pu figurer celles de la collection Augier, à Marseille, qui datent du VIe et sont franchement chrétiennes.

Il n'y a aussi qu'un texte pour *bouchon :* on pouvait renvoyer à *estoupillon,* qui paraît pages 201, 203, en 1416 et 1640. Les fioles de Monza étaient bouchées avec des étoupes. Cet autre sens du mot *bouchon* ne devait pas être omis : « Plumitif de ce qui a esté reçu des hostes et cabaretiers et des petits bouchons et bourgeois de ceste ville de Poictiers, à commencer au 1er octobre de l'année 1676, du vin qu'ils ont débité en leurs maisons. » (*Arch. de l'hôtel de ville de Poitiers.*)

Bouclier a un autre sens qu'une arme défensive. Le *Livre des Métiers* d'Étienne Boileau donne ce nom à un ouvrier : « Bouclier de fier, d'archal, de quoivre et de laiton... fera boucles et toutes manières de ferreures à corroies. »

A propos de *boudine,* je ferai observer que ces nœuds de verre bossués furent très en vogue à Rome, aux XVe et XVIe siècles ; il en existe des échantillons curieux à Saint-Étienne-le-Rond et du temps de Grégoire XIII. M. Muntz, dans ses *Arts à la cour des papes,* cite des textes qui s'y rapportent.

Au mot *bougeoir,* il manque un spécimen de bougeoir ecclésiastique, qui est un *insigne.*

Bougran. « Le bougran primitif du moyen âge correspond au byssus antique, » dit M. Gay. Pourquoi le mot *byssus* ne figure-t-il pas dans le *Glossaire* avec renvoi à *bougran ?* Tout

le monde n'est pas obligé de savoir la traduction et souvent on peut se trouver embarrassé pour donner un équivalent au latin. M. Gay, p. 188, au mot *bougran,* cite ce texte de 1298 : « Hil hi a bocaran et bombace en grant quantité. » Le mot *bombace* n'a pas rang dans le *Glossaire.*

Boulaie. Les massiers du pape et des cardinaux en portent encore, avec armoiries au pavillon.

Boulet. A ce mot se rapportent les textes cités au mot *canon,* aux années 1385, 1417, 1431. M. Muntz en a aussi parlé dans les *Arts à la cour des papes* (t. III, p. 87).

Bouquet. Le texte du *Cérémonial des Évêques* (1600) ne devait pas être négligé. Le voici : « Vascula cum flosculis frondibusque odoriferis seu serico contextis studiose ornata adhiberi poterunt. » (Lib. I, cap. XII, n. 12.) — « Plus six grands bouquets verds de soye pour mettre sur les vases. Plus autres 32 petits bouquets, avec des petits vases, moitié verds, moitié blancs. » (*Inv. de saint Maximin,* 1617.) « Deux vases de porcelaine, garnys de leurs bouquets d'hyver. » (*Inv. de Tiercé,* 1694).

En Anjou, d'après les inventaires, on nommait *bouquets d'hiver* les fleurs artificielles, ce qui prouve qu'en été on leur substituait avec raison des fleurs naturelles.

Bourdon. On a omis de parler des bourdons des prieurs, qui est leur insigne héraldique et de celui des prévôts dans le Milanais. Dans le texte suivant, il signifie *pilier, colonne;* on connait cet usage du moyen âge, qui flanquait l'autel de quatre colonnes et les surmontait d'anges : « Il a encore ordonné... de nettoyer et rescurer les quatre angles et les bourdons servant autour du grand autel. » (Texte de 1534, cité par Cloquet, *Monogr. de l'église de Saint-Jacques de Tournon,* p. 104.) — Un document contemporain de Jeanne d'Arc, cité dans les *Analecta juris pontificii,* 1884, col. 115, nomme *bourdon* le bois de la lance : « Elle faisoit merveille d'armes de son corps et manyoit un bourdon de lance très puissamment et s'en aidoit raddement, comme on véoit journellement. »

Bourdonnière a pour équivalent, en Poitou, *bourdonneau*, et *bournal* se dit *bournais ;* des noms de lieu ont même conservé cette appellation, motivée originairement par la présence de nombreuses ruches.

Bouteille. Le plus ancien clissage de bouteille, à ma connaissance, se voit dans le trésor de Monza. J'en donnerai un dessin. Il date du VI[e] siècle environ et est fait en feuilles de palmier.

Une omission grave est le *bouton de chape,* sur lequel on ne cite qu'un texte de 1378. J'en ai parlé longuement dans le *Bulletin monumental* (1880, p. 695-699). Une figure eût été bien utile pour expliquer la chose. — Ne pas oublier non plus qu'on criait dans les rues de Paris : « Or i a boutons d'aiglentier. » (Guillaume de la Villeneuve, *Crieries de Paris.*)

Breter, rôtisseur. « Officium coci et officium breter. » (Saint-Georges de Bamberg, 1394.)

Brocart d'Alexandrie : « Item, unam tunicellam broccati Alexandrini... Item, una canna et palmi duo broccati Alexandrini... Item, palmi broccati in auro Alexandrini. » *Inv. du card. d'Estouteville,* 1483, ap. Muntz, t. III, p. 293, 297.)

Broche : une de ses acceptions est la pointe des chandeliers, au moyen âge ; il y aurait là un oubli à réparer. Voir *broissin.*

Brodequin : je préférerais le mot *bas,* qui est le seul liturgique, pour désigner les *bas pontificaux.* Pourquoi ne pas avoir, à ce propos, figuré le bas qui est au musée de Cluny et dont la coupe est non moins intéressante à étudier que l'étoffe ?

Broderie devrait renvoyer à *opus* ou à *œuvre.* Rien ne prouve que le texte cité de l'Inventaire de Paul III parle de broderie anglaise : la présence des armes du Portugal indiquerait plutôt un travail portugais, d'autant que c'est un don du roi.

Or de bassin, avec quelques explications techniques,

serait mieux à sa place à *bassin* ou à *or* qu'à *brodeur,* où personne ne songera à l'aller chercher.

Brosse, en italien *scopetta,* emblème des Sforza, dont Milan et Monza auraient fourni d'excellents spécimens pour le xv[e] siècle.

Brûle-parfums : l'auteur aurait pu ajouter ceux que tiennent les anges sur un des parements de Boniface VIII, à Anagni, et qui ressemblent à des encensoirs sans chaînes, ainsi que celui de Benoît XIII, qui est à Bénévent et a la forme d'un volcan : j'en ai parlé à propos des trésors de ces cathédrales. L'usage de ce dernier, affecté aux bénédictions de cloches, méritait d'être signalé.

Buhos. Les comptes du roi René, *apud* Lecoy de la Marche, parlent de conduites d'eau en bois ; on en a trouvé de semblables à Fontaine-le-Comte, qui servaient à amener l'eau d'une source à l'abbaye.

Buis. Les menus ouvrages faits à Croutelle, près Poitiers, étaient très renommés. Probablement il en sera question à *Croutelle.*

A *Bural* se trouve un texte de 1570 qui devrait être reporté à *Bisette.*

A *Buretel,* un texte de l'an 1180 mentionne le *bren* ou *sou* séparé de la farine (*Livre des métiers,* d'Ét. Boileau). Ce mot, absent du *Glossaire* et usité encore en Normandie et en Poitou, a aussi la signification de *sciure de bois.*

Page 250, un texte de 1508 parle de « boignouers de la volière aux oiseaulx ». Je m'étonne qu'il n'ait pas été mis au mot *baignoire,* où on chercherait en vain un ustensile de ce genre.

Signalons maintenant quelques omissions de mots essentiels : *Babylone* personnifiée; *Bafomet,* idole des Templiers, si bien décrite par Mignard à l'occasion du curieux coffret du duc de Blacas ; *bailli, baillon, baïoque* (monnaie romaine).

Badigeon. « En 1642, on reblanchit l'église. » (Cloquet, *Not. sur l'église paroiss. de Sainte-Madeleine, à Tournay,* p. 22.)

Le 17 mars 1662, marché de 31 livres, fait par le chapitre de Saint-Maurille d'Angers, pour « blanchir nostre église et la tirer à parpeing. Pour demander à Dieu la conservation des ouvriers qui commencent lundy prochain à blanchir l'église, et le succès de leur travail, a esté conclu que le jour de lundy on chantera une messe solennelle de l'office du Saint-Esprit. » (*Rép. arch. de l'Anjou,* 1862, p. 123.)

« On vend les cuivres inutiles à différentes reprises, notamment en 1665, pour 243 livres, et en avril 1708, pour 138 livres, à l'effet de blanchir le chœur, les nefs et les ailes de l'église, et encore en 1716, à la suite du siège de 1709. » (Cloquet, *Monogr. de l'égl. paroiss. de Saint-Jacques de Tournay,* p. 306.)

« La même année (1688), Messieurs du chapitre de Lisieux ont commencé à faire blanchir leur église, pour répondre aux pieuses intentions de Mgr l'évêque, qui l'a fait paver de neuf; ils l'ont fait vitrer de neuf, en ôtant toutes les anciennes vitres qui étaient fort obscures. » (Ch. Vasseur, *Étud. histor. et arch. sur la cath. de Lisieux,* p. 79.)

« Du 10 mai 1750. Résolu de faire le plafond de la grande nef de l'église et blanchissage. Il fut convenu à cet effet avec Jacques Roty, moyennant 350 fl. pour la main d'œuvre. » (Cloquet, p. 46.)

Dans les comptes de fabrique de l'église du Pin-en-Mauges, en 1763, se trouve cet article : « Plus la somme de 15 l., 16 s., 6 d., payés aux maçons pour... la chaux, le blanchissage de l'église. » (*Rép. arch. de l'Anjou,* 1862, p. 185.)

Voir aussi *Bullet. de la Commiss. des Antiq. de la Seine-Infér.,* 1873, p. 98.

Baldicuarii, nom donné aux brodeurs à Florence, au moyen âge (*Gaz. des Beaux-Arts,* 2e sér., t. XXVI, p. 456.

Barrage, clôture : « *Baltresca* fiat de porta principali basilice S. Joannis Lateranensis usque ad altare majus et de eodem altari usque ad portam qua itur ad Sancta sanc-

torum capellam, altitudinis palmorum... et longitudinis cannarum... Alia baltresca fuit in prima aula palatii S. Joannis Lateranensis de uno muro transversali ad alium murum transversalem, altitudinis duorum pedum et latitudinis pedum quindecim vel circa. » (Burcard, t. I, p. 78.)

« Per uno *bancal*, 1481. » (Muntz, *les Arts à la cour des papes*, t. III, p. 134.)

« Item comparai libre XXIIII de *bandelle* per le fonestre de la camera, 1480. » (Muntz, t. III, p. 133.)

Banderaro, tapissier, décorateur pour fêtes :

« Item quod omnes et singuli pictores, miniatores, richamatores, *banderarii et battilori*... Tam pictor quam rachamator et ricimiator, aut banderarius. » (*Statuts de la corporation des peintres romains, en* 1478, *apud* Muntz, *les Arts*, t. III, p. 106, 107.)

Bar (poisson héraldique), *baracan* (étoffe), *barbe* (ses différentes coupes), *bargello*. *Baril* usité au sacre des évêques : « Duo barilia vini... argentea et aurea..., insignia consecratoris et electi habentia. » (*Pont. Rom.*)

Bardonèche, bourg du Piémont : « Item, pro XIII^cim vestibus albis panni de Bardonescha, traditis XIII pauperibus in die sepulture, habitis ab Struc Bonafos, judeo. » (*Vente après décès d'Avignon Nicolai, archev. d'Aix*, 1443, n° 402.)

« Plus une cape de satin *barregé* vert. » (*Inv. d'Aigues-Mortes*, 1499, n° 36.)

Barillet. « Un reliquaire..., et il y a dedans le cristal, un *barillet* d'or en filagramme, fait en forme d'œuf...; dans lequel barillet il y a des cheveux de la sainte Vierge. » (*Inv. de saint Étienne de Troyes*, XVIIIe siècle.) — Voir aussi ce mot dans le *Bullet. de la Soc. arch. de la Corrèze*, 1883, p. 626.)

« Item, pro aliquibus *barretis* ferri habitis ab eodem Cartier pro vitralibus ponendis in fenestris cappelle. » (*Vente de l'arch. d'Aix*, 1443, n° 469.)

Basilic (animal fabuleux et symbolique), *basilique* (dans le sens canonique tout au moins).

« Unam *bassachiam* lecti paramenti. » (*Inv. d'Avignon Nicolai*, 1443, n° 232.)

Bassin, espèce de lampe ; pour les quêtes (1) ; pour l'offrande (2) ; pour laver les mains ; pour la barbe : « Item, unum bacille a barbitonsore cum ramina similiter ex argento ; unam bacillam argenteam cum bocali. » (*Test. du card. Fr. de Gonzague*, 1483, *apud Muntz*, t. III, p. 298.)

« Unam magnam *bassinam*. » (*Inv. de l'archev. Nicolai*, 1443, n° 232.)

« Item habuere *bastasii* pro portatura sex banchorum longiorum cœteris, 1480. » (Muntz, III, 134).

« Item, magistro Perrineto sartori pro *bastimento* vestium lugubrium. » (*Vente de l'archev. d'Aix*, 1443, n° 412.) *Bâtir* se dit encore de l'assemblage des pièces d'un vêtement.

Battistrada, cavalier qui ouvre la marche et débarrasse la voie dans le cortège du pape.

Bâtardeau. « Solvimus magistro Stefano Sclavo, aurifici, qui fecit nostra candelabra majora, videlicet pro parte sui salarii, ut patet in *bastardello* dictorum candelabrorum... » On nomme encore en Italie *bastardo* un registre long et étroit.

« Per priorem cantorum dicte capelle in eorum bastar-

(1) M. Deval a décrit, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. XIX, p. 508, un bassin allemand, « du XIe siècle, » où la vie de sainte Ursule est figurée en six scènes niellées. Ce bassin a servi aux quêtes, qui l'ont notablement altéré. — Voir ce que j'ai dit de ces bassins dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1862, p. 120-122. Voir sur les *elemosinaria*, *cupa elemosinaria* et *conca elemosinaria*, l'*Inventaire du Saint-Siège* en 1295, n°s 192, 193, 194, 195, 233, 234.

(2) « Ego, ex commissione Rmi D. cardinalis Gurcensis, celebravi... missam anniversarii obitus sancte memorie Federici tertii, romani imperatoris, in cantu cum ministris, cui idem Rmus D. cardinalis interfuit et post offertorium obtulit unum carlenum, quem diaconus ministrans et cum bacili ad reverendissimam dominationem suam accedens, ab eo accepit ; omnes alii confratres qui interfuerunt accesserunt ad altare et ibidem obtulerunt more solito. Oblationes hujusmodi dare fecit idem cardinalis post missam pauperibus. » (Burcard, t. II, p. 186.)

dello annotatus... Prout in bastardello receptorum ex hujusmodi officio clarius annotavi. » (Burcard, *Diarium*, t. I, p. 2-3.)

Bâton, insigne du commandement. Comment le bâton de maréchal a-t-il pu être passé sous silence? Il y en avait de plusieurs sortes : « Ipse Rex (Alphonse d'Aragon, en 1494) donavit... baculum argenteum, sive mazziam, in manum dextram, insignia grandis contestabilatus regni Sicilie. » (Burcard, t. II, p. 176.)

Lorsqu'en 1485, Robert de San-Severino fut fait gonfalonier de la sainte Église, le pape « dedit sibi in manu dextera quoddam baculum sive virgam argenteam inauratam, longitudinis unius palmi cum dimidio, in modum abheni geisthelsiel, in summitate habentem pavonem, eamdem relevatam, circulum tenentem. » (Burcard, t. I, p. 167.) « Vestitus erat manto de broccato pleno, richissimo, longo, ...aperto ad dexteram tantum, suffulto zendato cremesino circa collum duplicato, sive collarium habente largitudinis unius palmi et a dextra quatuor botonos magnos ex perlis... Baculum argenteum hujusmodi dextra manu portans. » (T. I, p. 166.)

Innocent VIII, en 1489, créa le capitaine général de la sainte Église : « Comite coram se genuflectente..., tradidit... Ecclesie vexilla..., tandem baculum album, qui longitudinis erat palmorum quatuor vel circa ; in cujus traditione Papa, sine libro, hujusmodi similia verba protulit : « Accipe baculum auctoritatis, potestatis et correctionis « in terrorem omnium inimicorum Christi et sancte romane « Ecclesie, in nomine Patris, etc. » (Burcard, t. I, p 361.)

« Hector de Gonzaga, prefato marchioni (François de Gonzague, marquis de Mantoue, capitaine général de la république de Venise) baculum grossum argenteum, largitudinis trium palmorum vel circa, in signum capitaneatus per illustrissimum dominium Venetorum sibi datum, preferebat. » (Burcard, t. II, p. 271.)

« Regius major scalchus... baculum album longum

manu gestans et vestes albas..... Legatus etiam habebat proprium scalchum, baculum longum manu gestantem. » (*Ibid.*, t. II, p. 170, an 1494.)

« Ei (le sénateur de Rome) baculum officii sui consignavit (papa) et justitiam commendavit. Ille, accepto baculo, respondit se scire quam dignitatem et preeminentiam baculus sive sceptrum in se contineret, egit gratias SS. D. N., et justitiam se ministraturum pollicitus est. » (Burcard, t. I, p. 290.)

Bâton du cardinal camerlingue : « Benedixit (Alexandre VI, en 1496) tria vexilla, unum cum armis Ecclesie et duo cum armis suis... et super uno ex eis erat baculus albus ligneus, longitudinis palmorum quatuor cum dimidio, ad instar baculi quem Rmus D. Camerarius, in diebus processionaliter portare solet..... Papa... aspersit et incensavit vexilla predicta et baculum. » (Burcard, t. II, p, 336.)

Bâtons de la domesticité. En 1484, au *possesso* d'Innocent VIII : « Unus familiaris pape, veste rosacea indutus, baculum rubeum in alia manu tenens. » (P. 100.)— « Quatuor familiares pedestres (du sénat), baculos albos longos deferentes. » (P. 101.) — « Duodecim familiares pape... ducebant (12 haquenées) per frenum, baculos rubeos, auro mixto depictos longos in alia manu gestantes. » (P. 102.)

Bâtons des prélats. « Sacrista (à cheval et avec les pontificaux) baculum album longitudinis circiter quatuor palmorum manu dextra portabat. » (P. 102.) — « Via camerarius, baculum in manu portans, ut sacrista. » (P. 103.) (Burcard, *Diarium*, t. I.)

« In processione ad Lateranum, quisque (cardinalis) penes se habeat servitores octo vel circa ad voluntatem suam, honeste vestitos, baculos albos manibus portantes. — In processione quisque (prelatus) penes se habeat servitores seu parafrenarios, honeste vestitos, baculos albos in manibus portantes. » (Burcard, t. I, p. 88.) Au *possesso* d'Alexandre VI, en 1492, « ministri primum, sericis vestibus cooperti, argenteos baculos manibus gestantes, puras vias apertasque prestabant. « (Burcard, t. II, p. 608.)

son estain de toutes manières de couleurs. » (*Liv. des mét.* d'Ét. Boileau.)

Baume. Son emploi pour la confection du saint chrême : « Un petit vase d'argent servant à mettre le baume le Jeudi saint. » (*Inv. de la cath. de Toul,* an II.)

Bavarola, employée par le pape lors de la consécration des *Agnus :* « Assumit mitram, accingitur linteo et accipit epitogium quod vulgo dicitur *bavarola.* »

« Une *bernagoë*, une lime, unes *becquetes.* » (*Inv. d'un potier d'étain de Rouen,* 1402.) Instruments de métier dont il importerait de déterminer la forme et l'usage.

Bedeau, son costume, ses insignes (1); *bélier,* son emploi et son symbolysme au moyen âge) ; *benedicite* gravé sur les couteaux ; *bénédiction* grecque et latine ; *saint Benoît,* sa médaille et sa croix ; *beraing.* (*Inv. de Sainte-Croix de Poitiers.*)

Bénédictional. « III benedictionalia » (*Inv. de la cath. de Bamberg,* 1127.)

Bergerie (2), *besant ; beurre,* tour de ce nom à Rouen.

Berettino, nom d'une couleur.

Bestiaire. — Outre les textes et les miniatures, il y en a eu de peints sur les murs, par exemple à la Haie-aux-Bonshommes, près Angers (XIIe siècle), et à Anagni (XIIIe siècle).

Beveragium, pourboire. « Dedi Petro, fabro lignario, ducatum unum pro pari caligarum quas D. N. (Sixte IV), promiserat pro *beveragio,* die 4 decembris 1475. » (Muntz, t. III, p. 123.) La porte de bronze de Saint-Pierre de Rome a été fondue en 1445. Au revers et à la partie inférieure, les ouvriers font une bambochade avec l'argent qu'ils ont reçu en gratification, tandis que l'artiste, Antoine Filarète, de Florence, mécontent de n'avoir rien reçu en plus de son

(1) « La garniture de deux massues de bedeaux. Quatre verges pour les bedeaux. » (*Inv. de la cath. de Toul,* an II.)

(2). « Une tanture de tappisserie de bergerye. » (*Inv. du chât. de Limours,* 1626, nos 119, 161.)

salaire, dit tristement : *Cœteris operæ prœtium, fastus fumusque mihi.*

Biberon. « Plus une flutte de deux piedz sonnant quatre piedz, faict à *biberon,* de plomb. Plus une quinte fleutte de troys pieds à biberon, aussy faicte de plomb. » (*Compte des orgues de Saint-Hilaire de Poitiers.* 1608.)

Bibliothèque. « Dedi calonibus qui portarunt catenas et reportarunt a magistro Joanne fabro... 1476 » (Muntz, t. III, p. 125.) — « Item solvi pro vectura octo balletorum catenarum ad usum bibliothecæ ex Mediolano Romam avectarum... 1476. » (*Ibid.*) — « Dedi ducatos quinquaginta auri eidem M. Francischo, fabro lignario, pro banchis bibliothecæ, die XII januarii 1476. » (P. 124.) — « Ob serraturas XXII factas in banchis et armariis bibliothecæ, 1477. » (P. 127.) — « Pro bancho custodum cum spalera. » (P. 128.) « Pro quadraginta octo virgis ferreis ad quas in banchis libri connectuntur. 1477. » (P. 128.)

« Expendi in purganda *bibliotheca* (du Vatican)... pro scopis, vase ligneo et bocale terrestri, b. XV, 1480. » (Muntz, t. III, p. 132.)

Bichoz, variante de *bichis* (*Bullet. du com. des trav. hist., archéol.,* 1884, p. 99); *bidon, bilanges* (place de ce nom à Saumur), *binette, bissac.*

« Quatre flambeaux de cuivre argenté, sans leurs *binets.* » (*Inv. de Sainte-Radegonde de Poitiers,* an III.)

« Due *binde* fine drapelli. Item vuete duodecim de binda pro mulieribus. Item vuete septem sine binda pro viris. » (*Trouss. de Marie de Romagnano,* 1457.)

Biscuit. Dans le Cartulaire de Noyers, en Touraine, une charte de 1087 atteste la donation d'une dîme à l'abbaye. « Annuit autem hoc Vivianus Brochardus de Nugastro, de cujus fedio eadem decima erat, et uxor ejus et filius ; et abbas dedit ei V solid. et uxori ejus unam murenam et filio ejus unam *biscoctam.*» (Dom Fonteneau, t. LXXI, p. 359.)

Les provisions autorisées au conclave pour les cardinaux, en 1484, étaient : « Quatuor scatule confectionum pro

munitione, una scutella pinocchiatorum, marzapanes, cannazioni, biscotelli, unus panis de zuccaro. » (Burcard, t. I, p. 73-74.)

Bleu, couleur liturgique usitée pour le Saint-Sacrement et la sainte Vierge (*Rev. de l'art chrét.,* t. III, p. 472), remplaçant parfois le violet, ce qu'autorisait le missel de Paris publié en 1766.

Boisseau. Peut-être ce mot reparaîtra-t-il sous deux formes équivalentes, *étalon* et *mesure.* Le *Bulletin monumental* a traité cette question, et le musée d'Angers pourra fournir de très curieux types en bronze dont j'ai relevé les inscriptions dans mon *Épigraphie de Maine-et-Loire,* et qui sont classés dans le catalogue de M. Godard sous les nos 122, 295, 296.

Bonde, écluse d'une chaussée. Poitiers a une rue des Bondes, à cause des moulins établis sur la Boivre.

La *Sainte-Boude* a joui d'une telle popularité en Lorraine, qu'il eût été facile de lui consacrer quelques lignes.

Boudin. « Que nulz (cuisinier-oyer) ne puisse vendre boudins de sanc, à peine de l'amende de dix solz, car c'est périlleuse viande. » (*Liv. des mét.* d'Ét. Boileau.) On trouve cette prohibition dans les décrets du Bas-Empire. (Voir Lamarre, *Traité de la police.*) On craignait peut-être qu'il n'y eût du sang humain.

Boulanger. Au XIIIe siècle (*Livr. des mét.,* d'Ét. Boileau), on disait *talemelier* ou *tallemellier* et *taillemeilier.* Dès le XIVe siècle, on trouve boulanger. Le métier était dit *talemelerie.* « Il aportent leur pain ès hales. « (*Ibid.*) « Li tamelier a pain à sa fenestre... » « Et as fenestre où ils treuvent le pain à vendre... » « Le remestent seur la fenestre. » « Et se il i a à une fenestre pluseur manière de pains... » (*Ibid.*) «...Mestre à estal au dimenche en la hale... devant le cemetire Saint-Innocent. (*Ibid.*)

Boule. Dom Fonteneau, t. LXXXII, p. 106, donne l'aveu rendu en 1656 au duc de Richelieu, baron de Mirebeau, par Louis Vergnaut, chevalier, seigneur de Bournegeaux. On y lit : « Les nouveaux mariés de ladite paroisse de Bournezeaux,

depuis Noël jusqu'à Pâques, le lendemain de Pâques, nous doivent un estuf tout neuf et le doit faire jetter par un bachelier de ladite paroisse de Bournezeaux par trois fois contre la porte de l'église, et ly ledit bachelier pour faire rompre ledit estuf, lesdits nouveaux mariés doivent un coutret de vin et leurs femmes doivent audit jour chacune une chanson devant la porte de ladite église et ès deffaut doivent payer ledit coutret de vin.

« Plus ceux qui seront mariés depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte doivent pareillement, le lendemain de ladite fête, ledit estuf, et leurs femmes la chanson à la peine susdite. Plus ceux qui sont mariés depuis la fête de Pentecôte jusqu'à Noël nous doivent la soulle, c'est à savoir une boulle et une riboule et faire frapper par nostre commandement un bachelier de ladite riboute sur la boule jusqu'à trois fois, et s'il rompt ladite riboule ou boule, il doit payer ledit coudret de vin et les femmes la chanson seulement. »

Boulite. On lit cette inscription sur la porte de la *fuie* du château de Vaires en Poitou : « 1656, 2620 BOULITES, pour indiquer le nombre de niches ou trous de *boulin* destinés aux pigeons. »

Bourdon. Un des sens du mot *bourdon* se rencontre dans un marché passé pour l'orgue de Saint-Hilaire de Poitiers, en 1608, avec un facteur de Rouen : « Plus ung bourdon de quatre pieds, sonnant huict pieds, de plomb. » (*Mém. de la soc. des Antiq. de l'Ouest,* 1852, p. 283.)

Bourelier. « Fesères de coliers à cheval et de dossières de selles et de toute autre manière de bourelerie apartenant à chareterie, feite de cuir de vache, de chevaus.» Bourelier « ne puet cloer sèle à charetier de cloz d'estain ». (*Livr. des mét.* d'Ét. Boileau.)

Une catégorie spéciale aurait dû être établie pour les *bourses à corporaux,* représentés par deux seuls textes et encore sans figure. Je renvoie à l'article publié par M. de Farcy, dans la *Revue eucharistique de Paray-le-Monial,* 1884.

« Super altare..., scabellum..., super quo posita fuit crux... Item in plano altaris, juxta dictum scabellum in medio, ubi bursa corporalium poni solet. » (Burcard, t. I, p. 183.)

« It. une bourse de corporal, de noir velours, que donna Mademoiselle de Foucquières. — It. une custode de corporal, escript autour *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi*, et ung corporal dedans. — It. ung calice servans au grand autel, bourse et corporal et autour de la bourse y a escript *Adoramus te, Christe,* et en a esté fete cy devant mencion avec les ornements de le grande huge. » (*Inv. de N.-D. de Lens,* xve siècle.)

« Plus trois autres bourses noires, assez vieilles, bordées autour de passements d'argent. Plus quatre autres bourses vertes à fonds d'or, avec passements orangés et beaux fleurons de soye aux coins. Plus deux autres rouges de Damas à fonds d'or, avec denteles vertes. Plus une autre bourse de drap d'or, avec une sainte Magdalene au milieu en broderie, tenant la sainte Ampoulle, entourée de deux passements rouges et une dentelle sur chascun. Plus deux autres en bleu [de fustaine à œil de bœuf de cottonine. Plus un autre noir ayant une croix blanche au milieu, de drap, frangé au bord de filet blanc et noir. » (*Inv. de saint Maximin,* 1627.)

Il y avait lieu aussi de consacrer un article aux *bourses de dotation*. Sur une peinture du xvie siècle, à Rome, les jeunes filles dotées portent à la ceinture la bourse qu'elles ont reçue des mains mêmes de la sainte Vierge. — Le 25 mars 1448, à Sainte-Marie-sur-Minerve, sous Innocent VIII, après la messe, le célébrant « sedit... coram quo quidam officialis societatis Annunciate obtulit unum bacile cum decem bursis, carlenis plenis, pro maritandis puellis... Tunc accesserunt puelle maritande, singule inter duas matronas, albis vestibus indute, et genuflexe coram celebrante, capiebant ex suis manibus bursam et manum suam osculabantur; accedebant deinde ad pontificem et osculabantur

ejus pedem tam puelle quam matrone. » (Burcard, t. I, p. 295.)

Boutique n'a pas d'article spécial, mais on en voit un intérieur ailleurs.

« Item aque de *Boza* octo. (*Trousseau de Marie de Romagnano*, 1457.)

Braalier, faiseur de braies ou haut de chausses « de bon fil blanc et bue avec. Qui voudra faire raie de soie sur cel œvre, si la face toute pure de soie. Et qui voudra faire œvre de fil escru, si face raie de fil taint. » (*Livr. des mét.* d'Ét. Boileau.)

Bracon. « Il feront les bas ou tout de bazanne ou tout de veau... Il ne mesleront point le veau ou la bazânne, ou bazanne ou le veau, sauve les braz, les *bracons* et les contresangleas, lesquelx seront de vache et si l'on faisoit le contraire, l'euvre seroit arce. » (*Stat. des selliers de Poitiers*, xive siècle.)

Braier et *Boursier*. Les bourses se faisaient en peau de lièvre ou de chevrotin; les braies en peaux de *cerf*, de *cheval*, de *truie*, « le cuir de la truie coute viij deniers. » On ne pouvait en avoir de peau de *mouton*. (*Ibid.*)

Brandons. Ce mot revient trop souvent dans la littérature ecclésiastique pour pouvoir être omis.

« *Brandones*, prima quadragesimalis jejunii hebdomada. » « Actum in abbatia Longi Campi die Jovis post brandones, anno Dom. M.CC.IC (1299). (Philip. Franc. reg. IV, *Diploma pro archiepisc. et omni clero Burdig.*) Ita dicto, quod hujus prima die sub vesperum pueri brandonibus seu facibus accensis februare solerent. » (*Gall. christ.*) « L'an MCC IIIIXX et XI, le lundi devant les Brandons. » (*Liv. des Mét.* d'Ét. Boileau.) « Merkedi apres les Brandons, l'an MCCC et trois. » (*Ibid.*) « Nus baudroyers ne puet ne ne doit ouvrer entre les brandons. » (*Ibid.*) « L'an de grace mil CC IIIJXX et dix-huit, le vendredi après les Brandons. » (*Ordonnance des Mesur. de sel.*) « En l'an de grâce mil CC IIIJX et XJ, le dyemanche devant les Brandons. » (*Ord. des Teinturiers.*)

Bras. Forme donnée à certains reliquaires en raison de l'ossement qu'ils contiennent : elle est souvent mentionnée dans les inventaires, et les spécimens en sont nombreux, tant dans les églises que dans les collections. (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze,* 1884, p. 86, 87.) Voir aussi Bertolotti, *Artisti Belgi,* p. 266. Ce mot est trop important pour être négligé, et sa vraie place est ici, non à *reliquaire,* où je suppose que l'auteur a voulu le renvoyer. « Duo brachie deaurata cum armillis gemmatis. » (*Inv. de la cath. de Bamberg,* 1127.) « Item, un bras de fust, couvert d'argent blanc, où il a dedenz du bras de monseigneur sainct George et la donna le bon duc Jehan de Bretaigne. Item, un autre bras de fust, couvert d'argent doré, très bon et bien ouvré à rosetes, où il a emprès un cristal ouvrant à un ymage nu sus un greil de monseigneur saint Lorens et dedenz le bras a de l'osement de monseigneur saint Lorens. » (*Inv. du saint Sépulcre de Paris,* 1379, n°s 76, 77.)

Bravium, prix des courses à Rome : « Item, cannas quatuor panni rosacei de grana et ipsas omnes tradatis et consignetis nobilibus viris camerario Ludi Testacii et sociis præsentis anni pro tribus braviis seu palliis quæ curri debent, die dominica proxime futura juxta consuetudinem præteritorum annorum. » (Muntz, t. III, p. 265, ann. 1476.)

Bref. A le double sens d'*ordo* et d'acte pontifical en forme *brève,* distinct de la *bulle.* « Item, ung bref, escript en parchemin, relyé entre deux ays couverts de cuir blanc, fermant à ung fermoer, commençant ou premier feuillet escript : *Hoc est breve divini officii.*» (*Inv. de saint Paul d'Orléans,* 1462, n° 13.)

Bretelle. Forme, usage, date.

Bréviaire. Il y en aurait long à dire sur son écriture, ses miniatures, son format, sa reliure, sa housse, sa place au chœur (1), etc. Je ne parlerai ici que de son étui et de sa cage.

(1) Au xv° siècle, un chapelain de l'église Saint-Sauveur de La Rochelle légua « un sien breviayre, de gros volume, à l'ordinaire de Xainctes, qui fut

« Quedam custodia ad reponendum missale seu breviarium. » (*Inv. de Guillaume as Feives,* 1302.)

La cage de la cathédrale du Mans est célèbre. On y lit cette inscription en gothique carrée du xv[e] siècle :

Magister guills (*Guillelmus*)
thebardi hui'ecce (*ecclesie*)
canonicus dedit istud
breuiariū p(ro) usu in
digenciū orate deū p(ro) eo

« Le procès-verbal constatant les dégradations commises à l'esglise Saint-Pierre de Gailhac » en 1561, contient cet article : « Avons trouvé dans la dicte esglise ung armoire où se tenoit un grand livre pour servir à dire l'ordre (*ordinaire, bréviaire*) aux prestres, fermé de rayssats (*barreaux*) de fer, lequel avons trouvé tout rompeu et en ont apporté les dicts rayssats qui estoient de fer. » (Baron de Rivière, *Mém. de Mathieu Blouyn,* Montpellier, 1877, p. 29.)

Le *Pèlerin* (n° 111), parlant de l'église de Saint-Jacques-la-Boucherie, s'exprime ainsi : « Il y avait dans une cage de fer scellée contre un pilier, un *bréviaire banal à l'usage des pauvres prêtres ;* on pouvait le feuilleter à travers le grillage. Ce bréviaire et sa cage étaient un legs de Henri Beda, clerc de l'église. »

Le *Bulletin monumental* écrivait en 1883, p. 491 : « Dans le panneau intermédiaire (du tombeau de Pey Berland) on voyait le grand bréviaire de l'archevêque gascon, derrière

à mess. Jehan Garreau, prestre, son oncle, compaignon de ladite compaignie à on vivant... pour icellui breviaire tenir et exploicter par lesdits chapellains compaignons et leurs successeurs en ladite compaignie... tant seulement pour aider et issuir en cuer de ladite église. (*Rev. des Soc. sav.,* 6[e] sér., t. IV, p. 161.) — « Item, ung autre livre, qui est un breviaire complet à l'usage de Constance, escript en parchemin, relyé entre deux ays couverts de cuir blanc estant enchesné sur le letrain estant ou cueur du cousté senestre de l'aultier. » (*Inv. de saint Paul d'Orléans,* 1462, n° 32.)

un petit grillage... Le bréviaire et la grille furent enlevés à la fin du siècle dernier. »

Briève, synonyme de *brevet.* Ici il veut dire *copie.* « It. à Jak Deleplanke pour faire iij brièves de le devise de cest ouvrage pour donner as ouvriers. » (*Compt. de Saint-Jacq. de Tournai,* 1372.)

Brin se dit encore de la toile et du fil.

« Item, unum piviale, cum planeta, dalmatica, et tunicella velluti cremosini figurati cum frisis viridibus seu *bruschis.* » (*Inv. du card. d'Estouteville,* 1483, *ap.* Muntz, t. III, p. 293.)

Buche. Le bois à brûler, au XIIIe siècle, se mesurait au mole, c'est-à-dire à l'aide d'un grand cercle en fer, conforme à l'étalon déposé au Parloir-aux-Bourgeois. On posait les bûches dans ce cercle jusqu'à ce que l'intérieur en fût rempli : c'est ce qu'on appelait un *mole de bucher;* celles-ci devaient avoir une longueur prescrite. L'ordonnance de Charles VI établit quarante *jurés compteurs et moleurs de busches* et désigne pour la vente du bois sur la rivière, l'École Saint-Germain (quai de l'École), la Grève et la Bûcherie du Petit-Pont (quai Saint-Michel).

«*Item, de la busche de mole...* » (*Ordon. de l'an* 1299.) — « *C'est lordenance des marchaans de busche : Li marchaant de busche de Paris, puis que la busche de molle.... sera mise en.... en leur tas.* » (*Ord. du* XIIIe *siècle.*) — « *Item, la busche de couteres et de moole que on amenra pour vendre en la dicte ville de Paris, sera de la moison et fourniture qui s'ensuit :* c'est assavoir les cousterés de la mendre moison auront de gros hante ot rondin, qui est à dire tant que ung homme peut tenir entre deux mains estendues, avec ung pousse escaché entre les deux pousses pour le dit rondin. » (*Ordon. de Charles VI,* 1415.) Une rue de Paris, au XIIIe siècle, portait le nom de la *Hanterie.* Dans le missel de Juvénal des Ursins (XVe siècle), une miniature représente des buches mises en tas sur le bord de la Seine.

« Pro milliaribus tribus *bulletarum* ex ære, 1476. » (Muntz, t. III, p. 127.)

« Item bustum unum panni viridi de Bug quasi novum. » (*Trousseau de Marie de Romagnano,* 1457.)

Bucher. Il s'en est fait assez au moyen âge pour que le lecteur désire savoir à quel usage on les destinait et comment on les construisait. Burcard, à propos de Savonarole, se contente de dire : « *copiosum ignem.* » (T. II, p. 451.)

Buse. « A. Jehan Wagnais, couvreur d'escaille..., pour noef ploncq... à une grande buse qui maine l'iauve sur le coer d'icelle église arrière de la muraille. » (*Comptes de Saint-Nicolas de Tournai,* 1489.)

Busiau, tuyau d'orgue. « Item, pour XV fuelles d'estain pour blancquit les busiaulz desdis orgheuez. » (*Compt. de la cath. de Vannes,* 1451.)

Butte, tertre artificiel pour le tir. 1406. Quittance de 10 livres payées à Guillaume Ginon, besson, pour avoir fait deux buttes à tirer de l'arbalète.— 1451. Dépense de 55 sous pour une butte destinée à l'exercice du tir. » (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest,* 1882, p. 182, 193.)

Buvent, panse d'une coupe : « Item, une coupe d'argent dont le pié et la jambe et le couvescle sont d'argent et le buvent est de cristal bordé d'argent doré et dessus le couvercle a un crucifix. » (*Inv. du Saint-Sépulcre de Paris,* 1379, n° 98.)

J'ai été un peu long, mais, voulant fournir les preuves de mes assertions, il ne pouvait en être autrement. On verra par les citations que j'ai faites qu'un glossaire, destiné à être feuilleté journellement, ne saurait jamais être trop complet. Ceci soit dit sans chercher à amoindrir l'utilité pratique d'un ouvrage dont je ne conteste pas le moins du monde la valeur et l'opportunité.

X. Barbier de Montault.

Bulletin épigraphique. — Le *Bulletin épigraphique de la Gaule,* fondé par le regretté Florian Vallentin et continué par M. Robert Mowat, a récemment abrégé son titre. Depuis

six mois il s'appelle *Bulletin épigraphique* tout simplement, ce qui permet à ses rédacteurs d'étendre leurs études aux différentes parties de l'ancien monde romain. La France, sous ce rapport, ne pouvait rester éternellement au-dessous de l'Allemagne, et il lui fallait bien avoir un pendant à l'*Ephemeris epigraphica* publiée à Berlin.

Nous ne parlerons pas des textes inédits qui abondent dans cette savante revue, pas plus que des dissertations sur tel ou tel point encore obscur de l'organisation militaire ou civile de l'Empire romain, ce qui donne parfois lieu aux plus heureuses restitutions. Pour le moment, nous voulons seulement appeler l'attention sur le *Cours élémentaire d'épigraphie latine,* dont M. René Cagnat a commencé la publication. Une lacune depuis longtemps signalée se trouve ainsi comblée et chacun de nous ne sera plus obligé, au prix des plus grands efforts et d'une perte de temps considérable, de se faire à soi-même son propre manuel. Souhaitons que cet important travail se poursuive sans interruption. D'avance il a sa place marquée dans la bibliothèque de tout archéologue désireux de se renseigner sur une des branches les plus intéressantes de nos études.

L. P.

Le gérant : LÉON PALUSTRE.

IMPR. PAUL BOUSREZ, 5, R. DE LUCÉ, TOURS.

LE TRÉSOR

DE

LA BASILIQUE ROYALE

DE MONZA

(*Suite.*)

IX

RELIQUAIRE DE LA DENT

(VIIe *siècle.*)

1. Pour quelle relique de saint Jean fut fait ce reliquaire? Nous en trouvons huit différentes dans les inventaires : du lieu de sa naissance, de ses cendres (1), de sa chair, de ses ossements, de ses cheveux, de ses dents, de son sang et de son chef (2). Plusieurs sont enregistrées à part; mais, si nous nous en rapportons à la tradition actuelle, nous constaterons dans le coffret

(1) « Ossa sancti Johannis in Sebaste civitate ab infidelibus combusta fuerunt. » (*Legenda aurea*, édit. Graesse, p. 364.)

(2) Dans le reliquaire, dit de saint Grégoire le Grand, à Sainte-Croix de Jérusalem, à Rome, trois étiquettes portent ces inscriptions : « Reliquie sancti Johannis Baptis. » — « Sancti Johannis Baptiste. » — « Pars capitis Johannis Baptiste. »

d'or à la fois des cendres, des cheveux et une dent. Au XIe siècle, ces reliques ne sont pas spécifiées. Ce n'est qu'au XIVe qu'il est fait en particulier mention de la dent; au XVe, on ajoutait une autre dent, dont il n'est plus question ensuite. L'inscription gravée sous le reliquaire indique, à la date de 1680, une restauration et une récognition des reliques :

CINERES, CAPILLI, ET DENS S · IO̅ · BAPT̅
RECOGNITI EXEVNTE ANNO MDCLXXX
PETRO PAVLO BOSCA ARCHIPRESBYTE ·

Il est fâcheux qu'on n'ait pas alors jugé à propos de compléter ce renseignement en y ajoutant la nature des reliques trouvées et reconnues authentiques. La moindre inscription vaut toujours mieux que le plus long des procès-verbaux, qui, après qu'il a été enfoui dans les archives, perd à peu près tout son intérêt pour le public, n'étant plus connu que de rarissimes savants.

Voici l'énumération des reliques, telle que je la trouve formulée neuf fois dans les inventaires : « S. Johannis » (1042, n° 1). — « El dente del divo sancto Io. Baptista precursore nostro » (1548, n° 26). — « Un dente di S. Giovanni Battista, ornato d'oro e de prede preciose » (1582, n° 25). — « In vase, de cineribus S. Johannis Baptistæ » (1602, n° 33). — « Delle ceneri e del capo dello stesso Precursore di Christo » (1613, n° 10). — « Un dente del medesimo santo » (1613, n° 11). — « Delle ceneri e d'un osso dell'istesso santo » (XVIIIe siècle, n° 20). — « Un dente di lui e de' suoi capelli » (Ibid., n° 51). — « Una conserva, tutta d'oro, lavorata con filograna d'oro e tutta tempestata ed incastrata di gioie preziose nella facciata anteriore; in cui si conservano le sagre ceneri, capelli ed un dente

di S. Gio. Battista, e nella parte posteriore rappresenta un crocifisso con altre figure, sotto della quale vi sono quattro piedi d'argento » (1768, nº 95).

2. Les mêmes reliques des cendres, des cheveux et des dents se retrouvent ailleurs, vénérées au moyen âge, ainsi qu'à Monza.

Je constate vingt-six dents en Allemagne, en Belgique et en France. « Dens S. Johannis Baptistæ. » (*Inv. de l'abb. de Swifalt,* ann. 1109.) — Philippe Auguste, en 1223, donna trois dents de saint Jean-Baptiste à la cathédrale de Paris : « Dedit etiam... tres dentes beati Johannis Baptistæ (1). » (Guérard, *Cart. de N.-D. de Paris,* t. IV, p. 110.) — « Vas crystallinum figuratum, habens pedem et operculum argenteum, cum ansula pariter argentea et a parte anteriore laminam argenteam deauratam. In cujus ima parte est facies quædam mulieris. Et in eo continetur dens sancti Johannis Baptiste, pendens infra in quadam cathenula. » (*Inv. de la cath. de Laon,* 1523.) — « L'image d'argent de saint Barthélemy, en laquelle étoient les reliques... de la robe sans couture de Notre-Seigneur, une dent de saint Jean-Baptiste. » (*Inv. de la cath. d'Auxerre,* 1567.) (2) — « Item une image de saint Jean Baptiste, d'argent doré, haulte de dix poulces et demy peu moins, y compris son pied, aussy d'argent doré, soustenu de quatre petitz lions d'argent doré..., laquelle image monstre de la main droite un reliquaire qu'il tient en la main gaulche, lequel reliquaire est en forme de petite tour de cristal..., dedans le reliquaire est renfermée une dent de sainct

(1) Elles provenaient de l'église Saint-Étienne, de Paris.

(2) « Unus dens B. Johannis B., qui in medio illius vasis est in uno parvo capitolio chrystallino et argenteo situatus. » (*Gest. abb. S. Germ. Antissiodor.*)

Jehan Baptiste, enchâssée dans un petit tuyau d'argent doré...

« Item, un aultre petit reliquaire d'argent doré par quelques endroictz, hault de demy pied en tout, dans lequel paroist un tafetas ou satin rouge dans lequel sont contenuz des os en pouldre de sainct Jean Baptiste, sur le pied duquel sont gravez ces mots : *De pulvere et ossibus beati Joannis Baptistæ.* » (*Inv. de la métr. de Sens,* 1653, nos 16, 17.)

Un ancien inventaire de la cathédrale de Trèves, cité par le P. Brower, enregistre : « *Dens sancti Joannis Baptistæ.* » (P. 179.)

M. Rohault de Fleury a signalé une autre dent à Nuremberg. (*Mém. sur les instr. de la Passion,* P. 357.) D'après le relevé fait par les Bollandistes, il faut ajouter ces quelques dents de saint Jean : une à Aix-la-Chapelle, à Tournai, à Saint-Germain d'Auxerre, à Longré (diocèse d'Amiens) ; en Belgique : à « S. Amandi in pabula..., abbatiis Bellilocensi Duaci, Floressiensi, Salsiniensi ad Sabien, Flinensi in Flandria, Carthusianorum Rettelensium... prioratu S. Salvii prope Valcenas; de Coloniensibus autem S. Cuniberti, S. Barbaræ, SS. Machabæorum », une molaire à Heisterbech (diocèse de Cologne), une « in domo professa Antuerpiæ et alterum Modoetiæ cum parte cranii », deux à la cathédrale de Beauvais. (Bolland., au 24 juin, p. 753, 754.)

Il y avait des cheveux de saint Jean en Espagne, en France et en Belgique. Saint Grégoire envoya à Reccarède, roi des Visigoths, une croix contenant de la vraie croix et des cheveux de saint Jean-Baptiste : « Clavem parvulam, a sacratissimo beati Petri apostoli corpore vobis pro ejus benedictione transmisimus, in qua inest ferrum de catenis ejus inclusum, ut quod collum illius

ad martyrium ligaverat, vestrum ab omnibus peccatis solvat. Crucem quoque dedi latori præsentium vobis offerendam, in qua lignum dominicæ crucis inest et capilli beati Io. Baptistæ. » (Lib. IX, epist. CXXII.)

« Reliquiæ sanctæ Capellæ... Precursorisque capillos.» (Anton. Astesanus, 1451, apud Riant, *Exuv. sacr. Constantinopolit.*, t. II, p. 476.) — « Des cheveux de saint Jean-Baptiste en un coffret d'argent. » (*Inv. de Sainte-Croix de Poitiers*, 1476, n° 15.) — Les Bollandistes signalent encore des cheveux dans les lieux suivants : « Zonaras, Scylitzes et Slycas scribunt quod Imperator Nicephorus Phocas cincinnum eorum attulit cum sanguine coagulatum, dum a Syrica expeditione Constantinopolim reverteretur... S. Gregorius papa, cum ea epistola quæ est 128 libri 7, Recaredo, Visigothorum in Hispania regi, misit particulam dominicæ crucis cum capillis Baptistæ; ea ipsa fortassis reliquia quam Oveti servari diximus. Philippus episcopus Bellovacensis... transtulit in novam capsam corpus S. Ebrulphi anno MCCV in eaque posuit... de capillis S. Baptistæ et de ligno super quod fuit decollatus. Similes capillos veneratur abbatia S. Eligii Noviomensis et in theca veræ crucis, quæ est in ecclesia Insulæ S. Nicolai Treviris continentur *venerabiles S. joannis Præcursoris crines*. Nonnullos quoque esse in ecclesia S. Albani Namurcensis, alios in collegiata Græcorum Coloniæ, cum portione capitis et barbæ; item in æde S. Cordulæ talesque etiam sibi vindicat ecclesia Centulensis S. Richarii et abbatia Corbeiensis. » — Du Cange, décrivant ceux qui adhèrent au chef à Amiens, les dit : « Coma enim erat illi dura, aspera, squalida et strigmentis plena eaque in multam prolixitatem conglomerata, non autem per cincinnos sic discriminata ut facile esset ipsos numerare. » (Bolland.,

p. 754.) Cette description s'applique de tout point aux cheveux que j'ai découverts à Sainte-Croix de Poitiers.

J'ai relevé cette étiquette sur un reliquaire de l'église Saint-Gengoul, à Trèves, qui prétend posséder le chef de saint Jean-Baptiste : « De crinibus S. Johannis Bapt. »

Je constate de la cendre à Rome, à Gênes et à Sens. D'après Jean diacre, il y avait, à Saint-Jean de Latran : « De pulvere et cinere combusti corporis Præcursoris Christi, cilicium ejus de pilis camelorum, ossa duo. » — Le marquis de Seignelay raconte, dans son *Voyage en Italie*, qu'en 1671 il vit au dôme de Gênes « les cendres de saint Jean-Baptiste qu'on montre avec grande cérémonie aux personnes de qualité qui passent en cette ville. » (*Gaz. des Beaux-Arts.*, t. XVIII, p. 182.) — Le texte relatif à la cathédrale de Sens se lit plus haut. Les Bollandistes ont consacré le chapitre VI aux cendres de saint Jean : « De cineribus Præcursoris Genuam allatis. » (P. 780 et suiv.)

3. *Reliquaire* vient de *relique*, mais cette dénomination, extrêmement vague, ne donne pas du tout la configuration de l'objet, ce qui est un tort grave, peu commun cependant au moyen âge, qui créait au besoin des mots spéciaux pour répondre à des situations nouvelles. Dans les inventaires, je constate un embarras égal au nôtre, car nous y voyons figurer successivement les appellations de *capse*, *caisse*, *tabernacle*, *locule*, *bourse*, *conserve* et *vase* : « Capsa aurea I (1). » (1er *inv.*

(1) Grégoire de Tours, *Miraculor.*, cap. XIV, parlant du pouce qui est à Saint-Jean-de-Maurienne, dit qu'il était enfermé dans un coffret d'or : « Apparuit super altare pollex, miri candoris ac lucis splendore effulgens... factaque capsula aurea, in ea recondidit. »

de Bérenger, n° 1.) — « Capsa aurea. » (2e *inv.*, n° 6.) — « Item sunt due casse reliquiarum..., alia de auro cum gemmis ad honorem beati Johannis Baptiste. » (*Inv. de* 1275, n° 45.) — « Vas reliquiarum, ubi est dens beati Johannis. » (1345, n° 5.) — « Tabernaculum unum ad modum unius bolze, ornatum lapidibus pretiosis, in quo est unus ex dentibus beati Johannis Baptiste. » (1353, n° 17.) — « Preciosissima locula, quorum unum ornatissimum gemmis intus habere binos sacros dentes sacerdos ipse gazophylax aiebat » (xve siècle, n° 2.) — « Bursa quadrata, aureis laminis confecta et gemmis ornata, in qua reliquiæ asservantur. » (1595, n° 28.)

Si nous pesons toutes ces expressions l'une après l'autre, nous observons aussitôt qu'il en est plusieurs qui ne signifient absolument rien, puisque, prises à la lettre, elles donneraient plutôt lieu à des confusions; ce sont les mots *vase, tabernacle* et *conserve*. *Locule* a été employé d'une manière littéraire et non pour accuser une forme déterminée. Cependant il pourrait se confondre avec la *caisse,* qui est elle-même une altération de la *capse*. Ces trois mots indiquent toujours un *coffret,* imitant un sarcophage, avec un couvercle plat ou en toit, les deux formes se retrouvant très anciennement, par exemple, dans le coffret de Rimini et celui du musée archiépiscopal d'Utrecht. Le vocable *capsa* est commun au moyen âge : mais, dans le cas présent, il n'est pas certain que la capse des inventaires de Bérenger ait été un reliquaire. Je préférerais y voir une couverture d'évangéliaire, ainsi que j'en ai donné la preuve en commentant ce texte.

Pour sortir de la généralité et décrire exactement la configuration de cette pièce d'orfèvrerie, il faudrait l'appeler soit une petite arche, *arcula,* soit une maison-

nette, *domuncula*. En effet, ce reliquaire comprend deux parties, un coffre et un toit; mais la toiture n'est indiquée que par l'inclinaison des côtés à la partie supérieure, puisque les deux faces montent droit de la base au sommet.

4. La hauteur totale, sans les supports, est de vingt-deux centimètres; la largeur, à la base, de vingt et un, et, en haut, de quatorze, tandis que l'épaisseur varie de six centimètres à deux et demi. Ainsi accusé dans ses lignes principales, le coffret ressemble donc plutôt à une bourse, comme on a dit aux XIVe et XVIe siècles. Il n'a pas grand développement sur aucun côté, parce que ce qu'il est destiné à contenir ne présente qu'un mince volume. Quatre griffes de lion, un peu maigres, qui ne datent que du XVIIe siècle, exhaussent l'auge ou boîte, dont la partie antérieure éblouit par la multiplicité des gemmes, mêlées aux perles et aux filigranes qui en font tout l'ornement. En effet, les cabochons (rubis et saphirs) sont au nombre de 85 et les perles de 185. Le contour est délimité par une triple bordure : la première, en perles enfilées, séparées chacune par un fil strié sur sa tranche; la seconde, consistant en un chapelet de gemmes ovales, emprisonnées dans une bâte qui ne laisse voir que la partie supérieure; la troisième, offrant une autre série de gemmes, mais rectangulaires, taillées en table biseautée et isolées par une ligne de filigrane. Au milieu brille un gros saphir, taillé en table, à monture ajourée et très saillante; il est retenu par des griffes tréflées, contournées de deux rangs de filigranes, entre lesquels sont disposées des perles. De ce foyer rayonnent vers les extrémités huit branches

(1) Les grands cabochons sont montés à griffes et les autres en bâte.

de gemmes ovales (1). L'ensemble donne l'idée d'une étoile à huit rais, l'extrémité de chacun des rayons devenant lui-même le centre d'un nouvel épanouissement de gemmes. Du VIe au Xe siècle, sur les monuments de Rome, mosaïques et fresques, nous voyons ainsi les étoiles ne pas finir brusquement, mais se compléter par quelques dessins qui, en se rejoignant, dessinent presque une roue (1).

Tout l'espace compris entre les branches de l'étoile est rempli par un filigrane saillant, n'adhérant pas au fond, à vrilles courtes et unies, fixées de distance en distance par des anneaux. Ce travail est un peu lourd, parce qu'on l'a fait trop compact; cependant il acquiert de la légèreté à ses jours nombreux. Comme en six endroits il restait quelques vides d'une branche à l'autre, on les a habilement garnis de carrés de filigranes, bordés de perles, avec un cabochon carré au milieu.

Ce filigrane ressemble beaucoup à celui de la croix du royaume, et, comme lui, il est rattaché de distance en distance par des fils courts formant pont. Quant au réseau saillant, il ne manque pas d'analogie avec la nervure du peigne de Théodelinde, mais comme l'exécution en est moins délicate, il s'ensuit qu'il doit être d'une époque plus récente.

(1) Sur la couverture de l'évangéliaire de Charles le Chauve (*Nouv. Mél. d'archéolog.*, t. II, pl. III), les étoiles sont à huit rais; chaque rai, de forme triangulaire et à côte saillante, se termine par deux globules, un gros et un petit, et part d'un cercle central. Dans une miniature, les huit rais, rattachés au centre, sont fuselés et amortis par un double globule; du plus petit jaillissent trois rayons droits. Dans une autre miniature, les quatre rais sont disposés en sautoir, découpés en amande et détachés du point central.

L'amortissement du coffret est singulièrement original ; il se compose d'abord d'un bandeau où les gemmes, tantôt carrées, tantôt ovales, alternent avec des perles, les unes et les autres montées en bâte ; puis, d'un listel, où un rinceau de filigranes court entre deux torsades ; enfin d'une plate-forme, sur laquelle s'alignent cinq cabochons, montés à jour sur des feuillages et diminuant graduellement de grosseur, celui du milieu accosté de deux lions affrontés.

Les côtés dessinent une imbrication à fond pointillé. L'âme est un bloc de bois, évidé à l'intérieur, de manière à former une boîte, qui se ferme à la partie inférieure par une planchette de rapport, sur laquelle est clouée une plaque d'argent doré portant l'inscription citée précédemment. Un ruban rouge, empêchant d'ouvrir, est maintenu par des cachets de cire d'Espagne, aux armes de l'archiprêtre Bosca.

L'or employé est de deux sortes, rouge pour la face antérieure, jaune pour le revers ; Anastase mentionne souvent cette double nuance dans ses inventaires du *Liber pontificalis*.

5. Il était difficile de fournir un dessin plus riche avec des éléments aussi simples. Le revers lui-même, quoique plus sévère, attire également les regards, car il représente, d'une manière neuve, la crucifixion de Notre-Seigneur. M. Labarte, qui a donné du coffret une gravure sur bois (*Hist. des arts ind.,* t. I, p. 348), dit que « si l'artiste avait dessiné ces figures au trait avec un burin, il aurait fait une œuvre très correcte » et que « le dessin indique une bonne époque ». Il y a peut-être de l'exagération dans cette appréciation ; toujours est-il que le résultat obtenu est, en résumé, celui d'une grande originalité. Tout le revers étant déjà orné au poin-

tillé, on s'étonne que les contours des personnages aient été exclusivement tracés par le même procédé, qui dénote quelque peu d'enfantillage, comme si l'on avait cherché à obtenir un effet imprévu en surmontant une difficulté réelle (1).

La croix à laquelle est attaché le Sauveur a ses bras en *escalier,* comme on dit en blason. Au-dessus et dans des médaillons, on voit les personnifications du soleil et de la lune, représentées en buste : le soleil est imberbe, et la torche qui domine sa tête lance des flammes ; le croissant caractérise la lune, dont la figure est celle d'une femme. Les deux attributs surmontent les médaillons, ce qui est rare en iconographie.

Le Christ étend les bras horizontalement ; son nimbe est marqué d'une croix à branches droites. L'aspect de son visage est dur, son corps est droit, raide et sans mouvement. Il a la barbe au menton et aux reins un linge noué au côté gauche et pendant (2). Ses plaies saignent : il n'a pas encore rendu le dernier soupir, ses yeux restent ouverts. Le titre, indiqué sous forme de tablette,

(1) « Les inscriptions en lettres pointillées paraissent avoir été d'un emploi fréquent en Gaule, » dit M. Mowat, qui en publie un certain nombre dans le *Bulletin monumental,* 1882, p. 242 et suiv., d'après des objets en bronze consacrés au culte et de l'époque gallo-romaine.

(2) Saint Grégoire de Tours, au VI[e] siècle, parlant du Christ peint dans l'église de Saint-Genès, à Narbonne, le dit à peine couvert d'un linge : « *Pictura quæ Dominum nostrum quasi præcinctum linteo indicat crucifixum.* » (*De Gloria martyrum,* I, 23.) Dans le sacramentaire de Gellone (VIII[e] siècle), que possède la Bibliothèque nationale, le Christ est ceint d'un jupon qui descend jusqu'aux genoux, type qui se poursuit encore à l'époque carolingienne. (*Le Moyen Age et la Renaissance,* miniatures, pl. III; *les Arts somptuaires,* t. I, pl. 14 et 22.)

est resté vide. Près du Christ se tiennent, conformément à la tradition : à droite, la Vierge, nimbée et drapée dans son manteau ; à gauche, saint Jean, imberbe ; tous les deux le regardent avec douleur, la tête inclinée et le corps penché. La scène se complète par deux autres personnages plus petits, ce qui dénote qu'ils sont d'un ordre bien inférieur : l'un est Longin, qui de ses deux mains enfonce la lance dans le côté du Sauveur ; il a pour pendant, à gauche, le soldat qui présente l'éponge au bout d'un roseau.

Cette plaque est fixée par des clous à tête ronde sur une âme en bois de noyer. Comme elle n'était pas assez longue pour l'espace à recouvrir, on y a ajouté une pièce de la longueur de deux doigts.

6. Il est assez difficile de déterminer rigoureusement la date d'exécution de ce petit meuble, si intéressant au point de vue de l'art et de l'archéologie. Cependant essayons : il y a là matière à discussion et les arguments invoqués doivent être sérieusement pesés et contrôlés avant que j'expose mon sentiment personnel.

Trois opinions sont en présence. Plusieurs archéologues le datent de l'époque de Théodelinde. M. de Linas écrit : « J'attribuerai aussi à la joaillerie byzantine du VII[e] siècle le reliquaire de la dent de saint Jean-Baptiste. » (*Revue de l'art chrétien*, t. XIX, p. 40.) En cela il est plus affirmatif que M. Labarte, qui dit seulement qu'il « pourrait peut-être remonter aux temps de la reine Théodelinde (1). » (T. I, p. 72.)

(1) Ailleurs, il soutient une opinion contradictoire, mais bien faiblement, car il est visiblement influencé par l'idée qui lui est suggérée. Il dit donc qu'on l'attribue généralement à l'époque de Bérenger, c'est-à-dire au X[e] siècle. ajoutant aussitôt que

Pour Mgr Biraghi, le reliquaire de la dent est « un don de Bérenger et de son époque ». L'archéologie n'accepte pas cette conclusion.

M. Darcel cite les deux opinions et semble ne pas vouloir se prononcer. Cependant, après avoir conclu que l'objet est antérieur au xe siècle, il inscrit au-dessous de la gravure la date qui correspond au règne de Théodelinde, viie siècle. « Ce même trésor possède un petit reliquaire, dont nous empruntons le dessin au livre de M. J. Labarte, et qui, du temps de Bérenger, suivant les uns, aurait été donné par Théodelinde, suivant d'autres. Toujours est-il qu'il est un excellent spécimen de l'ornementation en pierreries usitée dans l'orfèvrerie byzantine antérieurement au xe siècle. (*Gazette des Beaux-Arts*, t. XIX, p. 251-253.)

Jules Labarte (*Hist. des arts industr.*, t. II, p. 72) fait ce raisonnement qu'il dit lui avoir été suggéré par le chapelain Aguilhon : « Primitivement, on ne pouvait élever une église sans y déposer une relique du saint qui lui donnait son vocable. Or, l'église de Monza, dédiée à saint Jean-Baptiste, par les soins de Théodelinde, dut recevoir alors la dent du précurseur qu'elle possède encore. Donc le reliquaire qui la renferme doit être contemporain du temple et de la reine, et par conséquent dater de la fin du vie siècle. »

Ce raisonnement est faux de tout point. D'abord les faits permettent de nier la majeure, au moins dans

« plusieurs archéologues et entre autres l'abbé Aguilhon, le croient plus ancien et le rapportent à Théodelinde ». La raison invoquée est que, dès l'origine, il dut y avoir des reliques du patron dans l'église fondée par la reine : or, « on ne connaît pas d'autres reliques à Monza de saint Jean que celles-ci. »

sa rigueur absolue (1). La mineure n'est pas plus solide, car nous savons par l'histoire monumentée, comme les fresques de la chapelle de Théodelinde, que la reine reçut de saint Grégoire, non pas une dent, mais du sang de saint Jean-Baptiste. Donc on ne peut, sur une simple supposition, dater d'une manière certaine et même probable un objet d'orfèvrerie que l'archéologie bien comprise déclare être moins ancien d'un siècle environ. Voilà comment on s'expose à faire fausse route et à tromper un public trop crédule en partant de données sans fondement.

De deux choses l'une, ou la consécration se fit sans reliques de saint Jean, ou elle eut lieu avec les reliques contenues dans le reliquaire de la dent. La première hypothèse est d'autant plus admissible que les reliques du titulaire n'étaient pas alors canoniquement indispensables ; la dévotion personnelle de Théodelinde et l'apparition de la colombe suffisent à expliquer le choix du saint adopté. De plus, comment se fait-il que Paul diacre, qui décrit d'une manière si circonstanciée cette dévotion particulière envers le Précurseur, ne dise pas qu'à la dédicace parut ce précieux trésor : en historien fidèle, il ne pouvait omettre un détail de cette

(1) J'ai déjà démontré que les corporaux employés par saint Grégoire servaient aux consécrations des autels, en tant que *brandea* des apôtres et des martyrs, ce qui équivalait à une relique véritable. Comme le principe n'est pas d'une *rigueur absolue,* je citerai un fait du VI[e] siècle, où les reliques d'un confesseur sont expressément désignées pour une consécration. Dans une vision qu'eut un tribun du fisc, sainte Radégonde, qui lui apparaissait, lui dit : « *Hoc loco sint confessoris venerandæ reliquiæ, per hoc edificate templum, quod sibi ducat dignissimum.* » (S. Fortunat., *De vita S. Radegundis*, n° 38.)

importance. Sans doute, cet argument est purement négatif, mais comment expliquer que ni les inventaires ni les trois représentations peintes ou sculptées de la donation de Théodelinde ne comprennent pas la bourse d'or dans le lot de ses libéralités? Il y aurait donc déjà lieu de suspecter une attribution aussi peu fondée en droit et en fait (1).

Je reviens encore à M. Labarte, parce que son nom fait autorité en matière d'orfèvrerie ancienne et qu'il est essentiel de ne pas laisser accréditer une erreur capitale. Voici comment il formule son opinion sur la date et la provenance du reliquaire : « La symétrie parfaite qui règne dans l'agencement des pierres fines, la correction du modelé des petits lions, le style du dessin de la scène reproduite sur la seconde face du reliquaire, les filets d'or granulés que l'on trouve sur cette belle pièce d'orfèvrerie dénotent la meilleure époque de l'art byzantin. Le reliquaire peut bien être venu de Constantinople avec la couronne de fer et avoir été offert par Théodelinde à la basilique qu'elle avait édifiée. » (*Hist., des arts ind.*, t. I, chap. II, § 5. *Quelques monuments subsistant de l'orfèvrerie byzantine dans le trésor de l'église de Monza*, p. 310-317.) Ailleurs, page 70 de son

(1) Dans le tableau de la donation des reliques par saint Grégoire, on ne distingue pas les ampoules des huiles, tant celles de plomb que celles de verre, mais seulement la fiole du sang de saint Jean et une boîte pyramidale, de couleur blanche, pour imiter l'ivoire. Ne serait-ce pas le coffret qui aurait primitivement contenu la dent et les cheveux du Précurseur ? Le don pontifical se serait alors réduit aux seules reliques de saint Jean-Baptiste, demandées par la reine en tant que titulaire du nouvel édifice. Mais, là encore, la démonstration ne s'appuierait que sur une hypothèse fragile, puisque la boîte d'ivoire peut aussi bien avoir renfermé les corporaux.

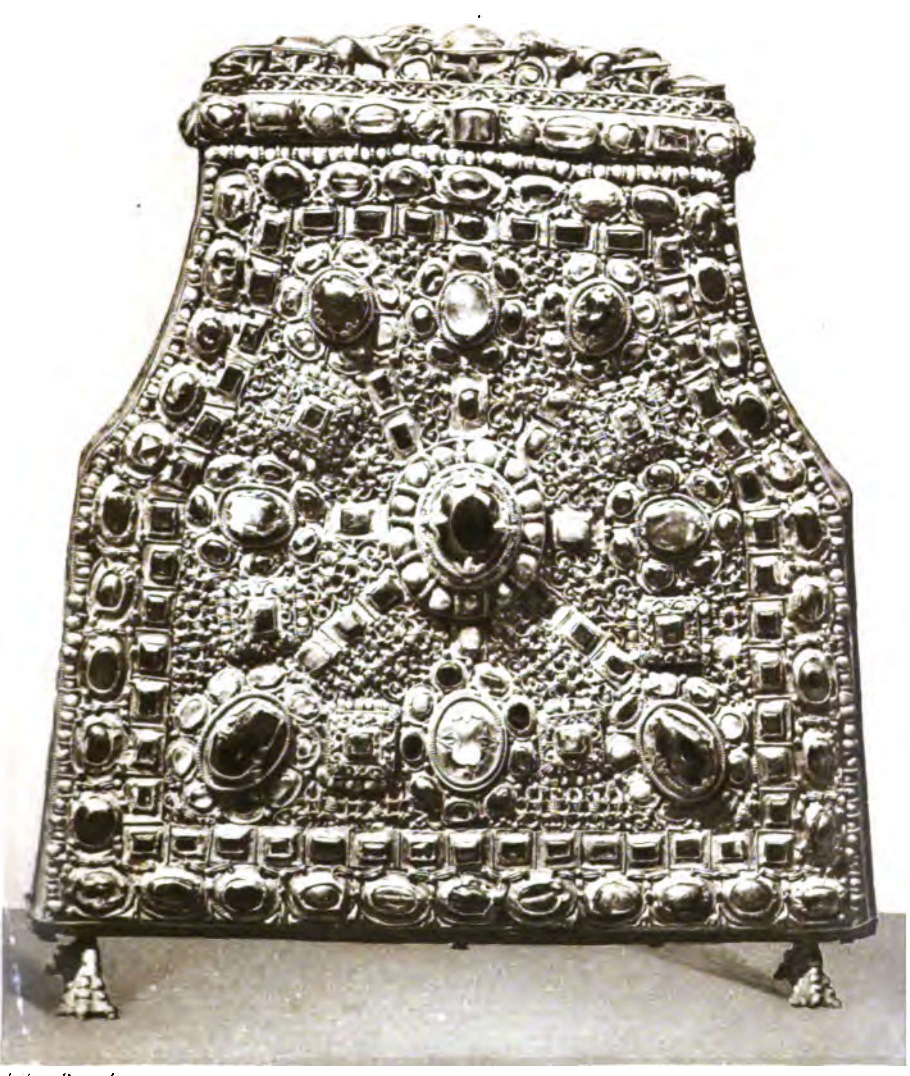
Histoire de l'orfèvrerie, il affirme que le reliquaire de la dent est « sorti de la main d'un orfèvre grec ».

Assimiler le reliquaire à la couronne est une faute grossière, capitale, car ni l'un ni l'autre ne sont byzantins et du temps de Théodelinde. De même, le sujet du revers est plutôt latin que byzantin. Quant aux lions, leur *modelé* est passablement incorrect et sent la barbarie qui avance.

Il n'est pas inutile de faire ici un rapprochement qui profitera à la fixation des dates. La croix pectorale et les ampoules de plomb sont d'art indubitablement byzantin; or, leur style et leur procédé n'ont aucune relation avec le reliquaire. Cette différence seule prouverait que le reliquaire est d'art occidental ou, pour parler plus catégoriquement, d'art latin.

C'est à lui-même, en effet, qu'il faut demander la preuve intrinsèque de sa date. Ne cherchons pas ailleurs nos motifs de conviction. Si le filigrane se rapproche pour le style de celui du peigne de Théodelinde, nous constatons au contraire qu'il ne ressemble en rien à celui de la couverture où l'orfèvrerie se marie à l'ivoire et que l'on reporte au règne de Bérenger. D'autre part, les gemmes ne sont montées ni comme sur la couronne de Théodelinde, ni pas davantage comme sur la croix d'Agilulf. Le procédé est également différent pour les perles, étouffées dans leur alvéole, lorsque, sur cette croix, elles sont enfilées et ont un jeu libre dans leur orbite. De plus, si, sur la même croix, nous remarquons des griffes aux gros cabochons, sur le coffret ces griffes feuillagées dénotent un perfectionnement et, en outre, elles sont montées à jour, comme

(1) De Lasteyrie, *Description du trésor de Guarrazar,* p. 8.



Héliog Dujardin

Imp. L. Eudes

TRÉSOR DE MONZA
Reliquaire de la dent de S. Jean Baptiste (VIIe Siècle)



Héliog Dugardin

Imp L. Eudes

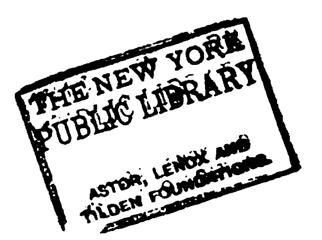
TRÉSOR DE MONZA
Revers du reliquaire de la dent de S. Jean



Helwy Dujardin

Imp L. Eudes

TRÉSOR DE MONZA
Revers du reliquaire de la dent de S. Jean


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

sur les couronnes de Guarrazar (1). J'insiste sur la monture des gemmes. Sur la couronne de Théodelinde et la croix d'Agilulf, elles ont un encadrement, qui se constate, à la même époque, sur la croix de Justin et, un peu plus tard, sur les couronnes espagnoles. Sur le reliquaire de saint Jean, l'alvéole prend une forme maussade; elle ne met pas la pierre complètement en relief, elle l'enserre seulement en partie, en sorte qu'en se rabattant sur ses côtés, elle ne laisse apercevoir que la partie bombée ou taillée: le procédé ne peut pas être plus défectueux. Ainsi, d'une part, il y a progrès dans le montage à jour, ce qui, en se basant sur les couronnes du musée de Cluny, peut reporter à la seconde moitié du VII[e] siècle; mais aussi il y a décadence pour la sertissure des autres gemmes. Quant à la similitude avec les objets dus à la générosité de Théodelinde, comme elle ne porte que sur un point, les filigranes du fond, je n'y attache pas outre mesure d'importance, en raison des dissemblances qui sont beaucoup plus accentuées.

De cet examen minutieux, je conclus qu'aller jusqu'au X[e] siècle serait descendre beaucoup trop bas et remonter jusqu'à la fin du VI[e] ne serait pas moins téméraire. La vérité sera entre les deux. M. de Linas, dans les *Origines de l'orfèvrerie cloisonnée,* a reproduit plusieurs animaux, couronnant des bandeaux ou formant des anses, qui ont de l'analogie avec les lions du couronnement. Or l'époque qu'il assigne va du VI[e] au VIII[e] siècle. Enfin, je ne sais pas si on pourrait fournir comme terme de comparaison une crucifixion de l'époque de Théodelinde, autre que celle de la Bible syriaque de Florence, qui est suspecte. En tout cas, notons les divergences avec les ampoules de plomb : si elles sont réellement du VI[e] siècle, la crucifixion du coffret doit être posté-

rieure. Puis, établissant encore une comparaison avec le Christ niellé de la croix pectorale réputée grégorienne, où le sujet est identique quant aux personnages, nous constatons que le Christ est entièrement habillé et n'a que le nimbe uni, tandis qu'ici il porte un simple jupon et un nimbe crucifère.

Sans doute, j'hésite à me prononcer définitivement. Cependant, tout en repoussant les deux extrêmes, VIe et Xe siècles, je croirais plus volontiers à la fin du VIIe ou, au plus tard, au début du VIIIe.

7. Je sais bien que ce coffret a deux similaires très connus, l'un à Vienne (autrefois à Aix-la-Chapelle) et l'autre en Hongrie (1) et qu'on les fait dater du Xe siècle ; mais, outre qu'ils ne sont pas absolument semblables pour les détails, il n'est pas contraire aux principes de l'archéologie que les coffrets allemands soient d'une date postérieure à celui de Monza, tout en reproduisant le même système de décoration. *L'arcula in forma domus redacta* d'Aix-la-Chapelle n'a pas de filigranes et la monture des gemmes est un peu plus soignée : quant à la crête, elle se compose d'un groupe de gemmes dont il n'y a pas à tenir compte, puisqu'elles ne paraissent pas avoir été montées antérieurement au XVe siècle. (Bock, *Karl's des grossen Pfalz Kapelle*, p. 159.)

Poussons plus loin nos investigations.

On connait plusieurs types de *coins*, comme les appelle M. de Linas, qui les énumère ainsi : d'abord le reliquaire de Monza, puis celui de Herford (Westphalie), ensuite celui « du sang de saint Étienne, qui passa du trésor d'Aix-la-Chapelle à la Schatzkammer impériale de Vienne, et ceux qui appartiennent à l'église Saint-Wil-

(1) *Revue de l'art chrét.*, t. XXX, p. 85.

librord d'Emmerich, au trésor de Saint-Gervais, à Maestricht, à la collection Seillière, au trésor de Saint-Maurice, à la cathédrale de Sion. » (*Revue de l'art chrét.*, t. XXXI, p. 84.) Le même auteur a longuement décrit le coffret de Saint-Jean-Baptiste d'Herford. (*Revue de l'art chrét.*, t. XXXI, p. 80 et suiv.) « Il offre l'aspect d'un coin (hauteur 0m16, largeur à la base 0m14, épaisseur 0m05.) L'objet est en bois de chêne revêtu de plaques métalliques ; toutes les faces, hormis l'antérieure, sont d'argent doré. Le revers comporte six figures à mi-corps dans un double registre : rang supérieur, Jésus-Christ nimbé, flanqué de deux anges ; rang inférieur, la sainte Vierge tenant son divin Fils, entre saint Pierre et saint Paul. On voit sur chaque flanc deux anges également à mi-corps, dans des arcades superposées ; le dessous est un entrelacs buriné et ponctué. L'intégralité du travail, exécuté au repoussé, est d'une singulière rudesse... La crête ajourée se compose de cinq lions en ronde bosse... L'ornementation du panneau antérieur se montre de beaucoup la plus remarquable. Une épaisse lame d'or est recouverte d'un réticulé de cloisons soudées aussi en or, dessinant une escarboucle à huit rais, dont les champs anguleux sont remplis par des écussons encadrés de jarretières à volutes. Treize pierres marquent les points d'intersection... » Parmi les pierres, plusieurs sont des intailles et un morceau de nacre... « Le cordon d'encadrement, les rais, les jarretières (alvéoles carrés), les quatre triangles qui accostent les rais verticaux (alvéoles arrondis) cloisonnent des lamelles de verre, alternativement rouge et vert. Dix écussons, quatre au registre supérieur, six à l'inférieur, sont émaillés; ils représentent des oiseaux, des poissons et des reptiles ; un bouton d'émail





Héliog Dujardin — Imp L. Eudes

TRESOR DE MONZA
Revers du reliquaire de la dent de S. Jean

blanc remplit les boucles des volutes. Quant au champ, il était garni de verre rouge en tables... Les émaux sont d'une telle grossièreté... que je les avais pris d'abord pour des incrustations à froid. Les tons employés sont : le rouge foncé, le blanc laiteux, le bleu lapis, le bleu turquoise, le purpurin, le vert fort rarement, enfin le jaspé, où se marient deux par deux les couleurs ci-dessus ; aucune trace de jaune. Tout cela est notoirement opaque. Le reliquaire de Herford est attribué au x[e] siècle. Je soupçonne qu'il a été rajeuni d'une bonne centaine d'années. »

Dans les *Expositions rétrospectives en 1880*, p. 108, M. de Linas donne le revers et la face latérale du reliquaire de Herford en photographie, ce qui permet de mieux en juger. Je complète donc sa description. Le travail est fait au repoussé et d'une exécution très grossière. Six arcades cintrées, perlées jusque sur les colonnes et les chapiteaux, abritent, sur deux rangs, le Christ entre deux anges et la Vierge mère entre saint Pierre, avec ses deux clefs, et saint Paul ; sur les côtés, deux anges superposés et également abrités dans des arcades perlées. Je ne vois pas trace de nimbe, mais seulement, à la tête du Christ, la croix à branches droites.

M. de Linas assigne au reliquaire de Herford « une date comprise entre les années 785 et 807 ; il aurait été imité d'un modèle rapporté de Lombardie, soit par Pepin le Bref en 753 ou 756, soit par Charlemagne en 774. » (*Revue de l'art chrét.*, t. XXXI, p. 100.) Cette imitation est tout hypothétique.

« Il a la même forme et les mêmes types décoratifs que le reliquaire de Herford, auquel il a servi évidemment de modèle... Malgré la rudesse du procédé d'exécution, les figures, notamment les bustes du soleil et

de la lune, qui ont un cachet classique prononcé, en font un artiste assez habile. » (*Revue de l'art chrét.*, t. XXXI, p. 86.) On reconnaîtrait là « l'indice d'une main byzantine, selon toute vraisemblance. (*Ibidem.*) Enfin M. de Linas conclut que la relique de la dent dut servir à la consécration de l'église bâtie par Théodelinde et que « la custode est contemporaine du temple, VIe-VIIe siècles ». (P. 87.) *Contemporaine* est peut-être trop dire, *byzantine* n'est pas sûr ; en tout cas, le reliquaire d'Herford n'est ni antérieur à celui de Monza ni son contemporain.

Écoutons maintenant M. Darcel, qui s'est fait une spécialité de l'orfèvrerie.

« L'alliance de l'émail et de la verroterie se trouve sur une pièce d'orfèvrerie essentiellement chrétienne, qui, peu connue jusqu'ici, vient d'acquérir à l'exposition de Dusseldorf une renommée considérable dans le petit cercle des gens que ces études intéressent. Ce reliquaire, en forme d'aumônière, qui appartient à l'église Saint-Jean, à Herford, est décoré sur trois faces de plaques d'argent repoussé représentant le Christ, la Vierge, des anges et des apôtres, en buste sous deux rangs d'arcs perlés en plein cintre superposés ; le tout fait au repoussé et d'une exécution très barbare. La quatrième face, qui est la principale et la plus intéressante, est décorée de verroteries grenat et vertes transparentes et encadrant des choses opaques, le tout serti dans l'or. Ces choses, nous les avions prises d'abord pour des morceaux de pierres dures, et, pensant immédiatement à certains bijoux égyptiens, nous admirions en nous-même comme l'art repasse toujours par les mêmes sentiers. Mais nous nous trompions : le précieux reliquaire nous ayant été mis en main, nous avons pu nous con-

vaincre qu'il s'agissait d'émaux opaques, combinés avec des verroteries, le tout enrichi de pierres gravées et de cabochons à battes écrasées et lisses. C'est le plus ancien exemple que l'on connaisse encore de l'alliance de l'émail occidental et de la verroterie, tous deux cloisonnés.

« A quelle époque appartient-il ? L'émail dessine d'une façon grossière des oiseaux et des poissons disposés symétriquement, absolument de même style que certaines lettres initiales des manuscrits barbares du VIIIe siècle.

« Faut-il remonter si haut ? Cela serait tentant, mais nous n'oserions le faire, ignorant dans quel atelier de la vallée du Rhin cette pièce d'orfèvrerie aurait pu être fabriquée en ces époques troublées où nous voyons Charlemagne, après avoir invariablement passé ses hivers dans son palais d'Aix, se remettre chaque printemps en campagne contre les peuplades des barbares de la rive droite du fleuve.

« D'ailleurs, ce reliquaire rappelle de très près celui de Monza, dont le simulacre de fermoir en argent ciselé et doré, orné de deux petits lions, est moins barbare cependant que celui de l'église de Herford, décoré de cinq petits monstres. Or, aucun des inventaires de Monza, antérieurs au XIe siècle que vient de publier M. l'abbé Barbier de Montault dans le *Bulletin monumental,* ne mentionne cette pièce. Ce n'est pas une raison, mais c'est une présomption en faveur d'une origine très postérieure au VIIIe siècle. Le catalogue de l'Exposition de Dusseldorf, qui nous semble très bien fait, bien que nous n'en comprenions que les chiffres et les inscriptions latines, qu'il a le tort de ne pas toutes publier, l'attribue à une époque barbare, le Xe siècle, et nous

n'y contredirons point, d'autant plus que l'emploi des verroteries ou des tables de grenat incrustées semble avoir longtemps persévéré dans l'orfèvrerie allemande.

« Nous en avons pour preuve la pièce magnifique que nous publions et qui appartient au trésor de la cathédrale de Trêves. » (*Gazette des Beaux-Arts*, t. XXIII, p. 20-21.)

Deux juges très compétents viennent de se prononcer. Nous flottons donc entre le VIII[e] siècle et le X[e]. Je vais tâcher de préciser la date et le pays d'exécution.

La similitude entre le reliquaire de Monza et celui de Herford, est plus apparente que réelle. Le type seul concorde, ainsi que l'ornementation gemmée de la face antérieure ; mais, en dehors de ces deux points communs, tout le reste est foncièrement divergent. A Monza, le fond est filigrané ; à Herford, il se complique de verroterie et d'émaux ; dans le monument italien, à part les deux lions du couvercle qui deviennent des monstres à Herford, il n'y a pas, comme dans l'œuvre allemande, ces poissons et oiseaux qui constituent un caractère particulier de décoration. A Monza, le revers est historié et pointillé ; à Herford, il est également couvert de personnages, mais exécutés au repoussé ; le premier travail dénote une main encore habile ; le second, fait évidemment d'après un modèle, est réellement barbare dans toutes ses parties.

Conclure de là que l'un procède de l'autre, ce serait très hardi. En tout cas, la filiation ne pourrait être que très indirecte et lointaine. Les deux œuvres sont-elles contemporaines ? Non. Monza a évidemment précédé Herford d'un siècle au moins, ce qui nous reporte au VIII[e] siècle, peut-être au delà du milieu. Toujours est-il que nous sommes là en présence de deux natio-

nalités bien distinctes, l'italienne et l'allemande, qui travaillent, sur un même thème, avec des idées et des procédés dissemblables. En Italie, on était certainement en avance, en raison des traditions, tandis que, dans les régions du nord, où tout était nouveau, se faisait surtout sentir l'élément barbare et fantaisiste.

Étant donc admis que l'analogie porte plutôt sur l'ensemble que sur les détails, la question se limite à l'ornementation. Si, d'une part, elle est riche comme celle de Byzance, de l'autre, il faut bien convenir qu'elle cherche l'éclat ailleurs que dans l'abondance des gemmes ; de là l'emploi de la verroterie, qui est un des caractères propres de l'orfèvrerie mérovingienne. Ce système économique prévalait encore à l'époque carlovingienne : M. Darcel l'atteste, en invoquant la continuation du procédé en Allemagne, ce qui met ce pays en arrière sur les autres contrées. J'estime qu'il ne faut pas descendre si bas et qu'il est préférable d'admettre que le reliquaire de Herford représente l'art mérovingien à son déclin ; nous arrivons ainsi au VIIIe siècle, date déjà établie par la comparaison avec les manuscrits, comme l'a judicieusement observé M. Darcel, qui a eu raison toutefois d'établir aussi un rapprochement avec l'autel portatif de Trèves.

8. Quelle peut bien être, pour le coffret de Monza, la signification de sa décoration ? J'y constate quatre éléments divers : une *dent*, une *étoile*, deux *lions* et une *crucifixion*. Voyons si tout cela peut se rapporter à saint Jean-Baptiste.

M. de Linas a remarqué (*Rev. de l'art chrét.*, t. XXXI, p. 87) que les reliquaires de Monza et de Herford contenant chacun une dent, « à moins d'y mettre trop de mauvaise volonté, on pourrait reconnaître aux deux

pièces certaines analogies avec une molaire garnie de sa racine. L'usage de modeler les *thecæ reliquiarum* sur l'objet qu'elles renfermaient fut certainement pratiqué au xe siècle, témoin l'autel portatif de saint André, à Trèves; aucun motif sérieux ne défend de croire qu'il en ait été ainsi longtemps auparavant. »

La *Légende d'or* compare saint Jean à une lampe ardente, prérogative de sa sainteté: « *In lucerna ardenti prærogativa sanctitatis.* » (Édit. Grüesse, p. 356.) Elle dit encore qu'il brille comme l'étoile du matin, qui apporte la joie au monde: « *Ipse enim tanquam lucifer venit et æternum gaudium nobis primus nuntiavit, tertio ratione jucunditatis in ortu suo. Dixerat enim angelus: Et multi in ejus nativitate gaudebunt et ideo dignum est, ut et nos in nativitate ejus gaudeamus,* » (Ibid., p. 361.) Aussi s'est-on toujours réjoui à l'anniversaire de sa nativité, la seule, avec celle de la Vierge et du Christ, que célèbre l'Église Il nous en est resté l'usage des feux de la Saint-Jean. Au moyen âge, on allumait symboliquement des torches: « *Feruntur etiam faculæ ardentes quia Johannes fuit facula ardens et lucens.* » (Ibid., p. 364.) L'étoile (1) peut donc, dans une certaine mesure, symboliser le Précurseur, comme

(1) J'ai parlé d'étoile en forme de *roue*. Le mot se trouve dans la *Légende d'or* avec sa signification symbolique : « *Rota vertitur, quia sol tunc in circulo descendit, ad significandum quod ipse testimonium perhibuit dicens: Me oportet minui, illum autem crescere.* » (P. 364). L'archimandrite Marcel, relatant la deuxième invention du chef de saint Jean en 763, dit que le Précurseur apparut sous la forme d'une étoile. « *Ecce... video stellam flammeam in ostio ubi quiescebam. Surrexi itaque et misi manus in ostio ubi erat et rursus inventa est in ostio sequenti... Et cum ad secundum pervenirem ostium, inventa est eadem stella in ostio tertio. Deinde*

l'astre du matin annonce que le lever du soleil est proche (1). Mais Jean-Baptiste n'était pas la lumière, il venait seulement rendre témoignage de Celui qui était la vraie lumière : « *Fuit homo missus a Deo, cui nomen erat Johannes. Hic venit in testimonium, ut testimonium perhiberet de lumine, ut omnes crederent per illum. Non erat ille lux, sed ut testimonium perhiberet de lumine. Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum* (1).» (S. Joan., I, 6, 7, 8 et 9.)

L'Église, tous les jours à Laudes, dans le cantique de Zacharie, père de saint Jean, répète que le Christ est

conspicio eam in interioribus scalæ gradibus... Et ecce præcedebat me stella ipsa et ego sequens (speluncam) ingressus sum, usque dum in absidula speluncæ (où était caché le chef), *consistit.* » (Bolland., p. 726.)

(1) Le Missel de Laon, en 1506, et celui de Verdun, en 1554, ont, pour la fête du Précurseur, une prose dont j'extrais ces strophes :

« *In lucerna lux laudetur,*
In Præcone veneretur
Judex, sol in radio.

« *Solem solet repentinum*
Vel quid grande vel divinum
Vulgus ægre capere :

« *Quare nobis hebetatis*
Sol supernæ veritatis
Præcursor in sidere...

« *O lucerna veræ lucis,*
O præcursor magni ducis,
Præco penitentiæ,

« *Sta pro nobis ante ducem*
Et procura nobis lucem
Sempiternæ gloriæ »

le soleil levant qui illumine ceux qui sont assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort : « *Visitavit nos oriens ex alto: illuminare his, qui in tenebris, et in umbra mortis sedent* (1). » Pendant l'Avent, elle l'invoque comme l'orient, la splendeur de la lumière éternelle et le soleil de justice : « *O oriens, splendor lucis æternæ, et sol justitiæ : veni, et illumina sedentes in tenebris et umbra mortis.* »

Or, d'une part, nous voyons ce soleil radieux briller sur le monde (2), et, de l'autre, nous assistons à son déclin, au soir de la vie, suivant l'expression de saint Thomas d'Aquin, *ad vitæ vesperam* (3). Saint Jean, renfermé dans le vase d'or et vivant encore par ses reliques (4), crie donc, comme autrefois, au peuple fidèle : Voici l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde;

(1) Saint-Luc, I, 78, 79.

(2) On lit dans la prose de saint Jean-Baptiste, qui se chantait à Monza au XIVe siècle :

« *Lux non erat, sed lucerna,*
Monstrat iter ad superna,
Quibus suum pax eterna
Pollicetur gaudium. »

(Frisi, t. III, p. 50.)

Un missel du XVe siècle de la même église contient ces deux strophes :

« *Verbum preit veritatis*
Vox eterne claritatis.
Solem jubar seculi.

« *Insignis spectaculi*
Forma norma populi
Johannes monstrat. (*Forse* monstratur.) »

(Frisi, t. III, p. 96.)

(3) Hymne *Verbum supernum,* dans l'office du Saint-Sacrement.

(4) *Ossa eorum vivent in æternum.*

il se lève pour vous éclairer, il meurt pour vous racheter.

Saint Augustin, qui est toujours plein de pensées ingénieuses, a établi un rapprochement entre le Christ et saint Jean, tant pour leur naissance que pour leur mort. En effet, le corps du Christ fut exalté sur la croix pendant que celui de saint Jean fut ignominieusement décapité. A la naissance du Sauveur, les jours commencent à croître, tandis qu'ils diminuent à l'époque de celle de saint Jean : « *Ipse testimonium perhibuit dicens: Me oportet minui, illum autem crescere. Hoc significatum est secundum quod dicit Augustinus in eorum mortibus; in eorum ortibus, quia circa nativitatem Johannis dies incipiunt decrescere, circa nativitatem Christi crescere, juxta illud : Solstitium decimo Christum præit atque Johannem. Item in eorum mortibus, quia corpus Christi in cruce fuit exaltatum, corpus Johannis capite minoratum.* » (*Leg. aurea,* édit. Gräesse, p. 364.)

Le sermon de Théodore Daphnopate sur saint Jean contient cette phrase significative : « *Ecce solis justitiæ omni ex parte fulgens Lucifer resplenduit, suis radiis illustrans totam Ecclesiæ plenitudinem.* » (Bolland., p. 739.)

Enfin, si les lions peuvent faire allusion au désert (1), à cette voie retentissante qui crie la pénitence et s'oppose au crime, l'on peut également voir dans l'un de ces animaux le symbole du Christ, dont il a été dit qu'il est le lion vainqueur de la tribu de Juda : « *Vicit leo de tribu Juda* (2). » Sous ce rapport encore, le symbolisme serait donc complet, puisqu'il mettrait en parallèle le Précurseur et le Christ.

(1) *Vox clamantis in deserto.* (Saint Marc, I, 1.)

(2) Apocalypse, v., 5.

Sans doute, tout cela est fort ingénieux et séduisant. Mais doit-on s'y arrêter comme à une vérité démontrée? Je ne le pense pas. L'exemplaire de Monza n'est pas unique, puisque nous en comptons jusqu'à huit. Il serait donc puéril d'insister sur la *forme de dent*, ce même type se reproduisant ailleurs, sans qu'il soit motivé par la molaire d'un saint. Les lions également reparaissent dans l'orfèvrerie de l'époque, en dehors de toute idée mystique. Reste l'étoile qui, commune à plusieurs reliquaires, signifie simplement ou que le juste brille au firmament du ciel, « *fulgebunt justi* (1), » ou qu'il habite dans la région glorieuse des astres, « *spiritus evolavit ad astra,* » suivant une expression fréquente dans la liturgie et les auteurs ecclésiastiques.

9. Il existe trois reproductions graphiques du reliquaire de la dent : une gravure sur bois, insérée par Labarte dans son *Histoire des arts industriels,* t. Ier, p. 348, ne donnant que la face antérieure très réduite, puis reproduite par M. Darcel dans la *Gazette des beaux-arts,* t. XIX, p. 253; une lithographie, au tiers de l'original, donnée par M. de Linas dans la *Revue de l'art chrétien,* t. XXI, p. 40; une photographie, grandeur naturelle, exécutée par M. Rossi, de Milan, et représentant les deux faces.

10. Dans le catalogue, j'ai employé cette formule pour décrire sommairement cet objet d'art : « Reliquaire en or, ayant la forme d'une bourse : à la partie antérieure, sur un fond de filigrane, se détache une étoile en rubis

(1) *Sapient.*, III 7. — *Multi de his qui dormiunt in terræ pulvere evigilabunt : alii in vitam æternam... Qui autem docti fuerint fulgebunt quasi splendor firmamenti et qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stella in perpetuas æternitates.* (Daniel, XII, 2, 3.)

et saphirs ; on y compte 85 pierres précieuses et 185 perles. Au revers, la crucifixion, exécutée au pointillé ; au-dessus de la croix, les personnifications du soleil et de la lune ; à droite, la Vierge et saint Longin, qui perce le côté du Sauveur ; à gauche, saint Jean évangéliste et le soldat qui présente l'éponge imbibée de fiel et de vinaigre. Ce reliquaire, œuvre latine du VIIe siècle avancé, contient de la cendre, des os brûlés, des cheveux et une dent du précurseur. »

X

GALON DE VÊTEMENT

(Ier *siècle.*)

1. Dans une des armoires voisines du chœur, j'ai trouvé, sur un sachet, une double étiquette. L'une, du XVe siècle, est ainsi conçue : *Scte Marie sci Joh* (ann) *is Bap* (tis) *te sce Elisabet.* L'autre, plus développée et lui servant de complément, mais du XVIIe siècle, donne les dimensions et précise la matière : *Panniculus longitudinis unciarum sex et latitudinis unius digiti, contextus e filo lanæ, cum inscriptione.*

Cette inscription est d'un vague qui ne satisfait pas absolument la curiosité. Elle dit que l'objet, indéterminé, a appartenu à la Vierge, à saint Jean-Baptiste, à sainte Élisabeth, ce qui ne peut s'entendre que *successivement.* Alors, retournant la phrase, pour mieux saisir l'ordre chronologique, nous aurons sainte Élisabeth,

saint Jean et la Vierge, ce qui est la seule explication normale de ces trois noms ainsi réunis.

Le sens à attribuer à cette simple indication de personnes d'une même famille me semble celui-ci : l'objet fut porté d'abord par la mère, qui le transmit à son fils, et de ce dernier, à sa mort, il passa, faute de parents plus proches sans doute, soit comme souvenir, soit pour son usage personnel, à sa tante. Je ne vois pas d'autre interprétation plausible de ce texte, qui se répète identiquement dans un inventaire.

2. Décrivons maintenant ce tissu que nous avons eu le bonheur de découvrir et que nous nous sommes empressé de déposer au trésor, afin qu'il soit mis en évidence, car il présente un double intérêt lipsanographique et archéologique.



C'est un galon en passementerie de laine un peu grosse, tissée au métier. La longueur est de 0m45 et la largeur de 0m015. J'en ai détaché un morceau pour le soumettre à des spécialistes.

Ce galon est très fort : on qualifiait, au moyen âge, ce genre de tissu par le mot *sangle,* qui indique une certaine consistance, dispensant de doublure (1). Il est

(1) « Ung autre paille de drap noir sangle. » (*Inv. de Saint-Paul d'Orléans,* 1462, nos 123, 124.)

arrêté sur ses bords par un cordonnet en relief, auquel succède intérieurement un listel dont les fils sont obliques.

Le fond est rouge. Il n'y a que deux variétés de dessins, qui se répètent indéfiniment : un fleuron bleu entre quatre fleurons blancs, puis une rose jaune à cœur bleu.

Cette rose est très large : ses contours indécis dessident un ovale. Elle est tissée de fils jaunes cordés et qui, dans l'intervalle de l'un à l'autre, laissent voir le fond de l'étoffe. Le cœur bleu, pointillé de rouge au centre, forme une espèce de quadrilobe.

Les fleurons, par suite du parallélisme des lignes, affectent le type uniforme à branches égales, autrement dit, les quatre lobes sont presques carrés. Le fleuron central est plus grand que les quatre qui l'accompagnent, mais tous ont un point rouge qui fait le cœur et est ajouré, ce qui permet de distinguer le fond, comme à la rose de séparation. Le procédé est donc le même dans toute cette série, qui ne dénote pas un travail compliqué ni d'une exécution recherchée.

3. Un morceau de galon semblable est fixé au parchemin qui clôt l'ampoule du sang de saint Jean-Baptiste. On le considérait donc comme une relique du Précurseur, et peut-être le galon du trésor adhérait-il autrefois à ce fragment, de façon à ne faire qu'un seul tout.

4. Admettant comme authentique la tradition, la date de ce précieux tissu serait le premier siècle de l'ère chrétienne. La chose en soi n'est pas invraisemblable, et je puis étayer cette attribution de deux preuves qui ont une valeur décisive dans la question. Ce sont deux monuments égyptiens qui fixent rigoureusement l'em-

ploi de ce galon : or, l'on sait que les Juifs avaient de nombreuses relations commerciales avec l'Égypte et que l'art de cette contrée influa considérablement sur celui de la Judée avant la conquête romaine.

« Les monuments égyptiens... nous les (les Héthéens) représentent dans leurs peintures et leurs bas-reliefs, d'après un grand nombre d'égyptologues... L'Héthéen... était vêtu d'une tunique aux couleurs éclatantes, nouée au-dessus de l'épaule gauche, de manière à laisser libre le bras droit. Elle avait une large bordure de galon ou de broderie. Au-dessous de ce vêtement était une sorte de chemise de même couleur et de même forme, mais descendant seulement jusqu'aux genoux. » (*Le Monde,* feuilleton du 20 septembre 1881.)

Le galon, dessinant les contours du vêtement, se constate donc sur les monuments égyptiens. Voici mieux encore. Au musée égyptien de Turin, j'ai vu un reste de vêtement, probablement exhumé d'un tombeau, qui porte en bordure un galon tissé, épais, large de deux doigts, dont le dessin a de l'analogie avec le galon conservé à Monza. Le fond est bleu, avec dessins blancs. Au bord extérieur court une petite bande rouge, où des roses à quatre lobes alternent avec des X cantonnés de quatre points. En dessus, deux rectangles sont posés obliquement : chacun d'eux est semé de quatre roses ou fleurons presque uniformes; un second fleuron est inscrit dans le premier, avec un point au centre. En haut, dans l'espace vide laissé libre par la jonction des deux rectangles, un triangle renversé, et, en bas, dans l'intervalle triangulaire des rectangles, un chevron en liseré et deux fleurons de chaque côté, montant le long

du chevron et aboutissant à une fleurette à cinq angles.

5. Dans le catalogue officiel du trésor, j'ai ainsi inscrit ma découverte : « Galon en laine rouge, à fleurons bleus, blancs, jaunes, provenant de la bordure d'un vêtement de sainte Élisabeth et de saint Jean-Baptiste, son fils ; style égyptien. »

X. Barbier de Montault.

LA RENAISSANCE EN FRANCE

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT PUBLIÉ SOUS CE TITRE

(*Deuxième article.*)

I. — Forcé, par l'ordre géographique adopté, de commencer par la Flandre, M. Palustre ne cherche pas à convaincre ses lecteurs que cette entrée en matière est la meilleure qui se pût trouver. Il convient, au contraire, avec la plus entière franchise, que l'extrême nord de la France n'est nullement propre à lui fournir un début magistral, et cet aveu, il ne le dissimule pas entre deux notes ou dans une phrase incidente habilement entourée. Les petits moyens de cette espèce répugnent à des caractères et à des talents tels que ceux de l'auteur de *la Renaissance :* il accepte l'objection dès les premiers mots de son livre ; mais il sait l'exprimer de manière que, sans affaiblir ou dénaturer la vérité, elle contienne dans une certaine mesure la justification de la méthode suivie. « Par la date de sa réunion à la France, dit-il, la riche province dont nous allons parler tout d'abord semblait échapper au programme que nous nous sommes proposé de remplir. On ne saurait, en effet, antérieurement à la conquête de Louis XIV, demander à la Flandre une participation

directe au mouvement des arts dans notre pays. Elle subit l'influence d'un voisinage presque immédiat, mais dans des limites restreintes et tout en conservant à chacune de ses créations un caractère qui lui est propre. » En d'autres termes, la Flandre a eu sa manière à elle d'adopter l'art antique et de l'accommoder à ses traditions. C'est bien aussi, comme dans la plupart des autres provinces françaises, une Renaissance ; et si elle se produit un siècle après celle des bords de la Seine et de la Loire, si elle n'en a pas la grâce étudiée et la richesse d'invention, elle en conserve le principal caractère : l'architecture gréco-romaine vivifiée par le génie local.

C'est à ce titre que M. Palustre admet dans son livre deux monuments importants : la Bourse de Lille et la façade gigantesque de l'église abbatiale de Saint-Arnaud-les-Eaux, près de Valenciennes. Mais, malgré une incontestable originalité, ces monuments, voisins de la conquête française, font déjà pressentir la lourdeur majestueuse des constructions de Louis XIV et même les abus du rococo : les frontons coupés ou contournés, les armoiries occupant la hauteur de tout un étage, les grands bas-reliefs rompant ou contrariant les lignes de l'architecture, les fausses perspectives, etc. On pourrait dire de ces édifices qu'ils sont, par leurs défauts, en avance sur leur époque. Faut-il attribuer ces défauts à une influence espagnole, fort admissible à première vue dans un pays alors soumis à l'Espagne? Bien que la lourdeur semble un des caractères distinctifs des constructions élevées dans la péninsule ibérique depuis le XVI[e] siècle, elle ne suffit pas à effacer l'empreinte flamande que portent la plupart des détails. La Flandre et la Belgique avaient

d'ailleurs des traditions monumentales trop puissantes pour se laisser si facilement entamer. Ce dont toutefois la Flandre n'a guère laissé d'exemples, même aux plus mauvais jours, c'est l'incorrection qui se manifeste de toutes parts dans le frontispice de Saint-Amand, et qui prouve que l'abbé Dubois était simplement un architecte de circonstance ; ici vient naturellement se présenter à mon esprit l'affreuse basilique de Notre-Dame de Boulogne, dont le constructeur, ecclésiastique également, paraît n'avoir étudié l'art monumental que dans les manuels de dessin linéaire. Nous avons encore, dans notre clergé français, beaucoup de prêtres qui font chez eux du gothique, du roman et du gréco-romain avec la superbe assurance qu'un quart d'heure d'inspiration vaut mieux en ces matières qu'un goût mûri par plusieurs années d'études. De là, les chapelles de Notre-Dame d'Arliquet, près de Limoges, et de Notre-Dame de Nyons, véritables monstruosités artistiques, dignes d'être célèbres, et qui n'ont même pas à leur avantage l'imposante noblesse qu'avait obtenue le vénérable abbé de Saint-Amand.

L'absence de grands monuments de la première Renaissance dans la Flandre ne doit pas faire conclure que le pays n'a pris absolument aucune part au mouvement artistique dès le règne de François Ier. Lille n'a-t-elle pas fourni un sculpteur, Georges Monoïer (1), tellement imbu de l'art français, qu'une œuvre importante a pu lui être attribuée en même temps qu'à Michel Colombe ? Cette œuvre est le tombeau de

(1) Ce G. Monoïer ou Monnoyer est peut-être l'aïeul ou le bisaïeul de Jean-Baptiste Monnoyer, célèbre peintre de fleurs et de natures mortes, qui vivait sous Louis XIV.

Charles de Lalaing, à Douai, qui a fourni à M. Sadoux le sujet d'une de ses meilleures planches.

Nous trouvons la même famille de Lalaing et le même artiste, cette fois avec une authenticité incontestable, dans l'Artois. Le tombeau du chanoine Sidrach de Lalaing, appliqué avec son bas-relief contre un pilier de la cathédrale de Saint-Omer, n'aurait rien d'étrange si on le voyait à la cathédrale de Beauvais ou même à celle de Tours.

La Renaissance artésienne toutefois se ressent encore de la situation politique, au XVIe siècle, des diocèses d'Arras et de Saint-Omer. Elle a l'ampleur, les appareils en bossages, les larges fenêtres carrées, à meneaux en forme de gril, qui caractérisent les constructions flamandes de l'époque. Tel est l'hôtel de ville d'Arras, moins la partie centrale et le beffroi, qui sont du dernier style ogival, moins aussi une aile toute moderne, que M. Palustre trouve fort inférieure à l'œuvre de l'architecte Tesson, l'artiste de la Renaissance.

M. Palustre nous donne encore, pour le Pas-de-Calais, le « bailliage » (1) d'Aire avec sa bretèche. Cette fois, la construction ne manque pas d'élégance ; seulement les détails ont encore quelque chose de sec, de compassé, de péniblement cherché, qui reste fort éloigné de notre verve française. Les Morins et les Atrébates n'étaient-ils donc pas des Gaulois aussi bien que les ancêtres des Parisiens et des Tourangeaux ? Ou bien

(1) Ce petit édifice fut transformé en prétoire de justice en 1641. Primitivement c'était le corps de garde municipal. (*Dictionnaire du Pas-de-Calais*, publié par la Commission départementale des monuments historiques, *Arrondissement de Saint-Omer*, t. I, p. 152.)

faut-il renoncer à faire dériver de nos ancêtres barbares cette force et cette richesse de conception qui semble particulière à nos artistes du moyen âge et du XVI[e] siècle ?

Plus rien des influences flamandes en Picardie, province que la France avait recouvrée à peu près entière dès le temps de Louis XI. La Renaissance est ici complètement française, mais ici encore l'essor du nouveau style est notablement ralenti par la puissance des traditions gothiques. Si bien qu'à Folleville un tombeau des plus remarquables, celui de Raoul de Lannoy, sculpté et signé par un artiste italien, Antonio della Porta, et digne de son origine, a pour encadrement une arcade ornée avec toute l'exubérance de l'art flamboyant. Au reste, à part ce tombeau, aucune œuvre de premier ordre dans la Picardie septentrionale, c'est-à-dire dans tout le département de la Somme; aucune surtout qui se signale par un goût délicat. Deux d'entre elles, la maison de la rue des Vergeaux, à Amiens, et la chapelle seigneuriale de Tilloloy, la première avec ses deux grands arcs brisés, la seconde avec ses deux tours rondes, montrent une recherche de l'originalité qui n'est pas heureuse.

II. — Trois départements : Nord, Pas-de-Calais et Somme, ont eu quelque peine à remplir la première livraison de *la Renaissance en France;* le département de l'Oise suffit à la seconde, malgré les actes de vandalisme accomplis dans ce pays depuis un siècle. Nous n'avons plus, en effet, les grands châteaux de Chantilly et de Sarcus, ce dernier une des merveilles des premières années de François I[er], et dont on ne peut juger que par quelques débris conservés sur place ou transportés soit au musée de Picardie, à Amiens, soit dans une propriété des environs de Creil, soit dans le

parc du château de Pouilly, près de Méru. De Chantilly, il n'est pas resté pierre sur pierre : le château actuel, construit à grands frais par Mgr le duc d'Aumale, n'est qu'une imitation assez libre de l'imposant monument dessiné par Du Cerceau.

M. Palustre commence par le chef-lieu du département, Beauvais. Il n'y a pourtant ici aucun édifice important de la Renaissance, mais les nombreux ouvriers qui travaillaient dans cette ville sous François Ier et Henri II ont laissé dans la cathédrale, au milieu des splendeurs de l'architecture gothique, des chefs-d'œuvre de sculpture sur bois et de peinture sur verre qui trahissent la présence d'une brillante école d'artistes dans le Beauvaisis. Ces artistes, la plupart, sont connus, et génies de premier ordre. Tout en justifiant la haute réputation des Jean Vast, des Le Pot, des Le Prince, M. Palustre s'attache à répartir à chacun d'eux ce qui lui appartient, répartition qui auparavant avait donné lieu à quelques erreurs. Ainsi Jean Le Pot, le sculpteur des admirables vantaux de la cathédrale, et son fils Nicolas, passaient, sur la fausse interprétation d'un monogramme, pour les auteurs de verrières qu'une étude plus attentive a permis de restituer à Engrand Le Prince et à ses deux fils, Jean et Nicolas. De leur côté, les deux fils de Le Prince, écrasés par la gloire de leur père, voyaient leurs œuvres passer à son actif; le magnifique vitrail de la légende de saint Eustache, à Saint-Étienne de Beauvais, par exemple, malgré sa date de 1554, postérieure de vingt-quatre ans à la mort d'Engrand, ne cessait de lui être attribué. C'est à Jean Le Prince que M. Palustre en fait honneur, en comparant l'œuvre à un vitrail signé qui existe à Saint-Vincent de Rouen.

Un monument funéraire à Maignelay, les débris du château de Sarcus et la belle porte de l'église de Montjavoult arrêtent un instant à peine M. Palustre, qui a hâte de passer à Chantilly pour y trouver un de ses architectes favoris, Jean Bullant. Le petit château, à Chantilly, bâti sous Charles IX par le dernier baron de Montmorency, ne porte pas de signature authentique, mais les analogies que présentent avec le château d'Écouen les dispositions si originales des entablements, des arcades et des fenêtres, font lire dans cet édifice le nom de Bullant comme s'il y était gravé en toutes lettres.

En veine de rapprochements aussi ingénieux que féconds, M. Palustre prend note ensuite des dessins que Du Cerceau nous a laissés du château de Verneuil, au nord-est de Creil, constate que la même localité possédait, lors de la construction du château, un architecte nommé Jean Brosse, et de la ressemblance de l'édifice avec le palais du Luxembourg, à Paris, tout aussi bien que du nom de Salomon Brosse (les documents écrits l'appellent indistinctement *Brosse* ou *de Brosse*), auteur de ce palais, il conclut à la parenté réelle des deux monuments et des deux artistes. Ces rapprochements n'ont-ils pas toute la valeur d'une trouvaille? Je regrette seulement d'avoir à signaler à propos de Verneuil une légère contradiction. « C'est à Verneuil seulement, dit M. Palustre (p. 87), que les barrières s'abaissent enfin, que l'on se contente, du côté de l'entrée, d'une simple galerie, destinée bientôt à disparaître à son tour pour faire place à une grille que précède un saut-de-loup. » A la p. 71, on avait déjà réclamé la priorité pour Sarcus, et il est possible que cette disposition soit encore un peu plus ancienne.

Le manoir de Huleux, qui arracha des exclamations

d'enthousiasme à M. Palustre, lorsqu'il le visita en 1877, avec les membres du Congrès de Senlis, et une porte de Crépy-en-Valois, vue par lui le même jour, terminent la géographie monumentale de la Renaissance dans le département de l'Oise. Les dernières phrases de la livraison ont leur importance : M. Palustre y pose la date de 1550 comme un jalon dans l'histoire de l'art ; il lui semble que dès lors « les idées riantes ont pris fin, le caprice fait place à certaine régularité qui bientôt dégénérera en lourdeur, sous prétexte de force et de majesté ».

III. — La partie consacrée au département de l'Aisne confirme du tout au tout ce jugement. Voici d'abord deux clôtures de chapelles; l'une de 1540, tirée de Saint-Martin de Laon ; l'autre de 1572, tirée de la cathédrale de la même ville. L'ensemble et les détails de ces œuvres d'art font voir sensiblement le chemin parcouru en trente ans, mais on saisit encore d'une manière plus frappante, au chœur de Notre-Dame de la Ferté-Milon, à la date de 1563, « la rupture complète avec le passé, » si bien qu'il « restera peu de chemin à faire pour arriver aux solennelles et froides conceptions qui, trop longtemps, s'imposeront au goût public. » (P. 105.) On voit apparaître dans l'ordre inférieur de cette abside des pilastres accouplés; mais Philibert de l'Orme, à l'influence duquel M. Palustre attribue cette disposition, ne saurait passer pour en être l'inventeur en France, car elle se trouve déjà au château d'Anisy, bâti dans son ensemble vers 1530; ici toutefois, par une sorte d'anomalie, elle caractérise l'étage supérieur.

Anisy conduit M. Palustre à Marchais, château terminé avant 1546, et en grande partie méconnaissable aujourd'hui ; mais Fère-en-Tardenois nous ramène à 1530 environ, époque où cette demeure féodale

du XIIIe siècle fut totalement remaniée par son nouveau possesseur, Anne de Montmorency. Les travaux n'étaient pas encore achevés à la mort d'Henri II. Le connétable perdit alors son crédit à la cour et Jean Bullant sa place de surintendant des bâtiments; cette double disgrâce, l'estime que le connétable professait pour son architecte et des rapports incontestables avec le château d'Écouen et le petit château de Chantilly suffisent pour apposer une signature presque authentique à la belle galerie, portée sur un pont de 20 mètres de hauteur, qui pendant deux siècles et demi a servi de principale entrée à la vieille forteresse. M. Palustre consacre une double planche à ce chef-d'œuvre; une autre planche donne l'entrée de la galerie. Philibert de l'Orme fut un très grand architecte, plus correct peut-être que Bullant, mais je doute qu'il ait poussé aussi loin l'esprit d'invention dans les ordonnances.

Ce fut aussi un heureux original que l'architecte qui fournit les plans du château de Villers-Cotterets. A vrai dire, ce palais fut l'œuvre de deux frères, Jean et Guillaume Le Breton. M. Palustre a résumé dans un article du *Bulletin monumental* (t. XLV) ce qu'il a dit sur Villers-Cotterets dans son grand ouvrage ; je n'aurais rien à ajouter de nouveau à ses judicieuses observations, et je passe, non sans avoir signalé la superbe eau-forte consacrée à la chapelle. M. Sadoux ne pouvait mieux utiliser son talent, car cette chapelle « n'est pas ornementée suivant les données ordinaires. Et, de fait, nous ne croyons pas qu'il existe quelque part rien qui puisse lui être comparé. De caractère religieux, il n'en faut pas chercher, il est vrai, et François Ier y est bien plus glorifié que Dieu lui-même. Quelques têtes d'anges disséminées çà et là rappellent seules que nous

sommes dans un lieu sacré. Mais, en revanche, on est heureux de constater que l'architecte s'était nourri des préceptes de la vénérable antiquité. C'est le plus grand sacrifice qui ait été fait au génie de Rome à cette époque. Aussi ne sommes-nous pas étonné que la décoration se départe de ses règles sévères. Les riches colonnes disposées sur les côtés ne remplissent absolument aucune fonction sérieuse, car on ne peut qualifier de ce nom le triste rôle auquel elles sont réduites de porter sur un retour d'architrave des vases godronnés. Encore pour en arriver là a-t-il fallu s'ingénier à trouver un ornement bizarre qui permît de suppléer à l'insuffisance d'élévation créée par la stricte observation des lois du module. Mais ces défauts disparaissent devant l'ensemble de la composition, qui est plein de grâce et de majesté. L'œil aime à se promener principalement sur cette haute et magnifique frise, qui constitue à elle seule presque tout l'entablement. Les motifs n'en sont pas très variés (chaque grande division est partagée en trois panneaux, dont les deux extrêmes renferment invariablement une salamandre couronnée; dans celui du centre, l'écusson de France alterne avec des F et des fleurs de lis), mais l'exécution est large et soignée, l'effet cherché est heureusement obtenu, et c'est là en somme un excellent résultat ». (P. 130.)

Il y avait à Villers-Cotterets une autre chapelle bâtie en rotonde. M. Palustre n'a pas oublié de mentionner que ce fut en faveur de cet oratoire que Ph. de l'Orme inventa ses colonnes dites « françaises » dont les joints sont à la fois indiqués et dissimulés par des bandeaux. L'auteur du *premier tome de l'Architecture* ne manque pas d'aviser la postérité de son ingénieuse création, en homme « qui mieux que nous connaît son

mérite », ajoute M. Palustre avec une pointe d'ironie.

IV. — Une œuvre de premier ordre et deux ou trois œuvres de second ordre signalent dans Seine-et-Marne le passage du souffle novateur du XVIe siècle. L'une est Fontainebleau, dont il y a tant à dire, que M. Palustre lui a consacré toute la cinquième livraison, et n'a pu épuiser le sujet. Les autres, qui donnent son principal cachet à la quatrième livraison, sont les châteaux de Nantouillet et de Monceaux, auxquels on peut ajouter la maison de François Ier, construite à Moret. Ces trois édifices ont eu le sort le plus divers : le premier a été transporté pierre par pierre à Paris, où plusieurs de ses dispositions essentielles ont été modifiées ; le second est dans un état de délabrement qui présage la ruine ; dans le troisième, la ruine est tellement avancée, qu'il reste à peine, au milieu des arbustes et des broussailles, trois ou quatre pans de mur, flanqués de colonnes ou de pilastres.

La maison de François Ier n'est certes ni un château ni un palais ; elle ne mériterait même pas, malgré les charmantes arcades du rez-de-chaussée, les trois dessins et les quatre à cinq pages que lui consacre *la Renaissance en France,* s'il n'y avait eu à rectifier les légendes émises par les écrivains et les lourdes sottises commises en 1827, lors du déplacement et de la tentative de restauration. Fausses dates, monogrammes faussant à la fois l'histoire par leur mauvais choix et l'archéologie par leur exécution, M. Palustre a tout redressé ; mais pourquoi la restitution essayée dans le principal dessin reste-t-elle incomplète et marque-t-elle des châssis de fenêtres là où, suivant le texte même, il n'y avait que trois grandes arcades ouvertes ? Deux sentences, à défaut de date précise, suffisent, avec le style de

l'édifice, pour nous montrer là une œuvre de la jeunesse de François Ier, qui en aurait fait sa résidence passagère durant les chasses qu'il donnait dans les environs.

Nantouillet est la création unique mais très remarquable du peu sympathique cardinal Duprat, aujourd'hui « couché tout plat » dans sa cathédrale de Sens, où il entra pour la première fois le jour de son enterrement. Le ministre de Louis XII, Georges d'Amboise, avait dépassé le roi dans son goût pour l'architecture ; le ministre de François Ier ne pouvait moins faire que de suivre de loin la brillante carrière artistique de son maître. Il le tenta dans le château qu'il avait acquis près de Dammartin. Malgré la présence de la salamandre aux endroits apparents, bien des détails rappellent le règne de Louis XII et même le style ogival flamboyant. Par une disposition à la fois ingénieuse et élégante, la chapelle présente une abside en saillie franche, portée sur deux colonnes extrêmement déliées et sur trois arcs en tiers-points. Mais si cette partie de l'édifice offre quelques emblèmes religieux, Duprat s'est donné libre compensation au-dessus de la grande porte du château, où a été placé un Jupiter, beaucoup trop petit pour l'immense niche qu'il occupe.

A Monceaux, nous sommes bien loin de Louis XII et de François Ier. Les ruines subsistantes permettent de mettre en avant deux époques et deux architectes : d'abord Catherine et Philibert de l'Orme, représentés actuellement par de magnifiques colonnes « françaises » ; ensuite Henri IV et Jacques Androuet Du Cerceau, auteur présumé des énormes colonnes corinthiennes et des pilastres ioniques appliqués le long des façades et embrassant dans leur hauteur deux étages : dangereuse innovation, qui appellera, un siècle

plus tard, les lourdes colonnades du temps de Louis XIV.

V. — De tous les châteaux construits au XVIe siècle par les rois de France, aucun n'est plus souvent décrit et discuté que celui de Fontainebleau; aucun aussi sur lequel se soient répandues des idées plus fausses. Tout y contribuait : l'incertitude dans les noms des architectes, la présence d'artistes italiens d'un certain mérite dans la cour de François Ier, la confusion dans les bâtiments et dans les dates. M. Palustre a achevé de mettre la lumière dans ce chaos, que d'autres avaient déjà commencé d'éclairer. Les architectes italiens ont été évincés, des noms éminemment français ont été mis en leur place, la part revenant à chacun à peu près déterminée, et la succession chronologique des bâtiments soigneusement établie. Un plan, qui serait plus utile s'il était accompagné d'une légende, montre l'ensemble des constructions tel qu'il se comportait en 1576.

Ce plan n'ayant pu être reproduit, je ne suivrai pas M. Palustre à travers l'intéressant travail d'inductions et de déductions auquel il a consacré toute sa cinquième livraison. Une analyse, sans aucun dessin, ramènerait la confusion que l'auteur de *la Renaissance* a déjà eu tant de peine à éviter.

Il reste acquis maintenant que trois principaux architectes ont travaillé au château, de 1527 à 1561. Pierre Chambiges est l'auteur de la galerie d'Ulysse et des bâtiments secondaires de la cour du Cheval-Blanc, remaniée après lui, mais où l'on reconnaît encore en plusieurs endroits un des caractères les plus saisissants de sa manière : les encadrements de brique. La grotte des Pins est aussi de lui et non de Serlio, venu après la mort du Rosso, qui en avait déjà exécuté les fresques.

Gilles Le Breton, venu de Paris comme les deux architectes de Villers-Cotterets, et peut-être leur père ou leur frère aîné, était en quelque sorte l'architecte officiel du château, « pourveu », de 1537 jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'en 1552, « de l'état et office de maistre général des œuvres de maçonnerie. » Le péristyle de la cour Ovale, la double chapelle de Saint-Saturnin, la porte Dorée, la galerie de François Ier, la salle de bal, dite galerie Henri II (sauf le plafond, qui remplace une voûte projetée, les cheminées et toute la décoration), le péristyle de la cour Ovale, doivent lui être plus particulièrement attribués, soit d'après les comptes, soit d'après le style de l'artiste, aussi reconnaissable que la manière de Chambiges et celle de Ph. de l'Orme. Au reste, voici comment M. Palustre résume la part prise par Gilles Le Breton et caractérise en même temps le rôle effacé de Serlio, si longtemps mis par la renommée à la place de l'architecte français.

« Pour trouver trace du talent de Serlio, à qui François Ier se contentait de prodiguer les titres les plus affectueux, sans jamais lui confier le moindre ouvrage, il faut aller, en dehors du château, examiner la porte de l'hôtel de Ferrare. C'est un compatriote, le cardinal Hippolyte d'Este, qui seul, au milieu de cette cour, ordinairement représentée comme faisant en toutes choses appel aux artistes étrangers, songe à employer l'architecte bolonais. Et véritablement il n'y a pas lieu de s'en étonner, lorsqu'on considère la pauvre création dont nous avons parlé. Placer un cintre sous un linteau n'est déjà pas exempt de reproches, bien que l'antiquité romaine ait abusé de pareille disposition ; mais pour le vain plaisir de faire du rustique artificiel, déchiqueter un entablement et prolonger jusqu'à la

corniche des claveaux non extradosses, l'esprit ne peut rien concevoir de plus justement répréhensible. Certes, après cela, il était bien permis, relativement au diamètre des colonnes, d'en user librement avec les préceptes de Vitruve ; dès lors que la fantaisie a fait irruption dans les parties essentielles de l'architecture, on ne voit pas pourquoi aucune règle serait observée.

« Quoi qu'on dise, Gilles Le Breton, dont le nom domine tout à Fontainebleau pendant un demi-siècle, a montré un bien autre sentiment de son art. S'il n'atteint pas à de grandes hauteurs et n'est en définitive aucunement comparable aux maîtres immortels qui ont bâti le Louvre, Écouen, Anet ou les châteaux des bords de Loire, il sait à l'occasion combiner ses lignes de manière à produire les plus heureux effets. Même dans la première campagne, celle qui s'étend de 1528 à 1534, et vit s'élever la majeure partie des bâtiments de la cour Ovale, ainsi que le rez-de-chaussée de l'aile en retour vers l'étang, les preuves d'un talent remarquable ne sont pas difficiles à signaler. Avec des matériaux rebelles à la sculpture, Gilles Le Breton ne pouvait évidemment pas multiplier les ornements délicats, et l'on aurait mauvaise grâce à lui reprocher une certaine simplicité qui se serait également imposée à tout autre architecte. En outre, l'argent, en bien des cas, faisait défaut, et nous pensons devoir principalement attribuer à cette cause les faiblesses dont la construction n'est malheureusement pas exempte. Mais qui ne verrait avec satisfaction, par exemple, la double entrée de l'escalier qui dessert les trois étages du pavillon de la porte Dorée ? Dans cette composition se trouvent en germes toutes les qualités qui se développeront plus tard. Aussi la découverte des docu-

ments qui affirment les droits de Gilles Le Breton sur le péristyle n'a-t-elle pu surprendre que les critiques d'aventure, peu accoutumés à saisir la manière d'un maître et à tirer des conséquences logiques de l'emploi de certaines formes, de la répétition de certains détails. » (P. 226 et 227.)

Le règne d'Henri II amène à Fontainebleau un troisième architecte, Ph. de l'Orme, dont on est à peu près sûr de rencontrer la main ou l'influence dans toutes les constructions continuées par ce prince. De l'Orme, aussi confiant dans son talent qu'il l'était peu dans celui d'autrui, trouve mauvais ce qu'a entrepris son devancier, Le Breton, il corrige tout ce qu'il est temps encore de corriger, remplace par un plafond la voûte projetée de la galerie d'Henri II, préside à la décoration de cette salle de même que le Rosso avait présidé à la décoration de la galerie de François I[er], mais ne quitte pas le château sans y avoir laissé un chef-d'œuvre dû à lui seul, l'escalier-perron de la cour du Cheval-Blanc (p. 198). En même temps que lui travaillait, mais sous ses ordres évidemment, un quatrième architecte, Pierre Girard, dit Castoret, l'auteur du bâtiment qui ferme la cour de la Fontaine et des remaniements exécutés de 1558 à 1561 dans la cour du Cheval-Blanc.

VI. Si le château de Fontainebleau offre plus de matière à de doctes dissertations qu'à une admiration soutenue, le château de Saint-Germain, dont le plan d'ailleurs a aussi ses irrégularités, n'excite pas davantage l'enthousiasme des gens de goût, choqués de voir la brique et la pierre jouer réciproquement le rôle l'une de l'autre. Mais cette disposition bizarre équivaut à une signature, elle trahit Pierre Chambiges, dont il est à peine nécessaire, après cela, de voir le nom mentionné

dans un compte de 1544. Ce qu'il y a de plus précieux dans ce compte, c'est qu'il nous fait connaître le commencement des travaux, en 1539, et le successeur de Chambiges, son propre gendre, Guillaume Guillain, qui avait tout terminé en 1548. Il faut également remarquer à Saint-Germain les voûtes à croisées d'ogives et les terrasses qu'elles supportent et qui les expliquent : c'est encore le genre Chambiges, qui avait fait, à cet égard, ses premières preuves à Challuau, petit château de Seine-et-Marne, détruit aujourd'hui. M. Palustre retrouve enfin Pierre Chambiges avec ses moulures de briques et ses terrasses dans le château de la Muette, détruit comme Challuau, et qui avait été bâti pour François Ier près de Maisons-Laffitte.

Ce n'est pourtant pas Chambiges qui est le véritable héros de la sixième livraison de *la Renaissance en France :* la meilleure partie en est réservée à Jean Bullant. Si on lui donne à Écouen, de 1531 à 1550, un prédécesseur, Charles Billard, dont il n'a pu que compléter et remanier l'œuvre, on nous le montre utilisant dans le château des Montmorency les dessins qu'il avait pris à Rome et notamment ceux des fameuses colonnes du temple de Jupiter Stator. Seulement, pour être plus romain, Bullant a sacrifié avec assez de désinvolture les principes d'échelle et d'unité, et ce n'est pas sans réserve que M. Palustre accorde l'éloge à son œuvre.

« Quelle appréciation faut-il porter sur les changements opérés par Jean Bullant? A-t-il été toujours heureux dans ses combinaisons, et sa manière d'entendre l'imitation de l'antique ne laisse-t-elle rien à désirer? Certes, le grand architecte est admirable de tout point chaque fois qu'il procède à l'arrangement des détails, et nous souscrivons bien volontiers aux éloges de Qua-

tremère de Quincy, qui ne croyait pouvoir signaler, chez aucun maître français, plus de pureté dans les profils ni plus de finesse dans l'exécution. Mais le groupement de toutes ces merveilles est loin de produire, en général, un effet satisfaisant. Par exemple, l'entablement qui surmonte les pilastres doriques, aux trois côtés de l'avant-corps donnant sur la grande terrasse, est véritablement si complet et traité avec tant de rigoureuse exactitude, que le second étage, au lieu d'être une continuation du premier, ressemble à un petit édifice pris au hasard et comme déposé à cette place. En outre, la composition ne se raccorde aucunement avec le reste de la façade, et, bien que le style soit parfaitement homogène, que toute la construction date évidemment de la même époque, on semble être en présence de deux parties séparément conçues et réunies on ne sait pourquoi.

« Un autre défaut que nous ne pouvons passer sous silence, c'est que les trois magnifiques hors-d'œuvre imaginés par Jean Bullant ne répondent que fort mal à leur destination. Construits pour faciliter l'accès aux deux grands escaliers qui se font vis-à-vis de chaque côté de la cour, ils eussent dû, au rez-de-chaussée, présenter de hautes et larges baies, tandis que nous voyons partout des portes mesquines et peu dignes d'un aussi vaste château. En pareil cas, il ne suffit pas que le cadre soit beau, et les colonnes du Temple de Jupiter Stator, quelque fidèlement reproduites qu'elles puissent être, ne parviennnent pas, à elles seules, à contenter les esprits. » (P. 52.)

Tous les écrivains qui se sont occupés de l'architecture de la Renaissance ont parlé d'Écouen et de Jean Bullant, mais tous ont laissé à M. Palustre l'honneur

de relever, aux environs même d'Écouen, où est né l'illustre constructeur et qu'il n'a presque jamais cessé d'habiter, les édifices qui ont fait éclater le talent de cet architecte ou lui ont donné une consécration nouvelle: les églises de Belloy, de Luzarches, de Sarcelles, de Villiers-le-Bel, de Goussainville, de l'Isle-Adam, de Maffliers et du Mesnil-Aubry. Ce groupe d'édifices répandus autour d'Écouen est à remarquer, non seulement par un air de famille exceptionnellement frappant, mais encore parce qu'on voit partout ailleurs, aux environs de Paris, à peine quelques églises de la Renaissance, très éloignées les unes des autres. Il y a eu certainement dans cette région particulière, toute comprise dans le domaine des Montmorency, un mouvement d'art qui n'a pu être provoqué que par les fameux barons eux-mêmes et par leurs plus proches vassaux (1).

Pour compléter ce qu'il nous reste à dire de la sixième livraison, nous mentionnerons seulement l'église de Pontoise, qui a servi à faire retrouver l'architecte primitif et le type originaire de Saint-Eustache de Paris; l'église de Montfort-l'Amaury, à laquelle a été emprunté un charmant couronnement de portes jumelles; les églises de Magny, de Saint-Gervais (près de Magny) et de Vétheuil, rapportées au même architecte, Jean Grappin, de l'école de Gisors; les vitraux de Nicolas Le Pot à l'église d'Écouen, ceux de Jean le Prince (1) à Triel, ceux exécutés de 1544 à 1578 dans

(1) La façade de l'église de Belloy, ou, selon M. Palustre, Bullant aurait fait ses premières armes, en 1540, est due plus particulièrement au seigneur de ce village, Guillaume de Belloy; la façade de l'église de Sarcelles fut refaite aux frais de la famille Popincourt du Plessis (t. II, p. 5, notes 1 et 5).

(2) Attributions raisonnables de M. Palustre.

l'église de Montfort-l'Amaury, ceux de Saint-Michel-sur-Orge, enchâssés dans les fenêtres de la nouvelle église, et peut-être de Robert-Pinaigrier, « dont elles rappellent la manière pleine de suavité ; » les fonts baptismaux de Magny, qui fournissent à M. Palustre l'occasion d'atténuer le reproche de paganisme souvent adressé à la Renaissance, enfin le saint sépulcre de Pontoise et divers monuments funéraires, particulièrement les statues tombales du connétable de Montmorency et de sa femme, dues à Barthélemi Prieur, de même que la colonne érigée à Henri III en 1594, et le vase du cœur de François Ier, œuvre bien connue, de Pierre Bontemps.

VII. — Ce sont les œuvres de peinture sur verre et de sculpture qui forment le meilleur de la septième livraison, la première consacrée au département de la Seine. C'est assez dire qu'il y est surtout question de Saint-Denis, véritable musée de la Renaissance. M. Palustre a eu quelque hâte d'y arriver, après un souvenir accordé au château disparu de Saint-Maur-les-Fossés et le tribut d'une juste admiration donné aux vitraux de Jean Cousin, dans la Sainte-Chapelle de Vincennes. Saint-Denis n'occupe guère moins de quarante pages, accompagnées de quinze admirables gravures, aussi remarquables par le choix des sujets que par leur exécution. La septième livraison de la *Renaissance en France* ne doit pas être analysée : la variété des aperçus prendrait trop de place dans un résumé comme celui-ci ; et, à la différence de Fontainebleau, il y a dans cette partie de l'ouvrage des types d'art dont je ne saurais me contenter de faire la description ou de mentionner les principaux caractères : ici l'art est au premier rang, l'érudition et l'archéologie

au second ; aussi tout homme de goût, s'il ne peut absolument que choisir parmi les livraisons de M. Palustre, fixera-t-il ses préférences sur celle qui fait le sujet particulier de ces lignes.

La richesse de la nécropole royale en objets d'art de la Renaissance n'a rien qui surprenne, si on a lu surtout ce préambule de M. Palustre :

« Le noble sentiment qui nous porte à honorer les dépouilles de quiconque a laissé sur la terre une marque éclatante de son passage peut être considéré comme ayant contribué dans une large mesure au développement des arts. La sculpture principalement a reçu de ce chef une impulsion considérable, et à peine est-il nécessaire de rappeler que les statues les plus justement admirées ont appartenu ou appartiennent encore à des tombeaux. De là vient qu'un grand nombre de sanctuaires passaient à bon droit jadis pour de véritables musées. Chaque génération les enrichissait de nouveaux monuments, où la pierre et le marbre s'alliaient bien souvent au bronze et à l'émail. » (P. 81.)

Au sujet des rois de France enterrés à Saint-Denis, je me permettrai une simple observation historique. Parmi ces princes, de Dagobert à Louis XV, M. Palustre (p. 82, note 2) n'admet d'exception que pour Louis XI. Il faut étendre cette exception à beaucoup d'autres membres de nos trois dynasties royales. Voici, du reste, les noms des rois qui ont été enterrés ailleurs que dans la célèbre basilique (1) :

(1) Des travaux antérieurs nous ont fourni les éléments de la liste que nous donnons ici et qu'il serait peut-être difficile de trouver ailleurs. Aussi la lacune que nous signalons nous paraît-elle fort excusable.

Thierry III, à Saint-Vaast d'Arras;

Childéric II, à Saint-Germain-des-Prés, de Paris;

Childebert III, à Choisy-au-Bac (Oise);

Chilpéric II (Daniel), à Noyon;

Carloman, frère de Charlemagne, à Reims;

Charlemagne, à Aix-la-Chapelle;

Louis le Pieux, à Saint-Arnoult de Metz;

Charles le Gros, à Richenaw ou Reichenau (lac de Constance);

Charles le Simple, à Saint-Fursy de Péronne;

Raoul, à Sainte-Colombe de Sens;

Louis d'Outremer, à Saint-Remi de Reims;

Lothaire et Louis V, à Saint-Corneille de Compiègne (1);

Philippe Ier, à Saint-Benoit-sur-Loire, où son tombeau existe encore;

Louis VII, à Barbeaux, abbaye cistercienne fondée par lui près de Melun et aujourd'hui complètement disparue;

Enfin Louis XI, à Cléry (Loiret).

Nous n'aurions garde de quitter Saint-Denis sans reproduire encore l'appréciation de M. Palustre sur le tombeau de François Ier.

« Le tombeau de François Ier, par une exception bien rare, ne présente aucune faiblesse. C'est, dans son ensemble, l'œuvre la mieux réussie qui soit entrée à Saint-Denis, et Philibert de l'Orme, qui a non seulement tout conçu, mais tout dirigé, mérite grandement nos éloges. Si son esprit de domination presque absolu

(1) Il est vrai que ces trois derniers princes auraient eu quelque peine à obtenir sépulture à Saint-Denis, qui de leur temps appartenait aux ducs de France.

a probablement écarté Jean Goujon, qui, en sa qualité d'architecte, eût peut-être pu avoir son programme et chercher à le faire triompher, au moins s'est-il montré singulièrement heureux dans les choix que nous avons indiqués (les sculpteurs Pierre Bontemps, Ambroise Perret et Jacques Chanterel). Grâce à lui, une grande unité règne dans toutes les parties du monument, et les nouveaux venus (Germain Pilon et Ponce Jacquiau) ont eu garde de ne pas se conformer à la manière de leurs devanciers. » (P. 107.)

VIII. — La ville de Paris, à laquelle M. Palustre consacre sa huitième livraison, aurait dû, ce semble, à cause de sa suprématie politique, être le véritable centre du mouvement artistique de la Renaissance. Et cependant, ni au moyen âge, ni au XVI[e] siècle, cette cité ne l'a emporté sur les autres, soit par la beauté de ses monuments, soit par la précocité des formes architectoniques. L'art carlovingien a resplendi surtout sur les bords du Rhin et à Aix-la-Chapelle, la renaissance du XI[e] siècle a fait merveille hors de l'Ile-de-France, la sculpture française prend au Midi et dans l'ouest ses premiers développements. Le style ogival naît bien près de Paris, à Saint-Denis ; mais les cathédrales de Sens, de Noyon, de Senlis et de Meaux sont commencées dans le goût nouveau avant que l'on ne pose la première pierre de Notre-Dame, et celle-ci, comparée aux parties contemporaines des cathédrales de Laon, de Soissons et de Chartres, est bien plutôt en retard qu'en avance sur son siècle. A peine terminée, la cathédrale parisienne se voit dépassée, ou à la veille de l'être, par les gigantesques entreprises de Bourges, de Reims et d'Amiens, sans dépasser elle-même Chartres et Rouen. Saint Louis relève un instant cette infériorité

artistique par la construction de son palais de la Cité, de la Sainte-Chapelle, et par l'émulation que son exemple développe chez les abbés de Saint-Martin-des-Champs et de Saint-Germain-des-Prés. Saint-Germain-des-Prés garde néanmoins sa nef romane, et l'église Sainte-Geneviève reste jusqu'à la Révolution un mélange assez mesquin de tous les styles.

L'architecture féodale produit ses merveilles à Coucy, à Carcassonne, plus tard à Vincennes, à la Ferté-Milon et à Pierrefonds, et la fameuse tour de Philippe-Auguste, au Louvre, ne fut jamais qu'un donjon de second ordre. Pour étudier le XIVe siècle, il faut se tourner vers Troyes, Rouen, Saint-Ouen et regarder à peine Paris ; au XVe siècle, la capitale de la France n'a rien fait pour lutter contre de simples capitales de province : Rouen, Troyes, Tours, qui l'ont vaincue sans aucun effort. La capitale des ducs de Bourgogne était, de Jean le Bon à Louis XI, un foyer d'art beaucoup plus brillant que le Paris de Charles V, malgré les belles constructions laissées par ce prince aux Célestins, au Louvre et à l'hôtel Saint-Pol, malgré la Bastille et les nouvelles fortifications de Paris.

Il ne faut donc pas s'étonner si Paris apporte assez tard son impulsion particulière au mouvement de la Renaissance. On sait d'ailleurs que ce mouvement procéda surtout des rois et des grands seigneurs, qu'il affecta d'abord les résidences princières, et que les séjours des rois dans leur « bonne ville » furent assez rares à partir de Louis XI. Charles VIII préférait Amboise, Louis XII Blois, François Ier Fontainebleau.

Si pourtant on parvient à oublier un instant qu'au XVIe siècle comme aujourd'hui, Paris était la capitale politique et intellectuelle de la France, on trouvera



sans doute que la Renaissance a laissé dans cette ville des souvenirs qu'il serait injuste de déprécier, et qui seraient encore bien plus considérables sans les actes de vandalisme commencés sous Louis XIV et consommés par la Commune de 1871.

Nous ne possédons plus la Cour des Comptes, bâtie dans le palais de la Cité en 1504 et où les tendances nouvelles de l'art s'accusaient à peine, ni le magnifique jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois, où Pierre Lescot et Jean Goujon avaient associé leurs talents; mais il nous reste l'étrange conception de Saint-Eustache. dont j'ai suffisamment parlé dans la première partie de cette étude; il nous reste la plus grande partie de la fontaine des Innocents, œuvre de Jean Goujon, les vitraux de Saint-Merry, de Saint-Gervais et de Saint-Étienne-du-Mont, la porte latérale de Saint-Nicolas-des-Champs, de riches épaves de l'église des Célestins (1) et surtout le Louvre; les Tuileries et l'hôtel de ville sont arrivés si près de nous que nous les connaissons aussi bien que s'ils existaient encore. Le Louvre seul nous arrêtera ici quelques moments.

« François Ier, dont l'activité s'était successivement portée sur. Villers-Cotterets, Folembray, la Muette, Saint-Germain-en-Laye, Fontainebleau, Blois, Chambord et Madrid, songea enfin, vers 1540, à avoir dans Paris une demeure qui fût digne de ses instincts de grandeur et de magnificence. Les bâtiments du Louvre, bien que modernisés à différentes époques, lui semblaient encore trop tristes et trop sombres. Un seul

(1) Particulièrement le tombeau de Louis d'Orléans et de Valentine de Milan, érigé par Louis XII, la statue de l'amiral Chabot, que M. Palustre incline à attribuer à Jean Cousin, et les trois grâces portant le vase du cœur d'Henri II.

parti restait donc à prendre : c'était, après avoir rasé tout ce qui rappelait les siècles passés, de faire appel au plus habile architecte qu'il pourrait trouver et de lui livrer l'exécution de ses projets. » (P. 155.)

Un magistrat, Pierre Lescot, seigneur de Clagny, venait de se révéler presque subitement architecte, comme le devait faire, au siècle suivant, un médecin, Claude Perrault, à l'occasion de l'achèvement de ce même Louvre. Ce fut à lui que le roi adressa l'ordre, en 1546, de commencer les travaux. Mais François Ier et ses successeurs étaient plus pressés de terminer leurs châteaux ou d'en entreprendre d'autres (1) que de pousser vivement un édifice dont ils aimaient si peu le séjour. « A la mort d'Henri II, après douze ans de travaux, il n'y avait encore d'achevé que l'aile occidentale et le premier avant-corps du côté du midi. Tout le reste du bâtiment longeant la rivière est l'œuvre des quatre règnes suivants, qui nous ont laissé une preuve de leur peu d'activité en indiquant par des monogrammes le faible avancement dû à chacun d'eux. » (P. 159.)

Il y eut, du reste, assez peu de suite dans l'exécution de ce travail. L'aile de l'ouest et celle du midi à peine terminées, au lieu de fermer le carré par la construction des deux autres côtés, Catherine de Médicis entreprend, en 1564, les Tuileries, et songe aussitôt à les réunir au Louvre par « une succession de galeries et de terrasses. » Pour les dates respectives de ces galeries, détruites d'ailleurs en partie sous Napoléon III, dans le travail définitif de la réunion des deux palais, M. Palustre nous apporte des aperçus nouveaux, de même

(1) « Sous les Valois, un château était à peine commencé que déjà l'on songeait à en bâtir un autre. » (P. 165.)

que sur la physionomie primitive des Tuileries, palais dont il nous donne le plan tel qu'il était sorti du compas du grand architecte. Non seulement ce projet ne fut pas complètement réalisé, mais ce qui en fut exécuté avait été remanié tant de fois, que nous étions, avant les incendies de la dernière Commune, bien loin de posséder dans son intégrité l'œuvre originale de Philibert de l'Orme et de ses successeurs, Jean Bullant et Jacques Androuet Du Cerceau.

M. Palustre ne se contente pas de nous parler du Louvre en archéologue ou en paléographe et de nous en nommer les architectes successifs : Pierre Lescot, à qui il donne Pierre Chambiges pour maître ou pour inspirateur, lequel maître Chambiges a aussi directement coopéré à l'œuvre (1) ; Thibaut et Metezeau, et, sous Louis XIII, Jacques Lemercier, qui, en faisant quadrupler l'étendue de la cour du Louvre, a préparé indirectement les voies aux remaniements désastreux qui devaient suivre l'exécution de la grande colonnade ; l'auteur de *la Renaissance* nous fait admirer les incomparables sculptures de Jean Goujon et consacre à plusieurs d'entre elles de fort beaux dessins. Mais puisqu'on a mentionné aussi le sculpteur Pierre Biard, n'eût-il pas été à propos de réserver au moins quelques lignes et une eau-forte de M. Sadoux au célèbre jubé de Saint-Étienne du Mont, qui, exécuté sous Henri IV, a cependant presque toutes les qualités de l'art français des derniers Valois ?

IX-X. — On ne peut reprocher à M. Palustre ni d'être diffus, ni de trop s'attarder aux détails secondaires, et il n'y a pas absolument de sa faute, si, après ce qu'il a

(1) Ou plutôt, probablement, un second Pierre Chambiges, fils du premier (p. 165).

cru ne pouvoir négliger dans l'Ile-de-France, il ne lui est resté que deux livraisons pour les cinq départements de la Normandie. Mais du moins les pages qu'il a pu consacrer à cette province sont tellement fournies de détails serrés que l'analyse serait incapable d'en faire un résumé consciencieux. Il me faut donc me borner aux points principaux traités à la fin du second volume de *la Renaissance,* et ces points principaux, je les réduirai à quatre : les monuments de Rouen, le château de Gaillon, l'école de Gisors et l'œuvre d'Hector Sohier.

Dans ces deux dernières livraisons, M. Palustre a un peu sacrifié l'ordre géographique à l'association des idées, les départements à la province. Dès les premières pages de la neuvième livraison, nous voyons apparaître Rouen, sa cathédrale et l'élégant édifice où, chaque année, s'accomplissait la fameuse cérémonie de l'élévation de la châsse ou « fierte » (*feretrum*) de saint Romain, et de là il nous faut courir à la dixième livraison pour trouver les vraies merveilles accomplies dans la capitale de la Normandie par la Renaissance. M. Palustre nous parle d'abord, en passant, des verrières de Saint-Patrice, mais n'insiste que sur celles de Saint-Vincent, bien meilleures, à son avis, et où il retrouve les Le Prince, Engrand et son fils Jean, de Beauvais. A propos de ces verrières, excursions à Saint-Godard de Rouen, à l'église du Grand-Andely, à celle de Gisors, à Notre-Dame d'Alençon, à Saint-Martin d'Argentan, à Pont-Audemer, à Elbeuf et enfin à Notre-Dame de la Couture, à Bernay, où nous trouvons Pierre Courtois, artiste bien connu de l'école de la Ferté-Bernard.

De Saint-Vincent et des œuvres que cette église rappelle nous sommes conduits à l'intérieur de la cathédrale pour y admirer, dans une chapelle de l'abside,

le tombeau ou plutôt le mausolée des cardinaux Georges d'Amboise. Le premier des deux, le célèbre ministre de Louis XII, a voulu, jusqu'après sa mort, protéger les arts, et certes, il a été admirablement compris par l'architecte Roland Le Roux, ordonnateur de tout le monument, et par les sculpteurs Pierre Desobaulx, Regnaud Thérouin, Jean Chaillou, André le Flament, Mathieu Laignel et Jean de Rouen. La statue de son neveu, Georges II, avait été exécutée par Jean Goujon, sur son ordre, avant qu'il ne fût cardinal. Sur un nouvel ordre du prélat, cette statue, qui ne portait que le costume d'archevêque, fut sacrifiée et même détruite, pour être remplacée par la statue actuelle, de bien moindre valeur. Les splendeurs du mausolée cardinalice ne font pas oublier à M. Palustre un autre tombeau érigé dans la même chapelle, celui de Louis de Brézé, d'aspect moins théâtral, mais présentant « assurément une des ordonnances les meilleures que nous ait laissées la Renaissance ».

Le nom de Jean Goujon a été évoqué à propos de quelques statues de ce dernier tombeau. C'est à tort, selon M. Palustre, mais le grand artiste n'en a pas moins résidé à Rouen, vers 1535, et l'église Saint-Maclou porte plus particulièrement des traces bien caractérisées de son séjour. La partie supérieure d'un des vantaux latéraux rappellerait de la manière la plus frappante l'auteur des bas-reliefs de la fontaine des Innocents, à Paris.

Nous ne trouvons pas plus de détails qu'il n'était nécessaire sur les maisons de Rouen. On s'est contenté d'en figurer une, et on ne pouvait mieux choisir, car la façade représentée à la page 285 est aussi pleine de goût que d'originalité. On avait hâte, avec raison,

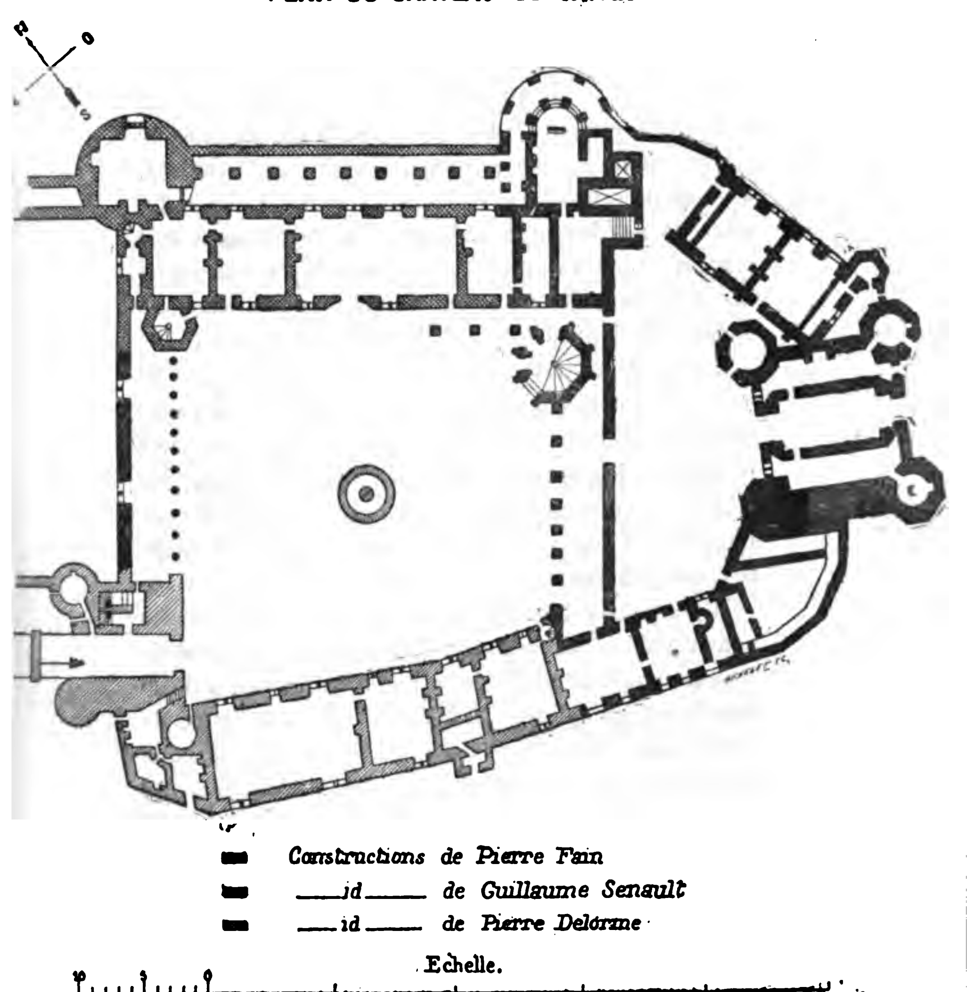
d'arriver à l'hôtel du Bourgtheroulde et à ses bas-reliefs. M. Palustre établit que, de ces derniers bas-reliefs si célèbres, tous ne représentent pas des scènes plus ou moins allégoriques de la vie de François Ier : si quelques-uns sont consacrés à la fameuse entrevue dite du Drap-d'Or, les autres sont tout à fait symboliques et reproduisent, d'après des tapisseries d'Arras, des « dicts » tirés des *Triomphes* de Pétrarque et qu'on retrouve, en Normandie, au manoir des Gendarmes, près de Caen, et, dans cette ville même, rue de la Geôle.

De Gaillon, M. Palustre nous fournit un plan fort précieux en ce qu'il nous indique exactement et l'état du château aussitôt après son achèvement, et les parties dues à chacun des trois principaux architectes : Guillaume Senault et Pierre Delorme, encore imbus des traditions de l'art gothique, et Pierre Fain, de Rouen, le plus habile des trois et celui qui, dans la construction de cette splendide résidence archiépiscopale, « a joué les meilleures variations sur le thème de l'art nouveau. »

L'école de Gisors a rayonné sur Magny, Saint-Gervais et Montjavoult. Voici, comme meilleur résumé, ce que dit M. Palustre de cette école et de l'édifice où elle paraît s'être formée : « Quels que soient ses défauts trop réels, l'église de Gisors est un monument intéressant à plus d'un titre. Toutes les transformations qu'a subies l'architecture de la Renaissance s'y trouvent nettement représentées, et nulle part peut-être on ne peut faire une étude plus instructive et plus complète. Et comme si cela ne suffisait pas, les nombreux artistes auxquels nous avons affaire ont chacun de leur côté tellement mis de personnalité dans leurs œuvres qu'ils



PLAN DU CHATEAU DE GAILLON



constituent une véritable école dont l'influence, pour ne pas s'être étendue fort loin, n'en a pas moins été assez considérable. Les Grappin, de père en fils, se transmettent des traditions d'art qui ne se démentent pas un seul instant. Rien de ce qui se fait autour d'eux ne leur est étranger, ils ont l'œil sur Paris, et s'ils ne se contentent pas de pasticher comme tant d'autres, c'est qu'ils sentent en eux-mêmes quelque chose qui vibre et ne demande qu'à éclater. Assurément leur place n'est pas au premier rang, mais il y aurait injustice à ne tenir aucun compte du rôle qu'ils ont joué dans le développement partiel de l'art. » (P. 207.)

Les tours inachevées de l'église de Gisors rappellent assez bien celles de la cathédrale d'Évreux, qui sont dans le même état et qui, par la superposition fort lourde de leurs cinq étages de colonnes, font peu d'honneur au règne d'Henri II. La superposition des colonnes n'est pas plus heureuse à l'extérieur de Saint-Germain d'Argentan.

M. Palustre est obligé de passer assez vite sur des constructions qui, de son propre aveu, mériteraient de longues pages : sur les châteaux de Mesnières, d'O, de Charleval, les églises de Tillières et de Saint-Pierre de Caen ; mais, s'il est bref au sujet du chœur de cette dernière église, « une des productions architecturales les plus remarquables qui se puissent citer en aucun pays, » il ne la quitte pas sans y avoir bien étudié le caractère particulier du génie de son constructeur, Hector Sohier, et il nous montre du doigt la trace de cet artiste incomparable dans le chœur de Saint-Sauveur de la même ville, dans le château de Lasson et jusque dans le département de la Manche, au château de Chanteloup. Par contre, un rival de Sohier

nous est signalé dans l'hôtel d'Écoville et le pavillon de Duval de Mondrainville, à Caen, et, aux environs, dans le château de Fontaine-Henri. Mais si ce rival inconnu a un cachet qui lui semble particulier, il est bien loin de la gracieuse et exubérante originalité du puissant génie qui a conçu l'abside de Saint-Pierre.

J'arrête ici l'étude bibliographique la plus attachante à laquelle j'aie été jusqu'à présent appelé à me livrer. L'éloge domine, je le reconnais, mais je me rends aussi le témoignage de n'avoir omis aucune des restrictions que j'ai cru devoir y apporter. Ce n'était pas d'ailleurs de louer ou de critiquer un ouvrage qu'il s'agissait principalement : ma mission était surtout de marquer le progrès qu'il réalise dans la connaissance de notre histoire artistique, et certes, nous n'avons pas vu, depuis longues années, une publication qui ait produit à cet égard des résultats aussi considérables. Je ne crains pas de le répéter : si on n'a lu M. Palustre, on fera bien désormais de garder un silence prudent à propos de Renaissance. Telle est la conclusion qui ressort de la manière la plus frappante des pages qui précèdent.

ANTHYME SAINT-PAUL.

CHRONIQUE

Congrès archéologique de Pamiers, Foix, Saint-Girons (Ariège), 1884. (Cinquante et unième session.)

I

Le département de l'Ariège, et c'est bien à tort, n'est pas précisément l'un des plus visités par les archéologues et les touristes. Cela tient peut-être à sa position géographique au pied des Pyrénées et à la rareté de ses communications rapides avec les départements limitrophes. Ces conditions, en effet, ne le font-elles pas un peu considérer comme une sorte d'impasse d'où l'on ne saurait sortir sans revenir sur ses pas, à moins que l'on ne préfère s'engager, à pied ou à cheval, sur le territoire, encore vierge de routes, de la république d'Andorre, dont le prestige, comme beaucoup d'autres, perd considérablement à être vu de près. Les villes de ce département n'offrent point aussi à la curiosité trop souvent irréfléchie des voyageurs l'attrait des grandes cités. Toutefois si l'Ariège n'est pas pourvu de chefs-lieux remarquables par le chiffre de leur population et en même temps riches en monuments de premier ordre, il n'en est pas moins le premier des départements au point de vue du nombre, de la variété et de l'importance de certaines curiosités de la nature, c'est-à-dire des grottes et des cavernes qui fournissent à une vaste branche de l'archéologie des sujets d'observations inépuisables au profit de diverses sciences. D'un autre côté, de nombreux édifices, intéres-

sants par leurs formes spéciales, par l'ancienneté de leur origine et leurs souvenirs historiques, tels qu'enceintes et débris romains, anciennes cathédrales, églises de toutes les époques, imposants châteaux et donjons, sont épar pillés dans les vallées éminemment pittoresques de cette région. Du reste, la Société française d'Archéologie n'était point demeurée étrangère à l'intérêt de ces différents sujets d'études, dont l'avaient déjà entretenue les notices de MM. Anthyme Saint-Paul, de Lahondès et autres encore, publiées dans le *Bulletin monumental*. Les découvertes et les travaux de M. le docteur Garrigou, l'éminent continuateur des traditions scientifiques de son vénérable père, les collections que le département doit à leur générosité, le résultat des fouilles qu'exécutent chaque jour M. l'abbé Cau-Durban et d'autres archéologues étaient aussi pour la Société de puissants motifs d'attraction vers les bords de l'Ariège et du Salat. Elle attendait donc avec une légitime impatience le moment où elle pourrait tenir l'une de ses assises dans ce département. Grâce au concours aussi dévoué qu'éclairé des hommes d'étude du pays, particulièrement de MM. de Lahondès, Pasquier, archiviste du département, et de Castéras, qui ont bien voulu remplir les fonctions de secrétaires généraux du Congrès, de MM. le docteur Garrigou, de Bonnefoy et de Clausade, membres du bureau, la cinquante et unième session, habilement préparée, s'est ouverte à Pamiers, le 23 mai dans l'une des salles de l'évêché, mise par la très gracieuse obligeance de Mgr l'évêque à la disposition du Congrès.

Un grand nombre d'adhérents s'étaient rendus à cette session de divers points de la France et de l'étranger. D'autres, comme M. le chevalier Da Silva, l'éminent archéologue portugais, MM. Garovaglio, de Milan, E. Cartailhac, de Toulouse, avaient exprimé leurs regrets de ne pouvoir y assister. Le Congrès regrettait aussi vivement l'absence de M. Gaugain, trésorier de la Société française d'Archéologie, qui, pour la première fois depuis cinquante ans, n'avait pu se

rendre à la réunion annuelle. Parmi les savants qui ont pris part aux séances et aux excursions, on remarquait : MM. le colonel Wilson, Godfray, membres de la Société archéologique de Jersey, Francart et de Marchiennes, de la Société archéologique de Mons (Belgique), le docteur Garrigou, de Bonnefoy (Toulouse), comte de Toulouse-Lautrec, comte de Marsy (Compiègne), Sipierre, président de la Société franco-hispano-portugaise, baron de Rivières (Alby), de Dion (Seine-et-Oise), Ledain (Poitiers), Ad. Lavergne (Gers), l'abbé Puech (Pamiers), l'abbé de Carsalade-Dupont (Gers), L. Noguier (Béziers), Julien Sacaze (Saint-Gaudens), l'abbé Hamard (Rennes), P. de Fontenilles (Cahors), Moulencq père (Agen), Moulencq fils (Foix), l'abbé Gabaldo, l'abbé Cau-Duban (Ariège), Comte Lair (Maine-et-Loire), Léon Germain (Nancy), Wienner (Nancy), B. Bernard (Luchon), Morel (Saint-Gaudens), docteur Favre (Saint-Lizier), de Sentenac (Foix), La Perche (Tours), de Malafosse (Toulouse), Rossignol (Tarn), de Carbonnières, de Madron (Tarn), abbé Rauzy (Ariège), Debenesse (Indre-et-Loire), abbé Cabibel (Ariège), etc. Plusieurs dames aussi ont honoré le Congrès de leur présence et parmi elles, Mme L. Palustre, Mme la comtesse de Dion, Mme La Perche, ont bien voulu suivre les séances et les excursions avec une constante assiduité.

La première séance a été présidée par M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie. Siégeaient au bureau Mgr Rougerie, évêque de Pamiers, MM. le docteur Garrigou, le colonel Wilson, Sipierre, comte de Marsy.

A l'ouverture de la séance, M. le Président prononce un discours dans lequel il s'attache à faire ressortir, à grands traits, l'intérêt des sujets d'études au point de vue de l'archéologie qui se rattachent au département de l'Ariège. Il insiste aussi sur l'heureux mouvement qui se produit depuis plusieurs années vers l'exploration des archives et autres documents qui sont d'un si puissant secours pour éclairer l'histoire de l'art dans ses rapports avec les hommes et leurs

œuvres. Il rappelle à ce propos que le Pape Benoît XII, né à Saverdun, ancien évêque de Pamiers et de Mirepoix, avait appelé à Avignon, pour travailler à la construction du palais des Papes, l'un de ses compatriotes, l'architecte Poisson. En terminant, M. le Président remercie Mgr l'évêque pour l'obligeance avec laquelle Sa Grandeur a bien voulu donner, dans son palais, une si gracieuse hospitalité au Congrès.

A la suite de cette allocution vivement applaudie, plusieurs communications et lectures sont faites en réponse à différentes questions du programme. Énonçons un travail très étudié lu par son auteur, M. l'abbé Gabaldo, sur la cathédrale de Mirepoix, qui doit être visitée le lendemain. Ensuite M. l'abbé Douhet, professeur à l'Université catholique de Toulouse, et M. l'abbé Barbier, directeur du petit séminaire de Pamiers, donnent lecture, le premier d'un mémoire sur le couvent des frères prêcheurs de Pamiers, et le second d'une notice sur le monastère des Bénédictins de la même ville. Ces différents travaux seront reproduits au compte rendu général du Congrès.

Deux membres de la Société, M. le colonel Gazan et M. le docteur Mougins, d'Antibes, envoient un mémoire sur une sépulture découverte dans un mur de la chapelle du Rosaire de la paroisse d'Antibes. Les auteurs de ce mémoire voudraient voir dans cette sépulture celle de saint Valère, l'un des premiers évêques d'Antibes. Mais les raisons qu'ils donnent, sans s'appuyer sur la moindre inscription, ne paraissent pas probantes au Congrès. M. Da Silva, de Lisbonne, témoigne de sa sympathie pour la réunion par l'envoi du dessin du magnifique anneau d'or du poids de 2,011 grammes trouvé récemment en Portugal et dont la découverte a déjà eu un si grand retentissement dans le monde savant.

M. Bernard, de Luchon, est invité à donner des explications sur trois tableaux qu'il a exposés dans la salle et dont il est l'auteur. L'un représente le relevé en couleur

d'une peinture murale qu'il a trouvée sous le badigeon, dans l'abside de l'église de Saint-Aventin (Haute-Garonne). Ce sont les figures en pied de Saint-Saturnin, en costume épiscopal du XIIe siècle et de Saint-Aventin, patron de l'église. Elles faisaient partie d'une grande composition décorative qui couvrait le mur de l'abside. Le second donne les détails et l'ensemble d'un bénitier de marbre noir de la même église. Des figures grossières et symboliques se voient sur la panse de ce curieux monument, des colombes buvant au calice, des personnages très mutilés, une sorte de monogramme inscrit dans un rond. Sur la surface plate du bord est gravé un cercle de six poissons ; le fond est bordé d'une bande découpée en six lobes et au milieu apparaît, en léger relief, l'agneau pascal portant la croix. Malgré son caractère singulièrement barbare, ce bénitier ne doit pas être antérieur au XIe siècle. Le troisième tableau de M. Bernard reproduit, par un dessin à la plume, une *Annonciation* du XVIe siècle qu'il a découverte dans l'église de Saint-Blancard (Gers).

Un membre de la réunion complète les explications de M. Bernard et tient à rappeler les services que cet artist archéologue a rendus à l'église de Saint-Aventin et à d'autres de la même région par son pinceau aussi habile que consciencieux et par le zèle tout désintéressé avec lequel il s'est attaché à faire maintenir, dans ces églises, des objets de grande valeur que la spéculation et l'amour des collections menaçaient de leur enlever.

M. l'abbé Dominjou commence la lecture d'un mémoire sur la quarantième question du programme, mais, vu l'heure avancée de la séance, M. Dominjou veut bien céder la parole, sauf à la reprendre un autre jour, à M. de Lahondès, qui donne quelques détails sur les origines des monuments de Pamiers dont la visite aura lieu après la séance.

Cette visite commence par la cathédrale située au pied d'un monticule converti en une magnifique promenade et qui porte le nom de *Castellat* dû à un ancien château fort, aujourd'hui disparu, que le comte de Foix, Roger II, avait

fait construire à son retour de la Palestine, en 1104. Près de là, dès le xe siècle, se trouvait le village de Frédelas, dépendance de la puissante abbaye de Saint-Antonin qui, située dans le voisinage, relevait d'abord des comtes de Carcassonne et fut comprise plus tard dans l'apanage des comtes de Foix. Mais Roger II, voulant rappeler le souvenir de la ville d'Apamia, capitale de la seconde Syrie, théâtre de ses exploits, changea le nom de Frédelas en celui d'*Apamia*. Telle est l'origine de la ville de Pamiers et de son nom. C'est du moins celle qui paraît la plus généralement adoptée et la mieux justifiée par les documents historiques.

Le monastère de Saint-Antonin de Pamiers fut érigé en évêché sous le règne du comte de Foix, Roger Bernard, en 1195, par le Pape Boniface VIII. L'église abbatiale devint alors la cathédrale. Mais en 1493, après une première destruction, le siège épiscopal fut transféré à Pamiers, dans l'église paroissiale qui s'appelait alors l'église du Mercadet et où il est toujours resté depuis.

La cathédrale actuelle a conservé sa porte de la fin du XIIe siècle, munie, nous n'osons pas dire ornée de chapiteaux à personnages d'une exécution fort grossière. On y distingue cependant le meurtre d'Abel, la fuite de Caïn, le festin d'Hérode, le supplice des damnés. Au-dessus du porche qui abrite cette porte s'élève un clocher à fenêtres en mitre, construit au XIVe siècle. Toutefois son dernier étage ne le fut qu'en 1426. Sa base carrée est surmontée d'une galerie supportée par de faux mâchicoulis se reliant à un chemin de ronde qui couronnait l'église. Au-dessus des deux étages voûtés, le clocher passe à l'octogone. C'est un type intéressant de ces sortes de constructions particulières au Languedoc, et dont le clocher des Jacobins de Toulouse fournit un des plus beaux spécimens.

La galerie ajoutée par l'architecte diocésain, fait observer M. de Lahondès, l'érudit auteur des *Annales de Pamiers*, allège le clocher et le fait pyramider; mais il ne paraît pas qu'il ait été jamais terminé par une flèche. M. de Lahondès

constate aussi que la construction du clocher se rattachait à un projet d'agrandissement de l'église. « C'est ce qu'indiquent les deux murs en retour, élevés en retrait du clocher et les petites fenêtres à meneaux très caractéristiques du XIVe siècle, destinées à éclairer la nef. Ce besoin d'agrandissement était, en effet, réclamé par la nouvelle destination de l'église convertie en cathédrale. En 1854, lors des travaux exécutés pour la sépulture de Mgr Galtier, on mit à découvert le mur circulaire de l'abside romane, et on ne trouva aucune trace ni sur le monument, ni dans les archives qui puisse établir qu'une nef ait été construite pendant le XIVe siècle. La vieille église romane demeura donc debout jusqu'à sa destruction par les réformés. » Quant à la nef actuelle, elle ne date que de la fin du XVIIe siècle, et est attribuée à l'un des Mansart. Dépourvue d'intérêt, malgré ses fenêtres à meneaux et ses voûtes sur arcs croisés, réminiscence fourvoyée des formes ogivales, elle n'attire guère l'attention que par des restaurations récentes qui ont trouvé le moyen d'altérer le peu de caractère de sa physionomie extérieure.

Le Congrès visite aussi, au fond d'une ruelle, près de la cathédrale, et attenant à l'ancien couvent des Jésuites, œuvre très mutilée de la Renaissance, un logis de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe. Une tour octogone qui renferme l'escalier, se présente en avant. Ses fenêtres attirent surtout l'attention par leur ornementation formée d'un arbre écoté.

L'église Notre-Dame-du-Camp doit son origine à l'agrandissement de la ville de Pamiers au XIIe siècle. Elle fut construite en dehors de l'enceinte de cette époque, d'où son nom de *N.-D.-du-Camp* (*Campi*), *N.-D.-des-Champs*. Cette église à une nef fut renouvelée au XIVe siècle. De cette dernière construction, il ne reste que la façade entièrement en briques, flanquée de deux tourelles carrées. Le haut est muni d'une série d'arcatures qui portent une courtine crénelée reliant les deux tourelles également crénelées. Cet

appareil de défense militaire donne un caractère original et sévère au monument dont tout l'intérêt réside dans sa façade. Cette partie de l'édifice a été l'objet de restaurations exécutées avec soin et qui ont fidèlement reproduit les formes de la porte du XIIe siècle conservée au XIVe. Une particularité à noter, c'est l'absence des colonnes qui, d'ordinaire, portent les retombées des voussures. Leurs chapiteaux sont remplacés par de simples culots placés au sommet des angles vides qui auraient dû être occupés par les colonnes. Cette disposition insolite semble réellement avoir appartenu à la première construction. — Rappelons qu'une étude complète sur l'église du Camp a été publiée par M. de Lahondès, dans le *Bulletin monumental*, 1875, p. 677.

Dans la soirée de cette première journée, le Congrès avait l'honneur de répondre à la bienveillante invitation de Mgr l'évêque de Pamiers qui l'avait convié à se réunir à l'évêché, autour de son *anémogène*, où le savant prélat nous réservait une conférence scientifique qui devait être en même temps une intéressante diversion aux choses de l'archéologie.

Avons-nous besoin de rappeler que Mgr Rougerie sait mener de front, avec les travaux de son épiscopat, l'étude des sciences physiques et particulièrement celle des phénomènes atmosphériques dans leurs rapports avec la formation des courants d'air? Les études approfondies qu'il a faites du sujet l'ont conduit à inventer une sorte de sphère mobile autour de son axe, et qui a pour but de rendre visibles, à la fois, les différentes directions des vents qui règnent d'une manière fixe aux diverses latitudes du globe. C'est cette ingénieuse sphère qui porte le nom d'anémogène.

Nous ne saurions suivre ici l'éminent conférencier dans les explications techniques qu'il a bien voulu nous donner pour acccompagner les nombreuses expériences réalisées au moyen de l'anémogène. Qu'il nous suffise de rappeler que cette sphère, qui représente les continents en relief, est

hérissée d'une infinité de petites girouettes fixées sur tous les points des mers et qu'à la suite d'une série de rotations rapides imprimées à la sphère, ces girouettes prennent la direction des vents constants qui règnent aux points du globe où elles sont fixées. De même, pendant la rotation de la sphère, l'intensité des vents ou les calmes plats se reconnaissent à la vitesse ou à l'immobilité d'une petite hélice en papier qu'il suffit de promener au bout d'une baguette devant les différentes latitudes.

L'installation de l'anémogène occupe une vaste salle de l'évêché, et là, grâce à cette conférence expérimentale, le Congrès a eu le plaisir d'assister, dans les plus lointains parages, à de violentes perturbations atmosphériques entremêlées de calmes plats, qui semblaient obéir, comme par enchantement, à la main et à la voix du savant prélat (1).

Nous avons à cœur de renouveler ici à Monseigneur les

(1) Les principes sur lesquels reposent les théories de l'*anémogène* sont savamment expliqués dans une brochure composée par Mgr Rougerie lorsqu'il était encore attaché au diocèse de Limoges. Elle a pour titre : *Les courants atmosphériques reproduits autour d'un globe en rotation dans l'air ambiant et reliés avec la pression atmosphérique*, par l'abbé Rougerie. Limoges, Chapoulaud, impr., 1879.

En signalant cet opuscule aux spécialistes, nous lui empruntons les passages suivants :

Page 5. «... Quel est le moteur de l'atmosphère? Quelle est la force vive qui distribue à la surface du globe le calme et le mouvement, les brises légères ou les vents impétueux, les courants secs ou humides, les souffles brulants ou glacés?... Ce secret abandonné aux labeurs de l'homme, j'ose affirmer que je l'ai pénétré; mais,— je ne me fais points d'illusions,— son application pratique sera longue et laborieuse. »

Page 6. « Après avoir discuté un nombre immense d'observations météorologiques, de descriptions d'orages, de bourrasques, de tempêtes, etc., j'acquis la certitude que les mouvements généraux de l'atmosphère ont pour cause principale l'action mécanique exercée sur l'atmosphère par la rotation du globe... Que la rotation d'une sphère dans un liquide ou dans un gaz y produit des courants semblables à ceux de l'atmosphère. C'est-à-dire que :

« La rotation du globe est la cause principale des mouvements atmosphériques, et que l'on possède en météorologie non seulement le principe qui

remerciements du Congrès pour cette intéressante séance, qui comptera parmi les meilleurs souvenirs des sessions.

II

La dispersion des monuments de l'Ariège sur une infinité de points de son territoire imposait au Congrès l'attrayante obligation de donner une très large part aux excursions, et, de ce fait, il prenait un caractère peu sédentaire, mais non moins instructif. Aussi le lendemain samedi, à une heure matinale, un groupe d'excursionnistes, au nombre de trente-trois, partait en voiture pour Mirepoix et le château de La Garde. Vers moitié route, la caravane fait un détour pour traverser la rivière du Lhers, au milieu d'un site agreste et ravissant, dans le but de gagner le village de Vals. Les voitures, prudemment allégées du poids des archéologues, qui ont mis pied à terre, passent, mais non sans peine, la rivière à gué, pendant que les voyageurs se contentent de la franchir sur une modeste passerelle en bois.

Quelques minutes après, on arrive au village de Vals, dominé par son église. L'église de Vals mériterait une monographie particulière. Elle rentre dans la catégorie des rares églises à plusieurs étages. Établie sur une masse rocheuse à laquelle elle se trouve aussi en partie adossée, elle offre

devra diriger les recherches, mais encore un puissant moyen d'expérimentations. »

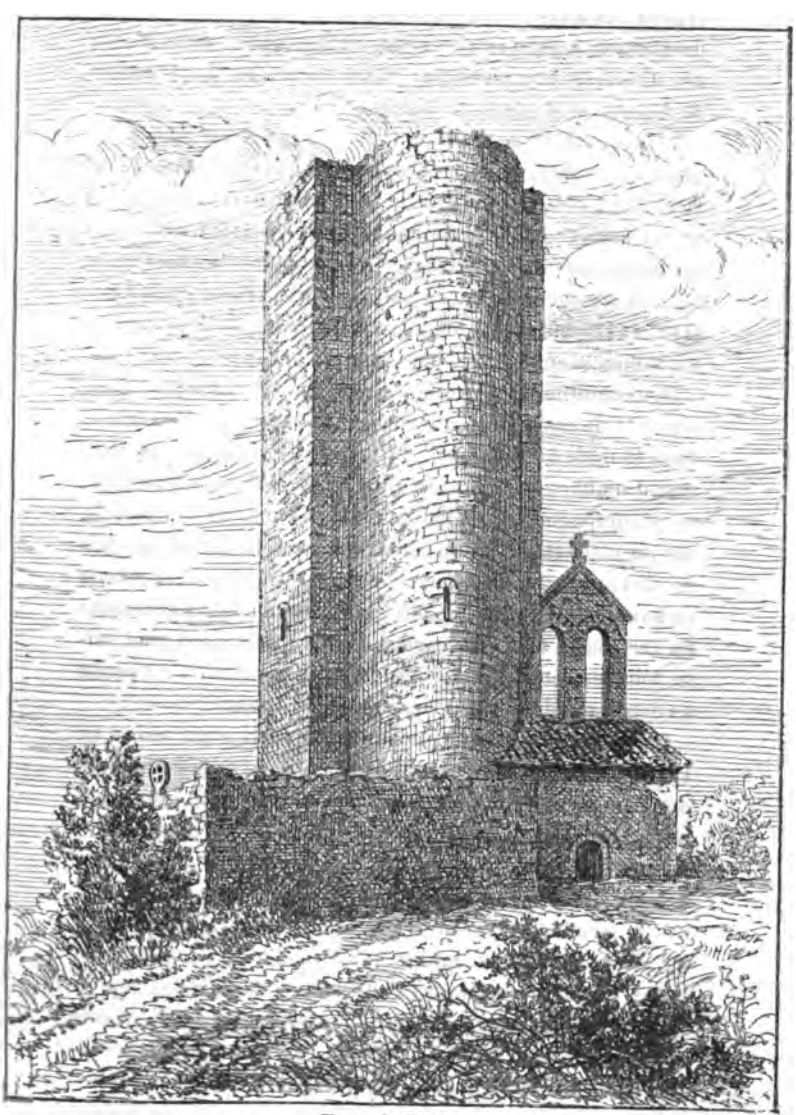
Le *Toulouse-Exposition*, journal qui se publiait cette année dans cette ville lors de l'exposition de géographie, reproduit en entier la préface de la brochure de l'abbé Rougerie. De plus, on lit page 52 : « Les effets sont des plus extraordinaires et viennent corroborer en général ceux qui sont obtenus sur la surface du grand globe...

« ...L'anémogène, quelque imparfait qu'il soit, car il ne peut reproduire toutes les conditions dans lesquelles se meut le globe terrestre, ouvre toutefois des données encore non entrevues de la science. C'est là un sujet de vastes études offrant des faits réels dont on peut tirer des conséquences toutes nouvelles... »

cette particularité, sinon architecturale, du moins géologique, qu'elle est accessible, au rez-de-chaussée, par une faille naturelle, en forme de galerie rétrécie par le haut, ouverte dans le roc. Ce passage aboutit à une sorte de nef carrée précédée, vers l'est, d'un sanctuaire roman décoré d'arcatures. Un étage plus élevé que cette première nef, accessible à l'intérieur par des escaliers, s'étend au niveau du sol extérieur et communique par une porte avec lui. Enfin, et en arrière, une tribune munie, sur le côté sud, d'une abside ronde complète cet étrange édifice, qui a conservé de notables parties du XII[e] siècle. Ajoutons qu'une très belle tour, donjon aujourd'hui découronné, se dresse sur le côté nord de l'église et communique avec elle par son premier étage.

Vers dix heures, le Congrès arrivait à Mirepoix.

Mirepoix est bâtie sur un plan de *ville bastide*, avec rues droites et place régulière au centre. Cette ville existait au XIII[e] siècle sur la rive droite du Lhers. Entièrement détruite en 1286 par une terrible inondation de cette rivière, elle fut reconstruite sur la rive gauche, où nous la voyons aujourd'hui. Son accroissement fut rapide, et, en 1318, le pape Jean XXII y créa le siège d'un évêché. La place centrale est entourée, sur trois côtés, de *couverts* ou promenoirs sur lesquels s'avancent les étages des maisons de bois. L'une de ces maisons devient immédiatement le point de mire des visiteurs. Les poutres horizontales qui portent l'étage se terminent, du côté de la place, par des têtes d'hommes et de femmes à physionomies diverses, d'une exécution fine et vigoureuse. Une série de têtes analogues règnent également sous les couverts, au-dessus de la porte principale de la maison. Ces sculptures, type éminemment remarquable de ce genre de décoration appliquée à l'architecture domestique, ne paraissent pas antérieures à la seconde moitié du XV[e] siècle. Ne semble-t-il pas même que quelques-unes de ces figures s'animent déjà sous un premier souffle de la Renaissance? On ne saurait trop les recommander au



Tour de Vals.

crayon des artistes. Espérons que le compte rendu général du Congrès reproduira les belles photographies de *la Maison des Couverts* exécutées par deux membres du Congrès, M. Sipiere et M. de Fontenilles.

Vers le sud de la place des *Couverts* s'étend une autre place sur laquelle s'élève la cathédrale, dédiée à saint Maurice. Deux évêques ont attaché leur nom à la construction de cet édifice; d'abord Guillaume II (1405-1431), qui édifia ou plutôt réédifia le chœur et les premières travées de la nef, au commencement du xv[e] siècle, puis Philippe de Lévis (1497-1537), qui reprit les travaux interrompus et les acheva au commencemnt du xvi[e] siècle.

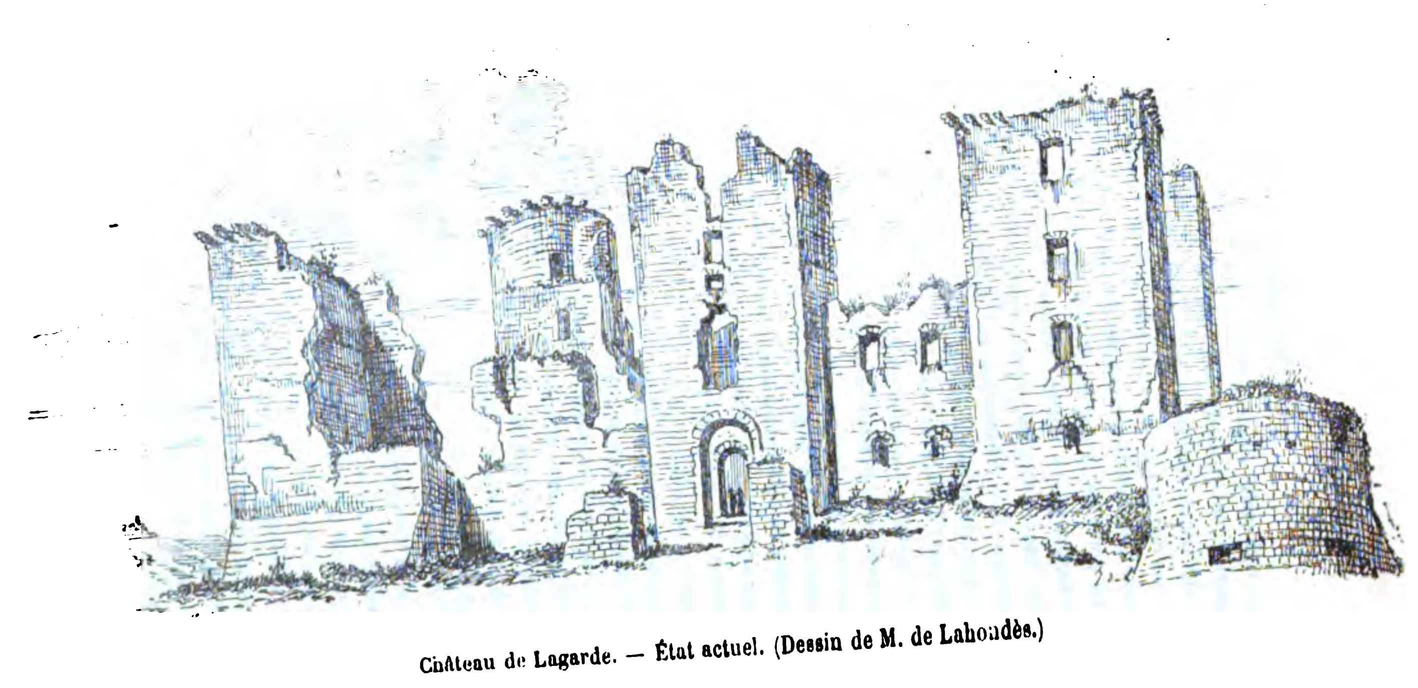
Nous sommes là en présence d'un des types les plus intéressants de ces églises à nef large et unique, que l'on trouve dans le midi de la France, au sud de la Garonne, en plus grand nombre que partout ailleurs. La nef, sans transsept, est accompagnée de chapelles établies entre les contreforts, sur les côtés et autour du chœur. La largeur, 21m50, produit un effet saisissant. C'est, en étendue, l'effet de grandeur obtenu en hauteur par l'élévation des grands monuments gothiques du xiii[e] siècle. Ici tout l'espace est libre, le regard peut saisir tous les détails de la cérémonie; aucun point n'est perdu au détriment de la place destinée à l'assistance.

Cette nef est, croyons-nous, la plus large qui existe en France. Elle ne le cède pas à la célèbre nef de la cathédrale de Girone, en Catalogne, sa contemporaine, qui mesure extérieurement, à la façade, 23m20. On sait que la construction de cette dernière donna lieu à la convocation d'une *junte* d'architectes appelés d'Espagne et de France, pour délibérer sur la question de savoir si l'édifice, avec sa largeur et une nef unique, était susceptible d'être recouvert par une seule voûte, question résolue par l'affirmative. Nous ne savons ce qui se passa pour Mirepoix. Toujours est-il que l'église, restée sans voûtes, était couverte par une charpente avant la restauration moderne, qui a construit la voûte actuelle et surélevé le mur orné de rosaces au-dessus des chapelles latérales.

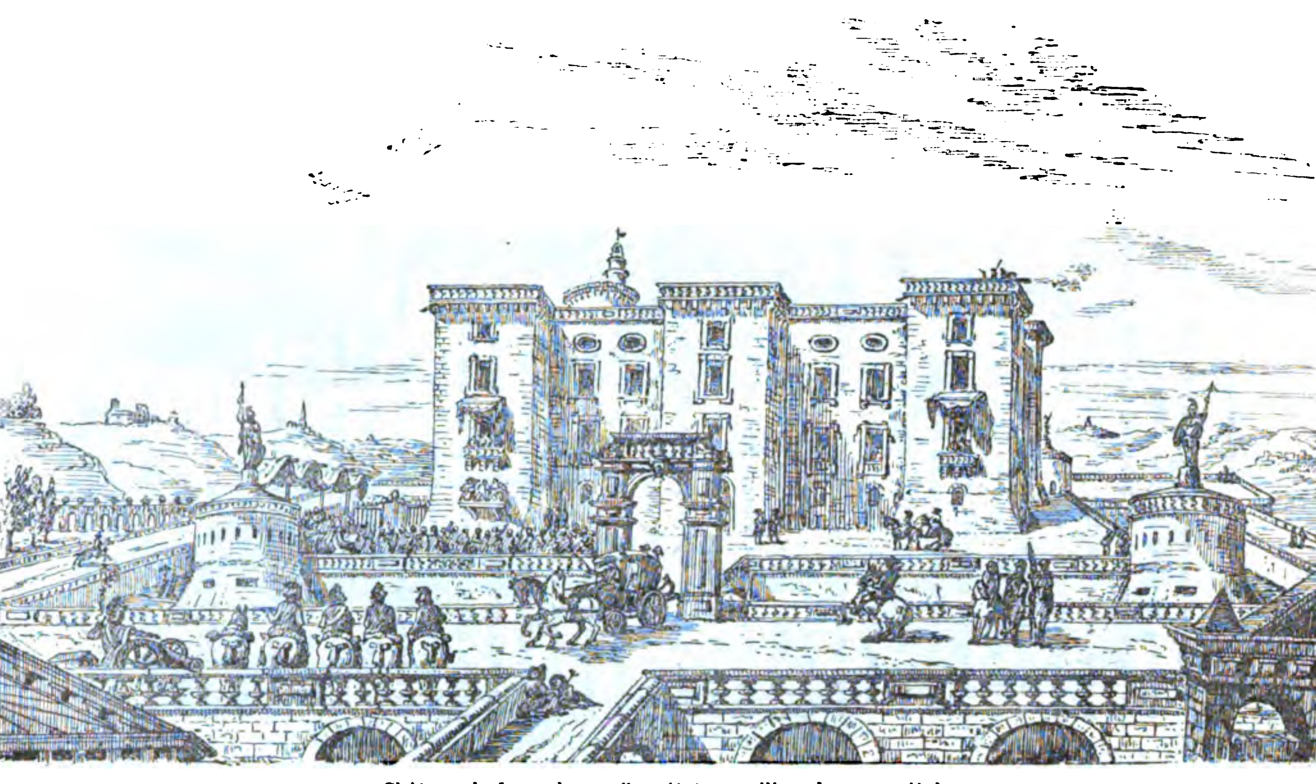
La chapelle située à l'entrée du chœur, au sud, a deux étages, dont le supérieur, comme à la cathédrale d'Albi, forme tribune ouverte sur la nef. Les travées du chœur, au-dessus des chapelles, ainsi que le fond des chapelles elles-mêmes, sont éclairées par des fenêtres lancéolées.

La porte de la nef est établie au bas du côté nord, sous un porche qui ne fait pas saillie à l'extérieur, mais qui occupe, dans une travée, l'épaisseur des chapelles. Remarquons l'élégance des colonnettes des piédroits. L'ornementation des chapiteaux serait caractéristique du XIVe siècle; cependant, par la force des dates, c'est une œuvre du XVIe, qui appartient à la construction de Philippe de Lévis. Au-dessus du porche, à l'intérieur, un élégante tribune, éclairée dans le fond par des fenêtres flamboyantes, ouvre sur la nef et communique avec le palais épiscopal. Une tour carrée, placée au bas du côté sud est surmontée d'une flèche à crochets, élevée au XVIe siècle. C'est le spécimen le plus élégant de ces sortes de monuments qui soit dans cette région de la France.

Le Congrès visite aussi les parties qui subsistent de l'ancien palais épiscopal, construction du XVIe siècle attenante à l'église, et, sur l'invitation de M. le curé de Mirepoix, il se rend au presbytère, où sont conservés quelques miniatures et tableaux, propriété de la fabrique. Ces miniatures, sur vélin, format in-folio, sont au nombre de quatre et représentent la *Nativité*, la *Cène*, l'*Agonie au jardin des Oliviers* et la *Pentecôte*. Sans briller d'une finesse exquise, ces œuvres d'art sont remarquables au point de vue du dessin, aussi bien qu'à celui de la coloration. Elles datent évidemment de la première moitié du XVIe siècle; mais peut-on dire qu'elles proviennent des fameux livres liturgiques de l'ancienne cathédrale de Mirepoix, déposés aujourd'hui à la bibliothèque de Foix? Les avis des membres du Congrès sont restés partagés sur la question. Les tableaux qui se trouvent dans le salon du presbytère représentent des évêques de Mirepoix et n'ont d'intérêt qu'au point de vue historique.



Château de Lagarde. — État actuel. (Dessin de M. de Lahondès.)



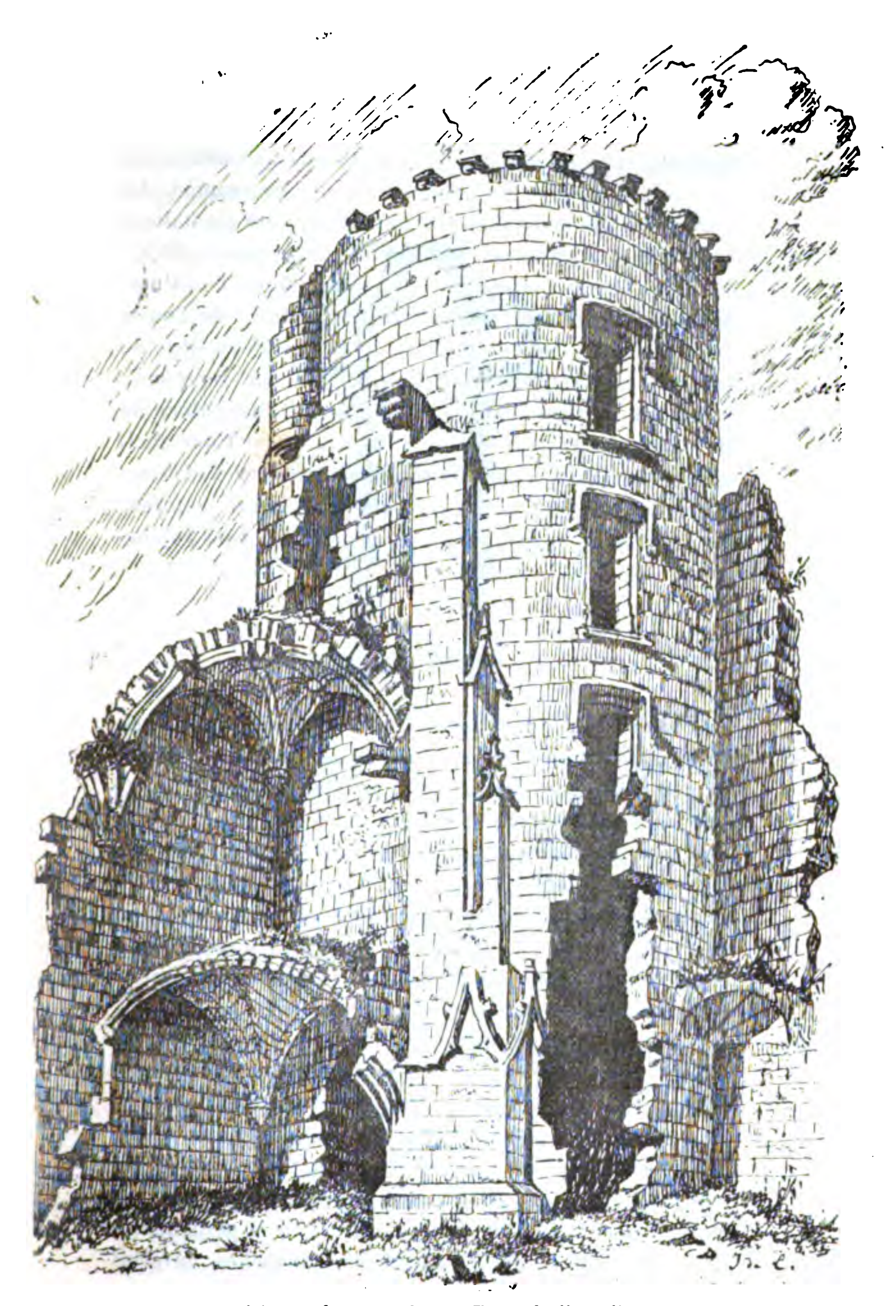
Château de Lagarde. — Son état au milieu du XVIIIe siècle.

Quelques membres du Congrès ont jeté un coup d'œil rapide à la porte du XIIIe siècle conservée dans une partie de l'enceinte de la ville et qui termine d'une façon si pittoresque la perspective de la rue des *Couverts*. Une heure après environ, on arrivait au château de Lagarde.

Le propriétaire actuel de Lagarde, M. le sénateur Vignarosy, auquel les membres du Congrès présentent leurs salutations, les introduit avec courtoisie dans son habitation, située dans le voisinage du château, et leur montre un document important pour l'histoire de cet édifice, un tableau qui en représente une vue cavalière, vers le milieu du XVIIIe siècle, si on en juge par les costumes des personnages présents.

Le château de Lagarde apparait à travers un épais rideau de grands arbres comme une masse grandiose et confuse de tours et de corps de logis de diverses formes. Vu de près tout cet ensemble ne justifie que trop le titre de château en ruines. Cependant, au milieu de ces imposants débris, on reconnait facilement le plan général de l'édifice qui se développait autour d'une cour intérieure.

Il existait un château de Lagarde avant la guerre des Albigeois, comme nous l'explique M. Pasquier d'après des chartes d'hommages rendus par les seigneurs du lieu. Depuis la guerre des Albigeois, cette terre a toujours été, jusqu'à la Révolution, en la possession de la famille de Lévis et dépendait du fief de Mirepoix. Cependant, parmi les restes encore debout, on ne saurait signaler aucune partie antérieure au milieu du XIVe siècle, époque à laquelle le château a été reconstruit par François de Lévis et son épouse, Elix de Lautrec. C'est vraisemblablement à cette période qu'appartiennent la porte d'entrée, les quatre tours d'angle et les courtines. La belle tour de l'escalier, à moitié éventrée du haut en bas et qui accuse, par ses élégants détails, le commencement du XVIe siècle, ainsi que les galeries établies autour de la cour intérieure, sont dues à Jean de Lévis, sénéchal de Carcassonne et père de Philippe de Lévis, évêque de



Château de Lagarde. — Tour de l'escalier.

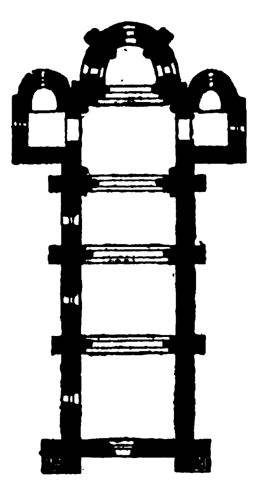
Mirepoix. On est tenté aussi de lui attribuer la surélévation des tours carrées et les créneaux qui les couronnent. Au XVIIe siècle, des embellissements extérieurs, des plantations de jardins et de parterres, une enceinte de terrasses voûtées, des fossés munis aux angles de tours surmontées de statues, des modifications dans les toitures sont l'œuvre de Louise de Roquelaure, veuve d'Alexandre de Lévis, tué au siège de Leucate, en 1633. C'est l'état de choses que représente le tableau conservé dans le vestibule de l'habitation de M. Vignarosy. Au XVIIIe siècle, le château ne subit que quelques changements dans les dispositions intérieures et l'élargissement des fenêtres. Il fut pillé en 1792 par la fureur révolutionnaire et réduit à l'état où nous le voyons aujourd'hui.

III

Le dimanche, dans l'après-midi, le Congrès est parti de Pamiers pour Foix, avec les voitures qui, la veille, l'avaient conduit à Mirepoix. La route suit la vallée de l'Ariège à travers de beaux paysages dominés par les Pyrénées, dont les sommets grandissent à chaque pas. Près de Varilhes, on s'arrête un instant pour examiner le modeste monument commémoratif du meurtre de saint Volusien, septième évêque de Tours, massacré en cet endroit, vers 497, par son escorte, après avoir été exilé à Toulouse par les Goths ariens qui le soupçonnaient de connivence avec les Francs.

Quelques minutes après, halte à Saint-Jean-de-Verges, situé sur la rive droite de l'Ariège, vis-à-vis le bourg de Verges. Ce village prétend faire remonter son origine à l'époque romaine, et il est vrai que quelques antiquités ont été trouvées sur son territoire. Nous examinons son église romane, décrite en 1875 dans le *Bulletin monumental* par M. de Lahondès, qui, sur place, fait ressortir la particularité de l'édifice en ce qui concerne deux chapelles, ouvertes

par une arcade sur la nef, de manière à former une sorte de transsept.



Plan de Saint-Jean-de-Verges.

Sur une hauteur, à droite du village, les restes d'une tour carrée établie sur des rochers sont, paraît-il, considérés comme les débris d'un temple romain et reçoivent en conséquence la visite d'un certain nombre de membres du Congrès. Mais après examen, on ne voit plus dans les débris de cette construction, d'ailleurs de petites dimensions, que la simple base d'une de ces tours d'observation si fréquentes, au moyen âge, dans les Pyrénées. De là, la vue s'étend sur le sud de la vallée et l'on découvre sur leur rocher les tours du château de Foix, avec lesquelles la tour de Saint-Jean-de-Verges devait correspondre, à son origine, par des signaux.

A cinq heures et demie, les membres du Congrès arrivaient à Foix, et à huit heures tenaient la séance annoncée au programme, dans la grande salle du Palais de Justice obligeamment mise à la disposition de la réunion par M. le Président du tribunal.

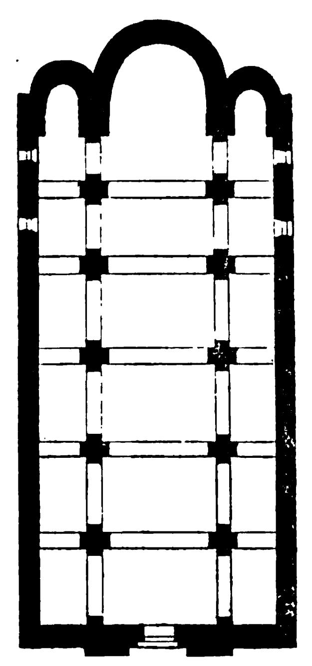
Le lendemain lundi, excursion dans la vallée haute de

l'Ariège. Un premier groupe, sous la direction de M. le docteur Garrigou, part à cinq heures du matin, afin de pouvoir visiter la grotte de Lombrives, située près des Bains d'Ussat, où doivent se rendre, de leur côté, les autres membres du Congrès.

Mais on ne veut traverser Tarascon sans y faire halte. On tient à honneur de saluer M. Garrigou père, le savant Ariégeois que son grand âge éloigne des séances, l'auteur de nombreux ouvrages historiques sur cette région. On examine aussi chez lui les objets de paléontologie et d'archéologie préhistorique séparés, pour quelque temps encore, des riches collections qu'il a généreusement données au musée de Foix.

La visite de la ville de Tarascon n'est pas sans intérêt. D'abord M. Garrigou nous conduit sur l'emplacement où furent trouvées des sépultures d'un caractère indéterminé, mais qui n'en doivent pas moins être signalées aux archéologues. Cet emplacement est situé près de celui d'une église qui a disparu et dont le clocher, resté seul, peut dater du XIVe siècle. Ces sépultures consistaient en dalles de schiste qui entouraient et recouvraient les cadavres. Ces sortes de tombes formaient une couche de sépultures posées les unes contre les autres, quelques-unes superposées, de sorte que le couvercle de l'une servait de base à celle de dessus. Quelques têtes reposaient dans l'échancrure d'une pierre. Du reste, pas d'objets significatifs; quelques fragments de bois et de charbon, une coquille percée de deux trous et un vase d'un grain très grossier. M. Pasquier nous rappelle que des sépultures semblables ont été trouvées sur plusieurs points du département, à Unac, à Sabart, à Gudas, à Sabarat, etc. Mais il serait difficile de les attribuer à une époque précise. Cependant l'idée d'une haute antiquité ne saurait être acceptée. Les temps carlovingiens ou simplement une période plus rapprochée de nous dans l'époque romane semblent plus probables. C'est par la comparaison avec les sépultures analogues des autres pays qu'on pourra parvenir à une appréciation plus précise.

L'église paroissiale de La Daurade a conservé une porte du XIIIe siècle. Le reste de l'édifice remonte au temps de Henri IV ou de Louis XIII. A l'intérieur, une nef unique, flanquée de chapelles latérales. Le chevet à cinq pans coupés est orné de tableaux non sans mérite, qui peuvent être attribués à l'école de Toulouse. Signalons aussi, comme œuvre de sculpture sur bois d'un assez bon dessin, de chaque côté de l'autel, deux bancs à dossier en chêne ornés de reliefs représentant des fleurs entrelacées.



Plan de l'église de Sabart.

Quelques maisons du XVIe siècle, avec inscriptions au-dessus des portes, attirent aussi l'attention des visiteurs. Elles seraient dignes d'être dessinées. Avis aux explorateurs munis de leurs crayons qui passeront par là!

En sortant de Tarascon, à une faible distance du quartier de Sainte-Quitterie et à droite de la route d'Ussat, on trouve l'antique sanctuaire de Notre-Dame de Sabart. Cette église, l'une des plus importantes du pays, dès son origine, était le but d'un célèbre pèlerinage qu'elle attire encore tous les ans. A peine avons-nous besoin de dire que, d'après d'anciennes traditions, elle aurait été fondée, comme beaucoup d'autres, par Charlemagne, sous le nom de Notre-Dame de la Victoire, à la suite d'une bataille remportée sur les Sarrasins. Elle aurait aussi dépendu de ces établissements militaires et religieux que le grand Empereur instituait dans ces vallées, dans le but de protèger, instruire et moraliser les populations.

Le développement et les vicissitudes de l'église de Sabart ont été racontés par M. Garrigou dans son ouvrage *le Sabartès*, par M. Morel dans une notice spéciale et par M. de Lahondès dans le *Bulletin monumental* de 1877, p. 528.

En son état actuel, le monument, par suite de diverses restaurations, a perdu sa physionomie originale. Cependant l'ensemble de la construction peut être attribué au XII[e] siècle. Son plus grand intérêt consiste dans son plan basilical, qui n'a pas été altéré : trois nefs, séparées par de lourds piliers carrés et terminées par une abside. Des voûtes en berceau reposent sur des arcs doubleaux qui retombent directement sur des pilastres appliqués aux piliers. D'étroites et rares fenêtres, évasées à l'intérieur, sont percées dans les murs des collatéraux. Quant à l'aspect caractéristique des surfaces, il a disparu sous un enduit couleur d'ocre, sur lequel on a simulé des bandes de briques rouges.

Deux fenêtres ont conservé deux fragments de vitraux du XIII[e] siècle, spécimens très rares, dans le pays, de ce genre de décoration à cette époque. Ils représentent deux scènes où figure un évêque entouré de deux ou trois personnages, et qui sont, sans doute, relatives à quelque fait de l'histoire ecclésiastique de l'église.

A l'extérieur, à l'est, les trois absides, de construction

ancienne et en grossier blocage, se détachent simplement sur le mur de fond qui forme pignon triangulaire. Dans la partie inférieure de la façade, on retrouve un fragment de construction d'apparence primitive, des appareils irréguliers à peu près quadrangulaires, mal joints, employés aussi pour former les chambranles de la porte, dont le linteau se compose d'un bloc irrégulier, très rustique, mais uni en dessous.

L'église n'avait pas de tour pour clocher, mais sans doute un campanile en arcade, placé au sommet de la façade, et rappelé par celui qui surmonte cette façade restaurée dans ces dernières années. — Cette église aujourd'hui est affectée à une maison de secours pour les prêtres infirmes et à un petit séminaire.

Trois kilomètres séparent l'église de Sabart des bains d'Ussat, où nous nous arrêtons pour monter à la grotte de Lombrives, dont l'entrée est située sur le flanc de la montagne, à la rive gauche de l'Ariège.

Rien de plus saisissant que l'aspect de cette entrée, dont les voûtes, sous mille formes bizarres, se perdent dans les sombres profondeurs de la caverne. Nous ne saurions avoir pour cette promenade ténébreuse un meilleur guide que M. le docteur Garrigou, qui a exploré et fouillé la grotte dans tous ses plis et replis. Là son obligeance s'exerce à chaque instant, soit pour donner des explications, soit pour aider les visiteurs à sortir des passages les plus scabreux. Mais bientôt l'obscurité fait place à la lumière des torches et des bougies, et l'immense couloir se développe, en tous sens et à différents niveaux, sur une longueur totale de quatre kilomètres. Des chambres étroites succèdent à de vastes salles dont les contours affectent les sinuosités les plus fantastiques. Tantôt des dômes, tantôt des voûtes ou des arcades laissent pendre des faisceaux de stalactites ou reposent sur des piliers tortueux. Çà et là apparaissent des flaques d'eau limpide ; plus loin, c'est un véritable lac dont le fond est tout hérissé de stries rocheuses. Vers le milieu

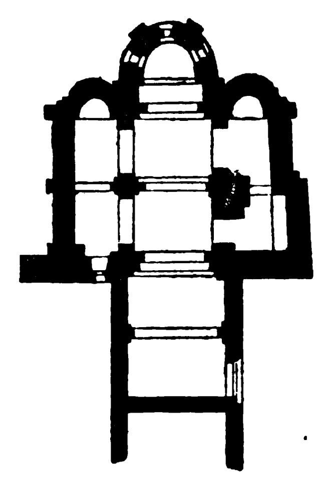
de l'une des plus larges galeries de ce labyrinthe inextricable se présente une série de cinq ressauts d'une élévation totale d'environ trente mètres. C'était, jusqu'à ces derniers temps, l'effroi des visiteurs. On l'escaladait au moyen d'échelles de bois parfois vacillantes. Mais, grâce à la louable prévoyance de l'administration départementale, les échelles légendaires sont aujourd'hui remplacées par des escaliers aménagés dans les rochers et munis d'une rampe en fer, si bien qu'il ne faut pas désespérer de voir un jour ces escaliers eux-mêmes remplacés par un solide ascenseur.

La grotte de Lombrives, comme les grottes de l'Herm et du Mas-d'Azil, a été l'une des plus riches au point de vue paléontologique et préhistorique. M. le docteur Garrigou nous explique que, « vers le milieu de la caverne, le sol présente un véritable ossuaire ; là les débris de l'homme et de son industrie naissante sont mélangés à ceux de l'ours, d'un chien très distinct du renard et du chacal, du cheval, du bison, d'un bœuf à petite taille, d'un cerf gigantesque. Dans tous ces gisements, il a trouvé les débris de l'industrie humaine consistant en dents canines, percées pour servir d'amulettes et en poteries grossières. Les ossements humains ayant appartenu à des individus des deux sexes et de tout âge sont brisés et mélangés pêle-mêle à ceux des carnassiers et des herbivores. Tout indique qu'ils ont été charriés par une eau tumultueuse. » Il a été trouvé aussi, plus près de l'entrée, des témoignages d'une époque moins obscure, se rapportant à une période plus historique. Des ossements humains étaient mêlés à des armes et à des ustensiles de pierre, de bronze et de fer. M. Garrigou émet l'opinion que l'on était là en présence des traces d'une population refoulée ou réfugiée dans ces cavernes devant un peuple envahisseur et conquérant. C'était peut-être même la fin de l'époque gauloise...

Vers midi, les membres du Congrès se trouvaient tous réunis dans une vaste salle de l'un des hôtels d'Ussat, et, après avoir pris, suivant l'usage des excursions, un repos

réconfortant, il continuait sa course dans la vallée haute de l'Ariège. Les sites grandioses se succèdent le long de la vallée. Les escarpements abrupts des montagnes sont percés çà et là d'entrées de grottes bien connues des archéologues ariégeois. Avant d'atteindre le bourg des Cabanes, les excursionnistes mettent pied à terre, et, par un léger détour, gagnent, sous les ombrages de parcs touffus, le château de Gudane, précédé d'une belle terrasse et placé en présence d'un site merveilleux. C'est un bon spécimen d'une construction du XVIIIe siècle qui unit une correcte simplicité à un certain air de grandeur de bon aloi.

Après les Cabanes, on aperçoit, sur un sommet élevé, les ruines pittoresques de l'antique château de Lordat. Enfin, à l'entrée d'une vallée qui conduit au mont Saint-Barthélemy,



Plan de l'église d'Unac.

on arrive à Unac, dont le haut clocher carré apparaît comme terme de notre excursion. M. le curé d'Unac veut bien faire au Congrès, dans l'église, l'accueil le plus empressé et le plus gracieux. M. le Maire et plusieurs membres de la

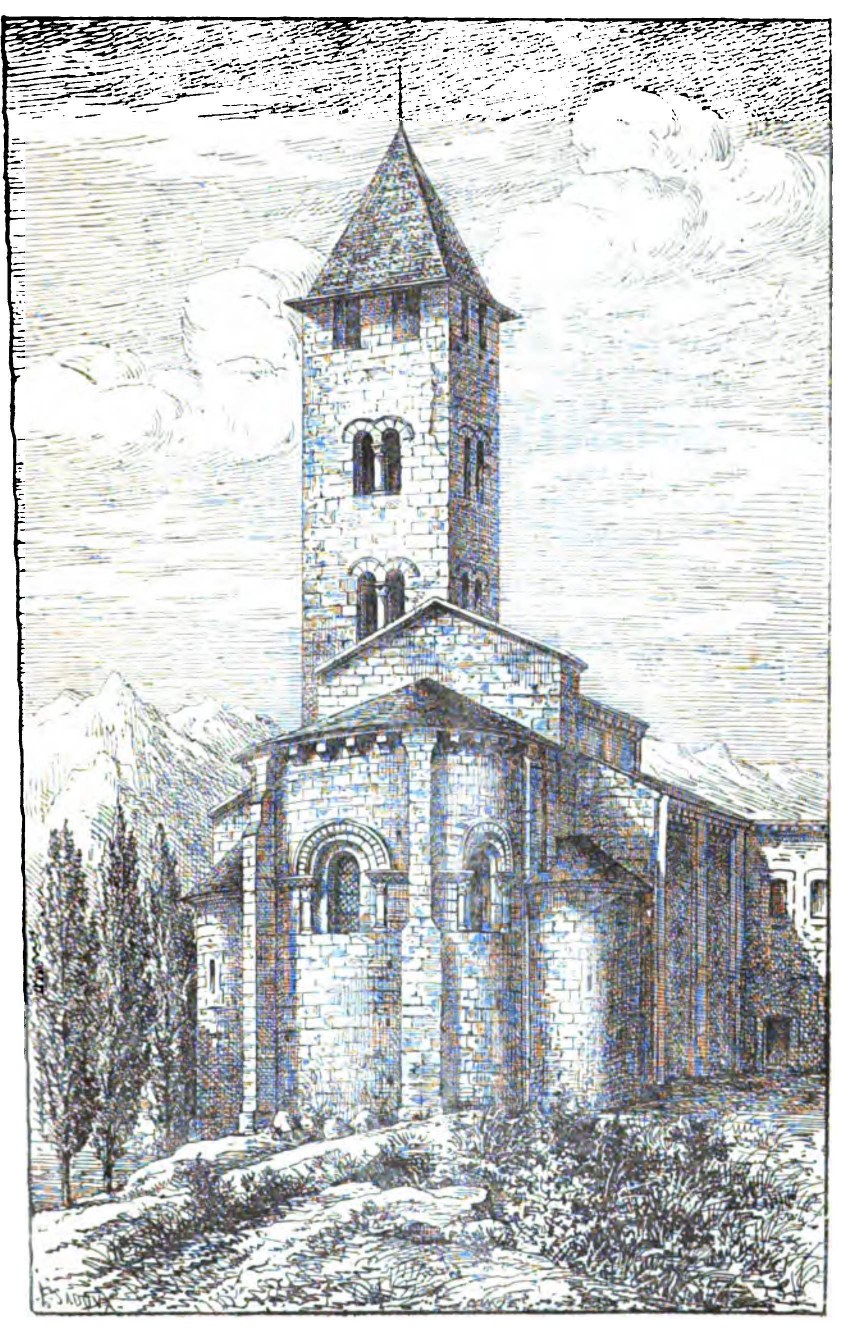
municipalité de cette commune de trois cents habitants se joignent aussi au Congrès pour prendre part à la visite de leur intéressant édifice.

L'église d'Unac ouvre la série des églises romanes que M. de Lahondès a étudiées dans le *Bulletin monumental* de 1877, p. 515. Son origine, elle aussi, remonterait à l'époque de Charlemagne. Elle était primitivement l'église d'un monastère hospitalier. Ce n'est qu'au XVI[e] siècle qu'elle est devenue paroissiale, après la destruction de l'ancienne église de la paroisse par les Réformés.

L'abside, munie de contreforts, flanquée de deux absidioles, percée de deux fenêtres cintrées dont les archivoltes retombent sur des colonnettes, a grande tournure et a conservé son caractère du XII[e] siècle. L'église, qui était entourée de bâtiments claustraux, n'a pas de façade. On y pénètre par une porte latérale au sud. Le plan, vers l'est, donne trois nefs terminées par une abside. Elles ne comprennent que deux travées; mais la nef centrale se prolonge seule vers l'ouest sur deux travées, sans collatéraux. Sa largeur est même plus grande dans cette seconde partie que dans la première. La voûte de la nef centrale est en berceau et contrebutée par des demi-berceaux.

Les grands chapiteaux qui décorent l'entrée du chœur sont très largement taillés, remarquables par la verve et la fermeté de leur composition. A l'un, des feuilles à larges courbures, hardiment creusées, s'élèvent sur deux rangs et donnent à l'ensemble une forme qui se rapproche du corinthien. D'un autre côté, un lion, à fière allure, apparaît à travers des tiges élancées qui s'épanouissent en feuilles palmées. Dans tous ces détails et dans les bandeaux qui relient les tailloirs des chapiteaux aux cintres des fenêtres absidales, on reconnait une puissante inspiration artistique.

Le clocher extérieurement présente une grande importance, avec deux étages de fenêtres cintres divisées par des colonnettes géminées. Il est difficile d'admettre que sa partie inférieure au moins ne soit pas antérieure au reste



Église d'Unac.

de la construction. Il correspond à une place anormale dans les églises romanes; il s'élève au-dessus de la première travée de droite du collatéral sud et il ne porte pas d'angle avec les murs de l'église. Il se trouve faire une légère saillie oblique sur le mur du sud. On a là très probablement la base d'un ancien clocher conservé dans la construction du XIIe siècle. Quant à la tour, son appareil est plus négligé que celui de l'abside et des murs latéraux et sa construction a dû suivre de très près celle de l'église.

L'heure avancée de la journée rappelait le Congrès à Ussat, où il devait faire une nouvelle halte réparatrice des fatigues du jour, et, à onze heures du soir, il rentrait à Foix.

(*A suivre*.) J. L.

Echelle de 0m001 pr mètre

Plan de la cathédrale de Pamiers.

Le Directeur-Gérant : Léon Palustre.

IMPRIMERIE PAUL BOUSREZ, RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

NOTES

SUR

L'ANCIENNE ÉGLISE CATHÉDRALE DE MIREPOIX

ÉPISCOPAT DE PHILIPPE DE LEVIS

(1493-1537)

Philippe de Levis, troisième fils de Jean IV de Levis, maréchal de la Foi, seigneur de Mirepoix, et de Charlotte de Levis-Cousans (1), — l'aîné, François, sire de Lavelanet, avait été tué à Pamiers en 1485 (2), pendant

(1) Les archives de Leran possèdent le testament de Charlotte de Levis du 1er septembre 1498, écrit et signé de sa main. En voici le dernier article, avec son orthographe originale : « Ausi vous prie et requyer et ancharge que tout jours voux antrerenyés comme II (*sic*) bons fètes doivent faire ant toute bonne amour lun ant vers l'autre, et que ne fète rien lun sans la vis (*sic*) et conseyl de l'autre. Et si ausi le fète, mes enfans, dieux (*sic*) vous aidera et adressera an tout vous afères. » Les deux frères suivirent religieusement le conseil, et c'est peut-être ce qui explique leur influence et leur action (Archives Bb 154.)

(2) Oihagaray (*Hist. de Foix et de Paris*, 1609, aux p. 417-418) semble mettre en l'année 1486 la mort du sieur de Lavelanet

la guerre du comté de Foix, — naquit en 1466. J'en ai la preuve dans les lettres apostoliques du pape Sixte IV, données à Rome le IIIe ides de juin (11 juin 1479), qui confèrent la dignité de protonotaire du saint-siège à Philippe de Levis, clerc du diocèse de Mirepoix, alors dans la treizième année de son âge (1).

Destiné à l'Église, il quitta de bonne heure le château de La Garde, qu'il appelle souvent plus tard « Castrum originis nostre », pour aller étudier dans plusieurs universités fameuses, notamment à Toulouse et à Paris (2).

Le XIIe des calendes de juin (21 mai) 1490, Philippe de Levis, protonotaire, déjà chanoine et prévôt de l'église cathédrale de Mirepoix, fut institué, par Innocent VIII, abbé commendataire du monastère de la Sainte-Trinité de Morigny, près Étampes, vacant par la mort de Jean Bureau, évêque de Béziers (3).

Par ses bulles du VIIIe des ides de juin (6 juin) 1491, Innocent VIII pourvut Philippe de Levis de l'évêché de Bayonne, vacant par la mort du cardinal de Foix (4).

« qui voloit de haulte aisle, grand capitaine et meilleur soldat. » Cependant nous avons un document original (Bb 213) avec la mention suivante sous la date de l'année 1485 : « laquel an fassia guera mon Senhor le viscomte de Narbona al contat de Foys et contre madama la princessa de Foys, sa cunada, et lo senor de Myrepis fassia la guera et contrella ausibe. Et foc tuat le fil del senor de Myrepis dedins la siutat da Pamies, que sapellava le senor del lavallanet dont la terra de Mirepis erra en grant trebellasion. »

(1) Archives Bb 1229.

(2) Ibid. Bb 1261 et *alibi passim*.

(3) Ibid. Bb 1232.

(4) Archives Bb 1238. — Les auteurs de *Gallia* mentionnent à peine Pierre, cardinal de Foix, dans la nomenclature des évêques

Philippe de Levis fut ordonné prêtre par Mre Jean (Lhuillier), évêque de Meaux, célébrant dans la chapelle de sa maison épiscopale, le samedi, veille de Pâques 1492. — (v. st. 1493) (1).

La même année, le siège épiscopal de Mirepoix étant devenu vacant par la translation de Jean d'Epinay à l'évêché de Nantes, le chapitre se réunit dans la sacristie de l'église cathédrale de Mirepoix, qui servait de salle capitulaire, afin de procéder à l'élection d'un nouvel évêque, selon les décrets du saint concile de Bâle et pragmatique sanction, le jeudi 19 décembre 1493. L'unanimité des suffrages se porta sur Philippe de Levis, « né d'une race illustre, protectrice de l'Église, digne fils des maréchaux de la Foy, » lequel, sur le refus du métropolitain, fut confirmé et mis en possession à Mirepoix et à Maserètes, les 21, 22 et 23 juin 1494, par Mre Bernard, évêque d'Hyppone, commissaire apostolique spécialement député (2). Tou-

de Bayonne, disant qu'il n'y a rien de certain au sujet de son administration, *de eoque silet Oihenartus*. Ils ne nomment pas non plus Philippe de Levis, qui, d'ailleurs, n'a jamais possédé l'évêché de Bayonne, à raison duquel il était en procès au parlement de Toulouse lorsqu'il devint évêque de Mirepoix.

(1) Archives Bb 1264. Il avait obtenu des lettres dimissoriales de Jean d'Épinay, son évêque, données à Paris le 8 avril avant Pâques 1491 (1492). Le même Jean d'Épinay lui conféra les ordres mineurs et le sous-diaconat, dans la chapelle de la Sainte-Vierge du prieuré de Saint-Martin-des-Champs à Paris, le samedi des quatre temps de carême, 2 mars 1492 (1493). L'évêque de Meaux l'ordonna diacre le samedi après *Lætare*, le 23 mars de la même année.

(2) Les archives possèdent au sujet de notre élection quatre pièces originales importantes, que je crois devoir signaler, en attendant leur publication :

1° Le procès-verbal de l'élection (cahier parchemin in-f° 15 ff.),

tefois, il n'eut ses bulles que le XI[e] des calendes de

sacristie de la cathédrale de Mirepoix le 19 décembre 1493, avec tous les détails de la cérémonie. Quatre chanoines étaient absents du diocèse : Philippe de Levis, prévôt; Pierre de La Bonne, archidiacre; Philippe Pyon et Étienne Guillaume ; huit étaient présents à Mirepoix : Guillaume de Bellemère, sacriste ; Jean Ser, Arnauld de Trésiers, Jean Nyort, Marc de Peyrota et Guillaume Faget, assistants au Chapitre ; Jean de La Borde, précenteur, et Jean de Bellemère retenus en ville par la maladie. Mais ils avaient délégué leurs pouvoirs à deux de leurs confrères, en sorte que l'évêque fut élu par les huit chanoines. Il est à noter qu'à la fin de la cérémonie, les portes de l'église furent ouvertes, et après le chant du *Te Deum*, le président du chapitre annonça l'élection au clergé et au peuple en langue patoise, « *in romancio publicavit.* »

2° L'acte de l'élection (grand parchemin), où se trouvent les votes écrits, signés et scellés de la main et du scel de chacun des chanoines votants : rédigé en bonne et due forme le 17 janvier 1494 (n. st.), tel qu'il doit être envoyé et présenté à la confirmation du métropolitain.

3° L'instrument de la requête de confirmation (deux pièces de parchemin cousues à la suite), du 12 mars 1494, à Toulouse, maison de l'Inquisition, faite par Jean de Bellemère, chanoine de Mirepoix et prieur de Laroque d'Olmes, syndic du chapitre, assisté de Pierre du Pont, prêtre, procureur de l'élu, à M[re] Jean (Vigier), évêque de Lavaur, vicaire général de M[re] Hector de Bourbon, archevêque de Toulouse. On y voit que le 3 janvier précédent, Pierre du Pont, au nom du chapitre, avait obtenu l'acquiescement de Philippe de Levis, qui était alors à Tours. Le vicaire général refusa de confirmer, alléguant qu'il ne constait pas de la vacance; sur quoi le chapitre et l'élu en appelèrent à l'archevêque de Bourges, primat, et au saint-siège.

4° Le procès authentique, signé par M[re] Bernard, évêque d'Hyppone, commissaire apostolique spécialement délégué en la cause d'appel. (Cahier parchemin, gr. in-f° de 62 ff. dont les douze premiers seulement nous manquent.) Le commissaire juge en faveur de l'élu, le confirme et le met en possession à Mirepoix et à Maserètes, les 21, 22 et 23 juin 1494. Pièces cotées de Bb 1271 à Bb 1264.

juin (22 mai) 1497 (1). Et c'est le dimanche 17 septembre suivant qu'il reçut la consécration épiscopale dans l'église Saint-Benoît de Castres, des mains de M[re] Charles (de Marigny), évêque de Castres, assistants M[re] Antoine-Pierre de Narbonne, évêque de Vabres, et M[re] Denis de Bar, évêque de Saint-Papoul (2).

Le 3 novembre 1498, Alexandre VI donna à Philippe de Levis le prieuré de Camon, diocèse de Mirepoix (3), et l'abbaye de Lagrasse, diocèse de Carcassonne, le VI[e] des calendes de janvier (27 décembre) 1500 (4).

En acceptant l'élection du chapitre de Mirepoix, Philippe de Levis avait stipulé qu'il renoncerait aux droits qu'il pouvait prétendre sur l'évêché de Bayonne; il résigna de même l'abbaye de Morigny. D'autres documents nous apprennent qu'il était aumônier du roi, et qu'il se démit de cet office « tant honorable » pour se dévouer tout entier aux devoirs de sa nouvelle charge (5). Et de fait, désormais il partage son temps entre Mirepoix, Camon et Lagrasse, sauf quelques rares et très courtes absences pour paraître à la cour ou s'occuper à Toulouse des intérêts de son collège (6). La page suivante d'un intendit baillé au parlement de

(1) Archives Bb 1241.

(2) Ibid. Bb 1266.

(3) Ibid. Bb 1250.

(4) Ibid. Bb 1252.

(5) Ibid. Bb 1430, et *alibi passim*.

(6) Le collège Saint-Nicolas ou de Mirepoix avait été fondé à Toulouse par Guillaume du Puy, évêque de Mirepoix de 1401 à 1431. Mais il était tombé en une si complète décadence qu'on peut presque dire que notre évêque en fut le second fondateur. Il est à noter que Philippe de Levis reprit les deux principales œuvres de son prédécesseur, si tristement abandonnées après lui, la cathédrale et le collège.

Toulouse, en 1529, dans un conflit de juridiction entre le suffragant et le métropolitain, résume bien son épiscopat.

« Prélat notable : quoique son évêché soit de modique valeur, il en distribue les revenus selon la forme des sainctes constitutions : car il a construit ou fait construire son église qu'il avoit trouvée quasi détruite.

« Il a aussi construit les cloîtres de ladite église, et fait à neuf une maison épiscopale dans la ville de Mirepoix, où ses prédécesseurs n'avoient aucune habitation.

« Il a réparé le chasteau épiscopal de Maserètes.

« Il a fait venir l'eau, à ses frais, dans la ville de Mirepoix par des conduits et canaux. »

(Voir, en effet, pièces justificatives, n° 1, les réclamations d'un talieur de ymaiges (*sic*) de Toulouse, qui avait été au service de l'Évêque par l'espace de neuf ans, et dit avoir taillé le vas (*sic*) d'une fontaine de marbre qu'icelui évêque lui avait commandé faire pour la ville de Mirepoix.)

« Et il a comblé lesdits église, ville et diocèse de plusieurs grands biens qu'on omet d'écrire, tant ils sont notoires, et *luce clariora videntur.*

« *Item, considerans quod per scienciam mundus illuminatur, et ad obediendum Deo et ejus mandatis vita hominum confirmatur et res publica gubernatur,* il a institué à Toulouse et fondé à ses frais (voir note 14) un collège de clercs, où sont des étudiants en l'un et l'autre droit ; et il a acquis pour eux des revenus et certains bénéfices qu'il a unis audit collège, et il a obtenu, à ses frais, du souverain pontife la confirmation de ladite union.

« *Item, in dicto collegio instituit unam librariam, quam ditavit pluribus et diversis voluminibus librorum,*

tam juris canonici quam civilis, quam theologie et philosophie moralis et naturalis (1). »

Au surplus, Philippe de Levis se peint lui-même dans ce passage d'une lettre à son frère. Informé que Jean de Levis, maréchal de la Foi, seigneur de Mirepoix, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, lieutenant général du Roi en Languedoc, ordonne et dirige les nouvelles fortifications de Narbonne (2), il s'empresse de lui écrire, de Mirepoix, le dimanche 21 juin (1506) :

« Nosseigneurs de chapitre de Narbonne me bont escriptes les lètres de créanse que vous anvoye, et la créanse est de vous prier et suplier que vostre pleisir soit que sette belle esglise de Narbonne soit seinte (*sic*) de ses bons murs que fètes fayre pour la tuicion de la ville. Et semble estre bien raisonnable que ladite esglise, qui est tant belle, sainctc, antique et dévote, soit conservée comme estant le membre principal, le miroier (*sic*) et le solèle (*sic*) de toutes les esglises de Langue-

(1) Archives Bb 1051.

(2) Le mandement royal (Bb 1081) qui charge Jean de Levis de diriger et surveiller certaines repparations et fortiffications ès ville, bourg et cité de Narbonne, Carcassonne, Saint-Papoul et autres villes et places estans sur la lizière du pays de Languedoc et faisans frontière au pas de Roussillon, est daté de Lyon, le 28 décembre 1503. Jean de Levis a joué un rôle très important pendant les règnes de Charles VIII, Louis XII et François I[er], et l'on peut dire qu'il fut l'agent principal de la politique royale du côté des Pyrénées. Louis XII l'envoya en ambassade vers Ferdinand le Catholique, et nous avons l'original des instructions dictées et signées par le roi, Lyon, 20 février 1504. (Bb 1047). Dans une de ses lettres à son frère, le sénéchal lui annonce qu'il écrit au roi chaque jour, car il a les postes et deux chevaucheurs à son commandement (Bb 792).

doc. Et seroit grant dommaige si ladite esglise n'estoit mise en seureté comme le restant de la ville, qui, comme savès, seroit peu de chouse se n'estoyt ladite esglise : laquelle, se vous pleit, aurès pour recommandée, et vous serès participant de tant de biens qui se font et feront par s'y après. Et aussi considéré que ladite esglise paye bien sa bonne part des réparations, à quoy aurès regart. Et tant que je puys la vous recommande, combien que je suis sertain que vous y avès bon voloyr que les chouses alent (*sic*) à bien pour la raison et au proufit de ladite esglise et de toute la chouse publique. Et sera mémoyre que avès fait si gros bien à ladite esglise ; et de ma part, vous en suplye tant que je puys, se vous semble que faire se doye (1). »

Tout commentaire serait superflu : on voit assez dans les lignes qui précèdent l'homme de goût, l'artiste, épris des belles œuvres, le patriote jaloux des gloires de sa province et l'évêque passionné pour les choses de Dieu.

Un jour peut-être, il me sera donné de mettre en pleine lumière cette noble figure et de raconter, d'après nos archives, ce qu'il a fait pour son diocèse, son abbaye et son prieuré. Je me borne aujourd'hui à communiquer au Congrès archéologique les documents qui se rapportent à l'ancienne cathédrale de Mirepoix.

L'église de Mirepoix a eu pour fondateurs les seigneurs de Levis.

(1) La date de cette lettre (Bb 833) doit être 1506. Jean de Levis très probablement fit travailler aux fortifications des places frontières dès son retour d'Espagne, 1504, et l'année 1506 est l'année la plus rapprochée qui ait pour lettre dominicale D, ce qui est nécessaire pour que le 21 juin soit un dimanche.

Une note (1) de la main de Marie-Thérèse Camelle de Levis-Mirepoix, marquise de Leran, vers 1703, décrit une pierre « attachée et faisant partie du mur du clocher de l'église cathédrale de Mirepoix, du côté du couchant, regardant dans le jardin du palais épiscopal, élevée sur terre de trois ou quatre toises ». On y avait gravé dans le haut les armes Levis d'un côté, les armes Foix et Béarn de l'autre ; dans le bas, les armes Levis, surmontées de la crosse, et, au milieu, cette inscription « en lettres gothiques ou semblables caractères » :

« *Anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, die sancti Johannis ante Portam Latinam, dominus Johannes de Levis fundavit ecclesiam istam vivente domina Constancia de Fuxo, uxore dicti de Levis : ad laudem Dei.* »

C'est donc le 6 mai 1298, neuf ans à peine après la terrible inondation du Lers (18 juin 1289), qui avait détruit l'ancienne ville de Mirepoix, que la nouvelle église fut inaugurée.

Les chevrons Levis surmontés de la crosse montrent que cette pierre fut mise par l'ordre de notre évêque, peut-être pour remplacer une autre pierre que cachait la construction du clocher nouveau et, en tout cas, pour renouveler et perpétuer le souvenir de la première fondation.

Plus tard, l'influence des seigneurs de Mirepoix contribua puissamment à obtenir l'érection de leur église, simple prieuré dépendant de l'abbaye Saint-Victor de Marseille, en église cathédrale. Dans un acte passé à Mirepoix le 21 décembre 1321, Jean II de Levis, fils et héritier du premier fondateur, donnant et amortissant

(1) Archives Bb 1718.

à l'évêque et au chapitre les terrains nécessaires pour la construction de la maison épiscopale, du tribunal de l'officialité, des prisons, des cloîtres et des maisons des chanoines, affirme, en la présence de messires Raymond Athon, premier évêque, Jehan de Combres, archidiacre, Sicart de Miremont, Arnauld de Verdola, Hugues de Helito et Guillaume Othon, premiers chanoines de Mirepoix, que le pape a élevé l'église Saint-Maurice de Mirepoix à la dignité d'église cathédrale, en considération de feu Jean de Levis, son père, et pour l'honneur de sa maison, « *ob honorem domus nostre.* » Cet acte fut homologué et confirmé par le roi Charles IV, Paris, mai 1322, et par le pape Jean XXII, Avignon, 1325. (1).

Plus tard encore, les Levis ne restèrent pas étrangers aux premières réparations sérieuses ordonnées par Guillaume du Puy, évêque de Mirepoix de 1401 à 1431, lequel fit construire la sacristie, le chœur et trois arcades de la nef. Par un acte passé dans la sacristie de la cathédrale, le 15 mai 1413, devant les chanoines en chapitre, Roger, Bernard de Levis concéda à icelui chapitre la faculté d'employer aux réparations de l'église « *que de novo laudabili structura refficitur, antatur et rehedifficatur* », les pierres, tuiles et tous autres matériaux, « *et alia sementa omnia,* » d'une chapelle ancienne de Notre-Dame de Beaulieu, laissée en dehors des fortifications et remparts de la cité lamentablement diminuée et réduite par le malheur des temps, les pestes et les ravages des ennemis, et d'une tour, appelée de Maldèse, sise près du couvent de la Sainte-Trinité, « *volentes structuram laudabiliter inceptam ecclesie Mirapicis juvare, ut ad perfectionem deducatur* (2). »

(1) Archives Bb 1769.
(2) Ibid. Bb 1772.

Le chapitre de Mirepoix était donc bien inspiré lorsqu'en élisant Philippe de Levis il exprimait l'espoir que le nouvel évêque restaurerait son église tombée dans une ruine complète, « *que in suis hediffíciis penitus destructa est et funditus venit in ruinam* (1). »

Et vraiment, « elle estoit en si très mauvais ordre qu'elle estoit toute descouverte ; les murailles gastées, horsmis le cueur et quelques chapelles à l'entour ; et estoit en si grande ruyne ladite esglise qu'elle estoit pleine d'arbres et d'herbe, et vennoyent les pourceaulx et autres bestes manger jusques à l'entrée du cueur (2). »

A la vue de tant de misères, Philippe de Levis ne pouvait hésiter. Dévoré du zèle de la maison de Dieu, pour l'honneur même de sa propre maison, qui atteignait à ce moment l'apogée de sa grandeur et de sa fortune (3), il entreprit sans retard (4) l'œuvre qui

(1) Archives Bb 1264.

(2) Ibid. Bb 1007. Article 21.

(3) Nous avons vu, note 16, quels rapports existaient entre le sénéchal. Quant à l'évêque, Louis XIII lui écrivait affectueusement pour lui recommander les affaires de son neveu de Nemours, et nous conservons deux lettres, avec souscription et signature autographes, adressées par le héros de Ravenne à Philippe de Levis. Étroitement unis l'un à l'autre, les deux frères avaient acquis une telle prépondérance en Languedoc, que le procureur général du roi, concluant toujours contre Jean de Levis, soit que ce dernier poursuivît l'abolition du paréage de Mirepoix, soit qu'il réclamât l'héritage d'Armagnac, du chef de Jeanne d'Armagnac, dame de Mirepoix, son aïeule, remonstrait à la cour, en manière d'argument péremptoire, que juger en faveur du seigneur de Mirepoix serait créer un grave péril et constituer une puissance redoutable, assez forte pour tenir l'autorité royale en échec. Un avocat du roi près le parlement de Toulouse appelait les deux frères : l'aspic et le basilic. (Procès du paréage et procès d'Armagnac, *passim*.)

(4) On lit dans un livre de cèdes originales un acte du

devait être l'œuvre capitale de sa vie et que la mort seule fut capable d'interrompre (1). Non content de relever, il voulut embellir sa chère cathédrale, et pour cela il fit appel à toutes les ressources d'un art gracieux entre tous, comme l'attestent depuis trois siècles la riche beauté de son porche et la flèche élégante de son clocher aux admirables proportions.

J'ajoute que les travaux intérieurs furent menés avec une activité remarquable, puisque l'église fut consacrée le 11 octobre 1506 (2), et je laisse la parole aux documents (3).

28 novembre 1503, par lequel l'évêque promet de faire faire pour son chapitre quatre bourdons d'argent du prix de deux cens francs tournois, si le chapitre l'autorise à retirer une certaine somme déposée au parlement de Toulouse, laquelle somme sera consacrée à la toiture et autres réparations de l'église. (Bb 1321, 1.)

(1) « Quelques jours auparavant son décès ledit évesque avoit achapté six cens pieds d'arbres, pour estre emploiez ès réparations de ladite église. (Bb 1007, article 25.)

(2) Dans les constitutions diocésaines publiées au synode général du 16 avril 1521 (mardi après le dimanche du Bon Pasteur, date fixe du synode annuel à Mirepoix), se trouve reproduit un statut du synode de 1507, par lequel l'évêque annonçait qu'il avait consacré son église cathédrale le 11 octobre 1506, et instituait audit jour une fête annuelle d'obligation et *colibile festum* », avec octaves solennelles. (Bb 1316, belle pièce.)

(3) La pièce (Bb 1007) qui fournit les détails que nous avons groupés contient les défenses par articles présentées au grand conseil en 1541 dans un procès que les officiers du cardinal David Beton, successeur de Philippe de Levis, avaient intenté au seigneur de Mirepoix, son neveu et son héritier. Il est à noter que ses adversaires ne niaient en rien les réparations de l'église; seulement, dit l'article 4 : « pour detrahere (*sic*) aux claires et sincères œuvres du bon feu évesque, par grande envye, auroyent volu advancer que ladite église auroit

Donc, « ledit evesque, voyant la grand perte et escandalle en ladite église, auroit édiffié et accreu de pierre de taille toute ladite église de quatre arcz boutans, et soubz chascun desdits arcz y fit faire une chapelle et faict paver de pierre de tailhe toute ladite église ; et pour ce que la muraille du fons de ladite église estoit fendue, auroit ledit évesque fait refaire ladite muraille de neuf, de fons en comble, grosse et espoisse, de pierre de tailhe, qui est le pignon de l'église (1).

« Aussi ledit evesque auroit environné et orné de muraille bien sumptueusement le tour du cueur ; faict faire le grand autel tout à neuf, à personnaiges enlevez bien sumptueusement, et ung autre autel derrière celluy pour dire les obiitz et anniversaires ; et on fond du cueur, une menuserie bien belle, et au-dessoubz d'icelle édiffier deux beaulx autels, l'ung de la paroisse et l'autre de sainct Jacques. Et a faict tout à neuf les personnaiges des sainctz et sainctes de tous les autels de ladite église, et peindre les retables.

« Et ledit evesque a faict eslever le portal et entrée de ladite église fort magnifiquement, à personnaiges de

esté creue (*sic*) augmentée et réparée de certain trésor trouvé à quelqué fundement vieux de ladite église. » La défense ne nie pas non plus l'existence et la découverte de ce trésor, mais elle soutient qu'il « n'estoit fort grand, et davantaige en fut beaucoup dérobé lorsque fut trouvé, et n'eust esté suffisant à faire ung seul arc boutant. »

(1) Archives Bb 1303, Mirepoix, 26 octobre 1532, quittance de Jeronimi (*sic*) Despaigne, qui confesse avoir reçu de l'évêque de Mirepoix la somme de 25 liv., et ce pour dix quintaux de fer, desquels neuf quintaux et demi ont été employés à faire les rièges de la fenêtre de la muraille neuve du fond de l'église.

sainctz, fimbries (?) et autres entalheures, le tout à pierre de tailhe. Et dessus ledit portal, a faict construire et édiffier une très belle chapelle, voultée à crosilhons, au service des evesques; et par le dedans de l'église, a garny ladite chapelle d'une sumptueuse menuserie à histoires et personnaiges de sainctz et sainctes : onquel ouvraige ont demeuré les menusiers plus de deux ans.

« Et les habitans de Mirepoix avoient fait des chambres sur les chapelles de ladite église, et muraillé les victres de ladite église presque jusques à la moytié. Et ledit evesque les a faict démolir, et y faire les victres entières à figures et personnaiges, comme ses armasies le peuvent tesmoigner.

« Et aussi ledit evesque auroit faict faire ung beau clocher en ladite église cathédrale, de pierre de tailhe, lequel auroit cousté, auparavant l'entière perfection d'icelluy, vingt mil livres et plus : et soubz icelluy clocher, faict une belle chapelle pour luy (1).

« Et ledit evesque auroit faict faire plusieurs cloches, et, entre autres, une du poix (*sic*) de six vingtz quintaulx, qui est autant belle et grande qu'en ayt guières en Languedoc ; laquelle fist refondre et refaire quatre fois, car les ouvriers et maistres de fonte ne y

(1) Nous n'avons rien autre sur le clocher, sinon l'article suivant d'un livre de raison (Bb. 1282), à la date du 29 décembre 1516 : « Nous, Philippe de Levis, évesque de Mirepoix, avons receu de nostre trésorier Me Antoine Rivelli, la somme de treize cens livres tournois, assavoir : neuf cens l. t. en or et monnoie, et quatre cens livres lesquelles il a payées, pour et au nom de nous, à maistre Georges Terret, peyrier, en déduction de ce que luy pourra estre deu du marché du cloché (*sic*) de nostre église de Mirepoix. » — Le même Georges Terret se chargea de plusieurs travaux à faire pour la maison épiscopale au commencement de 1520. Voir pièces détachées. — S. 2. No 2.

advoient peu advenir de trois fois : et est si grande que, pour la sonner à branle, il y fault bien seize hommes. Et a cousté toute seulle, avant que fust au clocher, plus de six mil livres, et les autres, autant que sont, douze mil livres.

« Et ledit evesque, non content des dessusdites réparations et édiffices, auroit donné et enrichi à ladite église de reliquières, ornemens et joyaulx qu'est chose merveilleuse de la valleur. Car il a faict faire une grande fierte, châsse d'argent, où repose le corps de Mons. saint Gauderic (1) ; ensemble, ung beau grand reliquière, où sont les reliques de Mons. sainct Maurice, chief dudit évesché. Six grans et gros bourdons d'argens (2) ; une grande croix d'argent, de mesme grandeur et grosseur que les bourdons ; deux grans chandeliers d'argent que pourtent les petiz enfans de cueur ; ensensyer (*sic*) et la navette d'argent ; une autre belle croix d'argent doré ; deux grands bassins d'argent, ensemble les beurettes ; deux beaulx grans calices, s'il en a en Languedoc, et deux autres petitz ; deux grandes paix, que l'on donne à l'*Agnus Dei*, d'argent doré ; enrichi et reffaict la crosse et la mistre de plus de cinq cens escuz soleil. » Plusieurs autres pièces spécifient une chapelle d'argent doré, valant trois milles escuz (3).

(1) Saint Gaudéric est un saint laboureur particulièrement vénéré à Mirepoix, où sa fête se célébrait le 16 octobre. Le village de Saint-Gaudéric (Aude, canton de Fanjeaux), où l'on croit qu'il est né, était du diocèse de Mirepoix. Il y a dans l'ancienne cathédrale une chapelle dédiée à saint Gaudéric, récemment restaurée.

(2) Bâtons longs et ornementés que portent les chantres aux offices solennels.

(3) Archive. Bb 1004. — *Alibi passim*.

« Et aussi a donné à ladite église deux ou trois ornemens d'église, comme chappes, chaseubles, diacres et soubz-diacres, de drap d'or frizé ou toille d'or frizée (1). Aussi a donné à ladite église des ornemens semblables de damas et satin cramoysi rouges, à grans figures d'or, ensemble de satin damas blancz, aussi figuré ; et trois ou quatre paremens d'autel, faictz ou en broderie ou d'or traict ; ensemble les ridaulx pour mectre à l'entour de l'autel, de taffetas de mesmes couleurs que sont ornemens ; et en y a donné si bonne et grosse quantité, qu'il n'y a feste en l'an pour laquelle il n'ayt faict faire ses ornemens, ou de soye ou saye (2).

« Oultre plus, a faict faire quatre grans pilliers en cuivre à l'entour du grand autel ; ensemble, une grand et grosse crosse (3), où est perdue la custode où Nostre Seigneur reppouse, laquelle custode est d'or, que ledit evesque avoit faict faire.

« Et a donné en oultre audit chapitre plusieurs pièces de tapisserie où sont les douze cibilles (*sic*) ; et en oultre

(1) Archives Bb 1277. — Paris, 6 mars 1522. (*n. st.*) Quittance autographe de Mre Noël du Val, chanoine et primicier de la Sainte-Chapelle royale, à Paris, lequel a reçu 500 l. t. pour le prix du drap d'or qu'il avait envoyé au seigneur évêque. Il était son grand ami et admirateur ; l'évêque allait chez lui à Paris à chacun de ses voyages.

(2) Archives Bb 1282. — Article du *Livre de raison* déjà cité. — Le 8 janvier 1517, soixante écus soleil envoyés à Paris, *pro emendis pannis sive tapis* (*sic*), pour parer le grand autel de l'église cathédrale de Mirepoix, qui valent 120 l. t. Et la dépense du traginier (*le muletier*), 40 livres.

(3) Sans doute, une colonne ayant au sommet une manière de crosse destinée à porter le custode qui, dans les églises cathédrales et collégiales, *desuper altare majus pendere solebat* (du Cange au mot Pyxis.)

plusieurs autres grans belles pièces de tapisserie, à ouvraige de Flandres, le tout pour le circuyt du cueur.

« Et davantaige a donné à icelle église et chapitre plusieurs beaulx et grans livres de cueur, tant pour dire les messes que pour chanter et faire les autres offices; illuminez (*sic*) d'or et d'azur et histoires, tous les commencemens des messes et offices d'or et d'azur : qui luyg ont cousté ung merveilleux argent pour la prolexité des ornemens : car, seullement pour les faire escripre, a tenu un homme expressément l'espace de seize ans, à ses propres coustz et despens, en sa maison et son prieuré de Camon. »

On sait que huit de ces livres merveilleux ont été déposés à la bibliothèque de Foix, dans leur reliure originale, mais tous plus ou moins dégradés : toutes les miniatures ont disparu. Les archives du château de Leran possèdent 144 ff. d'un graduel noté, sans reliure, mais en bon état de conservation. A part les lettres initiales, si curieuses et si variées, les pages des deux fêtes de la Pentecôte et du Saint-Sacrement ont encore leurs encadrements aux armes des Levis, avec la devise épiscopale : « *Spes mea Deus.* » La miniature de la Pentecôte est découpée, mais nous avons la miniature de la Cène dans le C du *Cibavit.* Il y a aussi à Leran un splendide évangéliaire sur vélin, où l'on peut admirer, outre les lettres initiales, grandes et petites, richement dorées et enluminées, dix-huit encadrements différents; une miniature frontispice à toute page, représentant en haut, comme dans un ciel ouvert, au milieu de rayons d'or, Dieu le Père, assis sur un trône, couronné du nimbe crucifère, la main gauche appuyée sur un globe et bénissant de la main droite; le trône couronné des attributs des quatre évangélistes; en bas, dans le coin

d'un paysage, l'évêque à genoux, les mains jointes, ayant devant lui une table recouverte d'un tapis bleu broché d'or, sur laquelle sont placés une mitre blanche et un livre ouvert : les armes des Levis, presque entièrement effacées, sur le pan du tapis qui fait face au regard. Quatorze grandes miniatures et deux petites, toutes d'une finesse ravissante, complètent l'ornementation. On distingue les chevrons des Levis sur la tombe du Christ, à la miniature de Pâques, et sur la miniature de l'Évangile de Saint-Maurice. C'est sans doute l'évangéliaire que M[re] Marc de Peyrota, chanoine, offrait au chapitre de Mirepoix, au nom et de la part de l'évêque, le 25 novembre 1527, ainsi qu'en témoigne une cède originale que j'ai retrouvée récemment (1). L'acte de présentation nous apprend que le livre était alors couvert d'argent doré, portant sur l'un des plats l'image de Jésus crucifié, et, sur l'autre, l'image de saint Maurice. L'ancienne couverture a malheureusement disparu, et malheureusement aussi elle a été remplacée par une méchante reliure en veau, exécutée si mal et

(1) — Bb 1773. *Cedes originales*. Cahier de 81 fff. — Acte 165 : « *Eodem die, venerabilis vir Marcus de Peyrota, canonicus, dedit pro Reverendo in Xpo patre et domino domino Philippo, Dei et Sancte sedis apostolice gracia Mirapiscensi episcopo, canonicis, et capitulo unum Evangelistarium, sive librum Evangeliorum cupertatum* (sic) *de argento super deaurato, et ab una parte in cupertorio est ymago crucifixi, in alia parta Sancti Mauricii. Quem librum* (sic) *serviet solum et dumtaxat dum ipse Reverendus faciet officium et domini canocici in diebus sollempnibus et magnis festivitatibus solum et dumtaxat. Actum in sacristia, in loco capitulari, die XXV[to] novembris anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo septimo. Archerii, not. dicti capituli.* »

avec si peu de précautions qu'il en est résulté des dégradations déplorables. Tel qu'il est cependant, ce livre est un monument précieux et l'un des trésors des archives de M. le duc de Mirepoix, très innocent d'ailleurs de cette profanation : le livre était ainsi lorsqu'il fut vendu à Toulouse, provenant de la célèbre collection Mac-Carthy. Un autre document signale un « pontiffical et ung grand bréviaire escript en parchemin, contenant six volumes », lesquels le seigneur de Mirepoix, neveu et héritier de notre évêque, fut obligé de restituer à Mre Claude de La Guiche, évêque de Mirepoix après le cardinal Beton, par une transaction accordée et passée au château de la Garde le 22 janvier 1549 (1).

Maintenant, que faut-il penser de la fameuse légende du cordelier manchot, rapportée par M. Léon Ducos dans sa très intéressante notice sur les anciens livres de Mirepoix? (Société archéologique du Midi de la France, t. II, p. 271.) J'ai examiné, article par article, tous les livres de raison qui sont aux archives, et je n'ai rien trouvé, sinon divers achats de parchemin, à Toulouse, pour la somme totale de 275 l. 12 s. 6 d. Mais, dans un gros registre contenant plusieurs actes relatifs à La Garde, il y a, sous la date du 20 mai 1529 (deux ans après l'évangéliaire), un marché conclu entre Mre Tristan de Champelays, chanoine, procureur du seigneur de Mirepoix, et Mre Antoine Nyort, prêtre, habitant de Mirepoix, pour la confection de livres de chant dessinés à la chapelle du château de La Garde. (Pièces justificatives no 2.) Il serait presque permis de croire que le seigneur de Mirepoix, désirant avoir pour sa chapelle des livres

(1) Archives Bb 1033.

comme ceux de la cathédrale, choisit de préférence l'artiste qui avait déjà si habilement réussi.

Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que si notre évêque aimait la science, l'architecture, la sculpture et la peinture, il aimait aussi beaucoup la musique et le chant religieux. Dans une enquête provoquée par le procès dont il est question plus haut, maistre Pons Bourgeois, prêtre, prébendier en l'église cathédrale de Mirepoix, dit et dépose que : « Despuys l'an 1513, il a demouré la majeur partie du temps maistre des enfans de cueur en la église cathédrale, estant évesque et président en icelle messire Phelipes de Levis : lequiel alla de vie à trespas l'an 1537, le vingt neufviesme jour du moys de aoust, en lequiel se solempnise la festivité de la décolation (*sic*) de mons. sainct Jehan Baptiste. Et luy qui deppouse, la veille de icelle feste, il, ainsi que maistre des enfans de cueur de icelle église, par les médicins et aultres serviteurs dudit de Levis, évesque, feust mandé mener les enfans de cueur de icelle église pour chanter au devant de la chambre de icelluy évesque, les toutz (*sic*) pour luy donner régoyssance (*sic*) en sa dicte maladie : se que ilz firent. Et après avoir chanté, luy qui deppouse entra dans la chambre de icelluy évesque, estant pour lors dans son lict, bien fasché et bas de contenense (*sic*), toutesfoix en vie. Et povoit estre environ heure de vespres deudit jour (1). »

L'évêque de Mirepoix, à qui ses adversaires eux-mêmes rendaient un éclatant hommage, en le reconnaissant pour « un homme merveilleusement vertueux, notable et vénérable prélat, ainsi qu'est notoire à la cour

(1) Archives Bb 1001. Enquête originale.

en laquelle il estoit conseiller (1) », mourut, en effet, dans la nuit du 28 au 29 août 1537. Ses funérailles furent célébrées le 31, et il fut enterré dans sa chère église, au coin de l'Épitre près le grand autel (2).

Nous avons la quittance de M° Girard Mathieu, peyrier de Mirepoix, qui reçut XVII s. VI d. (soit dix sous pour lui et le reste à ses compagnons), pour avoir ouvert la sépulture de R. P. en Dieu Mgr l'évêque de Mirepoix et l'avoir refermée (3). Nous avons aussi la quittance du menuisier Le Clerc, qui fournit le bois « pour faire la quaiche (*sic*) et le taüt (*sic*) du défunt evesque (4), ci XXII sous; plus, ung cen et demy (*sic*) de clavel, ci IV s. VIII d. et pour le chassi (*sic*) du taut et pour la fasson de ladite besoigne : 11 livres V sous » (5). Cent trente-trois prêtres, étrangers à la ville, et vingt-deux cordeliers assistèrent aux obsèques, pour lesquelles le seigneur de Mirepoix, neveu et héritier universel (6), fit déployer une vraie magnificence, à en juger par « le rolle de la despence » exposé par messire Tristan de Champelays, chanoine, procureur dudit seigneur, qui

(1) Archives Bb 989. Parlement de Toulouse.

(2) Ibid. Bb 1557.

(3) Ibid. Bb 1567.

(4) Tahut. Catafalque. (Du Cange.)

(5) Archives Bb 1588.

(6) L'évêque ne laissa pas de testament écrit ; seulement, le 28 août, deux notaires de Mirepoix, Mondini et Meruli, entrèrent dans la chambre rouge de la maison épiscopale, où était l'évêque très malade, et, venus près du lit, devant nombreux témoins, ils lui demandèrent s'il voulait instituer son neveu, le seigneur de Mirepoix, héritier universel : « Lequel seigneur évesque respondit en commun language que hoc. » Et environ six heures après midi, Mondini ayant réitéré sa question, l'évêque répondit de réchef : « Ouy, ne le vous ay-je pas assez dit. » (Bb 1555.)

monte à mil troys cens quarante-une livres, sept solz et troys deniers tournois (1).

Pour achever d'indiquer dans leur ensemble les travaux accomplis à Mirepoix (laissant de côté Camon et Grasse), sous l'impulsion féconde et généreuse de Philippe de Levis, je donne ici les quelques documents qui concernent le château de Mazarètes, où l'évêque eut l'honneur de recevoir un jour la reine de Navarre, l'illustre sœur de François I[er], et la maison épiscopale de Mirepoix. J'ajoute, comme pièces justificatives, la requête du tailleur d'images de Toulouse et le marché des livres de chant du château de La Garde, dont il est question ci-dessus.

L'abbé GABALBO.
Archiviste du château de Leran.

(1) Archives Bb 1557.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

§ I. — Château épiscopal de Maserètes, près Mirepoix.

1° Réparations à Maserètes.

Dans la même pièce (Bb 1007) qui a fourni tous les détails au sujet de l'église, on lit ce qui suit :

« On commensement que ledit de Levis fut evesque de Mirepoix, à Mazerettes n'avait que une vieilhe tour, appellée al tour Madame, en laquelle n'avait que deux chambres et une vielhe salle, et l'on ne pouvait louger ailleurs. Et n'y avoit aucun meuble audit chasteau, par quoy fut contraincte Madame de Mirepoix, sa mère, luy envoyer de son chasteau de la Garde vivres, meubles et utencilles, tant pour coucher que pour manger et boire.

Et ledit evesque a édiffié si très bien et sumptueusement ladite maison tout à neuf, que ung peu auparavant son trespas, messeigneurs les enfans de France et les Roy et Reyne de Navarre y logeaient, ensemble tout leur train (1). Qu'est pour démonstrer que ledit seul bastiment et édiffice a cousté plus de trente mil livres, tellement que une forest, dicte Belleyme, appartenant au seigneur temporel de Mirepoix, a esté toute destruitte et abbattue pour ladite con-

(1) Plusieurs de nos documents mentionnent cette visite, et l'un d'eux en fixe la date au mois de novembre 1533. Les rois et reines de Navarre étaient Henri II d'Albret et Marguerite de Valois, sœur du roi François Ier, laquelle écrivit plus tard une si jolie lettre à l'évêque pour le féliciter du mariage de son neveu le seigneur de Mirepoix avec Loise de La Trémoille. (Bb 1089.) Les enfants de France étaient Henri de France, qui fut Henri II, et Marguerite, qui fut duchesse de Savoie.

struction dudit chasteau, faict à boullevars, creneaulx, canonières et barbacanes. »

Dans une enquête (Bb 958), faite en 1538 à la suite de monitoires, un témoin dépose qu'après la mort de l'évêque, il vit enlever du château de Maserètes deux pièces d'artillerie avec leurs chariots.

« Et ondit chasteau de Mazerettes, oultre une chapelle basse, ledit evesque en avoit faict faire une autre au bout d'une gallerie, qui cousta, ou la peinture et autres choses, environ six cens escus soleil, en ce comprinses les galeries lambruchées (*sic*) et voultées de menuseries, garnies de grande multitude de verrières et histoires de l'Incarnation et Passion de Nostre Seigneur, de saint Maurice et autres sainctz : le tout à la louange de Dieu. »

2° Verrières de Maserètes. Article d'un livre de raison, (Bb 1282).

Nous, Phelippes de Levis, evesque de Mirepoix, avons receu de Mre Anthoine Rivelli, nostre trésorier audit Mirepoix, la somme de troys cens quarante livres, sept solz, ix deniers tournois, laquelle il a baillée tant pour les fournitures de noz provisions de vins et avoynes pour nos maisons de Mirepoix et de Maserettes, que aussi trois escus soleil qu'il bailla à maistre Françoys Thomas et pour payer ung mulet de poil bayard acheptéà Chalabre d'ung nommé Cappon, avec cinquante-six livres qu'il a baillé à maistre Olivier, le verrier de Tholose, pour intègre solution qui lui estoit deue des verrines qu'il avoit faictes en notre maison de Maserettes jusques aujourduy, et despuis, dix livres à maistre Michaud, menisier (*sic*). Faict le 18 novembre 1510 à Maserettes.

§ II. — Maison épiscopale de Mirepoix.

1° Réparations et constructions. Bb 1007.

Quant ledit de Levis fut evesque, ny l'evesché ny le chapitre n'avoyent en toute la cité de Mirepoix aucune maison pour louger l'evesque et faire sa demourance.

Ce voyant, et affin qu'il peult vacquer et aller aux heures

canonicalles, ainsi que avoit de bonne coustume toute sa vie, ledit evesque auroit uny et incoporé ondit chapitre le béneffice de Besset, vallant cent cinquante livres de ferme, afin d'avoir certaine petite ancienne et ruynée maison, appelée la sacrestennarie (*sic*), près ladite église, laquelle il fist bastir et faire toute neufve.

Et depuis, à cause que ladite maison n'estoit assez bien bastie ne lougeable pour ung evesque, il auroit faict abattre partie de ladite maison et l'auroit autres fois rebastie tout à neuf de pierre de tailhe, assez sumptueusement. Et avoit encommancé de abattre et rebastir l'autre corps de ladite maison, ce qu'il eust parfaict de sumptuosité pareilhe, *si non fuisset morte preventus*. Et disoit qu'il faisoit reffaire ledit ediffice assez somptueusement, affin de par ce moyen donner couraige et induyre ses successeurs se tenir en ladite cité, pour le prouffit qu'on scait le pouvre peuple tirer de la présence de son pasteur, mesmes pour rendre les chanoynes et autres serviteurs de l'Église plus attentifs au service divin, et éviter les dommaiges et scandalles qui adviennent de leur absence.

2° Prix fait de certains travaux. Bb 1279.

Marché conclu avec Me Georges Terrer, masson de Mirepoix, par Mre Pierre de Mirepoix, chanoine, chancelier du seigneur évêque. 10 janvier 1519. (V. st.)

Articles à relever :

Hausser la muraille qui est entre la chambre de monseigneur et l'église de la hauteur que tiendra jusques aux chevrons de ladite chambre.

Faire en ladite muraille une chemynée dite chauffepance (cheminée basse), et deux basses croysées respondans en la galerie que mondit seigneur entend faire faire.

Au coing de ladite muraille joignant à l'église, faire ung cabinet à queu (*sic*) de lampe, de la haulteur neccessaire, tout en voulte à crosier et sera ledit cabinet de pierre de tailhe bien fort, et y fera une fenestre ainsi que sera neccessaire, et une porte de bonne tailhe.

Haulser la muraille sur le portal qui va à l'église, se partant de ladite maison jusques aux gargoules basses qui sont au portal de ladite église, et y faire des crénaulx de pierre, les coings de rassier briché.

Faire une porte entre la grande porte de l'église et la porte de les claustres (*sic*) pour entrer dans la chambre de mondit seigneur en la église, etc.

Le tout pour le prix ou somme de 300 liv. et 40 septiers de blé.

3° Prix fait de la tapisserie de la chambre de Mgr.

Sans date. Sensuit la tapisserie que fault pour la chambre de monseigneur à Mirepoix.

Et primo, une piesse haulte à la cheminée, de 15 pans de largeur et cinq pans de casade.

Plus, une aultre pièce pour ladite cheminée pour l'esté, de quinze pans de largeur et une canne de casade.

Plus, après la cheminée tirant à la couchette, de six pans de largeur et XI de casade.

Plus, une aultre pièce du coing de la chambre jusques à la croisée de la basse court, de neuf pans de large et XI casade.

Plus, la croisée d'une pièce de sept pans et demy large et XI casade.

Plus, de la croisée jusques au coing du paravant et de la porte, de dix pans de large et XI de casade,

Plus, une aultre pièce dudit paravant jusques au piedz (*sic*) du lit, XI pans de large et XI casade.

Plus, une autre pièce du quartier du lit, XI pans large et XI pans casade.

Plus, une aultre pièce pour le chevet du lit, de neuf pans de large et sept casade.

Plus, la demye croisée d'auprès du lit, quatre pans large et XI casade

Plus, le dressoir, sept pans large et VI casade.

Plus, la pièce de dessus le buffet, neuf pans et demy de long à deux et demy large.

L'aultre demye croisée, quatre pans large et XI casade.

Item le coing d'auprès de ladite demye croisée, huit pans large et IX casade.

Item, ung tapis de table, large V pans et demy et longueur deux cannes.

Item, ung banquier, vingt p. long et troys larges.

Item, pour le banc à triancle (*sic*), XVI p. long et deux large.

Item, pour le ciel du lit, sept p. large et neuf long.

Item, la couverte, XII long et X large.

Item, le pendans (*sic*), deux pièces pour les goutières, chascune de seize pans long et ung et demy large.

Item, toute la dessus dicte tapisserie sera verdure, tirant fort sur le verd d'herbe.

Item, sera la couverture de ladicte chambre pour la couchete, de XI p. long et IX large.

Item, fera six coussins rons.

Item, fera tout ce-dessus à ses despens et freys, et fournira tout ce qu'il y fauldra, pour le prix et somme de cent livres tournois et promect avoir faict dans Karesme prenant.

Marché acepté par Jehat Bodet (1).

1er à compte, le jour même, sans date ; 2e le 17 novembre ; 3e le 17 décembre ; 4e le 5 mars ; 5e et dernier, « *per fi de paga* », sans date.

(1) Le 13 juillet 1331, le même Jehan Bodet accepta le marché de faire la tapisserie de la chapelle du château de La Garde, au prix de neuf vingts livres tournois et ung mullet. Le seigneur de Mirepoix devait fournir toute la laine nécessaire lavée et nette, et Bodet était tenu de la faire pegner, filler et teindre de couleurs que a esté advisé blanc, bleu, vert et rouge. Et fera ladite tapisserie toute damassée. Il y eut treize pièces, où entrèrent quatre quintaux et trois livres de laine. Commencé en 1531, l'ouvrage fut terminé le 25 avril 1536. (Archives. Registre des arrentements et affaires de La Garde.)

Il y eut pour deux livres de franges.

Mentionnons encore deux belles et grandes cheminées de la maison épiscopale, que M. le duc de Mirepoix a fait enlever pierre par pierre, et qui sont actuellement rétablies et restaurées au château de Leran.

1° Requête du tailleur d'images au sénéchal de Toulouse, 1543, 20 juin. (Bb. 1457.)

Supplie humblement Jehan Ramy, talieur de ymaiges (*sic*) de Tholose, que, du vivant de feu Mre Philippes de Levis, evesque de Mirepoix, le suppliant a demeuré à son service par l'espace de neuf ans ou environ, en plusieurs besoignes et affaires, tant de talhie (*sic*) de pierreries, auquel aussi fist et talhar le vas d'une fontaine de marbre qu'il y fist faire audit Mirepoix, aussi pour aller avec luy et en sa compaignie et hors de pays envoyé du mandement de celluy feu evesque; tellement que, à tous ses affaires, comme serviteur tel que fault que obéyt à son maistre, a ledit suppliant faict entièrement et comply tous ses volontés et mandemens; sans ce que durant ledit temps icelluy suppliant fist aucun marché avec ledit feu évesque, s'atendant à la promesse qne journellement luy faisoit de bien le contenter, ce que croy que eusse faict si la mort ne fust survenue si promptement, que fust cause que, estant absent le suppliant dudit lieu de Mirepoix, et demeurant en la présente ville pour ses propres affaires et de son mandement, icelluy feu evesque alla de vie à trespas sans laysser récompencé icelluy suppliant de ses vacations, services, temps et despens exposez et consumés au service d'icelluy feu évesque, lequel extime à mille livres tournois, sauf estimation de gens expertz, etc.

Par appointement du Sénéchal, la requête fut signifiée le jour même au seignenr de Mirepoix trouvé en personne à Toulouse.

2° Prix fait pour les livres de chant de la chapelle du château de La Garde, 28 mai 1529.

L'an mil v et xxix et le xviiie jour de may, fut faict marché,

du commandement de Monseigneur, par Tristan de Champelais, prestre, avec Mre Anthoine Nyort, aussi prestre et habitant de Mirepoix, pour faire les livres de chant de la chapelle du chasteau de La Garde, scavoir est : le dominical, le sanctoral, le commun et le vespéral : qui doibvent estre en grand volume et gros traits, à six bourdons, alias lignes, pour chascune page; et luy a promis ledit seigneur VI sous VIII deniers tournois pour chascun cahier desdits volumes, lequel cahier contiendra VIII grantz feuilletz, et sera réglé, pathé, escript et noté par ledit Nyort pour ledit pris de VI s. VIII d., sauf que ledit Nyort ne sera tenu de faire de vermillon ny d'azur, ny florir les aultres grosses lettres, comme cadeaulx et reprinses. En oultre mondit seigneur luy a promis faire la despense, luy fournir le parchemîn, le vermillon, le vernis, alias glace, et les drogues pour faire l'ancre (*sic*), ainsi qu'il sera nécessaire, et luy bailler l'argent comme il fera la besoigne. Et ne pourra ledit Nyort contracter ny faire aultre marché de faire livres, ny prendre besoigne autre part, jusques à ce qu'il aura parachevé les quatre volumes dessusdits, en ensuyvant et jointe la forme et exemple que ledit Nyort a baillé à Monseigneur. Et ainsi l'a promis et juré, etc. Faict au chasteau de La Garde, en présence de vénérables et discrètes personnes, Mre Mathelin Capelain, et Mre Huges Fabri, prestres, habitants de La Garde, et de moy, Tristan de Champelays, aussi prestre, qui, par le commandement de monseigneur et à la requeste dudit Nyort, ay escript et prins ledit marché, comme dessus est dict.

T. DE CHAMPELAYS.

TOURS ROMANES

DE LA

CATHÉDRALE DE COUTANCES

Ce n'est pas sans une certaine tristesse que, dans la séance tenue à Coutances par la Société française d'Archéologie le 22 juin 1883, nous avons entendu soutenir l'opinion que la cathédrale de cette ville était un monument du XIe siècle. Dès 1842, M. de Caumont déclarait cette opinion inadmissible, et en 1845 il insérait dans le XIe volume du *Bulletin monumental* quelques pages vigoureusement écrites dans lesquelles M. Vitet ruinait ce système. On serait tenté de désespérer du progrès archéologique en le voyant reparaître quarante ans après, et en entendant traduire *duas turres posteriores,* par les « tours de la façade ».

Mais cette contestation rend plus intéressants les restes de l'église primitive. Ils sont si peu apparents que M. Viollet-le-Duc a pu dire (*Dict.*, II, 360) *qu'il ne reste plus de traces visibles de constructions romanes dans la cathédrale de Coutances.* Cependant, quelque enveloppés qu'ils fussent dans la construction du XIIIe siècle, ls n'ont pu échapper à l'œil de M. Bouet, qui les a

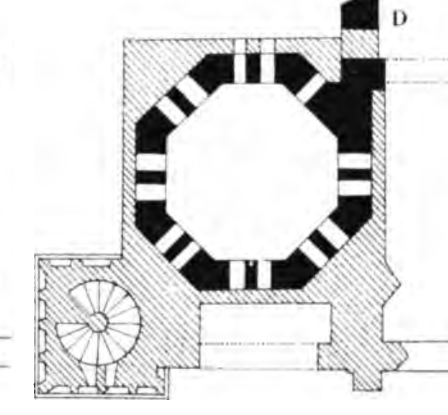
signalés en 1865. (*Bull. Mon.*, XXXVII, 189.) Malheureusement, il n'a pu les dessiner. Plus heureux que lui, et fort de son assentiment, je vais tâcher de les faire connaître.

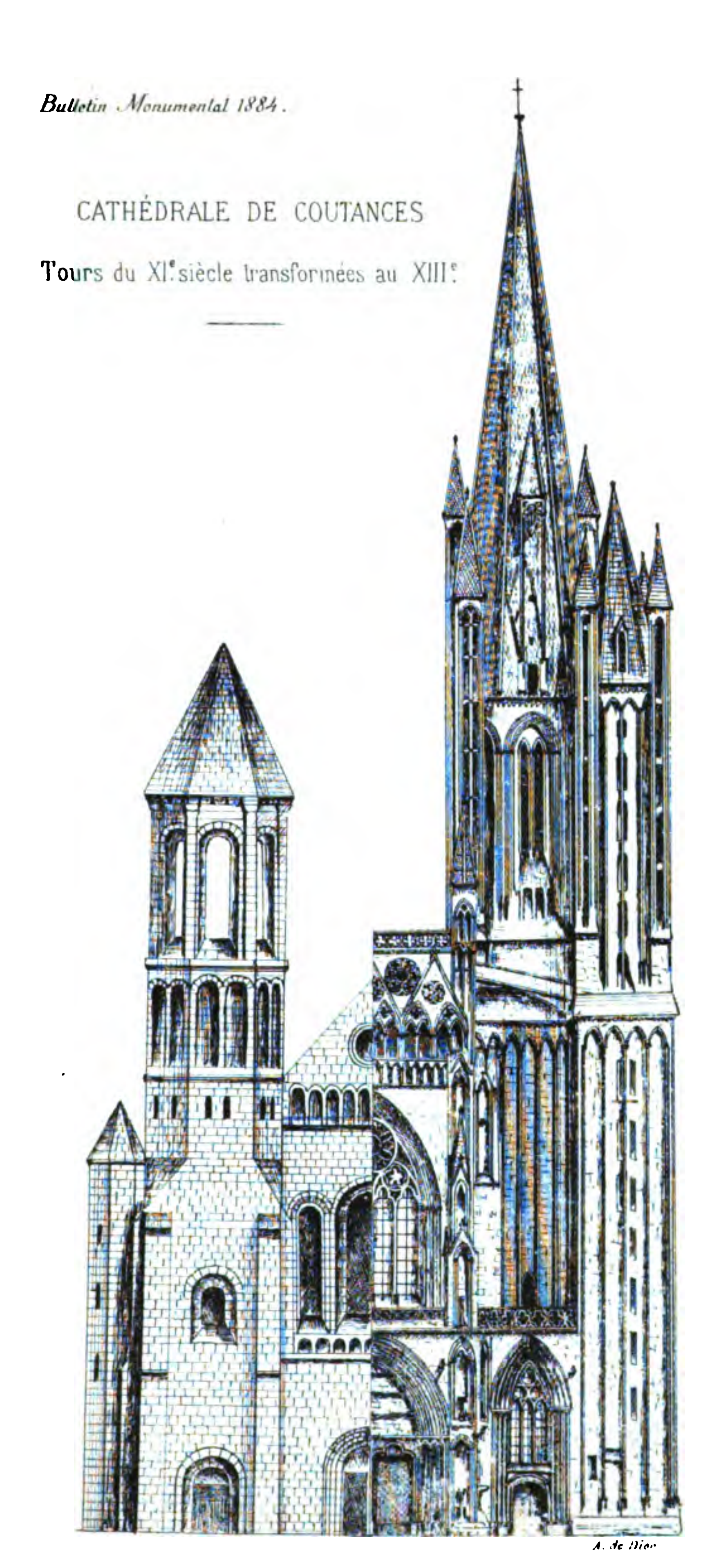
M. Viollet-le-Duc a remarqué (*loc. cit.*) que plusieurs parties du plan de la cathédrale de Coutances présentaient une gêne dans l'ensemble des dispositions que l'architecte n'a pu dissimuler sous la perfection des détails, et qui prouve que, sauf le chœur, elle fut reconstruite sur les fondations de l'époque romane. Nous croyons avec lui que l'architecte du XIIIe siècle qui entreprit de mettre la nef de la cathédrale en harmonie avec le chœur nouvellement construit fut forcé de respecter le plan de la nef et du transsept romans. Il dut élever son édifice travée par travée, ne détruisant un pilier de l'ancienne construction qu'au moment de le remplacer par un autre, et se servant des fondations existantes et de toutes les parties qu'il pouvait conserver. Je ne puis prétendre connaître à fond la cathédrale de Coutances après une visite de quelques heures; une étude attentive des parties peu accessibles du monument fournirait beaucoup d'indices et de points de repère qui ont dû m'échapper, mais je crois pouvoir affirmer dès à présent que nous connaissons presque tout le plan et la disposition de la cathédrale du XIe siècle. Le chœur seul a été reconstruit sous Philippe-Auguste sur des données nouvelles. Les transsepts ont conservé le même plan, et des massifs romans doivent se trouver dans les quatre gros piliers, d'un plan si irrégulier, qui portent la tour centrale, tour couverte alors par une charpente, de même que la nef. Cette dernière, en effet, avait la même distribution et à peu près la même hauteur que la nef actuelle, mais pas de voûtes; ses bas-côtés, proba-

blement voûtés d'arête, étaient surmontés de vastes tribunes. Bien entendu que les chapelles et les porches latéraux n'existaient pas. C'était donc une vaste et belle église, et si on l'a reconstruite au XIIIe siècle, ce ne fut pas à cause de sa vétusté, mais, comme dans beaucoup de cas semblables, pour y ajouter des voûtes et pour remplacer les formes vieillies de sa massive architecture par les détails délicats de la nouvelle manière de construire.

Pour les tours de la façade construites par Geofroy de Montbray, peut-être même plus anciennes, nous avons mieux que des indices et des points de repère ; elles subsistent presque entières, englobées dans la construction du XIIIe siècle. Comme elles étaient solides, on ne permit pas à l'architecte de les détruire, mais seulement de les transformer à la mode du jour. Il les reprit en sous-œuvre, les faisant porter sur les arcades ogivales des porches ; il refit leur sommet, les couronna de flèches élancées, et les enveloppa si bien de toute part, que l'on ne peut se douter de leur construction romane qu'en pénétrant dans leur intérieur.

Aux trois plans superposés de la tour nord, qui montrent la liaison des deux constructions, nous joignons une élévation de la tour romane mise en regard de l'état actuel de la façade, pour faire saisir d'un coup d'œil la transformation qu'elle a subie et la différence entre les deux architectures. Aucune partie de la tour romane n'étant actuellement visible, l'ornementation donnée est hypothétique, de même que le couronnement et la forme des ouvertures du pignon. Il est fort probable que ce pignon était en retraite sur les tours et qu'entre elles ne se trouvait qu'un porche couvert d'une terrasse. Une disposition semblable se trouvait


Cathédrale de Coutances, Tour nord de la façade. Plan des parties romanes
I Plan à dix mètres de hauteur.
II „ à quinze mètres
III „ à vingt-quatre mètres.
A Soufflerie.
B Orgue.
C Ancienne tribune.
D Porte romane bouchée.
E Terrasses au dessus des porches.
C
E
A
B
E
E
I
II
D
III
Echelle $\frac{1}{250}$.
Lith. Ch. Guilland. Tours.
A. de Dion.



CATHÉDRALE DE COUTANCES

Tours du XIe siècle transformées au XIIIe.

primitivement à la cathédrale de Chartres, à l'abbaye aux Dames de Caen, peut-être aussi à l'abbaye de Saint-Etienne de la même ville. Si les détails peuvent être contestés, la position et les dimensions générales de la tour sont certaines. Carrée jusqu'à environ quinze mètres, elle passe à l'octogone par quatre trompes. L'architecte du XIII[e] siècle a suivi cette forme, seulement il a fait partir l'étage octogone de beaucoup plus haut en l'accompagnant de tourelles secondaires extrêmement élancées et d'une tourelle d'escalier d'une grande importance. Je ne crois pas que l'on puisse citer ailleurs une transformation aussi complète exécutée avec autant de souplesse et d'habileté.

Au rez-de-chaussée, la construction romane n'est nulle part apparente. La tour porte sur quatre arcades aux moulures gothiques qui s'ouvrent : l'une, dans le bas-côté ; l'autre, sur la nef, la troisième conduisant aux entrées secondaires de la façade, et la quatrième donnant accès aux porches latéraux qui s'ouvrent transversalement à la façade.

Prenons maintenant à l'angle de la tour nord le large escalier qui conduit jusqu'à son sommet. A la hauteur de 9 à 10 mètres, la tour présente le plan n° 1 à l'échelle de 4 millimètres pour mètre 1/250.

Le poché indique les constructions du XI[e] siècle, le haché diagonal celles du XIII[e]. Par un petit vestibule bâti sur la terrasse E qui surmonte le porche latéral, on entre dans la soufflerie de l'orgue. C'est une salle d'un peu plus de cinq mètres en carré, voûtée en berceau dans le sens de la longueur de l'église. Une ouverture permet de monter sur la terrasse E′, qui couvre l'entrée secondaire de la façade au nord ; de là, on peut passer sur la terrasse E″, placée au-dessus du porche central.

Une autre porte communique avec la tribune de l'orgue B. Du côté du bas-côté, ce n'était pas une porte, mais une arcade large de quatre mètres, aujourd'hui fermée par un mur de remplissage, qui donne accès dans le comble du bas-côté autrefois tribune. L'imposte de cette arcade ne se retourne pas sur les côtés, ce qui est un indice d'antiquité. Le mur extérieur roman de cette tribune C subsiste encore. On comprend qu'on l'ait respecté lorsqu'on s'est borné à changer la forme des ouvertures du bas-côté ; plus tard, lors de la construction des chapelles latérales, un nouveau travail transforma la fenêtre en arcade sans toucher au mur qui la surmontait. Du côté de la nef, l'arcade de cette tribune est remplie par un placage ornementé qu'il suffirait de faire tomber pour rendre à ces combles leur ancienne destination de tribunes. Il y a eu évidemment là, soit au XIIIe, soit au XIVe siècle, un parti pris de boucher ces tribunes de l'étage intermédiaire, pour donner au vaisseau une apparence plus élancée.

Environ cinq mètres au-dessus de cette première salle s'en trouve une autre représentée dans le plan n° II. Au niveau du sol, quatre trompes font passer la tour du carré à l'octogone. Cette salle monte sans planchers intermédiaires jusqu'au sommet de la tour actuelle. Couverte par une voûte à nervures, elle est éclairée par les huit grandes fenêtres ogivales du haut. Une fenêtre au nord mérite l'attention, parce que c'est le point qui laisse voir le plus facilement la suture du mur roman, d'un mètre d'épaisseur, avec le placage gothique, qui n'a que cinquante centimètres.

A une hauteur de sept à huit mètres à partir de ce dernier point, chaque côté de la tour romane est percé de deux petites fenêtres accolées, ainsi que l'indique le

plan n° III, et que l'on voit dans l'élévation de la façade. Toutes ou presque toutes sont aveuglées par la construction gothique.

A peu près à la même hauteur, au-dessus du rampant du toit qui couvre l'ancienne tribune des bas-côtés dont nous avons parlé, on voit une porte romane bouchée, D, que la construction de la tour gothique cache à moitié et qui s'ouvrait dans le haut du mur de la nef. C'est surtout sa présence qui me fait supposer que le pignon de l'église romane se trouvait sur ce point en arrière des tours.

Il faut répéter en terminant que cette étude rapide ne peut donner qu'une idée sommaire de la curieuse transformation subie au XIVe siècle par les tours romanes de Coutances; qu'elle mériterait d'être reprise plus à loisir par un archéologue du pays qui arriverait, en explorant les moindres recoins d'une façon méthodique, à des résultats très précis; et qu'on obtiendrait ainsi une restitution beaucoup plus détaillée qu'il n'a été possible de le faire ici de la véritable cathédrale de Geofroy de Montbray.

A. DE DION.

CHAPELLE SAINT-LAZARE

A L'ANCIENNE CATHÉDRALE

DE MARSEILLE

Les artistes et les écrivains qui ont étudié les rares monuments marseillais ont vainement cherché jusqu'à ce jour à connaître les auteurs de cette belle page de sculpture en marbre blanc qui décore la chapelle de Saint-Lazare dans l'ancienne cathédrale de la Major. Ce monument consiste en deux arcades ornées à l'intérieur des voussures de dix têtes d'anges à six ailes, séparées au point central de chaque arcade par un médaillon. Elles portent à l'une de leurs extrémités sur deux pilastres d'antes, et au centre sur une colonne isolée derrière laquelle est aussi un pilastre ; pilastres et colonne couverts d'admirables rinceaux, mêlés d'oiseaux et de génies.

L'historien marseillais Grosson a prétendu que cette colonne était antique et qu'elle provenait peut-être du temple de Diane ; un habile architecte de Marseille, M. Roustan, qui a étudié et dessiné d'une manière remarquable ce monument, en 1878, est du même avis à cause de la finesse du grain et de la couleur du

marbre, mais il pense que les ornements gravés sur le fût de la colonne sont modernes et de la main de l'artiste qui a sculpté les pilastres. Millin avait exprimé la même opinion en disant que le style en est bien supérieur à celui de la sculpture chez les anciens au temps où ils surchargeaient d'ornements les pilastres et les colonnes (*Voyage dans le Midi,* 1808, t. III, p. 197.)

Entre les chapiteaux et la frise sont trois statues; celle du milieu représente un chevalier armé de toutes pièces, tenant de la main droite une lance et de la gauche un écu très allongé, qui repose sur un piédestal à cul-de-lampe portant une tige de lis au naturel. On a dit que ce chevalier inconnu était le portrait du personnage qui fit exécuter le monument à ses frais ; c'est là une très grave erreur qu'il eût été facile d'éviter, si l'on avait vu et examiné avec attention la figure formée de huit rais fleurdelisés, ou escarboucle, qui occupe tout le champ de l'écu.

M. Félix Raynaud, archiviste de la préfecture, et moi, nous avons facilement reconnu dans ce chevalier l'image de saint Victor. La position du personnage, placé au centre du monument sur la même ligne que deux saints évêques de Marseille, clairement désignés par les symboles qui les accompagnent, suffit déjà à le faire connaître comme saint et comme patron de Marseille. Le nom de ce saint nous est dévoilé, grâce à l'escarboucle, symbole héraldique adopté par l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (*Mœurs et usages des Marseillais,* par Marcheti. — *Armorial général de Marss.,* par M. le comte G. de Montgrand) et par sa colonie, Saint-Victor de Paris (n[os] 8326, 8933, *Invent. des sceaux des arch. nation.*), symbole dans lequel nous serions tenté de voir la transformation de la meule, instrument de supplice du mar-

tyr marseillais. Nous ajoutons, de plus, que la représentation de saint Victor en chevalier se retrouve à toutes les époques et jusque dans les temps modernes; c'est sous cette forme que nous le voyons sur les sceaux déjà cités de Saint-Victor de Paris du XIIe et du XVIe siècle.

La statue de droite représente saint Lazare ; il est reconnaissable au cierge allumé, flambeau de la foi, qu'il tient dans sa main droite et à la barque naviguant à pleine voile, qui le conduit en Provence, gravée au-dessous du piédestal.

Celle de gauche est la statue de saint Cannat, évêque de Marseille, portant à gauche la crosse et le roseau symbolique. Malgré le martellement, il n'est pas difficile de voir au-dessous du socle deux tiges de roseaux. Dans les tympans paraissent quatre écussons mutilés entourés de couronnes et de rubans, dans lesquels on reconnaît, en allant de droite à gauche, celui de Jean Allardeau, alors évêque de Marseille ; les armes de Lorraine, — *bande chargée de trois alérions surmontés d'un lambel,* — portées par Jeanne, fille de René II de Lorraine et femme de Charles III ; le troisième blason appartient à Jean de Cuers, prévôt de la Major ; le quatrième, complètement martelé, portait probablement la croix de Marseille.

Il ne serait pas impossible que l'on eût représenté dans ce quatrième écusson les armes de Jacques de Remesan, riche négociant marseillais, maître d'hôtel du roi René et l'un des contractants nommés par lé Conseil général de la ville pour la construction de la chapelle Saint-Lazare, car il avait déjà légué par un premier testament daté du 28 août 1475, la somme 50 florins pour décorer l'armoire renfermant la châsse du saint évêque, ou pour la reconstruc-

tion déjà projetée du nouvel autel ou retable, au choix du chapitre et du prévôt. (*Prot. de J. Dollières, M. de Laget.*)

Une inscription à la louange de saint Lazare court sur toute la longueur et la largeur de la frise et des stylobates qui soutiennent la corniche ; elle est interrompue au centre par les armoiries de la maison d'Anjou, surmontées de la couronne de Charles III, dernier comte de Provence. Cette inscription, mal lue par les auteurs de la statistique des Bouches-du-Rhône (atlas pl. XXI), a été corrigée par M. Bousquet. (*Hist. de la Major*, p. 229.) Nous la donnons, réduite en hexamètres, telle qu'elle existe aujourd'hui.

1 SPES PATRIE, CLERI SPECVLVM, CVSTOS. . . . .
2 . . . . LAZAR (VS IPSE).
3 QVEM CRISTVS VIVVM TETRIS REVOCAVIT AB VMBRIS
4 MASSI (LIE PRESVL HIC MORIBUS INDE REFV) LGENS
5 TRVNCATO CAPITE SVPERAS CONSCENDIT AD AVRAS.
6 HANC. . . . . A. PROLES
7 FI (LIVS AT) QVE NEPOS CARVS FVIT ILLE RENATI
8 QVEM NVMERO (DIVVM DOMINVS CONCERNET IN EV) VM.
M° CCCCLXXXI.

Au-dessus de la corniche, sont deux frontons circulaires très richement décorés d'une torsade en feuilles

(1) La fin du premier vers et la presque totalité des deuxième et sixième ont disparu par usure du marbre, ainsi qu'une partie des quatrième et huitième recouverts par du ciment. Ruffi (*Histoire de Marseille*, t. II, p. 6) donne faussement comme existant dans une niche de marbre blanc une copie des troisième, quatrième et cinquième vers que nous retrouvons presque en tota-

de chêne et d'une coquille marine. On remarque à leur point de réunion une statue de la vierge reposant sur un socle en marbre, et, au centre de chaque fronton, les statues de sainte Marthe et de sainte Marie-Magdeleine, fixées au mur du fond par une barre de fer. Les deux statues des extrémités représentent deux évêques ou pères de l'Église, gantés, portant tous deux à gauche une crosse brisée à la partie supérieure; celui de droite tient un livre ouvert, tandis que celui de gauche le tient fermé.

Ces statues en marbre, s'il faut en croire le dire d'un ancien paroissien, étaient autrefois dans les pendentifs du dôme de la Major et n'auraient été mises à leur place actuelle qu'en 1823 ou 1824. Si le fait est vrai, faut-il en conclure que les statues du fronton ne faisaient point partie du monument primitif et qu'elles sont relativement plus modernes? nous n'osons donner notre avis sur cette question d'esthétique, la différence du modelé, de l'agencement des costumes des saintes Marthe et Marie-Magdeleine, la blancheur plus prononcée du marbre de ces statues et de celle de la Vierge ne nous paraissent pas des raisons suffisantes pour les croire postérieures à celles des deux évêques du fronton; elles nous autoriseraient seulement à supposer qu'elles sont d'une autre main; dans tous les cas, l'exécution de ces deux dernières doit, suivant nous, être rapportée à la même époque et au même artiste que les statues de saint Lazare et de saint Cannat, dont nous avons déjà parlé.

lité sur la frise. Le huitième est complété par les auteurs de la statistique (Atlas, pl. XXI), qui avaient pu le lire en entier au moment de la publication de cet ouvrage.

Dans la première des deux arcades et au centre de l'autel en marbre, saint Lazare est assis revêtu de ses habits pontificaux, tenant la crosse de la main gauche et bénissant avec l'index et le médius, brisés, de la main droite, les deux mains sont gantées, et les gants peints en rouge; l'aube est également peinte de la même couleur, la chasuble porte des deux côtés du collet renversé la croix de Jérusalem, insigne du chapitre de la Major, et sur le devant de la poitrine deux larges bandes feuillées formant la croix, aux quatre bras de laquelle on remarque onze trous arrondis où furent enchâssés des pierres précieuses ou des émaux; le manipule pendant au bras gauche est orné d'une frange et des armes du chapître. La tête du saint est recouverte d'une calotte noire dont on aperçoit l'extrémité sous la mitre. Au centre du socle de la statue, l'artiste a gravé un écusson supporté par deux anges agenouillés et surmonté de la couronne comtale mutilée; il est peint en vert et martelé de manière à ne pouvoir plus reconnaître le blason qu'il contenait.

La statue de sainte Marthe, placée à gauche de saint Lazare, tient de la main droite un goupillon et de la gauche un bénitier et la Tarasque enchaînée, avalant un homme, dont la sainte délivra les habitants de Tarascon; le voile qui couvre sa tête et ses épaules est peint en vert, ainsi que le vêtement de dessous; le manteau agraffé devant sa poitrine est de la même couleur à l'intérieur et porte à l'extérieur une bordure verte; la figure et les mains sont peintes en carnation.

La statue de sainte Marie-Magdeleine est à la droite de saint Lazare, elle a les cheveux pendants et tient dans ses mains un vase à parfums; sa robe de dessous est peinte en rouge, le manteau de dessus en vert à

l'intérieur avec bordure de même couleur à l'extérieur.

Le gradin en marbre de l'autel supportant ces statues est orné de sept compartiments représentant en bas-relief : 1° la résurrection du fils de la veuve de Naïm ; 2° saint Lazare ressuscité, sortant du tombeau ; 3° le même saint, assis à table, pendant que Marie-Magdeleine baise les pieds du Sauveur ; 4° l'arrivée en Provence de saint Lazare dans une barque ; 5° la prédication de Marie-Magdeleine devant le gouverneur du pays ; 6° le sacre de saint Lazare par deux évêques ; 7° sa décapitation à Marseille. Tous les personnages, au nombre de huit, montés sur la barque de saint Lazare, sont nimbés, ainsi que Marie-Magdeleine et les apôtres, qui figurent dans les autres bas-reliefs à la suite du Messie.

Derrière la deuxième arcade se trouve une armoire en marbre destinée à contenir la châsse de saint Lazare ; elle est très richement encadrée de rinceaux à feuillages et de deux pilliers d'angles cannelés, qui soutiennent un fronton triangulaire surmonté par derrière d'une coupole. Au milieu de ce fronton, l'artiste a sculpté en ronde bosse le buste mitré du saint soutenu par deux anges agenouillés, et, sur la chappe recouvrant les épaules, les armes du chapitre. Les figures du saint évêque et des anges, peintes en carnation, ont tourné au noir. Sur le rebord cannelé du buste, on lit ces trois mots : O BEATE LAZARE.

Sous la corniche qui soutient le fronton, les donateurs ont fait graver l'inscription suivante :

VENI. CREATOR. SIDERVM. TERGE. MACVLAS. SCELERVM.
DEVS. TVI. POPVLI. PRECIBVS. SANCTI LAZARI.

Sur la frise du piédestal qui soutient cette armoire, on lit :

LAVS PATRI SIT ET GENITO DECVS ATQVE PARACLITO BEATVS VERO LAZARVS ORET PRO NOBIS OMNIBVS AMEN. M. CCCCLXXXI.

Les armoiries de Lorraine, accostées d'un mascaron, que l'on remarque à droite dans le bas d'une armoire plus moderne où étaient renfermées les saintes huiles ont été placées là dans la seconde moitié du XVIe siècle pour marquer le lieu d'inhumation de René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, et de sa femme Louise de Rieux, décédée au château d'Aubagne, le 14 août 1566.

On a écrit que ce monument, important par son étendue, magnifique par sa matière et la beauté de l'exécution, était l'ouvrage d'un artiste florentin, parce qu'on y retrouve toutes les qualités de dessin, la délicatesse et la variété des ornements qui caractérisent cette école. L'assertion peut être juste, quant au style de l'œuvre, mais elle ne nous éclaire en rien sur le nom de l'artiste ni sur le lieu de sa naissance.

Un acte de quittance daté du 14 mai 1483 va nous dévoiler tout à la fois le nom de deux artistes qui ont collaboré à ce grand ouvrage, le prix qu'il a coûté et la qualité de ceux qui ont participé à la dépense. Il est dit dans cet acte qu'avant de construire la chapelle de Saint-Lazare, le prévôt et le chapitre de la Major, assistés des nobles Jacques de Remesan et de Pierre Imbert, députés tous deux par le Conseil général de la ville, passèrent diverses conventions avec Me François Loreana, *sculptor ymaginum,* habitant de Marseille. Il fut décidé, entre autres choses, que Me François recevrait 800 florins de roi pour son salaire, ainsi qu'il

résulte, dit l'acte en question, d'une écriture privée restée entre les mains des contractants et écrite par noble Imbert.

C'est en vertu de cet accord que Loreana donne quittance à Jean de Cuers, prévôt de la Major, et aux chanoines de la somme de 86 florins, 8 gros et 3 patats, payés en écus, ducats et florins d'Aragon et d'Utrecht. Immédiatement après, Loreana donne l'argent reçu à Me Thomas de *Somoelvico,* aussi sculpteur, lequel ayant travaillé à la même œuvre et n'étant point entièrement payé, avait actionné le chapitre devant la cour épiscopale pour être soldé de ce qui lui était dû. Me Thomas donne quittance à son tour au maître ymagier en déclarant abandonner toutes ses revendications. (*Prot. de Me Darnety. Me de Laget.*)

Quelle que soit la valeur de cet acte, il eût été très important d'avoir le texte des conventions dont parle Loreana ; il nous aurait sans doute indiqué tous les détails restés inconnus de ce prix fait, le nom des évêques représentés debout sur les parties latérales des frontons circulaires et la quote-part payée par le chapitre et la ville, ordonnateurs du monument.

La ville contribua certainement à cette dépense pour une somme, assignée sur ses fermiers, qu'il nous est impossible de déterminer, car le chanoine Noffrid Boniface fait présenter requête au Conseil par le consul Jean Cartier, le 5 janvier 1481, pour demander à la ville le maintien du percepteur de la gabelle du sel, dont l'engagement expire le 20 du mois, parce que la perception de cette gabelle intéresse l'œuvre de la chapelle de Saint-Lazare, *quia dicta gabella salis interest operi seu fabrice capelle beati Lazari.* (Reg. des délib., Arch. munic.)

Nous ignorons la date précise du commencement de l'œuvre de Loreana ; mais nous savons déjà, d'après le testament de Jacques de Remesan, qu'en 1475 le chapitre avait décidé de faire construire à nouveau l'autel ou retable de Saint-Lazare ; un acte du 4 janvier 1479 nous apprend que Thomas de Como, *sculptor lapidum operis capelle beati Lazari,* est témoin dans une vente de terre (*Prot. de M[e] Darnety. M[e] de Laget*) ; c'est donc entre ces deux dates extrêmes de 1475 et 1479 que les artistes déjà nommés durent commencer cet important ouvrage ; celle de 1481, gravée sur la frise du monument et sur l'armoire dont nous avons parlé, indique sans doute son achèvement.

Jusqu'à ce jour François Loreana, célèbre médailleur de la Renaissance, n'était connu comme sculpteur que par le portement de croix qu'il fit pour les Célestins d'Avignon, placé aujourd'hui dans l'église Saint-Didier de la même ville. On a dit de lui qu'il fut peintre, sculpteur, ciseleur et peut-être orfèvre, mais aucun auteur n'a pu donner des détails certains sur la vie de cet artiste. Il existe même une variante de son nom que nous sommes bien aise de signaler ; tandis que les médailles signées portent le nom latin de *Franciscus Laurana,* les notaires écrivent indistinctement *Laurana, Loreano* et *Loreana;* nous restons fidèles à cette dernière variante, en citant nos actes, pour éviter un reproche d'inexactitude.

Le lieu de sa naissance est encore inconnu, malgré l'affirmation de M. Lecoy de La Marche, qui le dit florentin (*René et son administration,* t. II), et malgré l'opinion de M. Aloïs Heiss, qui le croit né à Laurana en Dalmatie. Ce dernier auteur ajoute que les médailles, signées du nom de Laurana, prouvent qu'il fut au

service du roi René de 1461 à 1466, et plus tard à celui du même roi et des princes de la maison d'Anjou depuis 1478 jusques à 1490. Il pense également que Laurana fit divers ouvrages de sculpture à Palerme, de 1468 à 1471 (*les Médailleurs de la Renaissance*, 1882).

Quelques notes puisées dans des actes de notaires vont nous faire connaître d'une manière certaine une partie de l'inconnu qui pèse sur la vie de cet artiste.

François Loreana était marié ; cette certitude résulte d'un acte du 11 novembre 1477 dans lequel il figure comme témoin à Marseille avec son beau-père, Gentile le vieux, peintre de cette ville. (*Prot. de Me Darnety. Me de Laget.*)

Le 7 mai 1479, pendant que notre sculpteur était occupé à l'œuvre de Saint-Lazare, un notaire d'Avignon donne quittance, au nom de Laurana, *talhator ymaginum,* de la somme de 600 écus pour l'ouvrage fait par lui aux Célestins d'Avignon. (*Reg. B. 2486, Arch. des B. du Rh.*)

Il eut de son mariage une fille, dont le nom nous est inconnu, qui épousa Jean de La Barre, peintre d'Avignon. Laurana, *artifex ymaginum,* donne procuration à son gendre, le 2 septembre 1482, pour recouvrer toutes les créances qui lui sont dues dans cette ville (1). (*Prot. de R. Gantelmi, Me de Marseille. Me de Laget.*)

Après la quittance du 14 mai 1483, nous ne voyons

(1) Un Bertrand de La Barre, aussi peintre d'Avignon, père ou oncle de Jean, exécuta des peintures en 1407 pour le tombeau d'un cardinal de Pampelune, Martin ou Michel de Salva, son neveu. (Reg. de Georges de Briconibus, notaire d'Avignon ; note communiquée par G. Bayle.)

plus qu'une seule fois le nom de Loreana cité dans un acte du 27 mai ; à dater de cette année, il n'est plus question de lui ni de Gentile, son beau-père, dans les registres qui ont passé sous nos yeux.

S'il est vrai, comme le dit Mᵉ Aloïs Heiss, que Laurana soit resté au service du roi René de 1461 à 1466, nous serions tenté de croire que ce maître imagier est d'origine napolitaine et qu'il s'est marié à Marseille avec une des filles de Gentile, natif de Naples, qualifié de citoyen marseillais de 1456 à 1478. A cette première date, Gentile avait déjà donné en mariage sa fille Orsina à Jean Alaupia, aussi Napolitain, exerçant à Marseille la profession d'orfèvre dès 1449.

Quoi qu'il en soit de ces deux suppositions, basées sur la nationalité certaine de Gentile et d'Alaupia et sur la coïncidence d'habitation des trois artistes dans la même ville, il est hors de doute que Laurana a eu son domicile à Marseille au moins depuis le 11 novembre 1477 jusqu'au 27 mai 1483.

Nous ne savons rien de la vie de Thomas de Como, qui a si bien ciselé le marbre des piliers, des arcades et des frontons, mais nous devons le considérer comme un sculpteur du premier mérite. Lorana, chargé spécialement de la direction de l'œuvre, d'après ses conventions avec le chapitre de la Major, et responsable des artistes qui travaillaient sous sa direction, ne pouvait confier un ouvrage aussi important qu'à un maître ornemaniste, dont il connaissait d'avance toute l'habileté.

Dr BARTHÉLEMY.

CHRONIQUE

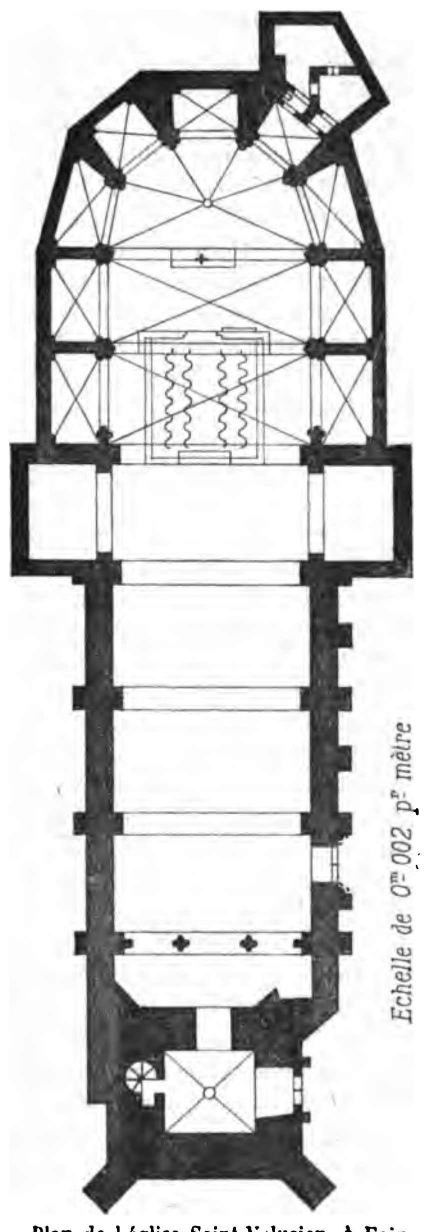
Congrès archéologique de Pamiers, Foix et Saint-Girons (Ariège). (Cinquante et unième session.)

(*Suite*).

IV

La journée du lendemain mardi a été consacrée à la visite de la ville de Foix. D'abord le Congrès a examiné l'église de Saint-Volusien, ancienne abbatiale, aujourd'hui paroissiale. A l'abbaye de Saint-Volusien se rattache l'origine de Foix. Cette église, primitivement bâtie par Charlemagne, après l'expédition contre les Sarrasins, était d'abord dédiée à saint Nazaire. Plus tard, les reliques de saint Volusien, évêque de Tours, massacré par les Visigoths ariens, y furent transportées; l'église devint une abbaye et prit le nom de Saint-Volusien. Autour d'elle se bâtit et se développa une petite ville dont les abbés furent les premiers seigneurs, et qui tira son nom de *Fouach, Foix,* de la montagne voisine.

L'église actuelle date du XIIe siècle; elle fut consacrée en 1125. La partie antérieure du mur de la nef est de cette époque. On y voit les ouvertures des fenêtres cintrées qui ont été bouchées à l'intérieur. La porte latérale est aussi romane; près du tympan on aperçoit un monogramme du Christ en relief qui, peut-être, provient d'un édifice antérieur. Mais ces sortes de signes sont, au XIIe siècle, fréquents dans plusieurs églises de la région pyrénéenne. Les



Plan de l église Saint-Volusien, à Foix.

contreforts primitifs se trouvent englobés dans des constructions de soutènement modernes. C'est encore une église à une seule nef d'un grand effet. Cette nef est accompagnée d'un transept datant aussi du XIIe siècle et d'un chœur du XIVe, garni, sur son pourtour, de chapelles de la même époque. Les voûtes de la nef sont aussi du XIVe. Toutefois il est intéressant de constater qu'après les dévastations des guerres de religion du XVIe siècle, ces voûtes furent en partie refaites au commencement du XVIIe siècle, dans le style ogival. C'est un exemple de plus à ajouter à plusieurs autres de l'emploi de ces formes architecturales, à un époque où elles étaient abandonnées depuis longtemps.

L'intérieur de l'église, dans ces dernières années, a reçu une décoration où l'exubérance des couleurs produit, au détriment du bon goût, un effet trop tapageur. D'autres restaurations qui ont aussi attaqué les chapiteaux à personnages portant les retombées des voûtes ou les arcs des chapelles ont amené dans leurs formes de regrettables perturbations. L'église n'a pas de façade et se trouve précédée d'une tour servant de clocher qui est restée inachevée.

Les anciens bâtiments de l'abbaye de Saint-Volusien sont occupés par l'hôtel de la Préfecture. La Bibliothèque municipale de Foix est installée dans une salle, au premier étage de ces bâtiments. Le Congrès auquel a bien voulu se joindre M. Paul, préfet de l'Ariège, s'y rend ensuite, conduit par l'archiviste, M. Pasquier. L'attention des visiteurs se porte tout d'abord sur les merveilleux livres manuscrits à miniatures, anciens livres d'office de la cathédrale de Mirepoix, composés par les soins et aux frais de l'évêque Philippe de Lévis, qui occupa ce siège épiscopal de 1497 à 1537.

Plusieurs de ces volumes, reliés en cuir gauffré, avec coins en cuivre, portent les armes du prélat (d'or à trois chevrons de sable timbré de la crosse et de la mitre), sur les garnitures de la couverture et sur un certain nombre de pages. Les principaux sujets des miniatures consistent en vignettes et grandes lettres enluminées. Ces lettres sont

traitées de trois manières différentes. D'abord, lettres en or et couleurs, accompagnées de scènes à personnages et de divers ornements, le tout d'une délicatesse exquise et d'une conservation admirable. Ces lettres, hautes environ de 0m10, sont toujours en tête des chapitres. Mais, hélas! ces ravissantes images ont donné lieu à d'incroyables mutilations. Pendant la Révolution, ces livres avaient été déposés à l'hospice de la ville, et il s'est trouvé que la maîtresse d'une école annexée à cet hospice imagina de découper un grand nombre de ces lettres à personnages pour les donner en récompense aux enfants. Une série de ces miniatures, ainsi enlevées, est venue aujourd'hi en la possession de la Société archéologique du Midi de la France, et on peut les voir dans un cadre, à Toulouse, dans la salle des séances de la Société.

Le second genre comprend des lettres sur un fond de rinceaux, de feuillages, de fleurettes d'une extrême finesse, brillant des couleurs les plus vives et les plus habilement fondues.

Le troisième genre, d'un effet moins éclatant, consiste en grandes lettres ornées de simples arabesques, de teintes un peu ternes très savamment combinées et d'un effet aussi harmonieux qu'original.

Ces trois sortes d'ornementation ne sauraient être de la même main. Les premières, les lettres à figures dénotent une habileté vraiment magistrale, qui savait unir la plus intime entente du dessin et de la composition au plus exquis sentiment de la coloration.

Ces livres comprennent : deux antiphonaires, grand in-folio, 0m82 de haut sur 0m57 de large. Reliure en veau ; coins fermoirs et supports ornementés en cuivre. Une vignette à l'intérieur de l'un des volumes porte la date de 1535.

Deux autres antiphonaires, in-folio, 0m63 de haut sur 0m42 de large en vélin. Reliure en cuir noir ; supports et coins en fer.

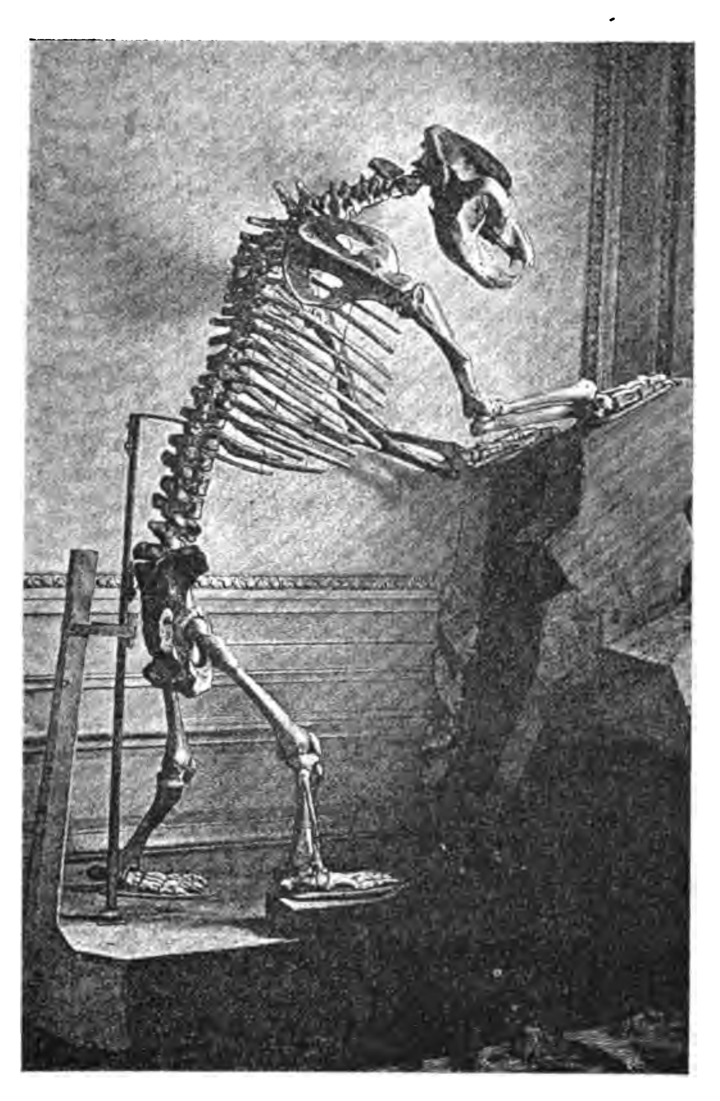
Petit antiphonaire, 0m18 de haut sur 0m13 de large. Vélin,

reliure en cuir noir, etc. Deux psautiers de mêmes dimensions, etc.

De la Bibliothèque le Congrès est passé dans la salle des archives, dont les honneurs lui sont faits aussi par M. Pasquier. M. l'archiviste veut bien montrer quelques-unes des chartes du précieux dépôt qui lui doit le parfait classement pour lequel le Congrès se plaît à le féliciter.

Depuis bientôt deux ans la ville de Foix possède deux musées dont la réunion constitue le *Musée départemental de l'Ariège.* L'un est consacré à la paléontologie, à la minéralogie, à la botanique et à l'archéologie préhistorique. L'autre comprend des collections d'art et d'archéologie. Ces collections ne contiennent que des objets provenant du sol de l'Ariège. C'est donc, par excellence, un musée d'enseignement scientifique tout spécial et local. Sa création est intimement liée à celle de *la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts.* Mais, par suite de son initiative toute dévouée, M. le docteur Garrigou peut être considéré comme le véritable auteur de cette fondation.

Grâce aux dons généreux de MM. Garrigou père et fils, qui ont offert, comme nous l'avons déjà dit, leurs riches collections et aux libéralités de Mme et de M. de Bertrand d'Artigues, propriétaires de la magnifique grotte de Lherm, grâce aussi au concours de M. l'abbé Cabibel, de MM. Grégoire, de Lacvivier, Huet, Alzieu, Debrieu, Piquemal, Fauré, etc., le musée de l'Ariège, rapidement organisé, a été inauguré, au mois d'avril 1883, par une brillante conférence de M. le docteur Garrigou. Dans l'après-midi, le savant docteur, avec la bonne grâce qui lui est familière, veut bien aussi faire au Congrès les honneurs de la visite de ce musée. Là les domaines de la paléontologie et de l'archéologie préhistorique ne sauraient être séparés. M. Garrigou exquisse à grands traits l'histoire des fouilles exécutées dans les plus anciennes cavernes de l'Ariège, telles que les grottes de la Fontaine-Sainte, à l'entrée de la vallée d'Ustou, de Massat, du Mas d'Azil, de Loubens, de Lherm, de Bouicheta. Ces



Ours des cavernes, au musée de Luchon.

grottes ont produit des débris d'animaux d'espèces aujourd'hui éteintes pour la plupart et parmi lesquelles on a constaté le grand ours des cavernes, dont le crâne bombé sur le front atteignait jusqu'à 0^m52 et même 0^m54 d'avant en arrière; deux autres espèces d'ours plus petits, un grand tigre, deux autres félins plus petits, le loup, la hyène, le cheval, un grand mouton, une chèvre, le bouquetin, l'aurochs, l'urus, le rhinocéros, l'éléphant, etc.

C'est l'époque de l'*Ursus spæleus,* ours des cavernes, ainsi désignée en raison de l'abondance des débris de cet animal qui la caractérise.

Dans d'autres grottes apparaît une époque moins ancienne; le renne accompagné d'autres mammifères ses contemporains, le cerf d'Irlande, l'aurochs, le cheval (deux espèces), l'âne, un ours plus petit que le *spæleus*, l'hyène, le loup, le renard, des poissons divers, des rongeurs, le chevreuil, etc.

Parallèlement à la nomenclature de ces anciennes faunes, M. Garrigou fait ressortir, avec pièces à l'appui, la progression de l'industrie primitive de l'homme, à travers les âges de la pierre éclatée et taillée, du renne et de la pierre polie, jusqu'à l'emploi des métaux. La série des ustensiles en bois et os de renne est très variée et atteste le progrès que l'industrie de l'homme a atteint à cette époque. Ils consistent en harpons, flèches, polissoirs, grattoirs, poinçons et variété d'aiguille avec chas d'une finesse extrême On y voit aussi quelques-uns de ces ustensiles désignés, faute de mieux, sous le nom de bâtons de commandement. Tous ces objets ont été trouvés dans des foyers ou dans leur voisinage.

Parmi les pièces à figures gravées de l'âge du renne et qui dénotent un sentiment de l'art très avancé chez les peuples de cette période, le Congrès admire le dessin du grand ours à front bombé, buriné sur un schiste quartzeux et retrouvé par M. Garrigou dans la grotte inférieure de Massat. C'est une pièce unique en son genre et du plus grand prix pour la science.

Pendant près de deux heures, le Congrès est tenu sous le charme des explications de M. Garrigou, et, après avoir témoigné sa gratitude au savant ariégeois, passe à l'examen du musée archéologique situé dans une salle voisine.

La conservation de ce musée a la bonne fortune d'être confiée aux soins de M. Pasquier, dont le dévouement à cette œuvre nouvelle la fait prospérer chaque jour. M. Pasquier, avec sa complaisance habituelle, a bien voulu guider le Congrès dans la visite de ces collections.

L'époque romaine s'y trouve représentée par plusieurs objets, parmi lesquels il faut signaler un chapiteau antique, en marbre blanc, de style composite, de 0m36 de hauteur, d'un assez bon style et découvert, il y a une cinquantaine d'années, à Auli, commune de Saint-Jean-de-Verges. (Au Puget, non loin de là, on conserve encore cinq autres chapiteaux de la même provenance). — Une tête de femme, grandeur naturelle, provenant d'une statue antique en marbre blanc, trouvée dans le département de l'Ariège. — Un autel votif en marbre blanc, dédié à Jupiter, *auteur des bonnes saisons*, comme l'indique l'inscription bien connue des épigraphistes : I. M. O. AVCTORI BONARVM TEMPESTATIVM · VAL · IVSTVS · Cet autel se trouvait dans l'église de Lescure, où sa base servait de bénitier. — Autre autel votif dédié à une divinité locale, découvert à Caumont (Ariège), 0m50 de hauteur sur 0m30 de large; inscription DEAE ANDEI LAETINVS LAETI · F · V · S · L · M · — Autre autel découvert à Caumont, avec inscription incomplète. — Trois amphores en terre rouge, trouvées, l'une à Saint-Jean-de-Verges, l'autre à Nîmes et la troisième à Saverdun. — Deux lampes en terre, dont l'une trouvée à Saint-Jean-de-Verges, dans un tombeau.

Parmi les objets de l'époque romane, il faut signaler trois chapiteaux géminés, ayant un abaque commun. Sur trois faces de l'un de ces chapiteaux, on reconnaît la Visitation de la Vierge et de sainte Élisabeth. — Un autre chapiteau que M. Pasquier décrit de la manière suivante : « D'un côté on voit un personnage, la tête coiffée d'une mitre, le corps

couvert d'un long vêtement, les mains liées, la corde au cou; deux gardes semblent l'entraîner. Sur la face opposée, le sculpteur a représenté l'attaque d'une place forte; les défenseurs, sur la muraille, repoussent les assaillants, dont les uns lancent des flèches pendant que les autres procèdent à la sape. Ces chapiteaux ont été découverts à Foix, sur la place Saint-Volusien. »

Mentionnons l'intéressante inscription chrétienne sur marbre blanc : † HIC REQVIESCIT | ARRICHO EPS | BONEMEMORIVS | ROGO NON ME INQVIETIS. (Cette inscription est de la fin du VIIIe siècle. Arricius ou Arricho, évêque de Toulouse, mourut en 791.) Une curieuse pièce du XVe siècle, une plaque fermail ovale de 0^{m}16 de diamètre avec agrafe provenant d'un vêtement ecclésiastique; les ornements sont découpés à jour; le sujet représente les trois Mages accompagnés de la légende : *Gaspar fert myrrham; Melchior thus, Balthazar aurum;* trouvé au château de Moulis en 1822. Nous remarquons aussi deux émaux de la fin du XVIe siècle, une plaque représentant le Christ en croix avec la Vierge et d'autres personnages, 0^{m}18 de hauteur sur 0^{m}12 de large; une autre plaque représentant l'*Annonciation;* six petits médaillons ovales du commencement du XVIIe siècle figurant des bustes d'empereurs romains.

Parmi les pièces de la sigillographie du comté de Foix, il faut surtout citer le sceau en argent de Jeanne d'Artois, comtesse de Foix, femme de Gaston Ier, qui régna de 1302 à 1315, et mère de Gaston II. Il est dit dans l'inscription en exergue du blason : S. *Iohane de Artesio uxor. G. filii nobil. Comitis Fuxi;* ce qui donne pour ce sceau une date antérieure à 1302, puisque Gaston, époux de Jeanne d'Artois, ne succéda à son père, le comte Roger Bernard III, mentionné sur le sceau, qu'en 1302. (Pasquier, *Inventaire des richesses d'art*, etc., *département de l'Ariège*.)

La stathmétique est représentée par plusieurs poids en bronze du moyen âge, les uns de Foix, les autres de Toulouse et aux armes de ces villes, et la numismatique par un mé-

dailler de plus de 500 pièces de toutes les époques, en or, argent, bronze et cuivre.

En sortant du musée, le Congrès est monté au château de Foix :

> ...Bastid al cimet d'un roucas
> Ount sen moutats per escalado
> Mais pas sans prene uno suzado...

comme devait le dire, quelques instants après, notre confrère M. L. Noguier, dans une chaleureuse improvisation poétique en langue romane.

L'accroissement de la ville de Foix, bâtie auprès de l'abbaye de Saint-Volusien, nécessita un château fort pour la défendre, et ce premier château fut établi sur un rocher aux flancs escarpés situé au nord de la ville actuelle et à 58 mètres de hauteur au-dessus de la vallée. Vers 1036, Roger, fils de Bernard, héritier du territoire et du château de Foix, qui dépendaient des domaines de son aïeul, Roger, comte de Carcassonne, prit le premier le titre de comte de Foix et constitua le comté. Il fixa sa résidence au château que ses premiers successeurs agrandirent et fortifièrent.

Le château actuel ne se compose que de trois tours, dont deux carrées et l'une ronde, reliées entre elles par des constructions modernes insignifiantes. La tour carrée du milieu, peu élevée, est la plus ancienne et peut dater du XII[e] siècle. Malheureusement, elle avait subi un commencement de prétendue restauration, œuvre de banale et inconsciente maçonnerie, qui déshonorait le monument et a soulevé les protestations du Congrès. Mais nous devons ajouter que ces travaux ont été arrêtés par l'autorité compétente. La seconde tour carrée est crénelée et s'élève avec hardiesse et fierté. Les caractères manquent pour établir sa date dans une visite forcément aussi rapide. La tour ronde située à l'extrémité du rocher est la moins ancienne et la plus belle. C'était le dernier donjon. Ronde à l'extérieur, elle est hexagone à l'inté-

rieur et divisée en six étages, plus une plateforme. Toutefois l'étage en sous-sol est carré. Un escalier est construit dans l'épaisseur du mur. Les salles des étages ont des voûtes ogivales sur nervures prismatiques. Cette tour est généralement attribuée à Gaston Phœbus, vers le milieu du XIVe siècle. En ne considérant que son caractère architectonique, plusieurs membres du Congrès la rajeunissent et l'attribuent au milieu du XVe siècle. Il est regrettable que les écussons des clefs de voûte soient indéchiffrables. Espérons cependant qu'un observateur qui en aura le loisir et pourra examiner de près ces armoiries, au moyen d'échafaudages, trouvera la vraie date de cette intéressante construction et la fera connaître au compte rendu général du Congrès.

Nous avons déjà dit que le dimanche précédent, le jour de son arrivée à Foix, le Congrès avait tenu sa seconde séance à 8 heures du soir. Le mardi, à la même heure, il en tenait une autre, conformément à son programme. La première de ces séances a été présidée par M. le docteur Garrigou, assisté au bureau de MM. le comte de Toulouse-Lautrec, Ledain, Rossignol et Francart; la seconde par M. Palustre, en l'absence de M. le comte de Toulouse-Lautrec, assisté de M. le Préfet, de M. le maire de Foix, de MM. de Bonnefoy, Noguier, Moulencq et de Fontenilles.

Ces séances avaient attiré une nombreuse assistance. Elles ont été principalement remplies par des lectures de rapports et des discussions sur les divers monuments visités pendant les excursions et dont nous venons de parler; aussi il n'y a pas lieu d'y revenir en ce moment. On trouvera au volume du compte-rendu du Congrès ces rapports, la brillante conférence de M. le docteur Garrigou à l'une des séances, sur le résultat des recherches préhistoriques faites dans l'Ariège, ainsi que l'érudit mémoire de M. de Lahondès sur les monuments de l'arrondissement de Pamiers. Toute l'assistance a pu se rendre compte des dispositions topographiques de la grotte de Lombrives, grâce à l'examen d'un magnifique plan de cette caverne dressé par M. le chanoine

Puech et présenté à la séance par M. de Lahondès. En présence de ce document, dont l'exécution a surmonté des difficultés incessantes, le Congrès a été heureux d'applaudir aux travaux de l'infatigable explorateur paléontologiste qui est une des illustrations de l'Ariège. Un vif intérêt s'est attaché aux observations scientifiques présentées par M. Palustre et M. le comte de Marsy sur les monuments de Mirepoix et de Foix. Ces discussions ont été aussi animées par la part active qu'y ont prise MM. Pasquier, de Lahondès, de Fontenilles, comte Lair, Noguier, Ledain, Francart, baron de Rivières, Godfrai, de Carbonnière, etc....

En dehors de ces discussions, M. l'abbé Cau-Durban, dans une notice dont il donne lecture, revendique pour l'Ariège un nombre de stations de l'âge du bronze beaucoup plus considérable que celui qui figure sur la carte archéologique dressée par M. Chantre. M. l'abbé Cau-Durban indique plus de trente de ces stations, soit en plein air, soit dans des grottes ou des cachettes et décrit les objets qu'elles ont produits, haches, épées, pointes de flèches, bracelets, fibules, torques, etc. Ce travail sur la région ariégeoise est complet jusqu'à ce jour, et M. Cau-Durban promet de le tenir au courant des découvertes ultérieures.

A propos de la question du programme relative aux antiquités chrétiennes, M. de Laurière présente quelques observations sur un sarcophage chrétien qui provient de Foix et se trouve à Paris, au musée du Louvre. Déjà M. de Laurière avait signalé ce sarcophage dans le *Bulletin monumental* de 1882, et cru voir figurée, au milieu de la face du monument, la Résurrection de Lazare traitée d'une façon nouvelle. Le sujet se compose, en effet, d'un personnage debout, mais un peu penché en avant, et touchant avec une baguette un petit mort emmailloté étendu sur une sorte de coffre dont le couvercle se relève. La face de ce coffre est ornée de bandes de stries droites en forme de chevrons brisés, genre d'ornementation très fréquent en Aquitaine. Des rideaux suspendus à une tringle et relevés sur les côtés

encadrent cette scène. Mais elle s'éloigne du type consacré de la Résurrection de Lazare, figurée sur grand nombre de sarcophages de Rome, d'Arles et d'autres localités, tant en Italie qu'en France, sous forme d'une momie debout au fond d'un édicule à fronton et touchée par le Christ qui se tient au devant. Sur d'autres sarcophages des mêmes lieux, on retrouve aussi la résurrection d'un mort de petite taille, enveloppé d'un suaire, soit étendu par terre en présence du Christ, soit couché sur un coffre quadrangulaire. Il existe



Fragment du sarcophage de Foix.

même un sarcophage au musée de Latran, à Rome, où l'on voit tout à la fois ces deux résurrections, celle de Lazare dans son édicule et celle du mort étendu par terre. Dans cette dernière représentation, M. Ed. Le Blant et d'autres archéologues reconnaissent la résurrection du fils de la veuve de Naïm. A la suite d'observations présentées dans une correspondance particulière par M. Julien Durand M. de

Laurière verrait aussi, avec ce savant archéologue, le même sujet sur le sarcophage de Foix, mais avec une variante tout à fait identique, du reste, à une scène d'un sarcophage du musée de Toulouse, dans laquelle le père Garucci a reconnu également la résurrection du fils de la veuve de Naïm.

M. de Laurière montre plusieurs photographies à l'appui de ses observations et se propose de revenir sur ce sujet, avec plus de développements, au compte rendu général du Congrès.

M. Pasquier entretient la réunion des découvertes de peintures murales faites par M. Léon Giron au Puy et autres localités du département de la Haute-Loire. Le Congrès apprécie l'importance de ces découvertes par l'examen d'un magnifique album, où elles sont reproduites par la photographie.

M. de Fontenille, à ce sujet, rappelle l'importance des peintures murales du XIVe siècle du chœur de la cathédrale de Cahors qu'il a étudiées et décrites, après leur découverte et avant leur restauration par M. Calmon, l'habile peintre de Cahors. M. de Fontenille ajoute que les coupoles de la même église ont été également ornées de peintures, et il en présente un intéressant spécimen. Il demande que le Congrès émette le vœu que l'État prenne les mesures nécessaires pour exécuter l'entier débadigeonnage de ces peintures. Le Congrès s'empresse d'adopter ce vœu.

La séance se prolonge jusqu'à 10 heures 15 minutes et clôt les travaux du Congrès relatifs aux arrondissements de Pamiers et de Foix.

Cependant, malgré l'heure avancée, la soirée devait se prolonger encore par une séance d'un autre ordre d'idées, grâce à la courtoisie de la Société ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts, qui avait invité les membres du Congrès à se réunir autour d'un punch confraternel dont elle leur faisait les gracieux honneurs. Cette réunion était présidée par M. Doumenjou, vice-président de cette Société. M. le Préfet de

l'Ariège et M. le maire de Foix avaient bien voulu y assister. Là tous les membres se trouvaient confondus dans un même sentiment de cordiale sympathie. M. Palustre s'est fait l'interprète de la gratitude du Congrès pour cette aimable hospitalité en portant un toast à la prospérité de la Société ariégeoise. Plusieurs autres toasts en langue française et en langue romane, se succédant avec entrain, ont donné à cette petite fête intime un charme et un intérêt dont chacun gardera le meilleur souvenir (1)

(1) Notre confrère M. L. Noguier, de Béziers, a bien voulu nous communiquer les vers en langue romane qu'il a improvisés, sous forme de toast, en l'honneur de la langue des troubadours, Nous en extrayons les passages suivants :

BRINDE

Brindem al parla galejaire
Que m'aprenio ma pauro maire
En canten la cansou del som :
Som vèni vèni d'endacon.
Es lenguo galhustro qu'aboundo,
Del roze cap a la giroundo
Ha coungriat sous hels efants!
Coumo Dieus las flous dins lous camps;
Azalais de Porcairagno,
Fréderic Mistral de Malhano,
Matfre del breviari d'amor,
Cabestain per sa damo mort,
Jaussemi qu'Agen rend jouiouso,
Goudouli l'ourgulh de Toulouso
(L'ingrato refuzo lous ràms
de Clemens'as verses roumans),
Pamens la muzo felibrenco,
Ambé soun tufet d'Arlatenco,
Per aco baisso pas lou nas,
Soun uel negre ne plouro pas,
Sera sempre jouve poulido,
Tourigo jamai de la vido,
Lou soulel, las flous e l'amour
Mancario'u peleu al miejour,
Crezes né la voits proufetico
Del vielhun arquéologico,
Atamben porti sa santat
Al miech del coungrès assemblat
A Fouis civtat houspitalieiro

V

Le mercredi matin 28 mai, le Congrès partait en voiture de Foix pour Saint-Girons. Après la halte réglementaire dans la petite ville de La Bastide-de-Serou, on s'est un moment détourné de la route directe pour atteindre le bourg de Durban et monter de là à pied aux ruines de son château, sur la montagne, à l'extrémité occidentale du pays de Foix et aux confins du Couserans. L'effet de ces constructions est des plus imposants. Murs debout, murs ruinés, arbres et rochers sont tellement confondus qu'il est difficile de débrouiller leur enchevêtrement. Mais M. de Lahondès, qui a étudié tout particulièrement les principaux châteaux du pays de Foix, veut bien nous expliquer les dispositions de cette ancienne demeure féodale. Nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter à la notice qu'il destine au volume du Congrès les passages suivants :

« ...Trois enceintes successives s'étagent sur les ressauts du rocher et, dans un parallélogramme allongé de l'est à

Que miralho dins la rebieiro
Las tourrès de soun castelas
Bastit al cimet d'un roucas
Ount sen mountats per escalado,
Mais pas sans preno uno suzado.
D'en amount lous comtes ancians
Partisssou contro la crouzado
De Montfort...
A l'oumbro d'aquelos muralhos
Espelissiou d'autros bathalhos,
Aqui Phœbus al gran renoum
Cantabo sa dousso cansoun :
A las mountagnos regalados,...
E lous pastours dins las vespadros
D'hiber, quand fa lou marrit temps,
Las pastourelos al printemps
Quand tout revieu l'amour, l'erbeto,
Sabou pas d'autro cansouneto.

L. N.

l'ouest, comprennent l'ensemble des constructions. Dans la première enceinte on rencontre encore une chapelle romane, à ciel ouvert, plus grande que les chapelles ordinaires des châteaux. Elle servait d'église paroissiale aux habitants du village assis plus bas sur les rives de l'Arize. Elle était, à l'origine, une chapelle de pèlerinage dédiée à saint Barthélemy. Mais une chapelle ouverte dans l'intérieur du château, à l'extrémité d'une galerie, était réservée aux châtelains.

« Après la seconde muraille, vient une vaste cour entourée par les logements des gens d'armes et les services. A l'angle sud-ouest, la citerne cimentée a conservé sa voûte percée d'un œil au milieu pour puiser l'eau. Elle devint une prison au XVIe siècle... Le donjon carré plus grand que les donjons ordinaires du pays, s'élève au point culminant, à l'extrémité occidentale et se reliait au logis. Il est entouré d'une chemise Les constructions en blocage ont été reprises presque entièrement aussi au XIVe siècle. Il faut remarquer comme une singularité d'appareillage que les assises de la courtine occidentale s'inclinent pour suivre la pente du rocher et portent des créneaux rampants. Au XVIe siècle, on éleva au sud-est un robuste bastion avec des meurtrières pour les armes à feu.

« L'époque de la première construction du château est donnée par un acte de Bernard de Durban en faveur de l'abbaye du Mas-d'Azil et daté de 1067. On peut vraisemblablement en conclure que le château aurait été bâti vers le milieu du XIe siècle; mais la grossièreté de la construction, l'absence de caractère dans l'appareillage ne permettent guère de distinguer les parties primitives des postérieures.

« Le château appartint successivement, au XVe siècle, aux familles de Fertanier et de Mauléon. En 1742, il passa, par le second mariage de la veuve du dernier des Mauléon, au vicomte de Robart. L'inventaire de la même année constate que si le château n'était pas démoli, à cette époque, il était au moins dans un grand état de délabrement. Après l'ex-



Château de Durban.

tinction de la famille de Robart, le château fut acquis à la fin du XVIII[e] siècle par la famille de Bellissen, dont un membre le possède encore... »

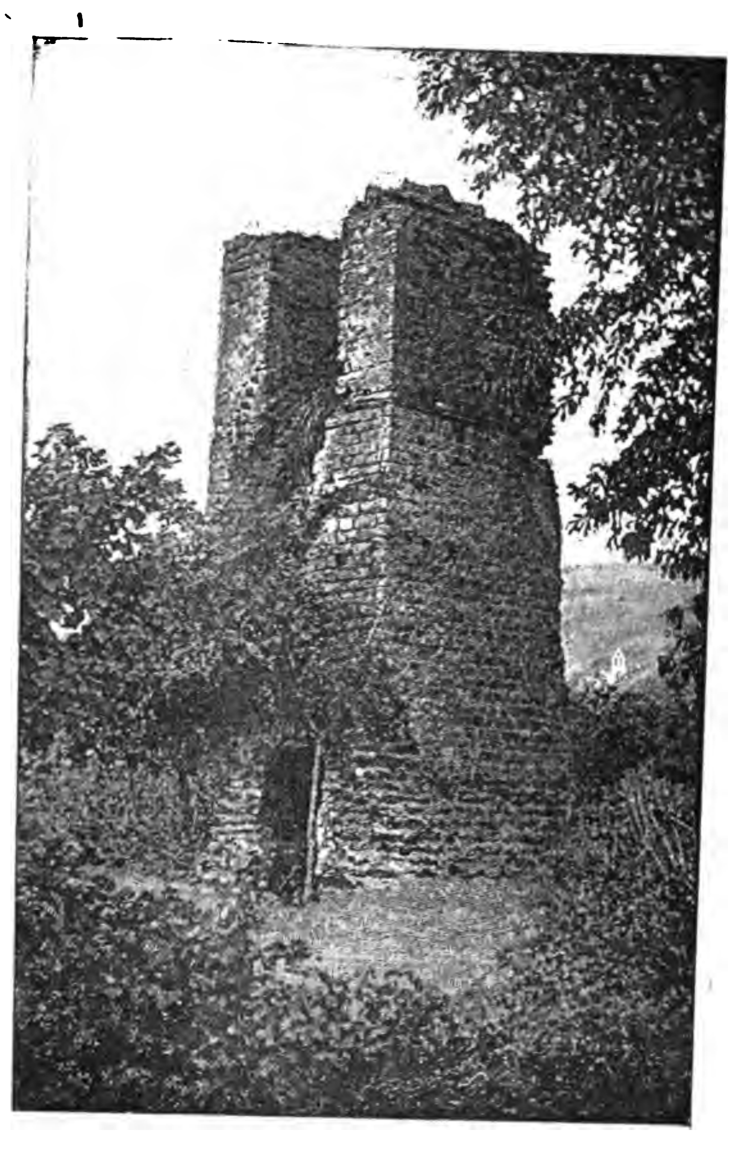
De Durban à Saint-Girons, le trajet s'accomplit tout d'une traite, sans autre particularité à signaler si ce n'est qu'à quelques kilomètres en deçà de cette dernière ville, on franchit la limite qui séparait l'ancien pays de Foix de celui du Couserans, le Languedoc de la Gascogne et même la Narbonnaise de l'Aquitaine. Cette limite se manifeste encore aujourd'hui par des différences dans le langage populaire. D'un côté, vers Foix, c'est le dialecte languedocien que l'on parle, et, de l'autre, vers Saint-Girons, c'est le dialecte gascon. Les ethnographes constatent aussi des différences tranchées dans les mœurs et les races des habitants.

On prend gîte à Saint-Girons, et le lendemain, à sept heures du matin, les membres du Congrès, avec leur exactitude habituelle, partent pour l'excursion de la vallée du Lez, sans se laisser influencer par l'absence de soleil et l'état du ciel qui menace d'envelopper monts et vallées de nuages et de brouillards.

A dix kilomètres de Saint-Girons, on s'arrête pour examiner un monument romain d'une authenticité incontestable, la *Pile* de Luzenac, située dans un champ, à une trentaine de pas et à gauche de la route. Les piles romaines, particulières au sud-ouest de la France, sont encore des monuments à destination mal déterminée. A vrai dire, les archéologues semblent avoir été assez indifférents à leur histoire. Étaient-ce des monuments triomphaux, funéraires, ou à caractère religieux? La question n'est pas encore suffisamment éclaircie.

Quoi qu'il en soit, ces monuments sont carrés, en forme de tours pleines et on peut les classer en deux catégories principales : ceux qui ont, sur l'une de leurs faces, une niche dans laquelle on aurait pu placer une statue et ceux qui n'en ont pas.

La pile de Luzenac avait une niche. Elle est construite en



Pile romaine de Luzenac.

blocage revêtu de petit appareil à peu près carré dont l'épaisseur, formant assise, varie de 10 à 11 et 12 centimètres. Les faces nord et sud mesurent 2 m. 70 de large à leurs bases. Au-dessus de la onzième assise commence un second étage déterminé seulement par un léger retrait dans l'aplomb de la verticale. Ce second étage comprend vingt-neuf assises, soit environ 4 m. 19 d'élévation. Un troisième étage, séparé du second par une sorte de corniche formée de trois assises, s'élève également en retrait sur le précédent et compte dix-sept assises. Dans l'état actuel le monument est décapité à cette hauteur. Son élévation totale est donc d'environ 7 m. 36.

Les faces de l'est et de l'ouest sont un peu plus larges que les précédentes, elles mesurent 2 m. 76 au premier étage. C'est sur la face de l'est que la niche est établie, au troisième étage. Le fond est arrondi et se trouve coupé à la naissance du cintre.

Outre l'absence de son sommet, la pile présente de notables dégradations. Ainsi toute la face ouest a perdu son parement. Au nord le parement a également disparu sur la moitié de l'étage supérieur, suivant une surface triangulaire qui descend aussi sur le second étage. Une forte échancrure d'environ deux mètres de hauteur a gravement miné l'angle nord-ouest à sa base. Sur la face de l'est, une brèche assez profonde s'est formée au-dessous de la niche, et sur la même face, une cavité profonde et carrée a été creusée au niveau du sol, sur une élévation de près de deux mètres. Au sud, au troisième étage, le parement a presque entièrement disparu ainsi que sur une bande de quatre ou cinq assises au soubassement qui est aussi fort ébréché sur tout l'angle sud-est.

Malgré toutes ces avaries, la pile de Luzenac tient un rang honorable parmi celles qui subsistent encore dans le sud-ouest de la France. Il est probable qu'elle se terminait par un cône comme la pile de Labarthe située près de Saint-Gaudens. Elle a aussi une grande ressemblance avec

les piles à niches de Saint-Lary et de Biran, toutes les deux dans le Gers.

Les types les plus connus des piles qui n'ont pas de niche sont celle de Pire-Longe, dans l'arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure), et celle de Cinq-Mars (Indre-et-Loire). Cette dernière est entièrement revêtue de briques, haute de ving-huit mètres, d'après La Sauvagère, qui en a donné une description dans ses *Antiquités.* La pile d'Ebéon, dans la Charente-Inférieure, ou du moins le monument circulaire connu sous ce nom, n'a pas également de niche. L'*Abécédaire* de M. de Caumont en a donné un dessin.

Les sondages qui ont été pratiqués dans plusieurs de ces piles ont démontré qu'elles ne contenaient pas de chambres ou de cavités, ce qui doit en faire exclure l'idée de tombeaux.

Quelques archéologues ont cru voir dans les piles romaines une certaine analogie avec les menhirs. Mais cette assimilation n'est guère de nature à expliquer la destination de ces monuments, car celle des menhirs est encore restée inconnue. Quoi qu'il en soit, il faut constater que les piles, œuvres de la civilisation romaine, sont particulières à la Gaule, ou du moins n'ont pas leurs similaires en Italie. L'intervention du génie gaulois pourrait bien, par conséquent, n'avoir pas été étrangère à leur édification.

Il serait important de constater, ce qui n'a pas encore été fait, si les piles se trouvent réellement sur le tracé de voies romaines (1). Dans ce cas, cette position s'accorderait

(1) Depuis que ces lignes ont été données à l'impression, M. l'abbé Cau-Durban a bien voulu nous informer qu'il venait d'exécuter avec M. Pasquier des fouilles, près de la pile de Luzenac, devant la face qui porte la niche et qu'à 0 m. 40 au-dessous du niveau actuel, ils avaient découvert un tronçon de voie romaine large de 4 mètres. Le pavé de cette voie, formé de gros cailloux non cimentés, repose sur un lit de galets de rivière dans lesquels on constate des traces de chaux.

D'un autre côté, MM. Cau-Durban et Pasquier nous signalent aussi l'existence d'une nouvelle pile, ou du moins la base de l'un de ces monuments, restée encore inaperçue et qu'ils ont reconnue à mi-côte de la colline dite de Marsan, entre Saint-Girons et Saint-Lizier, non loin de la route établie

avec l'opinion, qui nous paraît la plus vraisemblable, et qui voit dans ces sortes de constructions des monuments d'un caractère religieux, ayant porté des statues de Mercure, ou des divinités protectrices des grands chemins, des *Lares viales,* qu'invoquaient les voyageurs, comme le fait un personnage de Plaute :

.....Invoco vos,
Lares viales, ut me bene juvetis (1).

Un peu plus loin, le Congrès visite l'église de Luzenac, ombragée de grands arbres, près de la route. Le monument est d'aspect fort simple et manque de proportions avec sa large toiture à deux pans. Mais, en l'examinant à l'intérieur, on voit que l'on a affaire à une église du XVe siècle par l'adjonction de deux bas-côtés. La porte de l'ouest, sans tympan plein, est ornée de deux archivoltes à nervures rondes et date de la première église. Les bases des colonnettes, en forme de chapiteaux renversés, sont ornées de palmes et d'ailes de fougères. Aux chapiteaux on voit des palmettes et des têtes humaines ovales dont l'une est mordue par un lézard. Mais ces décorations sont d'un faible relief et accusent un ciseau timide et peu expert. A l'opposé, vers l'est, une abside fait saillie sur le mur du fond.

Mais tout l'intérêt du monument, et un intérêt réel, consiste dans le clocher qui s'élance, tout d'une venue, à travers le faîtage de la toiture, un peu en avant du chœur, presque à l'extrémité de la nef. C'est une tour dodécagone percée de deux étages de baies cintrées et séparées par des colonnettes géminées. Elle est surmontée d'un sommet conique en pierres posées par assises. Il y a là une imitation du

sur la rive droite du Salat. Ce tronçon parementé en petit appareil mesure 4 mètres de largeur sur chaque face et 3 mètres 50, en moyenne, de hauteur.

(1) Spon. *Recherches d'antiquités*, p. 233. Plaute, *Mercator*, act. V, 562. — *Congrès archéologique de France*, 1874, p 252.

sommet que nous supposons avoir existé à la pile romaine et que celui de la pile de Labarthe nous autorise à admettre. La forme et la position de ce clocher font exception à celles des autres clochers de la région. Il faut signaler cette position tout à fait conforme aux données liturgiques des meilleures époques. Il est là, comme insigne d'honneur au-devant du sanctuaire indiquant au dehors la présence de l'autel auquel il sert de couronnement. Il rappelle les tours centrales des églises du XII[e] siècle élevées à la croisée des transsepts.

La cloche est de 1687 et porte l'inscription :

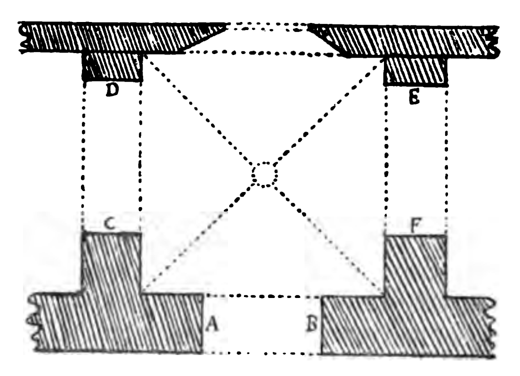
SANCTA MARIA ORA PRO NOBIS 1687
MIACQVES DESPAIGNE CVRÉ

Malgré les nuages qui cachent les sommets des montagnes, la vallée étale encore les beautés de ses sites dans sa plaine fertile et sur les versants de ses coteaux, les uns rocheux, les autres couverts de forêts et de cultures. On arrive bientôt à Audressein, situé sur les bords du Lez, à un demi-kilomètre de la grande route.

Audressein attire l'attention des voyageurs par la silhouette de son campanile à fronton percé de trois étages d'arcades. C'est un des beaux types de ces sortes de clochers si fréquents dans toute cette région. L'église est plus connue dans le pays sous le nom de Notre-Dame de Tramesaygues, en raison d'un ancien et célèbre pèlerinage qu'attirait dans ce sanctuaire une Madone en grande vénération. A cette église était attachée une confrérie dite du Saint-Nom-de-Marie et dont l'institution remontait au XIII[e] siècle. Le Pape Paul V la dota den ombreuses indulgences et confirma ses statuts par une bulle en date du 9 juillet 1553.

L'église est précédée d'une cour dans laquelle on pénètre par un portail ogival surmonté d'un écusson entièrement mutilé. L'intérieur, à trois nefs, sans caractère bien accusé,

mais de forme ogivale, est le produit de diverses reconstructions. Le campanile s'élève sur la façade, qui est précédée d'un porche sous lequel s'ouvre la porte de l'église Cette porte accuse le xiiie siècle et paraît avoir été conservée pendant la reconstruction des nefs. Elle n'a pas de tympan plein. Signalons une particularité qui concerne les chapiteaux des colonnettes. Ces chapiteaux, au lieu de ne couvrir que les colonnettes, font retour en côté et couvrent aussi les angles saillants de leurs pieds-droits.



Plan du porche de l'église d'Audressein.

Le campanile peut se rapporter au xive siècle, ainsi que le porche. Mais l'intérêt dominant de l'édifice est concentré dans les restes des peintures à fresque qui décoraient ce porche. Disons d'abord qu'il se compose de trois travées communiquant entre elles par deux arceaux aigus, CD, EF, comme l'indique le plan ci-dessus figuré par approximation. — Un arceau AB, dans l'axe central de l'église, sert d'entrée au porche. La voûte centrale est divisée en quatre compartiments triangulaires par des nervures à simple biseau, et sa clef est ornée d'ue agneau portant la croix.

Les peintures dont il s'agit, et qui attirent tout d'abord l'attention du Congrès, sont placées sous les intrados des

trois arceaux. Mais elles ont subi de regrettables dégradations, et il faut dire aussi que si le badigeon en a détruit des parties, il en a conservé quelques autres.

Au moment de la visite du Congrès, huit sujets étaient visibles sous les arceaux CD, EF, plus deux autres sous l'arcade d'entrée AB. Depuis cette époque, notre confrère, M. Bernard, chargé par la Société française d'Archéologie de relever ces peintures, en se mettant à l'œuvre, a retrouvé sous le lait de chaux, et on sait que ces sortes de découvertes lui sont familières, deux nouveaux sujets dans l'arceau AB.

Les huit sujets des arceaux DC, EF, comprennent quatre grands anges musiciens qui occupent le haut de leurs faces intérieures, plus au-dessous des anges, quatre tableaux relatifs à l'ancienne dévotion en l'honneur de Notre-Dame de Tramesaygues. Sous l'arceau AB, on voit, dans le haut, deux grandes figures en pied, un saint Jean-Baptiste et un saint Jacques, et, au-dessous, deux autres scènes du même genre que les précédentes. Ce sont ces dernières qui ont été retrouvées par M. Bernard. Tous ces tableaux sont encadrés par une bordure en plate-bande ocre rouge semée de rosettes noires.

Nous donnons ici la gravure du saint Jean qui se trouve sous l'arceau AB, coté A, d'après le dessin réduit par M. Bernard, sur les calques qu'il a relevés de toutes ces peintures, en vue du compte rendu du Congrès.

Comme on le voit, saint Jean est encore représenté suivant l'ancienne tradition iconographique et avec les attributs symboliques qui le caractérisent: figure ascétique, bras et jambes amaigris. Son corps est à moitié couvert d'une tunique étroite en peau de bête, à poil frisé, qui apparaît sous un manteau gris. Le Précurseur tient, de la main gauche et devant la poitrine, un livre sur lequel repose l'agneau mystique, et il le montre de l'index de la main droite. L'agneau porte le nimbe crucifère et la croix munie de la bannière, signe du triomphe de Jésus-Christ,



Peintures d'Audressein. — Saint Jean.

dont lui-même est l'emblème. Cette représentation de l'Agneau s'établit, dès la fin du VIe siècle, sous ce type, sans cependant qu'il soit toujours posé sur un livre (1). (Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*) Le livre, comme l'explique le P. Cahier, signifie qu'il a été donné au Précurseur de montrer l'accomplissement des prophéties. (*Caractéristiques des saints.*)

Vis-à-vis saint Jean, saint Jacques est représenté dans la partie supérieure de la face B du même arceau, sur un fond clair semé d'étoiles blanches.

Le saint marche sur un terrain jaune foncé. Il s'appuie de la main gauche sur son bourdon plus haut que lui. Le regard est légèrement baissé, la physionomie méditative, austère, le profil régulier. La tête, couverte d'un chapeau noir, orné d'une coquille blanche et prolongé en pointe au-dessus de la nuque, se détache sur une auréole lumineuse. Une longue robe blanche, serrée à la taille par une ceinture, apparait sous un long manteau. Cette composition se distingue par la correction du dessin, une puissante expression de physionomie, le tout rendu avec une imposante simplicité.

Les six tableaux que nous avons signalés sont divisés en deux scènes superposées, et cinq représentent des accomplissements d'*ex-voto* auprès de la Madone. Dans la scène supérieure de chaque tableau, nous assistons à l'acte qui a motivé l'action de grâces figurée au-dessous.

Nous devons à M. Bernard la description suivante des deux tableaux qu'il a découverts sous l'arceau central :

« Au-dessous du *saint Jacques,* côté B de l'arceau, on voit une jeune enfant nue, étendue dans un lit. Auprès d'elle se tient une femme de haute condition, à en juger par son

(1) Comme exemple de l'Agneau porté par saint Jean et ne reposant pas sur un livre, nous devons rappeler celui du saint Jean-Baptiste du trésor de Monza publié par Mgr Barbier de Montault dans le *Bulletin monumental* 1884, p. 61.

costume, qui semble soigner et exhorter la jeune malade. Dans la partie inférieure du tableau, on revoit la dame et l'enfant en costume de fête, toutes les deux à genoux, l'enfant offrant un cierge et rendant des actions de grâces à la Madone, figurée en Notre-Dame-de-Pitié, au-devant d'un campanile, percé d'arcades, et qui n'est autre que celui de Tramesaygues. Nous reconnaissons aussi dans la silhouette de la Madone portant le Christ sur ses genoux l'image de la statue encore conservée dans l'église.

« Sur la face opposée A, au-dessous du saint Jean, est représenté un sujet fort imprévu. Un jeune homme, étendu sur une table, semble anéanti par une abondante hémorragie nasale. Le cas, sans doute, était bien grave, car nous retrouvons dans la scène placée au-dessous le même personnage rendant, lui aussi, des actions de grâces devant la même Madone et le même campanile. »

A la face C de l'arceau de gauche, dans la partie supérieure, est figuré un ange de grande taille, ailé, vêtu d'une grande robe, nimbé et jouant de la harpe. Au-dessous, une femme montée sur un arbre pour en cueillir les fruits, peut-être défendus, tombe la tête en bas, dans une posture aussi scabreuse que réaliste. Échappée au danger de cette chute aérienne, la bonne âme, dans le tableau inférieur, vient, un cierge à la main, remercier la madone de Tramesaygues.

Sur la face opposée, D, dans le haut, un ange, les ailes éployées, enveloppé d'une robe légère et flottante, joue du rebec. Au-dessous, on voit un château ; dans son sous-sol, un cachot ténébreux, dans lequel un homme est assis, les fers aux pieds et les jambes nues. Plus loin, en dehors du même château, le même personnage, en liberté et les mains jointes, semble remercier le ciel de sa délivrance. Au bas du tableau, on l'aperçoit encore offrant ses fers à la Madone de Tramesaygues.

Sous l'arceau E F, deux autres anges semblables aux précédents jouent, l'un, sur la face F, du hautbois, et l'autre de la mandore.

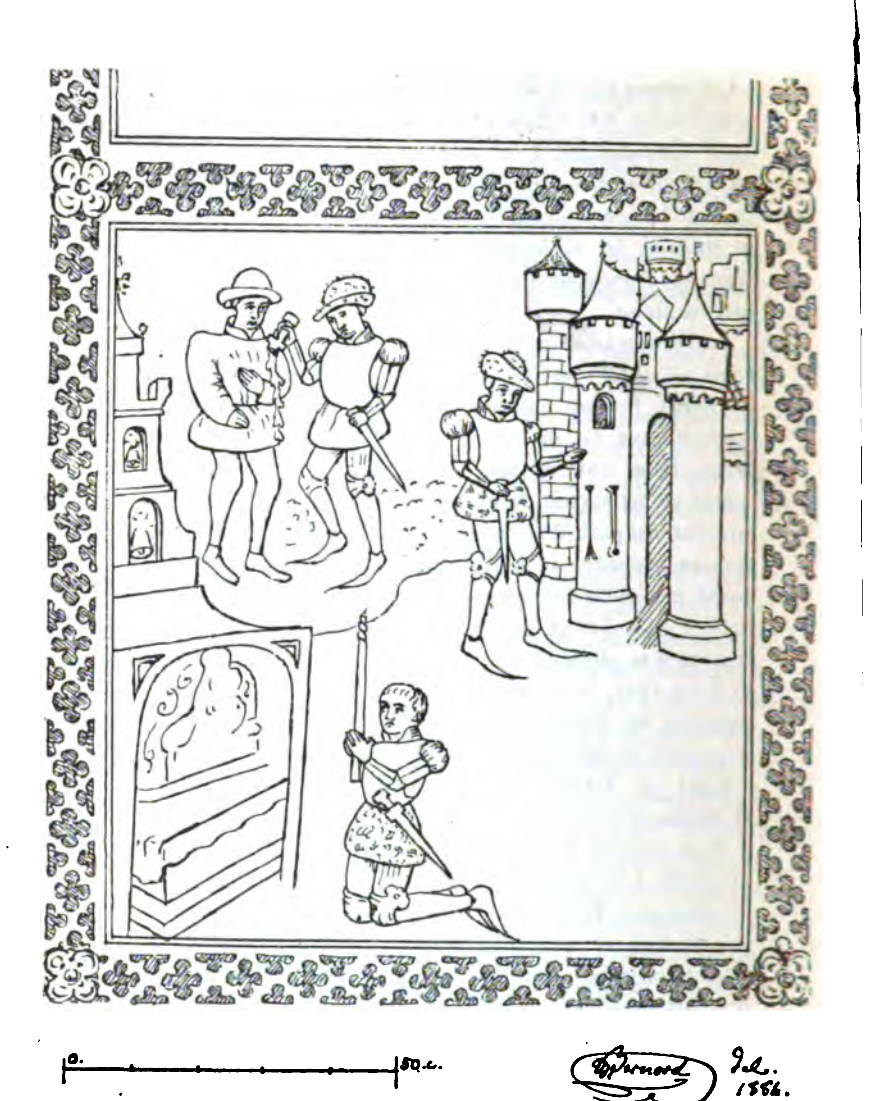
Les scènes qui les accompagnent appartiennent au genre dramatique. Sur la face F, nous assistons à la rencontre de deux personnages. L'un plonge une lance dans la poitrine de son adversaire, qui tient une épée de la main gauche. Dans le bas du tableau, l'homme blessé est à genoux devant la Madone, et lui présente un cierge. Une particularité à signaler : il porte encore, enfoncé dans son sein, le fer de lance qui l'a blessé.

Le dernier tableau, sur la face E, est une vraie tragédie en trois actes. Le premier se passe en un lieu désert et écarté. Le héros, portant cuirasse, pourpoint, genouillères, chaussures effilées, est en train d'enfoncer son épée dans la poitrine d'une sorte de pauvre diable à l'air tout inoffensif. Après ce bel exploit, le meurtrier, muni de son glaive, se présente à la porte d'un château à fière tournure avec tourelles, donjon, créneaux et mâchicoulis. Mais le remords n'a pas tardé à assaillir son âme ; nous le retrouvons, au troisième acte, c'est-à-dire au bas du tableau, reconnaissable non seulement à sa physionomie, mais encore à son même costume et à son épée, agenouillé, un cierge à la main, devant la madone de Tramesaygues, et accomplissant, en facile expiation de son crime, une éclatante amende honorable.

C'est ce tableau que reproduit le second dessin de M. Bernard que nous donnons ci.

Nous croyons devoir attribuer ces peintures à la fin du xv[e] siècle. Les costumes, les armures, les physionomies nous y autorisent. Toutes ces compositions sont rendues avec une facilité et une originalité de dessin remarquables. Elles réunissent un véritable intérêt archéologique à celui d'un art simple et populaire qui avait atteint, dans le pays, un haut degré d'expansion. On trouve là un curieux reflet des mœurs et des sentiments de l'époque dans les différentes conditions de la vie intime et sociale.

Les figures des grands anges musiciens sont charmantes de grâce et de naïveté. On ne peut s'empêcher, en leur présence, de songer à leurs aînés de Florence, aux anges si connus de Fra Angelico.



Peintures d'Audressein. — Ex-voto.

D'autres peintures décoraient aussi la voûte du porche et le mur du fond, au-dessus de la porte de l'église. Mais elles sont dans un tel état de dégradation, qu'il est fort difficile de distinguer leurs sujets. Cependant en les examinant de près, M. Bernard a pu reconnaître que ces sujets n'étaient pas particuliers à la madone de Tramesaygues, mais qu'ils représentaient des scènes de la vie de la Vierge, ce qui, au point de vue de l'archéologie locale, diminuait bien leur intérêt. Ainsi sur le mur, au-dessus de la porte, on reconnaît les restes d'une Annonciation, et à l'un des compartiments de la voûte quelques traces d'une scène de l'éducation de la Vierge.

Ces peintures sont de celles que l'on ne saurait songer à restaurer; mais leur intérêt exige qu'on en conserve le souvenir par des calques et des dessins. C'est dans ce but que la Société a confié à M. Bernard le soin d'en faire le relevé. Nous savons que M. le curé d'Audressein veillera avec zèle et intelligence à la conservation de celles qui existent encore. Espérons que l'administration municipale de la commune saura également les prendre sous sa protection.

Une ancienne statue en bois de la Vierge, en forme de *Pietà* existe, comme nous l'avons déjà dit, dans l'église, et rappelle celle qui est figurée dans les *ex-voto* du porche. Son type accuse aussi la même époque que les peintures, quoique cependant plus grossier. La Vierge, assise, est vue de face; sa figure un peu pleine, sous des traits empruntés à la vie réelle, respire la douceur. Son regard contemple avec calme et résignation le Christ étendu mort sur ses genoux et dont la physionomie, passablement barbare, présente, dans la contraction des traits, un excès de réalisme.

Un voile posé sur la tête de la Madone se retourne de chaque côté du front en deux plis onduleux, horizontaux et symétriques, pour retomber en s'élargissant sur les épaules qu'ils enveloppent. La poitrine est prise dans un corsage collant, et les pieds sont cachés sous les larges plis de la robe.

A défaut d'un vrai mérite artistique, cette statue a celui

de la consécration qu'elle a reçue de la piété de plusieurs générations. Elle était, dans ces derniers temps, reléguée dans une ancienne sacristie comme un meuble inutile. Mais nous savons qu'aujourd'hui cette ancienne image vient d'être rétablie, dans l'église, à une place d'honneur où elle devient encore l'objet de sa vénération traditionnelle.

Une distance de moins de deux kilomètres sépare Audressein de Castillon, important chef-lieu de canton, situé à l'un des points les plus agréables de la vallée. C'est là que le Congrès fait sa grande halte. Mais l'attraction archéologique du lieu se trouve dans l'ancienne église qui était autrefois la chapelle du château des comtes de Comminges. Elle est située à l'est de la ville, sur un tertre converti en calvaire et en charmante promenade, avec de beaux ombrages.

L'édifice tire tout son intérêt architectural de son abside romane et de son clocher à fronton percé d'arcades.

L'abside se présente, à l'est, sur trois faces munies de contreforts aux angles, avec un appareil régulièrement taillé. Une fenêtre, sans colonnettes à l'embrasure, était primitivement ouverte dans l'axe de la face centrale. Mais elle est aujourd'hui bouchée. Au-dessus, trois modillons formés de personnages grotesques soutiennent la corniche sur laquelle a été établie une surélévation postérieure et crénelée en grossiers matériaux. Le clocher ou, pour mieux dire, le campanile, s'élève au-dessus de l'abside et correspond intérieurement à l'axe triomphal du chœur, à sa vraie place liturgique, comme celui de Luzenac, mais sous une autre forme. Ce campanile, curieux type des clochers languedociens à frontons, peut être donné comme exemple de l'heureux parti qu'on a su tirer de ce genre de construction, au point de vue de l'élégance et de la gravité des formes. L'effet en est aussi original que pittoresque.

C'est d'abord un mur épais en appareil taillé, orné de colonnettes aux angles prises dans la construction. Il contient un premier étage percé de trois arcades à plein cintre. Au-dessus de ces trois arcades règne, du côté de la

façade, un encorbellement porté sur une ligne de petites arcatures cintrées. Les faces latérales de ce premier étage se prolongent, au sud et au nord, au-dessous du niveau de cette ligne et sont découpées, à leur faîte, en deux créneaux coiffés de deux rampants. Au-dessus de cet étage s'élance, en retrait, un pignon percé de deux arcades et rompu par une large échancrure verticale de laquelle surgit un second pignon terminal percé aussi d'une arcade. Les arcades, au nombre de cinq, destinées aux clochers, sont donc disposées 3, 2 et 1. Toutefois, les trois premières se trouvent aujourd'hui en partie cachées par un auvent.

Sur le côté sud de la nef s'ouvre une porte abritée par un porche en charpente d'un effet plus pittoresque qu'architectural, d'autant plus que, de ce côté, l'abside n'est séparée d'un énorme rocher que par un étroit passage.

La porte est à plein cintre, sans tympan, et décorée de trois archivoltes qui retombent sur des colonnettes de marbre. Sur deux chapiteaux, on reconnait le sacrifice d'Abraham et deux personnages debout, dont un, saint Pierre, en costume d'évêque mitré, accosté d'une clef et d'une crosse. Aux autres chapiteaux des crochets, et à leurs tailloirs des palmettes. Le tout d'un style très médiocre. Les bases portent des moulures qui annoncent l'approche du XIIIe siècle. À l'intérieur, la voûte est en berceau aigu; à sa naissance règne une petite corniche en biseau chargée de palmettes et d'animaux effilés à têtes grotesques. En tenant compte de la persistance des formes romanes dans cette région, on doit rapporter l'édifice à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe. Toutefois, l'église fut allongée vers l'ouest, au XVIe siècle, d'une travée munie sur la façade d'une porte sans intérêt.

A droite et près de la porte du midi, dans une niche pratiquée sur un pilastre du mur, on remarque une statue de saint Pierre. Elle est en pierre, haute de 0 m. 75, et a conservé des traces de peinture. Le saint, assis de face, bénit de la main droite. Comme au chapiteau de la porte, il est coiffé

d'une mitre triangulaire ; une clef est figurée au-dessus de la main droite, et près de lui, à gauche, on voit aussi une crosse debout. De la main gauche, il tient un livre fermé appuyé sur son genou. Sur le plat du livre est gravée une



Statue de saint Pierre.

inscription de six lignes, dont voici le fac-similé reproduit en photogravure, d'après un estampage que nous avons pris.

Cette inscription a déjà exercé la sagacité de plusieurs observateurs, qui en ont donné différentes lectures, sans arriver, pour l'ensemble, à une interprétation satisfaisante.

Constatons d'abord qu'il y a là un mélange de langue latine et de langue romane, de même qu'il y a un mélange de lettres majuscules et de lettres cursives gravées par une main peu sûre et malhabile. En combinant les lectures déjà

données, et en y introduisant quelques éléments nouveaux, nous proposons l'interprétation suivante :

P (*etrus*) P(*r*)I(*n*)CEPS
REGNI CE
LORV(m) IOA(nnes)
DE LA CASA
FO MAES(tre)
DE LA OBRA

Première ligne. *Petrus* est abrégé par le trait qui traverse le pied du P. — Deuxième mot. Le petit ı placé au-dessus du P équivaut à *ri* : Pri(n)ceps.



Inscription de Castillon.

Deuxième ligne. La quatrième lettre est un N majuscule fait comme l'H moderne avec une traverse légèrement inclinée. Cette forme est fréquente. (Voyez Chassant, *Dict. des abréviat.*, p. 49. *Paléog. des chartes*, pl. ix.) Elle est bien

antérieure aussi au XIIe siècle dans l'épigraphie. Nous la trouvons, par exemple, presque identique, dans les mots IN OBACIONIBVS de l'inscription du sarcophage dit de saint Ladre, provenant de l'abbaye de Saint-Denis et déposé actuellement au musée du Louvre.

Troisième ligne. La quatrième lettre est un V surmonté du trait remplaçant l'M ; puis IOA avec l'abréviation sur l'A pour IOANNES.

Quatrième ligne. La dernière lettre est un A plus petit que l'S précédent et placé au-dessous du doigt inférieur de la main qui tient le livre : *De La Casa*. On sait que ces noms propres, dans lesquels entre *casa* comme finale, sont encore très répandus dans les Pyrénées.

Cinquième ligne. La troisième lettre est un M formé de deux boucles inégales, reliées par un point et commençant le mot *maes* (tre). Après l'S, il y a un petit éclat dans la pierre qui laisse voir la trace de la tige verticale d'un T surmonté d'un trait abréviatif très apparent et qui complète le mot *maestre*.

Sixième ligne. *De la obra*.

En définitive : *Pierre, prince du royaume des cieux. Jean de La Casa fut maistre de l'œuvre*.

Il s'agit donc tout simplement d'une statue de saint Pierre portant les noms du personnage représenté et celui de l'artiste auteur de l'œuvre.

La formule *princeps regni cœlorum* est inusitée : c'est une anomalie intéressante; elle rappelle, du reste, les derniers mots de ce texte de l'Evangile : *Dabo tibi claves cœlorum*. Assurément Jean de La Casa, en gravant son inscription, embrouillait dans son esprit le *Princeps Apostolorum* et les *claves regni cœlorum*. Peut-être voulait-il mettre : *Petrus claviger regni cœlorum ?* Espérons que l'on trouvera dans la région d'autres œuvres de ce *tailleur d'ymages*.

Une église neuve a remplacé, comme église paroissiale, l'ancienne chapelle que nous venons d'examiner. Mais nous n'en parlons que pour signaler une belle croix procession-

nelle en argent du XVIe siècle, qu'elle possède, et dont M. Sipière a fait une photographie pour en propager le souvenir.

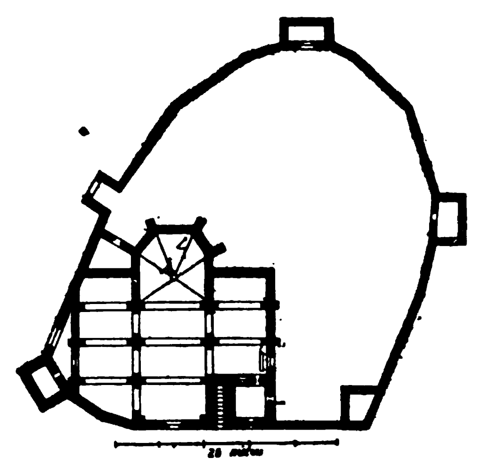
Le Congrès, en quittant Castillon, continue sa course vers Sentein. Mais bientôt, halte au village d'Ourjoux. L'église mérite une visite. Sa position éminemment pittoresque, au bord du Lez, près d'un vieux pont à une seule arche, rehausse encore l'intérêt de son abside romane, appuyée sur des contreforts peu saillants et couronnée d'un cordon de petites arcatures cintrées.

Le clocher est ici comme à Audressein et à Castillon, en forme de campanile à fronton triangulaire. Il contient deux étages de deux arcades géminées par une colonnette. Épaulé au nord et au sud sur deux rempants, il s'élève avec une certaine élégance au-devant de l'abside. L'église d'Ourjoux comprend à l'intérieur l'abside et une travée qui la précède. Ces deux parties sont du XIIe siècle. Une travée vers l'ouest, qui contient la porte au nord, paraît avoir été reconstruite au XVIe siècle. Deux forts piliers carrés munis de colonnes séparent cette dernière travée de la précédente. Les deux colonnes portent l'arc auquel correspond le campanile. Comme détails caractéristiques, signalons, aux colonnes, des boules qui ornent la gorge des bases et des griffes effilées aux angles des plinthes. Les chapiteaux, largement taillés, présentent deux rangs de palmes droites et sans plis. Celui du sud porte des boules aux extrémités des palmes. Ajoutons que deux chapelles latérales, relativement modernes, tiennent lieu de transsept aux deux côtés de la travée centrale.

M. l'abbé Cau-Durban veut bien nous faire, avec sa bonne grâce habituelle, les honneurs de l'église d'Ourjoux, qui est une annexe de sa paroisse de Bordes.

A vingt minutes d'ascension au-dessus d'Ourjoux, vers l'ouest, se trouve une chapelle d'ancienne origine. C'est le sanctuaire d'Aulignac. Le Congrès regrette, faute de temps, de ne pouvoir le visiter sur l'invitation de M. l'abbé Cau-

Durban qui, dans ces dernières années, en a effectué une intelligente restauration. Remis en honneur par ses soins, ce sanctuaire voit revivre aujourd'hui un ancien pèlerinage auprès d'une madone, vénérée dans la contrée comme celle d'Audressein. La chapelle, isolée sur la montagne, surmontée elle aussi d'un campanile à pignon sur son arc triomphal, a conservé son caractère du XIIe siècle.

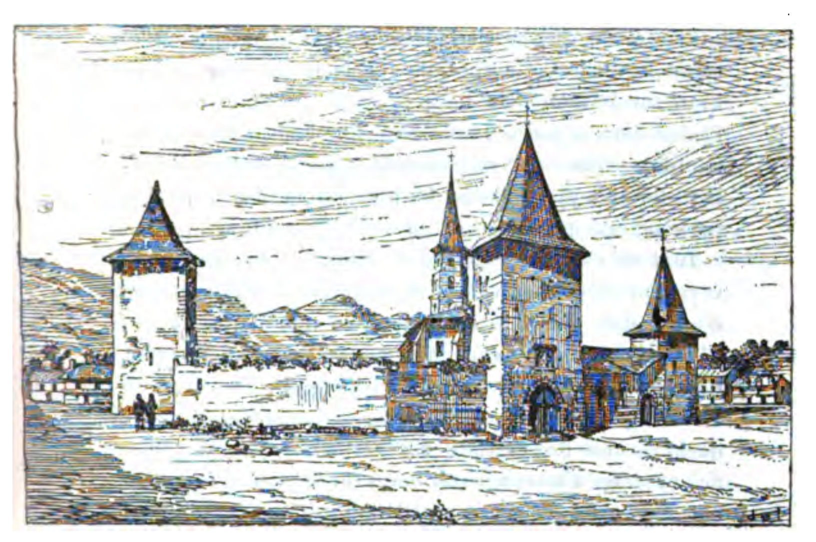


Plan de l'église de Sentein et de son enceinte.

A partir d'Ourjoux, l'altitude de la vallée aidant, les menaces de mauvais temps essayent de se réaliser et n'y réussissent qu'à demi. Ce n'est qu'avec une légère pluie que le Congrès arrive à Sentein, situé au milieu de la vallée de Biros, vers la crête des monts qui séparent le Couserans du Comminges et du val d'Aran. Dans son étude sur les églises du pays de Foix et du Couserans (1), M. de Lahondès a consacré une notice à l'église de Sentein, avec vue et plan. Nous sommes là en présence d'un type curieux

(1) *Bulletin monumental*, 1883, p. 292.

d'église entourée d'une enceinte fortifiée. Elle fut d'abord construite au XIIe siècle, avec trois nefs ; mais de cette époque, par suite de nombreux remaniements, il ne reste



Vue de l'église de Sentein.

aujourd'hui que le clocher, ou du moins que sa partie inférieure. Il est placé en alignement de la façade en avant du collatéral sud. Ce clocher, avec ses surélévations successives, sa flèche élancée en charpente et son appareillage fort soigné, est le plus monumental de tous ceux de l'Ariège. Au-dessus du premier étage, qui est carré, il passe à l'octogone. Cette nouvelle construction appartient au XIVe siècle. Vers la fin du XVIIe siècle, on le suréleva encore de deux étages. Tous ces étages, légèrement en retrait les uns sur les autres, sont percés, sur chaque face, d'une baie cintrée, ornée de colonnettes. Au rez-de-chaussée, une salle qui sert de baptistère s'ouvre dans l'église par une porte formée de deux archivoltes.

« ...L'escalier s'ouvre au dehors, dit M. de Lahondès ; il est étroit, facile à défendre et même à boucher au besoin. Si les assaillants parvenaient à s'emparer de l'église, ils ne pouvaient de sitôt se rendre maîtres du clocher qui était comme le donjon de cette petite forteresse. »

Vers la fin du XIIIe siècle, l'église fut entourée d'une enceinte fortifiée. Cette enceinte affecte la forme d'un demi-ovale sur 40 mètres de long et 36 de large et comprend l'église dans sa partie nord-ouest. Elle était munie de quatre tours saillantes et carrées dont trois existent encore avec leurs toitures pyramidales. La tour du nord a conservé la porte ogivale qui seule ouvrait dans l'enceinte.

Tout cet ensemble, objet d'une heureuse surprise pour le voyageur, donne au village de Sentein un haut caractère d'originalité, que l'on chercherait en vain dans le reste du département de l'Ariège. Il remet en mémoire l'enceinte, quoique moins imposante, de l'église de Luz, dans les Hautes-Pyrénées, et, mieux encore, l'aspect saisissant de quelques-unes de ces villes de la vieille Suisse, si jalouses de conserver à leurs anciens murs la physionomie que leur ont léguée les siècles dont ils font revivre les souvenirs historiques.

Sentein a été le point extrême de l'excursion. Le Congrès s'en éloigne avec l'espoir que ce chef-lieu de commune saura veiller avec soin à la conservation du monument dont il a le droit d'être fier et que bien des villes importantes lui envieraient.

Revenant par la même route, nous nous arrêtons au presbytère de notre fidèle compagnon, M. l'abbé Cau-Durban. Nous le remercions ici, au nom de tous, de l'hospitalité qu'il a si gracieusement offerte au Congrès, pendant quelques instants pour le préparer à la visite de ses collections formées des objets recueillis dans ses fouilles et qui témoignent de l'heureuse activité qui préside à ses travaux.

D'abord, la paléontologie s'y trouve représentée par des têtes de *l'ursus spelæus* de la grotte d'Aubert (Ariège). L'une

d'elles mesure 0^m54 et passe pour la plus belle pièce fournie par le riche ossuaire d'Aubert. Viennent ensuite des ossements de bœuf, de renne, de bouquetin, d'auroch, etc., extraits des grottes du Marsoulet, du Mas-d'Azil, de Montesquieu-Avantès.

Parmi les objets de l'industrie primitive provenant de ces dernières grottes, nous remarquons des pointes de flèches, des grattoirs en silex, des coquilles percées, des rondelles d'os pour amulettes, des pointes de *sagaie,* des haches taillées, des poignards, des mortiers, des os d'animaux ornés de gravures représentant des dessins géométriques et des figures d'animaux. Des flèches barbelées, des pointes de *sagaie* proviennent aussi de la grotte de Massat. Des crânes humains de l'âge de la pierre polie ont été trouvés dans une sépulture à Dul, commune de Bordes-sur-Lez, et douze haches polies ont été recueillies sur divers points du Castillonnais.

M. l'abbé Cau-Durban a fait aussi une série de découvertes du plus haut intérêt à la station d'Ayer, au confluent du Lez et du Riverol. Elles consistent en trois sépultures, en foyers et en une enceinte murée. Les sépultures étaient sous d'énormes blocs de granit et sous un dolmen. Elles ont donné de nombreux débris de squelettes, des pointes de silex, des disques en ophite, des poteries archaïques à dessins géométriques semblables à celles des palafittes de la Suisse. Les foyers renfermaient des haches en pierre polie, des tessons de poterie des percuteurs en pierre à aiguiser et des polissoirs. La plupart de tous ces objets sont sous les yeux des membres du Congrès.

Quant à l'enceinte murée découverte près de ces sépultures, elle a la forme d'un ovale mesurant 42 mètres sur son grand axe et 12 sur le petit. Elle se compose d'une énorme muraille d'une épaisseur moyenne de $0^m,60$, formée de gros blocs entassés assez régulièrement, bruts, ne portant aucune trace de travail. M. Cau-Durban estime que cette étrange enceinte devait être une sorte de camp for-

tifié servant de refuge à la tribu établie dans ces contrées.

L'âge du bronze nous montre des bracelets, des torques, des épingles à cheveux, des fragments de tissus de mailles, des pendeloques et de très remarquables disques formés de spirales concentriques, munis, d'un côté, à leur centre, d'une pointe en torsade, et ayant servi vraisemblablement d'ornements pour chars ou harnais, le tout provenant d'une cachette située aux Arz, canton de Castillon. Ces objets ont été décrits et gravés dans la revue *les Matériaux*, de M. Cartailhac, XVIII[e] année, p. 212. Des haches plates, à rebord, à douilles, des bracelets et des fibules représentent les produits de la grotte du Bascher et d'autres localités du canton de Castillon.

Puis nous arrivons, avec l'âge du fer, à une époque plus historique, qui nous montre des épées, des pointes de flèches, des têtes de lances de divers points de la région, des médailles romaines des premiers empereurs trouvées à Aulignac et ailleurs. Citons aussi un petit fragment d'autel votif en marbre que M. Cau-Durban a retrouvé dans la maçonnerie de l'autel de sa chapelle d'Aulignac et qui ne porte plus, au-dessous des traces d'une ligne de lettres, que les sigles V.S.L.M.

Mentionnons également une inscription romaine, complète, mais à l'état d'estampage, dont l'original existe dans le mur d'une maison au village voisin de Betmale. Elle était inédite avant que M. Cau-Durban ait pu en relever le texte ci-dessous publié par M. J. Sacaze dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule*, tome II, p. 182.

VIV
FVSCVS · TOTTONIS · F (N et I liés)
SIBI · ET · VXORI
NEVRESINI · SENDI . ꟻ
Θ · LVCILIO · FILIO
LVCILIAE · FILIAE

Différents objets du moyen âge augmentent encore l'in-

térêt de cette importante collection, destinée, grâce aux intelligentes recherches de son laborieux possesseur, à s'accroître chaque jour et à former un musée du plus haut prix pour l'histoire des anciennes populations de cette région.

Mais l'heure du départ obligeait le Congrès à abréger sa visite, et à sept heures et demie il rentrait à Saint-Girons.

(*A suivre.*) J. L.

Découverte de la sépulture de Jean de La Cour d'Aubergenville, évêque d'Évreux. — Les travaux de terrassement que l'on exécute en ce moment dans le transsept de la cathédrale d'Évreux pour l'installation d'un calorifère, ont amené la découverte fortuite du tombeau de Jean de la Cour d'Aubergenville, chancelier de France et évêque d'Évreux de 1244 à 1256. C'est en pratiquant une tranchée oblique, dans le croisillon sud que l'on a ouvert l'extrémité d'une sépulture en pierre, de 1^{m}98 de longueur, non pas creusée en forme d'auge, mais formée de pierres plates, soigneusement jointoyées au mortier et renfermant les débris d'un épais cercueil en chêne.

On ne trouva guère qu'une poignée d'ossements réduits en menus fragments, un amas de vêtements d'étoffe de soie de couleur tannée à l'état de détritus, mais dont les orfrois figuraient encore des dessins en forme de grecques et d'entrelacs. Un morceau de frange en effilé avait dû appartenir au manipule ou à l'étole. De nombreux restes de fourrure de couleur brune indiqueraient que le prélat avait été inhumé avec un manteau de martre ou de vair.

Heureusement, deux autres objets d'une toute autre importance ont été retrouvés dans le cercueil.

Une crosse de cuivre de travail limousin, dont la hampe en bois tourné, brisée en deux, était enveloppée dans une grossière étoffe de laine noire, fournissait la preuve que la sépulture retrouvée était bien celle d'un évêque du XIIIe siècle.

La volute de la crosse, de 0m29 de longueur, en cuivre doré et émaillé de bleu lapis, est formée par un serpent à l'arête épineuse. L'enroulement encadre la figure de l'archange saint Michel terrassant le démon sous la forme d'un dragon dont le dos est orné d'une ligne de perles bleues. Le nœud de la crosse est évidé et décoré au-dessus et au-dessous de lézards qui rampent. La forme de cette volute est d'une suprême élégance.

L'anneau épiscopal retrouvé avec la crosse est bien plus remarquable encore ; il est entièrement en or : l'anneau plat est garni de filigranes soudés sur le fond ; le chaton, ou plutôt le médaillon, de forme quadrilobée, est d'une dimension extraordinaire, puisqu'il mesure 0m45 ; au centre, une topaze en table est enchâssée dans une bâte lisse. La surface quadrilobée est occupée par des petits filigranes en arabesques terminés par des rosettes ; deux petits cabochons rouges et bleus sont sertis au milieu de filigranes dans chacun des lobes.

Il n'y avait aucun doute, c'était bien la tombe de Jean de La Cour d'Aubergenville, mort le 1er juin 1256, que l'on venait de retrouver. C'était, du reste, le seul évêque enterré dans le croisillon méridional.

Avant la Révolution, on voyait sur sa sépulture sa statue en cuivre, qui le représentait couché, vêtu de ses ornements pontificaux.

« Il fonda, dit le *Mémorial des Evêques d'Evreux* (page 75), les chapelles des martirs saint Estienne, saint Laurents et saint Vincent, en l'autel de son église cathédrale, devant lequel il voulut être enterré en une cave soubs terre, au-dessus de laquelle est une tombe d'airain parsemée de fleurs de lys où il est représenté de sa grandeur, un petit chien à ses pieds, revêtu de ses habits pontificaux, et autour est escrit cet épitaphe. »

Voici l'épitaphe d'après la *Gallia Christiana* :

Civibus Ebroicis dùm praefuit iste Joannes
Sub vice pontificis, vitiorum sorbuit amnes.
Juni prima dies, anni quoque mille ducenti
Sex quini decies finem dant huic morienti.
Summe Deus, si forte reus fuit iste, reatum
Tolle suum, quicumque tuum facis esse beatum

Jean de La Cour d'Aubergenville avait été inhumé au milieu du transept méridional ; mais, comme son monument gênait le passage des chanoines, on le reporta contre la muraille. « Il faut remarquer, écrivait l'abbé Le Brasseur, que le tombeau de cet évêque n'a pas toujours été placé comme il est aujourd'hui. Il était autrefois devant le passage de la porte qui conduit au chapitre et au palais épiscopal et la tête tournée contre l'autel. Les chanoines, conjointement avec l'évêque, pour avoir la commodité du passage, l'ont reculé contre la muraille et tourné du nord au midi, contre l'usage des sépultures. On fait mémoire de ce prélat le 3 de mars, le 1er de juin, le 2 de septembre et le 1er de décembre. Ses armes sont de gueules à deux bandes d'argent, accompagnées de sept coquilles de même (1). »

Lorsque Gaignières vint en Normandie continuer sa curieuse collection iconographique, aujourd'hui conservée à la Bibliothèque nationale, il fit dessiner, avec plusieurs autres monuments du même genre, la tombe de Jean de la Cour d'Aubergenville sous ce titre : « Tombeau de bronze dans l'église Notre-Dame d'Evreux, dans la croisée de la nef, à droite, devant la chapelle des martyrs saint Etienne, saint Laurent et saint Vincent, qu'il avait fondée. »

Ce monument devait tenter la cupidité des vandales de la Révolution. Il fut brisé et servit à faire des canons ou des gros sous.

Il reste une question à examiner relativement à l'état dans

(1) *Gallia Christ.*, tome XI, col. 587.

(2) *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Évreux*, 1722, page 191.

lequel on a retrouvé la sépulture de Jean de la Cour d'Aubergenville. Le tombeau mis à découvert dernièrement n'est point celui dans lequel l'évêque avait été enterré en 1256. La très petite quantité d'ossements réduits en parcelles, l'étoffe de laine beaucoup mieux conservée que les vêtements pontificaux, et dans laquelle la crosse était enveloppée, l'agencement des dalles en forme de tombeau indiquent que la sépulture épiscopale fut ouverte à une époque indéterminée, et que l'on réintégra tout ce qu'elle renfermait dans une tombe de pierre soigneusement scellée.

Cette translation dut avoir lieu, croyons-nous, à l'époque où le monument de bronze fut déplacé et adossé à la muraille orientale du transsept.

Le Brasseur, qui écrivait vers 1720, ne dit pas en quelle année cette transposition se fit ; mais comme Gaignières put voir encore la statue de bronze devant les autels des martyrs, ce fut vraisemblablement sur les confins du XVIIe et du XVIIIe siècle qu'elle eut lieu, à cette époque déplorable où, sous prétexte de renouveler l'ameublement des cathédrales et des églises, on bouleversa et on détruisit à peu près tout ce qu'avaient légué les siècles précédents.

Il serait bien désirable que les fouilles que l'on fait en ce moment dans la cathédrale d'Evreux fussent suivies de plus près par les archéologues de la localité. On rencontrerait assurément plus d'un intéressant sujet d'observation dans ce sol remué pour la première fois depuis des siècles, et l'occasion si favorable qui se présente en ce moment ne reparaîtra sans doute jamais.

Le 22 octobre nous sommes allé visiter la sépulture que l'on venait de découvrir. En descendant dans l'énorme excavation creusée dans l'intertransept et le croisillon sud, nous avons pu constater que dans les fondations de la muraille, du côté de la petite sacristie, on avait employé de nombreux fragments de briques romaines et de tuiles à rebords. Un joli chapiteau du XIe siècle, provenant de la

cathédrale brûlée en 1119, était à moitié noyé dans le blocage. On l'y laissera sans doute ; et pourtant sa bonne conservation lui mériterait une place au grand jour. Des amas considérables de cendres et de nombreuses traces d'incendie s'aperçoivent vers le transept nord.

Nous avons remarqué dans le chantier, et provenant de la tranchée actuellement ouverte dans la cathédrale, un énorme chapiteau de pilastre de l'époque gallo-romaine. Il mesure 0m80 de hauteur, et dépassait sûrement 1 mètre quand il était entier. De belles feuilles d'acanthe de 0m30 de largeur décorent la face antérieure et les angles. Malgré son état de mutilation, nous espérons qu'il trouvera place dans la galerie couverte du Musée municipal d'Évreux.

PORÉE, *curé de Bournainville,*
Inspecteur de la Société française d'Archéologie.

Un cas de vandalisme à l'église de Brou. — Un des monuments religieux les plus connus de France est la charmante église de Brou, un des faubourgs de Bourg-en-Bresse. C'est une église bâtie au XVIe siècle en accomplissement d'un vœu fait par une duchesse de Savoie. Le chœur contient trois mausolées qui sont des œuvres d'art célèbres, ceux de Marguerite de Bourgogne, de Philibert de Savoie et de Marguerite d'Autriche.

A l'époque où ces monuments ont été élevés, les mœurs publiques n'inspiraient pas à l'art, même sacré, ces réserves de décence auxquelles nous sommes habitués aujourd'hui, et l'art chrétien ne dédaignait pas de prendre des allures païennes ou de mêler les types et souvent les symboles de l'antiquité à ceux du christianisme. Ces mausolées sont entourés et comme gardés par de petits enfants nus et ailés, les uns tenant des écussons les autres ne tenant rien du tout. L'antiquité les eût appelés des génies, le christianisme les appelle de petits anges ; le type est le même, ce

sont des enfants beaux et charmants que leurs ailes élèvent au-dessus de l'humanité. Ceux de Brou sont des morceaux de sculpture justement admirés.

Ils sont nus, entièrement nus, de cette nudité innocente de l'enfance. En des temps où la foi était plus forte et la discipline religieuse plus respectée, on ne s'offensait pas de ces spectacles dans une église. Mais les mœurs ont changé, ou du moins, les sentiments de convenance extérieure. Des âmes étroitement pieuses se sont scandalisées de ce spectacle ; on a furtivement traité ces anges comme de petits nègres du haut Nil. Deux seulement ont échappé, ce sont ceux qui tiennent des écussons au-dessus du mausolée de Marguerite d'Autriche : Ils sont en effet dans un enfoncement que ne peut atteindre ni un marteau, ni une canne. Ceux-là sont restés entiers. Quant aux autres, on leur a bien laissé les bourses. ., mais on leur a ôté le reste. Et si aujourd'hui la vue de ces anges présente quelque indécence, c'est justement par ce contraste...

Est-ce que des œuvres d'art consacrées par la gloire et par une présence séculaire dans un saint lieu ne devraient pas être à l'abri d'une prudence aussi mesquine et d'un vandalisme aussi furtif? Si la vue de ces anges offensait certains regards, que n'avait-on recours au subterfuge de la feuille de vigne, comme dans les musées ou les jardins publics? Dans une de nos comédies un personnage s'écrie :

> Que feriez-vous, Monsieur, du nez d'un marguillier ?

Nous sommes tenté de parodier ce mot et de dire à MM. les marguilliers de l'église de Brou : Qu'avez-vous fait, Messieurs..., de ce que vous avez enlevé à ces chers petits anges du bon Dieu?

H. G.

BIBLIOGRAPHIE

Les Adam et Clodion, par H. Thirion, 1 vol. in-4 colombier de 415 pages. Nombreuses gravures dans et hors texte. Paris, A. Quantin. Prix : 50 francs.

Le xviiie siècle, si négligé il y a peu d'années encore, est à cette heure l'objet d'une attention toute particulière de la part des chercheurs et des érudits. Et véritablement c'est justice, car on ne saurait laisser dans l'ombre une période aussi intéressante de notre histoire artistique. Alors, comme à certains moments du moyen âge, le goût français régnait en maître dans toute l'Europe. On se disputait nos architectes, nos sculpteurs, voire même nos peintres, et il n'y avait de bien fait que ce qui sortait de nos mains. Aussi M. Thirion a-t-il pu écrire : « La chasse aux talents se pratiquait par delà nos frontières avec des allures de demi-brigandage. Tout intendant des menus, de Saint-Pétersbourg à Madrid, de Vienne à Stockholm, rêvait de nou enlever un de ces élèves que les survivants de la grande école, les Coypel, Rigaud, Largillière, Jouvenet, de La Fosse, Coysevox, les Coustou, Le Lorrain venaient de former. Ce fut pendant ces quatre-vingt-dix années, du commencement du siècle au commencement de la Révolution, une incessante allée et venue de Français, qui prenaient dans toutes les capitales la première et la meilleure place. »

Pour ne parler que des sculpteurs dont les noms figurent en tête de ce compte rendu bibliographique, il ne faut pas oublier que François-Gaspard Adam dirigeait tous les travaux commandés à Potsdam par le grand Frédéric, que son frère Lambert-Sigisbert occupait une place distinguée à Rome en compagnie de Slodtz et de Bouchardon. L'un et l'autre n'en ont pas moins laissé en France des œuvres très

remarquables. C'est de leur collaboration qu'est sorti, par exemple, le bassin de Neptune (1735-40), considéré à bon droit comme la merveille de Versailles. La pièce principale, qui est en plomb, représente le dieu des mers majestueusement assis à côté d'Amphitrite dans une conque marine de 24 pieds de long sur 14 de haut. A droite, un triton est monté sur un cheval marin; à gauche, un phoque porte une néréide; puis, au droit du groupe central, un second triton sonnant de la trompe marine sort de dessous la coquille entre deux dauphins. Cette magnifique composition, la plus grande qui existe en ce genre, mesure 40 pieds de développement.

Lambert-Sigisbert, quelques années auparavant (1733), avait travaillé seul au château de Saint-Cloud où l'on peut admirer encore les figures colossales de fleuves qui décorent la partie supérieure de la cascade. Quant aux bas-reliefs de la chapelle de Versailles où l'on voit figurer le martyre de sainte Victoire et celui de sainte Adélaïde, ils sont d'un troisième membre de la famille, Nicolas-Sébastien. Ce dernier a également exécuté pour la chapelle de Bon-Secours, à Nancy, le beau tombeau de Catherine Opalinska, femme du roi Stanislas (1747-49). « La reine, dit M. Thirion, est représentée à genoux, dans l'attitude de la prière la plus fervente; elle semble entrevoir, dans un ravissement anticipé, les splendeurs du ciel qu'un ange lui indique d'une main, tandis que de l'autre il la soutient et l'entraîne. A ses pieds gisent la couronne et le sceptre. Sur le piédestal un aigle au chef couronné étend ses ailes. L'ensemble de la composition nous paraît surtout saisissant par le grand sentiment religieux qui l'anime. »

Il n'est pas étonnant que Stanislas se soit adressé à Nicolas-Sébastien. Les Adam étaient de Nancy, et l'on montre encore dans la rue des Dominicains, 57, la maison où les trois frères furent élevés sous les yeux de leur père, Jacob-Sigisbert, un sculpteur également. C'est un « logis, où la moindre pierre est chargée d'ornements, vraie demeure

d'artistes, décorée par eux et pour eux avec tout l'amour et tout le soin qu'on met à sa chose. »

En même temps que trois fils, Jacob-Sigisbert avait une fille, Anne Adam, mariée au maître-queux du duc de Lorraine, nommé Thomas Michel. Cette union fut fructueuse, car, en treize ans, le ménage eut dix enfant, dont le dernier, appelé Claude, est l'auteur des charmantes terres cuites signées Clodion. Ainsi, dans l'ouvrage de M. Thirion, nous avons uniquement affaire aux membres d'une même famille. Le neveu n'a fait que suivre à sa manière la carrière de ses trois oncles.

Nous ne rechercherons pas si Clodion a été poussé à abandonner la grande sculpture par le besoin de produire pour vivre. Son extrême habileté de main et les ressources de son imagination devaient l'entraîner dans une voie où le succès l'attendait inévitablement. S'il ne se montre pas précisément créateur, c'est l'un des plus habiles interprètes du sentiment artistique qui animait alors la nation tout entière. La plupart de ses œuvres respirent un aimable enjouement, on est captivé par son séduisant badinage. En outre, tout en restant de son temps, il fait pressentir l'avènement d'une nouvelle école par une plus grande sévérité de lignes et une plus grande correction.

Clodion n'a pas fait que des terres cuites, et Paris possède de lui tout au moins deux statues en marbre, l'une au Louvre, *Bacchante portant un petit satyre,* et l'autre au palais du l'Institut. Cette dernière représente *Montesquieu assis;* l'expression de la figure est noble et les draperies sont excellentes. Enfin, il y a quelques semaines à peine, on pouvait admirer à Rouen, au-dessus du jubé de la cathédrale, un Christ en bronze qui faisait grand honneur au talent de l'artiste. Mais cette œuvre a disparu sans doute, ainsi qu'un bas-relief en marbre figurant le *Martyre de sainte Cécile,* au milieu de l'étrange dévastation que l'autorité diocésaine s'est permise.

Le volume publié par M. Thirion est magnifiquement

illustré. On n'y compte pas moins de treize héliogravures, la plupart tirées en couleur. On s'aperçoit dès lors immédiatement si l'on a affaire à un marbre, à un bronze ou à une terre cuite. Une seule planche est à l'eau-forte, celle qui reproduit le grand bassin de Versailles. Nous y avons retrouvé la touche fine et la consciencieuse exactitude propres au talent de M. Gaujean.

En résumé, auteur et éditeur méritent des éloges. Si le premier connait bien son sujet qu'il a étudié avec amour, le second a fait largement les choses. Format élégant, beauté des caractères, soin apporté au tirage, tout est réuni à la fois. Il est regrettable seulement qu'une Table analytique ne termine pas l'ouvrage. Les recherches deviennent impossibles avec le système employé par M. Thirion, qui n'admet même pas la division en chapitres. L. P.

Fastes de la Sénonie monumentale et historique, par Eugène Vaudin. Un vol. grand in-8 de 328 pages. Nombreuses planches. Auxerre, Diot.

Il y a de tout dans ce gros volume, même la biographie de l'auteur qui, à propos des chapelles de la cathédrale de Sens, nous parle de son long séjour au mont Athos, où il eut l'honneur de se rencontrer avec M. Antonin Proust, « éminent écrivain d'art. » Et comme si cela ne suffisait pas, au lieu des gravures que nous serions en droit d'attendre, on nous donne le portrait d'un moine grec, fort étonné sans doute de se trouver à cette place. Quand on manie habilement le crayon, et M. Vaudin est dans ce cas, il faut savoir choisir ses sujets.

Puisque nous sommes sur le chapitre des illustrations, c'est le cas de faire remarquer, en second lieu, combien il est désagréable pour le lecteur qui s'attend à quelque chose de nouveau, au moins en tant qu'interprétation, de rencontrer presque uniquement des dessins déjà connus. On ne peut nous servir éternellement par le menu le *Dictionnaire d'architecture français*, de Viollet-le-Duc, pas plus que les *Palais et châteaux de France*, de Sauvageot. Le premier devoir

de quiconque parle après eux d'un monument est d'ajouter à ce qu'ils ont donné. De même, lorsqu'il s'est agi de reproduire les différentes pièces du trésor de Sens, il y avait autre chose à faire, croyons-nous, que de demander des clichés à la *Gazette des Beaux-Arts*.

Mais ce système d'emprunts ne se borne pas aux dessins, il s'étend au texte lui-même. M. Vaudin multiplie tellement les citations que son ouvrage ressemble quelque peu à une compilation. On est fatigué de ces longs paragraphes en petits caractères qui reviennent presque à chaque page. Tout le travail de M. de Montaiglon sur les antiquités de Sens y passe, même avec ses erreurs. Il n'était cependant pas bien difficile de voir, par exemple, que la statue portant l'épée et la boule, à l'un des angles du tombeau de Duprat, dans le dessin de Gaignères, ne saurait être la *Force*, mais bien la *Justice*, que le sculpteur chargé de représenter l'entrée du célèbre ministre de François Ier dans une ville quelconque a songé, en mettant des crosses aux mains des prêtres marchant en tête du cortège, non aux curés de la ville de Sens, mais aux prélats rangés derrière leur métropolitain.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. Vaudin est de ceux que l'on ne peut se dispenser d'avoir, lorsqu'on veut étudier principalement l'histoire artistique de la Sénonie. Toutes les époques y sont passées successivement en revue, et l'auteur n'a rien négligé pour fournir sur chacune d'elles la plus grande somme de renseignements possible. Sans doute, nous avons bien remarqué çà et là quelques assertions tant soit peu hasardées, comme celle, par exemple, relative à la première apparition en France des ornements connus sous le nom d'*arabesques*. Mais M. Vaudin, dans la circonstance, fait une incursion sur un terrain qui n'est pas précisément le sien. On ne saurait lui faire un reproche de ne pas connaître exactement à quelle date ont commencé les travaux de Gaillon, à plus forte raison qu'il existe à Solesmes des pilastres chargés d'arabesques dont l'exécution est fixée par l'inscription suivante : *Karolo rege* 1496. L. P.

Dictionnaire des émailleurs, depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, par Emile Molinier. Un vol. in-12, Paris, librairie de *l'Art*.

Petit livre d'une utilité incontestable, car il donne non seulement des détails biographiques sur tous les émailleurs connus jusqu'à ce jour, au nombre de trois cent trente-deux, mais encore les marques ou monogrammes de soixante-sept d'entre eux. On y trouve même reproduites en fac-similé la célèbre inscription du scyphus d'Alpais, au Louvre, et celle du buste de saint Ferréol, à Nexon (Haute-Vienne).

Nous ne parlons pas des arbres généalogiques très intéressants et très utiles, qui permettent de se reconnaître au milieu de tous les Limosin, les Reymond, les Laudin et les Nouailler. L. P.

L'Encaustique et les autres procédés de peinture chez les anciens, par Henry Cros et Charles Henry. Un volume in-8, illustré de 30 gravures. Paris, librairie de *l'Art*. Prix : 7 fr. 50.

Ceux qui aiment les questions traitées d'une manière complète feront bien de lire le livre dont nous venons de transcrire le titre. Aucun des problèmes soulevés par un mode de peinture fort en honneur dans l'antiquité n'est demeuré en suspens, grâce à l'excellente idée de joindre la pratique à la théorie, de contrôler par conséquent toutes les assertions émises par les auteurs grecs et romains.

Nous savons maintenant ce qu'il faut entendre par l'encaustique sur ivoire, l'encaustique des vaisseaux, l'encaustique des murs et l'encaustique des statues. Aucun renseignement ne nous manque sur les instruments dont l'usage est obligatoire, tels que le fourneau, la palette chaude, la palette froide, les fers et les pinceaux. Un chapitre même est consacré à la fabrication des couleurs qui doivent, dans certaines proportions, être mélangées à la cire. Il n'y a plus qu'à se mettre à l'œuvre et à suivre l'exemple donné par MM. Cros et Henry.

Du reste, il ne faut pas croire que la tradition fût perdue depuis très longtemps. Un écrivain du xv[e] siècle, Cœlius Rhodiginus, parle de l'encaustique comme quelqu'un qui en connaît tous les secrets. Il explique le rôle des *cauteria*, c'est à-dire des fers chauds destinés à faire dissoudre les enduits de bitume et les conglutinations. Car la cire appliquée au pinceau se fige aisément; il faut continuer sur elle l'action de la chaleur.

Quelques anciennes peintures à l'encaustique existent encore. L'une d'elles, connue sous le nom de la *Muse de Cortone*, jouit d'une juste célébrité.

L. P.

La Tapisserie dans l'antiquité, le Péplos d'Athéné, par Louis de Ronchaud. — Paris, librairie de *l'Art*. Prix : 10 fr.

Un architecte autrichien, M. Semper, dans un ouvrage intitulé *Esthétique pratique*, a soutenu récemment que toutes les idées de séparation et d'enceinte, sous le régime de la pierre comme sous celui du bois, avaient leur principe dans l'emploi habilement combiné de matières textiles. Suivant lui, les parties solides d'un monument ne servaient, à l'origine, qu'à soutenir des draperies ; leur rôle était de les porter comme d'être cachées par elles.

C'est pour réagir contre cette exagération que M. de Ronchaud a entrepris d'écrire son livre ; mais il n'en reconnaît pas moins que l'étoffe a tenu une place importante dans la distribution aussi bien que dans la décoration des anciens édifices. Elle a dû être employée tout à la fois à revêtir des murailles, à établir des divisions, à fermer des baies. Cloison, volet ou toit, elle dissimulait les vides de la construction, qui se trouvait ainsi non seulement complétée, mais élégamment ornée.

Naturellement M. de Ronchaud a été amené par son sujet à traiter des tapis et des étoffes brodées chez tous les peuples de l'antiquité. Il nous montre ce qu'était, à ce point de vue, l'état de la civilisation dans les pays d'Orient aussi bien

qu'en Grèce et à Rome. Les procédés de fabrication ne sont pas négligés, et nous apprenons, par exemple, que l'ensouple, c'est-à-dire le cylindre autour duquel on enroulait les fils de la trame, était placé tantôt en haut, tantôt en bas du métier. D'où il s'ensuit que, contrairement à la pratique moderne, le travail commençait quelquefois par la partie supérieure, ainsi qu'on peut le voir sur un vase peint où est représenté le métier de Pénélope.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans toutes ses savantes recherches relativement à l'emploi des tentures durant l'antiquité. Un chapitre tout entier, et non des moins intéressants, est consacré aux tapisseries du Parthénon, qui, suivant lui, n'étaient pas appliquées contre les murs, mais roulaient sur des tringles entre les colonnes intérieures. Nous avouerons que cette opinion nous semble un peu sujette à controverse. S'il en eût été ainsi, on ne se serait pas donné tant de peine pour figurer sur ces tissus des scènes historiques. De même nous avons des restrictions à faire sur tout ce qui regarde le *péplos* d'Athéné, autrement dit le voile tendu au-dessus de l'*hypæthron*. Les combinaisons indiquées sont ingénieuses et le texte d'Euripide n'a jamais reçu un plus brillant commentaire. Mais il s'agirait de savoir si le poète, en décrivant la tente d'Ion, a voulu nous faire connaître, dans tous ses détails, la décoration du Parthénon.

Quoi qu'il en soit, le livre de M. de Ronchaud est de ceux dont on ne craint pas de recommander la lecture. Il y a profit à examiner comment peuvent être abordés tant de difficiles problèmes, à voir où la science en est arrivée sur certains points, ce qui a été fait et ce qui reste encore à faire.

L. P.

Le musée de Cologne, par Emile Michel, 1 vol. in-4 écu, avec 20 gravures dans le texte. — Paris, librairie de *l'Art*. Prix : 3 fr.

Très intéressante étude sur les peintres de l'ancienne

école allemande, qui abondent au musée de Cologne. Le premier en date est Guillaume de Herle, plus connu sous le nom de maître Wilhelm ; il vivait dans la seconde moitié du XIVe siècle. Deux tableaux permettent de juger son talent, qui est déjà très considérable. Après lui vient Stéphan Lothner, le plus célèbre de tous. Pour bien l'apprécier, il faut se rendre à la cathédrale, dans la chapelle de Sainte-Agnès. C'est là que se trouve le triptyque de l'*Adoration des Mages*, une merveille de dessin et de couleur que l'on ne peut avoir vue une fois sans en conserver éternellement le souvenir.

L'école de Cologne n'est pas exclusivement religieuse, surtout dans les dernières années de son existence. On voit alors un peintre excellent, Barthélemy de Bruyn, s'adonner à la pratique du portrait. Il réussit même si parfaitement en ce genre que ses œuvres sont confondues quelquefois avec celles d'Holbein, bien que le modelé et la coloration en soient très différents.

M. E. Michel, avant de parler du musée, a jeté un coup d'œil sur la cathédrale de Cologne. En homme de goût il n'admire pas sans réserve l'immense édifice auquel nos voisins ont mis tout récemment la dernière main. « Si de loin, dit-il, ses proportions sont aussi grandioses qu'harmonieuses, on éprouve, en s'approchant, une certaine déception à voir la monotonie et la sécheresse des lignes dont le tracé, purement géométrique, est resté trop apparent. De plus près encore, la raideur de l'exécution et la nudité des portails achèvent de vous désenchanter. La statuaire, à Cologne, est à peu près absente, et, en regard de cette indigence, on songe involontairement à la prodigieuse floraison de sculptures, à tout ce peuple de statues qui, à Chartres, à Amiens, à Paris et à Reims, décorent nos cathédrales. » L. P.

Paysages et monuments du Poitou, photographiés par Jules Robuchon, avec notices publiées sous les auspices de la Société des antiquaires de l'Ouest. — 4e, 5e et 6e livraisons. VOUVENT ET LA FORÊT (Vendée), par René Valette. — 7e, 8e, 9e, 10e et 11e livraisons, OYRON (Deux-Sèvres), par N. Daviau. In-fol., Paris, Motteroz. Prix : 3 fr. la livraison.

La grande publication entreprise par M. Robuchon est en bonne voie. Trois monographies complètes ont déjà paru, formant un total de 11 livraisons, et on nous annonce comme devant suivre prochainement : les ruines gallo-romaines de Sanxay (Vienne), par le R. P. de La Croix ; Saint-Jouin-de-Marnes (Deux-Sèvres), par B. Ledain : Nieul, Oulmes et Bouillé-Courdault (Vendée), par J. Berthelé et l'abbé Drochon ; Nouaillé (Vienne), par N. Barboton ; Parthenay (Deux-Sèvres), par B. Ledain ; Bonnes, Toufou et le Theil (Vienne), par Ch. Tranchant ; Fontenay-le-Comte (Vendée), par René Valette ; Thouars (Deux-Sèvres), par Léon Palustre ; Beaumont, Beaudiment et Rhouet (Vienne), par le marquis de La Rochetulon.

Chaque livraison comprend deux planches imprimées en photoglyptie et quatre pages de texte. Sans entrer dans de très grands détails, les rédacteurs des notices ont donc tout l'espace nécessaire pour faire connaître suffisamment les monuments dont ils parlent. L'ensemble de leurs travaux sera le résumé de ce que l'on sait sur le Poitou tant au point de vue historique qu'au point de vue archéologique.

Nous ne reviendrons pas sur les trois premières livraisons consacrées à Chauvigny, c'est-à-dire à l'une des villes les plus curieuses du Poitou. (Voir *Bull. mon.*, 1883, p. 218 et ss.) Du reste, les promesses du début ont été tenues, et l'on ne saurait trop approuver M. Robuchon d'avoir choisi l'église de Vouvent pour sujet de la seconde monographie. Outre que le monument est important par lui-même, cela a permis de constater, une fois de plus, avec quel sans façon certains architectes entendent la mission qui leur est confiée. Grâce à la photographie si heureusement prise à un moment

donné de la reconstrution, nous savons pertinemment qu'il n'a été tenu aucun compte des intéressantes transformations dont la crypte avait conservé la trace. Une page d'histoire a disparu par la fantaisie de M. Loué, qui n'a peut-être pas eu conscience de son action.

A l'église de Vouvent succède le château d'Oyron, sur lequel il y aurait beaucoup de choses à dire. Cette belle demeure des Gouffier n'a pas été, en effet, étudiée jusqu'ici, d'une manière complète. Les notices ont beau se succéder, elles n'apportent aucun renseignement nouveau, et l'on en est encore à croire avec Benjamin Fillon (*l'Art de terre chez les Poitevins,* p. 76) que peut-être Philibert de L'Orme est venu travailler en Poitou pour le compte du grand écuyer (Claude Gouffier). M. Daviau va même plus loin, et nous dit, en parlant de la collégiale: « La forme des chapelles, leurs fines sculptures et surtout celles de la première, où l'on trouve les armes, les initiales du seigneur, la salamandre de François Ier, l'ouverture à double courbe avec pendentif ajouré et fouillé d'une manière ravissante, tout nous semble là sortir du riche crayon de Philibert de L'Orme, *le réel grand maître français de cette époque* dans l'art de bâtir. » Or, il s'agit d'une construction commencée en 1528, c'est à-dire en un temps où le célèbre architecte, dont on évoque malencontreusement le nom, n'était âgé que de treize ans.

Véritablement, dans la circonstance, M Daviau fait trop bon marché de la chronologie, sans compter que le style d'Oyron ne rappelle nullement celui d'Anet et des Tuileries. Cette manière d'écrire l'histoire est par trop démodée et nous nous inscrivons en faux contre la prétention de mettre au compte de Philibert de L'Orme non seulement la collégiale, mais encore « tout ce qui, dans le château, date de la Renaissance ». L. P.

Les della Robbia, *leur vie et leur œuvre,* d'après des documents inédits, par J. Cavallucci et E. Molinier, 1 vol. in-4 de 290 pages. Nombreuses figures dans et hors texte. Paris, librairie de *l'Art*. Prix : 30 fr.

Si nous ne nous trompons, l'ouvrage que nous avons sous les yeux est le fruit de recherches longtemps poursuivies isolément par MM. Cavallucci et Molinier. L'un et l'autre en étaient même arrivés au moment où leur travail, avant de paraître, n'avait plus que de légers changements à subir, lorsqu'un heureux hasard les mit tout à coup en présence. Au lieu de faire deux publications séparées, ils eurent la bonne idée de réunir leurs efforts ; c'était le plus sûr moyen d'éviter que, pour fusionner toutes les découvertes, on ne fût encore une fois dans l'obligation de recommencer.

La famille della Robbia est on ne peut plus nombreuse : aussi a-t-il fallu dresser un arbre généalogique pour arriver à se reconnaître au milieu de tous ces sculpteurs qui portent le même nom. Du reste, en dehors de Luca, dont la supériorité est incontestable, André, Jérôme et Jean sont à peu près les seuls qui méritent sérieusement d'attirer l'attention. Le dernier, suivant toutes probabilités, est l'auteur des célèbres bas-reliefs représentant les œuvres de miséricorde qui ornent la facade de l'hôpital du Ceppo, à Pistoja. Et, à ce propos, qu'on nous permette de dire combien est regrettable l'idée qui a fait disposer à la hauteur de l'œil, dans une cour de l'école des Beaux-Arts, une copie de ces terres émaillées. Vues ainsi de trop près, elles perdent beaucoup de leur valeur, et ceux qui n'ont pas fait le voyage de Toscane, peuvent difficilement s'imaginer l'effet qu'elles produisent sur place, à huit mètres environ au-dessus du sol, lorsque le soleil vient donner tout leur éclat à ces vives couleurs.

Dans un chapitre intéressant, MM. Cavallucci et Molinier traitent de l'émail stannifère et démontrent avec force preuves à l'appui que Luca della Robbia, contrairement à

l'opinion de certains savants, ne saurait être considéré comme l'auteur de cette invention. Bien longtemps avant lui les terres cuites émaillées étaient employées en Italie dans la décoration architecturale. Si celles qui décorent quelques églises de Pise sont d'origine orientale, il en existe en beaucoup d'autres endroits qui ne peuvent être attribuées qu'à une fabrication locale. Luca della Robbia n'a donc fait — et c'est déjà bien suffisant pour sa gloire — qu'appliquer à la sculpture un procédé connu depuis deux ou trois siècles au moins. Sa brillante innovation, qui ne semble pas antérieure à 1443, tout en obtenant un excellent résultat au point de vue de la conservation des hauts reliefs en terre cuite, permit d'animer en quelque sorte l'architecture, de rompre à loisir la monotonie des grandes surfaces.

Nous ne nous attarderons pas davantage sur l'illustre chef de la famille des della Robbia, qui avait produit son admirable frise de la tribune de l'orgue, à la cathédrale de Florence, avant de s'adonner aux terres émaillées. Aussi bien, il faut user du peu de place qui nous reste pour relever quelques erreurs répandues dans le dernier chapitre de l'ouvrage.

Et d'abord MM. Cavallucci et Molinier nous semblent avoir un singulier respect pour les textes, lorsqu'ils ne sont pas à leur convenance. C'est en vain que, dans un compte relatif à la construction du château de Madrid, se trouve la mention suivante : « A Pierre Gadier, tailleur de pierres et maistre maçon, et Jerosme de Robia, tailleur d'ymaiges et esmailleur, » ils n'en considèrent pas moins le second comme architecte, tandis que le rôle du premier est assez peu défini à leurs yeux pour que l'on ne sache au juste quelle part lui revient dans la commune entreprise. « On lui avait adjoint, disent-ils (à Jérôme della Robbia, le fils d'André et, par conséquent, le petit-neveu de Luca), un « maistre maçon », Pierre Gadier, remplacé plus tard par *un autre inconnu*, Gatien François. Inconnu Pierre Gadier, dont il est question en mille endroits des *Archives de l'art fran-*

çais, dont Viollet-le-Duc, dans ses *Entretiens sur l'architecture*, a fait le plus bel éloge ! Mais c'est un parti pris toutes les fois qu'il s'agit d'un artiste français, et le même mot « inconnu » revient, quelques pages plus loin, à propos de Jean le Roux, dit Picard. Si nos deux auteurs eussent étendu plus loin leurs recherches, la qualification de « maistre-maçon », qui leur paraît sans doute si extraordinaire, et qui n'est que normale et régulière dans un écrit daté de 1530, se fût trouvée expliquée tout naturellement. Il fallait, avant de se prononcer, prendre connaissance de la pièce si intéressante publiée par M. de Montaiglon en 1855 (*Archives de l'art français*, t. V., p. 36) et où il est dit que Pierre Gadier était « *maistre des œuvres* » du château de Boulogne ou Madrid. Si les mots ont un sens, nous sommes bien en présence du véritable architecte, et Jérôme della Robbia n'a aucun droit à ce titre.

Mais, à défaut de documents, la simple réflexion peut quelquefois mettre sur la voie de la vérité. Hésiter entre le Primatice, Pierre Lescot et Philibert de L'Orme quand il s'agit de la construction de la chapelle des Valois, à Saint-Denis, ne se comprend guère, et pour les raisons que voici : Comment veut-on que le dernier qui avait à bon droit conscience de son mérite et dont l'abnégation n'était pas la qualité dominante, ait consenti à travailler sous les ordres de son remplaçant à la direction des bâtiments du roi ? La chose est complètement impossible et, il faut rayer ce concurrent de la liste proposée. Quant au Primatice, il était bien incapable de troquer ses pinceaux contre le compas et l'équerre. Nous ne voyons nulle part qu'il se soit adonné à l'art de bâtir, et c'est par une inexplicable méprise qu'on lui a attribué jadis Chambord et autres châteaux français. Au contraire, tout parle en faveur de Pierre Lescot, et pour peu que l'on se donne la peine de rapprocher du Louvre les dessins publiés, à la fin du XVII[e] siècle par Alexandre Leblond, on demeurera convaincu que nous sommes en présence d'un seul et même architecte.

Parlerons-nous maintenant des enfants sculptés à la voûte du tombeau de François Ier ? Il n'y en a jamais eu que huit, et c'est en rapprochant deux fragments de comptes visant le même objet qu'on arrive au chiffre de seize. Tous se voient encore à la place qui leur était destinée, et l'on saurait d'autant moins les confondre avec ceux de la colonne de François II que les premiers sont en léger relief et les seconds en ronde bosse.

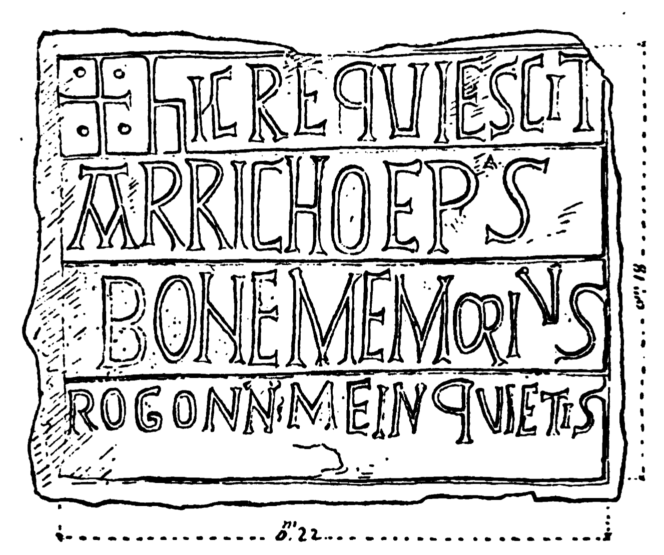
Suivant une habitude qui tend de plus en plus à se répandre les éditeurs ont tenu à placer sous les yeux des lecteurs presque toutes les œuvres dont il est question dans le texte. Aussi le nombre des gravures est-il considérable ; nous n'en avons pas compté moins de cent quatre, ce qui est beaucoup pour un ouvrage de deux cent quatre-vingt-dix pages. Citons parmi les plus intéressantes celles qui représentent les médaillons de l'hôpital des Innocents à Florence. Il y a là une série de *putti* véritablement ravissants et qui font connaître sous un jour charmant la grâce naïve du talent d'Andrea della Robbia.

L. P.

Les Manuscrits et la Miniature, par A. Lecoy de La Marche, 1 vol. in-8 de 358 pages, nombreuses figures dans le texte. Paris, A. Quantin.

La *Bibliothèque de l'enseignement des arts* vient de s'enrichir d'un très intéressant volume. Sous le titre que nous avons transcrit, M. Lecoy de La Marche nous donne l'histoire du livre manuscrit depuis ses débuts jusqu'à l'avènement du livre imprimé. Après avoir résumé avec une remarquable clarté les transformations successives de l'écriture et de ses instruments, il entre dans des détails aussi curieux qu'inédits à propos des conditions dans lesquelles s'exerçait la profession si complexe de l'écrivain. Passant ensuite du motif de l'ornementation aux ornements eux-mêmes, il étudie leur développement graduel depuis l'ini-

tiale grossière des premiers siècles jusqu'aux tableaux de maîtres qui ont fait de la peinture sur vélin, vers la fin du moyen âge, la rivale souvent heureuse de la peinture sur bois ou sur toile, et qui ont eu sur l'éclosion ou le perfectionnement de celle-ci une influence considérable. Enfin, en fermant le manuscrit, l'auteur a laissé ses regards s'arrêter un moment sur ses ornements extérieurs, c'est-à-dire sur ces admirables reliures dont le luxe et le cachet artistique dépassent tous les raffinements inventés depuis lors par la passion ingénieuse des bibliophiles.



Inscription chétienne du musée de Foix.

(Voir plus haut, page 646).

Le gérant : Léon Palustre.

IMPRIMERIE PAUL BOUSREZ, 5, RUE DE LUCÉ, A TOURS.

IVOIRE LATIN

DU MUSÉE DE NEVERS

Les musées de province réservent toujours quelque surprise aux archéologues de passage, qui trouvent encore à y faire d'importantes découvertes, quoiqu'ils soient pour ainsi dire journellement explorés. Au mois d'août dernier, je visitais, avec M. Léon Palustre, le musée archéologique de Nevers, établi assez mal dans le grenier du palais de justice, ancien palais ducal. Nous tombâmes à l'improviste sur une plaque d'ivoire, de style latin, dont aucun souvenir ne nous rappelait l'existence. Notre étonnement fut aussi grand que notre admiration. L'objet était sous verre, le conservateur absent : nous eûmes le regret de ne pas l'examiner de près et surtout, avec la prestesse qu'y met notre infatigable directeur, de ne pouvoir en emporter une photographie. Nous avions avec nous M. Boutillier, curé de Coulanges, qui, toute la matinée, nous avait fait les honneurs de la cathédrale et de sa riche collection d'antiquités : l'ennui était donc sur un point réparable. Grâce à son obligeance, nous avons obtenu un cliché qui a servi à faire l'héliogravure donnée plus loin.

Mais la plaque n'était ni étiquetée, ni cataloguée, et

M. Boutillier lui-même ne put, sur l'instant, nous renseigner à son sujet. Je constate cette lacune, qui, heureusement, n'est pas de notre fait et qu'on peut imputer à tout autre qu'à nous. Il paraît, d'après cela, que l'objet n'a pas fait sensation en Nivernais : on s'est borné à le recueillir, sans en chercher plus long. Ce n'est pas suffisant pour la science, et, puisque nous sommes en face de l'inédit, du rare et du beau, empressons-nous de lui faire dans le *Bulletin* la réclame à laquelle il a droit à tant de titres.

M. Boutillier, après avoir feuilleté ses livres nivernais, m'écrit :

« Le Congrès archéologique tenu à Nevers en 1852 mentionne, dans sa visite au musée, l'antique ivoire en ces termes (p. 258) : « Un fragment de bas-relief en « ivoire provenant d'une croix qui se voyait autrefois « à la cathédrale ; le style de ce morceau accuse une « époque fort reculée. »

« M. le comte de Soultrait (*Guide archéologique de Nevers,* p. 99) dit aussi, en parlant du musée : « On y « remarque quelques ivoires dont un seul mérite d'être « examiné avec intérêt ; c'est, dit-on, un fragment « d'une croix qui appartenait à la cathédrale ; ce fragment, qui paraît antérieur au XIe siècle, représente « en bas-relief l'enfant Jésus emmailloté avec l'âne et « le bœuf, et l'adoration des Mages. »

Ces indications sont aussi sommaires que vagues. Cependant je ne devais pas les négliger, ne fût-ce que pour constater que l'ivoire, tout en restant inédit, n'était pas absolument inconnu et qu'il y avait lieu de reprendre la question, dans le but surtout de bien préciser sa date.

Je ne vois pas trop comment ce petit bas-relief a pu

entrer dans la composition d'une croix. Cette croix était-elle contemporaine de l'ivoire ? On l'ignore. En tout cas, pour en couvrir la surface, il eût fallu d'autres plaques empruntées à la vie du Christ.

En maintenant l'adaptation à une boîte, ce que la place des charnières rend évident, je suis amené à reconnaître que la croix devait être d'une autre époque que l'ivoire, qui a pu y être cloué comme objet précieux et antique, dans un temps où il ne restait plus que cette seule plaque.

Mais, avant de la décrire, quelques considérations d'ordre général, dont le musée de Nevers pourra faire son profit, me semblent absolument indispensables. Autrement, si personne n'élevait la voix, la routine se maintiendrait, pour la commodité assurément des conservateurs, mais non pour celle du public et des savants en particulier.

I

Chaque ville a maintenant son musée, plus ou moins développé, et elle en est fière. Ce musée est double, quelquefois triple, car il comprend l'art, l'archéologie et l'histoire naturelle. Les municipalités ont fait des frais pour l'installation : elles en font encore pour l'entretien et le maintien d'un conservateur et d'un gardien.

Souvent elles délèguent leur droit de contrôle à une commission spéciale. En plus, le musée est soumis à la visite régulière d'un inspecteur de l'État. Que fait la commission ? Quelle est l'étendue des pouvoirs du délégué officiel ? Ceci n'est pas de notre compétence. Je me

bornerai à affirmer que les choses n'en vont pas mieux et que le résultat est loin de répondre aux efforts tentés de part et d'autre. Tout reste à organiser de nouveau et uniformément. Tels sont les *desiderata* que je crois opportun de soumettre aux administrations respectives ; un musée étant fait en vue du public, j'entends surtout le public intelligent, c'est lui certainement qu'il faut écouter en premier lieu. En ce temps de suffrage universel, il peut bien se montrer exigeant à cet endroit.

Il est essentiel qu'un musée soit *classé* méthodiquement. Le classement consiste à grouper ensemble les objets similaires et, dans la même série, à les répartir chronologiquement. L'archéologie vit de comparaison : or, les études de ce genre se font mal à distance. De la sorte aussi se forme le goût des visiteurs, qui voient le progrès ou la décadence de l'art suivant l'époque (1).

Les pièces capitales peuvent être mises à part, en pleine lumière, afin qu'elles n'échappent à personne et qu'on ait la facilité de les étudier sous tous leurs aspects.

Le jour est indispensable. Si l'ombre cache les défauts, elle nuit singulièrement à l'examen des qualités. A Verdun, par exemple, la plus belle salle, la mieux éclairée, est attribuée à l'histoire naturelle. Les tableaux sont relégués à l'étroit dans deux cabinets sombres et c'est là qu'il faut se crever les yeux pour essayer de comprendre les menus objets de l'archéologie, entassés dans des vitrines profondes qui ne m'ont pas permis de prendre les notes que j'aurais voulu.

(1) L'ivoire de Nevers a été sali en deux endroits par l'apposition d'un numéro à l'encre, qu'il sera difficile de faire disparaître. Je proteste contre ce procédé inqualifiable.

Si l'objet a deux faces, qu'on le suspende de manière à les montrer l'une et l'autre. En cas d'impossibilité matérielle, qu'on mette à côté la reproduction plastique, graphique ou photographique, de la face cachée. Cette précaution est rigoureusement nécessaire.

En effet, quand vous avez besoin du conservateur pour ouvrir la vitrine ou fournir des explications, vous êtes sûr qu'il est absent ou en vacances. Nous avons joué de malheur dans notre voyage de l'est : les conservateurs étaient invisibles. Donc, que, tous les jours, ils soient à leur poste, de midi à quatre heures, par exemple : c'est leur devoir strict, ils sont payés pour cela, non pour rester chez eux ou aller en villégiature.

Je n'exclus pas les congés régulièrement obtenus, mais alors qu'un sous-conservateur, un aide quelconque, fût-ce le gardien, ait à sa disposition les clefs pour en faire usage à toute réquisition.

Quant aux vacances des musées, je ne les admets à aucun titre, surtout pendant ces deux mois de l'année où fonctionnaires, savants, écoliers, sont en voyage. Comment ! on se déplace pour s'instruire (les musées sont un des moyens les plus puissants d'instruction et de vulgarisation) et l'on a devant soi porte close. Le gardien vous répond imperturbablement : « Nous sommes en vacances. » Cet abus n'est pas tolérable et nous le dénonçons aux municipalités afin qu'elles avisent au plus tôt.

Pour que le musée profite aux visiteurs, il ne suffit pas d'exposer des objets, muets par eux-mêmes et que le plus grand nombre ne comprendra pas. En conséquence, chaque objet sera muni d'une étiquette, renseignant sommairement sur sa provenance, son âge, sa destination, sa valeur artistique, son auteur, son icono-

graphie, etc. En deux lignes, on peut dire tout cela, et bien. Il y a, je me trompe, des étiquettes à peu près partout. Qu'apprennent-elles? Invariablement le nom du donateur : on satisfait ainsi la vanité personnelle et locale, mais que vaut ce nom pour un passant, un étranger?

On m'objecte que si les objets sont étiquetés, le catalogue ne se vendra pas. Alors, c'est de l'exploitation, et le musée n'est plus qu'une boutique. Triste spéculation! Le passant lira volontiers l'étiquette, mais ne perdra pas son temps à feuilleter le catalogue. Encore s'il était bien fait! *Rara avis.*

Des catalogues, il s'en faut qu'il y en ait en tous lieux. C'est à croire que ce genre de travail présente d'insurmontables obstacles, tant les conservateurs s'y livrent peu. S'il n'est pas imprimé, faute de fonds, — la vente couvre la dépense, — au moins qu'il soit manuscrit et qu'on puisse le consulter. Quand vous vous plaignez de l'absence de catalogue, attendez-vous à cette réponse stéréotypée : « Il est en préparation. » Cela dure ainsi des années.

Un catalogue n'est pas une histoire, mais un simple inventaire, répétant les étiquettes. Y faire de la science, y étaler de l'érudition, y entrer dans des discussions, à quoi bon? *Non est hic locus.* Qu'il soit concis, mais substantiel; qu'il éclaire, mais n'empêtre pas le lecteur; que ce soit une brochure *rognée,* non un volume.

Les volumes sont une peste; c'est adapté à une bibliothèque, non à une poche. Que le catalogue soit morcelé, fractionné : d'un côté, l'art; de l'autre, l'archéologie, et que chaque partie se vende séparément.

Le musée ne serait pas complet s'il lui manquait des archives, qui constitueront son histoire propre, sa ge-

nèse et son développement. C'est là que le savant ira rechercher si tel objet qui fixe son attention est ou non inédit; s'il l'est, il se réjouira de sa bonne fortune; mais, s'il ne l'est pas, qu'il connaisse au moins ceux qui en ont parlé avant lui, pour ne pas s'exposer aux redites. Dans ces conditions, il complètera ou corrigera utilement ses devanciers et ce sera un progrès assuré pour la science. Pourquoi n'insérerait-on pas cette clause indiscutable sur une affiche apposée à la porte d'entrée : « Quiconque décrira ou reproduira un objet appartenant au musée est instamment prié, dans l'intérêt de la science et du musée, de vouloir bien en déposer un exemplaire au bureau de l'administration ou tout au moins de l'informer de la publication. » Qui d'entre nous, écrivains, se refuserait d'envoyer au musée qui nous a rendu service, un exemplaire d'un tirage à part ou du moins de signaler la revue qui aura accueilli la communication? Cet échange de bons procédés est fort désirable.

Enfin rien ne fixe mieux les souvenirs qu'une photographie, qui supplée à bien des notes. Que le musée en soit donc abondamment pourvu, de différents formats et au plus bas prix possible. Chaque musée aurait de la sorte promptement son album ; plus un musée est connu, plus il est apprécié. Quand on y vient, on sait d'avance ce qu'on y cherche; quand on le quitte, il reste en main une image fidèle de ce qu'on a étudié ou admiré. Au détail, nombre d'objets inaperçus sont mis en circulation et font valoir la collection qui les renferme.

Ceci dit, venons à notre ivoire.

II

La plaque est divisée en deux compartiments égaux, par des bandeaux chargés d'oves, qui forment cadre saillant tout autour; le montant gauche manque en entier, et la partie supérieure du montant droit fait défaut. La séparation biseautée entre les deux scènes est décorée de perles allongées, unies par des perles rondes. Une pièce de même nature s'étend en haut, comme pour terminer la plaque, qui est rectangulaire et mesure dix centimètres de largeur sur six de hauteur, dimensions exactement reproduites par l'héliogravure.

Les deux scènes se lisent de gauche à droite, comme dans un livre. Elles représentent la Nativité de Notre-Seigneur et son Épiphanie. Dans le premier panneau, le fond du tableau consiste en un mur, percé d'une double arcade, et régulièrement appareillé. L'archivolte cintrée retombe sur une pile moulurée aux angles ; elle se prolonge en imposte. C'est le type de l'architecture classique.

Par ces ouvertures s'avancent vers la crèche l'âne et le bœuf traditionnels, comme s'ils venaient du dehors; leur physionomie, bien rendue, est expressive et intelligente. A la vue de cet âne, jeune et ardent, on se rappelle cette strophe de la prose qui, au moyen âge, exaltait ses qualités :

Orientis partibus
Adventavit asinus,
Pulcher et fortissimus,
Sarcinis aptissimus (1).

(1) *Annal. arch.*, t. VII, p. 28.



Ivoire du musée de Nevers.

Ces deux animaux domestiques sont debout et prêts à réchauffer de leur tiède haleine le nouveau-né, engourdi par le froid d'une nuit de décembre.

L'enfant est déposé dans la crèche où ils prenaient leur pâture. Cette crèche, également en maçonnerie, haute de quelques assises seulement et de forme allongée, lui tient lieu de berceau. La paille est étendue à sa surface, ou peut-être renfermée dans de l'étoffe. Étroitement lié de bandelettes, les bras serrés contre le corps, les pieds en avant, à peu près comme le *Santo Bambino* si vénéré à Rome, le petit Jésus, endormi ne montre à découvert que sa figure rondelette, enveloppée en manière de coiffe.

Au second panneau, l'arcade est triple, mais de même architecture. La Vierge se tient à droite, assise sur une *cathedra* recouverte d'une housse; ses pieds sont chaussés, et son manteau, en remontant sur sa tête, remplit l'office de voile. De ses deux mains, elle soutient aux épaules son fils, vêtu d'une tunique, pieds nus, assis sur ses genoux et les mains ne faisant aucun geste.

Vers lui se dirigent, dans la même attitude et avec le même costume, les trois mages, coiffés du bonnet persan, chaussés, habillés d'une tunique à double ceinture (aux aisselles et au-dessous de l'estomac), d'un manteau qui laisse les bras libres et d'anaxyrides brodés verticalement, à la façon des orfrois ou galons de passementerie. De leurs deux bras tendus, ils offrent simultanément, non successivement comme on le pratiqua plus tard, leurs présents symboliques sur des plateaux circulaires, à contour perlé, semblables aux *missoria* (1).

(1) Voir sur les *missoria* un mémoire de M. de Longpérier dans ses *Œuvres*.

La date de cet ivoire ressort de son style et de son exécution. Nous ne croyons pas, M. Palustre et moi, qu'on puisse la reporter au delà du IVe siècle et en deçà du Ve. L'art est franchement latin et classique, tout en ne déguisant pas une époque de décadence ; les personnages sont un peu lourds et trapus, mais, dans tout l'ensemble, il y a à la fois de la noblesse, de la simplicité et, sinon de l'art personnel, au moins de l'art traditionnel. L'artiste, qui vivait probablement sous Théodose plutôt que sous Constantin, s'est inspiré de bons modèles qu'il a rendus de son mieux. Son modelé est satisfaisant, ses personnages vivent et ont de l'expression ; si les formes sont épaissies, elles n'ont pas du moins encore subi une altération notable ; le relief est puissant, les détails fidèlement accusés ; on s'amuse même à reproduire la maçonnerie, dont on pourrait compter les assises et les pierres. Il y a là encore une certaine habileté et un savoir-faire. Cet art est latin, occidental, italien et sans doute romain.

La destination de cette belle plaque nous est attestée par ses trous et ses entailles. Les trous permettent de reconnaître qu'elle fut, à l'origine, fixée solidement, non collée (ce qui eût été plus propre), sur une âme en bois. Les deux encoches, à la partie supérieure, portant la trace de deux clous, font supposer deux charnières de métal, auxquelles s'adaptait le couvercle. C'est donc un petit coffret, dont nous n'avons plus qu'une seule plaque.

Domestique et civil, il pouvait servir à renfermer des bijoux précieux, anneaux et colliers, quelque portion du *mundus muliebris*. Qu'on ne s'étonne pas de sa décoration. Ne voyons-nous pas, à Saint-Vital de Ravenne, au VIe siècle, dans la mosaïque du chœur, l'im-

pératrice Théodora porter, au bas de son manteau, orfroi tissé ou brodé, une Épiphanie analogue ?

Liturgique, il aurait été cette *acerra* ou *alveola* (1) dans laquelle on mettait l'encens, et, de ce chef, l'Adoration des mages convenait parfaitement à sa destination, car l'Homme-Dieu y était spécialement reconnu et loué.

III

L'iconographie de l'Épiphanie n'est plus à faire depuis les beaux et complets travaux de MM. Martigny (2), Rohault de Fleury (3), Bayet (4) et de Saint-Laurent (5). Je n'y reviendrai pas. Je tiens seulement à faire ressortir ici les particularités qui distinguent et recommandent notre ivoire.

Dans la scène de la Nativité, les éléments se réduisent à quatre : les animaux, la crèche, le foin et l'enfant.

(1) « Alveola I eburnea, in qua thus continetur. » (1er *Inv. de Bérenger*, xe siècle, no 28.)

(2) *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, aux mots *Bœuf*, *Mages*, *Nativité*.

(3) L'*Évangile*, pl. xi, xii, xiii, xvi, — xxvi; la *Vierge*, pl. xix, — xxvii xxxiv, — xli.

(4) *Mémoire sur un ambon conservé à Salonique : la représentation des mages en Orient et en Occident pendant les premiers siècles du christianisme*, apud *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 3e sér., t. III, p. 445-495.

(5) *De quelques singularités dans la représentation de la Nativité de Notre-Seigneur*, apud *Revue de l'art chrétien*, t. XXX et XXXI; *Guide de l'art chrétien*, voir à la table les mots *Mages* et *Nativité*.

La présence des deux animaux est rare aux premiers siècles ; je la constate cinq fois sur une pierre cimetériale (1), des sarcophages du musée de Latran (2) et un de Saint-Ambroise de Milan (3), contemporains de l'ivoire nivernais. L'Évangile n'en parle pas ; la tradition les mentionne, d'accord avec un texte prophétique (4). Aussi en trouve-t-on vestige dans la liturgie (5) et les évangiles apocryphes (6). On voit, comme le dit Prudence, le bœuf et l'âne accourir à la crèche : « *Concurrat ad præsepia... quadrupes.* »

La crèche, maçonnée, qui fut la mangeoire des

(1) Cette pierre, gravée au trait, porte la date de 343. (*Dict. des antiq. chrét.*, p. 495.)

(2) L'*Evangile*, pl. XIX, fig. 1, 2, 3.

(3) *Dict. des antiq. chrét.*, p. 104.

(4) « Cognovit bos possessorem suum et asinus præsepe domini sui. » (Isai., I, 3.)

(5) « O magnum mysterium et admirabile sacramentum, ut animalia viderent Dominum natum, jacentem in præsepio. » (*Répons de l'office de la nuit de Noël.*)

Prudence, au commencement du ve siècle, dans son hymne *De Natali Domini*, avait deux strophes pour les animaux de la crèche :

« Adorat hæc brutum pecus,
Indocta turba scilicet;
Adorat excors natio,
Vis cujus in pastu sita est.

« Sed, quum fideli spiritu
Concurrat ad præsepia
Pagana gens et quadrupes
Sapiatque quod brutum fuit;

« Negat patrum prosapia
Perosa præsentem Deum. »

(6) « Le troisième jour de la naissance du Seigneur, la

animaux, est qualifiée *étroite* par Claudien Mamert, *arcta præsepia.* Tel est ici son aspect. Le pape Innocent III en a fait disposer les pierres dans la crypte de la chapelle de la crèche, à Sainte-Marie-Majeure, et ce sont elles qui, anciennement, ont valu à cette basilique le titre de *Sancta Maria ad præsepe* (1). On a un exemple de cette maçonnerie, au VIII[e] siècle, sur l'ivoire de Ravenne (Rohault de Fleury, *l'Evangile,* t. I, pl. XII, fig. 1), et sur celui de Bologne (*la Vierge,* pl. XIX).

Les animaux sont toujours relégués à l'arrière-plan. Au XI[e] siècle, sur la miniature de Munich, ils s'avancent par une double baie (*Ibid.,* pl. XII, fig. 2), type qui n'est pas étranger aux byzantins, comme il résulte d'une pierre gravée du Vatican (Rohault de Fleury, *la Vierge,* t. I, pl. XIX; Martigny, *Dictionn. des antiq. chrét.,* 2[e] édit., p. 494.)

L'Eglise, le jour de Noël, chante, dans l'hymne *A solis ortus cardine:*

Fœno jacere pertulit,
Præsepe non abhorruit.

On conserve, à Rome, quelques brins de ce foin

bienheureuse Marie sortit de la caverne et elle entra dans une étable et elle mit l'enfant dans la crèche, et le bœuf et l'âne l'adoraient. Alors fut accompli ce qui avait été dit par le prophète Isaïe : *Le bœuf connaît son maître et l'âne la crèche de son seigneur.* Ces deux animaux, l'ayant au milieu d'eux, l'adoraient sans cesse. Alors fut accompli également ce qu'avait dit le prophète Kabame : *Tu seras comme au milieu de deux animaux.* Et Joseph et Marie demeurèrent trois jours dans cet endroit avec l'enfant. » (*Hist. de la Nativ. de Marie,* apud Brunet, les *Évangiles apocryphes,* p. 201.)

(1) Les *Fêtes de Noël et de l'Épiphanie, à Rome,* p. 12; l'*Année liturgique à Rome,* 2[e] édit., p. 285.

précieux (1) ou de cette paille que les artistes n'ont pas l'habitude de représenter. Toutefois, dans le manuscrit de Munich, déjà cité (l'*Évangile*, t. I, pl. XII, fig. 2), l'enfant est étendu, comme sa mère, sur un matelas, redressé derrière sa tête pour lui tenir lieu d'oreiller. Les bords arrondis me font supposer, sur l'ivoire de Nevers, un matelas du même genre, dont le sculpteur aurait simulé par des raies les plis formés par la paille de l'intérieur.

L'Église a emprunté à Claudien Mamert, qui vivait dans la première moitié du ve siècle, et qui par conséquent est presque contemporain de notre ivoire, cette strophe significative :

Vagit infans, inter arcta conditus præsepia :
Membra, pannis involuta, Virgo mater alligat
Et pedes manusque, crura, stricta cingit fascia.

Le type aux bandelettes est commun dans l'iconographie primitive, tant grecque que latine. Ne semble-t-il pas que le poète latin ait eu sous les yeux l'ivoire de Nevers, quand il en a si scrupuleusement décrit tous les détails ? Marie enveloppe d'abord son fils dans son voile, qu'elle a ôté de sa tête (2), ce qui constitue, en divers lieux, surtout à Aix-la-Chapelle, les *langes de l'Enfant Jésus* (3), dont il est question dans l'Évan-

(1) « Foin sur lequel coucha l'enfant Jésus, à Sainte-Marie-Majeure et Saint-Pierre; paille de l'étable, à Saint-Marc. » (L'*Ann. liturgiq.*, p. 285.)

(2) « Velum in quo B. V. M. involvit filium suum D. N. J. C. in sua nativitate, » dit le tableau des reliques de l'église de Sainte-Anastasie, à Rome, où on ne peut voir ce voile, caché qu'il est par une enveloppe.

(3) « Des langes de l'enfant Jésus, à Sainte-Marie-Majeure,

gile (1). Ensuite, elle l'enlace d'une bandelette étroite, qui serre tous les membres, sans excepter les jambes, les pieds et les mains, réduits ainsi à l'immobilité. Cette bandelette devient une autre sorte de relique de l'enfance, qui est la *fascia* (2). Il est à remarquer que les Italiens, qui ont maintenu cet usage, ont aussi gardé le nom (3).

A l'Épiphanie, nous avons à noter les trois mages, la triple arcade et le groupe de la Vierge.

On ne sait au juste si la visite des mages eut lieu dans l'étable ou dans une maison, « *intrantes domum,* » dit un des évangélistes. (S. Matth., II, 11.) Les textes et les monuments permettent de soutenir d'une manière plausible l'une et l'autre opinion. L'ivoirier s'est prononcé pour la seconde ; je ne le déduirais pas de la série d'arcades, qui semblent indiquer un édifice, non une grotte ou une étable, mais de l'âge qu'il donne à l'enfant Jésus, déjà grand et habillé d'une robe. Le raisonnement est très logique : si l'étoile

Saint-François a Ripa et la Nativité des Agonisants. » (*L'Année liturgiq.*, p. 285). — Voir sur les langes d'Aix-la-Chapelle, *Annal. arch.,* t. XVIII, p. 274.

(1) « Et peperit filium suum primogenitum et pannis eum involvit et reclinavit eum in præsepio. » (S. Luc., II, 7).

(2) « Qui (Christus) carne, anima et mente reipse constans, per naturales parturientium meatus revera prodiit, et in præsepi fasciis involutus, à Maria gestatus..... In Virginis utero revera genitus, ac per genitales meatus in lucem editus sine ulla turpitudine, fæditate, vel labe. » (S. Epiphanius, *Hæres.,* 77, nº 35.)

(3) Enfin Marie ajouta, par-dessus les bandelettes, le manteau de saint Joseph, comme il résulte du tableau des reliques de Sainte-Anastasie : « Pannum varii coloris, e clamyde sancti Joseph, in quo D. N. J. C. in sua nativitate fuit involutus. »

apparut au moment de la naissance, il fallut quelque temps aux mages pour se rendre à Jérusalem, où ils consultèrent Hérode. D'autre part, comment, pour atteindre un nouveau-né de quelques jours seulement, Hérode aurait-il ordonné de massacrer tous les enfants au-dessous de deux ans (1)?

La triple arcade, comme le fit le moyen âge pour les contrées évangélisées par les apôtres, peut signifier trois pays distincts, trois voies différentes par lesquelles sont venus les mages. La liturgie, se basant sur les paroles prophétiques de David, le répète le jour de l'Épiphanie : « *Reges Tharsis et insulæ munera offerent, reges Arabum et Saba dona adducent.* » (Psalm. LXXI, 10.)

Les trois rois sont de même âge et imberbes, non que ce soient des adolescents, mais ils ont la figure rasée; leur physionomie dénote une trentaine d'années au moins. C'est le type consacré à l'époque primitive, témoins les peintures des catacombes, les sarcophages du Latran, les mosaïques et l'ivoire de Ravenne, c'est-à-dire du IIe au VIIIe siècle. Cependant la distinction d'âge prend corps, avec Bède, dès le VIIe siècle (2).

Leur nombre est ici fixé à trois, et telle est la règle générale (3), sauf de rares exceptions, où il est res-

(1) « Tunc Herodes..... occidit omnes pueros..... a bimatu et infra, secundum tempus quod exquisierat a magis. » (S. Matth., II, 16.)

(2) « Primus dicitur fuisse *Melchior, senex* et cæcus, prolixa barba et capillis, *aurum* obtulit *Regi* Domino; secundus *Gaspar, juvenis,* imberbis, rubicundus, *thure* quasi *Deo* oblatione digna *Deum* honoravit; tertius *fuscus,* integre barbatus, *Balthazar* nomine, per *myrrham* Filium hominis *moriturum* professus est. » (*In Collect.*, in principio.)

(3) « Même en laissant de côté les médailles et les bronzes qui

treint à deux et s'étend à quatre, même à six. En cela,

pourraient servir à prouver ce que nous avançons, les tombeaux de Rome, de l'Italie et des Gaules, prouvent jusqu'à l'évidence que le nombre *trois* était généralement adopté bien avant cette époque. Nous prendrons pour exemple la très ancienne épitaphe de Sévère, la mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, faite par l'ordre de Sixte III, une peinture du IVe siècle environ, du cimetière de Sainte-Agnès, les fresques du même siècle représentant la Vierge assise et tenant son divin Fils dans son giron, celles des cimetières de Calixte, des Saints-Pierre et Marcellin, publiées par Bosio; enfin celles non encore publiées des cimetières de Priscille, de Calixte et de Domitilla. Toutes ces peintures, sans exception, représentent *trois* Mages portant des dons. Une autre fresque, découverte par le chevalier de Rossi à travers les ruines non encore explorées de cette immense nécropole, ne représente également, devant la Vierge, que *trois* Mages presque entièrement effacés. Ces travaux sont, sans aucun doute, des derniers temps de la peinture souterraine, et peuvent être rapportés à la fin du IVe siècle ou au commencement du Ve.

« Mais dans la fresque qui nous occupe, dit le chevalier de Rossi, et après l'examen, fait au grattoir, des lignes tracées sur l'enduit, pour reconnaître les premiers contours de la composition et la forme des figures, il paraît clair que le peintre a essayé de représenter la Vierge seulement avec trois Mages. La Vierge n'est point sur l'un des côtés, mais assise comme au milieu de la muraille; elle regarde un peu à gauche, où il n'y a qu'un seul Mage de représenté; les deux autres se trouvent du côté opposé. S'étant alors aperçu que de cette façon la symétrie était détruite et que la sainte Vierge n'était pas placée au centre, il voulut remédier à cet inconvénient en ajoutant un quatrième Mage adorateur de l'enfant Jésus.

« Pour obtenir le même résultat, on a quelquefois réduit à *deux* le nombre de ces Mages; d'autres fois on l'a élevé jusqu'à *six*, comme on le voit sur un magnifique vase de marbre gris, acheté au musée Kircher par le Père Marchi, de la Compagnie de Jésus; sur un côté de ce vase est sculpté le Sauveur, assis au milieu de ses douze apôtres, six de chaque côté; sur l'autre est sculptée la Vierge également assise et tenant l'enfant Jésus

la tradition, qui va jusqu'à désigner les noms (1), est fidèlement observée.

Le costume est tout oriental et les similaires ne manquent pas dans les deux beaux ouvrages de M. Rohault de Fleury : bonnet, pantalon, tunique et chlamyde de forme particulière apparaissent dès l'origine de la

sur son sein; six pasteurs sont d'un côté et six Mages de l'autre. » (*Images de la B. Vierge Marie, tirées des catacombes de Rome*).

(1) Voir la mosaïque de S. Apollinaire de Ravenne (VIe siècle) dans l'*Evangile*, pl. XXII.

On attribue au vénérable Bède les trois vers suivants, qui ne concordent pas pour les attributions au texte plus authentique cité plus haut; ces vers avaient la propriété, si on les portait sur soi, de guérir de l'épilepsie :

« Gaspar fert myrrham, thus Melchior, Baltazar aurum;
Hæc quisquis secum portat tria munera Regum
Solvitur a morbo, Domini virtute, caduco. »

Je possède un ruban de soie rouge, du XVIIe siècle, où est imprimée une Adoration des Mages, avec cette légende :

SANCTI TRES REGES
CASPAR. MELCHIOR. BALTHASAR.
ORATE PRO NOBIS NUNC ET IN HORA
MORTIS NOSTRÆ.

Ces Billets ont touché aux trois testes des Saints
Roÿs à Cologne ils sont pour les voyageurs con
tre les malheurs des chemins, maux de teste, mal
caduque, fièvres, sorcellerie, toute sorte de
malefice et mort subite

A Rome, au début du XIIIe siècle, dans l'église de Saint-Urbain *alla Caffarella*, une fresque montre Melchior vieux et les deux autres jeunes; ils sont ainsi désignés : MELCHIOR, GASPAR, BALDASSAR.

représentation jusqu'au XIe siècle, avec quelques insignifiantes variétés de détail.

Les mages sont debout, légèrement inclinés (1); ils ne se prosternent ni ne se découvrent, deux formes de l'adoration moderne.

Leurs présents, d'aspect identique (2), sont étalés sur des plateaux: une fresque du cimetière de Calliste ne les figure pas autrement. (Martigny, *Dictionn.*, p. 442.)

La Vierge, voilée par pudeur (3), est vêtue, comme

(1) Tels ils sont généralement sur les fresques des catacombes. Prudence (*Cathemericon*, hymne XII, *De Epiphania*), dit d'eux qu'ils sont prosternés :

« Stratique votis offerunt
Thus, myrrham et aurum regium. »

Sur un vitrail du XIIIe siècle, à la cathédrale de Clermont, les Mages, couronne en tête, sont simplement inclinés, reste de la tradition primitive.

(2) Au mont Athos, « dans le trésor de S. Paul, on nous montra douze petits triangles d'or, en filigrane, et soixante-douze grains d'encens et de myrrhe. Les moines dirent que cet or, cette myrrhe et cet encens étaient ceux que les Mages auraient offert à Jésus; ils auraient été apportés au mont Athos par une femme mystérieuse qu'ils nomment la *belle Marie.* » (Didron, *Manuel d'iconogr. chrét.*, p. 159.) Voir aussi *Annal. arch.*, t. IV, p. 302.

« De thure quod obtulerunt magi in Betleem. » (*Inv. de l'abb. d'Altavaux*, XIIe s.)

« Les princes des Baux (Bouches-du-Rhône) se disant issus de Balthazar, un des trois Mages, celui qui offrit l'or au nouveau-né de Bethléem, portaient sur leur écu : d'un côté, un cavalier tenant un bouclier, et s'élançant l'épée nue dans la main; et, de l'autre, de gueules à l'étoile à seize rais d'argent. » (Gilles, *Campagne de Marius dans la Gaule*, p. 72.)

(3) « Une image, extraite du cimetière des saints Pierre et Marcellin, *in via Labicana*, représente Marie assise, avec Jésus

à l'habitude, d'une robe et d'un manteau ; les exemples abondent. Ses pieds sont chaussés ; à Saint-Calliste, ils n'ont encore que des sandales (*ibid.*) ; quoi qu'il en soit, la distinction entre la mère et le fils est déjà nettement accusée, et voici en germe un des points essentiels de notre iconographie chrétienne. Marie porte des chaussures ; son fils, au contraire, en est dépourvu, et cette nudité des pieds deviendra le privilège exclusif de la divinité.

La Vierge siège en reine, sur une *cathedra* (le pape en a conservé la forme pour les offices pontificaux), chaise à haut dossier arrondi et accoudoirs, dont le bois se dissimule sous une housse d'étoffe (1). Tel est le type

dans ses bras, et deux Mages qui lui offrent leurs présents. Elle est vêtue d'une tunique bordée de pourpre et n'a pas de voile sur la tête ; les jeunes filles n'en portaient pas avant le mariage, bien que Tertullien déclare que cette coutume n'est pas conforme à la modestie chrétienne, qui exigerait que les jeunes filles prissent le voile du jour de leurs fiançailles. (*De velandis virginibus*, cap. II.) Le voile était l'insigne des vierges consacrées à Dieu, pour exprimer leur mariage mystique. Il convenait donc à la sainte Vierge, soit pour signifier ses chastes fiançailles avec saint Joseph, soit par suite de sa consécration à Dieu dans la virginité. Cependant on la trouve plusieurs fois représentée sans voile dans les fresques des catacombes de Rome. Si nous cherchons la raison de cette manière de représenter la Vierge (qui semble n'appartenir qu'à un seul siècle, bien qu'on la trouve ainsi reproduite en plusieurs cimetières éloignés les uns des autres), il est à croire que cette manière de représenter la Vierge-Mère a prévalu pendant quelque temps pour exprimer son intégrité virginale. » (*Images de la B. V. M.*)

(1) Cette *cathedra* n'est pas une exception dans la série, peinte ou sculptée, de l'Adoration des Mages sur les monuments primitifs. Tantôt elle est figurée en tuf, comme dans la catacombe de Sainte-Agnès ; tantôt en bois avec pieds allégés (Martigny,

primordial de la Vierge en majesté. Dès l'ère catacombale se manifeste cette idée de royauté, exprimée par un trône plus ou moins orné, mais surtout par la *cathedra*. Marie est reine, puisqu'elle présente son fils roi à l'adoration des rois.

Nulle attitude n'est plus digne. Il en est une plus noble encore, c'est celle qui se voit dans la catacombe de Sainte-Agnès (1); l'enfant est sur le giron de sa mère, qui ne lui touche pas par respect. Les Byzantins ont longtemps copié ce modèle parfait (2).

p. 42), ou même en osier tressé (l'*Evangile*, pl. XVIII, fig. 1 et 2). La housse est très distinctement accusée sur un sarcophage du Latran (*Annal. arch.*, t. XXIV, p. 265.)

Deux médailles en bronze, du VI[e] siècle, donnent, au revers, une Adoration des Mages, où Marie est vue de profil, assise sur une *cathedra*, les pieds posés sur un escabeau, tenant à deux mains son Fils, qui va prendre les présents que lui offrent les trois Mages debout. En haut, la colombe tient au bec un rameau. Sur l'une, la Vierge est sans nimbe et celui de l'enfant Jésus est surmonté d'une petite croix pattée qui ne touche pas à sa circonférence. Sur l'autre médaille, le nimbe est le même, tout uni pour la mère et l'enfant. L'étoile brille au ciel.

(1) « La figure de la Vierge est voilée; elle a un précieux collier au cou; par-dessus sa tunique, elle porte un manteau retombant symétriquement sur les bras, et qui semble former deux larges manches; ses mains sont levées d'une façon suppliante, et sur ses genoux est assis l'enfant Jésus, dont on a seulement représenté le buste, aujourd'hui en partie mutilé. » (*Imag. de la B. V. M.*) — Voir le frontispice de l'*Histoire de la Vierge*, par l'abbé Le Canu.

(2) *Annal. arch.*, t. I, p. 368.

IV

Cette belle adoration des mages devrait passer dans notre iconographie contemporaine. Tous les ans, les séminaristes de dernière année, à Saint-Sulpice et aussi en province, commandent des images, plus ou moins laides, plus ou moins quintessenciées, à la suite desquelles ils ajoutent leurs noms ; recevant ensemble la prêtrise, ils vont se quitter, après avoir pendant plusieurs années, vécu sous le même toit. L'adoration des mages conviendrait à merveille, comme thème iconographique, pour cette feuille volante, destinée à marquer les pages du bréviaire. J'y verrais en quelque sorte la traduction de cette strophe inspirée, tant de fois chantée devant la statue de la Vierge, surtout le jour de la Présentation, choisi pour fête patronale :

Ergo nunc tua gens se tibi consecrat ;
Ergo nostra manes portio, tu Deus,
Qui de Virgine natus
Per nos sæpe renasceris.

Et ces nouveaux mages, adorateurs de la Divinité et, comme eux, apôtres de son évangile, qu'offriront-ils à l'enfant dont ils continuent le sacerdoce ? Ces trois présents mystiques, symboles de leurs vœux à leur ordination : l'or de l'obéissance, la myrrhe du sacrifice, l'encens de la chasteté (1).

L'idée n'est pas de moi, je m'empresse de le dire. Je l'emprunte à un émail du musée de Cluny, meilleur d'intention que d'exécution et signé d'un nom célèbre, Jean Laudin, qui travaillait à Limoges sur la fin du XVII[e] siècle.

(1) Une inscription, appropriée au sujet, deviendrait rigou-

La Vierge, assise, surmontée d'une étoile radieuse qui rappelle son nom populaire *Stella maris*, présente son enfant aux trois chefs de la vie monastique, qui, en retour, lui offrent des présents spéciaux. Saint Benoît, S. BENEDICTVS, voue l'obéissance : AVRVM OBEDIENTIÆ; saint Maur, S. MAVRST (l'orthographe est partout très vicieuse), la pauvreté, MYRRHA PAVPERTATIS, et sainte Scholastique, S. ECOLASTICA, la chasteté; ici, l'inscription manque, mais on peut suppléer : THVS CASTITATIS.

Le sujet est ainsi expliqué, dans son ensemble, par cette inscription, dont le sens se laisse deviner sous son incorrection et son absence de ponctuation (1) :

OBLATIO MYSTICA
ANIMÆ VOVENTIS VEL VOTA
RÉNOVANTIS IN CONSPECTV ÆTERNI AMORIS
SE TOTANT OMNIMODE CONSECRANDO I PRO
HOSTIA PLACVTIONIS VICTIMIS EXPIATIONIS
DECIMIS SVBIECTIONIS PRIMITIIS GRATITVDINIS
PLACIFICIO VNIANIS SACRIFICIO
LAVDIS MVNERE DEVOTIO
NIS HOLOCAVSTO
RESIGNATIONIS
INCENSO
AMORIS

reusement nécessaire. J'ose proposer celle-ci ou toute autre analogue :

CHRISTO · SACERDOTI · SVMMO
SACERDOTES · NOVITER · INITIATI
STVDIORVM · CVRSV · EMENSO
LVBENTER · OFFERVNT
MAGORVM · AD · INSTAR
AVRVM · OBEDIENTIAE · MYRRHAM · MORTIFICATIONIS
ET · THVS · CASTITATIS
O · BONE · IESV · DONA · HAEC · ACCIPE
ET · BENEDIC · HAEREDITATI · TVAE

(1) Je crois utile d'en rétablir ici le texte : *Oblatio mystica*

Cette *oblation mystique* aurait dû reprendre la triple offrande de *l'âme qui se voue ou renouvelle ses vœux en face de l'éternel amour :* non, elle propose une autre interprétation, plus vague assurément et moins concordante : *le présent de la dévotion, l'holocauste de la résignation et l'encens de l'amour.*

V

En dehors de Cologne, où leurs corps reposent dans une châsse splendide (1), les rois mages n'ont guère de culte spécial (2). On trouve bien des autels et des monuments qui rappellent leur adoration, mais l'on eut moins en vue alors, je crois, de les célébrer

animæ voventis vel vota renovantis. In conspectu æterni amoris, se totos omnimode consecrant, pro hostia placationis, victimis expiationis, decimis subjectionis, primitiis gratitudinis, pacificio unionis, sacrificio laudis, munere devotionis, holocausto resignationis, incenso amoris.

(1) De Constantinople, leur précieuse dépouille émigra à Milan (on voit encore leur tombeau dans l'église de Saint-Eustorge), puis fut transportée à Cologne par l'empereur Frédéric Barberousse.

L'inventaire de l'église du Saint-Sépulcre de Paris, rédigé en 1379, contient cet article : « Item, un autre thapis dont le champ est rouge et à ymaige de Notre-Dame et des III roys de Coulongne. »

(2) A Saint-Apollinaire-le-neuf de Ravenne, une mosaïque du VIe siècle leur donne le qualificatif *Sanctus,* qui équivaut au nimbe dont ils sont dépourvus : † SCS BALTHASSAR · SCS · MELCHIOR · SCS · GASPAR. Une miniature du XVe siècle, propriété de M. Spithöver, à Rome, les décore du nimbe, fait rare en iconographie.

que de songer à la manifestation publique de l'Homme-Dieu. Au baptême, à part Gaspar et Melchior, un peu plus populaires, il est rare que leurs noms soient imposés en signe de protection. Au moyen âge, on affectait les vocables de *Théophanie* et de *Tiphaine* (1), qui en est l'altération, mais la scène de l'Epiphanie était seule en cause : il en est resté, en Angleterre, le nom de *Fanny*, diminutif d'*Épiphanie*.

Leurs reliques sont rares, plus rares encore celles de leurs présents symboliques.

Il est un fait qui mérite d'être relevé, car il atteste un culte officiel liturgique, dans son expression la plus élevée et la plus stable, à savoir la consécration d'une église au titre spécial des Rois Mages. Je me plais à rapporter l'inscription qui en fait foi.

Le 18 avril 1729, le cardinal Vincent Petra, noble napolitain, prêtre du titre de Saint-Onuphre et préfet de la Congrégation de la Propagande, consacra l'église de cet établissement.

Le deuxième dimanche après Pâques, jour fixé pour l'anniversaire, les pieux visiteurs peuvent gagner une indulgence de quarante jours.

(1) La femme de Du Guesclin et la nourrice de René d'Anjou se nommaient *Tiphaine*, qui signifie *Épiphanie*.

Tiphanie, Tiphaine, Tiephaine. (*Liv. des Mét. d'Et. Boileau*, au XIIIe siècle.) — « En l'an de grâce mil CCCXV, le jeudi avant la Typhaine. » (*Ordonn. relative aux Métiers de Paris.*) — « *L'an de grâce mil* CC IIIJ XX *et dis-huit, le lundi devant la Tifène.* » (*Ibid.*)

TEMPLVM HOC
DEO ET SANCTIS REGIBVS MAGIS
DEVOTVM
VINCENTIVS TIT. (1) S. HONVFRY S. R. E. (2)
PRAESBITER CARDINALIS PETRA
PATRITIVS NEAPOLITANVS
S. C. DE P. F. (3) PRAEFECTVS
SOLEMNI RITV CONSECRAVIT
FIDELIBVS VERO
QVI IPSO DEDICATIONIS DIE
2ª VIDELICET DOMINICA POST PASCHA
RESVRRECTIONIS
VENERATVRI ACCEDANT
DIERVM XL. INDVLGENTIAM CONCESSIT
XIV. KAL. (4) MAIAS. A. (5) M. D. CC. X. X. I. X.

VI

Je reviens à l'ivoire de Nevers pour tenter sa restitution (6).

Cette plaque n'a pas de similaires, en tant que partie

(1) *Tituli.*

(2) *Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.*

(3) *Sacræ Congregationis de propaganda fide.*

(4) *Kalendas.*

(5) *Anno.*

(6) Si la scène de l'Adoration des Mages avait besoin d'une inscription explicative, le portail latéral de Notre-Dame-du-Port, à Clermont-Ferrand, pourrait en fournir une, rédigée en vers; elle date du XIIe siècle :

† ECCE MAGI NATO : DEPORTANT MVNERA REGI
† ET HEBREO REGI TRES DANT TRIA DONA SABEI.

de boîte carrée, les autres étant rondes. Le coffret de Marseille est au moins douteux, sinon faux (1) ; quant à la boîte du Luxembourg, M. Bayet la fait descendre au IXe siècle (2). Mais nous avons heureusement, pour la compléter, plus d'une série où figure la vie du Christ : un choix nous est facile.

Remarquons d'abord que, d'après les dispositions des charnières, la plaque de Nevers a été employée comme couvercle ou comme partie postérieure d'une boîte rectangulaire. Je préfère la première destination, à cause de l'importance du double sujet qui y est sculpté.

Or, le sujet lui-même me met sur la voie à suivre pour arriver à une restitution complète et satisfaisante. Saint Fulgence a dit, dans un de ses sermons, que l'unité de foi a été consommée par le rapprochement du judaïsme et de la gentilité : la naissance fut saluée par les *bergers juifs*, la manifestation du Fils de Dieu provoqua l'adoration des *mages gentils*. Ce texte a une valeur spéciale dans la question : « *Ad lapidem angularem uterque paries venit et verum angulum fidei unitas fecit. Horum duorum parietum unus adductus est, quando pastoribus Judæis Christum natum angelus nuntiavit ; alter paries adductus est, quando gentilibus magis novum sidus apparuit.* » (*Sermo de Epiphania et Magis,* édit. Migne, p. 733.)

La boîte, par ses angles et sa taille en parallélépipède, ressemble à une pierre angulaire fondamentale. Saint Paul l'a dit : « *Petra autem erat Christus* (3), »

(1) *Revue du Musée eucharistique de Paray-le-Monial*, 1883, pl. VIII.
(2) Page 493, n° 49 *bis*.
(3) *I ad Corinth.*, X, 4.

et l'Église l'a répété après lui dans le *Pontificale Romanum* : « *Dominum nostrum Jesum Christum filium tuum, lapidem probatum, angularem, pretiosum, in fundamento fundatum, de quo dicit apostolus : « Petra « autem erat Christus* (1). »

Il est donc tout naturel que notre coffret, surtout si ce fut un coffret eucharistique, soit exclusivement consacré au Christ, en rappelant les principaux traits de sa vie, qui se décompose ainsi : figures de l'ancienne loi, vie terrestre, passion et résurrection. Nous avons deux scènes sur huit, car j'en compte deux pour chaque grand côté et une par chaque bout.

Les figures se placent aux deux extrémités : l'une se réfère à l'adoration des Mages, l'autre à la résurrection. Ainsi s'établit le parallélisme, si fréquent dans l'iconographie primitive, entre l'Ancien et le Nouveau Testament. Les trois jeunes Hébreux, jetés par ordre de Nabuchodonosor dans une fournaise ardente où le Fils de Dieu se manifeste à eux et qu'ils exaltent ensuite dans un cantique enthousiaste, par leur nombre comme par leur acte, présagent les mages offrant à celui qu'ils reconnaissent pour Dieu les présents, qui, empruntés à la nature, prennent une voix pour le louer à leur manière (2). Daniel, enfermé dans la fosse aux lions, où il doit mourir de faim et servir de pâture à ces animaux

(1) *De benedict. et imposit. prim. lapid. pro eccl. ædific.*

(2) J'ai constaté ce rapprochement intentionnel dans les cimetières de Saint-Calliste et de Priscille, ainsi qu'à un *arcosolium* du cimetière de Balbine, qui date de l'époque constantinienne : les trois Mages sont en regard des trois Hébreux. M. de Rossi en a parlé dans son *Bulletin*, il dit que ces fresques rappellent la destruction de l'idolâtrie et la conversion du monde païen à la vraie foi. »

féroces, prie, les bras en croix ; le prophète vient le réconforter et il sort sain et sauf de l'abîme de la mort. Ainsi le Christ, condamné à mort, sommeille sur l'arbre de la croix, puis ressuscite triomphant (1). Je n'invente ni n'exagère rien : toute cette mise en scène se trouve à la fois dans les textes et les monuments.

A la partie antérieure du coffret, je voudrais la chute et la réparation. Adam, séduit par Ève qui a succombé aux suggestions du démon, après avoir perdu son innocence et sa grâce originelle, est expulsé du paradis et maudit dans sa postérité. Debout au pied de l'arbre fatal, il mange le fruit défendu, et aussitôt il s'aperçoit qu'il est nu (2). A l'Annonciation, le message de l'ange et l'acceptation de Marie constituent une nouvelle Ève, vraiment mère du genre humain et qui donnera naissance au nouvel Adam par qui l'humanité entière sera régénérée.

Au couvercle, nous réserverons la Nativité et l'Adoration des Mages, pour montrer que l'Église, en réconciliant ce qui était divisé jusque-là, a établi un seul pasteur et un seul bercail, « *unum ovile et unus pastor* (3). » On m'objectera peut-être que les bergers manquent autour de la crèche. Peut-être l'artiste n'a-t-il pas jugé la place suffisante, car l'adoration des bergers est pleinement dans la tradition. Mais il supplée ingénieusement à leur absence. Les Pères n'ont-ils pas écrit que dans l'étable le bœuf et l'âne étaient les symboles du judaïsme et de la gentilité (4) ? On savait

(1) Sarcophage du Latran, *Annal. arch.*, t. XXIV, p. 265.
(2) *Ibid.*
(3) *S. Johann.*, X, 16.
(4) S. Méliton, évêque de Sarde, qui écrivait au IIe siècle,

cela, et il n'en fallait pas davantage pour réaliser l'union énoncée par saint Fulgence.

La passion et la résurrection figureront à l'arrière, comme complément de la manifestation divine. On a le choix entre la condamnation par Pilate qui se lave les mains (1) ou le portement de croix (2). Je n'oserais à la date de l'ivoire, demander une crucifixion (3). Puis le Christ est ressuscité, je ne dis pas *ressuscite,* car les trois Maries, en se rendant au sépulcre, ne voient pas la pierre soulevée pour donner passage au corps glorifié de leur maître, mais, à la parole de l'ange qui leur affirme qu'il n'y est plus, « *surrexit non est hic* (4), » elles constatent, en effet, que le tombeau est vide et ne contient plus que quelques linges (5).

N'est-il pas vrai que ce symbolisme, résultant de rapprochements faits avec intelligence, est tout ensemble sobre, simple, logique, naturel et à la portée de tous ? Là est sa beauté et sa force. Quand reviendrons-nous puiser à la source, nous qui ne connaissons plus que des ruisseaux dérivés et souvent fangeux?

dans sa *Clavis,* nous donne la clef de ce symbolisme : « Asinus, gentilis : *Cognovit bos possessorem suum et asinus præsepe domini sui.* (Is., I, 3.) *Beati qui seminatis super omnes aquas, immittentes pedem bovis et asinæ.* (Is., XXXII, 20.) Bos, judaicus populus : *Cognovit..... Beati.....* » (Pitra, *Spicileg. Solesmen.,* t. III, p. 11, 15.)

(1) Sarcophage du Latran (IVe-Ve siècle), *Annal. arch.,* t. XXII, p. 251.

(2) *Ibid.*

(3) M. Kondakoff attribue les portes de Sainte-Sabine, à Rome, au Ve siècle environ. (*Rev. arch.,* 2e sér., t. XXXIII, pl. XI.) L'on y voit le Christ crucifié entre les deux larrons, mais d'une façon toute différente que sur les ampoules de Monza.

(4) S. Marc., XVI, 6.

(5) L'*Evangile,* t. II, pl. XCII.

Ainsi interprété à l'aide de la tradition, on conviendra sans peine que l'ivoire de Nevers est non seulement le joyau le plus précieux du musée de cette ville, mais aussi un morceau de sculpture dont la France doit être fière.

X. Barbier de Montault,

Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

LES

PEINTRES D'AVIGNON

PENDANT LE RÈGNE DE CLÉMENT VI

(1342-1352)

Plusieurs cycles de peintures perpétuent, au palais des Papes, le souvenir de Clément VI : les fresques de l'une des chapelles du Consistoire (vulgairement appelée la chapelle du Saint-Office), et celles des chapelles de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Martial sont des documents du plus haut intérêt pour l'histoire des arts pendant le règne de ce souverain magnifique, documents d'ailleurs peu connus : en dehors de la notice de de MM. Cavalcaselle et Crowe, traduite par M. Palustre, dans le *Bulletin monumental* (1874, p. 665 et suiv.) et de la notice insérée par M. Palustre dans son volume intitulé de *Paris à Sybaris*, nous ne possédons aucun travail critique sur un ensemble absolument unique dans notre pays.

Je me propose de faire connaître ici, comme elles le méritent, les fresques du règne de Clément VI : mon essai, je le crois, tirera quelque intérêt des photogravures qui l'accompagnent; ce sera la première fois que

des reproductions de ces chefs-d'œuvre de la peinture au XIVe siècle seront livrées à la publicité. Puisse ma tentative décider quelque éditeur courageux à publier les superbes copies en couleur dans lesquelles l'artiste éminent qui a consacré une partie de sa vie à l'étude des fresques d'Avignon, M. Alexandre Denuelle, a fait revivre tant de pages magistrales.

Avant de m'occuper des peintures elles-mêmes, je dois passer en revue les artistes auxquels nous les devons.

Ce qui frappe avant tout, quand on parcourt la liste des peintres employés par Clément VI, c'est la prédominance de l'élément italien. Sous Benoît XII, nous n'avons eu à relever, outre Simone di Martino, que les œuvres de Dotho de Sienne. Son successeur, au contraire, se présente à nous escorté d'une pléiade d'artistes ultramontains.

Du plus célèbre ou mieux du seul célèbre d'entre eux, de Simone di Martino, je ne dirai rien ici, me bornant à renvoyer le lecteur à l'essai que j'ai consacré à ce maître dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*.

La biographie du successeur de Simone, Matteo di Giovanetto, de Viterbe, ne nous arrêtera, d'autre part, que le temps strictement nécessaire. Peut-être les lecteurs du *Bulletin monumental* n'ont-ils pas oublié une notice sur cet artiste publiée ici même il y a deux ans (1). Depuis, le dossier de Matteo s'est singulièrement accru; chaque document conquis dans les archives du Vatican ajoute un nouveau titre à la gloire de ce maître, que

(1) 1882, p. 90-93.

nous sommes en droit de considérer comme l'héritier intellectuel de Simone. Je ne saurais mieux faire à cet égard que de laisser la parole aux textes :

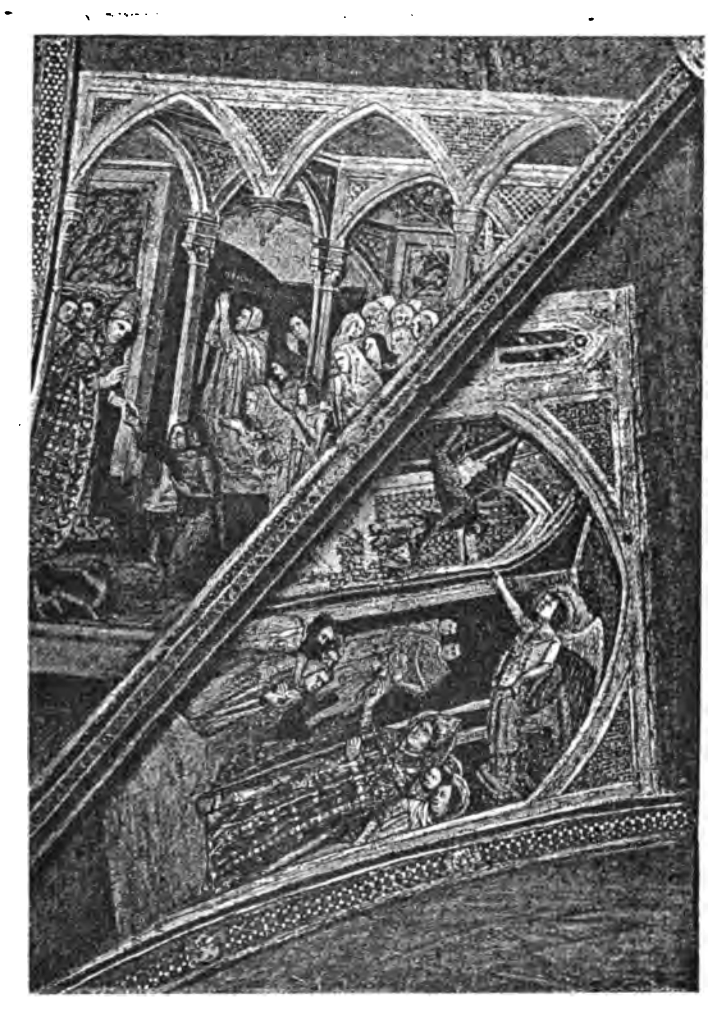
1343. 25 août. Vivello (?) Salvi civi avinion. pro L stannetis auri fini ab eo per magrum Matheum Jovaneti pictorem pro pictura capelle dni nri pape nove ad racionem V s. IIII d. pro qualibet staneta, valent X flor., XVII s , VI d. — Arch. secrètes du Vatican ; fonds d'Avignon ; Introitus et Exitus Cameræ, 1343-1344, fol. 181 v°.

« 22 septembre. Guillelmo Flecherii... pro XX libris d'azur emptis ab eo pro pingenda guardarauba dni nri per magrum Matheum Johaneti de Viterbio in Ybernia, ad rationem IIII d. tur. gross. pro lib., valent VIII lb. tur. av., quas solvimus sibi dicta die. — Ibid., fol. 169.

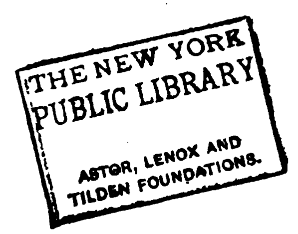
« 17 décembre. Mutuati sunt magistro Matheo de Viterbio pro pingendis deambulatoriis dni nri supra ortum, facto precio cum ipso ad racionem IIII s. pro canna, XX flor. — Intr. et exit. Cam. 1343, fol. 34 v°.

1344. 12 avril. Vavello (?) Salvi mercatori Avinion. pro L stagnettis auri liberandis per eum magistro Matheo Johaneti pro pictura capelle tinelli palacii apostolici XI flor., IIII [s], XVIII d. auri parve [mon.] Avinin. — Intr. et Exit. 1343-1344, fol. 198 v°.

1345. 4 avril. Facto computo cum magistro Matheo Johanneti pictore de pictura facta per eum seu operarios suos in III deambulatoriis, prout protenduntur a III^a porta usque ad portam palatii necnon cameram in qua jacent hostiarii majores, ac gradibus per quos ascenditur ad dictam capellam, repertum fuit par relationem Petri Gauterii (?) qui cannaverat omnia predicta quod dictum opus continet III[c] XXXIII cannas, V palmos, valent ad rationem X s. pro qualibet canna cadrata



Scènes de l'histoire de saint Martial. Chapelle Saint-Martial.
Palais des Papes, à Avignon.



et CLXVII lbr., VI s., III den., que pecunie summa fuit eidem soluta in CXXXIX flor., XII s., IX d. — Intr. et exit. 1345, ff. 128 v°, 129.

1345. 28 avril. Magistro Matheo Johanneti pro pictura facta in duabus cameris prope gardam raubam camere domini nostri in hospicio domini condam Neapolionis (1) ac eisdem cameris enducendis (?) de calce et cimento subtili, continen. LX cannas ad rationem XII d. pro qualibet canna, valent LX s. et pro ipsis pingendis ac aliis quibusdam enductis continen. in universo CXIIII cannas ad rationem pro pingenda qualibet canna IX den. (?), valent IIII lbr., V s., et sic est summa tota dictorum II operum VII lbr., V s., que fuerunt eidem solute in VI flor., XII d. — Intr. et Exit. 1345, fol. 130.

« 12 août. Magro Matheo Johaneti pro CXIIII cannis tele pro dicto (?) tecto necessariis que constituunt VI libr., VI sol., IX d. in toto, quam summam solvimus eidem in V flor. auri, VII s. mon. parvæ. — Ibid., fol. 153.

« 26 août. Vavello (?) de Lucha civi avinionensi pro XXXIII stagneolis auri fini bruniti traditis et liberatis magro Matheo Johaneti pro pictura capelle tinelli magni apostolici ad rationem V s., III d. pro qualibet stagneola, valent VIII libr., XIII s., III d. Item pro V c peciis argenti pro dicta pictura, ad rationem VI s. pro quolibet centenario, valent XXX s. Et sic est summa X libr., III s , III d. que fuerunt sibi solute in VIII flor., XI s., III d. parve (*sic*). — Ibid., fol. 110.

« 21 novembre. Facto computo cum magro Matheo Johaneti pictore de pictura parietum magni tinelli

(1) Il s'agit du cardinal Napoléon Orsini.

apostolici solvimus eidem tam pro se ipso quam pro aliis operariis in universo CXIX flor., deductis XI flor. quos ipse solvit pro XXXIII libr. de azurio quas tradidimus sibi de thesauro Ecclesie pro faciendo opere supradicto de quo debebat habere CXXX flor. auri. — Ibid., fol. 157.

1346. 4 janvier. Item computat laborasse idem magr Matheus per XXI dies in capella que est in domo dni quondam Neapolonis, prout retulit dns Thomas, custos dicti hospicii, valent VIII libr.; VIII s., que fuerunt eidem solute in VII flor., singulis florenis pro XXIIII s. computatis. — Ibid., fol. 161.

17 mars. Salvatori Salvi pro L stagneolis auri receptis ab eo pro pingenda ymagine beate Marie super hostium capelle magni tinelli domini nostri palacii apostolici ad rationem V s., III den. pro qualibet stagneola, valent XIII libr., II s., VI d., que summa fuit sibi soluta in X flor., XXIII s., VI d., singulis flor. pro XXIIII s. computatis.

Item solvimus eidem pro CC foliis argenti pro ymagine predicta XXII s. parve (monete). — Ibid., fol. 125.

1346 (?) 5 avril. Facto computo cum magro Matheo Johanneti pictore solvimus eidem pro pictura ymaginis beate Marie cum filio facte in magna aula palatii ppalis super hostium capelle dicte magne aule que bis facta extitit, videlicet pro salario magri et pictorum qui fuerunt in dicto opere a die XIX mensis novembris proxime preteriti usque ad IIII diem presentis mensis aprilis, XLIII libr., XIII s., d. IIII den. Item pro diversis coloribus grossis sive adurio (?) et sive auro necessariis pro dicta ymagine LXVI s., VII d., que omnes summe predicte ascendunt ad XLVI lbr., XV s., XI den., que pecunie summa fuit eidem soluta in



Sainte Elisabeth.
Chapelle de Saint-Jean. Palais des Papes, à Avignon.

XXXIX flor., III s., XI d., singulis flor. pro XXIIII s. computatis. — Ibid., fol. 129.

1349 (?) 19 février. Sequitur computum dn̄i Mathei Johaneti pictoris de expensis per eum factis pro duabus cathedris per eum pictis et deauratis pro dn̄o nr̄o papa una cum quibusdam aliis operariis et pictoribus. — LV flor., II s., I d. — Intr. et Exit. 1348-1349, fol. 116, vº.

Matteo, ainsi qu'il résulte des documents publiés dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* collabora, en outre, en 1346 et en 1347, à la décoration de la salle du Consistoire. L'année précédente, en 1345, il avait exécuté, avec différents autres artistes, les fresques de la chapelle Saint-Michel et de la chapelle Saint-Mathieu. Il prolongea sa carrière jusque sous Urbain V; on le trouve travaillant pour la cour pontificale en 1367 encore (1).

Viterbe avait donné le jour à un autre peintre, également fixé à Avignon, Pietro. Il est question de cet artiste dans un document publié plus loin, sous la date du 28 avril 1344.

Parmi les compatriotes de Matteo, il faut mentionner en première ligne Ricco, Richone, ou Riccio d'Arezzo.

1343. 28 juin. Riconi de Arecio pro LIII libris de azurio ad racionem pro qualibet libra IIII tur. gros., valent computato flor. pro XII gros. XVII flor., VIII s. — Intr. et Exit. Cam. 1343-1344, fol. 179.

« 6 septembre. Riconi de Arecio et Petro de Viterbio pictoribus, facto cum eisdem paulo ante precio de

(1) Voy. la *Gazette archéologique* de 1884.

pingendo alium parietem garde raube domini nostri, videlicet celo (?) de azurio cum stellis, et parietes sicut alia pars facta extitit, XXVI flor. — Ibid., fol. 182.

1343. 28 septembre. Riconi de Aressio pictori pro pingendo introitum camere domini nostri cujus opus continet XVII cannas, et nos tradidimus sibi ad minus (?) propterea necessaria. II flor., XX s. — Ibid., fol. 182 v°. Cf. 1344, fol. 38.

« 23 décembre. Soluti sunt Richoni de Arecio pictori pro... X flor... promis. pro pingendo vice supra stuphas, V flor. — Introitus et Exit. 1343, fol. 35.

1344. 26 avril. Magistro (Nicolao) de Florencia, Riconi de Aretio recipientibus pro se et eorum sociis facto cum eis precio de pingendo magnam cameram contiguam parvo tinello domini nostri II^{c} flor. — Intr. et Exit. Cam. 1343-1344, fol. 187 v°.

1345. 12 août. Recio de Aretio pro pictura tecti magni tinelli facto precio cum eodem ad IIII s. pro qualibet canna pro labore suo, quod siquidem tectum continet CLXXX cannas, valent ad racionem ut supra XXXVI libr., que pecunie summa fuit eidem soluta in XXX flor. quolibet floreno pro XXIIII s. computato. — Intr. et Exit. Cam. 1345-1346, fol. 153. Cf. n° 1345, même folio, où l'artiste est appelé « Rossio de Aretzio ».

Jean avait pour patrie Arezzo, de même que Riccio :

1343. 21 octobre. Johanni de Arecio pro V libris de azurio fino ponendo in pictura facienda in capella majoris tinelli. — Intr. et Exit. Cam. 1343-1344, fol. 187 v°.

Giovanni di Luca était originaire de Sienne, et par conséquent concitoyen de Simone di Martino. Son nom



Tête d'ange.
Chapelle de Saint-Jean. Palais des Papes, à Avignon.

n'est pas mentionné dans les *Documenti dell'arte senese* de M. Milanesi. A Avignon, il décore une des parois de la grande chapelle du palais :

1344. 18 mai. Magistro Johanni Luche de Senis pro pictora (*sic*) per eum facta in pariete majori capelle palacii apostolici facto super hoc precio cum eodem. — L flor. — Intr. et Exit. Cam. 1343-1344, fol. 190.

Florence ne comptait que deux représentants, Francesco et Niccolo. Rapprochons du nom de ce dernier ceux de Niccolo Rustichelli et de Niccolo Dini, agrégés en 1350 à la corporation des peintres florentins (1). Nicolas était occupé en 1344 à peindre le nouveau palais du Pape, près de Villeneuve :

1344. 28 avril. Francisco et Nicolao de Florencia, Ricco de Alesio (*sic*, pour Aretio), Petro de Viterbio, pictoribus, facto precio cum eisdem de pingendo partem superiorem domus nove domini nostri apud Villam novam. — C flor. — Intr. et Exit. 1343-1344, fol. 188 v°.

Mentionnons enfin Robino de Romanis, qui pourrait bien avoir tiré son nom de sa ville natale, Rome. Cet artiste figure en 1336 déjà sur la liste des peintres de Benoît XII, où il est appelé Robin de Romas.

1342. Juillet. Item Robineto pictori pro pingendis CXXIX scabellis et VI cathedris magnis ad racionem pro duodena qualibet I flor. summa XI flor. auri. — Intr. et exit. 1342, fol. 97 v°.

1343. 23 décembre. Robino de Romanis pro pictura camere domini pape supra stufas per eum depicte

(1) Gualandi, *Memorie... di belle arti*, t. VI. p. 186.

facto precio cum eodem ad summam XX flor. auri pro toto opere predicto — XX flor. auri. — Intr. et exit. Cam. 1343, fol. 116. Cf. fol. 35.

1343. 17 mars. Facto precio cum Robino de Romanis de pingendo cameram in qua habitat dominus de Cambonio in hospicio domini nostri ultra Rodanum, videlicet apud Villam novam, ad summam XVI flor. solvimus eidem VI flor. — Intr. et Exit. Cam. 1343-1344, ff. 183 v°, 184 v°.

1344. 18 mai. Robino de Romanis et Bernardo Escot (?) pro pictura per eos facta in cameris tam paramenti quam pro persona domini nostri, una cum duobus studiis in hospicio ejusdem domini nostri apud Villam novam facto super hoc precio cum eisdem IIc flor. — Intr. et Exit. 1343-1344. fol. 190 v°.

1345 (?). 27 mars. Robino de Romanis et Bernardino Escot (?) pictoribus pro pingendo deambulatorium magnum ante cameram magnam hospicii domini nostri apud Villam novam, necnon et capellam que est in capite dicti deambulatorii ac etiam unum meianum (sic) factum de novo in dicto deambulatorio, facto super hoc precio cum eisdem per magistrum Matheum pictorem domini nostri — LX flor. — Intr. et Exit. 1345, fol. 127.

1345. 6 avril. Robino de Romanis et Bernardino Escot (?) pictoribus meiani (*sic*) intermedii inter studium domini nostri et cameram suam hospicii sui de Villanova quod fuit disruptum et noviter reedificatum, facto super hoc precio cum eisdem XV flor. — Ibid., fol. 29 v°.

Nous ignorons la patrie de la plupart des autres peintres attachés au service de Clément VI. En l'absence



Héliog. Dujardin. Imp. L. Eudes.

SCÈNES DE L'HISTOIRE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE
Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon

d'informations positives, force nous est de nous borner à l'énumération de leurs noms.

Jacominus de Ferro (appelé, en 1336, Jacominus tout court) peint en 1344 dans l'hospice de Villeneuve. Il a pour collaborateur Franciscus Saqueti.

1344. 16 avril. Facto computo cum Jacomino de Ferro tam suo quam Francisci Saqueti nomine de pictura per eos facta in aula hospicii domini nostri apud Villam novam de qua fuerat conventum cum eis ad summam II^c XL flor. ut patet per instrumentum super hoc receptum per magistrum J. Palasini confessus fuit ipsos recepisse II^c XL flor. — Intr. et Exit. 1343-1344, fol. 198 v°.

« 16 octobre. Mutuati sunt Jacomino pictori aule inferioris ultra pontem — XV flor. — Intr. et Exit. 1344, fol. 66.

« 1er décembre. Mutuati sunt Jacomino de Ferro et Francisco Saqueti pictoribus magne aule ultra pontem — X flor. — Ibid., fol. 68.

« 23 décembre. Mutuati sunt Jacobino de Ferro et ejus socio pictoribus — IIII flor. — Ibid., fol. 68 v°.

Bernardus Escot (?) et P. de Castris peignent, en 1344, une pièce de l'appartement pontifical. Maître Bernardin ne dédaigne pas non plus de mettre en couleur des escabeaux ; il ne montre pas à cet égard plus de fierté que ses confrères du xve siècle, si souvent occupés, à la cour pontificale, de ces mêmes travaux qui nous paraîtraient aujourd'hui indignes d'un peintre d'histoire.

1344. 9 février. Cum Bernardus Escot (?) et P. de Castris pictores recepissent sub certo precio, videlicet

ad summam LXXX flor. pingendam cameram que est immediate subtus cameram domini nostri novam, solvimus eisdem dictos LXXX florenos. — Intr. et Exit. Cam. 1343-1344, fol. 180.

1345. 16 mars. Bernardino Escoti (?) pictori pro CXXII scabellis per eum depictis ad racionem II sol. pro pictura cujuslibet scabelli, valent XII libr. IIII s., que summa fuit sibi soluta — X flor., IIII s. — Intr. et Exit. Cam. 1345, fol. 125.

Petrus Resdoli, du diocèse de Vienne, décora en 1343 la gardè robe du pape :

1343. 27 septembre. Petro Resdoli pictori dioc. Vienn. pro XXXIII libris cum dimidia dazur (*sic*) pro pingenda gardarauba (*sic*) domini pape ad racionem IIII d. tur. gros. pro libra qualibet — XIII lib., VIII s. mon. av. — Intr. et Exit. Cam. 1343, fol. 108. Cf. 1343-1344, fol. 169.

Petrus Boerii et Petrus Rebant ornent de fresques (peut-être purement ornementales) une partie de l'hospice de Villeneuve.

1345 (?) 11 mars. Petro Boerii et Petro Rebant pro pingendo magnam vicem hospicii domini nostri apud Villam novam, continentem CVII cannas cum dimidia, facto precio cum eisdem ad racionem IIII sol. pro qualibet canna, valent XXI lib., X s., que pecunie summa fuit sibi soluta in XVII flor. XXII s., singulis flor. pro XXIIII sol, computatis. — Intr. et Exit. Cam. 1345, fol. 121 v°. Cf. 1345-1346, fol. 167 v°.

Bissonus Cabalicanus (?) et Johannes Moys semblent occupés, comme les précédents, de travaux du dernier



ment du 4 février 1344) les corridors du palais d'Avignon, à raison de quatre sous par canne carrée.

Le peintre Simonetus de Lugduno mérite de nous arrêter plus longuement. Depuis que M. Achard a découvert qu'un certain « Simonettus Lugdunensis, pictor curiam romanam sequens », acheta en 1350 une maison sise à Avignon, l'imagination des érudits du Comtat Venaissin a travaillé sur ce nom. Se fondant sur la présence, dans les fresques de la chapelle d'Innocent VI, à Villeneuve, des lettres S. L. enlacées, ils lui ont fait honneur de ces intéressantes compositions (1), dont notre planche hors texte reproduit un fragment.

(1) « Un instrument de vente de l'année 1349, qui a été découvert récemment aux archives anciennes de la ville d'Avignon, semble désigner comme auteur des fresques de la salle du Consistoire un peintre lyonnais du nom de Simonnet, puisqu'il est qualifié dans cet acte, passé en sa faveur, de « pictor curiam Romanam sequens ». Les fresques de la chapelle d'Innocent VI à l'ancienne Chartreuse de Villeneuve, de l'autre côté du Rhône, portent la signature de ce peintre, une S et une L enlacées (Simónettus Lugdunensis). Ces fresques ont une grande analogie avec celles du Palais des Papes qui nous occupent. » (Canron, *le Palais des Papes à Avignon*; Avignon, 1875, p. 21.)

« Les fresques de cette chapelle peuvent être attribuées à un peintre lyonnais. En effet, les lettres S. L. enlacées, découvertes par M. Révoil, que l'on voit sur ces fresques, peuvent bien être la signature de Simonettus Lugdunensis, qui habitait Avignon en 1350, ainsi que cela est constaté dans un acte d'achat de maison. Cet acte, dans lequel il est question de l'achat d'une maison dans Avignon par un nommé Simonettus Lugdunensis, pictor curiam Romanam sequens, a été découvert récemment par M. P. X. Achard, le savant archiviste d'Avignon. » (Coulondres, *la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon*; Alais, 1877, p. 10.)

Simon ou Simonet de Lyon est, en effet, un des plus fidèles peintres de la cour pontificale. Nous le trouvons occupé, dès 1335, aux peintures de la chapelle de Benoît XII ; il reçoit, pour ce travail, un salaire quotidien de deux sous, celui des maîtres en titres s'élevant à trois sous et demi, voire quatre sous. En 1344, l'artiste lyonnais peint, avec Bissonus et Johannes Moys, 446 cannes carrées de corridors du palais pontifical, à raison de 4 sous par canne, alors que Matteo di Giovanetti recevait jusqu'à dix sous par canne. Nous nous serions gardé, quelque modique que soit cette rétribution, quelque humbles que soient ces peintures à la toise, de révoquer en doute la participation de Simonet à l'exécution des fresques de Villeneuve, si l'emploi du monogramme S. L. en guise de signature, ne nous avait pas semblé surprenant pour le XIVe siècle. Connaît-on pour l'époque qui nous occupe beaucoup d'exemples de cette manière de signer? On m'excusera si je soumets la question à mes confrères en archéologie avant de me prononcer.

Quoi qu'il en soit, voici la teneur du document qui relate les travaux de Simonet de Lyon pendant le pontificat de Clément VI:

1344. 4 février. Simoneto de Lugduno, Bissono Cabalicano (?), Johanni Moys pictoribus pro deambulatoriis palacii Avinion. pingendis, in quibus sunt IIII^c XLVI canne, duo palmi et III quarti quadrat. ad racionem IIII s. pro canna quadrata omnibus computatis, LXXXIX lib., VI s., VIII d. parve monete, que pecunie summa fuit eisdem soluta in singulis flor. pro XXIII s., II d., comput. LXXIII flor., XXII s., VI d. — Item pro vice guarde raube et capelle nove pingenda de precio

facto cum eis X flor. — Intr. et Exit. 1343-1344, folio 178 v°.

Dans un prochain travail, nous étudierons les peintures mêmes que ces différents artistes ont laissées à Avignon et dans les environs.

Pour aujourdhui, il nous suffira de placer sous les yeux de nos lecteurs les reproductions de quatre compositions ou fragments de compositions, conservées, les trois premières dans les chapelles du Palais des Papes, l'autre dans la chapelle d'Innocent VI, à la Chartreuse de Villeneuve. On y remarquera la prédominance des types italiens : il était difficile, dès lors, à n'importe quelle école, de se soustraire à l'influence de Giotto et de son entourage ; à plus forte raison, une telle tentative n'eût-elle obtenu que peu de succès dans la nouvelle résidence des Papes, que tant de liens divers unissaient à l'Italie pendant le XIV[e] siècle.

EUGÈNE MÜNTZ.

DOCUMENTS

SUR LE

CHATEAU DE LA GARDE

(ARIÈGE)

M. l'abbé Gabaldo, dont on a remarqué, dans le dernier numéro, l'intéressante étude sur l'ancienne cathédrale de Mirepoix, nous communique les documents suivants relatifs au château de La Garde. Leur publication sera d'autant mieux reçue des lecteurs du *Bulletin* que plusieurs d'entre eux ont visité, au mois de mai dernier, la célèbre demeure des Lévis. Voir le compte rendu du Congrès de Pamiers, n° 6, p. 576 et ss. A la page 578 figure, d'après un dessin de M. de Lahondès, une vue de la tour de l'escalier bâtie par Jean Moyen, en 1526.

1. — Inscription gravée sur une pierre détachée des ruines du château de la Garde, conservée au château de Leran :

> (Mossen) Françès de levis
> Senher de Monsegur : E. Madona
> Elis de Lautrec molher Sua :
> Han edeficat aquest Castel.
> (De 1310 à 1320.)

2. — Résumé d'un compte de dépenses pour le grand escalier de La Garde, 1526.

« Johan Moyen comenssa de besonhar à la vit que monsenhor fa fer al Castel de la Garda, etc. »

Il résulte de ce compte que Jean Moyen entreprit le travail de la Vis, ou grand escalier du château de la Garde, au mois d'avril 1526. Ce compte s'arrête à la fin de janvier 1527.

Jean Moyen était aux gages du seigneur de Mirepoix, au prix de 40 livres par an. Les maçons qui besognaient sous sa direction recevaient par jour quatre sous deux deniers chacun.

La dépense totale, gages et journées, en y joignant le prix des pointes nécessaires, monte, pour les dix mois, à la somme de :

436 livres 9 sous et 2 deniers tournois.

---

3. — Prix fait pour le garde fol de la vis du chateau de la Garde. 15 juin 1529.

« L'an mil cinq cent XXIX et le XVe jour de jung, au chasteau de la Garde, Gabriel Blanc, bayle de la Garde, et maistre Martin Chalandre, serrurier de Mirepoix, tous deux ensemble, ont prins à faire le gardefol de la vys dudit chasteau, de fer, ainsi qu'il apartiendra juxte leur art, savoir est : les pilliers à soubassement à mortiz (*sic*) de gorgonnes, et s'il n'y a gorgonnes, feront larmier dabas (*sic*) d'anticque aux sobassemens des pilliers, et par hault à pommes avec ung resseau fait alentique (*sic*) posé sus la corbie, et avecques les montans et garnymens nécessaires, comme de barraulx entrelassez. Et pour le fer, façon et tout

ouvraige que seront tenuz faire lesdits Blanc et Chalendre audit gardefol, leur a esté promis de bailler, du commandement de Monseigneur, par Mons. des Rives, son maistre d'hostel, la somme de cent dix solz tournois pour quintal, à leurs propres costz et despens. Lesquelz seront tenus rendre faict ledit gardefol d'icy à Nostre Dame de septembre prochaine, etc. — Es présences de vénérable homme Mre Tristand Champellays, chanoyne en l'esglise cathédralle de Mirepoix, Mre Mathelin Cappela, prestre, maistre Henry de Mirepoix, fondeur. — (S). Bertrand.

---

4. — Prix fait du rétable de la chapelle de la Garde, 30 novembre 1534.

Marché conclu entre Mre Tristand de Champelays, pour le seigneur de Mirepoix, et Me Jehan Le Clerc, menuisier (le même qui fit la quaiche et le taüt de l'Evêque en 1537), de faire le restable, « ainsi qu'il a baillé le portraict en parchemin, » — sans autre indication, pour le prix de 160 livres tournois. — Par faulte de notaire, Champelays et Le Clerc ont signé, ainsi que deux témoins, François de Lanapla (qui signe Francès), et Jehan de Mirandol.

Le prix fait des livres de chant (1529. Antoine Nyort) est reproduit dans le mémoire sur l'église de Mirepoix. Pièces justificatives n° 2.

Le prix fait de la tapisserie (1531. Jean Bodet) est résumé dans le même mémoire. Note 47.

A. Gabaldo.

(*Archives du château de Leran.*)

LA CHAPELLE GOTHIQUE

DE L'ÉGLISE SAINT-MAURICE DE REIMS

(1546-1884)

La ville de Reims est célèbre par deux monuments merveilleux, Notre-Dame et Saint-Remi, mais elle est pauvre en édifices de second ordre, comme on en voit un assez grand nombre à Châlons et à Troyes. Elle ne conserve, en effet, que deux des treize églises paroissiales qu'elle comptait avant la Révolution : l'une, Saint-Jacques, près de l'ancienne Couture, édifice du moyen âge complété à la Renaissance ; l'autre, Saint-Maurice, église très ancienne, voisine de la grande rue du Barbâtre, reconstruite aux deux tiers en 1867, de sorte qu'il n'y subsiste plus rien de la nef romane primitive. Les seules portions historiques de l'église actuelle sont le grand chœur avec la chapelle latérale du nord et la sacristie, ensemble de constructions du style Louis XIII, et la chapelle latérale du sud, spécimen intact de l'époque gothique flamboyante, récemment rendue à son élégance première. C'est sur cette dernière chapelle que nous voudrions appeler l'attention des amis des arts et de l'histoire, à l'occasion de sa complète et heureuse restauration.

La description de l'église Saint-Maurice vient d'être publiée (1) ; nous ajouterons, à titre d'intéressants souvenirs et d'après plusieurs documents des archives, quelques détails complémentaires sur cette chapelle gothique, qui forme comme l'appendice et le hors-d'œuvre de l'édifice. Elle fut primitivement, en effet, la chapelle particulière du prieuré bénédictin, qui se trouvait joint de temps immémorial à cette petite paroisse. Tant que ce prieuré appartint à l'abbaye de Marmoutier, elle y entretint quelques moines (2). Ces religieux eurent pour église conventuelle la nef latérale du sud avec l'abside qui la terminait, et qui fut élégamment reconstruite au milieu du XVI[e] siècle. Les prieurs réguliers, aussi bien que les commendataires, maintinrent cet état de choses (3).

(1) *Essais historiques sur l'église et la paroisse de Saint-Maurice de Reims,* par M. Lacatte-Joltrois, ouvrage publié et annoté par M. l'abbé Cerf, in-8 de 120 p., Reims, Impr. coop., 1882.

(2) « Anciennement, lit-on dans un mémoire écrit après 1764, le collatéral gauche et la nef étoient l'église paroissiale; le collatéral droit et la chapelle qui le termine au levant, étoit l'église des religieux du prieuré. » — Un autre mémoire est encore plus explicite : « L'église formoit un carré long; la nef et le collatéral gauche étoient à l'usage des paroissiens; le collatéral droit étoit à l'usage des religieux. A la teste de ce collatéral, plus avant et plus haut que le sanctuaire de l'église paroissiale, étoit la chapelle du prieuré, en laquelle on entroit par le collatéral droit de l'église ; elle n'avait pas d'autre entrée. Il y avait un mur de séparation de ce collatéral avec la nef jusqu'à une certaine hauteur et depuis la teste de l'église jusqu'à vers le millieu d'icelle. » *Archives de la Marne*, à Châlons, série G. ; *Archevêché de Reims*, Doyennés, Chrétienté de Reims.

(3) « *Prioratus ille sat pinguis cessit commendatariis, a quibus sacellum elegantis structuræ, claustrum et aliquot habitacula conservata sunt.* » (D. Marlot, *Histor. Remensis Eccles.*, t. II, p. 274.)

L'espace réservé par les bénédictins était absolument distinct de l'église paroissiale, dont les séparait un mur construit à travers les arcades des premières travées de la nef. La paroisse, de son côté, avait la possession exclusive de la grande nef et du collatéral nord, avec un maître autel placé à la hauteur de l'entrée du chœur actuel. L'édifice se terminait à cet endroit par une muraille plate, percée sans doute de fenêtres, mais privée d'une abside faisant saillie au dehors. C'est ainsi que les lieux sont figurés sur un plan général du quartier, dressé en 1569 et conservé à la Bibliothèque de Reims (1).

Lorsque les jésuites eurent pris possession, en 1616, de l'antique prieuré, ils voulurent accommoder à leur usage l'église entière, et dans ce but ils construisirent le grand chœur, vers 1622, puis la chapelle du Nord et la sacristie. Ainsi se trouvait agrandie et mieux éclairée la sombre et massive église romane, qui disparut, pour ainsi dire, pièce par pièce dans le cours de deux siècles.

Bien plus, après avoir détruit la muraille qui séparait le collatéral sud de la grande nef, les pères songèrent à rebâtir, pour eux seuls, le vaisseau entier dans le style des hautes constructions inaugurées au chevet, vaste projet que notre époque vient seulement d'accomplir.

Quant à la paroisse, elle subit la conséquence des inévitables vicissitudes de l'édifice, comme il arrivait d'ailleurs à toutes les paroisses obligées de vivre en commun avec un ordre religieux. Son autel fut conservé d'abord à son ancienne place, au bas des degrés du

(1) *C'est la figure du ban saint Maurice faict a la requeste de M. Jacques Thuillier, prieur dudit Saint-Maurice, l'an* 1569. Plan gr. in-f° teinté. Ce document donne à l'église paroissiale une superficie de 66 toises carrées.

nouveau chœur (1) ; puis fut transporté de nuit, en 1626, dans la chapelle latérale du nord. Au surplus, les paroissiens durent suivre, pour le service du culte, les termes d'une transaction passée avec les jésuites le 16 janvier 1619, traité d'accord sinon de paix durable (2). On attendit en vain la construction projetée d'une nouvelle paroisse sur un autre emplacement, ce qui aurait efficacement coupé court à toutes les difficultés. Les choses restèrent dans l'état provisoire jusqu'en 1764, époque où le prieuré fut transformé en hôpital et l'église entière attribuée aux paroissiens.

Au cours de ces modifications, la chapelle gothique, dernier vestige des moines réguliers, qui l'avaient placé sous le vocable de sainte Anne, survécut heureusement dans son intégrité. Accolée au grand chœur bâti à sa gauche, elle perdit sans doute alors les fenêtres qui l'éclairaient de ce côté, mais elle fut ménagée, utilisée et vraisemblablement décorée dans le goût du temps. Nous ne savons rien de cette décoration, qui n'a laissé aucune trace, et que remplaça, en notre siècle, un étrange et peu regrettable embellissement. On la sacrifia aux exigences du genre faux, qui maintenait

(1) Marlot explique fort bien cet arrangement : « *Sacellum altius et longius porrigebatur altari parochiali et sic quodammodo Monachi in capite sanctuarii, ut in aliis omnibus prioratibus, positi erant : adhuc extat sacellum B. Annæ sacrum estque chori seu adyti recens exstructi ad latus dextrum, adeo ut summum altare Patrum sit directe supra altare parochianorum, quod in eodem loco ut antiquitus permanet.* » *Marlot latin,* t. II, p. 274, note marginale.

(2) Ce traité fut conclu à la suite d'une interdiction totale lancée contre les paroissiens par le cardinal de Guise. *Archives de Reims,* fonds du collège des Bons-Enfants, Prieuré de Saint-Maurice. C'est un vrai type de traité léonin.

sous la Restauration une réminiscence grossière des élégances du XVIIIe siècle. Les trois fenêtres du fond furent bouchées, et l'espace qu'elles occupaient recouvert de toiles peintes par M. Germain, peintures non sans mérite peut-être, bien qu'à peine visibles dans ce sanctuaire aveuglé. Un autel surmonté de colonnes en bois avec baldaquin, acheva de masquer les lignes de l'architecture, que rendirent tout à fait méconnaisables de vulgaires boiseries appliquées au bas des murailles. Cependant, dès 1845, sous l'influence de M. l'abbé Nanquette, alors curé de Saint-Maurice, devenu plus tard évêque du Mans, on se prit à admirer les deux fenêtres flamboyantes restées ouvertes sur le côté droit, et on les garnit successivement de vitraux peints. On projeta dès lors une restauration complète, que vient de terminer le curé actuel, M. l'abbé Lamorlette, dans les conditions les plus favorables pour le monument tout entier.

Il n'y avait, au surplus, pour accomplir ce travail, qu'à dégager le chevet des inutiles amas qui l'obstruaient : les meneaux des fenêtres, les chapiteaux des colonnes, les nervures des voûtes, presque tous les détails étaient restés à l'abri sous le badigeon et les boiseries. L'ensemble a reparu aujourd'hui sous cet aspect gracieux que nos pères ont connu, tel que l'avait conçu le maître de l'œuvre en 1546 (1). Cette date que la tradition nous a conservée, est de deux ans seulement antérieure à celle de l'abside et des chapelles de

(1) Par une heureuse disposition que l'on voudrait retrouver partout, une inscription rappelle les principales dates de construction, les bienfaiteurs, et l'origine de cette église mentionnée au VIe siècle dans le testament de saint Remi.

l'église Saint-Jacques, de Reims, qui ont été élevées d'un seul jet en 1548. Nous retrouvons donc deux types contemporains de l'architecture rémoise, œuvres variées de cette période si riche en artistes et en conceptions que l'on y construisait simultanément, ici en style gothique, et là en Renaissance.

Il nous reste à décrire, telle qu'elle apparaît maintenant, cette chapelle qui rehausse l'intérêt de l'église Saint-Maurice par une variété qui plaît à l'historien, sans offusquer le moins du monde l'œil de l'artiste. Au contraire, cette abside latérale rompt favorablement la perspective toujours si monotone d'un édifice moderne (1). Sa dimension en fait un petit monument à part : elle mesure, en effet, quatorze mètres de longueur sur six de largeur, et sa hauteur sous voûte approche de sept mètres. Elle se compose d'une large travée et d'un chevet à cinq pans : cinq fenêtres d'inégale largeur l'éclairent à l'est et au midi ; les trois fenêtres du fond sont divisées en deux compartiments, et les deux autres en offrent trois ; les meneaux de toutes ces baies se terminent en dessins flamboyants. Les voûtes ont des nervures en ogive, multiples et entrecroisées, de forme prismatique, qui se relient entre elles par des clefs fleuronnées sans pendentifs. Un cordon règne sur le pourtour des murs à la base des fenêtres. Les nervures de la voûte reposent sur des colonnettes de même style, avec base, mais sans chapiteaux, sauf à l'abside où les chapiteaux qui séparent les fenêtres sont garnis de feuillages profondément

(1) Consulter, sur l'église Saint-Maurice, la relation des visites d'archéologues qu'elle reçut, durant les congrès tenus à Reims en 1845 et en 1861.

fouillés, de fruits et de grappes de raisin. A gauche de l'autel, du côté de l'épître, s'ouvre une piscine surmontée d'un arc en accolade retombant sur des moulures prismatiques ; le tympan contient un écusson surmonté d'une couronne, mais il n'y subsiste plus trace d'armoiries. On accède dans la chapelle sous une arcade en arc brisé, énorme massif de maçonnerie, que l'on peut considérer comme le seul débris survivant de l'église du XIIe siècle.

Sans avoir de hautes proportions, ce modeste sanctuaire présente un tout harmonieux, que rehaussent sans l'écraser les détails secondaires : pavage, grilles, autel en pierre du même style, sobres peintures décoratives figurant simplement l'appareil. Les vitraux ont également repris leur place dans les cinq fenêtres : celles du fond sont garnies de sujets relatifs à Notre-Dame du Rosaire, sous le vocable de laquelle est aujourd'hui placée la chapelle. L'artiste qui en a exécuté les cartons s'est naturellement inspiré de trois grandes scènes qui ont rendu cette dévotion célèbre dans l'Église. Il a peint au centre l'apparition de la sainte Vierge à saint Dominique, à droite la victoire de Lépante, et à gauche la récitation du chapelet dans une église de Rome par saint Pie V, tandis que se livrait cette mémorable bataille. Les détails caractéristiques de ces épisodes sont reproduits dans le sens historique avec toute la fidélité désirable, mais on peut regretter que dans la disposition des scènes et des figures décoratives, comme dans le ton du coloris, le peintre ne se soit pas efforcé davantage de reproduire les riches modèles du XVIe siècle conservés à Notre-Dame et à Saint-Alpin de Châlons-sur-Marne. Quel plus magnifique spécimen de l'art champenois peut-on offrir

à l'émulation de nos artistes! L'essentiel, du moins, a été exécuté à Saint-Maurice, où l'on ne pouvait multiplier les sujets sans augmenter d'autant une dépense déjà considérable.

Ajoutons enfin que l'artiste rémois qui a réalisé tous ces travaux a tiré un excellent parti de la remarquable menuiserie d'un confessionnal du XVIIe siècle, et qu'il replacera bientôt aussi quelques tableaux sur le nu de la muraille. C'est ainsi que des œuvres d'art d'un autre style peuvent concourir à décorer un édifice gothique, tout en y respectant l'architecture non moins que la vérité historique.

H. JADART.

Reims, 24 juillet 1884.

LES SEPT ANGES

Le *Bulletin* a publié (1) un article intéressant de M. Léon Dumuys sur un rare monument mérovingien au sujet duquel je demande à faire quelques observations.

Le monument en question est évidemment le fragment d'un moule dans lequel on coulait en métal une patène destinée aux cérémonies de la messe. Sur cette patène neuf médaillons en relief représentaient le Sauveur (*Salvator*), entouré d'anges accompagnés de leurs noms. Ces anges, qui devaient être au nombre de sept, n'existent plus qu'en partie, et on ne lit plus que deux noms et deux fragments de noms, savoir : *Uriel, Raguel, ..fael* et *Dra...*

Ils étaient figurés là pour rappeler ce qui est écrit dans le livre de Tobie (XII, 15) : *Ego enim sum Raphael Angelus, unus ex septem qui astamus ante Dominum,* et par suite le dogme de la présence réelle. Je pense que le huitième médaillon, qui devait se trouver en haut, au-dessus du Sauveur, représentait l'agneau de Dieu, d'une forme analogue à celui sculpté sur le pupitre de Sainte-Radegonde publié dans les *Mélanges d'archéo-*

(1) 1884, p. 405.

logie, t. III, p. 78, et dans le *Bulletin monumental*, 1878, p. 258.

La patène est bien d'époque mérovingienne; elle est, pour ainsi dire, datée par le concile tenu à Rome en 745, qui déclare que les noms d'anges, Michel, Gabriel et Raphael, sont les seuls authentiques et rejette les autres. Les prescriptions de ce concile ont dû être exécutées fidèlement, surtout en ce qui concerne les objets du culte, car M. Dumuys ne cite pas un seul objet pareil à la patène d'Orléans, c'est-à-dire portant les figures de sept anges avec des noms.

Il est bien question dans un écrivain du IXe siècle d'une patène ornée de la figure du Sauveur entourée d'anges, mais on ne donne pas le nombre de ces anges, on ne dit pas s'ils sont nommés.

Cependant plusieurs noms d'anges apocryphes restèrent en usage; ainsi Uriel (qu'on écrit souvent Ouriel comme on le prononce), qui est nommé dans Esdras (1), se trouve dans plusieurs anciennes litanies (2) et est placé quelquefois dans les églises avec les trois anges authentiques par une raison de symétrie.

Il n'est pas le seul qu'on rencontre ainsi placé pour faire quatre pendants.

J'ai vu à Venise, aux pendentifs de la coupole de l'ancienne église des jésuites, quatre statues d'anges avec ces noms : Michel, — Gabriel, — Raphael, Fortitudo Dei, — Sealtiel, Oratio Dei.

Nous retrouvons ce Sealtiel avec d'autres, bien loin de là, ainsi que le prouve le fait suivant. Il y avait à Palerme une ancienne église à peu près abandonnée à

(1) Liv. IV, 1; V, 20; X, 28.

(2) Mabillon, *Veter. Analect.*, t. II (1676), p. 682.

cause de son état de ruine et qui ne servait que comme salle d'exercice pour de jeunes musiciens, des enfants de chœur. Un jour de l'année 1516, le directeur de l'établissement se rendant à cette église s'arrêta pour examiner les murs délabrés de ce monument et crut apercevoir des traces de peinture; il fit de suite laver le mur en cet endroit et fut agréablement surpris de voir une fresque représentant le Tout-Puissant assis sur son trône et accompagné de sept anges que nommait l'inscription suivante : — Michel, Victoriosus ; — Raphael, Medicus; — Gabriel, Nuncius; — Barachiel, Adjutor; — Jehadiel, Remunerator; — Uriel, fortis socius; — Sealtiel, Orator.

Cette trouvaille fit grand bruit, la dévotion aux sept anges, se ranima, une confrérie s'établit, et on fonda dans la ville le monastère des sept anges, où se réunirent des religieuses minimes de l'ordre de Saint-François-de-Paule. Le tout est raconté et publié par A. Mongitore, chanoine de la cathédrale de Palerme (1). Ceci prouve que la dévotion aux sept anges existait plus ou moins au moyen âge. Elle existait encore plus tard comme l'établit le récit détaillé par Cancellieri (2) des origines du tableau placé au maître autel de Sainte-Marie-des-Anges à Rome et qui est la copie d'un autre tableau qui se trouvait à Venise.

Je n'ai pu l'examiner comme je l'aurais désiré; mais, d'après une grossière gravure (3), je puis dire qu'il représente la Vierge et l'Enfant Jésus entourés de sept

(1) *Istoria del ven. monastero de Sette Angioli*. Palermo, 1726.

(2) *De Sacrariis*, t. II.

(3) Bombelli, *Raccolta delle immagini della Bma Vergine*, t. IV, p. 91.

anges tenant des banderolles sur lesquelles il n'y a aucun nom. Selon Cancellieri, ils auraient été effacés. Je renvoie, du reste, à cet écrivain, qui cite de nombreux ouvrages sur les anges (1).

Chez les Grecs, comme chez les Latins, les choses se passèrent de même. Un concile rejeta les noms d'anges apocryphes, et on en remarque très peu dans leur iconographie; ainsi Uriel fait le quatrième dans la coupole de l'église du couvent de Saint-Luc, en Grèce, et dans d'autres coupoles de Sicile. Enfin le *Guide de la peinture* ne mentionne aucun apocryphe. Mais, d'autre part, on a aussi des preuves de la dévotion aux sept anges des fidèles du rit grec. Je n'en citerai qu'une, qui consiste dans un tableau slave publié dans la *Revue archéologique* (1857, pl. 311) et dans les *Caractéristiques des saints* du P. Cahier, au mot Ange. Ce tableau représente la Trinité entourée des sept anges, Michel, Gabriel, Raphael, Uriel, Salathiel, Egoudiel, Barachiel.

De cet objet très moderne, je passe à la description d'un autre très ancien, plus ancien que la patène d'Orléans et aussi intéressant. Je veux parler d'une pierre dure de couleur violette (améthyste) que j'ai aperçue dans une des vitrines du Trocadéro, à l'Exposition universelle de 1878. Elle appartenait alors à M. de Montigny depuis décédé (2). C'est une intaille d'environ 0m03 de haut, à peu près carrée, qui représente le Christ en pied non nimbé, mais ayant son monogramme derrière la tête (le X traversé par un P). De la gauche, il tient un

(1) *De Sacrariis*, t. II. Il en cite encore dans *Memorie di S. Medico martire*; Roma, 1812.

(2) Cette pierre gravée serait toujours dans la famille du collectionneur.

cartel sur lequel sont gravés en caractères grecs les premiers mots de l'Évangile de saint Jean : *Au commencement était le Verbe.*

ΕΝΑ
ΡΧΗ
ΗΝΟ
Λ(ο)Γ
Ο С

Il bénit, de la droite, et du même côté sont gravés sept noms les uns au-dessous des autres, de cette façon :

ΡΑΦΑΗΛ
ΡΕΝΕΛ
ΟΥΡΙΗΛ
ΙΧΘΥC
ΜΙΧΑΗΛ
ΓΑΒΡΙΗΛ
ΑΖΑΗΛ

Les lettres Φ et Θ sont de forme carrée.)

Dans ce groupe, nous voyons trois noms d'anges apocryphes, les noms de trois anges cités dans la Vulgate, puis un septième, qui est un nom symbolique du Christ employé depuis les premiers siècles de l'Église et dont les lettres fournissent les initiales des cinq mots grecs signifiant : Jésus-Christ, fils de Dieu, sauveur. Pourquoi ce nom symbolique se trouve-t-il là ? C'est, m'a fait observer le R. P. Martinov, parce que le Christ est nommé par Isaïe dans les Septante, c. IX, v. 6, l'ange du grand conseil. Il se trouve ici dans une sorte de place d'honneur, au milieu des six autres anges. Je

compris de suite; le Christ était placé là au milieu d'anges en sa qualité d'ange, envoyé par son père, et on lui donnait un nom symbolique d'une courte étendue, égale à celle des autres noms.

Voilà l'explication laconique et dénuée des développements qu'elle comporte de ce curieux monument qui doit remonter, je pense, au IVe siècle, et qui paraît n'avoir pas encore été publié.

JULIEN DURAND.

CHRONIQUE

Mouvement de la Société française d'Archéologie. — Dans la séance du 28 novembre 1883 ont été admis les membres suivants :

MM.

1. Comte Gérard de Fayolle, au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre (Dordogne);
2. Armand de Potter, château de Montagland, près Saumur (Maine-et-Loire);
3. Wagner, président et fondateur de l'Institut libre des sciences, à Philadelphie (États-Unis),

Présentés par M. Léon Palustre.

4. Roux, notaire, à Cavaillon (Vaucluse), présenté par M. Morel.

Congrès archéologique de Pamiers, Foix et Saint-Girons (Ariège), 51e session.

VI

La ville de Saint-Girons est admirablement située aux trois confluents du Salat, du Baup et du Lez. La beauté de on site est pour le voyageur une compensation à la rareté

de ses monuments. Toutefois la matinée du vendredi est employée à visiter ce qu'elle peut offrir à l'examen des membres du Congrès. Et d'abord l'église de Saint-Vallier : la porte romane, sans tympan, est la partie la plus ancienne et la plus intéressante de l'édifice. Les colonnettes qui portent les archivoltes sont de marbre ; leurs chapitaux sont ornés d'entrelacs, de nattes, d'animaux bizarres et de têtes humaines. Sur leurs tailloirs, des palmettes, des serpents, des feuillages ; aux bases, des tores à grosses saillies. Tout cela indique le XIIe siècle, qui paraît être l'époque de la fondation du monument. Encore ici un campanile percé d'arcades. Il s'élève au-dessus de la porte sur le mur du nord. Sa partie inférieure peut bien appartenir au XIIe siècle, mais toute la partie supérieure ne nous paraît pas antérieure au XVIe. L'église n'a qu'une nef, sur laquelle, au sud, s'ouvrent des chapelles. L'édifice a subi aux XVe et XVIe siècles les transformations qui ont amené l'état actuel. Au fond de l'abside, derrière l'autel, un tombeau d'aspect fort simple et tout aussi énigmatique se recommande à l'attention des hommes d'étude du pays.

L'église principale de Saint-Girons, *Sanctus Gerontius*, reconstruite il y a quelques années, n'a conservé d'ancien que son clocher surmonté d'une assez belle flèche en briques du XVe siècle. A sa base, il abrite un porche au-devant de la porte de l'église.

Quelques membres du Congrès pénètrent dans le jardin de Mme L. de Séguin, qui leur en fait gracieusement ouvrir les portes, pour examiner un petit autel votif antique en très bon état de conservation, sur lequel on lit l'inscription

FORTV
NAE AVG
M. VAL.
IVSTVS
EX
VOTO

Hauteur totale 0^{m}80 ; largeur 0^{m}29.

Ce petit monument, trouvé à Saint-Girons, au siècle dernier, a été publié récemment, avec un dessin, par M. J. Sacaze, qui en a donné aussi la bibliographie dans ses *Inscriptions antiques des Pyrénées françaises*, p. 100.

L'autel dédié par Valerius Justus à la Fortune-Auguste remplit aujourd'hui une utile fonction. Il sert de support à un cadran solaire en ardoise de la fin du XVIIIe siècle, sur lequel les collecteurs d'inscriptions horaires s'empressent de copier la sentence du Psalmiste, qu'ils ont souvent rencontrée ailleurs : « *L'homme n'est que vanité, et ses jours passent comme l'ombre;* » plus l'avertissement, qui n'est pas moins connu : « *Craignez la dernière!* »

Mais l'heure, quoique cachée, avance rapidement et nous rappelle que le programme de la journée est considérablement chargé.

Si le Congrès avait pu suivre dans ses explorations l'ordre chronologique des monuments qu'il a examinés, il aurait dû commencer ses excursions par où il les a terminées, c'est-à-dire par la visite de Saint-Lizier.—Saint-Lizier est, en effet, de tous les points historiques du département de l'Ariège, le plus authentiquement ancien, et celui qui a conservé les restes les plus importants de son antiquité. La ville actuelle a remplacé l'ancienne *Civitas Consoranorum*, le chef-lieu de ce petit peuple désigné par les auteurs anciens sous le nom de *Consorani*. Que les *Consorani* aient été, dès l'arrivée de César en Gaule, placés entièrement dans l'Aquitaine, comme le dit Pline d'un côté (1), ou qu'ils aient été divisés entre l'Aquitaine et la Narbonnaise, comme il semble l'établir d'autre part (2), toujours est-il qu'ils se trouvaient réellement compris dans la Novempopulanie et l'Aquitaine après la réforme opérée par Auguste (en l'an 27 avant notre ère) dans l'organisation des « Trois Provinces » ou des « Trois Gaules ».

(1) Pline, lib. IV, c. XIX.
(2) Id., lib. III, c. IV.

Ce n'est pas, du reste, ici le lieu d'entrer dans de plus longs détails sur cette question de géographie historique si souvent débattue (1). Elle sera le sujet d'un mémoire spécial dû à la compétence de M. Julien Sacaze, l'érudit auteur de *l'Épigraphie des Pyrénées* et destiné au compte rendu général du Congrès. Rappelons seulement qu'à l'origine, la *Civitas Consoranorum* paraît avoir été désignée sous le nom d'*Austria*, qui s'appliquait plus particulièrement à la cité ou citadelle de la ville. Grégoire de Tours la désigne aussi sous le nom de *Conseranis*. En 507, la *Civitas Consoranorum*, après avoir appartenu aux Visigoths, passa sous la domination des Francs, et, en 587, elle fut acquise par le traité d'Andelot au royaume d'Austrasie sous Childebert II. Quant à son nom de Saint-Lizier, il lui vient d'un de ses évêques qui serait mort vers le milieu du VIIIe siècle. Le diocèse de Conserans, le seul d'origine ancienne des trois qui ont occupé le territoire du département de l'Ariège, correspondait à l'étendue de la *civitas* des *Consorani*, et plus tard à celle du comté et de la vicomté de Conserans.

Saint-Lizier n'est séparé de Saint-Girons que par une distance d'environ deux kilomètres. Deux belles routes y conduisent, l'une sur la rive gauche, l'autre sur la rive droite du Salat. Les membres du Congrès suivent la route de la rive gauche. Là, le Salat, aux eaux limpides, coule au milieu de charmants paysages dominés, au fond du tableau, par la ville de Saint-Lizier, qui s'élève sur son pittoresque amphithéâtre. Après vingt minutes de marche, on arrive à la tête du vieux pont, qu'il faut franchir pour atteindre la ville.

Ce pont est établi sur une longueur de quarante mètres, comptés sur le développement de son tablier formé de deux plans inclinés, et large de 3m40 entre les parapets. Aujourd'hui

(1) D'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule*; De Marca, *Hist. du Béarn*; Ernest Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*; Longnon, *Atlas hist. de la France*... texte explicatif des planches, 1re livraison; E. Taillebois, *Recherches sur la numismatique de la Novempopulanie*.



quatre arches donnent passage aux eaux et sont portées par trois piles munies, tant en aval qu'en amont, d'avant-becs aigus qui s'élèvent jusqu'à la hauteur du parapet, où ils forment des refuges de trois mètres d'ouverture.

Autrefois, comme nous l'apprend M. Anthyme Saint-Paul (1), le pont avait cinq arches. La cinquième, du côté de la ville, a disparu sous la construction d'une nouvelle route. La troisième pile se trouve interrompue un peu au-dessous du parapet, ce qui provient de la démolition d'une tour placée autrefois sur le pont et sous laquelle se trouvait un passage voûté armé d'une herse.

Les trois piles reposent sur des rochers, que les eaux torrentueuses du Salat viennent frapper avec violence, mais qui restent à découvert à leur bas niveau. La première arche mesure 4m75 d'ouverture et la seconde 8m25. La troisième, jetée sur le lit principal du Salat, profondément encaissé à cet endroit entre les rochers, mesure 16 mètres. C'est au point correspondant à son sommet qu'aboutissent les deux pentes du tablier. La quatrième arche et la pile qui la sépare de la précédente comprennent environ 10 mètres.

Ce pont est encore construit d'après les données du moyen âge, avec tablier très étroit, deux plans inclinés et avant-becs, répétés en aval, comme au pont de Cahors. Nous ne le croyons cependant point antérieur au xve siècle. Toutefois les voûtes des arches, en plein cintre, sont plus récentes que les piles. La plus grande, légèrement surbaissée, porte la date de 1690, avec un écusson fort compliqué, placé du côté d'aval, sur la face de l'arche, au claveau central, et chargé de plusieurs armoiries, parmi lesquelles figurent celles de l'évêque saint Esteven (1680-1707) *d'argent à deux épées de gueules posées en fasce l'une sur l'autre*. Une mitre est aussi sculptée sur le claveau central de la même arche, du côté d'amont.

(1) *Bulletin monumental* XXIX, p. 658. M. A. Saint-Paul a publié dans le *Bulletin* deux érudites notices qu'on lira avec intérêt et profit, tant pour la partie historique que pour la partie monumentale (XXIX. p. 560 et 658).

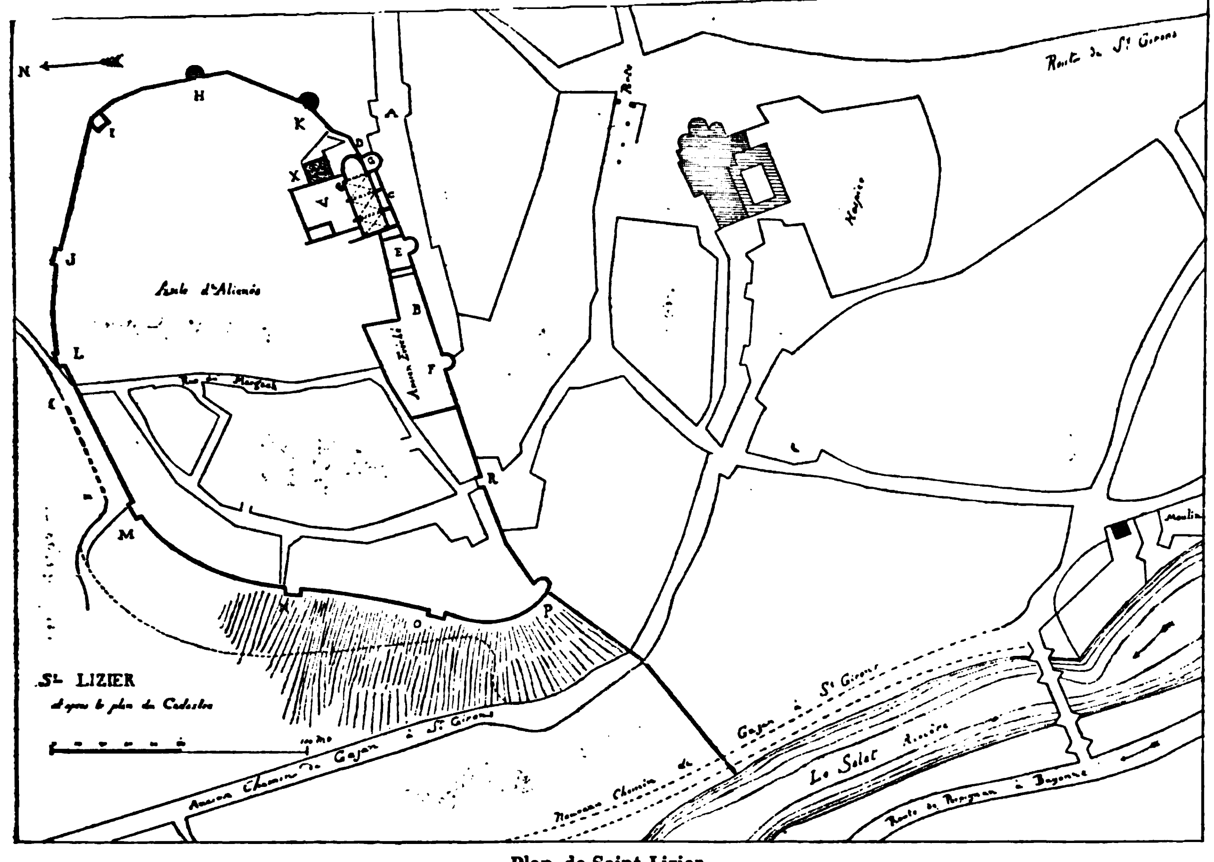
En vain l'on cherche dans les bases des piles, les vestiges d'un pont romain; mais l'époque romaine se trouve rappelée par la présence d'un marbre antique placé à la quatrième assise de la seconde pile, sur sa face gauche, du côté d'amont. C'est un fragment d'autel votif à fronton accosté de deux acrotères. On y lit l'inscription suivante, qui a été maintes fois publiée, avec des variantes toutes fautives avant la copie exacte qu'en donna M. Anthyme Saint-Paul dans le *Bulletin monumental* (1863, p. 660):

MINERVAE
BELISAMAE
SACRVM
QVALERIV*s*
MONTAN*us*
*e*V*p*

M. l'abbé Thédenat, qui a relevé ce texte sur place, l'a publié, accompagné d'un érudit commentaire, dans le *Bulletin des Antiquaires de France*, 1883, en faisant observer qu'il existe, sur le bord de la cassure inférieure, les traces d'une lettre qui devait être un V et qu'il interprète (*ex*) *V* (*oto posuit*). « Le nom de Belisama, dit-il, est celui d'une divinité topique identifiée avec Minerve après la conquête. » Il rapproche aussi ce texte d'une inscription gauloise trouvée à Vaison, et qui fait connaître la déesse avant cette identification.

M. J. Sacaze, dans son premier fascicule des *Inscriptions antiques des Pyrénées*, vient aussi de publier cette inscription. Il reproduit avant les traces du V, sur la cassure inférieure, celle d'une autre lettre, presque imperceptible mais qui existe réellement.

Le pont aboutit sur la rive droite, à l'une des entrées de la ville, divisée en deux parties distinctes, la ville proprement dite, située sur la pente du coteau et l'ancienne *Cité* qui a conservé une partie très notable de son enceinte romaine



Plan de Saint-Lizier.

et occupe le sommet de la colline. Cette dernière se signale au loin par l'imposante façade, flanquée de deux tours circulaires, d'un vaste bâtiment qui est l'ancien palais épiscopal construit en 1655 par l'évêque Bernard de Marmiesse.

Dans le bas de la ville, à droite de la tête du pont, on voit encore une tour carrée qui dépendait d'un moulin fortifié et dont on fait remonter l'origine à 1120.

Les membres du Congrès traversent la ville par ses rues escarpées et se rendent directement à l'ancienne cité.

Depuis la suppression de son évêché, à l'époque de la Révolution, la ville de Saint-Lizier, complètement déchue de son ancienne importance, n'est plus qu'un simple chef-lieu de canton. La partie orientale de l'emplacement de la Cité se trouve aujourd'hui transformée en un asile d'aliénés. — On l'aborde par une avenue moderne A, à l'est, qui conduit aux logements et aux bureaux de l'administration installés dans l'ancien palais épiscopal. Dans tout le soubassement du mur de façade B et des tours E F, aux pieds desquels on passe, on reconnaît la construction du rempart romain très franchement caractérisée par ses assises de petit appareil régulier.

M. le docteur Favre, directeur de l'établissement, et Mme Favre veulent bien faire au Congrès le plus courtois accueil, et lui offrir, dans leurs salons, quelques moments d'une gracieuse hospitalité, pour laquelle nous leur exprimons ici toute notre gratitude.

On visite ensuite l'église, qui sert aujourd'hui de chapelle à l'hospice.

Cette église, comme celle de la ville inférieure, que le Congrès visitera à son retour, a été elle aussi, pendant longtemps église cathédrale, et même concurremment avec l'autre; car la ville de Saint-Lizier est une de ces rares villes qui ont eu cette particularité de posséder deux églises concathédrales (1). Mais malheureusement l'histoire de leur ori-

(1) Parmi les villes qui ont eu des concathédrales on peut citer Forcalquier

gine n'en est pas plus claire, tant au point de vue purement historique qu'au point de vue monumental.

Les historiens sont d'accord pour reconnaître Saint-Valère comme premier évêque du Conserans, au cours du v[e] siècle. Son successeur fut Glycerius, qui prit part au concile d'Agde, en 506. Après lui vint Théodore, mort en 549. Cet évêque, au rapport de Grégoire de Tours, fit transformer en basilique un oratoire établi sur l'endroit où avait été découvert miraculeusement le corps de saint Vallier, c'est-à-dire saint Valère.... *Adveniens autem Theodorus episcopus oratorio ipso in majori spatio ampliato, magnam efficit Basilicam.* A Théodore aurait succédé Quintianius et à celui-ci Lycerius, saint Lizier, mort en 747. C'est à lui que la ville de *Conseranis* doit son nouveau nom, en reconnaissance des signalés services que le saint prélat avait rendus en défendant sa cité contre les Goths, et plus tard, après les dévastations des Sarrasins, en contribuant puissamment, avec le secours de Charles Martel, à relever ses ruines. Après cette époque, le Conserans, érigé en comté par Charlemagne, appartint à ses évêques, concurremment avec le comte de Comminges.

Toutefois certains auteurs confondent en un même personnage Glycerius et Lycerius, et le mettent au v[e] siècle. De ce nombre sont les auteurs des *Acta Sanctorum*. Mais il est un fait qui paraît incontestable, c'est la présence de Glycère au concile d'Agde en 506. Il n'est nullement fait mention d'un acte de cette importance dans la vie de saint Lycère. Cette vie, écrite par Guidon, évêque de Lodève, recueillie par Labbe, rapportée dans les *Acta Sanctorum*, qui ne lui en opposent pas d'autre, fait vivre Lycère au VIII[e] siècle. C'est aussi le système adopté par le *Gallia Christiana* qui place Lycère au temps d'une invasion des Goths, sous leur chef

et Sisteron. — A Besançon, les deux églises de Saint-Étienne, dans la cité, et de Saint-Jean, dans la ville basse, en possession l'une et l'autre d'un chapitre particulier, ont aussi pendant un temps présenté un état de choses analogue à celui qui a existé à Saint-Lizier.

Ricosinde, et plus tard, au temps des Sarrasins, sous Charles Martel.

Quoi qu'il en soit de l'identité des premiers évêques du Conserans et de l'origine de leurs églises, l'existence des deux cathédrales est confirmée par les auteurs du *Gallia Christiana*... « In urbe hac duæ fuerunt concathedrales, una S. Licerii, B. Mariæ altera, usque ad tempora Bernardi de Marmiesse episcopi qui obiit tantum anno 1680. Tunc in utroque templo celebrabatur officium a capitulo bipartito. In S. Licerii fano erant unus precentor, unus sacrista, unus operarius, sex canonici, duodecim præbendarii et presbyter sub titulo vicarii perpetui. Totidem erant in ecclesia Deiparæ Virginis. Pro utroque insuper erant unus archidiaconus et unus elemosynarius. »

Nous voyons donc que dans ces deux églises l'office était célébré par un double chapitre composé, pour l'une et pour l'autre, d'un préchantre, d'un sacristain, d'un fabricien, de six chanoines, de douze prébendiers et d'un prêtre avec le titre de vicaire perpétuel. De plus, chaque église avait un archidiacre et un aumônier.

Cet état de choses se maintint jusqu'à l'épiscopat de Bernard de Marmiesse, qui réunit les deux chapitres en un seul, vers 1655. Ce chapitre célébra les offices dans l'église de la sainte Vierge, dite N.-D.-du-Siège, située dans la partie supérieure de la ville et qui touche au palais épiscopal, comme le dit textuellement le *Gallia Christiana*.

A partir de cette époque, l'église inférieure, celle de Saint-Lizier, est abandonnée comme cathédrale, et l'église N.-D. est seule en possession de ce titre (1).

(1) Cependant cette assertion paraît être en désaccord avec l'état du diocèse de Conserans que donne la *France ecclésiastique* pour l'année 1784. Nous y voyons, en effet, qu'à ladite année le chapitre de la cathédrale (Notre-Dame et Saint-Lizier) était formé d'un archidiacre, de deux sacristains, de deux *ouvriers*, de deux préchantres et d'un aumônier et qu'il y avait aussi deux curés chanoines honoraires et vingt-quatre prébendiers. « Ce chapitre, est-

Mais à quelle époque eut lieu l'institution des deux églises concathédrales? Les historiens semblent n'en rien dire. Le *Gallia Christiana* n'en fait pas mention.

Quoi qu'il en soit, examinons l'édifice tel qu'il existe aujourd'hui. En somme, il est fort modeste. L'église, suivant l'ancien usage, est orientée. La porte est établie sur le côté nord, à la première travée, vers l'ouest. Cette porte, sans tympan, s'ouvre, par un arc aigu, sous un massif de voussures garnies de tores en briques, le tout appliqué sur le mur. Les chapiteaux des colonnettes qui portent les voussures sont ornés d'un double rang de feuillages, caractéristiques du XIVe siècle et mélangés de têtes humaines ovales. Sur les tailloirs des chapiteaux on retrouve aussi des rinceaux qui rappellent l'époque romane. Le plan intérieur est très simple : un chœur terminé par une abside semi-circulaire et, au-devant, une nef à trois travées. La longueur de la nef mesure 20^{m}50; celle du chœur 10^{m}50, soit 31 mètres en longueur totale et 9 mètres de largeur pour la nef.

Au sud s'étendent, sur la longueur de l'église, trois chapelles postérieures à la nef; elles ont 2^{m}50 de largeur et leur mur de fond, parallèle à celui de la nef, est établi sous le soubassement de l'ancien rempart romain C, que le Congrès a déjà remarqué à l'extérieur des bâtiments. Toutefois la première de ces chapelles, vers le chœur, est convertie en sacristie.

Par suite des restaurations, ou simplement des travaux exécutés à l'église pour l'affecter à sa nouvelle destination, l'intérieur modernisé offre peu de caractère. Les voûtes de la nef, divisées en trois travées par des arcs aigus, sont portées sur des nervures qui retombent, ainsi que les arcs doubleaux, sur des colonnes appliquées, quatre aux angles et quatre aux flancs des murs. Leurs chapiteaux seuls sont

il dit, a des églises concathédrales, l'une sous l'invocation de Notre-Dame, et l'autre sous celle de Saint-Lizier, dont la ville porte le nom. Aussi l'on a pu remarquer que trois dignités sont doubles. »

significatifs. Ils affectent une forme cylindrique et sont couverts de figures humaines, d'animaux posés debout, d'un relief presque plat, d'un style fort négligé. Sur le premier, près du chœur, à gauche, on voit l'ange symbolique de saint Mathieu avec une banderole portant une inscription en lettres gothiques ; sur le second l'aigle de saint Jean accompagné d'une banderole où on lit : *Ioannes ;* de plus, un écusson chargé d'une aigle ; sur le premier chapiteau, au sud, le bœuf de saint Luc ; sur le second, du même côté, le lion de saint Marc et l'écusson chargé de l'aigle. Les troisièmes chapiteaux au sud et au nord portent aussi le même écusson, et, de plus, l'un une syrène et l'autre des animaux debout. Dans ces six chapiteaux, nous avons donc, outre les symboles des quatre évangélistes, un écusson chargé d'une aigle répété quatre fois, et on le retrouve aussi à une clef de la voûte.

Ces armoiries sont celles de l'évêque Jean III (Jean d'Aule), qui siégea de 1480 à 1515. On voit qu'elles ont un rapport évident avec le nom de cet évêque, qui prit celui de l'évangéliste symbolisé par l'aigle. Elles nous donnent la date approximative de la construction, sinon de la nef, du moins des voûtes, comprise entre 1498 et 1515. Le *Gallia Christiana* nous apprend, en effet, qu'à cet évêque, surnommé le *bon évêque*, *bonus episcopus vulgo nuncupatus,* issu d'une noble famille, le roi Louis XII, dont l'avènement eut lieu en 1498, octroya pour armes une aigle à la place de l'écu de la maison d'Incamps qu'il portait antérieurement. De plus, le *Gallia*, après avoir rappelé l'esprit cultivé et le goût de ce prélat pour les lettres, ajoute qu'il fit orner de peintures la basilique de Sainte Marie, qu'il en construisit les voûtes et édifia un péristyle à l'usage des processions qui se rendaient à l'église. Les nervures des voûtes et les bases des colonnes accuseraient peut-être une époque antérieure à la date qui vient de nous être révélée ; mais ce désaccord apparent est chose fréquente dans ces régions du midi. N'avons-nous pas vu récemment, au porche de la cathédrale de Mirepoix, des formes du XIVe siècle imitées au XVIe ? Toutefois

constatons que les trois chapelles latérales que nous avons signalées plus haut accusent une époque postérieure, le plein XVIe siècle. Quant aux peintures exécutées par les soins de l'évêque Jean III, il n'en existe aujourd'hui nulle trace. Peut-être, plus tard, en retrouvera-t-on les vestiges sous les enduits modernes des murailles? Le péristyle dont il vient d'être question a disparu lui aussi dans les constructions postérieures contiguës à l'église.

Le chœur est garni d'assez belles boiseries. Il a conservé deux rangs de stalles du XVIIIe siècle ou de la fin du XVIIe, en noyer clair, d'un travail simple, qui donne un bon spécimen des œuvres de ce genre à cette époque. Les panneaux qui garnissent le mur, au-dessus des stalles semblent être d'une autre main, d'un travail un peu plus ancien. Leurs faces unies et plates sont séparées par des pilastres ornés, dans le bas, de légers reliefs, d'enroulements, de feuillages, le tout d'un ton calme et très harmonieux.

La stalle du fond, l'ancien siège épiscopal, a été recouverte d'un dais soutenu en avant par deux sortes de cariatides ajourées, d'un style moins pur, affectant les formes contournées et exagérées du XVIIIe siècle.

Les murs de la première travée, vers le chœur, sont aussi munis de panneaux de bois, à personnages du XVIIIe siècle non sans mérite. Au nord, des deux côtés d'une grande niche carrée qui contenait un siège épiscopal, on voit deux panneaux représentant la Nativité de la Vierge et la Présentation au Temple; au-dessus des panneaux, deux médaillons, dont l'un contient saint Mathieu et l'autre saint Luc; au-dessus de la niche, un médaillon représentant saint Pierre. — Au côté sud, deux autres panneaux à droite et à gauche de la porte de la sacristie, dans l'un l'Annonciation et dans l'autre l'Assomption de la Vierge; au-dessus de la porte de la sacristie, un médaillon où la Vierge est figurée assise tenant l'enfant Jésus et plus haut saint Paul dans un autre médaillon.

On remarque dans le dallage du chœur deux plaques

funéraires qui indiquent des sépultures d'évêques.—L'une, au milieu et à l'entrée du chœur, en marbre gris, porte l'inscription suivante précédée d'un écusson dont les pièces sont effacées :

D · O · M ·
HIC IACET
ILLVSMVS · AC REVMVS
D · D ·
GABRIEL DE ST
ESTEBAN EPVS
CONZERANENSIS
OBIIT AN· DNI
M · DCCVII DECEMBRIS
R · I . . . .
R(equiescat) I(n pace)

Les armes doivent être restituées : *d'argent à deux épées de gueules posées en fasce l'une sur l'autre.* (*Armorial général du Languedoc.*)

L'autre plaque est placée du côte de l'Évangile, un peu en avant de l'autel. Elle est en marbre blanc et porte un encadrement formé d'une bande ondulée incrustée en marbre noir veiné. L'écusson, le chapeau et les glands qui précèdent l'inscription, ont été arrachés et sont restés en creux. La longueur de la plaque est de 1m96 sur 0m97 de large. Voici l'inscription :

HIC IACET
ILLVSTRISSMVS AC REVERENDISS
IOANNES FRANCISCVS
DE MACHECO DE PRÊMEAUX
EPISCOPVS CONSERANENSIS
SVI GREGIS EXEMPLAR
ET PASTOR OPTIMVS

QVAM SEMPER NOVIT PACEM
IN SVA DIOECESI

RETRIBVAT ILLI DEVS
IN SVA ÆTERNITATE
OBIIT DIE XXIX APRILIS
AN M. DCCLII

L'écusson doit être restitué : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois têtes de perdrix du même, arrachées, becquées et allumées de gueules.*

Ce sont du moins les armes de la famille Macheco de Prémeaux, que nous retrouvons dans le *Dict.* de La Chenaye-Desbois.

Dans la chapelle qui sert de sacristie, il existe aussi, dans le dallage, une plaque de marbre de 1m60 de long sur 0m78 de large. Elle porte un encadrement formé d'un filet creux, rempli d'une matière noire qui exhale au toucher une odeur de goudron. En tête, un écu timbré de la crosse et de la mitre, *bandé d'argent et de gueules de six pièces à un chef d'azur chargé d'un renard soutenu d'une burelle d'argent.* Au-dessous, l'inscription :

M'
HIC IACET D̄N̄S HIERO
NIMVS DE LINGVA EPVS
CONSERĀN QVI CAL-
CVLO . OPPRESS' MIRA
TOTI' VITÆ · PIETATE
AĪĀM DEO REDDIDIT
DIE . 13 NOVEMB.
A · D · 1612 ·

Le chœur et l'abside présentent une légère inclinaison vers le nord par rapport à la nef. Mais cette première partie de l'église ne paraît pas être de la même époque que la nef. Elle serait plus ancienne, du moins dans sa région inférieure jusqu'à la hauteur de sa voûte. Il est à observer aussi que le chœur suit vers le nord la même inclinaison que le rem-

part romain D. Il est relié à ce rempart par une construction en forme de demi-tour, établie sur les soubassements de la tour romaine G du même rempart. Un escalier a été installé vers le xv[e] siècle, dans une tourelle polygonale en saillie à l'extrémité du mur du nord de la nef. Il était destiné à conduire au clocher.

Ce clocher, ou plutôt la construction qui en tient lieu, a été exécuté à une époque beaucoup plus récente. Sa disposition doit être signalée. Il renferme une sorte de salle de forme légèrement ovale, qui se trouve établie au-dessus des voûtes du chœur et de l'abside, par suite de la surélévation de leurs murs. Mais elle présente cette curieuse particularité que la courbe de l'ouest, sans porter sur un mur ou des piliers de fond, repose sur l'arc doubleau inférieur de l'entrée du chœur. Cet étage était éclairé par de larges fenêtres à plein cintre; il est resté inachevé et se trouve aujourd'hui surmonté, du côté de la nef, d'un petit campanile qui tient lieu de clocher.

Cet étage semble avoir eu une grande importance dans l'esprit des constructeurs et avoir été en désaccord de proportions avec l'église elle-même, comme simple étage destiné à ne recevoir que les cloches. Il est des exemples de clochers qui se terminent par une terrasse couverte d'une galerie voûtée, comme à la belle église de Larroumieu, dans le Gers, et qui servaient de belvédère. Il pouvait en être de même à Saint-Lizier, d'autant mieux que nous sommes tenté d'attribuer l'édification de cet étage à l'évêque B. de Marmiesse, de 1650 à 1680, qui semble avoir eu le goût des grandes constructions et a attaché son nom à celle du palais épiscopal, qui existe encore.

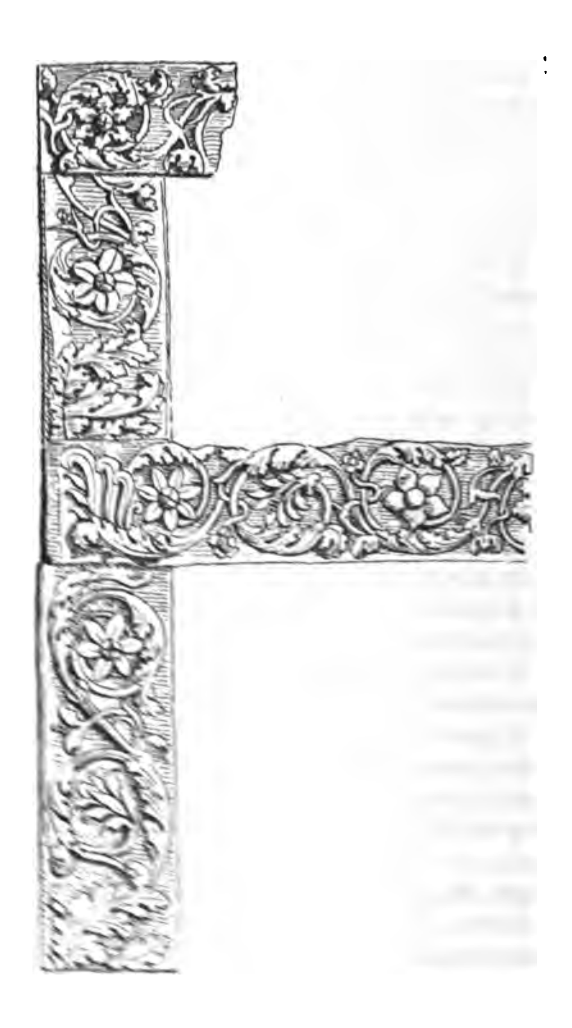
Un cloître s'élevait au nord de l'église. Outre quelques fragments de colonnes, conservés dans la cour qui occupe l'emplacement figuré en V sur le plan, il n'en reste plus qu'une dépendance d'un intérêt considérable : l'ancienne salle capitulaire. Elle est située vers le nord de l'abside, en X. A l'intérieur, deux colonnes la divisent en deux nefs dans

le sens de la largeur et en trois dans le sens de la profondeur, ce qui donne six travées à la voûte séparées par des arcs doubleaux et portées sur des nervures croisées. Mais nous devons dire que ces nervures ont été refaites à une époque indéterminée. Les bases des colonnes, ornées de moulures et les chapiteaux garnis de palmes et de feuilles ovales ont les caractères du XIIe siècle. Les deux fenêtres sont situées des deux côtés de la porte. Leur construction est très soignée avec appareils finement taillés. Leur cintre, renforcé d'une archivolte, repose sur deux colonnettes juxtaposées et trappues placées près des montants, parallèlement à l'axe de la baie. Elles sont reliées par des chapiteaux géminés ornés de palmes unies et de feuilles de fougères. On retrouve aussi sur leurs tailloirs ces ornements en boules qui sont si fréquents dans la décoration des monuments de cette région.

Cette salle capitulaire, qui ne saurait être postérieure au commencement du XIIIe siècle, en faisant la part de la persistance du style roman dans le pays, témoigne par sa présence de l'existence d'un chapitre près de l'église de N.-D., et donne la preuve qu'à cette époque cette église était en possession de son titre de cathédrale.

Dans le mur du chœur de l'église, près de la salle capitulaire et à gauche de la tour de l'escalier, se trouve encastré un débris antique, en marbre blanc, orné de rinceaux et de rosaces d'un excellent style et provenant d'une frise ou d'un pilastre de l'un des édifices de la ville romaine. Nous en donnons ici le dessin exécuté par M. Nodet, d'après une photographie. Disons déjà qu'un autre débris de la même ornementation, accusant la même provenance, se retrouve à l'abside de l'église de la ville inférieure (1).

(1) Il est fort vraisemblable que ces deux débris auront été arrachés au même monument, vers la même époque, et il y aurait là une certaine présomption pour attribuer cette partie de l'église Notre-Dame à une période voisine du XIIe siècle, comme la construction de l'église de l'abside inférieure.



[illegible] à Saint-Lazare.

Le mur nord de l'église est appuyé sur deux contreforts, mais postérieurement on lui a appliqué un second mur moins élevé qui les englobe. Un élégant tombeau, en forme d'enfeu, a été établi au xiv[e] siècle sur ce mur à l'extérieur. Il se compose d'une arcature fleuronnée, supportée par des piliers prismatiques et surmontée d'un fronton triangulaire percé d'une rose à quatre lobes. Cet élégant, édicule subsiste encore, mais la partie inférieure qui devait contenir le sarcophage est actuellement vide. On voit aussi au fond de cet enfeu un petit bas-relief intéressant. Le Christ debout, portant le nimbe crucifère, les mains liées, apparaît à mi-corps derrière un sarcophage bas et long, dont la face est ornée d'une série de quatre lobes et porte à l'une de ses extrémités un soldat endormi et à l'autre un personnage dans l'attitude de la prière. A côté du Christ sont figurés des instruments de la passion suspendus ou placés debout : la lance, le roseau et l'éponge, les clous, les fouets et la colonne.

Après l'examen de l'église Notre-Dame, le Congrès visite l'enceinte romaine de la cité. Malgré les dégâts et les transformations qu'ont subis ces murailles, l'enceinte est visible sur presque tout son pourtour, qui mesure environ 740 mètres de développement. Elle est flanquée de douze tours encore reconnaissables, dont six semi-circulaires au sud et six carrées au nord. Nous avons déjà vu, en abordant la cité, que les soubassements des murs B C et des tours F E G K, sur une hauteur assez considérable, sont revêtus d'un petit appareil romain régulier. — Continuons l'examen de l'enceinte par la partie orientale. Le mur formant courtine entre les deux tours K et H est muni lui aussi d'un parement semblable, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, avec chaînes de trois rangs de briques. Observons que la tour K est remplie d'un massif de maçonnerie romaine et qu'elle porte un surhaussement plus moderne d'environ trois mètres, qui forme un vide intérieur. La tour H est entièrement romaine et pleine jusqu'au sommet. Ces tours pleines

n'ont rien d'inusité. Telles étaient, par exemple, celles de l'enceinte gallo-romaine de Senlis, décrites par Batissier dans son *Histoire de l'Art monumental*, p. 245. A la hauteur du mur, elles contenaient une chambre accessible par le chemin de ronde qui régnait sur le rempart.

La tour I est carrée et placée à l'intérieur du rempart. Le soubassement seul est de construction romaine. Au moyen âge, on en fit la base d'un donjon qui existe encore en partie. Le grand mur I J montre son parement romain bien conservé, avec cette particularité que les assises du petit appareil suivent l'inclinaison très prononcée du sol, qui va s'abaissant vers le nord. Le parement extérieur est très dégradé, mais cependant reconnaissable. Le mur romain a disparu sur la ligne J L. Il se trouve également interrompu du point L au point M, mais un énorme fragment détaché de l'enceinte se voit au bas du chemin recouvert d'une haie. Après le point M, il faut pénétrer dans la propriété de M. Lombeau pour retrouver la continuation du mur, qui reparait formant soutènement vertical, sur une longueur d'environ 225 mètres, M N O P. Le parement, il est vrai, est presque partout délabré. Dans la masse du blocage, on aperçoit çà et là quelques chaînes de deux briques. Il y a, sur tout ce pourtour, des particularités intéressantes à signaler, telles que des tours carrées légèrement saillantes à l'extérieur, et des séries de petits contreforts en petit appareil. On voit aussi dans le mur deux bouches d'égouts en forme de canaux carrés, garnis de plaques de marbre de différentes couleurs et provenant d'édifices antiques. Dans l'un, on reconnait une face d'architrave; dans l'autre, une plaque portant des ornements d'une époque de décadence, peut-être mérovingiens, imitant des fers de lance allongés, accostés de deux rinceaux en forme d'S.

Au-dessus de l'un de ces égouts était encastré un fragment de marbre blanc portant une inscription incomplète acquise par M. Barry, qui la transporta à Toulouse; mais elle a disparu depuis. Elle était intéressante en raison de la mention

d'un duumvir qu'elle contenait. M. J. Sacaze l'a publiée d'après un ancien estampage :

......MANIB	(*Diis*) *Manib*(*us*)
.......NGINI	(*Lo*)*ngini?*
....NI·IIVIR	*ni.duumvir*(*i*)
....ALERIA	(*V*)*aleria*
..... \·VXOR	. *a uxor*
I··OPTIMI	*marit*(*i*) *optimi*

M. Lombeau, propriétaire de la maison située au-dessus du mur romain vers l'extrémité P et qui a l'obligeance de nous accompagner, veut bien nous expliquer qu'il existait dans le mur, vers cette extrémité P, une porte de l'époque romaine ; mais, bien qu'elle soit murée, il a pu constater qu'elle communiquait avec un passage incliné appareillé en arges dalles, qui se dirigeait en dessous de la maison, comme pour monter à la cité.

De cet endroit, les visiteurs, par une simple porte moderne montent à la terrasse de M. Lombeau, qui les introduit gracieusement dans son habitation, construction de très bon style du XVIIIe siècle. Il y a réuni plusieurs tableaux, non sans mérite, de diverses écoles, des objets de curiosité et des collections de médailles antiques, que le Congrès examine avec intérêt, tout en admirant le splendide panorama qui s'étend, de là, sur les montagnes et les vallées.

A partir de ce point, l'ancien rempart disparaît sous des constructions modernes ; mais on peut facilement reconnaître sa direction. Après s'être arrondi pour former un tour d'angle, il retournait vers l'est pour aller rejoindre en ligne droite le mur qui forme la façade de l'ancien évêché. Sur cet alignement se trouve aujourd'hui une porte R, sous une tour carrée du moyen âge, dite tour de l'Horloge, et qui fait encore communiquer, au sud, la ville haute avec la ville basse.

Et ici se place une observation à propos de l'ancien évê-

ché. Nous ne connaissons aucun document qui indique si l'ancien palais épiscopal occupait la même place que celui de Bernard de Marmiesse. Quoi qu'il en soit, nous devons constater que cette réunion ou cette proximité de la cathédrale et de l'évêché, appuyés l'un et l'autre sur l'enceinte romaine, se trouve conforme à l'état de choses qui a existé dans plusieurs villes gallo-romaines, où le palais du gouverneur de la *Civitas* devint la résidence de l'évêque, contiguë à la cathédrale.

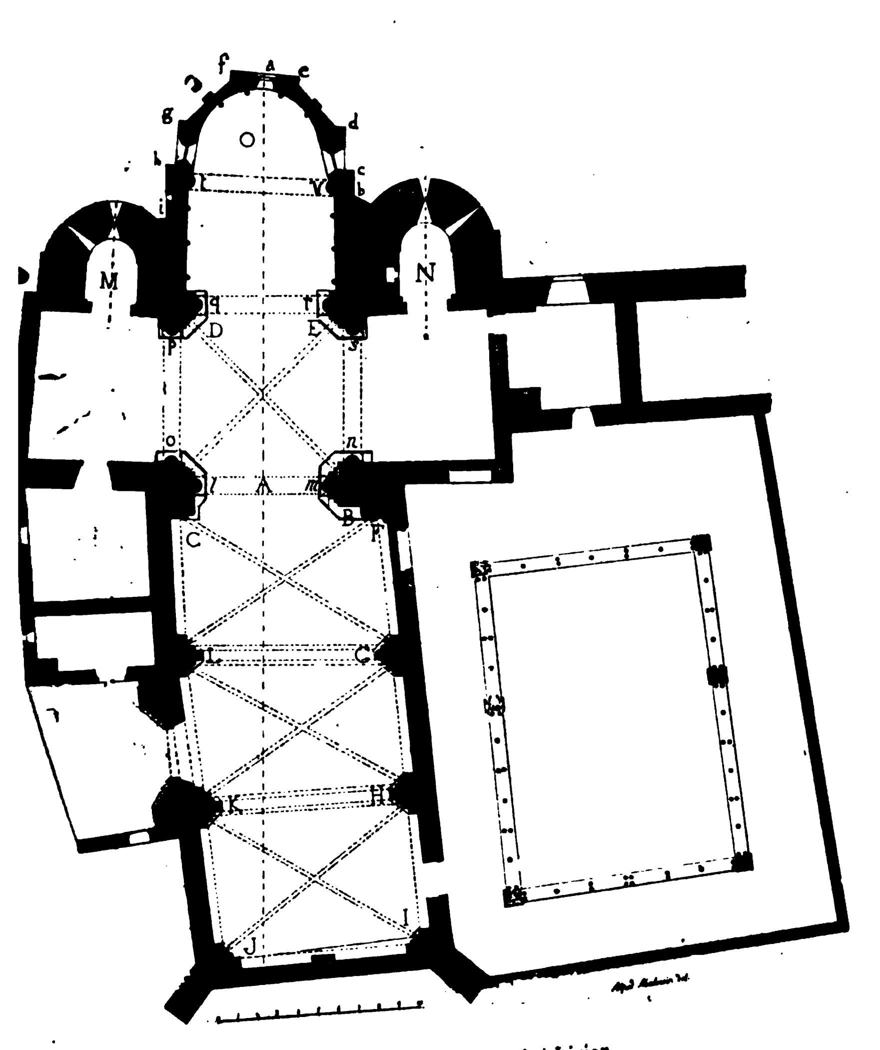
La colline qui porte la cité s'élève du côté de l'ouest sur des pentes rapides et des rochers qui deviennent presque abrupts au-dessous du point P. Au bas de ces rochers, un mur romain était établi pour barrer le passage entre la rivière et leurs escarpements. On en voit encore des débris sur les deux bords de la route nouvellement construite le long du Salat et à une centaine de mètres de la tête du vieux pont.

Mais à quelle époque attribuer l'édification de l'enceinte de la cité. A la considérer dans l'ensemble de ses parties anciennes, l'aspect de son appareil et le soin apporté à sa construction lui donnent une grande ressemblance avec les murs de Fréjus, d'Autun et de Senlis, et nous sommes tenté de la rapporter au IIIe siècle ou à la première moitié du IVe. Quoi qu'il en soit, malgré ses lacunes tant en étendue qu'en hauteur, après les murs des deux premières villes que nous venons de nommer, elle est assurément l'une des plus intéressantes qui, en France, se recommandent à l'étude des archéologues.

VII

Après avoir visité la ville haute, le Congrès passe à l'examen de l'ancienne cathédrale dédiée à Saint-Lizier et située à l'est de la ville inférieure.

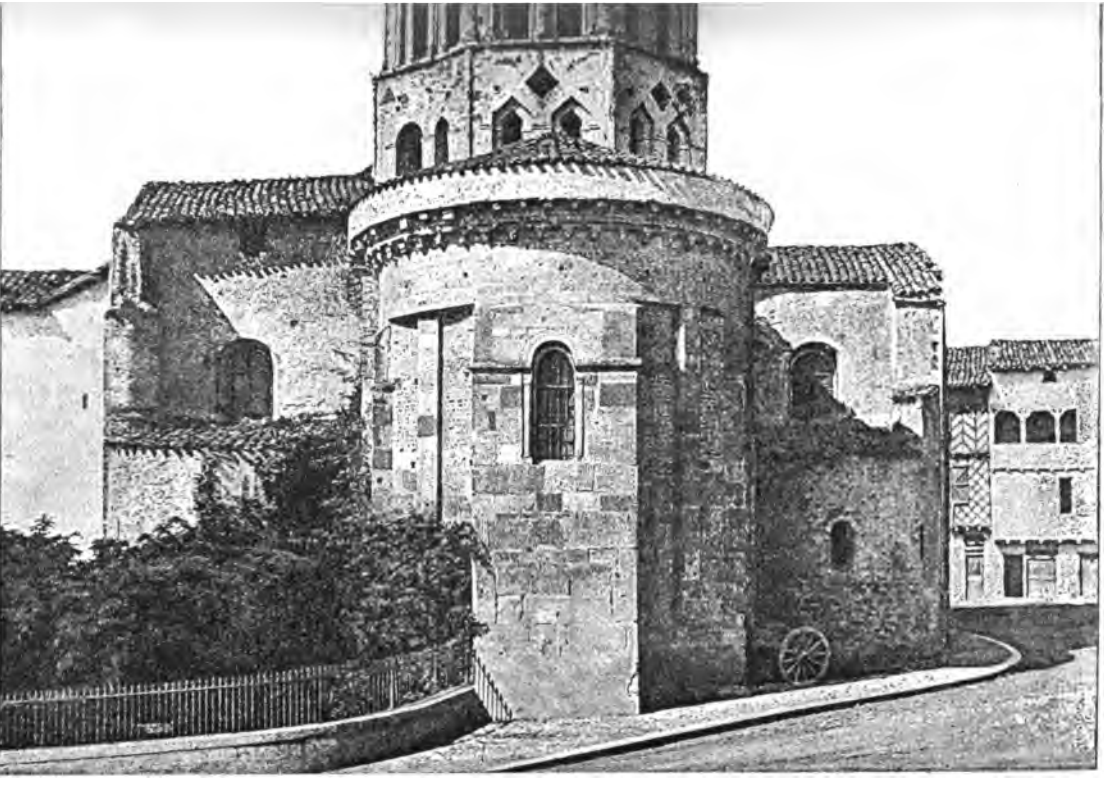
Nous donnons ci-jointe la réduction du plan de cette église,



Plan de l'église de Saint-Lizier.

relevé avec le plus grand soin, sur la demande du Congrès, par M. Malvesin, architecte de l'arrondissement de Saint-Girons. — Nous l'accompagnons aussi d'une photogravure des absides de l'église.

Examinons d'abord l'extérieur. L'abside centrale est la partie qui, à juste titre, attire le plus l'attention. Elle est presque entièrement revêtue de grands appareils romains finement taillés et provenant d'anciens monuments. Outre les pierres à surface unie, il en est qui portent des cannelures, des bandes d'architraves, des rinceaux, etc. L'abside s'avance sur un plan à sept faces, entre deux autres absides demi circulaires plus petites et d'une construction très grossière. Une particularité qui lui donne une physionomie étrange, c'est qu'établie sur un plan polygonal, elle est surmontée d'un élégant couronnement qui, à partir du haut du mur *c d*, devient parfaitement circulaire jusqu'au sommet du mur *h*, de sorte qu'il déborde en saillie au-dessus des faces *d e*, *f g*, et se trouve légèrement en retrait sur la face centrale *e f*. Cette face *e f*, entièrement revêtue de grandes pierres taillées antiques, est percée d'une fenêtre cintrée, *a*, conservée intacte. Deux colonnettes cannelées, à chapiteaux, placées dans l'angle de ses piédroits, portent son cintre formé de claveaux appareillés. Ces chapiteaux, avec leurs corbeilles couvertes de rinceaux à faible relief, rappellent une origine des temps mérovingiens. Toutefois les chapiteaux sont séparés du cintre par l'extrémité d'un bandeau saillant, posé horizontalement sur la face *e f*. Les deux faces *d e*, *f g*, sont munies d'un pilastre en appareil antique qui, dans l'état actuel du monument, se termine, à 1^{m}50 au-dessus du sol, par un amortissement à moulures. Le grand appareil forme la partie inférieure de ces faces; dans le haut, c'est un remplissage en petit appareil régulier, dans lequel on remarque près et des deux côtés de la face *e f*, au niveau de la naissance du cintre de la fenêtre, un fragment de frise antique orné de rosaces et d'élégants rinceaux. Il est identiquement semblable, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, a



Absides de l'église de Saint-Lizier.

celui dont nous avons précédemment donné le dessin, et qui se trouve encastré dans le mur nord de l'église Notre-Dame-de-la-Cité.

Les deux faces *c d* et *g h* en saillie sur les deux *b c*, et *h i*, appareillées en grandes pierres dans le bas et en petites, de diverses grandeurs, dans le haut, sont percées de deux fenêtres cintrées, aujourd'hui défigurées par un vulgaire élargissement. La face *h i*, au nord, présente, elle aussi, un revêtement de pierres de grand appareil, dont quelques-unes à cannelures. Elle a conservé une fenêtre fort étroite, sans embrasure extérieure, mais maçonnée vers le milieu de sa profondeur.

Le couronnement circulaire comprend trois parties distinctes et révèle une construction postérieure aux précédentes; d'abord un mur droit de six assises d'appareils taillés de grandeur moyenne et d'aspect non romain ; au-dessus court une corniche à deux étages de modillons séparés par une arête carrée, munie à son angle d'une moulure creuse et d'une série de boules. Les médaillons de l'étage inférieur sont formés de têtes ou de corps grotesques d'hommes et d'animaux, de boules et de figures à damiers. Un sujet bizarre occupe le centre de la corniche sur l'arête qui sépare les deux étages de modillons; ce sont deux corps à courtes jambes, à grosses têtes et à ventre bouffi, posés horizontalement pieds à pieds, mais séparés par une tête humaine vue de face.

Les modillons de l'étage supérieur sont plus simples que les précédents, et consistent en corbeaux carrés unis aux moulures. Une construction verticale, sans caractère, couronne elle-même les corniches et porte la toiture de l'abside. Observons toutefois que l'étage inférieur de la corniche existe seul au-dessus des faces *ih cb* et qu'il est remplacé par le couronnement supérieur dont nous venons de parler.

Les deux absides latérales par la grossièreté de leurs matériaux, simples moellons d'un caractère barbare, produisent un contraste frappant avec les beaux matériaux

et la correction de lignes de l'abside centrale. Il faut constater aussi que leurs murs, sur leurs flancs latéraux, s'élevaient beaucoup plus haut que l'extrados des voûtes actuelles. Leurs prolongements sont visibles sur une élévation assez considérable. Elles sont percées de quatre fenêtres, dont deux très étroites et les deux autres plus larges, mais toutes cintrées.

Au simple examen du plan, on reconnait une différence considérable entre les épaisseurs des murs des absides latérales et celle de l'abside centrale qui est d'une construction beaucoup plus légère. Les deux absides latérales offrent aussi entre leurs épaisseurs de murs une différence très notable.

En somme, tous les éléments caractéristiques des parties que nous venons d'examiner jusqu'ici indiquent, pour leur construction, la période romane.

Les murs du transsept qui regardent l'est, apparaissent au-dessus des deux absides latérales. Le mur nord du transsept présente lui aussi plusieurs anomalies. Il repose sur une assise de grandes pierres antiques dont deux cannelées. Cependant cette assise s'arrête au point x, et, à partir de ce point, le mur incline un peu vers le sud. Un petit appareil d'aspect romain fait les frais de la plus grande partie de la construction de ce mur dont l'axe médian ne correspond pas à celui de son pignon.

Sur l'alignement du transsept et sur l'axe de l'abside s'élève une tour octogone dont chaque face est percée de deux fenêtres à sommet triangulaire. Entre leurs sommets, au premier étage, est aussi pratiquée une ouverture à quatre côtés, mais posés en losange. La tour porte un couronnement de créneaux. Presque entièrement construite en briques, elle fournit un type intéressant de ces sortes de clochers particuliers au Languedoc, et dont nous avons vu précédemment un analogue à la cathédrale de Pamiers. Cette construction est postérieure aux précédentes et doit être attribuée au XIVe siècle.

Cependant, comme on peut le constater sur la photogravure qui accompagne ces notes, on voit que l'une des deux fenêtres de la face sud-est, au premier étage, est de style roman ; d'où nous pouvons induire que la tour aurait pu avoir été commencée et restée inachevée bien avant le xive siècle. Peut-être aussi aurait-elle été démolie après une première construction dont on aurait conservé la partie qui contient la fenêtre en question ?

La partie supérieure du mur de la nef, seule, est visible, à l'extérieur, du côté du nord. Elle forme une surélévation en appareils taillés établie en retrait au-dessus des deux tiers de la hauteur totale du mur. Au côté sud, où se trouve le cloître, on reconnaît, dans la partie inférieure du mur de la nef, des traces de fenêtres étroites et à plein cintre, qui indiquent une construction de l'époque romane. Comme celle du nord, elle est construite en grossiers moellons, et, vers les deux tiers de sa hauteur, elle porte également une surélévation en moyen appareil, taillé, semblable à celle du mur du nord. Ce dernier, si on l'examine en pénétrant sous la toiture qui règne au-dessus du portail, montre aussi des traces de fenêtres à plein cintre. Les surélévations, munies de contreforts au nord et au sud, sont percées de fenêtres ogivales divisées en deux baies par un meneau et destinées à éclairer la nef.

Pénétrons dans l'intérieur de l'église par le portail placé au nord, à la seconde travée. Son ouverture aiguë, sans tympan, s'ouvre sous des voussures à nervures toriques, le tout en briques. Les colonnettes sont en marbre ; les bases et les chapiteaux en pierre, ces derniers à deux rangs de feuilles, avec les caractères du xive siècle.

Au premier abord, à l'intérieur, le regard est singulièrement choqué par la brisure de l'axe de la nef, vers le sud, et par d'autres irrégularités que la vue du plan rend sensibles.

La nef a trois travées séparées par de larges piliers G, H, I, J, K, L, formés de faisceaux de colonnettes qui portent les nervures et les arcs-doubleaux des voûtes. Leurs

bases et leurs chapiteaux sont décorés de figures humaines vues de face, d'animaux allongés d'un relief plat et très négligé. Ces piliers et les voûtes appartiennent à la même époque que la surélévation des murs, c'est-à-dire au XIVe siècle.

La nef est séparée du transsept par un arc A à plein cintre porté sur deux colonnes *l*, *m*, appliquées aux piliers C, B, mais avec cette particularité que le pilier B, du côté sud, plus avancé vers l'axe de l'arc A, fait une saillie de 2 m. 50 en avant du mur sud, FI, de la nef, pendant que la saillie du pilier opposé C, au nord, n'est que de 0 m. 75. Le mur formant tympan au-dessus de cet arc, A, s'élève jusqu'à la hauteur, et un peu en arrière, du grand arc brisé de la voûte et rend visible la reprise mal rajustée des constructions des deux époques.

La travée centrale comprise entre les deux bras du transsept est voûtée sur larges nervures croisées, pendant que les voûtes du transsept sont en berceau.

Comme on le voit sur le plan, les deux absides M, N sont inégales en profondeur comme en largeur. Toutes les deux sont voûtées en cul de four et nous remarquons à l'intérieur de l'abside, M, aux angles de la porte, deux colonnes dont les chapiteaux ornés de rinceaux et de fers de lances présentent un caractère mérovingien analogue à celui des petits chapiteaux des colonnettes placés à la fenêtre *a* de l'abside centrale. Notons aussi des vestiges de peintures à la voûte de l'absidiole M, du XIIIe ou XIVe siècle, qui, malgré leur regrettable dégradation, laissent voir un ange et la tête de la Vierge. Nous avons là, sans nul doute, les restes de ces peintures décoratives dues, suivant le *Gallia Christiana,* à la munificence de l'évêque Auger II de Montfaucon, mort en 1303, et qui fit aussi placer des stalles dans le chœur.

Ce chœur comprend une travée carrée voûtée en berceau, plus l'abside arrondie O, éclairée par les trois fenêtres cintrées que nous avons déjà examinées de l'extérieur. Une décoration en arcatures appliquées et portées sur colonnettes

garnit les murs du chœur et de l'abside ; mais il ne faut pas chercher une ordonnance régulière dans leurs entre-colonnements ni dans l'ajustement des chapiteaux avec les arcatures. Tout révèle des reprises faites avec peu de soin, sans parler des malheureux replâtrages, des impitoyables et faux marbres dus aux pinceaux de prétendus décorateurs, qui, il y a quelques années, ont exercé là leur désastreuse industrie.

Les chapiteaux des huit grandes colonnes *l*, *m*, *n*, *o*, *p*, *q*, *r*, *s* accusent un art grossier et peu varié. Aux chapiteaux *m*, *l*, de grandes palmes plissées plus ou moins longues ; de plus, en *l*, à la partie inférieure de la corbeille, un cordon de boules et de fleurs. Des rinceaux allongés courent sur les tailloirs. En *s*, la corbeille se divise en deux étages : en haut, au milieu et aux angles, de grosses têtes humaines, et, au-dessous, de larges cannelures droites garnies de grosses boules à l'extrémité supérieure ; en *p*, on distingue des crochets aux angles et des cannelures au milieu. Les chapiteaux *q*, *r*, se rapprochent du corinthien avec deux rangs de feuilles courbes terminées en crochets ou volutes. Ceux de *o*, *n*, presque unis, mais mutilés, ne laissent voir que deux boules ou des crochets aux angles. Enfin les chapiteaux des colonnes *t*, *v*, ressemblent à ceux de *q*, *r* ; quant aux chapiteaux des colonnettes du chœur, leur forme dominante est celle d'une corbeille pyramidale tronquée et renversée, soit légèrement renflée, soit à côtés droits, et couverte de palmes ou de feuillages. Deux tailloirs superposés, ornés d'un simple rinceau courant, viennent encore augmenter leur forme allongée.

En définitive, de la construction du monument, tel que nous le voyons, on peut dégager deux périodes principales, l'une romane pour les deux tiers inférieurs des murs de la nef, les absides et les transsepts, et l'autre ogivale, du XIVe siècle, pour la partie supérieure des murs de la nef, sa voûte, les piliers appliqués qui la supportent et la tour centrale.

Ce que nous venons de dire et surtout un simple coup d'œil jeté sur le plan suffisent pour constater qu'il serait

difficile de trouver un édifice présentant plus d'incohérences de plan, d'irrigularités dans les lignes, de variété dans les modes d construction.

Trois axes différents depuis le fond de l'abside jusqu'au mur de l'ouest, défaut de parallélisme dans les axes des absides et dans les murs opposés des transsepts, de plus brisures dans quelques-uns de ces murs, différence considérable dans les épaisseurs des murs des trois absides, diversité de style dans les éléments décoratifs: — tout révèle des constructions successives, reliées, modifiées, surélevées à des époques différentes.

Cependant, au milieu de toutes ces incohérences, il est facile de reconnaître un élément parfaitement régulier, qui peut donner l'explication d'une des anomalies les plus rappantes, celle de la différence en largeur des piliers C et B F, aux angles sud-est et nord-est de la nef. Cet élément, c'est le tracé idéal d'un carré, dont les quatre angles correspondraient aux centres des quatre piliers B, C, D, E.

Ce carré aurait été conçu, pensons-nous, à la suite d'un projet de remaniement à opérer sur une église aux formes irrégulières, qui existait déjà, comme on le verra plus loin, avec absides, nef et transsepts. Les murs FI, CK, du moins dans leurs deux tiers inférieurs, appartenaient à cette nef qui devait être couverte par une charpente, ainsi que les transsepts. Cette église pourrait avoir été celle qui fut consacrée, d'après le *Gallia Christiana,* en 1117 par l'évêque Jourdain. Un peu plus tard, vers le milieu du XII[e] siècle, peut-être après les dévastations commises à la suite de la prise de Saint-Lizier par Bernard I[er], comte de Comminges, vers 1130 on aurait voulu élever une tour centrale à l'intertranssept et la faire reposer sur un plan carré dont les côtés se trouvaient déterminés par l'ouverture de l'arc *q r*. Les trois premiers angles du carré correspondaient déjà aux centres des trois piliers C, D, E; mais le quatrième se trouvait porter en dehors et en avant du pilier d'angle F, ce qui amena la nécessité d'avancer jusqu'en B ce pilier, tout en le renforçant.

La colonne *m* fut aussi avancée pour recevoir le grand arc A, de sorte que l'égalité des quatre arcs portant la tour, fut obtenue au détriment de la régularité des faces des deux piliers qui regardaient la nef. Nous trouvons une preuve de cette transformation dans la présence d'une petite fenêtre cintrée et bouchée, à l'extérieur du mur de la nef, vers le fond de la galerie nord du cloître. Primitivement elle devait donner jour dans la nef, et dans l'état actuel des choses, son ouverture correspondrait à un point pris dans l'affleurement intérieur du pilier F.

Toutefois il y eut un temps d'arrêt entre ce premier remaniement et la construction de la tour projetée, car la tour actuelle octogonale n'a été édifiée qu'au XIVe siècle, en même temps, sans doute, que la voûte de la nef, si toutefois elle n'est pas la réédification d'une tour antérieure dont il serait resté, comme nous l'avons déjà dit, une partie à la face sud-est de son premier étage.

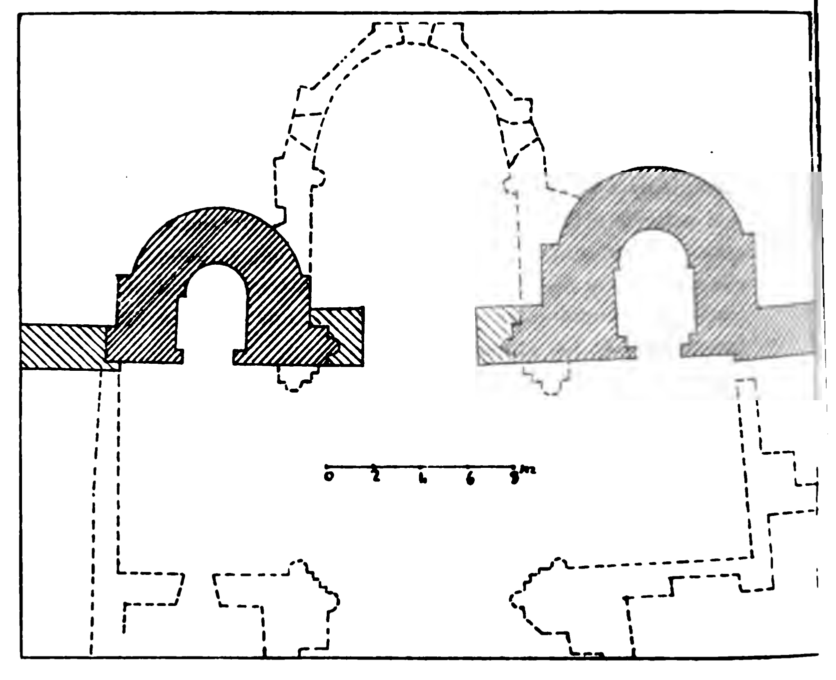
Mais quelle était cette première église qui donna lieu aux remaniements dont nous venons de parler? — A ce sujet, notre confrère M. Ad. de Dion, dont la compétence en matière d'analyse monumentale est si connue, veut bien nous faire part de ses observations que nous nous empressons de reproduire ici et qui répondent à la question.

Les absides de Saint-Lizier, lettre à M. de Laurière.

« Monsieur et cher confrère,

« Je vous remercie de m'avoir communiqué le bon plan que vous avez fait lever de l'ancienne cathédrale de Saint-Lizier, et les photographies que vous en avez prises. J'avais visité avec le Congrès, au mois de mai dernier, cette église si irrégulière, si singulière, si énigmatique dans plusieurs de ses parties; mais, s'il faut l'avouer, *je n'y avais rien compris.* Vos plans et vos remarques ont fait le jour dans mon esprit. C'est une preuve de plus de la nécessité de bons plans, même en face des monuments.

« Ainsi, à Saint-Lizier, tout le monde est frappé de la différence de construction entre les absides latérales grossièrement construites en matériaux de moyenne taille, et l'abside principale, où de grandes pierres provenant d'antiques édifices



Plan des absides de Saint-Lizier.

alternent avec des parties en petit appareil. Mais sans un plan on ne peut se douter de la légèreté des murs de l'abside principale qui n'ont, par places, que 0m40 d'épaisseur, non plus que de la masse des absides latérales dont les murs ont de 2 à 3 mètres. Du premier coup d'œil on voit alors qu'elles n'ont pas été construites pour des chapelles, mais que ce sont de robustes tours de défense utilisées plus tard

pour le culte. Leur appareil et ce qui reste de leur partie supérieure confirment cette opinion. De plus l'abside centrale et les transsepts, qui sont aussi du xie siècle et offrent également dans leurs murs des pierres provenant de monuments antiques, s'appuient sur ces absides et leur sont par conséquent postérieurs.

« Saint-Lizier se composait de deux villes juxtaposées ayant chacune, jusqu'au xviie siècle, sa cathédrale, avec un seul évêque. Celui-ci était seigneur direct d'une des deux moitiés de la ville sous la mouvance du comte de Toulouse, et pour l'autre moitié seigneur dominant du comte de Comminges auquel elle appartenait.

« Un rempart romain qui a conservé plusieurs de ses tours forme au haut de la colline une enceinte de 264 mètres sur 150. C'était sans doute là, avant les Romains, l'oppidum gaulois d'*Austria*. Un établissement d'aliénés en occupe aujourd'hui toute la partie orientale. Sur la pente, du côté de Saint-Girons et vers le pont du Salat, la ville actuelle occupe un espace plus étendu, quoique beaucoup moins grand que celui de la ville romaine de la *Civitas Consoranorum*, dont on trouve des débris sur des points éloignés. Son enceinte, dont le périmètre paraît facile à déterminer, est celle d'une reconstruction de la ville après un grand désastre, soit par les Visigoths, soit par Charles Martel, soit au xe siècle par les comtes de Comminges. Laissant de côté le quartier vers la rivière et à partir de la porte située dans la partie la plus basse, une ligne continue de constructions et de terrasses vient aboutir au chevet de l'Église. Un gros mur appartenant à l'hôpital vient butter à la naissance de l'abside latérale du midi, la laissant saillir en demi-cercle. Au delà de l'église, on peut deviner la direction du rempart jusqu'à la rencontre avec celui de la ville haute.

« Mais on ne rapproche deux tours à 8 mètres l'une de l'autre que pour défendre une porte. Une des entrées principales de la ville se trouvait donc à la place du chœur, et les deux absides latérales sont les restes des tours qui l'ac-

compagnaient. A l'extérieur, ce point facilement accessible était protégé par les remparts de la ville haute ; à l'intérieur il avoisine la place publique qui alors comme aujourd'hui était le centre d'activité de la cité. La rue si raide qui traverse la ville se détourne à la rencontre de l'église ; en la prolongeant au travers de l'édifice elle passerait entre les deux tours. Au XIe siècle, une entrée dans la courtine voisine ayant rendu cette porte inutile, on songea à utiliser sa masse pour y appuyer la nouvelle église projetée. Les deux tours offraient deux absides toutes prêtes pour accompagner le chœur. On trouva les matériaux de celui-ci dans un édifice voisin, peut-être aussi dans la destruction de l'arcade de la porte. On peut citer comme exemple semblable la Porte Noire, à Trèves, convertie en église au XIIe siècle.

« Voici une restitution du plan de la Porte de Saint-Lizier, à l'échelle de 4 millimètres pour mètre. Les hachures de droite à gauche indiquent les constructions primitives qui subsistent encore, les hachures de gauche à droite les restitutions, et la ligne ponctuée le plan de l'église. Une restitution en élévation serait plus difficile. Les pilastres cannelés qui se trouvent dans la maçonnerie du chœur offrent peut-être les éléments de cette restitution.

« Les axes de ces deux tours ne sont pas parallèles. Ce défaut, choquant dans un plan d'église, n'avait pas d'importance dans une porte fortifiée et s'explique par la rencontre de deux courtines faisant entre elles un angle peu sensible. On peut aussi s'expliquer que la tour méridionale, du côté de la vallée, soit plus forte et plus saillante que celle du nord que le voisinage de la ville haute protégeait contre une attaque en règle. M. de Rochas d'Aiglun, dans ses *Principes de fortification antique*, donne, page 80, plusieurs entrées de l'antique enceinte de Mantinée, où la tour, à gauche en entrant, est plus avancée que sa voisine, pour forcer l'assaillant à présenter au rempart son flanc droit que ne protégeait pas le bouclier.

« Toute porte de ville doit satisfaire à deux données peu

faciles à concilier : donner un accès facile au commerce et être inabordable aux ennemis. On est toujours forcé de sacrifier une de ces données à l'autre. En temps de paix, les entrées ne sont jamais assez larges ; survient la guerre, on les obstrue par des obstacles multipliés, fossés, palissades et ponts-levis ; la paix revient, on dégage les abords, on agrandit et on multiplie les issues. On pourrait établir une gradation entre les portes plus ou moins fortifiées. A une des extrémités de la série seraient les arcs de triomphe qui ne sont qu'une splendide décoration, à l'autre les portes des châteaux du moyen âge, encombrées d'obstacles et d'embûches. Assez près des arcs de triomphe se placeraient la Porte Noire à Trèves, et d'autres encore s'ouvrant par trois ou quatre arcades entre des tours élégantes éloignées de 16 à 20 mètres.

« Mais ces monuments sont des exceptions. Même à Rome, les portes de l'enceinte sont conformes à un type général que l'on retrouve un peu partout. C'est une arcade de $3^{m}60$ à $4^{m}20$ d'ouverture (12 à 14 pieds) entre deux tours rondes ou carrées éloignées l'une de l'autre de 7 à 8 mètres (1). On peut citer certaines de ces portes qui, par la richesse de leur architecture et la faiblesse de leurs tours, se rapprochent des arcs de triomphe. Ainsi la porte de Périgueux, donnée dans le *Bulletin Monumental* de 1869, page 433, n'aurait pu résister à une attaque sérieuse. Celle de Saint-Lizier était beaucoup plus massive et moins ornée. Cette restitution paraîtra peut-être un peu hardie et aurait besoin d'être confirmée par une étude attentive sur place...

« A. DE DION. »

Nous remercions M. de Dion de sa bienveillante communication. Grâce à son heureuse digression sur le domaine de l'architecture militaire, qui lui est si familier, nous avons l'explication aussi vraisemblable que judicieuse de l'énigme

(1) Voir les planches de M. de Rochas d'Aiglun.

qu'offraient les étranges dispositions de ces trois absides. Nous voyons qu'existant déjà au XIe siècle, avec une autre destination, elles devinrent le point de départ de la construction d'une église avec nef et transsept qui aura dû être bâtie, à la hâte, sur un terrain où les constructeurs, gênés pour l'établissement de leurs fondations par des édifices dont ils ont dû respecter le voisinage, ont sacrifié à ces obligations la régularité de différentes parties de leur édifice.

L'église de Saint-Lizier peut donc se décomposer en quatre époques principales :

1° Tours flanquantes d'une porte de ville que nous attribuerions à la fin de l'époque romaine ou plutôt à l'époque visigothique.

2° Transformation de ces tours en absidioles et de la porte en abside et chœur, édification de la nef et des transsepts, au XIe siècle.

3° Remaniement de la partie centrale, avec projet d'une tour centrale, au XIIe siècle.

4° Voûtes de la nef et tour octogonale au centre, au XIVe siècle.

Une histoire complète des monuments religieux de Saint-Lizier aurait à rechercher quelle a été la première église dédiée au saint prélat, restaurateur et protecteur de sa ville. Car si l'église actuelle apparaît pour la première fois au XIe siècle, il faut admettre qu'il en existait une autre sous le même vocable, bien antérieure, soit dans la ville haute, soit dans la ville basse, et dont on aura perdu le souvenir. De même rien ne peut mettre sur la trace de l'ancienne basilique construite par l'évêque Théodore. Il n'y aurait cependant rien d'étonnant à ce que les chapiteaux de l'abside de gauche, à l'église actuelle, provinssent de l'une des deux églises disparues. Quant à la présence traditionnelle de la sépulture de saint Vallier, constatée au XVIIe siècle dans l'église de Saint-Lizier, le transport de ces reliques dans cette dernière église peut tout naturellement avoir été effectué soit à l'époque de sa fondation, soit à une époque postérieure.

Puissent ces sujets d'études, d'un intérêt si attachant pour l'histoire de l'ancien évêché du Conserans, trouver leurs éclaircissements sous la plume des érudits dont les travaux ont déjà jeté de précieuses lumières sur les monuments religieux et féodaux de l'ancien comté de Foix!

Le trésor de l'ancienne cathédrale de Saint-Lizier contenait des objets de grande valeur réduits aujourd'hui à un très petit nombre. Grâce à l'obligeance de M. le curé doyen de Saint-Lizier, qui les conserve sous clef, nous les visitons avant de sortir de l'église. Le premier de ces objets est la crosse dite de Saint-Lizier. Elle a déjà été publiée dans le *Bulletin monumental* de 1865, p. 84, par M. Siadoux, qui en a donné aussi un dessin très exact. Le bâton de la crosse, uni, est en bois dur, et mesure environ 1m30. Dans le haut, il est muni de trois anneaux d'argent, plats et cylindriques. Celui du milieu est mobile autour du bâton et porte la devise :

CVM IRATVS FVERIS MISERICORDIA RECORDABERIS

Les deux autres anneaux sont fixes et dorés. Ils portent des ornements ciselés, en relief, imitant des séries d'S alternativement liés par en haut et par en bas. « Ces dessins ciselés en relief, dit M. Siadoux, sont formés par des torsades si bien dégagées qu'elles paraissent plutôt appliquées que travaillées sur les anneaux eux-mêmes. » Vient ensuite la volute, qui est en ivoire. Elle s'adapte à l'extrémité du bâton dont elle est séparée par un renflement ou nœud. Le bas de sa tige, au-dessus du nœud, est enserré dans une gaine d'argent octogone, à faces plates et denticulées. On lit au bas de de cette gaine la devise ONOR HONUS pour *honor, onus*. La tige est octogone, signe d'ancienneté, et la volute n'a qu'une spire ; ses facettes portent aussi des ornements en creux formés de groupes de petits cercles. Elle se termine par une tête de serpent, dans laquelle s'enfonce la croix, et

non par une tête de chien, emblème de la fidélité, comme l'a cru M. Siadoux. Elle est donc classée dans la série des crosses à serpents empalés par la croix, symbole de la défaite du démon par le signe de la Rédemption.

Cette crosse est aussi dessinée avec une exactitude imparfaite, dans les *Mélanges d'archéologie*, t. IV, p. 191, du P. Cahier, qui l'a rapprochée de plusieurs autres monuments analogues, entre autres d'une crosse en cuivre du Musée d'Angers, d'une autre aussi en cuivre du musée archiépiscopal de Lyon, et de la crosse en ivoire qui se trouve à Hildesheim, attribuée à Saint-Godehart, évêque du XIe siècle. Toutes ces crosses et d'autres encore se terminent par le serpent vaincu par la croix (1).

La crosse de Saint-Lizier est attribuée par des traditions locales au saint évêque de ce nom et remonterait au VIIe ou au VIIIe siècle, de même qu'à saint Bertrand de Comminges une belle chape du XIVe siècle est dite chape de saint Bertrand. Mais, suivant les appréciations des archéologues, la crosse de Saint-Lizier, comme ses analogues, que nous venons de citer, ne saurait être antérieure au XIe siècle.

Malheureusement la volute a été brisée et rajustée au moyen de trois lames d'argent, fixées sur l'ivoire, et l'une de ces plaques a disparu.

On conserve aussi une ancienne mitre qui passe également pour avoir été celle de Saint-Lizier et que nous attribuons au XIIe siècle. Nous en empruntons la description à M. Siadoux, qui l'a également signalée dans le *Bulletin monumental*, à la suite de la crosse. « La mitre est en soie blanche ; elle a environ sept pouces de haut. Les fanons ont disparu et une partie du bord inférieur en a été enlevée pour prendre place dans des médaillons et des reliquaires. Les galons sont en drap d'or. Le champ, de chaque côté du galon, qui

(1) Pour le symbolisme du serpent dans les crosses épiscopales ou abbatiales, on lira avec le plus grand intérêt la savante dissertation de Mgr Barbier de Montault : *La crosse d'un abbé d'Airvault* (XII-XIIIe *siècle*). *Bullet. de la Soc. des Antiq. de l'ouest*, 1880, p. 71.

descend du haut jusqu'au bord intérieur, est orné d'un rinceau remarquable, brodé après la confection de la mitre en or. La broderie traverse la doublure; l'étoffe du haut de la coiffe est parsemée de petits croissants, également brodés après coup. »

Nous examinons aussi une petite croix en argent, avec intaille antique, un grand coffret revêtu d'une toile peinte et orné de médaillons, plus les objets suivants sur lesquels M. le comte Lair veut bien nous fournir une note.

« 1° Différents morceaux de tissus et spécialement un spécimen d'une étoffe ayant tous les caractères du xiie siècle. (Peut-être est-elle antérieure?) On y voit figurés deux animaux affrontés que sépare une tige de la fleur qui correspond, en Perse, à ce qu'était le lotus en Égypte. Le tout dans un cartouche rappelant la forme d'un fer à cheval. La teinte générale est violacée, les ornements sont de diverses couleurs, le vert et le blanc y dominent.

« 2° Une cassette de bois rectangulaire, ornée sur toutes ses faces de bouquets de fleurs peints en couleur.

« 3° Une petite boîte de bois ovale recouverte de papier imprimé de diverses couleurs, représentant des personnages et des paysages dans des rinceaux; sans aucun caractère religieux, de la seconde moitié du xvie siècle. »

Nous devons mentionner aussi les stalles qui ne sont que du xviie siècle et, qui, malgré leur mérite relatif, font regretter celles dont l'évêque Auger II de Montfaucon enrichit le chœur, à ses frais, à la fin du xiiie siècle. Signalons également quelques restes de vitraux du xve siècle, aux fenêtres de la nef, et passons dans le cloître dont la présence vient encore augmenter l'intérêt que présente l'étude de l'église.

Il est situé sur le côté sud de la nef. Viollet-Le-Duc l'a décrit pour clore son article sur les cloîtres romans (1). Il l'attribue à la fin du xiie siècle. « Sa construction, dit-il, est d'une extrême simplicité. Il se compose de deux étages de galeries ;

(1) *Dict. rais. d'archit.*, t. II.

l'une au rez-de-chaussée en maçonnerie, l'autre au premier en charpente. On ne saurait bâtir deux étages de portiques avec plus d'économie. Les colonnettes et leurs bases sont en marbre, et n'ont que 0m11 de diamètre; elles posent sur une seule assise continue et si basse qu'on ne peut guère la considérer comme un bahut. Les chapiteaux très évasés sont en pierre, ainsi que les archivoltes; les murs au-dessus en maçonnerie. Un plancher couvre cette galerie. Au-dessus, le mur forme un appui sur lequel sont posées des piles en briques, dans les angles et sur les milieux de deux des côtés du cloître; puis des poteaux à huit pans en bois avec bases et chapiteaux pris dans la masse, portant de longs poitrails posés de champ, sur lesquels sont fixés les chevrons dont la saillie abrite toute la construction. »

Le rez-de-chaussée de ce cloître nous est parvenu dans un précieux état de conservation, sauf cependant la disparition de deux colonnes, et il faut savoir gré à M. l'abbé Astrié, curé actuel de Saint-Lizier, du soin et du zèle avec lesquels il a fait exécuter, au second étage, des travaux qui en ont donné une suffisante restitution. On peut regretter toutefois qu'au rez-de-chaussée des enduits blancs aient fait disparaître l'aspect primitif des murs. Mais cet aspect se trouve plus heureusement conservé à l'étage supérieur, au mur de l'église, construit en moellons irréguliers, où l'on aperçoit encore quelques restes de peintures, ainsi que les traces des fenêtres romanes qui éclairaient primitivement la nef.

Comme on peut le voir sur le plan que nous donnons plus haut, aux côtés sud et nord, dix arcs reposent sur une alternance d'une colonne seule et de deux colonnes géminées, alternance interrompue entre la quatrième et la cinquième arcade, vers l'est, par un pilier carré semblable à ceux des angles. Le coté de l'est comprend six arcs avec alternance d'une colonnette simple et de deux colonnettes géminées; à l'ouest, même nombre d'arcs, avec cette différence dans la disposition des supports, qu'au centre se trouve un faisceau de quatre colonnettes cantonnées.

La décoration des chapiteaux est toute romane et très variée; personnages, animaux, oiseaux, têtes humaines, réseaux de nattes, feuillages à crochets en sont les principaux éléments, et se prêtent parfois aux plus bizarres agencements. Signalons au hasard un chapiteau où l'on voit, sur l'une de ses faces, un personnage debout entre deux animaux étranges dont il tient une patte levée de chaque côté et qui forment les angles de cette face, pendant que, sur la face opposée, deux autres animaux placés aux angles encadrent une tête humaine de leurs queues relevées.

La plupart des bases des colonnettes ont des griffes avec ou sans boules. Aux côtés est et nord, les angles des archivoltes, vers la cour, sont unis et taillés à fine arête; mais au sud et à l'ouest, ces mêmes angles sont décorés d'un tore découpé dans une moulure creuse. La plupart des bases des colonnettes de ces derniers côtés sont aussi garnies de gorges profondes, caractéristiques du XIII[e] siècle. Elles doivent faire attribuer ces deux galeries à une époque un peu postérieure à celle des deux autres, qui appartiennent plus franchement au XII[e] siècle.

Quant à l'étage supérieur, dont la présence rappelle beaucoup certains cloîtres d'Espagne, où ces sortes de superpositions sont fréquentes, c'est une addition du XVI[e] siècle.

A l'extrémité de la galerie du nord, vers l'est, existe encore dans le mur une belle arcade gothique, géminée, du XIV[e] siècle, qui contenait un tombeau aujourd'hui disparu, et près de là, dans le mur de l'est, est conservée sous une arcade moderne la pierre tombale de l'évêque Auger II de Montfaucon portant la statue couchée du prélat en habits pontificaux. Sur le devant de la pierre tombale, on lit l'épitaphe suivante, en mauvais caractères gothiques, que nous donnons d'après estampage :

† HIC. . . IACET. . . REVERENDVS. . . Ī. XPŌ
PATER · DNS̄. . . AVGERIVS · DE · MO

TE · FALCONE · DEI · G—A · COSERANESIS · EPS · QI
HOBIIT. . KAL. . . IVNII. . SVB · ANNO. . DON. M. CCCIII
CVI' · ANI REQIESCAT. IN · PACE. . AMEN

Il s'agit ici de la famille de Montfaucon illustrée par le savant bénédictin de ce nom.

Après la visite du cloître, le Congrès se dispose à revenir à Saint-Girons. Cependant les épigraphistes de la Compagnie ne veulent pas quitter la *Civitas Consoranorum* sans monter dans les combles d'une maison accolée au mur ouest de l'église, pour examiner un marbre antique encastré dans ce mur et qui porte l'inscription suivante publiée par M. Barry (*Inscript. inéd. des Pyrén.*, 1863, p. 6) et récemment par M. Sacaze (*Inscrip. ant. des Pyren. fr.*, p. 102).

··· ONIAE EVANT
HIDI CONIVGI. I. .
COMPARABILI. . .
XIT ANN · XXVII
MENS · V · DXXVII. . .
··· R · MARCELLVS · MIL ·

Haut. du champ, 0m35; hauteur de la partie visible du marbre, 0m58; largeur, 0m44.

Le premier R de la dernière ligne est précédé d'un vide qui pouvait contenir une lettre et même deux, dit M. Sacaze. M. Barry a lu R(ufus) ou R(ufinus). M. Sacaze propose (Te) R(entius) et traduit : *A Nonia? Evanthis, son épouse incomparable. Elle vécut vingt-huit ans, cinq mois et vingt-sept jours; Terentius Marcellus, soldat.*

Rufus est inadmissible parce qu'il y aurait deux *cognomens*, Rufus et Marcellus, sans *gentilice*. De plus, raison suffisante, les *cognomens* ne s'abrègent pas. Terentius est possible, mais à la condition de lier le T et l'E en une seule lettre avant l'R, l'espace vide, en réalité, n'étant pas assez large pour deux lettres séparées. Du reste, l'examen de notre estampage

semble confirmer cette restitution. Nous croyons voir aussi sur l'estampage, à la fin de l'avant-dernière ligne, les traces d'un T qui nous donnerait alors T(itus), le prænomen de Terentius Marcellus.

D'un autre côté, un groupe de céramistes, sous la direction de M. le Cte Lair, se rendent à la hâte à l'hospice civil, situé au sud du cloître et contigu au transsept de l'église. Ils examinent dans la pharmacie de cet établissement une intéressante série de vases et potiches à décors bleus, quelques-uns polychromes, du XVIIIe siècle, et provenant des fabriques de Montauban et d'Ardus.

Quelques instants après, tous les membres du Congrès se trouvent réunis au presbytère, dans un même sentiment d'admiration, en présence de la pièce la plus artistique, sinon la plus ancienne, du trésor de la cathédrale, et qui, en raison de sa haute valeur, est conservée, sous la garde de M. le curé, dans sa maison même. C'est le buste tout en vermeil, de grandeur naturelle, de saint Lizier, patron de la ville, devant lequel, aux processions de Notre-Dame du Marsan, le lundi de la Pentecôte, et de Saint-Lizier, le 7 août, on portait solennellement la crosse et la mitre que nous avons déjà examinées à l'église (1). Ce buste est une œuvre merveilleuse de la Renaissance, du milieu du XVIe siècle, à laquelle cependant il faut regretter de voir la malheureuse coloration mate qu'elle a subie, sur la figure, en imitation de la chair. Mais la mitre qui couvre le chef, et les vêtements des épaules sont ornés de rinceaux filigranés du plus élégant dessin et nous attendons avec impatience la photographie que doit en prendre M. Bernard, pour illustrer le volume du Congrès. — Remercions aussi avec gratitude M. le curé de Saint-Lizier pour l'aimable obligeance avec laquelle il nous a laissé envahir son presbytère afin d'examiner cette splendide pièce d'orfèverie.

(1) Depuis quelques années, cet usage a été supprimé dans un but que l'on ne saurait blâmer, celui de la conservation de ces précieux objets, qui se trouvaient exposés à de regettables dégradations.

Le Congrès rentrait à Saint-Girons à six heures du soir, et, pour terminer cette journée si bien remplie, il tenait à huit heures sa séance de clôture dans la salle du tribunal civil mise fort gracieusement à sa disposition par M. de Castéras, président du tribunal et sécrétaire général du Congrès. Une nombreuse assistance de toutes les classes de la société remplissait la salle. La séance était présidée par M. le comte de Marsy, et siégeaient à ses côtés MM. de Castéras, L. Palustre, H. Godfray, de Marchiennes, abbé de Carsalade, Lavergne, de Dion et J. de Laurière.

Des observations échangées entre plusieurs membres du Congrès, notamment entre MM. Palustre, de Lahondès, Pasquier, Noguier, abbé Cau-Durban, docteur Garrigou, Lavergne, Ledain, etc., sur les monuments visités dans les deux dernières excursions et dont nous venons de parler, occupent une grande partie de la séance. Mais, faute de temps, les discussions qu'elles soulèvent ne peuvent prèndre tout le développement qu'elles demandent. Cependant plusieurs membres du Congrès promettent, pour le compte rendu général, des notices sur des sujets qui ne sont qu'effleurés dans la séance. Notre confrère M. Lavergne, du Gers, qui s'est occupé déjà des piles romaines, nombreuses dans son département, voudra bien, à propos de celle de Luzenac, revenir sur cette importante question.

M. Palustre fait ressortir l'intérêt que présente l'église de Saint-Lizier avec ses irrégularités et ses reprises de constructions faites à différentes époques, et exprime le désir qu'il soit relevé un plan exact de cet édifice, afin de pouvoir mieux l'étudier. M. Cau-Durban, avec les renseignements qu'il donne sur les objets trouvés dans ses fouilles et que nous avons signalés plus haut, excite l'intérêt de l'auditoire, qui applaudit aussi aux explications complémentaires de M. le docteur Garrigou.

Plusieurs questions du programme se trouvent également traitées dans des mémoires lus ou déposés par les auteurs. Citons, parmi ces travaux, le très intéressant mémoire de

M. l'abbé Domenjou sur les pèlerinages de Notre-Dame du Val-d'Amour, et deux études de M. l'abbé Cabibel sur les anciennes populations du Conserans avant l'invasion romaine et sur l'emplacement de la capitale des *Sotiates*.

Comme il n'est guère de bonne séance sans quelque lointaine digression, M. Pasquier fait une intéressante communication sur des fouilles exécutées pendant l'hiver 1880-81, en Algérie, par M. Tarry, inspecteur des finances, délégué de son ministère à la commission du chemin de fer transsaharien, et compagnon du colonel Flatters dans sa première mission.

Les recherches de M. Tarry, dans la vallée de l'Oued-Mya, dans le Mzab, près de Ouargla, lui ont fait découvrir des ruines de cités berbères. Ces villes s'appelaient Sedrata et Krimis. Elles ont été dévastées, d'après des traditions confirmées par des manuscrits arabes, vers 1274, par des tribus arabes.

La population, au moment de l'invasion, était déjà musulmane. Obligée de quitter le pays, elle se retira à Ouargla et dans les autres parties du Mzab. Les villes abandonnées furent peu à peu envahies par les sables. Les canaux qui amenaient les eaux furent obstrués.

Sur de simples données, M. Tarry a mis à jour des sources, une mosquée, des maisons. Cette découverte est intéressante, non seulement au point de vue archéologique, mais encore à celui de la colonisation. C'est la preuve que le Mzab, pays d'un aspect désolé, a été jadis le centre d'une civilisation qui pourrait en partie renaître, si des travaux hydrauliques régularisaient le cours des sources s'infiltrant dans les sables, et à ce sujet M. Pasquier fait ressortir de quel secours, dans un pays comme l'Algérie, l'archéologue peut être au colon.

Au point de vue de l'art, M. Tarry n'a rien trouvé de bien saillant, quelques moulures, des poteries, des chapiteaux, des traces d'ornementation murale ; le tout dans le goût arabe. Ces débris cependant permettent de constater plus

d'aisance, plus de luxe que dans les villes du Mzab qui existent aujourd'hui. Des fragments de sculptures ou des moulages ont été donnés aux musées de l'Algérie et à celui du Trocadéro.

M. Pasquier ajoute que M. Tarry est un savant désintéressé qui a fait ces travaux à ses frais étant plutôt gêné qu'aidé par l'administration.

M. de Laurière, sur l'invitation de M. le président, rappelle quelques souvenirs d'un voyage en Algérie et en Tunisie, pendant lequel il a pu examiner des monuments et des ruines analogues à ceux dont a parlé M. Pasquier. Il cite particulièrement les travaux exécutés par les Romains à Zaghouan et à Djoukar pour capter les eaux dans de vastes réservoirs entourés de colonnades et destinés à alimenter les aqueducs de Carthage, aqueducs dont des parties ont été avantageusement utilisées par l'industrie moderne pour amener les eaux à Tunis.

Et puisque M. Pasquier a parlé de l'union de l'archéologie à la colonisation sur la terre d'Algérie, M. de Laurière rappelle le plaisir qu'il a eu à visiter les propriétés d'un de nos confrères, M. Trémeaux, à Tipaza, aux environs de Cherchell. M. Trémeaux possède sur ses vastes terrains tout l'emplacement de l'ancienne ville de Tipaza avec des ruines considérables, aqueducs, thermes, théâtres, temple, nécropoles, etc., et tout un magnifique musée d'antiquités dans le jardin qui entoure son habitation. Le voyageur qui visite l'Algérie est heureux de trouver en M. Trémeaux un colon aussi dévoué à la conservation des antiquités qu'aux intérêts de l'agriculture.

M. le président entretient le Congrès de la question des cartes archéologiques internationales qu'il serait d'un intérêt général de dresser pour les époques historiques, comme on l'a déjà fait pour les époques dites préhistoriques, avec des signes conventionnels applicables à la représentation des monuments du même genre, des mêmes époques et de tous les pays. Une commission avait été nommée au congrès

de Caen pour élaborer ce travail. Elle s'en occupe et espère, au Congrès prochain, présenter un projet de signes conventionnels qui s'efforcera de réunir, autant que possible la simplicité à la clarté. M. le président engage aussi les membres du Congrès à s'occuper de cette question.

Mais l'heure de la soirée avance, et après la proclamation des récompenses accordées par la Société française d'archéologie, M. le comte de Marsy, exprime ses remerciements à la population de Saint-Girons, qui s'est montrée si empressée à assister à cette dernière séance du Congrès. Il se rend aussi l'interprète de la gratitude des membres, qui ont trouvé, dans toutes leurs explorations sur le sol ariégeois, en outre des intéressants sujets d'études tout nouveaux pour un grand nombre d'entre eux, un accueil sympathique et courtois dont ils emporteront le meilleur souvenir.

M. Palustre, directeur de la Société, avant de clore la LI[e] session, remercie aussi MM. les secrétaires généraux et les autres membres du Congrès, qui, par leur concours, ont assuré le succès de cette session ; puis il annonce que le Congrès de 1885 aura lieu dans une ville de l'est de la France, qui n'est pas encore définitivement fixée (1).

J. de Laurière.

La collection Davillier. — L'état d'infériorité dans lequel se trouve le Louvre au point de vue du budget, vis-à-vis des musées étrangers, n'est un secret pour personne. Ce n'est pas avec un revenu annuel de 150,000 francs que l'on peut espérer aujourd'hui fonder ou compléter des collections ; c'est donc avec une reconnaissance d'autant plus grande que l'on doit accueillir les dons et les legs, heureusement si fréquents, qui viennent enrichir chaque jour notre grand musée national. Parmi les donateurs du Louvre, le

(1) Depuis, il a été décidé que le Congrès de 1885 aurait lieu à Montbrison (Loire).

baron Charles Davillier méritera toujours une place spéciale. La collection qu'il a léguée à l'État, et dont la veuve a tenu à se dépouiller de son vivant, est maintenant exposée au Louvre dans une salle spéciale, où tout le monde peut l'admirer. Davillier était un amateur d'un goût très fin et très sûr; c'était, de plus, un savant; sa collection a été formée pièce à pièce, mais toujours avec la pensée d'amasser des matériaux pour éclaircir quelque question controversée de l'histoire de l'art ou en faire connaître des côtés à peu près ignorés. Davillier fut l'inventeur des faïences hispano-moresques et de celles de Moustiers comme il devait l'être des porcelaines des Médicis. Sans négliger l'Italie, dont la Renaissance eut toujours ses préférences, il fut surtout entraîné vers l'étude de l'art espagnol: son premier travail fut une brochure sur ces belles faïences à reflets métalliques auxquelles il restitua leur état civil; il y a quelques années, il donnait une histoire de l'orfèvrerie en Espagne; enfin, quand il est mort, il mettait la dernière main à une histoire générale de la céramique espagnole, qui, espérons-le, paraîtra sous peu.

Nous ne pouvons songer ici à énumérer toutes les pièces de cette collection : signalons toutefois dans chaque série les objets qui méritent une attention particulière.

Sculptures : La Vierge et l'enfant Jésus, bas-relief en pierre de l'école de Donatello. — Portrait d'homme, médaillon milanais, en marbre, xv[e] siècle. — Christ enfant, bénissant; figure en marbre imitée de Desiderio da Settignano. — La Présentation au temple, bas-relief en bois de l'école vénitienne, commencement du xvi[e] siècle. — Figure de roi debout, terre cuite française du milieu du xv[e] siècle. — Buste d'homme, terre cuite du xv[e] siècle. — L'Adoration des mages, bas-relief en bronze, par Andrea Riccio. — Arion, statuette de bronze, par le même; — Petit buste en bronze, portrait de Riccio, par lui-même. — David vainqueur de Goliath, bronze attribué à Vellano. — Persée, bronze du xvi[e] siècle. — Buste en bronze, imité de l'antique, œuvre de

l'école vénitienne du xve siècle.—Une série de bronzes de l'école de Padoue du xve siècle : Vénus, Satyre, saint Sébastien, etc.

Signalons encore parmi les bronzes : une très intéressante collection de plaquettes et de médailles des xve et xvie siècles, des encriers, des flambeaux italiens.

Ivoires. — Trois grandes vierges des xive, xve et xvie siècles; deux ivoires antiques (danse d'Amours, tête de Persée); un beau coffret circulaire de travail peut-être oriental, une nombreuse suite de plaques sculptées des xive et xve siècles.

Orfévrerie. — Paix italiennes du xve siècle, ornées d'émaux et de nielles, bagues antiques mérovingiennes et de la Renaissance, série de pendants de cou et de croix de la Renaissance en or émaillé ; couronne de Vierge, en cuivre doré, travail espagnol du xve siècle.

Émaux. — Série très belle et très intéressante d'émaux peints italiens; émaux français du xvie siècle; émaux espagnols.

Ferronnerie. — Quelques clefs et surtout une belle grille de travail espagnol, fin du xve siècle ; une rondache espagnole en fer damasquiné, xvie siècle.

Tapisseries. — Cinq pièces : du xve et du xvie siècle ; l'une d'entre-elles est datée de 1485.

Gemmes. — Deux coupes en jaspe rouge ayant appartenu à Laurent de Médicis, dont elles portent le nom gravé à l'extérieur.

Meubles. — Coffres de mariage italiens, chaise vénitienne en marqueterie, chaises italiennes en bois sculpté; grande chaire française du commencement du xvie siècle.

Verrerie. — Lampe de mosquée, xve siècle, verres vénitiens; belle série de verres espagnols à décor vert, jaune et or.

Céramique. — La série la plus importante et la plus complète de la collection hispano-moresque : Plats à reflets métalliques, grande aiguière de même fabrication ; plaques

de revêtements; spécimens de la fabrique de Puente del Arzobispo (faïences polychromes). — Italienne : charmante plaque de Sienne, aux armes des Piccolomini et des Petrucci; grande plaque florentine représentant la Vierge et l'enfant Jésus; fragment d'un plat de Faenza daté de 1498; pièce unique de la fabrique de Ravenne; grand vase de pharmacie de la fabrique de Castel-Durante. — Faïences espagnoles plus modernes et faïences de Moustiers. — Porcelaines des Médicis.

On peut voir par cet aperçu rapide quelle est l'importance de la collection Davillier et quel parti on pourrait tirer pour compléter les séries du musée. Malheureusement il n'en est rien. On dit, et nous nous refusons à le croire, que toute la verrerie et toute la céramique seront déportées sous peu au musée de la manufacture de Sèvres. On s'appuie pour justifier ce démembrement inexplicable sur les termes d'un testament qui remonte à 1871 ; à cette époque Davillier était loin de posséder toute sa collection ; de plus, son intention maintes fois exprimée depuis était que les faïences françaises seules fussent le lot du musée de Sèvres, musée tout technique et qui n'a que faire de pièces d'art de premier ordre. On comprend d'autant moins que ce musée veuille faire concurrence au Louvre, qu'un tel morcellement est absolument contraire à la volonté de la veuve du donateur qui est le meilleur juge dans la question, et qui, à coup sûr, connaît bien les véritables intentions de son mari. En tout état de cause, c'est là un singulier moyen de s'attirer des libéralités, et nous ne pensons pas que de tels procédés soient de nature à les encourager à l'avenir. Que le musée de Sèvres reste dans son rôle, et nous sommes certain qu'il sera facile de terminer à l'amiable et sans bruit une affaire désagréable qui pourrait avoir les conséquences les plus fâcheuses. En exerçant un droit de préemption sur les verres et les faïences de la collection Davillier, le Louvre servira les intérêts de tout le monde et se montrera respectueux d'une volonté très res-

pectable. C'est quelque chose assurément, et nous nous plaisons encore à croire qu'il ne peut y avoir d'autre solution à un antagonisme ridicule qui rappelle un peu la fable de la grenouille qui se veut faire aussi grosse que le bœuf.

P. S. — Au dernier instant, nous apprenons que la cession au Louvre des œuvres de céramique et de verrerie les plus précieuses a été acceptée en principe.

BIBLIOGRAPHIE

Inscriptions de la colonie romaine de Béziers, par Louis Noguier. — Deuxième édition. Béziers, 1883, in-8°, 86 pages.

Cette brochure est le tirage à part ou plutôt la réimpression améliorée en certains endroits d'une partie d'un mémoire publié en 1882 dans le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers* (2e série, t. XI, 2e livr.).

Le mémoire est intitulé : *la Colonie romaine de Béziers, épigraphie et monuments ;* il se compose de trois parties : une introduction, le recueil des inscriptions de la colonie romaine de Béziers, un catalogue descriptif des monuments non épigraphiques trouvés à Béziers ou dans la région.

Au mémoire, l'auteur a joint deux héliogravures représentant le cloître de Saint-Nazaire, qui sert de musée lapidaire (planche A), et un sarcophage (pl. B.), plus trois planches reproduisant des dessins empruntés au manuscrit de Anne de Rulman, 1626-1627 (Bibl. nat. Fonds Fr., n° 8649), et une carte intitulée : *Plan géométrique de l'ancienne et moderne ville de Béziers,* d'après le même manuscrit.

La deuxième édition est plus restreinte. Comme l'indique

son titre, elle ne renferme, outre l'introduction, que les monuments épigraphiques, sans les planches.

Dans l'introduction, l'auteur exquisse à grands traits l'histoire de la conquête et expose en quelques paragraphes les principales règles de l'administration municipale. Était-ce bien nécessaire ? Il existe des livres où ceux qui en ont besoin pourront chercher ces renseignements. Il n'est pas à souhaiter que chaque auteur d'un recueil local d'inscriptions se croie obligé de les donner à nouveau. Ce n'est pas ainsi que doit être, à mon avis du moins, conçue la préface d'un recueil épigraphique. L'auteur aurait pu, sans avoir la prétention de faire une histoire de Béziers dans l'antiquité, réunir dans son introduction les textes des auteurs anciens relatifs à cette ville, les renseignements les plus importants fournis par les découvertes archéologiques et par la numismatique. Il aurait mis ainsi entre les mains du lecteur tous les documents antiques utiles pour compléter les renseignements que l'on peut tirer de son recueil d'inscriptions.

Je ne veux pas dire que M. Noguier ait négligé complètement les auteurs anciens ; il leur emprunte plus d'un renseignement intéressant (1), mais il est très incomplet sur ce point. Il ne dit rien des itinéraires ; Béziers cependant est mentionné dans l'Itinéraire d'Antonin (2), dans celui de Jérusalem (3) et dans l'Anonyme de Ravenne (4); son nom figure sur les vases apollinaires (5) et sur la table de Peutinger (6). N'eût-il pas été intéressant de montrer, en reproduisant les textes, que cette ville est men-

(1) Page 7, par exemple.

(2) *Itinerarium Anton. Aug. et Hierosolym.*, ed. Parthey et Pinder, 389, 5 et 397, 1.

(3) *Ibid.*, 552, 3.

(4) *Ravenn. anonym. cosmographia*, ed. Pinder, p. 341, 4.

(5) G. Marchi, *La stipe tributata alle divinita delle acque apollinari*, pl. III, 10, et pl. IV.

(6) Segm Desjardins.

tionnée dans de nombreux auteurs de l'antiquité, et, pour ne pas descendre à une époque trop éloignée des temps anciens, qu'on la retrouve dans la *Notitia provinciarum* (1) et dans Sidoine Apollinaire (2)? N'eût-il pas été bon de dire au moins qu'il existe des monnaies de Béziers (3)?

Puisque M. Noguier a voulu faire une préface à son livre, voilà ce qu'elle aurait dû contenir.

Le recueil d'inscriptions se compose de 105 numéros. Les divisions adoptées par l'auteur auraient gagné à être simplifiées. L'inscription qui porte le n° 3 est intéressante, M. Noguier a raison de le noter en passant (p. 20); il est curieux, en effet, de rencontrer la mention des *Septimani* encore accolée au nom de Béziers sur une dédicace à Philippe le Jeune; mais je ne crois pas que ce texte puisse venir à l'appui de l'opinion que, à l'origine, les premiers colons de Béziers furent réellement des vétérans de la septième légion (p. 7). N° 25, l. 2, la restitution doit être VI *viro;* n° 64, la restitution *viventi,* qui termine le texte, est inutile. Le n° 88, ...SAL · ANTO exactement complété par l'auteur, [*pro*]*sal*(*ute*) *Anto*(*nini*), peut avoir fait partie d'une inscription taurobolique pour le salut d'un des empereurs qui ont porté le nom Antoninus (4). Le n° 94 a été en effet transmis par une copie fautive, mais je crois que les erreurs du copiste consistent surtout dans des transpositions de mots, et qu'il faut ainsi rétablir le texte en faisant usage des deux nombres mentionnés: IN. FR. PE*d*. XVI. IN. AGR. *ped*. XXI.

Ces menues observations sont, on le voit, de peu d'importance; elles laissent toute sa valeur à cet excellent recueil.

Il est regrettable que M. Noguier n'ait pas cru devoir

(1) 6, 15, 120, édit. Longnon, dans *Atlas historique de la France.*

(2) *Epist.*, l. VIII, 4, et IX, 10.

(3) Cf. Eckel, *Doctrina num. vet.* t. I, p. 67.—De La Saussaye, *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, p. 183, pl. XXI.

(4) Cf. *Inscriptions de Fréjus*, dans *Congrès archéologique de France*, 1883, n° 3.

publier les noms de potiers. Ils font partie de l'épigraphie. On aurait tort de les négliger. Ils sont souvent barbares et précieux pour les philologues. Lespoteriesdont la provenance est connue donnent d'utiles renseignements sur les relations commerciales dans l'antiquité. Enfin il faut regretter que ce petit volume ne contienne aucune table.

Quand M. Noguier publiera une troisième édition, il aura peu de chose à faire pour nous donner un livre sans reproche : qu'il reprenne son introduction, qu'il ajoute les inscriptions céramiques et des tables (1). Quant au recueil des inscriptions lapidaires, il restera ce qu'il est : les textes sont généralement bien établis, les lectures exactes, les commentaires sobres et justes. M. Noguier a fait en somme un bon livre ; il a donné aux conservateurs de musées, ses confrères, un exemple que beaucoup, hélas ! ne suivront pas.

H. Thédenat.

L'Adour, la Garonne et le pays de Foix, par Paul Perret et Eugène Sadoux, 1 vol. in-8 de 464 pages. Nombreuses gravures dans et hors texte. Paris, Oudin. Prix : 12 francs.

C'est une grande erreur de croire que, dans les Pyrénées, les amateurs de beaux paysages trouvent seuls à se satisfaire. Là aussi les monuments sont nombreux, et nous pourrions citer certaines vallées, particulièrement aux environs de Luchon, où les villages qui se touchent presque, présentent pour l'archéologue l'intérêt le plus varié. On y peut étudier à la fois l'épigraphie romaine, les variétés architecturales du moyen âge et les transformations successives de la peinture à fresque. N'y aurait-il que les deux églises de Saint-Aventin et de Cazaux-de-Larboust, que déjà ce coin de terre mériterait une particulière attention. Mais nous avons encore, tout à fait dans le voisinage, Cazaril, Benque-Dessus, Saint-Paul-d'Oueil et Cirès. Et si nos regards se por-

(1) Nous demandons aussi une bibliographie plus complète.

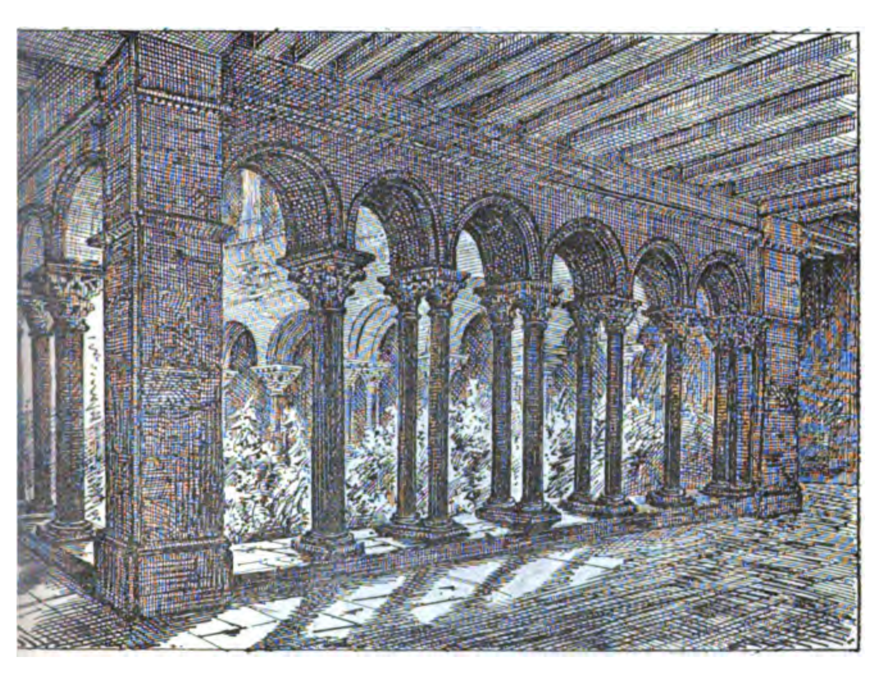


I. Église de Saint-Aventin.



II. Porte de l'église de Valcabrère.

tent de l'ouest à l'est, de l'autre côté des monts qui séparent la vallée de la Pique de celle de la Garonne, ne serons-nous pas charmés par les curieux édifices échelonnés de Saint-Béat à Betren, en passant par Bosost, Las Bordas et Viella. MM. Perret et Sadoux, nous ne savons pourquoi.



III. Cloître de Saint-Lizier.

ont négligé cette dernière partie, qui était bien aussi intéressante, pour le moins, que le pays d'Andorre. Mais peut-être n'entrait-il pas dans leurs intentions de franchir la frontière, et tout le monde sait que le val d'Aran, bien que situé au nord des Pyrénées, n'a cessé qu'à de rares intervalles d'appartenir à l'Espagne. Avec la république minuscule qui se cache dans un repli des montagnes, ils n'avaient

plus motif, au contraire, de garder la même réserve. La suzeraineté exercée sur cette dernière appartient régulièrement au gouvernement français, héritier des rois de Navarre, qui avaient acquis par mariage leurs droits, à la fin du XVe siècle.



IV. Statue antique de Mercure (bronze de la collection du baron d'Agos).

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des localités peu importantes, situées pour la plupart à une altitude telle que

l'on ne peut guère les visiter qu'en été. Il n'en est pas de même heureusement des villes de Bagnères-de-Bigorre, Tarbes, Saint-Gaudens, Saint-Bertrand-de-Comminges, Pamiers et Foix, dont la description remplit plus d'un tiers du volume. D'intéressantes pages sont aussi consacrées à Saint-Lizier dont la cathédrale, qui appartient à différentes époques, est un des monuments du midi les plus curieux à étudier. Son cloître, bien qu'en style roman, ne date que des premières années du XIII[e] siècle. Plusieurs des chapiteaux qui surmontent ses colonnes sont remarquables par le soin avec lequel ils ont été exécutés.

En résumé, MM. Perret et Sadoux, bien que ni l'un ni l'autre n'élèvent la prétention de se faire passer pour des archéologues, ne laissent pas que de rendre des services à chacun de nous en appelant l'attention sur des monuments négligés presque systématiquement jusqu'ici. Leur ouvrage sur la région pyrénéenne, sans entrer dans des détails minutieux, sans prétendre non plus à une exactitude rigoureuse, est aussi complet que possible. Il fournit les indications dont on a besoin, et ce serait se montrer exigeant que de demander davantage.

L. P.

Recueil des inscriptions campanaires du département de l'Isère, par G. Vallier, un volume in-8° raisin de plus de 600 pages, avec des fac-similés de caractères, de sceaux et d'armoiries. — Prix : 20 francs.

Nous ne saurions trop recommander cette belle publication, dont l'utilité est incontestable. M. Vallier a visité chacune des cinq cent quatre-vingt-dix paroisses du département de l'Isère, et le nombre des cloches qui lui ont fourni des inscriptions intéressantes s'élève à douze cents. C'est donc un recueil des plus précieux en son genre et un modèle à suivre pour les autres archéologues qui voudraient, dans leur région, se livrer à un semblable travail.

Le prospectus que nous avons sous les yeux débute par ces lignes pleines de promesses que nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs :

« Fruit de six ans de courses dans le département de l'Isère, de nombreuses et patientes investigations, l'ouvrage de M. Vallier s'adresse aux historiens, aux chroniqueurs, aux généalogistes, aux amateurs de sceaux, qui y découvriront une source nouvelle de faits divers, de noms complémentaires des listes ecclésiastiques de la province, de noms dauphinois et d'alliances, de monuments inconnus jusqu'à ce jour à la sphragistique, etc., etc. ; aux personnes surtout dont les inscriptions des cloches rappellent une donation, un patronage, ou les titres de leurs ascendants à la reconnaissance de leurs concitoyens ; à MM. les ecclésiastiques encore, qui y trouveront d'excellents modèles d'inscriptions à imiter, en même temps que de curieuses mais fâcheuses conceptions à éviter. Au point de vue très restreint de chaque localité, c'est un livre religieux et historique, parmi les matériaux duquel la politique elle-même a déposé parfois de bien singulières empreintes. »

On souscrit, à Grenoble, chez l'auteur, place Saint-André, nº 5.

ERRATA. — L'auteur de la note : *Un cas de vandalisme à l'église de Brou*, n'en a pas vu les épreuves, et il nous prie de corriger une faute qui lui fait employer une expression tout au moins exagérée. P. 686, l. 16, il n'avait pas écrit *les bourses*, mais *la bourse*, faisant allusion au dilemme des brigands de grand'route, qui donnent aux voyageurs à choisir entre leur bourse ou... leur vie.

Cinq lignes plus bas, au lieu de *prudence*, il faut lire *pruderie*.

TABLE DES MATIÈRES

PLANCHES ET BOIS

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE MÉTHODIQUE

I

TEMPS PRÉHISTORIQUES.

II

ÉPOQUE ROMAINE.

III

MOYEN AGE ET TEMPS MODERNES.

IV

VARIA.

V

BIBLIOGRAPHIE.

Le gérant : Léon Palustre.

TOURS, IMPRIMERIE PAUL BOUSREZ, RUE DE LUCÉ, 5.

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

5e Série, Tome 12e, 50e de la Collection, n°s 1 et 2



PARIS

CHAMPION, LIBRAIRE

15, QUA MALAQUAIS

TOURS

PAUL BOUSREZ

IMPRIMEUR

1884

TABLE DES MATIÈRES

DES NUMÉROS 1 ET 2

PLANCHES ET BOIS

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

5e Série, Tome 12e, 50e de la Collection, nº 3.



PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1884

TABLE DES MATIÈRES

DU NUMÉRO 3

PLANCHES ET BOIS

SPL

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. *L'ancienne cathédrale de Rennes*, son état au milieu du XVIII[e] siècle, d'après des documents inédits, par Léon Palustre. 1 vol. in-8 de 212 pages. Un plan et six planches de blasons en couleur. Paris, Champion.

II. *Le musée céramique de Rouen*, par Gaston Le Breton. In-8 de 62 pages. 1 héliogravure et 20 gravures dans le texte. Rouen, Augé.

III. *Inscriptions tumulaires des* XI[e] *et* XII[e] *siècles à Saint-Benoît-sur-Loire*, par M. Boucher de Molandon. In-8 de 52 pages. Six planches. Orléans, Herluison.

IV. *Retrospections, social and archaeological* by Charles Roach Smitt. Vol. 1, 334 pages. London, George Bell.

V. *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, par M. l'abbé Guillotin de Corson. T. IV. In-8 de 782 pages.

VI. *Paysages et monuments du Poitou*, photographies par Jules Robuchon. IV[e], V[e] et VI[e] livraisons. *Vouvent* (Vendée) et *la Forêt*. Notices par M. Renée Vallette. In-fol. Prix : 4 fr. la livraison.

N. B. — **Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, à Tours.**

TABLE DES MATIÈRES

DES NUMÉROS 1 ET 2

PLANCHES ET BOIS

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

5e Série, Tome 12e, 50e de la Collection, no 3.



PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1884

TABLE DES MATIÈRES

DU NUMÉRO 4

PLANCHES ET BOIS

SPL

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. *L'église royale et collégiale de Saint-Nicolas, à Bari*, par Mgr Barbier de Montault. In-4 de 105 pages.

II. *Le château de Bonaguil en Agenais.* Description et histoire par Philippe Lauzun. In-8 de 184 pages. Planches. Paris, Champion.

III. *Les arts à la cour d'Avignon sous Clément V et Jean XXII*, par Maurice Faucon. In-8 de 126 pages. Paris, Thorin.

IV. *Guide au musée de Rodez*; 2e partie, *Antiquités.* In-12 de 104 pages.

V. *Les seigneurs de Breteuil en Beauvaisis*, par A. de Dion. In-8 de 52 pages.

N. B. — **Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, à Tours.**

Le *Bulletin monumental* paraît toutes les six semaines, par faciscules de 6 à 7 feuilles d'impression, accompagnés de nombreuses gravures dans et hors texte.

Prix : 15 fr. par an pour la France, et 18 fr. pour l'étranger, payables d'avance en un bon sur la poste.

Les demandes d'abonnement et les communications quelconques doivent être adressées à M. Léon Palustre, à Tours (Indre-et-Loire).

On s'abonne également à Paris, chez M. Champion, libraire, 15, quai Malaquais.

PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES
RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

5e Série, Tome 12e, 50e de la Collection, nº 5.



PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1884

TABLE DES MATIÈRES

DU NUMÉRO 5

PLANCHES ET BOIS

SPL

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. *Album Caranda. Les fouilles de Chouy* (Aisne), par M. F. Moreau. In-4. Planches en couleur. Saint-Quentin, Poette.

II. *Archéologie de la Meuse.* Description des voies anciennes et des monuments, aux époques celtique et romaine, par M. Félix Liénard. Tome II, partie centrale du département. In-4 de 192 pages et XLIII planches. Verdun, Laurent.

III. *Victor Duquénelle, antiquaire rémois* (1807-1883). Notice sur sa vie, ses travaux et ses collections, par H. Jadart. In-8 de 56 pages. Reims, Michaud.

IV. *Marques de bronziers sur objets antiques trouvés ou apportés en France*, par Robert Mowat. In-8 de 30 pages. Planches. Vienne, Savigné.

V. *L'Hercule terrassant l'hydre de Lerne de Puget*, par l'abbé Porée. In-8 de 20 pages. Bernay, Lefèvre.

N. B. — **Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, à Tours.**

Le *Bulletin monumental* paraît toutes les six semaines, par faciscules de 6 à 7 feuilles d'impression, accompagnés de nombreuses gravures dans et hors texte.

Prix : 15 fr. par an pour la France, et 18 fr. pour l'étranger, payables d'avance en un bon sur la poste.

Les demandes d'abonnement et les communications quelconques doivent être adressées à M. Léon Palustre, à Tours (Indre-et-Loire).

On s'abonne également à Paris, chez M. Champion, libraire, 15, quai Malaquais.

PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES
RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

5e Série, Tome 12e, 50e de la Collection, no 6.



PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1884

TABLE DES MATIÈRES

DU NUMÉRO 6

PLANCHES ET BOIS

SP.

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. *Artisti subalpini in Roma nei secoli* XV, XVI *et* XVII. Ricerche e studi negli archivi romani, per A. Bertolotti. Mantova. Un vol. gr. in-8 de 284 pages.

II. *Les Della Robbia, leur vie et leur œuvre d'après des documents inédits*, par G. Cavallucci et Émile Molinier. Paris, librairie de l'Art. Un vol. in-4 de 290 pages. Nombreuses gravures dans et hors texte. Prix : 30 fr.

III. *La tapisserie dans l'antiquité, le péplos d'Athéné, la décoration intérieure du Parthénon*, par Louis de Ronchaud. Paris, librairie de l'Art. Un vol. in-8, illustré de 11 gravures. Prix : 10 fr.

IV. *L'encaustique et les autres procédés de peinture chez les anciens*, par Henri Gros et Charles Herry. Paris, librairie de l'Art. Un vol. in-8 de 132 pages. Prix : 7 fr. 50.

V. *Les livres à gravures du* XVI[e] siècle. — Les emblèmes d'Alciat, par Georges Duplessis. Un vol. in-8, illustré de 11 gravures. Prix : 5 fr.

VI. *Les sculpteurs français de la Renaissance. — Michel Colombe*. par Léon Palustre. Paris, A. Quantin. Grand in-8, nombreuses figures dans et hors texte.

N. B. — **Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, à Tours.**

Le *Bulletin monumental* paraît toutes les six semaines, par faciscules de 6 à 7 feuilles d'impression, accompagnés de nombreuses gravures dans et hors texte.

Prix : 15 fr. par an pour la France, et 18 fr. pour l'étranger, payables d'avance en un bon sur la poste.

Les demandes d'abonnement et les communications quelconques doivent être adressées à M. Léon Palustre, à Tours (Indre-et-Loire).

On s'abonne également à Paris, chez M. Champion, libraire, 15, quai Malaquais.

PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES
RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

5e Série, Tome 12e, 50e de la Collection, nº 7.



PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1884

TABLE DES MATIÈRES

DU NUMÉRO 7

PLANCHES ET BOIS

SP-1.

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

Pour paraître bientôt: *la Renaissance en France*, par Léon Palustre. Livraisons XI et XII : Bretagne. Grandes planches hors-texte : Clocher de Pleyben, sacristie de Bulat, porche de Bodilis, ossuaire de Saint-Thégonnec, tombeau de François II, à Nantes, château de Kerjean, château de Châteaubriand, fontaine de Saint-Jean-du-Doigt, tombeau de Thomas James, à Dol. — Planches dans le texte: Chapelle de la collégiale Notre-Dame, à Nantes; porche de Ploudiry, table à offrandes de Bulat, clocher de Berven, portail de l'église Notre-Dame, à Guingamp ; clocher de la Roche-Maurice, chapelle ronde de Vannes, intérieur du porche de Guimiliau, absidiole de Vitré, prieuré de Péaule, bénitier de la Martyre, id. de Landerneau, tour de l'église Saint-Mathieu, à Morlaix; chapelle funéraire de Saint-Jean-du-Doigt, chapelle de Plougasnou, chapelle de Kerfons, ossuaire de Roscoff, statue funéraire de François II, statue de la Prudence, jubé de Quimperlé, arc de Sizun, jubé de la Roche-Maurice, puits de Kerjean, tombeau des d'Espinay, à Champeaux ; tombeau de Guillaume Guéguen, à Nantes; manoir de Kerpoisson, maison à Saint-Brieuc, entrée du cimetière de Saint-Thegonnec, etc. Paris, A. Quantin, in-folio. — Prix des deux livraisons réunies : 50 fr.

N. B. — **Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, à Tours.**

Le *Bulletin monumental* paraît toutes les six semaines, par faciscules de 6 à 7 feuilles d'impression, accompagnés de nombreuses gravures dans et hors texte.

Prix : 15 fr. par an pour la France, et 18 fr. pour l'étranger, payables d'avance en un bon sur la poste.

Les demandes d'abonnement et les communications quelconques doivent être adressées à M. Léon Palustre, à Tours (Indre-et-Loire).

On s'abonne également à Paris, chez M. Champion, libraire, 15, quai Malaquais.

PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES
RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

5e Série, Tome 12e, 50e de la Collection, no 8.



PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1884

TABLE DES MATIÈRES

DU NUMÉRO 8

PLANCHES ET BOIS

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. *Histoire et statistique monumentale du département du Cher*, texte et dessins, par A. Buhot de Kersers — IXe fascicule, canton de Charenton. — Xe fascicule, canton de Charost, in-4o. Bourges, Tardy. Prix : 14 et 15 fr.

II. *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, compte rendu de la IXe session à Lisbonne 1880. Un vol. in-8 de 724 pages, nombreuses gravures dans et hors texte. Lisbonne, Académie royale des sciences.

III. *Les Adam et Clodion*, par H. Thirion. Un vol. in-4 colombier, contenant une centaine de grands dessins et quinze planches hors texte tirées en couleur, Paris, A. Quantin. Prix : 50 fr.

IV. *Les Manuscrits et la Miniature*, par Lecoy de La Marche. Un vol. in-8 de 358 pages, nombreuses figures dans le texte. Paris, A. Quantin. Prix : 4 fr. 50.

V. *Histoire de la musique*, par H. Lavoix. Un vol. in-8 de 368 pages, nombreuses figures dans le texte. Paris, A. Quantin. Prix : 4 fr. 50.

Ces deux derniers volumes font partie de la bibliothèque pour l'enseignement des arts.

N. B. — **Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, à Tours.**

Le *Bulletin monumental* paraît toutes les six semaines, par faciscules de 6 à 7 feuilles d'impression, accompagnés de nombreuses gravures dans et hors texte.

Prix : 15 fr. par an pour la France, et 18 fr. pour l'étranger, payables d'avance en un bon sur la poste.

Les demandes d'abonnement et les communications quelconques doivent être adressées à M. Léon Palustre, à Tours (Indre-et-Loire).

On s'abonne également à Paris, chez M. Champion, libraire, 15, quai Malaquais.

PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES
RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.